

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK

Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [1] - -

PUBLIC DOMAIN

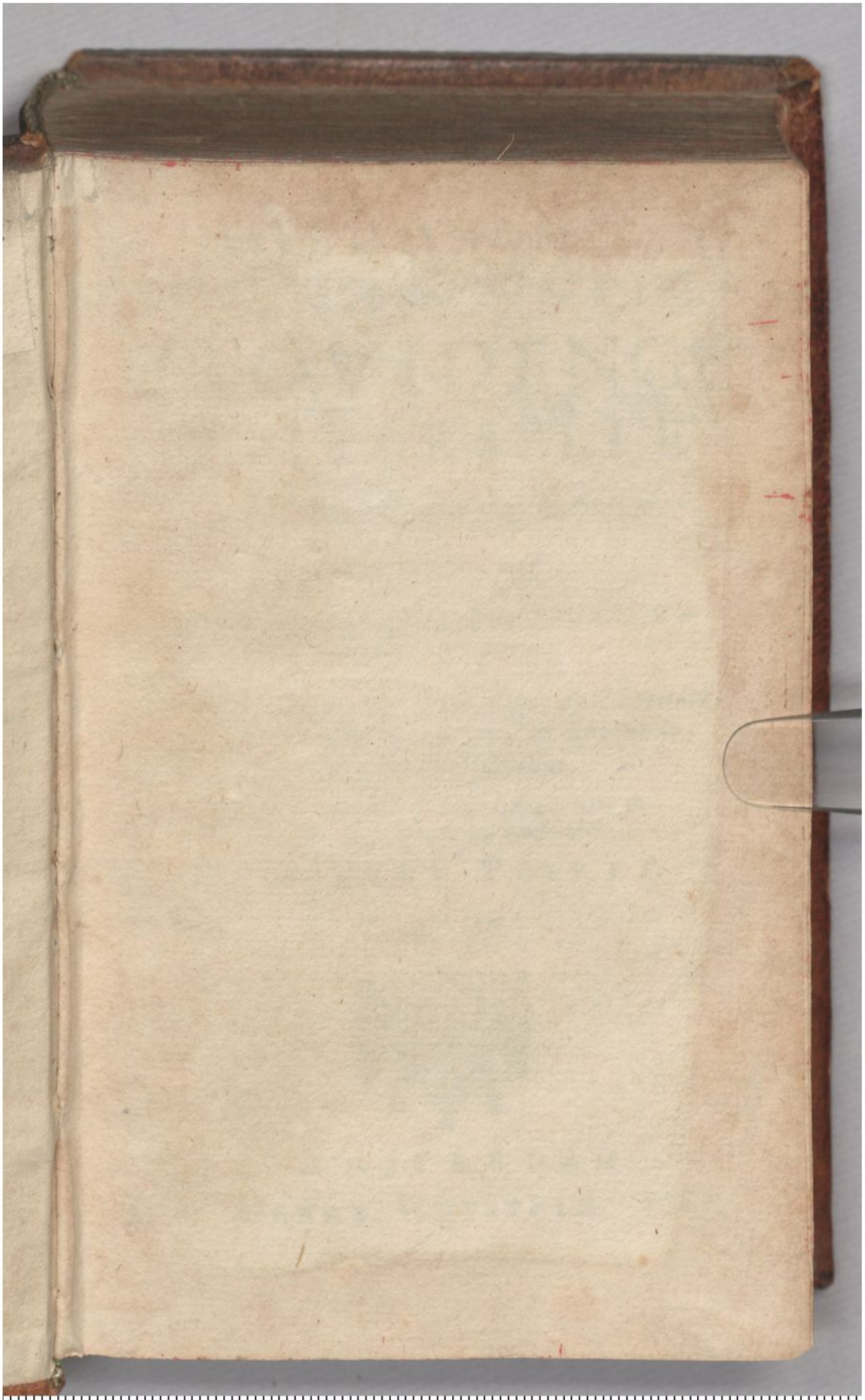
Leibn. Marg. 102:7

Niedersächsische
Landesbibliothek
Hannover

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK

Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [2] - -

PUBLIC DOMAIN



GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK

Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [3] - -

PUBLIC DOMAIN

Poiret: L'oeconomie

divine. T. 7.

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK

Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [4] - -

PUBLIC DOMAIN

L'OECONOMIE DE LA PROVIDENCE UNIVERSELLE

pour le salut de tous les hommes.

Où l'on démontre aussi

La nullité de la Doctrine de la PREDESTINATION moderne,

Et que les raisons & les passages de l'Ecriture par où l'on veut la prouver, ne servent de rien à son établissement.

Avec l'analyse & une courte Explication de *l'Epitre* de S. PAUL *aus Romains.*

Par PIERRE POIRET.

Tome VII.

A AMSTERDAM
Chez HENRY WETSTEIN. 1687.

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [5] - -
PUBLIC DOMAIN

BIBLIOTHECA
REGIA
HANNOVERANA

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK

Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [6] - -

PUBLIC DOMAIN

AU LECTEUR.

CE Traité de la PROVIDENCE qui eſt le dernier de l'*Oeconomie Divine*, peut paſſer pour une piéce complette & indépendante des autres ſur la matiére de l'Univerſalité de la Grace, à la reſerve de quelques renvois qui ſont neceſſaires lors qu'on veut deſcendre du general dans le détail de chaque choſe. J'ay tâché d'y diſpoſer mon ſujet d'une maniére auſſi méthodique & ſerrée qu'il m'a été poſſible. De trois Parties que ce Volume contient, la Premiére & la Principale, eſt celle de la *Providence*, qu'on a conſidérée ſous trois Périodes, avant la chûte durant la chûte, & aprés la chûte de l'homme. (Chap. I, II, III.) & l'on a ſubdiviſé en trois ce dernier membre, ſelon qu'on a conſidéré la divine Providence, ou dans *l'Idée* de Dieu, dans ſa Préſcience & prévision: (chap. IV.) ou dans *l'actuation* & le ſoin actuel qu'il prend ſoit de la ſouche du genre humain en Adam, ſoit de ſes enfans, tant des méchans déterminés, comme Caïn, que des Saints & regenéres, comme Abel; & de ceux qui ſont entre ces deux états, comme le commun de la poſterité de Seth; & enfin des Corps compoſés de gens de toutes ſortes, ou des Etats & Empires. (Chap. V, VI, VII, VIII, IX.) & pour troiſiéme membre de ma ſubdiviſion, j'ay employé un chapitre (le X.) à conſidérer la méme Providence entant qu'elle s'eſt manifeſtée par les *paroles*, c'eſt à dire par les Propheties & les Predictions.

On s'eſt vulgairement borné à conſidérer la Providence ſeulement aprés la chûte de l'homme, laquelle chûte pourtant n'eſt qu'un incident

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [7] - -
PUBLIC DOMAIN

purementt acceſſoire & contingent au deſſein & à la Conduite de cette divine Providence. Cette reſtriction à une matiére & à un état auſſi obſcur qu'eſt le péché & les pécheurs, a entiérement rendu les eſprits incapables à bien concevoir ce que c'eſt que la Providence de Dieu, laquelle on peut voir toute lumineuſe & en ſon vray naturel lorſqu'on la regarde dans la pureté de ſon propre élement, qui eſt, l'état avant le péché. De là doit-on tirer les lumiéres néceſſaires à percer les ténébres que le péché ſuſcitera enſuite pour broüiller & ſes voyes & ſa connoiſſance. On peut ſans ſe tromper regarder cette remarque comme fort eſſentielle, & ſur cela, ne pas paſſer à la legére le I. Chapitre de ce Traité.

Les chapitres XI, XII, & XIII, en ſont la ſeconde partie, qui avec les preuves artificielles de nôtre Syſtéme ſur l'Univerſalité de la Providence & de la Grace divine fait voir les difficultés inſoûtenables des Syſtémes du Particulariſme, tant du ſurlapſaire que du ſouslapſaire; & l'on y répond aus difficultés qu'on peut objecter au nôtre, duquel le caractére particulier (que l'on fait remarquer,) eſt, de ſoûtenir la *Grace* de Dieu, ſon *Univerſalité* impartiale, & la *Liberté* indeterminée.

Le reſte des chapitres fait la derniére partie du Traité, (qui finit en faiſant voir combien eſt pernicieux le Syſtéme des Pelagiens avec toute leur Univerſalité, Chap, XVIII.) Le XIV. contient des Réponſes générales, & méme quelques particulieres, aus objections inartificielles qu'on nous oppoſe des Ecritures, & les trois ſuivans (XV, XVI, XVII.) ſont deſtinés non ſeulement à l'explication du chap. 9. de l'Epitre aus Romains,

qui

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [8] - -
PUBLIC DOMAIN

qui eſt la grande & la Capitale objection : mais on y donne auſſi le plan & une explication abrégée de toute cette divine Epitre, où l'on fait remarquer les preuves de la Vérité de tout nôtre Syſtéme de l'OECONOMIE DIVINE, & la véritable Idée de la *Theologie Chrétienne*.

Comme j'eſtime trés-peu & la Critique, & l'activité de la Raiſon humaine en maniére d'expliquer l'Ecriture, j'ay tâché ſur ce ſujet d'avoir recours au vray principe de ſon Interpretation, à la demande de la Grace intérieure de Dieu. C'eſt de ſa miſericorde que m'eſt venu ce que je puis en avoir ici avancé de bon ; & ſans elle, j'aurois beau eu conſulter & Critique & Raiſon ; j'aurois erré tout comme les autres qui ſe ſont voulu méler d'expliquer cette divine Epitre avec ce pauvre appareil. L'on y remarquera ſans doute des defauts que j'y auray melé de ma part : mais auſſi l'on trouvera peut-étre, qu'il y a tels commentaires *in quarto* & *in folio* ſur cette Epitre, qui contribueront beaucoup moins à ſa véritable interprétation, que le peu qu'on en verra ici en deux feüilles.

Pour finir ce que j'ay à dire ſur un Ouvrage que je conclus, je déclare, que je n'en reconnois pour Juges compétens que ceux qui en auront lû & compris tous les Traités, tant les précedens, que celuy-cy ; & je prie ceux qui n'en ſont pas encore là, de ſe méler de juger d'autres choſes : encore exigé-je outre les deux conditions que je viens de dire, qu'on ait de la ſincerité & de l'impartialité à un trés-haut point. Je ſçay que cette derniere condition eſt trés-rare, & qu'une perſonne impartialle, qui ne ſoit attachée à aucun

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [9] - -
PUBLIC DOMAIN

party qu'à celuy de la vérité, & qui luy donne les mains quelque diſperſée qu'elle ſe trouve icy & la entre les mortels, eſt à preſent comme une eſpece de prodige. La premiere choſe qu'on demande au ſujet de qui que ce ſoit, eſt, de quel party il eſt. Répondre, de celuy de la Verité, ne ſatisfait perſonne : & cependant, quoi qu'on diſe & qu'on faſſe de plus, l'on ne dit & ne fait rien qui vaille. Mais peut-étre au contraire, que tout le monde veut & croid d'étre de ce party-là. Imagination ! L'on ſe tient bel & bien ſur ſes gardes contre la vérité qu'on n'a pas appriſe ni profeſſée chez ſoy & entre les ſiens : On ſe fait une honte de l'apprendre un peu tard, de reconnoitre dans ſon cœur qu'on s'eſt trompé, & encore plus de l'avoüer devant tous, & de ſe dédire de ſes anciennes erreurs, ſur tout lors qu'elles ſont avantagées de bonnes commodités, & de l'amitié de ceux à qui l'on craint de déplaire. Cela fait qu'il y en a plus d'un

Qui balançant Dieu méme en ſon ame flotante,
Fait mourir dans ſon cœur la Vérité naiſſante.

L'amour propre & le bon témoignage que chacun eſt bien-aiſe de ſe rendre à ſoiméme, & par où l'on ſe fait accroire d'étre fort favory de Dieu & fort avant dans ſes ſécrets, dans ſes lumiéres, dans ſa grace, & en état de ſalut, n'y contribue pas moins. On eſt ſi aiſe de ſe bercer de ces imaginations agréables & de ces charmantes chiméres, qu'on craint comme la mort d'en étre detrompé par une facheuſe & importune Verité, qui nous vienne mettre à nud devant les yeux nôtre veritable miſere & l'état damnable où l'on ſe trouve encore. Il n'eſt rien de plus vray que

les

les hommes ſont ſur ce chapitre comme ce fou de l'antiquité, qui s'étant imaginé par frénéſie que tous les vaiſſeaux & toutes les richeſſes qui abordoient au port luy appartenoient, maudit les Medecins qui en le gueriſſant avoient fait perir toutes ſes joyes & ſes pretendues richeſſes. Nos frénétiques ſpirituels, qui content de méme toutes les richeſſes divines comme étant à eux, & qui ſe diſent à eux-mémes avec tant de plaiſir; La verité m'appartient, je la poſſéde, j'y voids clair: *je ſuis riche, je ſuis enrichi, je n'ay faute de rien*; n'aperçoivent pas plu ſtoſt que cette verité leur vient dire, *Tu es aveugle: tu es nud, tu es pauvre, tu es malheureux & miſerable, & tu ne te connois pas!* & qu'elle les en convainc; que comme des forcenés ils ſe mettent à peſter à l'encontre de cette facheuſe lumiere qui vient les detromper: & ne pouvant obſcurcir l'éclat de ſes rayons, ils s'aviſent d'en detourner le monde en diffamant les perſonnes par qui elle eſt avancée; & l'un des plus ordinaires ſtratagémes de ces Calomniateurs, eſt, d'imputer aux autres le crime dont ils ſont eux-memes coupables, & publier que ceux qu'ils veulent rendre odieux declament contre tout le monde ſans exception. Ils en diront le méme de moy s'ils ne l'ont desja fait, ſous pretexte qu'en me declarant de fois à autres contre les ſçavans & les non-ſçavans, les ſeculiers & les Gens d'Egliſe, je n'ay pas repété à chaque ligne que c'étoit des mechans & non pas des bons que j'entendois parler. C'eſt pourquoi je declare encore icy pour une cinquieme ou ſiſieme & derniere fois, (& je prie les gens de bien de s'en ſouvenir,)

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [11] - -
PUBLIC DOMAIN

que je tiens que dans toutes ſortes d'états, & de ſçavans, & d'Eccleſiaſtiques, & d'autres, il y a encore pluſieurs ames ſinceres, genereuſes & bonnes; que je les cheris, les reſpecte, & voudrois les ſervir du meilleur de mon ſang; & que je n'ay garde de faire un melange ſi lourd que de les confondre avec les méchans contre les maux deſquels je me ſuis declaré, ſans avoir jamais eû la penſée que les bons dûſſent tirer la choſe a eux: & je penſe que tout le corps & toutes les parties de mon Ouvrage declarent aſſés hautement que les ſeuls gens de bien ſont l'unique tréſor que j'eſtime ſur la terre en quelque état, party, Secte & place qu'ils ſe puiſſent trouver; à plus forte raiſon lors que leur probité eſt avantagée de la poſſeſſion & du bon uſage de la ſcience, & qu'ils ſe trouvent dans des charges & des conditions qui d'elles mémes ſont honorables & dignes de reſpect. Si l'on rencontre dans mes paroles des duretés contre quelques choſes ou quelques opinions qui ſoient communes à quelques uns d'entr'eux, c'eſt que les mémes étant auſſi communes à des méchans & à des opiniatres, qui voudront en ſoutenir pernicieuſement l'abus & la fauſſeté malgré la lumiére, il eſt juſte de parler quelques fois pour ceux-cy d'une maniére que les bons, qui aiment implicitement la Verité inconnue, & qui s'y rendent de bon cœur lors qu'ils l'aperçoivent, ne doivent pas prendre pour eux. Que ſi cela ne ſatisfait pas encore quelques bonnes ames qui aprés tout croiroient qu'on les auroit choquées en refutant quelques unes de leurs opinions, je les conjure par la bonne volonté que j'ay eue

de

de leur étre utile, ou plutôt, par la Charité de Dieu, de vouloir me pardonner cette imperfection, & de prier Dieu qu'il me pardonne avec elle tous les pechés que j'ay jamais commis contre ſon amour & celuy de mon prochain. Et de mon côté je n'oublieray point de les recommander à la miſericorde du Seigneur. Amen.

Comme il n'eſt pas impoſſible qu'il vienne à quelques-uns la penſée de faire paroitre cet Ouvrage en latin; ſi cela étoit, on eſt prié avant en entreprendre la traduction, d'en vouloir donner avis à nôtre Libraire; de peur que ſi de nôtre côté on en vouloit faire autant, (ce qui n'eſt pas encore tout à fait determiné,) l'on ne travaillaſt en vain de part ou d'autre.

TABLE des CHAPITRES.

CHAPITRES.

I. *De la Providence Divine pour le ſalut de l'homme avant le péché. Cinq choſes à quoi elle a pourvû. Explication fondamentale de ce que ſont la communication que Dieu fait aus Créatures, les cauſes réelles, les cauſes occaſionnelles, le concours de Dieu, la generalité, la ſimplicité, l'impartialité & la ſingularité des régles, des voyes, des actes & de l'élection de Dieu envers les créatures intelligentes.* pag. 1.

Seconde & troiſiéme des choſes requiſes. 19.

Quatrieme & cinquiéme des choſes requiſes à la béatitude. 38.

II. *De la Providence Divine pour le ſalut de l'homme lors*

lors de l'événement du péché. 56.

III. *De la Providence Divine pour le ſalut de l'homme aprés ſa chute. Quels remédes elle offre & oppoſe aux indiſpoſitions où il eſt tombé. Cauſe occaſionnelle de la Grace. Decret de l'Election.* 82.

IV. *Principes & Syſtéme de la Providence par rapport & à la préviſion du mal, & auſſi à celle du bien, aprés la chute de l'homme. Que Dieu déſire que le mal qu'il prévoit, n'arrive pas; & que le bien poſſible qu'il prévoit, arrive; à quoi auſſi, il veut contribuer. Objet ſpecial de la Providence.* 101.

V. *Comment Dieu a donné l'homme & le Monde à* JESUS CHRIST *pour les rétablir, & comment Jeſus Chriſt y pourvoit par ſa divine Providence. Exemples qui doivent ſervir à tous cas. Adam: ſa poſtérité; & en premier lieu, Caïn. Comment la Providence leur a pourvû de tout pour les détourner du mal, & les rendre heureux.* 130.

VI. *De la Providence de Dieu dans la permiſſion, dans la direction, & dans la conduite des pechez des méchans.* 156.

VII. *De la Providence particuliére de Dieu par rapport aus bons, tant à l'égard des maus qui leur peuvent arriver de la part des créatures, des méchans & des Demons, que de ceux qu'ils peuvent commettre eux-mémes.* 181

VIII. *Conduite impartialle de la Providence univerſelle envers la poſtérité de Seth & de Noë, bons & méchans, Payens & non Payens, & des perſonnes ordinaires & extraordinaires.* 199.

IX. *De la Providence Divine dans les revolutions des Etats & des Empires. Fondemens véritables de la Politique.* 225.

X. De

CHAPITRES.

X. *De la vérité & de la certitude des Prédictions & des Profeties divines & de leurs événemens.* 240.

XI. *Avantages & preuves de nôtre Systéme de la Grace, de la Providence, & de la Liberté; & incommodités insoûtenables des autres Systémes.* 262

XII. *Solution des difficultés précedentes, selon nôtre Systéme. Que l'idée de l'Etre infiniment parfait est selon luy entierement hors d'atteinte.* 284.

XIII. *Quatre difficultés capitales & artificielles contre le Systéme de la Grace universelle, en faveur du Surlapsisme & du Particularisme. Solution de ces difficultés.* 292.

XIV. *Difficultés objectées des Ecritures. Cinq sources générales de leur solution. Réponses à quelques passages particuliers.* 309.

XV. *Plan de l'Epitre de S. PAUL aus Romains, reduite en XIX. Propositions. Abrégé des huits premiers chapitres.* 328

XVI. *Explication du chapitre IX de cette Epitre de S. Paul.* 340

XVII. *Reflexions sur les Chapitres X & XI, & sur le reste de la méme Epitre.* 354

XVIII. *Avis sur l'universalité de la Grace que propose ce Systéme: Que cela ne favorise point l'amour propre, comme fait le Systéme des Pélagiens. L'amour propre est l'objet direct de la Reprobation. Conclusion de cet Ouvrage.* 374

Table des passages de l'Ecriture sur tout l'ouvrage.

Table generale des Matiéres.

Admirable description de la vraye maniére d'étudier & de l'usage & abus des études, tirée du III. ch. de Kempis de la Traduction M. Corneille.

ER-

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [15] - -
PUBLIC DOMAIN

ERRATA *du Tome VII.*

Page	*ligne*	*fautes*	*corrigez.*
20.	20.	que à	auſſi à
ib.	21.	auſſi Dieu	que Dieu
25.	27.	naiſi	ainſi
96.	31.	lettres du	lettres de la IV. Part. du
105.	31.	& deſirs	& tels deſirs
133.	25.	ne	né
219.	16.	perſonnes	perſonnel
243.	25.	dipoſer	diſpoſer
297.	24.	nul : mais & encore	nul bien : mais encore
309.	1.	les	la
ib.	2.	la	les

Fautes reſtées dans les Tomes precedens.

Tom. I.

12.	5.	ne l'en	ne l'eſt
227.	25.	ces dans	dans ces
251.	33.	notre	de notre
267.	8.	a y	y a
310.		a la fin *tranſpoſez le* X *& liſez,*	a la fin de la X.
349.	4.	des dans	dans des.

Tome II.

417.	17.	celle	celle de
438.	18.	ſont	ſeront
463.	11.	lumeur	lueur
480.	28.	cet	de cet
483	16.	vous je	je vous
534.	33.	l'on	que l'on

Tome IV.

119.	4.	parerons	parlerons
ib.	13.	drou	pour
425.	27.	l'uniſarmite	l'uniformité
460.	8.	onttues	ont tués

Tome V.

28.	26.	tant dans	*effacez* tant
37.	17.	liquefiner	liquefier
198.	30.	ruenir	réunir
294.	24.	& tout	de tout

Tome VI.

188.	*en marge*		(*a*) 3 Jean. 11.
335.	13.	s'atendont	s'attendront
355.	*en marge,*		*otez l'annotation*
424.	31.	penſes	pentes
412.	*en marge, mettez*		(*a*) 2 Chron. 35. 20.

Il y a encore quelques autres menues fautes que le Lecteur aura la bonté de corriger de luy-méme. L'OE-

L'OECONOMIE
De la
PROVIDENCE
UNIVERSELLE
pour le salut de tous
les hommes.

CHAPITRE I.

De la Providence divine pour le salut de l'homme avant le péché. Cinq choses à quoi elle a pourvû. Explication fondamentale de ce que sont la communication que Dieu fait de soy aux créatures, les causes réëlles, les causes occasionelles, le concours de Dieu, la généralité, la simplicité, l'impartialité, la singularité des Regles, des voyes, des actes, & de l'election de Dieu envers les créatures intelligentes.

JE me propose, avec l'assistance de Dieu, de traiter de trois choses dans ce livre: la premiére, comment Dieu voulant sauver tous les hommes, a pourvû

I
Dessein de ce Livre.

Providence avant la chute

de ſa part à ce que tous puſſent étre ſauvés. La ſéconde, combien eſt fauſſe, injuſte & abſurde la doctrine qui enſeigne, que Dieu a fait des décrets particuliers pour n'en ſauver que certain nombre, & qu'il veut que le reſte periſſe. Et la troiſiéme, que les petites raiſons que l'on avance & les paſſages de l'Ecriture que l'on allégue pour apuyer cette étrange doctrine, ne font rien moins que l'établir. Je vay commencer par la premiére, & je tâcheray toûjours de montrer les choſes dans leur ſource: car lors qu'on les y voit bien, toutes les vérités qui en dépendent nous deviennent ſi claires & ſi faciles que rien plus.

II.

Dieu ayant créé tous les hommes pour le ſalut, a établi des régles & pourvu des moyens par leſquels tous puiſſent étre ſauvés.

II. Le deſſein de Dieu en produiſant des créatures intelligentes, a été, de manifeſter & d'exprimer dans elles ſon caractére, de ſe communiquer à elles, luy, ſa juſtice, ſa lumiére, ſa joye; luy, Pere, Fils, & S. Eſprit: c'eſt à dire, qu'il les a creées pour les ſauver, ou, pour les rendre bien-heureuſes. Ce deſſein de Dieu doit paſſer pour certain & indubitable: & quiconque en demandera des preuves, n'a qu'à conſulter le chapitre dernier de l'Oeconomie de la Création.

Or comme il eſt de la Sageſſe, & ſur tout d'une Sageſſe infinie, de s'établir des régles & des moyens par leſquels elle puiſſe parvenir parfaitement à ſon but, il n'y a point de doute que Dieu n'ait établi des régles & des moyens par leſquels toutes les créatures intelligentes, ou tous les hommes, (que nous

nous conſidérons icy particuliérement,) pouvoient parvenir à la vie éternelle, ſans qu'aucun d'eux en euſt été ou en ait pû étre exclu par ces voyes-là. Providence avant la chute.

III. Pour comprendre cette importante vérité, il nous la faut conſidérer en l'appliquant à trois ſortes d'états de l'homme; premiérement, à ſon état d'avant le peché; ſecondement à celuy de lors du péché; & en troiſiéme lieu à celuy d'aprés le péché. Nous verrons, s'il plait à Dieu, comment ſa Divine Puiſſance, ſa Sageſſe, & ſa Bonté, ont par des régles & par des moyens parfaits & proportionnés au beſoin, pourvû univerſellement à ce que tous les hommes fuſſent ſauvés. Et ainſi, nous allons conſidérer en Dieu trois ſortes de Providence, chacune parfaite & univerſelle. La premiére, avant la chûte; la ſeconde, lors de la chute; & la troiſiéme, aprés le peché. III. *Trois periodes de la Providence Divine; ou trois ſortes de Providences.*

IV. Pour bien comprendre les vérités ſuivantes, il faut ou détourner, ou délivrer ſon eſprit de quantité de chiméres que certains nouveaux Philoſophes ont voulu inventer pour expliquer les voyes de Dieu d'une maniére qui revinſt à la neceſſité de la perdition de pluſieurs. Ils ont dit, que Dieu voulant exécuter ſon deſſein (de ſauver tous les hommes) par des voyes les plus ſimples, la ſimplicité de ces voyes-là ne permettoit pas qu'ils le fuſſent tous. C'eſt à dire, que la Bonté, la Sageſſe & la Simplicité de Dieu, ſe contrediſent; que ſa charité eſt ou impuiſſante, ou folle & indiſcré- IV. *Ecueils à eviter. Route à tenir.*

Providence avant la chute.

te; en un mot, que les attributs de Dieu ſont mal d'accord entr'eux. On a parlé, les uns de *concours* univerſel & particulier, les autres de *cauſe réelle*, les autres de *cauſes occaſionelles*, de leurs régles & de leurs voyes *ſimples*, *uniformes*, *générales*, *ſinguliéres*, *particuliéres*, avec tant de ténébres, que ſans prendre la peine de démêler icy ce caos, je conſeille qu'on jette (comme je fais) toutes ces brouilleries-là pêle-mêle en un monceau, & qu'on s'applique à conſidérer les choſes le plus originairement qu'il eſt poſſible, & comme naiſſantes. De là, nous tirerons, comme je l'eſpére aſſés de lumiére tant pour reconnoitre le bel ordre de la Providence de Dieu, que pour donner des idées claires à ces termes obſcurs & embarraſſans dont nous venons de faire mention, ſi tant eſt, qu'il ſoit beſoin de s'en ſervir quelquesfois. Commençons & procedons par degrés.

V,
But de la Providence. Cinq choſes à quoi elle doit pourvoir pour atteindre à ce but.

V. Dieu, un Etre agiſſant & infiniment libre, lumineux & délicieux, veut qu'il y ait d'autres étres que luy, qui participent à ce qu'il eſt, & qui ſoyent heureux comme luy. Voila le deſſein de Dieu.

Ce bonheur conſiſte dans la poſſeſſion de la lumiére & des ſentimens ou des délices de Dieu: car Dieu méme n'eſt heureux que par la poſſeſſion de ſoi. Il ne trouve point qu'il y ait d'autre félicité que luy.

Il faut donc qu'afin qu'un autre que Dieu ſoit heureux comme luy, il y ait,

1. Premiérement, un autre étre que Dieu.
2. Que cet étre ne puiſſe ſe faire ou ſe cau-

cauſer ſon bonheur par ſoy & avec ſoy.

3. Qu'il ſoit préſenté à cet étre un objet béatifiant.

4. Que ce méme étre puiſſe non ſeulement admettre poſitivement, mais méme cauſer en quelque ſorte, ou occaſionner ſi l'on veut, l'admiſſion de l'objet béatifiant.

5. Et enfin, que l'objet béatifiant agiſſe dans cet étre autant qu'il y eſt reçu.

Providence avant la chute.

VI. (1) Si les propriétés de Dieu, ou ſes attributs, étoient incommunicables, Dieu ne pourroit rien faire hors de ſoy. Car l'étre, l'activité, la puiſſance, l'intelligence, la liberté, étant des choſes qui appartiennent proprement à Dieu, il s'enſuivroit, qu'excepté Dieu, rien ne pourroit étre, ni agir, ni apercevoir, ni vouloir, ni ſe determiner. Ce qui eſt contraire à l'expérience. Donc ce qui eſt dans Dieu eſt communicable.

VI. (1) *Premiere de ces choſes un étre different de Dieu. Si Dieu a des choſes communicables, & d'autres incommunicables.*

Mais d'ailleurs l'on craint, qu'en aſſurant que ce qui eſt dans Dieu ſe peut communiquer à d'autres choſes qu'à Dieu, l'on ne dépoüille Dieu de ſa gloire, ou que du moins, l'on ne change les créatures en Dieu. Comment ſe comporter icy pour ne pas anéantir d'un côté, ou diviniſer de l'autres, les creatures? Aurons-nous recours à la diſtinction que l'on fait vulgairement des attributs de Dieu, ou des choſes qui ſont en Dieu, en communicables & en incommunicables? Elle eſt obſcure; elle eſt méme fauſſe de la maniére qu'on la propoſe. Car les attributs que l'on met au rang des incommunicables, comme la puiſſance (ſe-

Providence avant la chute.

lon quelques uns,) l'infinité, l'éternité, ſont (*ſano ſenſu & cæteris paribus*) auſſi communicables que les autres. Cependant, il eſt certain qu'il n'y a rien de plus neceſſaire ni de plus inévitable que cette ſorte de diſtinction à la bien conſidérer: mais on doit luy donner un autre ſens que le vulgaire, quoi qu'elle ſoit la méme pour les paroles. En voicy le vray fondement.

VII. *Deux ſortes de communications, la ſubjective, & l'objective.*

VII. Premiérement, il faut remarquer qu'il y a deux ſortes de communications, dont nous pouvons appeller l'une *ſubjective*, & l'autre *objective*. Il ne faut point s'effaroucher de ces termes. Je n'en trouve point d'autres pour faire comprendre la vérité; & ce ne peut étre qu'une fauſſe délicateſſe, & une négligence pour les vérités les plus importantes, qui nous les peut faire rejetter; puis que d'ailleurs, je les vay rendre ſi clairs, qu'on les entendra ſans peine.

J'appelle *communication ſubjective*, celle par laquelle une choſe à quoi un ſujet participe, eſt ou devient une partie de ce méme ſujet. Exemple. Quand je dis que l'étre, la vie, l'activité, l'intellect, la volonté, me ſont communiqués, j'appelle cette communication, une communication ſubjective; parce que l'étre, la vie, & le reſte que j'ay dit, ſont une partie de ma nature, & ſont une partie du ſujet qui eſt moy-méme.

J'appelle *communication objective*, celle par laquelle une choſe à quoi un ſujet participe, n'eſt & ne devient pas une partie de ſa nature; mais en eſt l'objet, qui doit l'oc-

l'occuper, la combler & la perfectionner. Exemple. Lors que la lumiére du Soleil, ou qui plus eſt, lors que la lumiére divine, m'eſt communiquée, j'appelle cette communication là, objective; parce que la lumiére, ſur tout la divine, qui eſt le Fils de Dieu, n'eſt pas une partie de ma nature; mais qu'elle n'en eſt que l'objet; objet inhabitant, il eſt vray, & objet intérieur; mais pas naturel ni eſſentiel. Je me perſuade qu'il n'y a perſonne qui ne comprenne bien cela.

Providence avant la chute.

VIII. Quand donc l'on demande, ſi les choſes & les attributs de Dieu ſont communicables? La queſtion peut avoir deux ſens, le ſubjectif, & l'objectif. Nous l'allons prendre dans le premier ſens. Nous demandons donc, Si les choſes qui ſont en Dieu, ſont ſubjectivement communicables à d'autres choſes qu'à Dieu?

VIII. *Il y a en Dieu des choſes ſubjectivement communicables à d'autres qu'à luy.*

Il faut bien que cela ſoit: car autrement, les créatures ſeroient un pur néant, incapable de participer aus choſes divines, méme objectivement; ce que perſonne ne dira jamais. Car je me perſuade que, ſans perdre la raiſon, perſonne ne ſoutiendra, que Dieu ne puiſſe devenir l'objet de quelque créature. Mais ſi la créature ne communiquoit ou ne participoit ſubjectivement à l'étre & à l'intelligence, elle ne pourroit communiquer à l'Objet divin Or ces propriétés, étre, intellect, volonté, ſont originairement en Dieu ſeul. Donc ce qui eſt en Dieu eſt communicable d'une communication ſubjective.

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [23] - 7
PUBLIC DOMAIN

Providence avant la chute.

IX. Mais s'il en eſtoit ainſi de tout ce qui eſt en Dieu, la Créature ſeroit, ou deviendroit, ſubjectivement Dieu ; puis que tout ce qui eſt en Dieu, luy deviendroit naturel & eſſentiel. Il y a encore icy une inſigne diſtinction à faire. Je l'appelle *inſigne*, pour inculquer, qu'il ne s'agit pas icy de diſtinctions frivoles & riſibles, telles que ſont la plus-part de celles des Ecoles. Il s'agit icy des notions les plus ſolides & les plus fondamentales de toutes les choſes du monde, & qui ſont une ſource inépuiſable de vérites trés-importantes & de valeur univerſelle.

IX. *Il y a dans Dieu des choſes ſubjectivement incommunicables à d'autres.*

X. *Trois ſortes de choſes à conſidérer en Dieu, SS. Trinité.*

X. Il y a dans Dieu trois ſortes de choſes, ou de rapports, ou d'attributs, ou de réalités, ou enfin, comme on voudra les nommer. *Les premiéres*, ſont celles que l'on conſidére dans la Divinité comme un ſujet, & un fonds qui doit recevoir & admettre quelque choſe: telles ſont, par exemple, l'étre & l'étre libre, la puiſſance, l'activité, la ſenſibilité, le deſir, la faculté de l'intellect, celle d'acquieſcer, & ſemblables, que l'on rapporte directement au Pére. Les *ſecondes* ſont comme les objets & les lumiéres qui ſe preſentent à ces premiéres-là: & ce ſont, les ſplendeurs lumineuſes de la Divinité, ou le Fils de Dieu. Et les *troiſiémes*, ſont les émotions ſubſtantielles & reſultantes de l'union de ce qui eſt ſubjectif avec ce qui eſt objectif dans la Divinité; des facultés de Dieu (pour ainſi dire) avec leur objet, ou du Pére avec le Fils: & ce ſont, les

joyes

joyes & les délices ſubſtantielles de la Divinité, ou le Saint Eſprit.

Providence avant la chute.

XI. Cela ſuppoſé, je dis, qu'il n'y a que les ſeules choſes, propriétés, ou attributs du prémier rang qui ſoient communicables à d'autres choſes qu'à Dieu d'une communication ſubjective: c'eſt à dire, que Dieu le Pére peut arbitrairement faire émaner de ſon étre & de ſes propriétés des écoulements d'étre & de propriétés de méme nature, leſquels deviennent partie de la nature, ou plûtôt, la nature méme des créatures. Je ne dois pas m'étendre à prouver ni à expliquer cecy plus avant. L'on peut ſe ſouvenir de ce qui a été dit dans (*a*) le premier Traité, que l'ame humaine avoit tiré ſa naiſſance & ſon Origine de la nature de Dieu le Pére. Et cela eſt tout évident, perſonne ne pouvant ignorer, que l'ame ne participe ſubjectivement à l'étre, à la liberté, aus facultés de déſirer, d'apercevoir & d'acquieſcer, qui ſont celles du premier rang, ou les ſubjectives de la Divinité.

XI. *Les choſes du Pére ſont communicables ſubjectivement; & celles du Fils & du S. Eſprit objectivement.*

(*a*) Oec. de la Creat. Chap. X. n. 15, 20, 24.

Mais il n'en eſt pas ainſi des Objectives ni des perfectionnantes ou béatifiantes, qui ſont celles du Fils & du S. Eſprit. Il eſt certain que ſi l'ame y participe, ſi elles luy ſont communicables, ce n'eſt qu'objectivement, & non pas d'une maniére ſubjective: puis qu'en effet ni la lumiére du Fils de Dieu, ni les délices du S. Eſprit, ne ſont pas une partie de la nature de l'ame, non plus que les propriétés mémes du Pére conſideré entant qu'uni au Verbe & au S. Eſprit: (auquel

Providence avant la chute.

ſens l'Apôtre dit, que celuy qui n'a point le Fils n'a point auſſi le Pére.) Il n'y a que ſes propriétés, conſidérées comme ſéparées ou diſtinguées d'avec celles du Fils & du S. Eſprit, leſquelles ſoient communicables à la créature d'une maniére ſubjective.

XII. *Premiere des choſes ſuſdites, communiquée ſubjectivement, & pourvûe par la Providence.*

XII. Par cela, Dieu a pourvû à la premiére des choſes que nous venons de marquer: c'eſt, que voulant qu'il y euſt quelque autre choſe que luy qui fuſt heureuſe, il a pourvû & fait, qu'effectivement il y euſt autres choſes que luy, par la communication ſubjective qu'il a faite de ſoy, conſidéré comme ſujet recevant la lumiére & le bonheur; afin qu'il y euſt ainſi un autre ſujet recevant ou capable de recevoir la lumiére & le bonheur comme luy.

Or c'eſt ce que la Providence divine a communiqué également & impartialement à tout homme, ou à tout ce qui devoit & qui pouvoit naitre de l'homme. Tous, quant à leur nature, participent par origine à toutes les propriétés du Pére, connues & inconnues. Ils ont tous l'étre, la liberté, l'activité, la puiſſance, la faculté de l'intelligence, & le reſte; en un mot, ils ont tout ce qui eſt néceſſaire pour étre des ſujets capables de loger un bonheur infiny & éternel, nul excepté.

XIII. *A la reſerve de l'Independence & de la production du Verbe & du S. Eſprit, l'homme poſſede par communication ſubjective, toutes les propriétés du Pére.*

XIII. Ce ſont de grandes & d'admirables choſes que celles que Dieu a pû communiquer, & qu'il a communiquées effectivement

ment

ment à l'homme : ce ſont toutes les émanations vivantes & ſubjectives de la nature du Pére, duquel (*a*) *nous ſommes la race & le lignage* ; & c'eſt un aveuglement prodigieux à nos nouveaux (*) Philoſophes, de nier que les créatures ayent véritablement dans elles un principe d'activité & de puiſſance ; & particuliérement l'homme : luy, qui poſſede ſubjectivement dans ſa nature toutes les propriétés & tous les attributs du Pére par la communication véritable que Dieu luy en a faite, à la reſerve (& cela s'entend bien de ſoy-méme,) de l'independence éternelle & abſolue, & de la production (je ne dis pas de la capacité à recevoir, mais de la production) du Fils & du S. Eſprit. Car il y a contradiction & impoſſibilité manifeſte à ce que l'homme reçoive l'independence abſolue, ou qu'il dépende & ne dépende pas ; & que à ce que Dieu, le Fils & le S. Eſprit, auſſi, Dieu, dis-je, ſoit produit de l'homme.

Providence avant la chute.

(*a*) Act. I. 7, v. 28. 29.

XIV. Mais à la reſerve de cela, Dieu peut communiquer ſubjectivement tout le reſte à la créature, comme les facultés d'agir, de ſe conſerver ou de durer, & méme celle de faire des autres étres différens de l'Etre ſouverain. Je touche encore ces matiéres pour fortifier & éclaircir les idées que l'on en a données dans le premier Traité, & pour expliquer auſſi avec quelque clarté les termes de *cauſalité*, de *production* & de *concours*. Comme Dieu vouloit ſe repreſenter vivement tel qu'il eſt, & que cela ne pouvoit

XIV. *L'homme participe ſubjectivement à l'étre durable agiſſant, productif.*

(*) Les Malebranchiſtes.

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [27] - 11
PUBLIC DOMAIN

Providence avant la chute.

ſe faire qu'en communiquant ſubjectivement à des étres hors de ſoy les choſes qu'il poſſéde comme Pére, diſtingué du Fils & du S. Eſprit; il falloit donc, ſur l'hypothéſe de ce bon plaiſir (de ſe repreſenter vivement,) que comme il a dans ſoy la ſubſiſtence durable (je ne puis m'exprimer autrement,) la puiſſance ou l'activité, & la faculté de produire ſon ſemblable, (ſon Fils bien-aimé,) il communicaſt auſſi à l'homme (qui eſt le ſujet dont nous parlons) un principe de ſubſiſter durablement, d'agir puiſſamment, & de faire ou produire des étres ſemblables à luy.

XV.
Et cela ne luy eſt pas libre, mais naturel.

XV. Il faut ſeulement remarquer, que comme ces choſes ne ſont pas Dieu d'une méme maniére, auſſi ne ſont elles pas en l'homme d'une méme maniére par la communication que Dieu luy en a faite. La ſubſiſtence ferme & durable n'eſt pas en Dieu d'une maniére libre & par voye de chois; mais par nature. Il en eſt de méme de la faculté, ou de la vertu de ſubſiſtence durable & conſervatrice de la créature intelligente: elle n'eſt pas dans elle par maniére d'acte; encore moins d'acte libre & volontaire de la créature: mais elle y eſt par nature: c'eſt à dire, par la raiſon qu'il eſt de la nature & de la conſtitution d'un étre émané de Dieu, & qui doit repreſenter Dieu, de ne pas tendre au néant, & de ſubſiſter toûjours dans l'état naturel & ſubjectif où Dieu l'a mis une fois, ſans qu'il ſoit beſoin que Dieu y remette la main, ni qu'il le reproduiſe par effet à tous les momens de ſa durée.

XVI. De

Providence avant la chute.

XVI. De ſorte qu'il n'y a rien de plus faux ni de plus chimérique que le *concours naturel* que les gens d'école ont inventé, & que la *reproduction continuelle* du Carteſianiſme, (laquelle j'ay autres-fois crûe,) mais ſur tout, que celle du Malebranchiſme, qui étend généralement cette myſtérieuſe reproduction & cette eſpéce de création continuelle non ſeulement à la durée des ſubjets, mais à la réalité de leurs actes. La belle choſe que de penſer, que les productions de Dieu les plus divines, & qui ſont de méme nature que luy, tendent par leur conſtitution au néant, que Dieu y doive toûjours remettre la main, & qu'il doive ſuſciter & reproduire continuellement tous les actes des créatures, méme de celles qui ſont dans un état criminel & abominable! Mais, tenons nous en à l'état naturel.

XVI. *Le concours naturel des Ecoles, la reproduction continuelle des Carteſiens, & celle des Malebranchiſtes, ſont des chiméres.*

XVII. Ces bévûes-là viennent de ce que l'on a confondu la Nature avec la Grace, & l'état ſubjectif avec l'objectif, s'il faut ainſi dire. Comme l'homme n'eſt pas la cauſe de ſon bonheur, du Verbe de Dieu ni du S. Eſprit; il eſt clair, que pour étre heureux, ou en état de Grace, Dieu comme lumineux & heureux doit ſe joindre aus facultés & aus actes de l'homme par un acte d'union de ſa part; & que cet acte d'union de Dieu doit non ſeulement correſpondre à une partie des actes préſens de l'homme, mais auſſi à leur ſuite & à leur continuation: & ainſi, Dieu doit *concourir* continuellement par la lumiére de ſon Fils, & par la paix de ſon

XVII. *Source de ces chimeres. Verité & neceſſité du Vray Concours de Dieu, méme du Præcurſus, ou concours prevenant.*

Providence avant la chute.

S. Esprit, avec les actes successifs & courans de l'homme. Voila le vray concours de Dieu, dont la présence, & méme le *præcursus* ou la prévention est si absolument necessaire, que sans luy il n'y aura que des Pélagiens & des damnés. Mais d'attribuer cela, ou quelque chose d'analogue, à la subsistence des réalités subjectives & naturelles d'un sujet, c'est puérilité & ignorance. Il y a quelque chose de semblable dans la nature corporelle, à considérer ses réalités subjectives d'un côté, & de l'autre les objectives, qui sont l'ordre & la lumiére: mais ce n'est pas icy le lieu d'aprofondir cecy.

XVIII. *L'homme est la cause veritable & proprement dite de ses actes.* Raisons formelles *de la causalité. Cause* premiere, *& causes* secondes.

XVIII. Quant à l'activité & à la puissance que Dieu a communiqué subjectivement à l'homme, par elles l'homme est devenu, & est réellement, une *cause véritable* & proprement dite de ses actes; d'autant que la raison formelle de la causalité se trouve dans luy d'une maniére subjective.

La *raison formelle* de la *causalité* consiste en ce qu'une chose ait dans soy une puissance & une vertu qui étant en acte, il en sorte une autre chose nécessairement, & si nécessairement, que si l'effet ne s'ensuivoit pas il y auroit de la contradiction ou de la repugnance dans la cause, laquelle, par supposition, auroit dans soy la vertu productive & l'exerceroit actuellement; & cependant, elle ne l'auroit pas actuellement, comme l'événement le montreroit. Exemple. Posé que Dieu, l'Etre puissant & parfait, vouluſt actuellement qu'il existaſt des choses différen-

ren-

rentes de luy : ſi ces choſes-là n'exiſtoient pas enſuite, il y auroit contradiction en Dieu : car en ce cas, la volonté d'un Etre qui a la puiſſance ſeroit la volonté d'un étre qui n'auroit pas la puiſſance. Donc pour éviter cette contradiction, ces choſes-là doivent exiſter & ſuivre néceſſairement en vertu & en conſequence de cette volonté : & ainſi, la volonté Divine en eſt une cauſe réëlle & véritable. Cette neceſſité & liaiſon efficace & conſecutive entre l'une & l'autre de ces choſes, eſt la plus évidente du monde. De méme, poſé que Dieu ait voulu qu'il émanaſt de toutes ſes réalités ſubjectives un ſujet qui le repreſentaſt ; il s'enſuit, en vertu de la volonté & de la production divine comme d'une *cauſe premiére*, que lors que ce ſujet voudra diſpoſer de quelque choſe (en matiére de ſes actes,) ces effets-là s'enſuivront en vertu & en conſequence de la volonté de ce ſujet comme d'une *cauſe émanée*, établie *& ſeconde :* car ſans cela, le ſujet ne ſeroit pas d'une nature émanée & participante des propriétés ſubjectives de la Divinité, & il ne repreſenteroit pas l'activité ni la puiſſance de Dieu : ce qui eſt contradictoire à la volonté de Dieu. De ſorte que l'homme eſt véritablement & formellement la *cauſe réëlle* de ſes actes naturels. Je parleray tantôt des *cauſes occaſionnelles*, ſous leſquelles on a nouvellement caché bien des chimére. Remarquons ſeulement à l'occaſion des réëlles, que comme le principe de l'activité & de la puiſſance eſt en Dieu naturellement, &

Providence avant la chute.

non

Providence avant la chute,

non par choix, & que ce n'eſt que l'exercice & la diſpoſition multiple de ſes actes qui ſont dans luy ou par luy arbitrairement & par élection ; il en eſt de méme de l'homme.

XIX. *Pourquoi l'homme eſt libre à la production de ſon ſemblable ; & que Dieu ne l'eſt pas ainſi.*

XIX. Il n'en eſt pas tout à fait ainſi dans le paralelle de la faculté productive & de la production actuelle qui ſont dans Dieu & dans l'homme. La raiſon néceſſaire de cette diſparité eſt, que Dieu étant trés parfait, & étant à ſoi ſon propre & néceſſaire bonheur, il ne peut qu'il ne produiſe actuellement & continuellement ſon ſemblable. Mais l'homme ne pouvant produire Dieu, qui eſt le vray bonheur; & n'étant point, ni luy ni ſon ſemblable, ſon bonheur à ſoy méme, il s'enſuit, que pour étre heureux, la production de ſon ſemblable, & encore moins ſa production continuelle, ne luy eſt point neceſſaire; mais acceſſoire, & ainſi, libre & d'élection quant à l'acte : car la faculté luy en eſt naturelle.

XX. *L'ame de l'homme eſt naturellement & néceſſairement immortelle. Comment Dieu ne peut l'anéantir,*

XX Voila le Sujet que la Providence divine (prénant ce mot dans une ſignification fort générale,) a préparé pour exécuter ſon deſſein, d'avoir des étres heureux comme Dieu. Je voudrois, que pour ôter un ſcrupule que je ne crois pas avoir enlevé ailleurs aſſez à plein, aſçavoir, pourquoi Dieu n'anéantit pas les ames miſérables des damnés pluſtôt que de les laiſſer ſubſiſter effroyablement ; je voudrois, dis-je, que pour cet effet, l'on priſt bien garde à ce que nous venons de dire de la durée continuelle de l'ame, qu'elle luy eſt ſubjective, naturelle, & néceſſaire d'une néceſſité divine & d'origine. Je ne veux pas dire, que

Dieu

Dieu ait néceſſairement créé l'ame : mais je veus dire, que Dieu voulant créer l'ame par communication arbitraire, (& ſubjective) de ſa divine nature, & ayant voulu la produire telle qu'elle fuſt ſon émanation & ſa repréſentation vive, elle doit NECESSAIREMENT étre de nature immortelle, contre le ſentiment de biens des gens, & celuy des Carteſiens mémes, (qui a auſſi été autres-fois le mien.) Ces Meſſieurs s'imaginent, que la raiſon de la durée continuelle, ou de l'immortalité de l'ame, dépende de telle ſorte du libre arbitre de Dieu, que ſuppoſé qu'elle demeure de la méme nature qu'elle eſt en ſon fond, Dieu néanmoins auroit pû vouloir qu'elle fuſt mortelle, ou qu'elle ceſſaſt un jour d'exiſter ; & qu'à preſent méme il ne tienne qu'à ſa volonté divine de l'anéantir. Cela eſt faux & contradictoire. Car ſi Dieu pouvoit anéantir une ame, il pourroit faire que la divine nature dont l'ame eſt émanée, & à laquelle elle participe ſubjectivement, fuſt périſſable & mortelle, c'eſt à dire, qu'elle ne fuſt pas divine. Il pourroit faire encore, que ce qu'il a voulu étre la repreſentation vive de ce qu'il eſt, n'en fuſt pas la repreſentation. Choſes qui ſont viſiblement contradictoires.

Providence avant la chute.

XXI. Mais au reſte il ne faut pas s'imaginer, que rien de cecy tende ou directement, ou indirectement à niër ou à revoquer en doute la puiſſance de Dieu. Car la Puiſſance de Dieu ne conſiſte pas formellement

XXI. *Enquoi conſiſte la* Puiſſance *de Dieu* deſtructive. *Elle ne regarde pas les natures ou ſubſtances.*

Providence avant la chute.

ment à pouvoir ſe contredire ; & ſes effets & ſes termes ne ſont pas l'anéantiſſement ; mais la réalité & la poſition, ou tout au plus, la négation ou retraction des réalités objectives & offertes avec condition, & non pas celle des realités ſubjectives & données ſans condition. Je veux dire, que le terme & les effets de la Puiſſance ne ſont pas d'anéantir les natures des choſes : mais que Dieu ayant préſenté à ces natures ſa lumiére & ſon bonheur comme des objets qui agiront dans l'ame à condition que l'ame véüille tourner vers eux ſes facultés & ſes actes ; ce que peut icy la Puiſſance de Dieu en matiére de diminution de réalités, eſt, non d'anéantir la nature, mais de retirer & de nier la continuation de l'offre de l'objet lumineux & béatifiant ; en ſuite dequoi, la créature ſera éternellement & infiniment miſérable. C'eſt cette conſideration qui luy doit faire craindre la Puiſſance deſtructive de Dieu, laquelle Puiſſance deſtructive ne devient pourtant jamais actuée de la part de Dieu par un acte poſitif de refus venant de luy ; mais elle ne s'actue que par la faute & par le manquement de l'ame, laquelle ne veut pas recevoir l'offre de Dieu, auquel manquement Dieu ne pourroit correſpondre davantage par la continuation de ſon offre ſans contribuer à l'inſulte & au péché de ſa créature, & ſans contrevenir à ſon premier deſſein, qui étoit, de ne faire rien dans l'ame que librement.

Cependant, Dieu eſt ſi bon, ſi compatiſ-

tiſſant, & ſi généreux, pour ainſi dire, que ſi les ames pouvoient étre anéanties par ſa divine Puiſſance, il anéantiroit indubitablement toutes celles qui ſe ſéparent de ſon bonheur. Mais c'eſt pure ignorance & pur aveuglement d'eſprit que de croire cette poſſibilité, & encore plus de s'y attendre, ou d'en établir la futurition, comme font les impies qui ſe laiſſent ſéduire par les reveries de Socin, & qui s'abandonnent à l'iniquité ou à l'oubly de Dieu, ſous la miſérable & la trompeuſe eſpérance de l'anéantiſſement.

Providence avant la chute

L'anéantiſſement de l'ame eſt impoſſible.

§ §§

Seconde & troiſiéme des choſes requiſes.

XXII. (2) La ſeconde choſe que j'ay dit (*a*) que l'on devoit ſuppoſer ou conſidérer dans les étres que Dieu vouloit rendre heureux, eſt, que ces étres-là ne pûſſent ſe faire ou ſe cauſer leur bonheur par eux-mémes. Je viens d'en dire en paſſent aſſez ſur cet article pour que l'on voye, que la choſe eſt ainſi à l'égard de l'homme ou de l'ame humaine; & que cela ne peut aller autrement; puis que l'homme ne peut produire l'objet infiny, qui eſt le vray bonheur: car l'objet éternel, infiny & parfait, ne peut ſe produire par un ſujet temporel, fini & imparfait; & tous les actes du ſujet créé ne tirent pas par une vertu & par une conſéquence néceſſaire, je ne dis pas l'objet, mais pas méme la préſence de l'objet. Car mettés en acte tant

XXII. (2) *Seconde des choſes dans les étres créés pour étre heureux: qu'ils ne puiſſent ſe rendre heureux par eux-mémes.*

(*a*) Supra num. V.

Providence avant la chute.

tant qu'il vous plaira l'ame & toutes ſes facultés, il ne s'enſuivra rien néceſſairement d'elle ſeule ni de tous ſes actes, que ténébres, que confuſions, que peines & qu'anxiétés, comme on l'a fait voir à fond dans le premier Traité (*a*) en plus d'un endroit. Ainſi donc, l'homme n'eſt pas, & ne peut étre, la *cauſe véritable* de ſon bonheur, quand d'ailleurs on ſuppoſeroit qu'il cauſeroit dans ſoy toutes ſortes d'idées & de délectations ſenſibles & imaginables, choſes qui ne ſont que miſéres à une ame capable d'un objet infini lors qu'elle ſent ſa vacuïté infinie.

(*a*) Oec: de la Creat. Ch. I. v 29. &c. Ch. VIII. n. 10. &c. Ch. IX. n. 7. &c. Ch. XIV. n. 20. &c. & Ch. XV. n 17.

XXIII. *L'homme ne pouvoit ne pas eſtre labile. Humilité & dependence des Saints.*

XXIII. Cette vérité confirme & explique celle que l'on a touchée (*b*) au ſujet du péché ou de la labilité de l'homme, que l'on a fait voir, n'avoir pû ne pas étre labile: ce qui eſt fondé entr'autres conſidérations, ſur celle qu'il ne pouvoit étre la cauſe de ſon bonheur, ou qu'il ne pouvoit trouver ſon bonheur dans ſa nature, dans ſes actes, & dans le commerce de ſoy méme avec ſoy. La méme vérité eſt le fondement de l'humilité, (dans laquelle, les eſprits qui n'ont jamais peché, ſont continuellement devant Dieu;) & c'eſt auſſi, celuy de la dependance non ſeulement naturelle, mais de la volontaire & de l'amoureuſe, où les ſaints ſe mettent toûjours devant la Majeſté Divine. Je ne fais que marquer en paſſant les ſuites capitales de ces premiéres vérités, & je paſſe à la troiſiéme conſidération qu'il y a à faire ſur les étres que Dieu a eu deſſein de rendre heureux, & d'acheminer à ce but par ſa Providence.

(*b*) Oec: du peché. Ch. I. n. 5.

XXIV. Cet-

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [36] - 20
PUBLIC DOMAIN

XXIV. (3) Cette troiſiéme requiſition eſt, qu'il ſoit préſenté à ces étres-là un Objet béatifiant, lumineux & tranquiliſant. Or c'eſt ce que Dieu a fait à l'égard de tous les eſprits qu'il a créés, & qu'il auroit fait à l'égard de tous les hommes s'il en avoit créés pluſieurs, ou que l'homme & ſes deſcendans ne fuſſent pas tombés dans le péché: car nous conſidérons icy les choſes avant le péché. C'eſt cecy qu'on appelle la *Grace prévenante*, ou l'offre de la Grace prévenante; parce qu'elle prévient la coöpération & l'admiſſion, ou plûtôt, la recherche que l'homme en fait. Il me ſemble que j'ay expliqué ces choſes dans les Traités de la Création, du Péché, & du Rétabliſſement. Si bien que tout ce que j'ay à en dire icy, ne regarde preſque que l'explication de certains termes dont on ſe ſert ordinairement, mais fort obſcurement, dans ces matiéres, leſquelles en deviennent fort confuſes & fort embaraſſantes. Voicy ce que l'on en peut penſer.

Providence avant la chute.

XXIV. (3) *Troiſiéme choſe requiſe à un ſujet que Dieu veut rendre heureux, l'Objet béatifiant, ou la Grace prévenante. La Providence a pourveu de cela.*

XXV. Lors que Dieu préſente ſa lumiére & ſon amour à l'ame antérieurement à la recherche que l'ame en peut faire, cela s'appelle, comme je l'ay déja dit, la *grace prevenante*, que l'on peut marquer par le *præcurſus* ou le *concurſus prævius* des ſcolaſtiques, lequel a lieu dans les choſes de la Grace, comme il a été dit (*a*) cy-deſſus.

XXV. *Explication des termes de concours prevenant, concours ſimultanée, ſecours.*

(*a*) ſupra num. 17.

Comme la créature ne pourroit étre durablement & ſolidement heureuſe ſi l'offre de la grace ne luy étoit preſent à chaque eſpace ou à cha-

Providence avant la chute.

à chaque terme de ſa durée, lors que Dieu luy fait cela (comme il le fait veritablement,) c'eſt ce qu'on doit appeller le concours de Dieu, le ſimple *concurſus*, ou le *concurſus ſimultaneus*, pour parler en termes d'écoles. Et ce concours a place, comme on l'a déja dit, dans les choſes de la Grace, méme dés avant le péché.

Et lors qu'il ſe pourroit trouver quelque choſe qui s'oppoſaſt en quelque ſorte à Dieu entant qu'il s'offre à l'homme, & que néanmoins Dieu s'offriſt nonobſtant cet obſtacle, cela s'appelle le ſecours de Dieu, *ſuccurſus* ou *auxilium*, peut-on dire à la Scolaſtique.

Regle generale & ſimple que Dieu s'eſt preſcrite.

La volonté que Dieu a d'offrir ſa grace & ſon bonheur, ou ſa lumiére & ſon amour à toute creature intelligente émanée de luy, cette volonté-là entant qu'elle n'eſt pas inconſtante en Dieu, s'appelle *Régle*; & entant qu'elle regarde tous les étres créés intelligens, ſans exception d'aucun, on la doit nommer une *Régle générale*, *univerſelle*, & méme *ſimple*, ſi l'on veut, *que Dieu s'eſt preſcrite* pour ſe comporter envers les créatures conformément à ſa teneur.

Voyes generales, acte general de Dieu envers les creatures.

L'acte & la maniére de l'acte par lequel Dieu s'offre à ſes créatures intelligentes, & à chacune d'elles, étant le méme en ſubſtance par rapport au bonheur éternel, on doit l'appeller, un *acte général*; & ſa maniére, une *voye générale* & univerſelle d'agir, de Dieu envers ſes créatures. Je dis que ces choſes ſont les mémes en ſubſtance à l'égard de

de toutes les créatures intelligentes (avant le péché,) par rapport au bonheur éternel, c'eſt à dire, que l'offre que Dieu a fait à chacune d'elle de ſa lumiére & de ſa grace, eſt également ſuffiſant pour les rendre heureuſes. Et quand on parle icy d'acte & de voye génerale, il ne faut pas entendre des abſtractions logiques & ou métafiſiques, éloignées de l'individualité & guindées dans les airs vagues des univerſaux. L'acte de Dieu par lequel il s'offre à ſa creature, eſt trés-ſingulier & trés-individuel en Dieu; mais cette ſingularité & cette individualité-là s'étend & s'offre non à un ſeul individu, mais à tous, & à chacun d'eux: & ainſi, c'eſt un acte *ſingulier* & *général*, *univerſel* & *individuel*. Il en faut dire le méme des voyes de cet acte-là.

Providence avant la chute.

Comme il y a dans l'unique nature de Dieu des varietés & des multiplicités infinies & & trés-parfaites; conformément à cela, les eſprits qu'il a produits ont dans le fond d'une méme nature (qu'ils poſſedent) des diſpoſitions & des variétés preſque infinies: auſſi, quoique l'action & la maniére par laquelle Dieu ſe communique ou s'offre à eux ſoit la méme en ſubſtance à l'égard de tous par rapport à un méme bonheur ſubſtantiel; néanmoins, cet acte peut étre diverſifié & varié en une infinité de maniéres trés-parfaites, toutes différentes & inégales par rapport à la conſtitution & à la diſpoſition différente de chaque eſprit. Cela ſe doit appeller *des actes, des dons, des graces particuliéres.*

Actes, dons, & graces particuliere des Dieu

Cha-

Providence avant la chute.

Chaque eſprit Angélique, chaque créature intelligente, en a quelques unes de la ſorte, leſquelles ne ſont pas communes à toutes les autres en la méme maniére. Mais cette diverſité ne met point de différence eſſentielle dans l'acte gratuït de Dieu, & n'eſt pas oppoſée à ſa géneralité, à ſon univerſalité, à ſon identité par rapport à la ſubſtance du bonheur éternel.

XXVI. *Troiſieme des choſes ſuſdites, communiquée & pourvue par la Providence a des ſujets que Dieu veut ſauver.*

XXVI. Ainſi Dieu a pourvû amplement à la troiſiéme choſe requiſe à un ſujet qu'il a deſſein de rendre bien-heureux, il luy a dis-je pourvû ſuffiſamment par l'offre d'une Grace prévenante, par ſon concours, par l'établiſſement d'une régle générale, univerſelle & ſimple, par un acte général & néanmoins ſingulier, par des voyes univerſelles & néanmoins individuelles, & auſſi, par des dons & des graces toutes particuliéres. Je ne ſçay ce qu'on pourroit déſirer davantage en matiére d'offrir un objet à un ſujet intelligent & libre.

XXVII. *Des objets exterieurs que la Providence adminiſtre auſſi.*

XXVII. Nous avons vû dans le premier Traité, que Dieu ayant donné à l'homme non ſeulement des facultés purement divines, mais auſſi (ſans rien dire de la Raiſon humaine & de l'Imagination) un corps & des facultés corporelles, il luy avoit auſſi offert des objets convenables à toutes ces facultés-là. Quoique cecy n'appartienne pas directement à la Grace & au bonheur éternel, il y revient néanmoins & y ſert de moyens un peu plus éloignés que ceux qui ſont purement divins. Ce ſont des moyens in-

indirects & ſeconds, ou comme on voudra les nommer. Comme ces choſes doivent venir en conſidération lors qu'il eſt queſtion de la Providence Divine, & qu'elles feront une partie conſidérable de ſon occupation aprés le péché de l'homme, il faut voir comment lors de ſa rectitude, la Providence de Dieu étoit compliquée avec elles. Providence avant la chute.

XXVIII. Dieu pour rendre l'homme plus attaché à luy, plus dépendant de luy, & par conſéquent, plus facilement & plus acceſſoirement heureux, a voulu que non ſeulement il fuſt ce qui étoit neceſſaire pour étre heureux, aſſavoir, un étre purement ſpirituel & divin: mais auſſi qu'il fuſt ce qu'il pouvoit n'étre pas quoi qu'il devinſt heureux, je veux dire, qu'il a voulu qu'il fuſt un étre corporel & matériel. Ainſi, il a donné à l'homme ſubjectivement, & comme une partie de ſa nature, un corps, avec des facultés actives & corporelles, pour la ſubſiſtence naturelle & la durée continuelle deſquelles il n'eſt pas néceſſaire que Dieu agiſſe, conſerve & *concourre* davantage par une communication ni reduplication, ou reproduction continuelle & ſubjective, naiſi que nous avons vû (*a*) que cela n'a pas été néceſſaire à l'égard de l'étre & des facultés de l'ame. Il ſuffit, que Dieu ait poſé cela une fois, & que l'acte de Dieu ne tende pas au néant. Delà il doit ſuivre, que le corps de l'homme, ſon activité, & ſes facultés, doivent durer éternellement. XXVIII. *Sujet corporel, que Dieu donne ſubjectivement à l'homme pour ſa beatitude acceſſoire.* (*a*) Supra num. 16. & 17.

XXIX. L'homme pouvoit bien ſentir, & tou- XXIX. Le

Providence avant la chute.

& toucher, pour ainsi dire, la dépendance qu'il a de Dieu, par l'existence de son corps, lequel il n'a pas fait : mais il pouvoit le faire encore davantage par la considération de ce que son corps seul, avec toute son activité, ne luy auroit servy que d'organe de peines & d'inquiétudes si Dieu ne l'avoit environéd'autres corps, qui par leur lumiére, par leur beauté, par leurs accords, & par leurs benignes pénétrations & communications, le fomentassent & l'entretinssent. Ainsi l'homme, outre le sujet de son corps, devoit encore avoir les objets d'un monde lumineux & bien ordonné.

XXIX.
Le corps de l'homme est incapable de se procurer son bien & sa beatitude accessoire.

Or il étoit encore beaucoup moins capable de les produire, & de leur donner lumiére, ordre & accord, qu'il ne l'avoit été de produire son propre corps. Et de là, il avoit occasion de ne pas s'attendre à soy pour cet effet, & de ne pas s'envisager soy-méme ; mais de jetter les yeux sur Dieu.

XXX.
La Providence pourvoit d'objets corporels & beaux l'homme corporel pour sa beatitude accessoire.

XXX. En effet, c'est Dieu seul qui pouvoit luy presenter, & qui luy presenta effectivement, ces objets là, je veux dire, un beau Monde, lumineux & parfait. Et quoi que ce Monde aprés sa création ne pust plus tendre au néant, ni cesser jamais d'exister quant à sa substance ou à sa matiére ; néanmoins, l'usage, ou l'offre général & universel de tout ce qu'il a, auroit bien pû en étre refusé au corps de l'homme, (à la reserve d'un petit espace propre à l'enserrer,) si Dieu, le Maitre de ce monde, ne luy en eust fait l'offre objectif & universel

Concours de Dieu dans les choses corporelles.

aussi

auſſi longtemps que le corps humain dure. Beaucoup plus donc étoit-il néceſſaire que Dieu concouruſt à luy preſenter & à luy offrir cet objet-là en état de lumiére, de beauté & de parfait accord. En effet, il ſemble que la lumiére, la beauté, l'accord, les douces & benignes immeations des corps, ayent plus beſoin d'un concours continuel de Dieu, que la durée de leur étre & de leur activité toute ſimple & ſans ordre. Je ne diray point ſimplement que cela ſoit ainſi étably pour faire mieux remarquer la beauté & la bonté de Dieu: mais je tâcheray d'en dire une cauſe plus préciſe, qui néanmoins reviendra à la méme conſidération.

Providence avant la chute.

XXXI. Nous avons dit cy-deſſus, que Dieu s'étoit communiqué aus créatures ſpirituelles comme Pére, comme Fils, & comme S. Eſprit: comme Pére, d'une maniere ſubjective, en leur donnant ſubjectivement & comme partie de leur nature, l'étre, la puiſſance, l'activité, & d'autres facultés: comme Fils, d'une maniére objective, en leur offrant (comme leur objet ſpirituel & intérieur) ſa divine lumiere; & comme S. Eſprit, de la méme maniére objective, en leur offrant ſes joyes, ſes accords & ſes divines délices; & que ces objets n'étant point dans les créatures comme une partie de leur nature, devoient leur étre offerts de Dieu par un concours continuel. Il y a quelque choſe de ſemblable dans les choſes corporelles. Dieu s'eſt communiqué à elles comme Pére, comme Fils, & comme

XXXI. *Dieu s'eſt communiqué, mais ombratilement, aux creatures corporelles comme Pere, comme Fils, & comme S. Eſprit.*

Providence avant la chute.

S. Eſprit ; mais d'une maniére extérieure, ombratile, groſſiére, & que l'on peut appeller morte, à comparaiſon de la communication ſpirituelle ; mais qui néanmoins eſt véritable, & méme admirable à la bien conſidérer. Car il eſt tres-vray, que tout ce qui eſt au monde, méme ce qu'il y a de plus corporel, a été fait par la communication ſoit vive, ſoit ombratile, de la TRESSAINTE TRINITE', & à ſa reſſemblance plus ou moins vive : & l'héréſie qui nie cet Adorable Myſtére de Dieu Trin-&-Un, eſt ſi abſurde, qu'elle ne peut trouver de place que dans des aveugles ou dans des chevaux, deſtitués de toute connoiſſance ſolide de Dieu, d'eux, & de toutes les créatures ; puis que tout porte des empreintes & des caracteres ineffaçables & éclatans de cette Grande Vérité, ſi ce n'eſt peut-étre, les créatures damnées, dequoi il ne s'agit point icy ; mais de celles que Dieu créa.

XXXII. *Cette communication du Pere, n'a pas beſoin de concours reproductif dans les objets,*

XXXII. Or Dieu s'eſt communiqué corporellement & ombratilement aus corps comme Pére par la création de la matiére, de l'étendue, de ſon activité, de ſes mouvemens, vertus & puiſſances différentes. Et comme cette *communication eſt ſubjective*, c'eſt à dire, que ces choſes appartiennent à la nature des objets, ou des corps ; de là vient, que Dieu les ayant une-fois poſées, elles ſubſiſtent en vertu de cette poſition, ſans avoir beſoin de *nouveau concours* ou de nouvelle production d'étre ni d'activité pour leur ſubſiſtence ſubjective. Mais il n'en eſt pas tout

à fait

à fait ainſi des deux autres ſortes de communications.

Providence avant la chute.

XXXIII. Dieu s'eſtcommuniqué ou repreſenté ombratilement aus choſes corporelles comme Fils par cette lumiére, par cette irradiation, cette ſaillie rayonnante que toutes les créatures font de leur centre vers toutes les autres pour leur offrir l'idée de leur beauté; (je parle des choſes comme elles étoyent lors que Dieu les créa.) Et il s'eſt communiqué & repreſenté à elles & par elles comme S. Eſprit par cette douce & accordante imméation & par cette accordante liaiſon & union des choſes les unes dans les autres, d'où dépend leur perfection & leur fecondité. Or comme la communication que le Fils & le S. Eſprit font d'eux aus créatures intelligentes, n'eſt pas une communication ſubjective, au ſens que nous l'avons expliqué; mais une communication objective, qui quoi qu'intérieure, & méme trés-intime, ſe fait par un offre de concours continuel & gratuït; de méme auſſi cette communication & repreſentation ombratile du Fils & du S. Eſprit dans les choſes corporelles, s'y fait par une influence & par un *concours continuel* des actes préſentatifs ou oblatifs du Fils & du S. Eſprit, à la façon & en conformité à l'acte ou à l'offre intérieur que le Fils & le S. Eſprit font continuellement d'eux à l'ame. Je veus dire, qu'à meſure que le Fils & le S. Eſprit offrent continuellement & intérieurement à l'ame de l'homme leur lumiére & leurs délices;

XXXIII. *La communication exterieure, ombratile & objective du Fils & du S. Eſprit, (laquelle eſt la* lumiére *& l'accord fertil) a beſoin de concours continuel du Fils & du S. Eſprit.*

Providence avant la chute.

à meſure auſſi le méme Fils & le méme S. Eſprit font dans les choſes corporelles cette impreſſion, ou plûtôt, cette direction lumineuſe, & cette imméation accordante de ces choſes, dont ils offrent la jouïſſance au corps de cet homme.

D'où vient l'inegalité des delices corporelles dans la vie eternelle.

Et de là vient que dans l'éternité chacun jouïra de la lumiére exterieure & des délices matérielles à proportion de ce qu'il jouïra de la lumiére & des délices ſpirituelles; & qu'autant qu'il ſe ſera rendu capable d'admettre les unes, autant le ſera-t'il d'admettre les autres: autant qu'il aura donné de place à l'offre & à l'operation du Fils & du S. Eſprit ſe preſentans à l'ame & agiſſans intérieurement & divinement; autant donnera-t'il de place à l'offre & aus opérations du Fils & du S. Eſprit ſe preſentans par l'exterieur, & agiſſans, ou dirigeans les actions des creatures, les embelliſſans, & les fertiliſans extérieurement, pour que ces objets du corps le rendent heureux à ſa maniére, & que l'ame en revienne par reconnoiſſance à la dépendance de Dieu, qui eſt la ſource de ſon bon-heur; & qu'elle le voye dépeint & par luy méme interieurement, & par ſes propres empreintes dans les choſes méme corporelles.

XXXIV. *Utilité de ces choſes, & leur conformité avec l'Ecriture.*

XXXIV. Je m'imagine que des penſées ſi abſtraites, ou, ſi l'on veut, ſi guindées ou ſi peu matérielles, ne ſeront pas du goût d'un chacun, & cela d'autant plus, qu'elles leur paroitront hors de place, & de pures digreſſions. Si cela eſt, j'en ſuis marry: & je vou-

voudrois de bon cœur que les hommes ne fussent ni si charnels ni si bétes que de ne pouvoir s'élever aus choses d'enhaut : je voudrois méme que pour moy je fusse tout le premier quitte de ma charnalité & de ma bétise, qui m'oblige à ne rien dire que de trés-bas & de trés-rampant des Grandeurs infinies & incomparables de nôtre Dieu : ce qui ne m'empéchera pas néanmoins d'en begayer à ma maniére. Et pourquoi ne le ferois-je pas, puis que l'Ecriture le fait bien, & qu'elle rapporte à la Parole, au Verbe, ou au Fils de Dieu, la production de la lumiére, le *fiat lux* ; & au S. Esprit, d'avoir presidé, pour ainsi dire, à la fomentation, à la fertilité, à l'imméation des choses, pour qu'elles s'ordonnassent & se communiquassent accordamment & agreablement : *& Spiritus Dei incubabat aquis* : l'esprit couvoir ou fomentoit les eaux ? Je ne réponds pas à ce que l'on pourroit se plaindre de cecy comme d'une digression : car cela est sans fondement pour quiconque s'entend à la recherche & à l'explication radicale de la prémiére verité des choses.

Providence avant la chute.

XXXV. Il me souvient trés-bien, que dans le premier Traité (*a*) j'ay parlé de la lumiére, de la beauté, de la bonté, de l'imméation, de l'accord & de la fécondité dés choses, comme si ces qualités étoient dés propriétés qui leur appartinssent, & qui méme tendissent d'elles mémes à durer & à continuer sans avoir besoin de concours & de

XXXV. *Comment on peut dire des proprietés objectives des choses qu'elles tendent à durer & á se perfectionner sans avoir besoin de concours reproductif.*

(*a*) Oec: Jela Crear. *Ch.* VII.

Providence avant la chute.

de reproduction de Dieu : ce qui paroit contraire à ce que je viens de dire. J'avoüe que je n'avois pas encore alors ſi bien conſidéré cette matiére ; & que l'on pourroit tirer quelque faux ſens ou quelque contradiction de ce que j'ay dit dans ce lieu-là par rapport à ce que je viens de dire icy : Mais à bien conſidérer le fond des choſes, je n'y ay rien dit qui ne puiſſe avoir, & qui n'ait en effet, un ſens fort vray que voicy, & que l'on prendra, ſi l'on veut, ou pour une explication, ou pour une rectification de mes premiéres penſées.

Les choſes ont deux ſortes de propriétés, ou des ſubjectives & de reſultantes de leur nature ; ou des objectives, & qui reſultent de l'union ou du concours d'elles avec leurs objets. Et ainſi, quoi que la lumiére, la beauté, la bonté, l'accord, la communication fertile & heureuſe des choſes n'en ſoyent pas des propriétés ſubjectives ; c'en ſont néanmoins des objectives, qui bien qu'elles ſoient inhéremment dans un ſujet, n'y ſont cependant que par reſultation de ſon union avec l'objet. Ces propriétés-là tendent à durer & à continuer, tant de la part de leur cauſe véritable, le Fils de Dieu & le S. Eſprit, (qui loin de les retirer, tendent à les communiquer éternellement ;) que de la part de leurs cauſes occaſionelles (je diray tantôt ce que cela veut dire,) & de leurs ſujets, leſquels ont des facultés diſpoſées & aſpirantes à cela, à leur maniére, d'où vient que l'on a appellé quelque-part ces facultés

(b) per-

(a) *perfectives*, c'est à dire, tendantes à la perfection, sans néanmoins la causer véritablement.

Providence avant la chute

Il est vray au reste, que les propriétés objectives ont besoin, ou n'ont pas besoin d'un concours continuel de Dieu, selon le sens qu'on voudra donner à ce mot-là. Car à le prendre pour une réitération continuelle de nouveaux actes de Dieu, comme si un acte de Dieu étant posé il alloit au néant, & que Dieu eust besoin d'en remettre un nouveau; en ce sens-là, elles n'ont pas besoin de concours continuel: mais elles en ont besoin en prenant ce mot pour un acte du Fils & du S. Esprit lequel est conditionnel par rapport à l'homme, c'est à dire, qui ne doit subsister pour l'homme, ou qui ne doit agir sur son corps & sur les créatures qui font impression sur luy, qu'aussi long temps que l'homme ne voudra point resister au Fils de Dieu & au S. Esprit, entant qu'ils s'offrent & qu'ils agissent divinement dans l'intérieur de l'ame.

(a) Oeuvres de la Creat. Ch. VI. n. 20.

Qui rejette les opérations interieures du Fils & du S. Esprit, se prive des exterieures.

De là vient, que ceux qui rejetteront les offres & les opérations intérieures & divines du Fils & du S. Esprit, se trouveront aussi privés de leurs opérations extérieures, de la lumiére, de la beauté, des accords & des délices extérieures & matérielles. C'est une leçon que ceux qui n'aiment & qui ne cherchent point Dieu, sa divine face, ni ses saintes inspirations dans leurs cœurs, doivent prendre en passant. Cela est arrivé aus Demons, & il arrivera à tous les méchans impénitens.

Providence avant la chute. XXXVI.

Il y a dans la production des creatures quelque chose de subjectif, & quelque chose d'objectif, dont l'un a besoin de concours & non pas l'autre.

XXXVI. Il y a, pour éviter la confusion, une remarque plus particuliére à faire sur la fécondité ou sur la fertilité des créatures, que sur les autres propriétés dont je viens de parler. C'est que celle-cy en comprend deux, assavoir, l'activité ou la simple reproduction de soy-méme, qui est une propriété subjective venante de Dieu le Pére; & la reproduction de soi entant que jointe avec la lumiére, la bonté, l'abondance délicieuse & glorieuse, ce qui ne doit étre conté qu'au rang des proprietés objectives, resultantes de l'union de la simple chose produite avec les offres lumineus & abondans en biens du Fils & du S. Esprit. Cela étant, la fecondité des créatures entant que l'on y considére la simple reproduction d'elles-mémes, est une propriété qui dure inamissiblement dans elles, sans avoir besoin d'un nouveau concours de Dieu: car les créatures se reproduisent sans cela en qualité de véritables causes, & tendent naturellement à se produire ainsi les unes des autres comme causes réëlles, mais causes secondes. Au lieu qu'à considérer la fécondité comme nne effusion continuelle de lumiére & de bonheur, la creature ne tend à elle, & n'y contribue, qu'en qualité de cause admissive & occasionelle, & non pas comme une cause véritable, ni seconde ni premiere; puis qu'il n'y a que le Verbe de Dieu & le S. Esprit qui en soient la seule & la véritable cause, cause qui de sa part, tend toûjours à reproduire, ou à augmenter, ou à continuer ses effets lumineux.

mineux & heureux, autant que le ſujet, doüé des facultés aſpirantes à cela, ne s'en rend point incapable par des irrégularités qu'il auroit commiſes, ou qu'il commettroit en ſe produiſant naturellement. Mais en voila aſſez pour prévenir les difficultés qui pourroient naître du lieu que l'on vient de marquer. Reprenons la ſuite de nôtre ſujet. Providence avant la chute.

XXXVII. Or comme dans l'offre que Dieu fait à l'ame de l'objet intérieur & béatifiant nous avons remarqué concours, régle & voye generale & univerſelle, acte général, & cependant ſingulier & individuel, & méme des actes particuliers; l'on peut obſerver les mémes choſes dans l'offre que Dieu fait de la lumiére, de la beauté, & de l'état harmonieux & fertil des créatures au corps de l'homme. Il veut les offrir conſtamment de ſa part, & il s'eſt fait une *régle* de cette volonté. Il l'exécute egalement & d'une méme maniere en ſubſtance à l'égard de tous, (ce qui fait la *généralité* & la *ſingularité de ſon acte & de ſes voyes*:) car tous reçoivent de luy ces avantages autant qu'il eſt de beſoin pour leur bonheur acceſſoire, & pour étre par là rameinés à la pure contemplation de Dieu & à la dépendance: quoi que dans cette égalité ſubſtancielle de l'offre de Dieu il y ait des millions de diverſifications & de *particularités*, non ſeulement entant que Dieu produit en diverſes maniéres la lumiére & les autres belles & bonnes qualités dans les objets lumineus & agréa- XXXVII. *Concours, Regle Voies, actes, generaux & particuliers de Dieu dans les choſes exterieures.*

Providence avant la chute.

bles ; mais auſſi en ce que ces objets lumineux & agréables, ou ſi l'on veut, leurs lumiére, leur beauté, leur harmonie, frappent différentes perſonnes diverſement, ſelon que les perſonnes ſont entr'elles de différentes conſtitutions quant à l'acceſſoire : & je penſe, que comme il n'y a pas dans le monde, pas méme dans le monde glorieux, deux perſonnes qui ſoient exactement égales en tout, auſſi n'y a-t'il pas deux perſonnes qui ſoient exactement frappées d'une maniére égale par les mémes objets : & par conſéquent, il eſt croyable qu'il n'y a pas deux perſonnes qui ayent exactement les mémes ſenſations d'une méme choſe, ſans aucune diverſité acceſſoire dans les maniéres.

XXXVIII. Dieu a pourvû amplement à la troiſiéme des choſes requiſes cy-deſſus.

XXXVIII. En voila aſſez ſur la troiſiéme des choſes que nous avons dit étre requiſes au deſſein que Dieu a qu'un autre étre que luy ſoit heureux ; qui étoit, qu'il fuſt preſenté à cet étre un objet béatifiant. Nous venons de voir amplement comment Dieu a pourvû à cela, tant en offrant conſtamment, univerſellement & ſinguliérement à l'ame la lumiére de ſon Fils, & les délices de ſon Eſprit, par leſquelles la créature devienne ſolidement & parfaitement heureuſe ; qu'en offrant auſſi de la méme maniére à ſon corps la lumiére & les délices extérieures, afin que la méme créature ſoit acceſſoirement heureuſe, & que par ce bonheur ſuperficiel elle ſoit rameinée à la contemplation du bonheur ſolide, & à la Dépen-

pendance de Dieu, qui en eſt la ſource.

Providence avant la chute.

XXXIX. Avant que de paſſer à la quatriéme choſe que nous allons conſidérer, je déſirerois que l'on remarquaſt, qu'encore que ce ſoit Dieu-méme qui produit & qui entretient par ſon Verbe & par ſon Eſprit la lumiére & la bonté, ou l'ordre, la fertiliſation, la vie vivifiante, pour ainſi dire, des créatures, ou la vigueur de l'eſprit univerſel; néanmoins cela ne veut pas dire que ni l'homme, ni les créatures, ſoient deſtitués d'activité, de force & de puiſſances; & que Dieu agiſſe immédiatement tout en elles: ce n'eſt pas cela. Les créatures ont toûjours ſubjectivement, depuis la donation que Dieu leur en a faite, l'activité; les mouvemens, & les vertus qui en dépendent, ſans que Dieu les touche plus pour cela: mais tout cela ſeroit ſans lumiére & ſans vigueur délicieuſe & vivante ſi Dieu par une application continuelle ne produiſoit dans elles ces belles impreſſions. Il en eſt de méme de l'homme. Il eſt proprement actif, agiſſant, ſe reproduiſant, il diſpoſe de ſoy, il excite & gouverne les actes de ſes facultés: mais il ne peut cauſer ni vie, ni vigueur, ni lumiére dans les objets extérieurs. Cela revient preſque à ce que l'on vient de dire de la fécondité. Je n'ay pas deſſein de pouſſer cette matiére plus avant, non plus que de redire à tout coup, que l'on conſidére icy les créatures comme elles étoyent avant le péché.

XXXIX. *Il ne s'enſuit pas de là que les créatures ſoient deſtituées de puiſſance active.*

Providence avant la chute.

§. §. §.

Quatriéme & Cinquiéme des choſes requiſes à la beatitude.

XL. (4) La quatriéme choſe qui eſt requiſe à un étre que l'on veut rendre divinement heureux, eſt, que cet étre-là puiſſe non ſeulement admettre paſſivement, mais méme cauſer en quelque ſorte, ou occaſionner, ſi l'on veut, l'admiſſion ou la préſence de l'objet béatifiant.

XL. (4) *Quatrieme choſes requiſe á un étre qui doit etre heureux, l'intromiſſion libre & active de ſon Objet.*

Quoi que je n'aille faire mention que de l'objet divin & ſpirituel qui fait la béatitude ſolide, l'on peut néanmoins appliquer par analogie ce que je vay dire icy, auſſi bien que ce que je diray ſur l'article ſuivant, aux objets extérieurs que Dieu offroit lumineuſement & délicieuſement au corps de l'homme pour ſa béatitude acceſſoire, & pour le rameiner par là à la contemplation & à la ſource de ſon bonheur divin.

Je dis donc, qu'affin que le bonheur de la créature intelligente fuſt ſolidement & divinement parfait & délicieux, l'objet béatifiant ne devoit pas ſeulement étre reçu dans l'ame d'une maniére purement paſſive, & quaſi toute machinale; mais d'une maniére active, & qui approchaſt de la cauſalité. Quiconque voudra ſe ſouvenir de dis-huit ou vingt raiſons que l'on a alleguées dans le premier (a) Traité pour montrer que l'homme devoit étre véritablement libre, verra bien auſſi, pourquoi l'admiſſion de

(a) Oecon. de la Créat. chap. 17.

ſon

son bonheur devoit ne pas être purement passive, mais aussi active, sans qu'il soit besoin que j'en dise icy rien de particulier, sinon, que cecy suppose deux choses, l'une, qu'il soit libre à la créature intelligente de laisser entrer dans elle à son chois & à sa discrétion l'objet béatifiant; & l'autre, que non seulement elle l'introduise par un simple acte de liberté & de consentement; mais que méme elle l'empoigne & le force, pour ainsi dire, d'une maniére agissante, & qu'ainsi elle cause en quelque sorte son entrée & son admission au dedans de son interieur.

Providence avant la chute.

XLI. Je n'ay rien à dire sur la premiére de ces deux choses, si ce n'est, qu'on ne doit pas la séparer de la seconde, & qu'on doit remarquer, qu'il suit de-là, que la Divine Providence devoit donner à l'homme une liberté qui ne fust ni prédéterminée, ni déterminée, ni liée par aucun décret, par aucun acte physique & irresistible, ni méme par aucune prévision infaillible. Je pense avoir demonstré suffisamment dans le premier (*a*) Traité la possibilité & la vérité Metaphysique de ces choses, tant à l'égard de Dieu, qu'à l'égard des créatures intelligentes, que l'on ne peut supposer libres sans renverser & prédétermination, & pretendus decrets éternels touchant les actes particuliers, & prévision déterminée touchant toutes leurs particularités: car l'établissement d'une créature libre, est formellement & essentiellement l'établissement d'une créature dont on ne veut ni déterminer ni sçavoir

XLI. *Qu'il suit de-là, que Dieu a deu pourvoir l'homme d'une liberté qui ne fust determinée ni par décret, ni par acte, ni par prevision absolue.*

(*a*) Oec. de la Cr. chap. 13. &c.

Providence avant la chute.

voir determinément ce qu'elle fera avant qu'elle veüille de ſon unique fonds déterminer elle méme ce qu'il luy plaira de faire. On peut bien prévoir pluſieurs choſes d'elle comme poſſibles, &, ſi l'on veut, comme probablement futures ; mais non pas comme certainement futures : cela eſt contradictoire ; puiſque le principe de la futurition eſt dans la créature comme un principe qui peut agir & ne pas agir juſqu'au moment qu'il luy plaira de ſe déterminer. Comme les difficultés qùi ſemblent naitre de cette verité regardent principalement l'événement des choſes aprés le péché, on remet à en parler juſqu'à ce qu'on traitte de la Divine Providence aprés la chûte de l'homme.

XLII. *Ce qu'eſt l'activité de l'ame. La Providence en a pourveu l'homme.*

XLII. L'activité que l'ame doit mettre en œuvre (pour ainſi dire) ſur ſon divin Objet, afin d'en cauſer en quelque ſorte l'entrée dans elle, eſt l'acte de la faculté du déſir, qu'elle doit joindre avec l'acte du conſentement qu'elle donne à Dieu de venir agir dans elle. L'ame ne doit pas ſeulement conſentir d'une maniére ſimple à l'offre & à la volonté divine : mais elle doit auſſi l'attirer dans ſoy par un déſir dont on a vû (*a*) ailleurs les conditions. Elle doit donc avoir un déſir libre, ou une liberté déſirante : à quoi Dieu a trés ſuffiſamment pourvû du côté du déſir auſſi bien que de celuy de la liberté. Car la nature de l'ame, qu'il a produite, n'eſt dans ſon fonds le plus intime qu'un principe deſirant le bonheur infiny ; & ce déſir ne manque pas d'étre actué dés que la liberté le détourne ; com-

(*a*) Oec. de la Coo. ch. 6. n. 3.

comme elle le peut, de tous les objets particuliers & finis, & le laiſſe à luy-méme, L'on a traitté ailleurs cette maniére plus particuliérement. *Providence avant la chute.*

XLIII. Or l'acte de ce déſir libre a une certaine liaiſon avec l'entrée & la préſence intime & unitive de l'objet béatifiant, laquelle liaiſon fait, que l'on peut conſidérer cet acte comme une eſpéce de *cauſe* de cette entrée ou de cette préſence de l'objet, qui luy eſt liée. Ce n'en eſt pas à la vérité une cauſe efficiente, propre & véritable; mais c'en eſt une cauſe que l'on peut appeller *admiſſive*, *receptive*, ou, ſi l'on veut ſe ſervir d'un mot qui a déja fait aſſez de bruit dans le monde, une *cauſe occaſionnelle*, ſauf à donner à ce mot une plus réëlle & une plus ſolide idée que celle qu'en donnent quelques nouveaux Philoſophes un peu trop ſuperficiels. On dit vulgairement, qu'une cauſe occaſionelle eſt celle entre laquelle & l'effet il n'y a point de liaiſon néceſſaire. A parler proprement cette definition n'eſt pas véritable, ou du moins, elle n'eſt pas exacte; & ſi elle devoit avoir lieu, je ne vois pas pourquoi une cauſe occaſionelle ſeroit pluſtôt ſuivie d'un effet que d'un autre: elle ſeroit naturellement indifférente à tout; & il n'y auroit pas plus de liaiſon naturelle entre le deſir du bien & la joüiſſance du méme bien, qu'entre le deſir du bien & la privation du bien ou la poſſeſſion de la miſére: ce qui eſt viſiblement abſurde. XLIII. *L'acte de l'ame eſt en quelque maniére cauſe de l'intromiſſion de ſon Objet. Fauſſe idée de la cauſe occaſionnelle.*

XLIV. Il y a une liaiſon naturelle, & mé-

Providence avant la chute.

méme néceſſaire, entre la *cauſe occaſionelle* & ſon effet: mais ce qui la diſtingue de la cauſe réelle, véritable & efficiente, eſt, que l'effet ne ſuit ou ne procéde pas d'une puiſſance qui ſoit ſubjectivement dans ſa cauſe occaſionelle; mais ſeulement de la vertu qui eſt dans la cauſe premiére, ou dans Dieu. Tâchons d'expliquer cecy le plus clairement qu'il eſt poſſible.

XLIV. *Vraye idée des cauſe, occaſionnelles. Elles ont une liaiſon naturelle & néceſſaire avec leurs ſuites ou leurs effets.*

Il eſt certain que les œuvres de Dieu, & les liaiſons qu'il y a entr'elles, ne ſont pas des choſes & des rencontres purement occaſionnelles & indifférentes entr'elles, ſans raiſon, ſans proportion, ſans ſageſſe, ſans beſoin naturel les unes des autres. La ſageſſe de Dieu ne peut ſouffrir cela. Elle ne peut permettre que la raiſon des choſes ne ſoit fondée que ſur une pure occaſion, ſans raiſon & ſans neceſſité naturelle. Auſſi n'a-t'elle pas diſpoſé les choſes ainſi, comme il paroitra pour peu que nous les conſidérions de prés.

Repreſentons nous que Dieu ait voulu produire un ſujet ſpirituel pour le rendre heureux par l'infuſion de ſa lumiére & de ſon divin bonheur; & auſſi un ſujet corporel, pour le perfectionner par la lumiére & par les biens extérieurs: il eſt viſible, que parce que Dieu eſt ſage, & qu'il ne contredit point à ſon deſſein, il doit y avoir une proportion entre des ſujets & leurs objets; & que la nature des uns doit étre capable d'admettre les autres. Cette capacité & proportion des uns envers les autres, eſt une *liaiſon* ou plûtôt un

fon-

fondement naturel de liaiſon entre ces choſes-là. Et il eſt clair, que la nature d'un ſujet qui eſt faite pour un certain objet, a naturellement plus de liaiſon, ou plus de fondement de liaiſon, avec cet objet-là, qu'avec un objet différent; ou avec un contraire. Voila déja une raiſon de liaiſon ou de fondement de liaiſon naturelle, entre ces ſortes de choſes. Providence avant la chute.

Neanmoins, comme le ſujet ne peut jouïr actuellement de l'objet ſinon par le moyen d'un de ſes actes, la queſtion eſt de ſçavoir, s'il y a une liaiſon neceſſaire entre l'acte du ſujet & l'entrée ou la preſence de l'objet? Aquoi l'on doit repondre, qu'ouy (*): car Dieu ayant fait le ſujet pour admettre ſon objet, ſi l'objet n'entroit pas lors que le ſujet ſe met en acte de l'admettre, c'eſt à dire, dans les choſes ſpirituelles, ſi lorſque l'ame dirige librement vers Dieu ſon deſir en vacuïté de toute autre choſe, Dieu ne venoit alors lumineuſement dans elle; & ſi lors que le corps ouvre les yeux à lumiére corporelle, cette lumiére ne les éclairoit pas; alors Dieu diſpoſeroit de ſa lumiére ſpirituelle & de la corporelle contre ſon propre deſſein, & contre les diſpoſitions qu'il a miſes dans les ſujets qu'il a créés. Or cela eſt impoſſible: Et il ne ſe peut, par la raiſon de la Sageſſe & de l'uniformité de Dieu avec ſoy-méme, que le contraire ne ſoit véritable. Donc, il y a une liaiſon néceſſaire entre les actes de ces ſujets & entre les actes des objets ſur eux & dans eux. Et partant,

(*) Cela doit s'entendre d'une néceſſité de conſequence, & non pas d'une néceſſité de production.

Providence avant la chute.

tant, il y a raiſon naturelle & liaiſon neceſſaire entre les choſes dont on appelle les unes *cauſes occaſionnelles*, & les autres, *effets* ou ſuites de ces cauſes occaſionnelles.

XLV. *Difference des cauſes réelles ou phyſiques, & des occaſionnelles.*

XLV. Mais n'eſt-ce pas là changer les cauſes occaſionnelles en cauſes phyſiques & réëlles? Non: Car ce qui fait une cauſe phyſique, c'eſt que l'effet s'enſuit d'elle en vertu du pouvoir qui eſt ſubjectivement dans elle: Ce qui n'eſt pas, & qui méme ne peut étre, dans les cauſes occaſionnelles. Car ce n'eſt pas en vertu ni par le pouvoir d'une ame déſirante, que la lumiére divine ſe trouve dans elle enſuite de ſon deſir. De méme, ce n'eſt pas en vertu ni par la force de l'ouverture des yeux du corps que la lumiére & les objets lumineux & bons luy deviennent préſents. Cette force & cette vertu de la préſence des objets n'eſt ſubjectivement & véritablement que dans Dieu ſeul. Et ainſi, c'eſt Dieu ſeul qui eſt la cauſe véritable & réëlle de la préſence des objets lumineux, tant divins que matériels. Les actes de l'ame & ceux du corps de l'homme n'en ſont que des *cauſes occaſionnelles*, entre leſquelles néanmoins & la jouïſſance de leurs objets il y a des raiſons de liaiſon néceſſaire. Mais la méme ame eſt la cauſe véritable des actes de ſon deſir & de ſon conſentement, auſſi bien que de l'acte de l'ouverture de ſes yeux.

XLVI. *Cauſe occaſionelle & phyſique.*

XLVI. Enfin, pour dire en trois mots tout

La premiere ne ſe trouve qu'en matiere de grace. Dans l'Enfer il n'y a que l'autre toute ſeule.

tout le ſyſtéme, toute la vérité, & tout l'uſage des cauſes occaſionnelles & des cauſes réëlles ou phyſiques, Tout ſujet eſt la cauſe phyſique & naturelle des actes directs & immédiats de ſes facultés; & il n'eſt que la cauſe occaſionelle des actes que les objets lumineux & béatifiants font ſur luy. Si bien que les cauſes occaſionelles n'ont point de place hors de l'œuvre du Salut éternel, ou hors de la béatitude que Dieu veut donner à l'ame & au corps. Hors de là, tout eſt naturel & œuvres de créatures. C'eſt ténébres, c'eſt confuſion, c'eſt aveuglement, que de nous aller conter, comme nos nouveaus Philoſophes, qu'il n'y a dans la Nature que des cauſes occaſionnelles. Il n'y en a que dans la Grace, lors qu'il s'agit de ce que contribue l'homme aus actes illuminans & rendans heureux; mais non pas lors qu'il s'agit de ce qu'il contribue aus actes admettans l'illumination & la béatitude. Mais dans la pure Nature, privée des actes des objets lumineux & béatifians, je veux dire, dans l'Enfer (car voila l'idée de l'Enfer) là il n'y a point de cauſes occaſionnelles. Tout eſt cauſe phyſique. Car où il y a cauſe occaſionnelle, là rien ne peut ſuppléer la place de la cauſe véritable & de ſon acte, ſinon Dieu ſeul & ſon acte immédiat. Or depuis la création, par laquelle Dieu produiſit une ſeule fois un acte ténébreux qui a donné

Providence avant la chute.

Providence avant la chute.

donné naiſſance à des ſujets agiſſants, Dieu n'a plus agy immédiatement par ſoy que lumineuſement & tranquillement, maniére d'agir qui ne ſe trouvera pas dans les Enfers. Donc, il n'y aura là point de cauſes occaſionnelles. Je ne m'aréte pas à expliquer plus amplement ce qui pourroit donner de l'exercice à des eſprits chicanneurs dans les derniéres paroles dont je viens de me ſervir. Quiconque les comprendra bien, comprendra beaucoup davantage que je ne dis, & que je n'ay deſſein de dire icy.

XLVII. *La Providence a pourvû à la 4e. requiſition, établiſſant le deſir libre de l'ame pour cauſe occaſionelle de l'illumination.*

XLVII. Revenons maintenant à nôtre article principal, ou à nôtre quatriéme requiſition, & voyons pour concluſion, comment la Divine Providence a pourvû à ce que le ſujet qu'elle veut rendre heureux, puiſſe admettre & cauſer en quelque ſorte la préſence de ſon bonheur, ou l'acte de l'objet qui le doit béatifier. La Divine Providence a pourvû à cela en établiſſant pour cauſe occaſionelle de la préſence unitive & efficace de l'Objet infiniment lumineux & délicieux l'acte du déſir de l'ame & de ſon conſentement libre. Et afin que ce déſir & cette liberté fuſſent proportionnés à l'Objet infiny, & qu'ils fuſſent véritablement libres, elle n'a voulu ni borner, ni determiner, ni prévoir déterminément les maniéres de leur conduite. Il en faut dire le méme à proportion de la béatitude du corps, de ſes objets lumineux & délicieux, & de la liberté de diſpoſer des actes de ſes facultés.

XLVIII. (5) La cinquiéme & derniére des

des choſes requiſes à un étre que Dieu veut rendre heureux, eſt, avons nous dit cy-deſſus, que l'objet béatifiant agiſſe dans cet étre autant qu'il y eſt reçu, c'eſt à dire, autant que le déſir & la liberté s'étant tournés vers luy, l'ont occaſionnellement admis dans l'ame, laquelle devient de la ſorte le Temple vivant & remply de l'Etre adorable & efficace de Dieu le Pére, le Fils & le S. Eſprit. Or ſi jamais la Providence divine a penſé & a pourvû à quelque choſe, c'a été à celle-cy, que Dieu a priſe ſi fort à cœur, qu'on diroit, ſi l'on pouvoit parler ainſi, qu'il ſemble que Dieu n'ait voulu étre que pour cela. C'eſt pourquoi il a établi pour *Verité*, pour *Regle*, & pour *Décret univerſel*, *impartial*, & *immuable* à toute éternité, que luy, Pére, Fils & S. Eſprit, Trinité ſouverainement Adorable & benite, s'inſinuera & opérera dans l'ame, transformant & diviniſant ſes deſirs, illuſtrant ſon Intelligence, & noyant ſon cœur dans le torrent de ſes délices, autant & à proportion que l'ame ſe tournera librement vers luy. Cette volonté efficace de Dieu eſt ſi univerſelle, qu'elle ne ſouffre point d'exception; ſi impartialle, que toutes les créatures intelligentes jouïront plus ou moins de Dieu & de ſes opérations ſalutaires non par un principe de différence & d'inégalité qui procéde de la part de Dieu, mais ſelon qu'elles tourneront plus ou moins amplement vers Dieu leur déſir & leur liberté, Dieu demeurant de ſa part dans une maniére d'agir égale, uniforme, & toûjours pro-

Providence avant la chute.

XLVIII. (5) *Cinquieme requiſition de cy-deſſus, Action de l'objet. Regle immuable de Dieu. Il agit autant dans l'ame, que l'ame ſe tourne librement vers luy.*

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [63] - 47
PUBLIC DOMAIN

Providence avant la chute.

proportionnée à la diſpoſition de l'acte de ſa créature, qui ſera remply ou inveſty uniformément & ſimplement de Dieu ſelon toute ſon étendue, & ſelon les degrés de ſa ferveur. Enfin, cette volonté efficace eſt ſi immuable, que jamais, quoi qu'il puiſſe arriver, elle ne changera. Ce qui a fait dire à l'excellent Myſtique Taulére, que quand bien Dieu auroit juré par luy-méme à une créature, ou à un pécheur, que jamais il n'auroit de commerce avec luy; ſi néanmoins ce pécheur ſe tournoit vers Dieu, Dieu ſeroit contraint, nonobſtant ſon ſerment, d'entrer dans ſon ame, & de la remplir de ſa grace. Car il eſt abſolument impoſſible que Dieu puiſſe deſaprouver ou rejetter le deſir & la liberté qui ſe tournent vers luy. Dieu rejetteroit-il le déſir de Dieu qu'auroit une créature? Ce ſeroit ſe deſaprouver luy méme. Ce qui eſt la plus grande de toutes les impoſſibilités.

XLIX.

L'Election ne ſe fait que conformement à cette regle & volonté de Dieu.

XLIX. Cette volonté divine eſt ſi impartiale & ſi immuable, que Dieu ne fait point d'election que par elle. Si l'on ſuppoſe que les créatures ſoient toûjours demeurées dans l'innocence, Dieu n'en choiſira les unes & les autres à de plus ou à de moins grande felicité, que ſelon qu'elles ſe ſeront tournées plus ou moins amplement vers luy. Si l'on ſuppoſe qu'elles ſoyent tombées dans le péché, & que de là Dieu les remette par une eſpéce de ſeconde creation dans un état où elles puiſſent ſe tourner de nouveau à luy, il n'en fera chois & élection pour les ſauver, & pour

& pour les glorifier plus ou moins, que selon qu'elles convertiront vers luy plus ou moins leurs desirs & leur liberté, sans quoi, il les laissera. Dans ce procedé de Dieu il y a une Universalité, une égalité, une uniformité, une simplicité & une impartialité admirable, en quoi le Diable méme ni toute la chicanne de l'Enfer ne pourroient trouver la moindre ombre de partialité, d'exception, ni d'injustice, On voit bien que ces vérités sont de trés-grande étendue.

Providence avant la chute.

L. Cet acte divin de l'Adorable Trinité, unie intimement à l'ame, est la *cause véritable*, réëlle & efficiente du bonheur & de la vie eternelle, laquelle rien ne mérite que la pure bonne-volonté que Dieu a eüe en son Fils de produire des étres pour les rendre heureux par luy & par son Esprit, qui seuls dans l'unité avec le Pére, font & causent actuellement ce bonheur, qui n'est de la fabrique d'aucune créature, quoi qu'il soit donné à la creature d'en étre la cause occasionelle, comme il vient d'étre dit.

L. *L'acte de Dieu est la cause réëlle de la vie éternelle.*

LI. Peut-étre que quelques-uns se pourront aviser de faire icy cette question: Puisque Dieu le Pére, le Fils & le S. Esprit, est également le méme en substance dans tous les esprits heureux, comment se peut-il faire qu'il opére inégalement dans eux, ou, si l'on veut, comment se peut-il faire que les esprits bien-heureux ne jouïssent pas également des mémes opérations de Dieu? Cela se peut-il sans concevoir quelque sorte d'inégalité & de diversité de la part de Dieu?

LI. *D'où vient que Dieu estant le méme en tous les Saints, il y produit d'inegales operations.*

Providence avant la chute.

Pour comprendre la ſolution de cette difficulté, prenons la liberté de faire une ſuppoſition. Suppoſons que Dieu, qui ſe poſſéde toujours également en ſubſtance, puiſſe ſe déſirer ſoy-méme moins ardemment en un temps qu'en un autre. Si cela étoit, il eſt clair que lors que Dieu ſe déſireroit moins, il ſe poſſederoit ſenſiblement moins, & jouïroit moins de ſa vûe, de ſa lumiére, & de ſes délices: & qu'au contraire, il en jouïroit le plus, il ſe goûteroit le plus, & paroitroit le plus à luy-méme, lors qu'il ſe deſireroit le plus. Or ce qui eſt impoſſible à l'égard de Dieu, (je parle du plus & du moins de ſes actes eſſentiels,) cela eſt poſſible & véritable à l'égard de la creature, le déſir de laquelle eſt capable de diminution & d'augmentation. Et comme ce deſir eſt le ſujet & la baze ſur laquelle Dieu le Pére poſe dans l'ame ſon Verbe lumineux & ſon Eſprit divin; il eſt évident, que quoi que Dieu poſe ſon Verbe & ſon Eſprit également en ſubſtance dans tous les eſprits bien-heureux, ceux néanmoins dont le déſir eſt le plus ample, le plus fervent, & le plus vif, ſentent & aperçoivent le plus la méme choſe, la méme lumiére, & les mémes mouvemens délicieux: & que ceux dont le deſir eſt moindre, les aperçoivent & les goûtent moins. Des perſonnes différentes, dont la vûe, l'ouïe, le goût, l'odorat, le toucher ſont plus ou moins vifs & étendus, ne peuvent apercevoir & ſentir que trés-différemment & trés-inégalement une méme lumiére,

re, une méme harmonie, un méme met, un méme parfum, & une méme choſe palpable. Cette diverſité de ſentiment ne vient que du ſujet appercevant & ſentant: l'objet demeure toûjours le méme, ſans inégalité de ſa part. Providence avant la chute.

LII. Ce n'eſt pas que comme à conſidérer la liberté de Dieu antérieurement à l'exiſtence des choſes, il y a dans luy une infinité de réalités, de propriétés, & de combinaiſons de propriétés à repreſenter; il n'ait pû créer des étres ou des ſujets ſpirituels trés différens en réalités, en capacités, en ordre, & en dons ſubjectifs d'une infinité de maniéres. Il a méme effectué cela lors qu'il a créé les eſprits Angéliques. Perſonne n'en doute: Mais cela eſt hors de nôtre queſtion, laquelle n'eſt pas touchant les dons ſubjectifs des choſes, mais touchant les objectifs. LII. *Dieu eſt libre a donner inegalement des dons ſubjectifs: Mais a des ſujets de de facultés naturellement égales, rien n'eſt donné inegalement que par la raiſon de leur chois & de leurs actes libres.*

On demande, pourquoi des eſprits, qui ont de différens dons ou de differentes capacités ſubjectives, les uns ſont remplis par la lumiére & par les délices divines plus amplement ou plus vivement que d'autres d'un méme rang, ou le ſont autrement que ne le ſembloit porter leur capacité ordinaire; & pourquoi d'autres en ſont remplis moins amplement ou moins vivement qu'ils ne l'auroient pû étre, & que ne le ſont d'autres de méme rang & de méme capacité? Car il eſt certain qu'il ſe trouve des ſujets naturellment égaux dans leur fond, dont néanmoins les uns ſont éclairés, béatifiés & glorifiés au de là de ce que portoit l'ordinaire de leur

Providence avant la chute.

capacité & de la voye commune; & qu'il y en a qui le ſont beaucoup moins qu'ils auroient pû l'étre; pour ne pas dire, qu'il y en a qui ne ſont point du tout avantagés de la lumiére ni de la felicité dont néanmoins leur nature étoit trés-capable. C'eſt de cette diverſité qu'on demande la raiſon: & c'eſt ſur cela qu'on dit, Que cette inégalité ne vient pas de quelque partialité ou de quelque choix inégal de la part de Dieu; mais de la Régle, de la Volonté, & du décret univerſel, uniforme, impartial & immuable que Dieu a fait de s'inſinuer & d'opérer lumineuſement & délicieuſement dans les ames à proportion de ce qu'elles ſe tourneront vers luy plus ou moins pleinement, plus ou moins ardemment, & plus ou moins conſtamment & durablement.

Or comme entre pluſieurs eſprits que l'on peut ſuppoſer d'une capacité égale & de mémes dons ſubjectifs, il y en a, quoi que rares, qui font des efforts extraordinaires, heroïques, & au de-là des voyes communes; que d'autres font des actes communs & proportionnés à l'ordinaire de leur capacité; que d'autres n'en font pas tant qu'ils pourroient; & enfin, que d'autres n'en font point du tout, ou en font de contraires; C'eſt auſſi de là, & non d'ailleurs, que vient la raiſon, pourquoi Dieu opére lumineuſement & délicieuſement plus ou moins, ou point du tout dans les uns & dans les autres de ces ſujets, qui naturellement égaux en facultés & capacités, ont néanmoins fait

ſi dif-

si différemment & si inégalement des actes de se tourner librement vers Dieu & de l'admettre. Providence avant la chute.

LIII. Voila ce que j'avois à faire remarquer sur la maniére dont la Providence de Dieu a agy avec l'homme, ou généralement, avec les créatures intelligentes, pour les sauver, leur donnant à toutes sans exception un étre ou une nature libre & active, doüée de puissances & de facultés de désir, d'intellect, d'amour, de capacité d'admettre la lumiére & le bien infiny dont elles ne pouvoient étre les causes véritables, (comme elles le sont des actes de leurs facultés,) mais seulement des causes occasionnelles, en tournant par leur liberté les actes de leurs facultés vers Dieu, lequel leur a presenté d'une maniére & prévenante, & constante, & générale, & simple, & individuelle, la lumiére de son Verbe, & les délices de son S. Esprit (pour ne rien dire des moyens extérieurs de la lumiére & des délices accessoires,) sans qu'il ait voulu borner, déterminer, ni prévoir comme une chose déterminée leur liberté, de laquelle il a établi la conduite pour cause occasionelle & admissive de la Grace lumineuse & béatifiante, & a resolu immuablement, universellement, & impartialement d'introduire, d'unir, & de faire opérer efficacement & salutairement cette Grace dans l'ame autant & à proportion que l'ame se tournera librement vers elle, qui est Dieu méme, l'unique & la véritable cause de son salut & de son bonheur. LIII. *Recapitulation de la Conduite de la Providence divine avant la chute, pour atteindre à son but, le salut de la créature intelligente.*

Providence avant la chute.

LIV. Je ne crois pas que les Démons les plus chicanneurs & les plus injuſtes puiſſent trouver quelque choſe à redire dans une ſi admirable conduite d'un Dieu infiniment bon & ſage, qui voulant avoir des ſujets heureux, les pourvoit ſi merveilleuſement bien par ſa PROVIDENCE de toutes les choſes requiſes à ce but. Tous les ſyſtémes différens que l'on a inventés ſur ce ſujet, font bien voir qu'ils ſont faux, par les abymes de difficultés, d'abſurdités, & de fauſſetés où ils précipitent ceux qui en veulent ſuivre les conſéquences naturelles & néceſſaires. Mais celuy de la vérité eſt ſi facile & ſi clair, qu'il ne laiſſe point de difficultés conſidérables à quiconque le comprend bien. Il me ſemble en effet qu'il n'y n'y en a point, & qu'il ne peut y en avoir. Au moins, avec quelque ſagacité que je tâche de les deviner ou de les prévoir, je ne puis m'en repreſenter dont on n'aye déja vû les ſolutions dans les Traités précédens.

Verité de ce Syſtéme & fauſſeté des autres.

LV. L'Obſcurité & la difficulté des voyes de Dieu, ne doit point faire de prejugé à leur clarté & facilité.

LV. Je n'ignore pas que quelques-uns ne prenent la clarté & la facilité en cette matiére pour un préjugé qu'on n'eſt pas dans les voyes de Dieu; & qu'au contraire, ils ne prenent les ténébres, & méme l'abſurdité, pour un préjugé qu'on eſt dans les voyes du Seigneur, ſous prétexte de l'exclamation (a) de S. Paul, *ô que ſes jugemens ſont incomprehenſibles & ſes voyes difficiles à trouver!* Mais outre que ce paſſage de S. Paul ne regarde que les choſes qui ſont de l'Oeconomie d'aprés le péché, & non pas de celle d'au-

(a) Rom. 11: 33.

d'auparavant, le ſens de l'Apôtre n'eſt pas, & ne peut étre, que les jugemens & les voyes de Dieu ſoient incompréhenſibles & obſcures lors que le temps eſt venu que Dieu les veut rendre claires, & qu'il donne ſes lumiéres & ſon bon Eſprit pour les comprendre: car au contraire, elles ſont alors la clarté, la facilité & la rectitude méme. (a) *Les voyes du Seigneur ſont droites, & les juſtes y marchent*, dit un Prophéte. (b) *L'homme ſpirituel connoit tout, & juge de tout, & le S.Eſprit qu'il a reçu, ſon de les profondeurs de Dieu*: Mais lors que n'eſt pas encore venu le temps de comprendre certains myſteres, certaines voyes de Dieu, certaines promeſſes & prédictions que Dieu fait long temps avant qu'elles arrivent, comme étoient, la rejection des Juifs, la converſion des Payens, & enſuite le rétabliſſement des Juifs & le retranchement & la punition des Payens Chriſtianiſés, en ce cas, toute l'induſtrie des hommes n'y peut atteindre, & ces choſes ſont véritablement incompréhenſibles & impoſſibles à trouver à l'eſprit humain & à toute ſa capacité, comme le ſont encore les Prophéties de Daniel & de l'Apocalypſe, qui néanmoins deviendront la lumiére & la facilité méme lors que le temps de les entendre étant venu, Dieu donnera ſon Eſprit d'intelligence là deſſus à quiconque il luy plaira. Qu'on n'abuſe donc plus du paſſage de S.Paul au préjudice de la facilité des lumiéres de Dieu, & pour la protection des abſurdités & des chiméres de l'eſprit de l'homme.

Providence avant la chute.

(a) Oſée. 14. v. 9.

(b) 1 Cor. 2. v. 12. 14, 15.

Providen-lors de la chute,

On doit remarquer, que ce Syſtéme ſi clair & ſi facile, que l'on vient de propoſer, ſera toûjours le méme en ſubſtance, & lors de la chute, & aprés la chute, à la reſerve qu'à l'occaſion de l'accident du péché, qui veut en empecher l'execution, Dieu fera ſurvenir des moyens pour enlever cet obſtacle acceſſoire, & pour continuer ſes mémes deſſeins par le ſubſtanciel de ces mémes voyes & de ce méme ſyſtéme, qui enfin ſera ratifié & accomply.

Venons maintenant à la ſeconde conſidération que nous devons faire ſur la Providence de Dieu, qui eſt, la conduite qu'elle a tenue par rapport au deſſein que Dieu avoit de ſauver ſes créatures lors méme que le péché ſe commettoit.

CHAPITRE II.

De la Providence Divine pour le ſalut de l'homme lors de l'événement du peché.

I. Deſſein de ce chapitre.

I. J'aurois bien-tôt trouvé la fin de ce chapitre ſi je me voulois reſtreindre préciſément dans les bornes de ſon tiltre, & ne traiter que de ce que la Providence de Dieu a fait pour ſauver les créatures intelligentes, & particuliérement l'homme, lors que le péché étoit en train de ſe commettre, & qu'il ſe commettoit effectivement; juſqu'à ce qu'il fut pleinement ac-

com-

comply. C'eſt une matiére que j'ay, ce me ſemble, traité aſſez particuliérement & aſſez amplement dans la meilleure partie de *l'Oeconomie de l'événement du péché*, pour en faire comprendre & la vérité, & la ſolution des difficultés que l'on pourroit y trouver. Il y en a néanmoins une que je retoucheray encore, & je verifieray la vérité de ce chapitre par le paralelle de la conduite que Dieu a tenue enſuite ſous l'Oeconomie d'aprés le péché, laquelle je me contenteray de ne prouver que généralement & pour certaine ſorte de Lecteurs. Providence lors de la chute.

II. Pour reconnoitre que la Providence de Dieu a fait tout ce qui étoit d'elle pour ſauver ſes créatures intelligentes, (& particuliérement l'homme, qui eſt nôtre objet principal,) lors qu'elles s'aviſérent de ſe mettre en train de tendre au péché, & de ſe ſéparer du bonheur pour lequel Dieu les avoit créées, & leur avoit ſi admirablement, ſi charitablement, & ſi univerſellement fourny toutes les choſes dont nous venons de parler dans le chapitre precédent; il ne faut que remarquer, 1. Que toutes les mémes choſes ſont demeurées, & qu'il ne s'eſt fait en elles nul changement de la part de Dieu. 2. Que méme Dieu a fait en matiére de Graces prévenantes, & d'actes & de dons particuliers, tout ce qui ſe pouvoit faire alors: de ſorte que s'il eſt arrivé que ſa créature n'ait pas atteint au bonheur & à la félicité à laquelle il l'avoit deſtinée, ç'a été par la pure faute & par le pur changement volontaire de

II.
1. *Lors de la chûte, Dieu de ſa part, n'a rien retracté ni changé.*
2. *& il a pourvû de tout ce qu'il pouvoit pour l'empécher.*

Providence lors de la chute.

cette créature, qui, contre le deſſein & contre la volonté de Dieu, a voulu ſe rendre malheureuſe, ſans que Dieu ait pû l'en empécher par ſa Toute-puiſſance. On grondera ſur cette derniére clauſe: mais je pourrois bien auſſi avoir ſujet de regronder à mon tour ſur ces ſortes de gronderies.

III. (1) Il eſt certain que lors de l'événement, ou pour ainſi dire, de la formation du péché, tout ce que l'homme avoit reçu ſubjectivement de Dieu, eſt demeuré dans luy, étre, faculté, liberté, activité, & le reſte. Il eſt certain que Dieu de ſa part a fourny conſtamment & libéralement à l'homme l'objet de ſa lumiére & de ſon amour; & que le malheur de la créature n'a pas commencé par un acte de retractation ou de repriſe que Dieu ait faite de ſes dons objectifs: car (a) *les dons de Dieu ſont immuables, & il ne s'en repent point*, & ne les retracte point. (b) *Tout eſt en luy Ouy & Amen*. & non pas, Ouy & non.

III.
(1) *Lors de la chute Dieu n'a retiré de l'homme ni ſes dons ſubjectifs, ni meme les dons objectifs: mais l'homme les a rejettés*

(a) Rom. 11: 29.
(b) 2 Cor. 1: 20.

Et cela va ſi avant, que méme aprés le péché commis & conſommé, Dieu, à parler proprement, ne retire pas du pécheur ſa lumiére & ſon amour comme par une maniére de privation active de ſa part, comme s'il en privoit un ſujet qui fuſt capable de les admettre. Ce n'eſt pas cela. C'eſt le ſujet qui chaſſe Dieu de ſoy: & ſi aprés l'avoir chaſſé il en demeuroit encore capable, Dieu y rentreroit: mais comme il ceſſe d'étre un ſujet capable de Dieu, Dieu ne s'offre & ne ſe préſente plus à luy. Car à quoi bon, ou plû-

plûtôt, comment un objet pourroit-il s'offrir à ce qui eſt un rien pour luy ? Providence lors de la chute.

Ce n'eſt pas que le pécheur aprés ſon endurciſſement n'ait toûjours des facultés naturellement capables de Dieu. Mais leur capacité en eſt alors éloignée : les pécheurs ne ſont plus prochainement capables de ce bien-là. Le ſujet prochain de l'Objet divin eſt le déſir & la liberté. Or ils n'ont plus de déſir libre vers Dieu. Et quand Dieu méme voudroit mouvoir encore paſſagérement leur deſir, leur liberté néanmoins ſe porteroit ailleurs : comme cela eſt arrivé. Car en effet, c'eſt le pecheur ſeul qui au lieu d'occaſionner dans luy la préſence unitive du bien par y tourner librement ſon deſir, a voulu librement changer cette inclination de ſon déſir en une inclination vers d'autres choſes : de ſorte que Dieu, ne devant (ſelon ſa régle immuable & ſon décret impartial) entrer & opérer lumineuſement & délicieuſement dans l'ame qu'autant & à proportion de ce qu'elle voudra l'admettre en ſe tournant librement vers luy, il doit arriver lors qu'elle veut conſtamment s'en détourner à plein, que Dieu ne luiſe & n'opére point du tout dans elle pour ſa félicité ; & ainſi, elle devient malheureuſe, ſans que la Providence divine y ait rien contribué que ſa charitable conduite pour la ſauver.

IV. Secondement, je dis que Dieu a prévenu l'homme par toutes les maniéres qu'il a été poſſible à ſa Toute-puiſſance, afin d'em- IV. *La Providence Divine a fait ſon poſſible pour empecher la chute de l'homme.*

Providence lors de la chute

d'empécher ſa chûte & ſon malheur, & pour le conduire dés lors à la beatitude.

Quatre voyes de prouver cette verité.

Cela ſe prouve en trois ou quatre maniéres: l'une, à conſidérer le détail des choſes que Dieu fit envers l'homme lors de l'événement du péché, ſelon que l'Ecriture nous les marque: & c'eſt ce que j'ay traitté ailleurs, (*a*) & à quoi je deſire qu'il me ſoit permis de renvoyer pour éviter les redites.

1. *La premiere.*

(*a*) Oec. du pech. chap. 11. & 12.

2. La ſeconde voie de prouver la vérité de queſtion, eſt par la droite raiſon, laquelle ſeroit directement choquée, ſi l'on vouloit ſoûtenir, que la Toutepuiſſance de Dieu ait tiré les créatures du néant pour les rendre éternellement heureuſes, & que cette méme Toute-puiſſance les ait abandonnées, & n'ait pas voulu ſe remuer, pour les guarantir de leur mal-heur. Ce procedé eſt déraiſonnable & contradictoire à luy méme. Car on ſuppoſe ainſi que la Toute-puiſſance de Dieu poſe & opere une choſe pour un but, & que cette méme Toute-puiſſance n'opére & n'agiſſe pas enſuite pour le méme but. Pourquoi ſe contrediroit-elle ainſi?

2. *La ſeconde*

3. Une troiſiéme preuve de la méme verité eſt, une autre contradiction que l'on trouveroit dans Dieu entant qu'agiſſant au dehors, lors que l'on jetteroit les yeux ſur ce qu'il a fait aprés le péché de l'homme. Car Dieu aprés le péché a fait ſes efforts pour rétablir l'homme; & pour cet effet il a ſuby mille & mille travaux trés-pénibles. Or à quoi bon cela ſi ſa Puiſſance euſt pû empécher la chute de l'homme? Pourquoi ne ſe ſe-

3. *La troiſiéme*

ſeroit-il pas épargné cette infinité de travaux dont il ſe plaint ſi ſouvent? Quelle idée de ſageſſe! laiſſer de gayeté de cœur tomber une choſe, pour ne la relever qu'avec bien de la difficulté! Je penſe avoir touché cette raiſon (*a*) ailleurs.

Providence lors de la chute.

(*a*) Oec. du pech. chap. III.

Et qu'on ne me die pas, que Dieu faiſoit cela pour manifeſter enſuite ſa Juſtice & ſa Miſéricorde: le ſubſtantiel de la Juſtice pouvoit ſe manifeſter ſans l'événement du péché, puis qu'il conſiſte, à rendre à chacun ſelon ſon choïs: & il ne luy importe point que ce choix aille vers le bien ou vers le mal. De méme, le ſubſtantiel de la miſericorde, qui eſt la Grace, pouvoit auſſi ſe manifeſter quoi qu'il n'y euſt point eu de péché, dont l'événement acceſſoire a été occaſion de changer ſeulement les denominations de Juſtice & de Grace, en celles de Juſtice vengereſſe & de Miſericorde, qui ne ſont que des dénominations ou des rélations acceſſoires à la ſubſtance de la Juſtice & de la Grace. L'on me dira, que la Miſericorde ſuppoſe eſſentiellement la miſére: J'en tombe d'accord: mais il y deux ſortes de miſéres: l'une eſt la miſére, naturelle; par laquelle l'ame étant naturellement vuide de lumiére & de bien, & en méme temps trés-vive & trés-ſenſible, ſeroit miſérable d'une miſére infernale ſi l'Objet de la Grace lumineuſe & délicieuſe ne ſe preſentoit miſéricordieuſement à elle: matiére qui a été traitée amplement dans (*b*) *l'Oeconomie de la Création*. L'autre miſére ſuppoſe le péché.

Le peché n'eſtoit pas abſolument néceſſaire pour le ſubſtantiel de la manifeſtation de la Juſtice & de la Miſericorde de Dieu.

Vid. Infra. ch. XIII.

(*b*) Chap. XIV. n. 8, 9. 10. & ch. XV. n. 8, 9, 10.

Providence lors de la chute.

Or il n'eſtoit pas néceſſaire que la Miſericorde de Dieu ſe manifeſtaſt de cette derniere maniere-cy. Elle pouvoit l'étre ſuffiſamment de la premiére pour la gloire acceſſoire de Dieu, qui n'ayant pas beſoin de créatures pour ſa gloire eſſentielle, a encore moins beſoin de la miſére de leurs péchés. Je pourray encore toucher ailleurs plus particuliérement cette difficulté.

4. Quatrieme voye de prouver la verité de queſtion: Les actions & les paroles de Dieu-méme.

4. Enfin, une quatriéme voye de prouver que Dieu a employé ſa Toute-puiſſance pour prévenir & pour empécher le malheur de l'homme, eſt tirée du paralelle de ce que Dieu fait ſous l'Oeconomie du Rétabliſſement. Je ne penſe pas que perſonne me diſputera cette conſéquence, que ſi Dieu aprés la chûte de l'homme déploye ſa Toutepuiſſance pour le rétablir, quoi que néanmoins la plus-part de ceux qu'il veut ainſi rétablir, périſſent effectivement; il a pû auſſi avant la chûte avoir fait tout ce qu'il pouvoit pour l'empécher de tomber dans le malheur, quoi que l'homme y ſoit néanmoins tombé. Car poſé la premiére de ces choſes, l'autre n'a point de difficulté, & on les peut mettre enſemble en un juſte paralelle. Or que Dieu ait fait aprés la chûte de l'homme tout ce qu'il pouvoit pour le ſauver, quoi que l'homme ſe perde encore d'un ſecond chef, c'eſt Dieu-méme qui nous en aſſure, non ſeulement lors qu'il nous repreſente en cent maniéres toutes les merveilles qu'il a faites & tous les explois de ſa grande puiſſance, de ſon bras, de ſes mains qu'il a étendues.

dües pour sauver les hommes, des richesses de sa benignité envers eux, (ce qui auroit dû être appellé plûtôt avarice que richesses s'il avoit épargné quelque chose de nécessaire & d'efficace qu'il eût pû donner encore :) mais de plus il le dit en termes formels, & en prend les hommes mémes à témoin: (a) *Vous, habitans de Jerusalem & hommes de Juda; jugez, je vous prie, entre moy & ma vigne. Qu'y avoit-il plus à faire à ma vigne que je ne luy aye fait?* L'on dira peut-étre, que cette vigne ne signifie pas tous les hommes. Ce n'est pas cela dont il s'agit, il suffit de prouver, que l'on peut périr quoi que Dieu ait fait tout ce qui est en sa puissance pour l'empécher. Et c'est ce que Dieu proteste manifestement icy à l'égard des Juifs. Ce passage est si clair, qu'il me dispense d'en alléguer d'autres sur lesquels on pourroit chicanner beaucoup plus facilement qu'on ne fait ordinairement sur celuy-cy.

Providence lors de la chute.

(a) Isa 5. v. 3, 4.

V. Je n'ay pas dessein de rapporter toutes les glosses violentes que l'on fait pour énerver ces paroles, parce qu'on ne les feroit pas si l'on n'y étoit comme contraint par ce raisonnement que l'on fait: „ Si Dieu avoit fait tout ce qu'il a pû pour empécher l'homme de tomber, ou s'il faisoit encore tout ce qu'il peut pour le relever de son malheur & pour le sauver; & que néanmoins l'homme tombast & périst ensuite; il s'ensuivroit que Dieu n'est pas tout-puissant, ou que sa puissance est bornée & impuissante „. Voila la pierre d'achoppement que l'on ne peut vulgaire-

V. *Difficulté de la Raison humaine, qui empeche* " *qu'on ne croye à* " *Dieu-* " *mesme,* " *& qu'on* " *n'admette la ve-* " *rité dont* " *il s'agit.* "

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [79] - 63
PUBLIC DOMAIN

Providence lors de la chute.

gairement éviter, & en faveur de laquelle on s'aviſe de donner des ſens forcés & faux aus divines écritures: ce que l'on ne feroit pas ſi l'on pouvoit ne ſe pas heurter contre cette pierre de ſcandale. C'eſt pourquoi il nous faut tâcher de l'enlever entiérement. Mais ne l'a-t-on pas deja fait (a) ailleurs? Je le laiſſe à penſer à quiconque voudra lire le lieu marqué dans le renvoy fait à cette marge. Néanmoins, j'en vay dire encore un mot: auſſi bien ne ſçauroit-on trop travailler à ôter des difficultés ſi puiſſantes, & qui reviennent à tout coup devant les yeux ſous l'apparence de l'invincibilité méme.

(a) Oec. du peché, chap. VI. n. 6 7, &c.

VI. *En quoi conſiſte la Puiſſance de Dieu: qu'elle ne s'étend point aus choſes ou aus actes contradictoires.*

VI. La Puiſſance de Dieu conſiſte en ce qu'ayant librement produit les Idées & natures des choſes dans ſon concept, il les produiſe reëllement hors de luy lors qu'il veut, & agiſſe ſur elles comme il veut. Mais elle ne conſiſte pas en ce qu'il détruiſe la nature des choſes, & encore moins, en ce qu'il détruiſe la nature & la conduite des choſes pendant qu'on ſuppoſe qu'en méme temps cette nature des choſes demeure auſſi bien que leur idées. Certainement, quand Dieu méme ſe ſerviroit de ſa Toute-puiſſance en toutes les maniéres qu'il peut, cecy néanmoins ne ſe feroit point. L'on voit donc bien de-là, qu'il y a des choſes qui ne ſe peuvent faire nonobſtant que Dieu ſoit Tout-puiſſant, & quelque uſage qu'il faſſe de ſa Toutepuiſſance. Pourquoi donc trouver étrange qu'on diſe, que quoi que Dieu ait fait & quoi qu'il faſſe encore tout ce qu'il

qu'il peut, il ne ſe peut faire néanmoins que l'homme ne puiſſe ne pas tomber & ne pas périr? Cela n'eſt qu'une application d'un cas particulier à la régle générale dont on vient de reconnoitre la vérité. Mais avant que d'en faire des applications aux choſes ſpirituelles, faiſons en quelques-unes à de plus matérielles. Providence lors de la chute.

VII. Dans les choſes matérielles, il eſt certain que l'objet de la puiſſance de Dieu n'eſt pas l'anéantiſſement de la nature d'une choſe, ou d'une propriété de choſe, pendant méme qu'on ſuppoſe que cette choſe, ou cette propriété, demeure & ſubſiſte encore: par exemple; la nature d'un cercle conſiſte en ce que toutes les lignes tirées du centre à la circonférence ſoyent égales. Cela étant, & poſé que la nature du cercle ſubſiſte & demeure, il eſt certain que la puiſſance de Dieu peut diſpoſer du cercle en mille millions de manieres, en faiſant des cercles d'une infinité de grandeur, de ſituation, de matiére, en faiſant repoſer les uns, mouvoir les autres ſelon des degrés infinis de mouvemens: en un mot, la puiſſance de Dieu ne ſe peut jamais épuiſer ſur toutes les diverſités ni ſur tout les effets qu'il peut faire ſur le cercle. Mais de le faire quarré, ſuppoſé qu'il demeure cercle, ce n'eſt pas là l'objet de la puiſſance de Dieu. Ce n'eſt pas ſur cela qu'elle s'étend: & ainſi, l'on peut dire avec vérité, que Dieu ne peut cela; & que nonobſtant tous les effets de ſa Puiſſance, le cercle demeurera à ſemi-diamétres égaux, & VII. *Exemple dans les choſes corporelles.*

Providence lors de la chute.

& non pas à rayons inégaux. Car autrement, Dieu feroit & déferoit en méme temps: il feroit & ſoutiendroit une certaine nature, & néanmoins il la déferoit & l'aneantiroit: ce qui eſt une contradiction & une impuiſſance en Dieu, qu'il puiſſe ſe desaprouver & ſe déſunir de conſentement & d'effet d'avec ſon conſentement & ſon effet; ou, qu'il puiſſe ſe déſunir d'avec luy-méme entant que voulant & que faiſant les choſes au dehors. Cela eſt impoſſible.

VIII. *Application aux choſes ſpirituelles. La puiſſance de Dieu ne peut ſuppléer l'acte déterminatif de la liberté.*

VIII. De méme, dans les choſes ſpirituelles, Dieu a produit en idée dans ſon concept, & hors de luy en effet & réëllement, des étres dont la nature, ou, ſi l'on veut, la propriété naturelle, eſt d'étre libres, c'eſt à dire, de déterminer pour eux-mémes leurs facultés à certains objets, & de conſentir par eux-mémes je ne dis pas à ce que les objets leur ſoient ſimplement préſens, ou qu'ils agiſſent ſimplement ſur eux d'une maniére objective; mais à ce qu'ils entrent intimement dans eux, & qu'ils y agiſſent d'une maniére unitive & transformative. Cela étant, & poſé (comme chacun en convient) que la nature de ces étres-là ſubſiſte & demeure, il eſt clair, que la Puiſſance de Dieu peut bien en diſpoſer & agir ſur eux en mille millions de manieres: car Dieu peut leur donner plus ou moins d'objets, varier ces objets-là en une infinité de façons, & agir ainſi objectivement ſur les ſenſibilités & la perception de l'ame, y exciter des idées, des ſenſations, des douceurs,

ceurs, de l'ardeur, des deſirs : tout cela, objectivement & paſſagérement. Mais de faire que l'ame détermine ſes facultés à admettre intimement ces objets-là, ou, de faire qu'elle conſente à ce que les objets entrent intimement en elle, & y agiſſent d'une maniére unitive cela n'eſt pas d'avantage l'objet de la Puiſſance de Dieu, que de faire qu'un cercle ſoit cercle & quarré tout enſemble. Dieu n'a pas voulu étendre ſa Puiſſance juſques-là, & il ne le peut ni vouloir ni faire ſans vouloir detruire & ſans détruire en effet la nature de l'étre intelligent & libre. Comme donc l'on peut dire avec vérité, que quoique Dieu puiſſe faire touchant un cercle, néanmoins le cercle ne pourra jamais étre à rayons inégaux ; de-méme l'on peut dire avec vérité, que quoique Dieu puiſſe faire ſur l'étre intelligent & libre, ſi néanmoins cet étre veut détourner ſes facultés de Dieu, & qu'il ne veüille pas conſentir à ce qu'il opére unitivement & habituellement dans luy, Dieu ne pourra faire que cette volonté change par le principe que luy, Dieu, le pourroit vouloir en premier chef. Cela ne ſe fera jamais, & ne ſe pourra jamais faire. Dieu preſentera bien à la créature ſes lumiéres, ſes appels, ſes ſenſations, ſes douceurs, & en un mot, tout ce qu'il luy plaira : mais il faut que l'étre créé intelligent & libre commence de ſon fonds à vouloir les admettre intimement, librement & unitivement, & à les déſirer activement. Dieu ne ſuppléera pas cela, &

Providence lors de la chute.

Providence lors de la chute.

& il ne le peut : non manque de Puiſſance ; mais parce que cela n'eſt pas l'objet de ſa Puiſſance. La Puiſſance de Dieu n'eſt pas de détruire une nature immortelle & toûjours durable, ni de la détruire lors qu'on ſuppoſe que néanmoins elle ſubſiſte. Ce ſeroit, ſous le prétexte de la Puiſſance de Dieu, & crainte qu'on ne la borne, établir toutes ſortes de chiméres & de contradictions, tant à l'égard de Dieu qu'à l'égard des créatures. Car de la ſorte, Dieu auroit établi & produit pour toûjours une créature à qui il auroit donné pour propriété ſubjective & naturelle, de ſe déterminer elle-méme ; & néanmoins, ce ſeroit luy qui la détermineroit de ſoy autrement que cette créature ne faiſoit, n'étoit en train, & n'auroit fait : Et ainſi, la détermination ſe feroit par cette créature (par ſuppoſition;) & néanmoins, elle ſe feroit par un autre que par cette créature, c'eſt à dire, qu'elle ſe feroit par elle & qu'elle ne ſe feroit pas par elle : ce qui eſt contradictoire.

IX.

La puiſſance de Dieu ne ſcauroit empecher, que l'homme ne puiſſe ſe perdre. Inflexion douce & infaillible de la liberté, contradiction.

IX. Et par conſéquent, pour revenir à nôtre concluſion, Dieu a pû faire, & il a fait effectivement par ſa Divine Providence, tout ce qu'il pouvoit pour empécher l'homme d'étre malheureux, & pour le rendre éternellement heureux, ſans que pour cela l'homme ait ceſſé de pouvoir ne pas correſpondre & ſe rendre malheureux, comme en effet, la choſe eſt arrivée ſauf la Toute-puiſſance de Dieu, & nonobſtant elle : tout de méme qu'il arrive encore à préſent, que

Dieu

Dieu fait tout ce qu'il luy est possible pour convertir & pour sauver les hommes, sans que néanmoins les mémes hommes se convertissent & soient sauvés. Non que Dieu ne puisse les convertir & les sauver. Il le peut : mais cette puissance n'a pour objet que la volonté libre qui veut librement s'y rendre & luy donner son consentement : hors de là, une conversion contrainte n'est pas l'objet de la Puissance de Dieu ; & c'est une chimére & une contradiction qu'une conversion contrainte, c'est à dire, une conversion-aversion, ou conversion non-conversion. Il n'y a que le Diable & l'esprit ridicule de l'homme qui puissent vouloir des absurdités si bourrues.

Providence lors de la chute.

Dire, que *Dieu détermine & fléchit la liberté si doucement, qu'elle consent ensuite sans violence & infailliblement*, c'est un petit galimathias qui ne fait que déguiser une double ou une triple contradiction : car c'est autant que dire, que *Dieu détruit doucement la liberté ; & que de cette destruction si douce il s'ensuit un rétablissement* de la méme liberté. *Destruction de la liberté*, contradiction à l'hypothése : *destruction douce*, contradiction formelle, toute destruction estant formellement violente : enfin *destruction source de rétablissement*, autre contradiction, néant cause de réalité, néant non-néant.

X. Je ne me serois pas étendu si fort sur cette matiére n'étoit que nouvellement jettant les yeux

X. *Dire, que Dieu a fait son possible pour sauver les hommes qui ne sont pas sauvés, n'est pas blasféme, ainsi que l'est la doctrine contraire,*

Providence lors de la chute.

yeux par hazard ſur certain livre, (a) d'un des grands genies de ce ſiécle, je tombay ſur le lieu où il examine ce qu'avoit dit ſon Antagoniſte „ Que Jeſus Chriſt avoit fait „ tout ce qu'il avoit pû pour ſauver Judas; & „ que ſi ce miſérable s'étoit perdu, ce n'é- „ toit pas que Jeſus Chriſt n'euſt fait tout ce „ qu'il pouvoit faire pour l'en empécher. Cela luy donne ſujet de s'émouvoir tout de bon, & de traiter hautement de blaſphéme cette doctrine-là. En verité, les choſes ont bien changé de nom! Car pour moy, ſi j'avois à traiter quelque choſe de blaſphematoire, ce ſeroit la doctrine oppoſée à celle-là. Quoi! l'on enſeignera, qu'il ne tenoit qu'à Jeſus Chriſt de ſauver Judas, & méme tous ceux qui ſont péris; qu'il le pouvoit; & que s'il l'euſt voulu, comme on ſuppoſe qu'il pouvoit le vouloir, la choſe euſt été faite; & que cependant, de pure gayeté de cœur, (ſans doute pour prendre plaiſir & pour ſe glorifier luy & ſon Pére d'avoir & de voir des damnés, & pour donner à la Cour céleſte ce beau ſpectacle,) il ne l'ait pas voulu ſauver! O cruelle & blaſphématoire doctrine, & qui me perce le cœur d'une ſenſible douleur! O que les ténébres des hommes ſont grandes, de s'imaginer d'honorer Dieu en le deshonorant ſi cruellement. O mon Dieu! ceux qui ont ces ſentimens-là, n'ont pas encore bien connu ni ſenty la grandeur de vôtre Bonté ni de vôtre Amour! Car nous mémes, tout-méchans que nous ſommes, quand bien nous aurions un droit abſolu

(a) Mr. Arnaud contre Mr. Mallet.

solu sur nos enfans, & que nous n'en serions responsables ni à Dieu ni à personne, nous ne voudrions pas pourtant les laisser devenir vicieux & méchans, non plus que les laisser tomber entre les mains des bourreaux pour servir de spectacle au monde, si nous pouvions le faire autrement. Et Dieu pourroit le faire envers ses créatures, & leur épargner volontairement sa puissance, (supposé que c'en fust là l'objet) & cependant, leur parler de ses bontés infinies, leur protester qu'il ne veut pas leur mort, & se plaindre d'elles qu'il a embrassé & suby tous les travaux imaginables, & qu'il s'est mis en piéces, s'il faut ainsi dire, pour les sauver, sans qu'elles ayent voulu correspondre! Ne seroit-ce pas plustôt à Dieu avarice, mensonge, cruauté & hypocrisie que de procéder de la sorte? O que voila Dieu bien honoré & bien accommodé par les idées de la raison corrompue!

Providence lors de la chute.

XI. Comme j'écris impartialement pour toutes sortes de personnes, & qu'entre ceux qui liront cet ouvrage il en pourroit bien étre quelques-uns de Catoliques-Romains, & du sentiment des Jansenistes, je veux bien leur prouver *ad hominem* & par des moyens qui leur sont sacrés, la vérité dont il s'agit, sçavoir, que Dieu a fait tout son possible pour empécher les hommes, méme aprés leur chute, & sans excepter Judas, de tomber dans la perdition éternelle. Cecy, comme l'on voit, & comme je l'ay déja dit, appartiendroit plus directement à ce que je

XI. *Ceux de l'Eglise Romaine ne doivent point douter de cette verité, a bien suivre leurs principes.*

Providence lors de la chute.

je dois dire enſuite de la Providence divine aprés le péché de l'homme: mais on peut l'appliquer auſſi à ce qui concerne l'événement de ſa premiére chute & de ſon premier péché: car du côté de la choſe, elle eſt auſſi idéëllement véritable & auſſi poſſible, dans l'un de ces cas que dans l'autre; & du côté de Dieu, l'infinité de ſon Amour, l'uniformité & la plénitude de ſa maniére d'agir, ne nous peuvent faire douter de cette conformité.

XII.

Trois ſortes d'autheurs qui ont de l'authorité entre les Catholiques Romains Quels ſont les meilleurs.

XII. Les perſonnes que j'ay maintenant en vûe, ne doutent point que dans tous les ſiécles de l'Egliſe il n'y ait eu quelques ames ſaintes & éclairées de Dieu, & que les écrits qui nous reſtent d'elles ne contiennent des lumiéres veritablement divines. Mais il y a pourtant entr'elles une grande différence, que l'on ne conſidere pas aſſez. Il y a premiérement ceux que l'on appelle les Péres, qui ont été la pluſpart des hommes ſçavans, grands, élevés en dignités, & qui ſe ſont rendus célébres par de prodigieux & d'accablans volumes ſur toutes ſortes de matiéres de piété & de controverſes. Ceux là ſont le plus au goût de nos ſçavans, à cauſe de leurs ſciences & de leur authorité, qui ſympathiſent le plus avec l'eſprit de la vanité & de la ſcience du ſiécle. C'eſt pourquoi on les étudie, on les allégue, on les prend méme pour la régle de ce qu'il faut croire & de ce qu'il faut faire. On ne peut deſavouër que ces grands perſonnages n'ayent eu de grandes lumiéres & de grandes

des vertus. Mais la vérité est, que leur science humaine, l'activité de leur raison, la chaleur de la dispute, le poste d'élévation & d'authorité où ils se trouvoient, leur ont fait méler avec les lumiéres de Dieu & avec les mouvemens de son Esprit, quelques fausses lueurs & quelques mouvemens des passions de la nature corrompue, qui les ont empéché de bien voir le rayon de la lumiére de Dieu en sa pureté toute nue. Providence lors de la chute.

Il y en a eu d'autres, (en second lieu,) qui, quoique sçavans, ont néanmoins été beaucoup plus purs & beaucoup plus tranquilles, & ne se sont servis de leur science que comme d'un moyen pour écrire (plutôt par un principe de bonne volonté, pour enseigner les hommes, que par une pure motion de Dieu,) les lumiéres divines qu'ils avoient acquises de luy par une foy & par un amour encore mélés avec l'activité d'une Raison, qui quoique mortifiée, n'étoit pas tout-à-fait bien morte. Et tels ont été quelques-uns des Théologiens que l'on appelle Mystiques, qui néanmoins sont au dessus de bien des Péres.

Mais il s'en est encore trouvé, qui de sçavans qu'ils étoyent, ayant entiérement & purement soûmis leur esprit à Dieu; ou qui d'ignorans & d'idiots qu'ils étoient, s'étant abandonnés purement & amoureusement à luy, en ont reçu de si grandes & de si pures lumiéres qu'aprés les divines Ecritures, rien n'est à comparer à leurs écrits, ni Péres, ni Docteurs, ni qui que ce soit.

Providence lors de la chute.

Tels ont été la meilleure partie des Théologiens mystiques, & un bon nombre de Saints, & de saints Idiots: sur quoi cecy est remarquable: c'est que, pour l'ordinaire, plus ils étoyent simples & sans études, plus leurs lumiéres ont été pures, fortes & brillantes: non seulement par la raison qu'ils étoient alors hors du péril d'y méler rien du chef de l'activité broüillonne de la Raison humaine; mais aussi parce qu'ils avoient le cœur plus humble & plus simple: disposition qui est la plus prochaine pour participer aus graces de Dieu les plus singuliéres. Je pourrois en donner beaucoup d'exemples: mais je m'arréteray à un seul, encore sera-ce à celuy d'une femme idiote, qui est, ce qu'on peut choisir de plus simple & de plus rabaissé; & cependant, j'ay peine à croire que depuis les Apôtres jusqu'au temps de cette Bien-heureuse, qui est Ste. Catherine de Génes, qui vivoit au siécle passé, il se soit fait, ou se soit pû faire, quelque chose de plus divin, de plus solide & de plus sublime que le sont ses œuvres admirables.

Je ne puis revenir de l'étonnement où je suis, que des personnes qui l'ont canonisée, & qui la tiennent pour sainte, ne prénent pas à tâche de s'informer de la vérité & de la volonté de Dieu plutôt dans de tels écrits tout-divins, qui ne sont que pures lumiéres du S. Esprit, que non pas dans cent volumes soit de Péres, soit de Docteurs, dont les montagnes effroyables d'écrits ne sont pas à comparer à 20 ou 30 feuilles en quoy con-

consistent les ouvrages de cette lumiére incomparable. Mais aprés tout, quelque estime comparative qu'on en fasse, comme ceux avec qui je prétends agir icy ont assez en vénération sa personne & sa doctrine pour ne pas les accuser d'impiété & de blasféme, je vay en produire quelques témoignages servants au dessein que je viens de marquer. Providence lors de la chute.

XIII. Voicy quelques passages de sa Vie (*a*) „ Dieu ne laisse point cheoir les ames qui avec le franc-arbitre ne consentent point au péché ; & il laisse cheoir celles qui volontairement y consentent : parce que nous ayant donné le franc-arbitre, il ne le veut pas forcer ni contraindre. Celuy donc qui tombe en péché s'en doit attribuer la faute à luy seul ; parce que luy seul en est la cause, & non pas Dieu, lequel est toûjours prest de nous aider, méme aprés la chûte, pourvû que l'ame qui est tombée se laisse aider, correspondant & coöperant à la Grace divine, qui sans cesse l'appelle & l'invite à se relever.

Dieu ne cesse de frapper au cœur de l'homme pour y entrer & justifier ses opérations, & personne ne se pourra jamais plaindre que Dieu n'ait heurté & frappé continuellement à la porte de son cœur : parce que sans acception de personne il vient à tous, & nous appelle & attire tous à luy, n'ayant plus égard aus bons qu'aus mauvais.

Dieu a créé l'homme pour la béatitude éternelle avec un si grand Amour, qu'il ne se peut penser. Il luy donne tous les moyens con-

" XIII. " *Doctrine* " *d'une* " *Sainte,* " *qui en-* " *seigne,* " *que Dieu* " *a fait* " *tout son* " *possible* " *pour sau-* " *ver ceux* " *qui se* " *perdent.*

" (*a*) Vie " de Ste. " Cather. " de Ge- " nes. " chap. II. " " ib. chap. " 13. " " " " " " " ibid. cha. " 15. "

Providence lors de la chute. „ convenables pour une ſi noble fin avec une „ infinie charité, pureté, rectitude; en ſorte, „ qu'il ne luy laiſſe manquer d'aucune choſe; „ & méme quelques grands péchés qu'il ait „ commis, il ne ceſſe jamais de luy envoyer „ toutes les inſpirations, avertiſſemens & châ- „ timens néceſſaires, pour le conduire à ce „ dégré de béatitude, pour lequel il l'avoit „ créé avec un ſi ardent amour. De maniére „ que quand l'homme connoitra ces choſes „ aprés la mort, & qu'il verra ne s'étre jamais „ voulu laiſſer conduire à la divine Bonté, & „ qu'il n'a tenu qu'à luy ſeul d'étre bien-heu- „ reux, il ſouffrira bien plus par le regret de ce „ qu'il s'eſt oppoſé à la Bonté divine, que „ par toutes les peines de l'Enfer qu'il endu- „ rera.

b.ch 20. „ Quand je vois que Dieu uſe d'une ſi gran- „ de promptitude pour nous donner toutes „ nos proviſions néceſſaires, tant dedans que „ dehors, pour nôtre ſalut; & qu'il a tant de „ ſoin de nos affaires; & que je vois au con- „ traire l'homme ſi occupé en des choſes non „ ſeulement inutiles, mais encore qui luy „ ſont contraires, & qu'au temps de la mort „ Dieu luy dira, O HOMME! QUELLE CHOSE „ T'AY-JE PÛ FAIRE QUE JE NE T'AYE FAITE? „ & qu'il verra clairement les graces qu'il a „ mépriſées, & dont il rendra un compte plus „ rigoureux que de tous ſes autres péchés; je „ ſuis toute étonnée, & ne puis comprendre „ ni penſer, comment l'homme eſt ſi inſenſé „ qu'il ne penſe pas à une choſe de ſi grande „ importance.

Dieu

Dieu Tout-puissant donne à chacun une telle lumiére & de telles graces, que chacun faisant ce qui est en soy, se peut sauver, en donnant seulement son consentement. O libre arbitre! que tu és cause de beaucoup de bien & de beaucoup de mal! Si tu te privois de toy-méme pour l'amour de Dieu, tu serois bientôt dans une liberté qui ne te manqueroit jamais, & tu connoitrois, méme en cette vie, que servir Dieu c'est véritablement regner. « Providence lors la chute. ib. ch. 34.

Nôtre Seigneur a dit, *Personne ne vient à moy que mon Pere ne l'ait tiré*: & l'amoureuse Providence de Dieu ne manque jamais à cet effet, disant ainsi, *Je m'arreste à ta porte, & je frappe.* Mais nôtre malice est si grande, que si Dieu y avoit égard ce seroit un grand malheur pour nous; parce que jamais il ne pourroit nous regarder, ni nous faire du bien: mais il regarde seulement à son infinie clémence & bonté, avec lesquelles il tâche de nous conduire à la fin pour laquelle il nous a crées. Pour cet effet, il produit en nous avec son pur amour toutes les opérations qui sont nécessaires, & par lesquelles, si nous en profitions, nôtre affaire ira bien; sinon, nous serons misérables à l'heure de la mort, entendant de Jesus cette parole: O MAUVAIS SERVITEUR! QU'AY-JE PÛ FAIRE QUE JE N'AYE PAS FAIT? De sorte que l'homme, quelque malin qu'il soit, ne pourra s'excuser: car avec l'aide de Dieu, qui est tout-prest, il peut laisser sa ib. ch. 40.

Providence lors de la chute

„ malice & dire: *Vous avez, Seigneur, rompu*
„ *mes liens: je vous ſacrifieray une hoſtie de loüan-*
„ *ges.*

Dial. 1. ch. 5.

Voicy encore quelques paſſages de ſes Dialogues. L'ame vit un certain rayon d'amour ſortir de cette Source divine, & qui étoit dardé vers l'homme comme pour l'anéantir entiérement; & que quand il y trouvoit empéchement, s'il étoit poſſible que Dieu enduraſt quelque peine, cette oppoſition luy en donneroit une des plus grandes qu'il pût avoir. Il luy ſembloit, que ce rayon n'avoit autre choſe à faire qu'à pénétrer l'ame; & que ſi elle n'étoit pénétrée, ce n'étoit que par ſa faute. Car elle voyoit, que ce rayon l'environnoit de toutes parts pour entrer au dedans, mais que l'ame aveuglée de l'amour propre ne s'en apercevoit pas. Et quand Dieu voit qu'une ame ſe damne, & que ſon rayon d'amour ne peut plus pénétrer au dedans de ſon cœur à cauſe de ſon obſtination, il ſemble qu'il dit; *L'amour que je porte à cette ame eſt ſi grand, que je* SEROIS CONTENT *de ne l'abandonner jamais. O Ame ingrate & endurcie! en* CE QUI DEPEND DE MA VOLONTE', *je ne voudrois jamais que tu te damnaſſes, tant l'amour que je te porte eſt grand: &* S'IL M'ESTOIT POSSIBLE *d'endurer pour toy afin de t'en empécher, je le ferois: mais l'amour pur ne pouvant demeurer avec la moindre imperfection,* JE SUIS CONTRAINT *de t'abandonner: Et tout ainſi que par mon moyen tu ſerois capable de toute béatitude étant unie avec moy, auſſi étant abandonnée de moy, tu te fais capable de toute ſorte de mal.*

O

O œuvre merveilleuse de cet Amour pur, que Dieu donne à l'homme afin qu'il puisse opérer autant qu'il luy est nécessaire pour parvenir à la perfection à laquelle il l'a ordonné! Il luy donne encore une aussi grande grace & une aussi grande lumiére qu'il en a besoin; & il l'augmente peu à peu en telle maniere & en telle quantité, qu'il n'en a jamais ni plus ni moins qu'il luy en faut: parce que s'il luy en deffailloit, il pourroit s'excuser de n'avoir pas opéré, sur ce que la grace auroit manqué; & s'il en avoit trop, il seroit puny de ce qu'il auroit manqué d'opérer. .... Mais parce que nous sommes froids & négligens à operer, & que l'esprit & l'instinct est de parvenir bien-tôt à sa perfection, il semble que LA GRACE MANQUE, & ne répond pas à nôtre desir. Toutesfois CELA N'EST PAS AINSI: au contraire, c'est par nôtre seule faute que nous ne coöperons pas à la grace présente que nous avons, & c'est ce qui fait qu'elle n'augmente pas. O misérable homme! comment te pourrois-tu excuser aprés un SI GRAND SOIN ET UN SI GRAND AMOUR AVEC LEQUEL DIEU A TOÛJOURS POURVÛ ET POURVOIT SANS CESSE A TES BESOINS! Tu le verras & connoistras mieux à l'heure de la mort: Mais alors tu demeureras étonné & muët; & connoissant cette vérité, tu ne sçauras que dire au contraire, & seras en grande confusion pour n'avoir pas voulu opérer avec un si grand secours, une si grande grace, un si grand amour, & un si grand soin de ton Seigneur.

"Providence "lors la "chute.

"Dial. II. "chap. 5.

Providence lors de la chute. Dial. III. chap. I.

„ O ame (c'eſt Dieu qui parle,) ſçaches que
„ je ſuis Dieu immuable, & qu'avant que
„ j'euſſe créé l'homme je l'ay aimé d'un
„ AMOUR INFINI, pur, ſimple, & ſans au-
„ cune cauſe; & que je ne puis que je n'aime
„ ce que j'ay créé & deſtiné pour ma gloire,
„ chacun en ſon dégré. Je l'ay encore pour-
„ vû amplement de tous moyens propres pour
„ parvenir à ſa fin, avec des dons naturels &
„ DES GRACES SURNATURELLES, qui DE MA
„ PART NE LUY MANQUERONT JAMAIS; au con-
„ traire, AVEC MON AMOUR INFINY JE
„ L'ENVIRONNE ET L'ASSIEGE par diverſes
„ voyes & divers moyens pour le reduire ſous
„ ma conduite; & je ne trouve rien qui me ſoit
„ contraire ſinon le FRANC-ARBITRE que je
„ luy ay donné, contre lequel ſans ceſſe je
„ combats par Amour juſqu'à ce qu'il me le
„ donne & m'en faſſe un préſent; & depuis
„ que je l'ay reçu & accepté, je le renferme peu
„ à peu par une opération ſécréte & avec un
„ ſoin amoureux; & je ne l'abandonne jamais
„ juſqu'à ce que je l'aye conduit à ſa fin or-
„ donnée.

Voila quelques échantillons de la Théologie de cette ſainte ame, tant ſur l'univerſalité de la Grace, que ſur l'étendue de la Puiſſance & de la Providence divine à faire tout ce qui eſt en elle pour empécher les ames de périr, & pour les conduire au bonheur éternel. Ceux qui voudront voir les mémes choſes en ſubſtance appliquées à à la perſonne de Judas, n'ont qu'à lire la ſiſiéme des Méditations ſur les douleurs in-

té-

térieures de Jesus Christ, qui se trouvent jointes au livre du *Combat Spirituel*, lequel, je m'assure, ne sera point suspect de de blasfeme ni d'erreur à ceux au sujet desquels j'ay fait cette digression. Providence lors de la chute.

Et je m'étonne qu'on veüille exclure Judas du soin de la Providence salutaire de Dieu, sur ce qu'il est dit, (a) *que nul* des disciples de J. Christ *n'est péri* sinon le Fils de perdition, *afin que l'Ecriture fust accomplie*: Car, sans dire que cette clause, afin que l'Ecriture fust accomplie, se peut mieux rapporter aus paroles antécédentes, *Je n'ay perdu nul de ceux que tu m'as donnés*, (voy. II.8:18. Hebr. 2:13.) que non pas à la clause exceptive, *sinon le fils de perdition*; posé néanmoins que ce dernier rapport soit le véritable, que dit là dessus l'écriture dans le Pseaume qu'on rapporte à Judas? (b) Elle dit, que J. Christ l'a *aimé*: qu'il n'a fait que *prier pour luy*, qu'il luy a *fait du bien*, & qu'il l'a *chéry*: (c) mais que ce méchant a mieux *aimé la malediction*; *& qu'il n'a point voulu la benediction, & partant, qu'elle s'éloignera de luy.* Il est donc fils de malédiction parce qu'il n'a pas voulu correspondre aus desseins & aus soins que Dieu avoit de luy pour le rendre fils de benediction. Et de plus, il ne faut pas s'imaginer que ce Psaume regarde déterminément la personne de Judas entant que Judas; mais il y est dit en général, que le Diable cherchoit un instrument pour trahir J. Christ, & qu'il n'en manqueroit pas. La personne de Judas étoit indéterminée à cela; & c'est

(a) Jean, 17: 12.

(b) Ps. 109. 4,5.

(c) ib. 17.

Providen- apr s la chute.

librement qu'il a voulu se rendre l'objet de cette prediction. Mais c'est assez sur cette digression.

(a) Supr. chap. 1. num. 3.

Venons maintenant à la troisiéme (a) considération que nous avons à faire sur la Providence divine pour le Salut de l'homme à le considérer depuis sa chûte & depuis que Dieu a voulu l'en relever. C'est icy que se concentrent presque toutes les difficultés les plus grandes & les plus capitales de la Théologie. Mais je puis bien dire, qu'à la reserve de de deux ou de trois sur lesquelles je ne me suis pas encore assez expliqué, il y en peu qui ne puissent se soudre facilement par les choses que l'on a dites & dans ce Traité & dans les précédens. Je ne laisseray pas néanmoins à l'occasion des difficultés qui peuvent rester, de proposer dés le fondement tout le Systéme de la Providence divine aprés la chûte de l'homme; & c'est ce que nous allons commencer.

CHAPITRE III.

De la Providence divine pour le salut de l'homme aprés sa chute: Quels remedes elle offre & oppose aus indispositions où il est tombé. Cause occasionnelle de la Grace. Decret de l'Election.

I. Choses à considerer.

POur mettre quelque ordre en cette matiére importante de la Providence de Dieu en-

envers l'homme pour le rendre heureux aprés sa chûte, je la considéreray par rapport aus (*a*) cinq choses que nous avons touchées en parlant de la méme Providence divine avant le péché.

Providence aprés la chute

(*a*) Sup. Ch. I. n 5

II. Nous supposons, qu'aprés la chûte de l'homme Dieu repréne ou qu'il continue le dessein de se communiquer à l'homme, & de le rendre participant de son bonheur infiny. Cela étant, voyons comme la Divine Providence a agy, tant en général qu'en particulier, par rapport à ces cinq choses que ce dessein de Dieu suppose ou renferme; assavoir, 1. le sujet de la béatitude: 2. l'incapacité du sujet à se la causer: 3. l'offre que Dieu luy en fait & celuy des moyens: 4. l'admission ou la cause occasionnelle de l'admission de cet offre dans la créature: 5. & enfin, l'action de Dieu dans le sujet qui a admis ses offres.

II. *Une chose, à supposer & cinq à considerer desormais,*

III. Comme l'ame est immortelle, & méme le corps entant qu'ouvrage de Dieu, aussi bien que la Nature, & toutes les facultés des choses capitales; pareillement le sujet que Dieu destinoit à la béatitude, & qu'il avoit fait d'une nature capable d'admettre dans soy tant le bonheur éternel de la lumiére & de la joye toute divine, que le bonheur accessoire des beautés & des délices matérielles, ce sujet-là dis-je, qui est l'homme, est toûjours demeuré subsistant aprés son péché. Il n'a pas perdu la capacité naturelle & subjective qu'il avoit pour le bonheur, quand bien il en auroit perdu (comme on

III. 1. *Le sujet de la béatitude, ses facultés & sa liberté, demeurent toujours apres la chute.*

Providence apres la chute

le dira incontinent,) les disposítions prochaines. Il a encore les facultés de l'entendement, de la volonté, de la liberté; celles de produire son semblable, de disposer de ses actes, & le reste, lesquelles facultés il ne pouvoit perdre sans cesser d'étre ce qu'il est subjectivement & essentiellement. Son corps méme, quoi qu'investy & couvert de corruption, ne périt pas néanmoins éternellement. En un mot, toutes les choses qui sont données à l'homme pour faire une partie de sa nature, ne peuvent, quoi qu'il fasse, luy étre ôtées ni par Dieu, ni par luy méme: car sa liberté ne s'étend pas à se donner ni à se former sa nature, ni par conséquent à se l'ôter & à s'en donner une autre: elles ne peuvent aussi luy étre ôtées de Dieu, puis qu'il les luy a données en don absolu. Et ainsi, il ne se faut pas imaginer que Dieu aprés le péché ait ôté à l'homme la liberté de ses actes naturels, de les produire ou d'en dispenser à discretion; qu'il ait déterminé que l'homme produira tel & tel désir, qu'il se regira ainsi & ainsi, encore moins, qu'il produira tant & tant d'individus, ses semblables, & telles ou telles personnes en telles & telles circonstances de temps & de lieu. Cela ne va pas ainsi. L'homme demeure libre à l'égard de ces choses, quoi qu'en suite nous verrons quelques sortes de particularités qu'on peut regarder comme des exceptions à l'égard de ceux qui abandonnent leur liberté à Dieu.

IV. *Et* IV. Or tout ce que nous venons de dire est

est également veritable à l'égard de tous les hommes sans exception, à les considérer comme tous tombés dans leur premier pére, ou chacun en son particulier. Tous ces sujets-là demeurent toûjours jusques-là naturellement égaux & invariables: Judas a aussi bien que S. Pierre une nature spirituelle capable de loger un Dieu & un bonheur éternel; il a aussi bien que luy un intellect, une volonté, un corps, & des autres facultés, capables, des mémes objets, quoi que non prochainement, pour les raisons que nous allons dire.

Providence apres la chute.

IV. *Et cela à l'égard de tous.*

V. 2. Ces raisons sont, que le sujet créé pour la béatitude est à la vérité incapable de se la causer aussi bien aprés comme avant la chûte: mais aprés la chûte il est, comme l'on vient de dire, prochainement incapable de l'admettre, indisposé & changé qu'il se trouve par de mauvais actes & par de mauvaises habitudes, qui luy ont donné des pentes malignes, & l'ont soûmis à l'esclavage & à la tyrannie de Satan, & sous les impressions malignes de toute la Nature corrompue. Je suppose qu'on ait vû les preuves de ces choses dans les Traités précedens; & ainsi, il nous doit suffire de les indiquer briévement autant qu'elles doivent entrer simplement dans la structure & la liaison du Systéme de la Providence.

V. 2. *Trois causes d'indispositions qui rendent l'homme incapable du bien salutaire. 1 l'esclavage du Diable. 2. la corruption de ses propres facultés. 3. celle de la Nature corporelle.*

Remarquons donc, que le Sujet que Dieu a creé & destiné pour la béatitude, & qui est d'une nature capable d'en joüir, est maintenant devenu, premiérement, compagnon,

Providen-ea aprés la chute.

ou plûtôt ſerviteur & eſclave du Diable ; tant parce qu'il luy a ſoûmis ſa liberté, en conſentant à ſes recherches & à ſes tentations diaboliques, que parce que détournant de Dieu cette méme liberté & ſes facultés, il les tourne vers la corruption, vers des choſes baſſes, & pour leſquelles ſon cœur n'a pas été fait : deſordre qui eſt l'élement du Diable, où cet Eſprit malin gouverne & régit tyranniquement à ſon plaiſir tout ce qu'il y rencontre. Car le Diable eſt uni à ſon élement corrompu preſque comme l'ame eſt unie au corps ; & il en diſpoſe à ſa volonté dans l'homme lors qu'il a le conſentement de l'homme, ſoit l'actuel, ſoit le virtuel lors que l'homme ne luy reſiſte pas. C'eſt pourquoi, la liberté de tout homme pécheur, conſidéré en Adam & hors de la Grace de Dieu, eſt compagne & bonne amie de la liberté du Diable, lequel ayant accés auprés d'elle, ne l'abandonne point, & ne manque point de l'attirer ſans ceſſe à tout ce qui eſt agréable à Satan. Ce ſont comme deux yvrognes ou deux paillards qui ſe trouvent dans des lieux où ils ont des moyens de ſatisfaire leurs paſſions infames. Celuy qui eſt le plus malin & le plus corrompu ne manque point de ſolliciter ſon compagnon à tout mal, de le perſuader, & de l'incliner où il luy plait. Il agit ſur ſon entendement par milles imaginations & idées qu'il luy repreſente, & ſur ſa volonté en ſe mélant dans ſes déſirs, les éveillant & les échauffant, particuliérement par l'entremiſe du corps, du

ſang,

sang, des humeurs & des esprits ; tout cela par le moyen du desordre & de la corruption que l'homme en péchant a introduite dans soy, dans son corps, & dans la Nature. De là vient que tous les mouvemens de la Nature corrompue sont des véhicules de la volonté du Diable (*) dans tout le monde & dans tous les pécheurs. Le Diable les remue jusques dans le plus intime de leurs veines, de leurs artéres, de leurs viscéres, pour l'avancement de son Empire, presque d'une maniére machinale & sans qu'ils s'en aperçoivent. De là vient que l'Ecriture l'appelle (*a*) le *Prince de ce monde* ; & les membres du corps de l'homme, (*b*) *des instrumens & des armes de l'iniquité*, soûmis & *esclaves à celuy à qui ils obéissent.* Providence apres le peché.

(*a*) Jean. 14: 30.
(*b*) Rom. 6. v. 13, 16.

Voilà la premiére indisposition qu'il nous faut remarquer dans le sujet immortel que Dieu avoit créé pour la béatitude éternelle, & qu'il veut y conduire. La seconde est, la perversité actuelle & habituelle de son desir, laquelle plante & enracine dans l'homme des façons toutes perverties, y forme une maniére de desirer & de vouloir, de produire & de conduire ses actes, & une maniére ténébreuse, charnelle, interessée & propre de se proposer un but, des voyes, & des moyens d'exécution. La troisiéme est, les déréglemens du corps & de ses humeurs, & les impressions malignes de la Nature corrompue sur ce corps inique & malin. VI. Je

(*) Voyez Oecon: du péché, Chap. XII. n. 12, 13, 14. Item Oec: avant l'Inc. Ch. III. n. 4, 5, 6.

Providence apres le peche.

VI. *Impuiſſance de l'homme au bien, par ces trois ſources corrompues.*

VI. Je le dis encore, & je ne le ſçaurois jamais aſſez dire, ni le lecteur jamais aſſez le penſer, & plûſt à Dieu que nos yeux fuſſent aſſez ouverts & nôtre cœur aſſez ſenſible pour le bien apercevoir & le bien ſentir! depuis le péché, tous les hommes, entant que nés d'Adam pécheur, & ſi long temps auſſi qu'ils ſont hors de la régéneration dans l'Eſprit de Jeſus Chriſt, ont ces belles diſpoſitions pour la vie éternelle, aſſavoir, (1.) qu'ils ſont compagnons, amis, & méme eſclaves de Satan, qui les accompagne indiſſolublement, qui regit & gouverne leur liberté qu'ils luy ont abandonnée, leur eſprit & leur cœur; leurs paſſions, leur imagination, leurs ſens & leurs mouvemens, leurs paroles & leurs actions; & (2) que ſans cela, quand méme le Diable n'agiroit plus ſur eux pour les rendre pires, leur cœur & leur déſir eſt devenu un fonds infernal, qui n'exhale plus que puanteur & qu'abominations, d'où ne peut ſortir une ſeule penſée qui ne ſoit diabolique, pas un ſeul mouvement qui ne ſoit pervers, mauvais & abominable devant Dieu: car ce cœur n'eſt plus qu'une ſource éternelle d'ordures, qui ne jette que flammes impures & infernales en tout temps, juſqu'à ce que Dieu tüe par ſa trés-ſainte grace ce méchant cœur, & remette en ſa place au dedans de l'ame un Principe & un Eſprit tout nouveau, qui eſt ſon Adorable Eſprit, que ce cœur impie & criminel en avoit chaſſé pour y laiſſer entrer le Diable, & pour imaginer, produire & con-

conduire ses propres actes selon les desordres de sa fantasie & de son amour propre. Providence apres le peche.

Ajoutez à cela (3) que quand méme le cœur de l'homme corrompu seroit comme abruty & endormy, sans avoir plus dequoi il puisse disposer avec quelque liberté que les mouvemens de son corps; cependant la corruption & le desordre de son corps, & de ceux de la nature qui agissent sur luy, ne luy peuvent faire meiner qu'une vie bestiale, la plus desordonnée, la plus misérable & la plus confuse qui se puisse imaginer.

VII. *Etat de l'homme aprés la chute & avant la régénération.*

VII. Telle est, en vérité, sans exception, la disposition & l'état de tout homme en vertu de la naissance qu'il a tirée d'Adam pécheur, sans la grace de Dieu, & avant la régénération. S'il y a eu des saints de naissance, ce n'est pas en vertu de la naissance de la chair, ni du sang, ni de celle de la volonté humaine: mais c'est que leurs parents ayant été saints eux mémes, ont offert leurs enfans dés leur origine au S. Esprit, le priant de les santifier: ce que le S. Esprit a exaucé & ratifié par ses divines opérations. Mais ce n'est pas dequoi il s'agit icy; mais de ce que sont les hommes en vertu d'une pure naissance péchereste, & avant la grace du S. Esprit & de la Regénération. Quand méme ils commenceroient à retourner vers Dieu, à avoir quelques bons mouvemens, & à faire quelques bonnes actions; néanmoins, si long témps qu'ils n'ont pas parfaitement renoncé à la corruption & au Diable, si long temps qu'ils ne sont pas parfaitement

Providence aprés le péché.

tement morts à leur méchant cœur & à leurs propres désirs ; si long temps qu'ils ne sont point dans l'abnégation parfaite de leurs mouvemens naturels & de toutes les impressions que leurs corps & toute la nature pervertie fait sur eux ; si long temps aussi sont-ils prochainement incapables je ne dis pas de faire, mais méme de recevoir & posséder le pur bien ; ils ne sont pas encore seulement une *tabula rasa*, un sujet préparé à la lumiére & à la paix de Dieu. Il y aura bien dans eux, supposé qu'ils soyent dans la bonne voye, & qu'ils s'y avancent, beaucoup de sortes de biens ; mais tous encore impurs, mélés avec le mal, avec l'erreur, avec la seduction & la tromperie du cœur, avec les ténébres, & avec Satan & son élement : de sorte qu'avant la parfaite mort du vieil homme, nul homme vivant ne doit se fier à son cœur, ni se rendre bon témoignage à soy-méme, puis qu'on a encore un triple Enfer au logis, le Diable, la corruption du cœur, & celle du corps & de la nature, ou du Monde & de l'Univers. Que sera-ce donc de ceux qui ne se souciant point de la grace ni de ses inspirations, ne font pas effort à resister par elle aux productions continuelles que ces trois sources infernales dégorgent au dedans d'eux ? En cet état, je ne voids point de différence de ces gens-là d'avec le Diable sinon qu'ils sont insensibles à leurs maux, & qu'ils ont durant le temps de cette vie les moyens de s'en amender.

XVIII. *Insen-*

XVIII. Je n'ay rien exagéré en tout ce que

que je viens de dire de l'incapacité de l'homme je ne dis pas pour causer, mais pour admettre ou pour recevoir prochainement la béatitude. Il en est aussi incapable que l'Enfer l'est à être le Paradis; puisqu'il a dans soy l'Enfer Diabolique ou Satan méme, l'Enfer de la coruption de son cœur, & l'Enfer de la corruption de son corps & de la Nature; d'où ne peut venir la moindre étincelle de bonté. O homme aveugle & miserable! Tu te moques de ces importantes vérités sous pretexte que tu ne découvres point dans toy ce triple Enfer, & que tu ne t'y sens pas encore bourrelé, ne considérant point, que la benignité de Dieu voulant te donner sujet de faire ton salut tranquillement & pas à pas, conformément à ta foiblesse, méle beaucoup de biens avec ta malignité, & qu'elle assoûpit pour cet effet quelque temps durant la sensibilité & les peines de ton triple Enfer, & te les dissimule, sans quoi, tu mourrois mille-fois de frayeurs & de desespoir à leur premiére découverte, & serois accablé de tourmens ineffables si leur action venoit à étre réveillée. Tu le verras à la mort, lorsqu'il sera trop tard de penser à en sortir; si ce n'est que durant cette vie tu ayes fait ton principal de dire à Dieu nuit & jour par les soûpirs d'un cœur humble, se retirant du mal, & aspirant à la Grace divine; (a) *Regarde moy, Seigneur mon Dieu, exauce* mes priéres, *illumine mes yeux, depeur que je ne dorme le sommeil de la mort: depeur que mon ennemy* (Satan) *ne die, j'en ay eu le dessus, & que mes adver-*

Providence aprés la chute.

VIII. *Insensibilité des hommes dans leurs miseres universelles, & leur malignité diabolique dans leur aveuglement.*

(a) Ps. 13. v. 5.

Providence après la chute.

verſaires ne ſe rejouïſſent ſi je venois à tomber dans la perdition. *Je me fie en ta Grace : mon cœur s'ejouïra du ſalut que tu me donneras.* C'eſt là en effet la grande, la capitale & l'univerſelle maladie des hommes à préſent : ils ne connoiſſent & ne voyent point la profondeur de leur corruption ; ils ne penſent point que tout ce qu'ils ſont, tout ce qu'ils penſent, tout ce qu'ils déſirent, tout ce qu'ils entreprénent, tout ce qu'ils exécutent, tout ce qu'ils diſent, eſt abominable & maudit de Dieu ſi longtemps qu'ils le tirent de la ſource infectée de leur cœur, ſans ſe renoncer entiérement eux & tout ce qui eſt dans eux, pour ſe laiſſer inſtruire & régir du bon Eſprit de Dieu, ſans lequel on ne peut ni vouloir ni faire le moindre bien du monde.

Comme on a prouvé ailleurs ces vérités, je ne m'y étendray pas icy d'avantage, quelques néceſſaires qu'elles ſoyent. Quiconque voudra les voir dans la lumiére la plus vive & la plus divine qui ſe puiſſe ſouhaitter, n'a qu'à conſulter les ouvrages de Madll. Bourignon, & particuliérement ces trois ou quatre, le *Renouvellement de l'Eſprit Evangelique*, *l'Antechriſt découvert*, la *Lumiére du Monde*, *& la Pierre de touche* : car j'avoüe, pour moy, que je ne vois pas que depuis que le monde eſt, Dieu ait jamais découvert plus clairement, plus vivement, plus fortement, plus naïvement la grandeur de la corruption de l'homme, qu'il l'a fait dans nos jours par cet excellent Organe de ſon S. Eſprit ;

prit ; & ce n'eſt uniquement que cette découverte du mal qui deplait en elle à tous les méchans volontaires, dont le cœur orgueilleux ne veut point s'humilier ni ſe couvrir de confuſion, ſe haïr ni ſe renoncer. Le Diable auſſi, leur bon amy, qui demeure dans leur cœur corrompu, (comme on vient de le dire,) ne pouvant ſouffrir d'étre ainſi expoſé à decouvert, s'eſt aviſé d'employer par ſes eſclaves diaboliques, contre la lumiére divine, & contre la ſainte ame qui l'a annoncée, ſes deux machines ordinaires, le menſonge & la violence, qu'il a inſpiré abondamment au cœur de quantité de méchans, ſçavans & idiots, leſquels n'ont pas manqué juſqu'icy à travailler comme il faut en faveur de leur Maitre & de leur Roy, le meurtrier, le perſécuteur, le menteur & le calomniateur dés le commencement, qui un jour les payera de ſa ſolde ordinaire, s'ils ne défont l'ouvrage qu'il ont diaboliquement fait pour luy contre la plus divine, la plus lumineuſe, & la plus ſolide verité qui ait jamais parû. Mais ne quittons point nôtre ſujet.

Providence aprés la chute.

IX. J'y reviens, & finis ma ſeconde conſidération (qui eſt celle qu'on devoit faire ſur l'incapacité du ſujet que Dieu veut rendre heureux,) par ces deux concluſions ; L'une, que comme l'homme avant la chûte étoit incapable de cauſer ſon bonheur, il l'eſt auſſi encore aprés la chûte : L'autre, qu'au lieu que l'homme avant la chûte n'eſtoit pas prochainement, ou, s'il faut ainſi dire,

IX. *Difference de l'impuiſſance au bien dans laquelle l'homme eſtoit avant la chûte, & de celle où il eſt aprés la chute.*

Providence aprés la chute.

dire, positivement incapable d'admettre Dieu, de le désirer, de s'unir à luy & le posseder; il en est aucontraire aprés sa chûte positivement & prochainement incapable, & cela de trois chefs, premiérement, parce qu'il est uny avec le Diable, partie adverse de Dieu; secondement, parce que son cœur est devenu un fonds éternel de corruption; & en troisiéme lieu, parce que de la part de de son corps, il est soûmis en esclave à tous les déréglemens & à tous les desordres du grand & du petit monde.

X.

3. La Providence de Dieu pourvoit universellement & constamment aprés la chute l'ame & le corps de leur objets beatifians & conformes.

X. 3. Voyons maintenant comment la Providence divine a agy dans la troisiéme, aussi bien que dans la quatriéme & dans la cinquiéme des choses qui nous restent à considérer.

Comme Dieu avant la chute de l'homme s'est voulu faire une régle constante & universelle de presenter à l'homme d'une maniére générale & commune l'acte constant, universel, & néanmoins trés-singulier de la lumiére de son Verbe & des mouvemens de son Esprit pour la béatitude de l'ame, & de luy presenter de méme la lumiere & les benédictions extérieures pour le bien du corps, & que le divin concours & sa prévenance ont eu lieu dans cet offre que Dieu faisoit de l'objet béatifiant au sujet qu'il vouloit rendre heureux: De méme aprés la chute Dieu voulant continuer dans le dessein de rendre heureux le sujet misérable qui étoit tombé, s'est fait une *Regle* & une Loy immuable & universelle de cette volonté, qu'il luy a plû d'avoir

d'avoir, qui est, de presenter actuellement à l'homme si long-temps qu'il vivra dans son temps d'épreuve, sa lumiére & ses mouvemens divins à l'intérieur d'une *maniére vive & constante, universelle & singuliére, prévenante & concurante*, & de faire le méme à proportion à l'extérieur par l'offre de la lumiere, des benedictions, & par l'entretient de la Nature, (a) *en nous faisant du bien, nous donnant du ciel des pluyes & des saisons fertiles, & remplissant nos cœurs de nourriture & de joye*; (b) *déterminant les saisons & les bornes de l'habitation des peuples, afin qu'ils cherchent le Seigneur & qu'en quelque sorte ils puissent le toucher comme avec le main : puis qu'il n'est pas loin de nous, qui avons en luy la vie, le mouvement & l'étre.*

Providence apres le peché.

(a) Act. 15: 17.

(b) ibid. ch 17: 26, 27.

XI. Et la Providence divine ne s'est pas contentée de faire simplement ces choses, que sa Sageſſe & sa Bonté luy auroient fait faire quand bien l'homme n'auroit pas péché; mais voyant de plus que l'homme étoit continuellement & actuellement distrait & emporté dans le mal tant par l'esprit du Diable, qui est toûjours uni au pécheur, que par la propre corruption de son cœur malin, & par les desordres de son corps & de la nature; cette miséricordieuse & prévoyante charité, pardonnant en faveur de J. Christ le demérite de l'homme, & dissimulant sa malice, a joint à l'esprit de tout homme venant au monde, son bon Esprit; non d'une conjonction unitive, d'amitié, de paix, de complaisance, d'habitation & de concorde; mais d'une conjonction objective, appellante,

XI *Nouvelles graces objectives, spirituelles & corporelles, que la Providence de Dieu donne à l'homme apres sa chute, pour le sauver.*

Providence apres le peché.

lante, frappante, contrediſante à l'eſprit du Diable & à ſes ſugeſtions, & attirant l'homme au bien. Cela pour tenir bon contre le Diable (*) qui eſt dans l'homme pécheur, afin qu'il ne l'emporte pas, & méme afin de le chaſſer. Et ce bon Eſprit, joint qu'il eſt ainſi à l'eſprit de l'homme, l'inſtruit, méme malgré-luy, luy donne de bons deſirs & de bons mouvemens, luy fait entrevoir ſa lumiére, le bien & le mal, l'attire vers l'un, luy donne des traits d'horreur & de deſavû pour l'autre; afin de tenir téte à la corruption de ſon cœur, qui ſans cela l'entrainetoit aveuglément à toutes ſortes de maux ſans aucuns remords. Enfin, Dieu pour s'oppoſer à la violence de la corruption de la Nature, imprime à la Nature comme par force, tant par ſa benediction immédiate que par le moyen de ſes bons Anges, de bonnes impreſſions: il la gouverne & la modére; il agit méme benignement ſur l'imagination, ſur les humeurs, les eſprits, le ſang, & ſur les paſſions du corps de l'homme, tant pour s'oppoſer ainſi au deſordre que le Diable y feroit toûjours par le moyen de ſon élement de corruption, qui y eſt entremélé & uni, que pour empécher ou pour modérer ceux que le cœur corrompu, (qui devoit regir & gouverner ces choſes, & qui depuis qu'il ne vaut

(*) Voyez *L'Oecon: du Ret. avant l'Inc. chap. VII. n.* 11. & auſſi les ſix premieres lettres du *Tombeau de la fauſſe Theol.* de Mlle. Bourignon, qui m'ont ouvert la voye à ces importantes vérites, & qui les propoſent divinement bien.

vaut, rien ne le peut faire que deſordonné-ment,) y pourroit exciter, & qu'il y exite en effet d'abord qu'il eſt laiſſé à ſoy-méme. Dieu fait & preſente toutes ces choſes à l'homme par maniére d'objets tant ſpirituels que corporels, & elles agiſſent ſur luy ſi long temps que dure ſon temps d'epreuve.

Providence aprés la chute.

XII. 4. En quatriéme lieu, comme la divine Providence avant le peché de l'homme avoit établi pour cauſe occaſionnelle & admiſſive de la préſence efficace & unitive des objets divins la liberté de l'ame, qu'il n'avoit pas voulu déterminer ni borner; de méme aprés la chûte de l'homme le méme Dieu a voulu rameiner l'homme à ſa béatitude en établiſſant immuablement & univerſellement la méme liberté de l'homme pour cauſe occaſionnelle & admiſſive de l'entrée & de l'inſinuation intérieure de ſon bon Eſprit, de ſes inſpirations, de ſes mouvemens, de ſon opération efficace, & enſuite, de ſes plus pures lumiéres & de ſes plus ſublimes opérations. De ſorte que ſi la liberté, (prévenue elle & ſes facultés par les appels & par les coups de Dieu,) veut détourner ſon déſir de ce qui n'eſt pas Dieu, & le tourner & l'offrir à Dieu, afin qu'il y opére ce qu'il luy plaira, Dieu introduira dans l'ame ſa lumiére & ſon bien, avec leurs opérations ſalutaires. Et afin que perſonne ne ſe puiſſe plaindre, Dieu n'a voulu déterminer ni par décret antérieur, ni par concours prévenant ou déterminant, ni par

XII. 4. *Aprés la chute, la Providence a établi pour cauſe occaſionnelle & admiſſive des graces de Dieu, la liberté de l'homme; laquelle eſt entiérement indeterminée.*

Providence apres le peché.

prévoyance infaillible, abſolue & néceſſaire, la liberté de perſonne, ni ſes actes. Avant la chûte & aprés la chute, c'eſt toute la méme choſe à cet égard. C'eſt toujours le méme Syſtéme en ſubſtance. Je n'oublieray pas incontinent les difficultés qui touchent cette affaire.

XIII. *Devoir unique, indiſpenſable & ſacré de l'homme en cette vie.*

XIII. Et ainſi, tout ce que la Providence Divine a laiſſé à l'homme pour ſon devoir, toute l'affaire qu'elle luy a commiſe, eſt, que la liberté de l'homme détourne ſon deſir de tout ce qui n'eſt pas Dieu, ou plutôt, qu'elle conſente au détour que Dieu en fait par ſes bons mouvemens, & qu'elle le tourne & l'offre à Dieu, avec ſoy, & tout ce qui luy appartient. Dieu fera tout le reſte. Mais ſi l'homme ne fait pas cecy, jamais Dieu ne ſuppléera à ce manquement, & ne le luy fera faire. C'eſt là le travail de l'homme, & ſa propre & indiſpenſable tâche, qu'il ne peut négliger ſans ſe perdre pour toute l'éternité; & ſur quoi il ne ſe peut flatter qu'en ſe faiſant trainer en caroſſe aux Enfers. Il n'y a rien de plus vray ni de plus important au monde. Ce devoir de l'homme eſt le noyau & la quinte-eſſence de la Véritable Réligion, & du vray Culte & ſervice que Dieu exige de l'homme. Tout nôtre office eſt, de nous détourner de toutes les choſes extérieures, & de tout mal, & de rentrer dans nôtre intérieur, pour y prier le bon Eſprit de Dieu, qui s'y preſente, qui s'y trouve, & qui veut y agir, de vouloir y combattre & y opérer contre nos ennemis, con-

tre nous-mémes, contre nôtre corruption & celle de la nature, & contre le Diable, qui est véritablement dans nous si long temps que nous sommes dans le péché. C'est de dire avec David, au Dieu du cœur, (a) *Delivre moy de mes ennemis : car j'ay mon recours à toy. Apprens moy à faire ta volonté : car tu és mon Dieu : Que ton bon Esprit me conduise par la droite voye* ! Quiconque s'habituera à ce saint Culte, & s'opiniatrera, pour ainsi dire, à ce saint exercice, verra enfin venir dans soy en son temps le salut & la delivrance du Seigneur.

Providence apres la chute.

(a) Ps. 143. 9, 10.

XIV. 5. Car, en cinquiéme lieu, comme Dieu avant la chûte avoit établi pour Vérité, pour Régle & pour Décret universel, impartial & immuable, qu'il se communiqueroit efficacement & salutairement, luy Pére, Fils & S. Esprit, & ses actes Divins, à l'ame, autant & à proportion que sa liberté tourneroit ses désirs & ses facultés vers Dieu ; de méme aprés la chûte, Dieu pour rétablir le bonheur de l'homme & y pourvoir par sa divine Providence, a décrété (c'est icy LE DECRET DE L'ELECTION) il a dis-je décrété & établi pour Régle & pour vérité Immuable, universelle & impartiale, qu'il choisira, qu'il prendra, qu'il possédera, qu'il illuminera, qu'il réjouïra efficacement, salutairement, unitivement, & enfin, (pour parler avec les Mystiques,) transformativement, les ames qui se tourneront librement vers luy, elles, leurs desirs & leurs autres facultés ; qu'il s'y insinuera, luy Pere, Fils & S. Esprit,

XIV. 5. *Régle de la Providence & decret universel & immuable touchant ceux à qui Dieu se communiquera & dans qui il operera unitivement.*

DECRET D'ELECTION.

Providence apres la chute.

Dieu beny éternellement ; & qu'il y produira ſes divines opérations béatifiques, autant & à proportion que l'ame ſe tournera vers luy. Cela n'aura jamais ni exception, ni changement ; & l'on peut appliquer icy les mémes choſes que l'on a dites cy-deſſus du procédé de Dieu avant la chûte de l'homme.

XV. *Deſſein des chapitres ſuivans.*

XV. Je ne me ſuis pas étendu beaucoup ſur chacune de ces trois derniéres conſidérations, des objets que Dieu préſente, de la liberté qui les admet, & de la correſpondence de Dieu : parce que non ſeulement j'en ay prouvé & expliqué aſſez au long la ſubſtance dans les Traités du Rétabliſſement de l'homme & de l'Operation de Dieu ; mais auſſi parce que ces trois choſes, les offres de Dieu à l'homme, l'admiſſion que l'homme en fait, & l'action où la correſpondence de Dieu enſuite de cette admiſſion, ſont des choſes ſi compliquées, que ce que l'on a à en dire ne ſe peut dire en particulier à l'occaſion de chacune à part. Il faut les enviſager & les méler toutes enſemble : & c'eſt ce que je vay faire dans le chapitre ſuivant, non pour en donner de nouveau une explication à deſſein, mais pour les toucher autant qu'il eſt néceſſaire par rapport aus difficultés qui concernent leur univerſalité, leur impartialité, & la liberté indeterminée de l'homme à leur égard.

CHA-

CHAPITRE IV.

Previſion du mal.

Principes & Syſtéme de la Providence par rapport à la Préviſion du mal, & auſſi à celle du bien, aprés la chûte de l'homme. Que Dieu deſire que le mal qu'il prévoit, n'arrive pas; & que le bien poſſible qu'il prevoit, arrive: à quoi auſſi il veut contribuer. Objet ſpecial de la Providence.

I. Conſidérations gratives pour l'Idée de l'Oeconomie de la Providence *apres la chute.*

I. IL eſt néceſſaire afin de bien comprendre l'Oeconomie de la Providence de Dieu pour ſauver l'homme aprés le péché, de ſe ſouvenir des vérités que l'on a démonſtrées dans le premier & dans le ſecond Traité, auſſi bien que de celles que l'on vient de remarquer.

1. Suffiſance de Dieu en ſon eternité.

1. La premiére eſt, que Dieu ſeul ſe ſuffit à ſoy dans ſon éternité indiviſible & invariable.

2. Ses Manifeſtations multiples & arbitraires dans luy.

2. La ſeconde, que Dieu ayant voulu ſe manifeſter dans luy-méme hors de la forme (pour ainſi dire) de ſon éternité, par des contemplations multiples & variablement rangées, cela luy étoit indifférent, & il pouvoit en diſpoſer à diſcrétion, ſans déterminer ni prévoir toutes les maniéres & tous les arrangemens futurs (pour ainſi dire,) de ſes contemplations arbitraires dans leur durée éternelle: car cette détermination, & cette previſion réglée des maniéres de ces

Prevision du mal.

sortes d'actes & de jeux divins, sont non seulement indifferentes à Dieu, qui sans ces modalités arbitraires pouvoit demeurer satisfait dans le centre indivisible de sa pure éternité ; mais elles sont méme opposées à la liberté & à la puissance de Dieu.

3. *Indifference de Dieu a la pensée, au decret, à la conduite, & à la prevision d'autres choses,*

3. La troisiéme vérité est, que si Dieu a été libre & indéterminé à ces choses dans soy, & qu'il ne luy ait pas plû d'en prévoir ni d'en déterminer les maniéres ni les suites, ou l'arrangement de leurs combinaisons ; à plus forte raison luy a-t'il été libre de saillir hors de soy, de penser à des idées ou non, & de penser à de telles ou à de telles ; de penser & decreter de les faire exister réellement ou non ; de penser & décreter de leur donner la liberté ou non ; de penser à déterminer leur conduite, ou non ; de penser & vouloir prévoir tous leurs actes & toutes leurs combinaisons, ou non. Tout cela étoit indifférent à un Dieu qui se suffit par la pensée & la possession éternelle & indivisible de soy seul, & qui de plus pouvoit, s'il vouloit, exercer sa liberté dans soy à l'égard de soy seul, sans penser à autre chose, comme nous venons de le dire.

4. *Actions de l'homme non determinées ni prévûes.*

4. Une quatriéme vérité est, que Dieu ayant créé l'homme libre dans sa lumiére & dans son Amour, a bien prévû en général la plus-part, ou si l'on veut, toutes les maniéres possibles & positives dont l'homme pourroit déterminer sa liberté & ses actes ; mais qu'il n'a pas voulu ni les déterminer, ni les prévoir déterminés, & encore moins dé-

déterminer ni prévoir déterminément que l'homme ſe détourneroit de Dieu, & qu'il le feroit par telles & telles maniéres & actions toutes déterminées & prevûes. *Previſion du mal.*

5. La cinquiéme, que Dieu ayant créé le Ciel & la terre, les actes & les élemens, leur avoit imprimé des mouvemens & une conduite entr'eux comme machinale & brute; de ſorte qu'il pouvoit découvrir d'abord toutes leurs combinaiſons & tous leurs effets futurs; puis qu'ils n'avoient pas dans eux le principe de ſe conduire librement & à diſcrétion. Quoi que je n'aye pas inſiſté ſur cette vérité, qui d'ailleurs n'eſt conteſtée de perſonne, je l'ay aſſez manifeſtement fait entendre en bien des rencontres; & elle ſera de quelque uſage dans la ſuite. *5. Mouvemens & evenemens naturels, à prévoir.*

6. La ſiſiéme, que Dieu ayant ſoûmis à la liberté de l'homme le gouvernement du Monde, des aſtres mémes & des élemens, il a bien pû prévoir ou la pluſpart ou toutes les maniéres poſſibles dont l'homme pouvoit en diſpoſer & en faire ſortir certains effets; mais que néanmoins il n'a pas voulu ni les déterminer, ni les décréter, ni méme les prévoir comme déterminément futures. *6. Mais bien entant que ſoumis à l'homme.*

7. La ſétiéme, que l'homme étant tombé dans le péché, a perdu la domination qu'il avoit ſur le monde, & la puiſſance de diſpoſer à ſa volonté des créatures, celeſtes & élementaires: ſi bien que la conduite du monde eſt redevenue comme toute brute & toute machinale & néceſſaire à l'égard de *7. Evenemens generans de l'homme tombé ſe peuvent prévoir.*

Previsiõ du mal.

l'homme, les aſtres & les élemens agiſſans comme machinalement ſur ſon corps & ſur ſon imagination, & ceux-cy ſur ſon ame, malgré qu'il en ait. Ce n'eſt pas que le Diable ne s'y méle, & n'en diſpoſe que trop à ſa volonté depuis qu'il y trouve de la corruption: mais c'eſt qu'il le fait non en s'oppoſant au torrent des pentes corrompues de la nature; mais en les ſuivant & les augmentant. Cela veut dire manifeſtement, que dans cet état, il eſt facile de prévoir aſſez déterminément ce qui arrivera au corps de l'homme, quelles ſenſations & impreſſions en recevra ſon ame, & que delà, elle en deviendra de plus en plus & malheureuſe & méchante; ſans toutesfois déterminer préciſément en quelles maniéres elle le deviendra & le ſera.

8. *Mais pas déterminement, ni être determinés.*

8. Car, pour huitiéme vérité, l'homme, quoi que tombé, & avant d'étre repris en grace, ne laiſſe pas d'étre libre. Si bien que, poſé qu'il n'y ait que du mal dans luy, & que de mauvais objets qui ſe preſentent à luy aprés ſa chûte, (comme la choſe auroit été;) néanmoins il peut par ſa liberté y appliquer diverſement ſes facultés, ſon imagination, ſon eſprit, ſes paſſions de triſteſſe, de rage, d'emportement, ſes blaſfémes, & ſes mouvemens desordonnés, en mille millions de maniéres, leſquelles on ne ſçauroit dire ſans abſurdité que Dieu détermine, ou méme qu'il les prévoye déterminément. Dieu a bien beſoin pour étre Tout-puiſſant, tout-connoiſſant & tout-conduï-

duisant, de prévoir, de déterminer, & même de prédéterminer en particulier, toutes les pensées, tous les mouvemens & tous les desordres abominables & blasphematoires des ames & des corps des damnés! Cela ne seroit-il pas effroyable? Cependant, selon les principes des autres, il devroit le faire aussi particuliérement qu'il le fait des choses qui sont le plus sous sa conduite, & même autant ou plus que ses propres actes. Si cela est, je ne sçay de quoi il faudra avoir horreur. Et si cela n'est pas, la doctrine vulgaire de la détermination & de la prévision ne vaut absolument rien.

Prevision du mal.

9. Mais voicy une neuviéme vérité qui nous meinera encore plus loin. L'homme separé de Dieu par le péché, & considéré avant que Dieu luy fasse grace; n'ayant plus de bien dans soy, étant uny avec le Diable & avec la Nature corrompue, reçoit nécessairement de mauvaises impressions de soy, du Diable, & de la Nature. Sa liberté fait, qu'il peut les recevoir en différentes maniéres, comme l'on vient de dire: mais comme ces maniéres sont infinies, & qu'il y en a d'opposées les unes aus autres, dans le fait & dans l'application l'homme se détermine actuellement à quelques-unes de particuliéres, & s'y attache, & il laisse les autres. Ainsi, son fonds & son cœur corrompu s'incline de tel & tel côté, & produit tels & tels désirs; & ces actes-là fortifient la racine, & passent en habitude. D'autre côté, comme le Diable, qui observe les pentes du cœur

9. *Par le principe des habitudes, on peut prévoir déterminement avec une sorte de certitude, la conduite de l'homme.*

Prevision du mal.

de l'homme & les impreſſions malignes de la nature corporelle, pour les ſeconder, tente toûjours l'homme de telle & telle maniére particuliére, celuy-cy s'habitue auſſi par des actes réïterés à ſuivre telles & telles tentations du Diable, & méme à les pratiquer en ſuite habituellement de ſoy-méme, ſans que le Diable le tente. Enfin, la malignité des aſtres, des élemens, du corps & de ſes humeurs, agiſſant ſur l'ame comme machinalement d'une certaine maniére, l'ame par y correſpondre change cet acte de correſpondance particuliére en une certaine habitude, ou en un certain vice. Or on n'ignore pas que les habitudes ne ſoyent quaſi une ſeconde nature, c'eſt à dire, un certain principe néceſſaire de produire néceſſairement tels & tels actes, ſur tout lors que ce principe eſt une choſe trés-vive & agiſſante, qu'il eſt fortifié dans ſon fonds & dans ſes actions par un aſſocié ſi preſſant & ſi ardent que le Diable; & que les objets extérieurs & les moyens corporels & corrompus ne luy manquent pas. Voila donc l'homme, habitué qu'il eſt à certaines inclinations méchantes, à certains vices & à certaines tentations de la part de ſon cœur, du Diable & de la nature corrompue, le voila, dis-je, dans un état où l'on pourra déterminer & prévoir particuliérement avec une eſpéce de certitude & de néceſſité de conſéquence naturelle & infaillible, la ſubſtance & mémes les circonſtances principales de ce qu'il fera. Si la choſe eſt poſſible

ble en ſoy, ſans doute qu'elle l'eſt à l'égard de Dieu, qui n'a qu'à en vouloir découvrir ce qu'il luy plait pour la prévoir certainement par ce ſeul acte de volonté. *Prevision du mal.*

II. Au reſte, cette néceſſité qu'il y a dans les habitudes, de produire certaines actions, n'eſt pas une néceſſité abſolue & phyſique, qui abſolument ne puiſſe être changée : mais c'eſt une néceſſité qu'on apelle *morale*, qui ne peut étre changée que trés difficilement, & quelques-fois plus difficilement qu'une néceſſité phyſique, celle-cy pouvant étre empéchée par la puiſſance de Dieu, au lieu que l'autre, lorſqu'elle eſt ſoûtenue opiniatrément de la liberté, n'eſt pas l'objet de la puiſſance divine. Car rien ne peut changer la liberté, ni empécher la détermination ni les effets à quoi elle s'eſt opiniatrée. Néanmoins, comme elle eſt libre, abſolument parlant, nonobſtant toute préviſion, elle peut les varier, Mais la force des habitudes, des tentations & des vices, fait que cela arrive trés-rarement. II. *Cette certitude n'eſt pas phyſique, mais morale, qui peut ne pas étre ratifiée quoi qu'elle ſoit preſque toûjours.*

Je ne parle pas au reſte d'un changement de mal en bien ; mais d'un changement de mal en un autre mal ; d'un changement d'une mauvaiſe action ou mauvaiſe maniére, en une autre mauvaiſe action ou en une autre mauvaiſe maniére. Car cela me ſuffit pour faire remarquer d'origine, comment ſe peuvent prévoir particuliérement, déterminément, avec certitude, & comme des choſes neceſſaires, les malices & les péchés

Previsiõ du mal.

des hommes, ſans que néanmoins il y ait de la certitude abſolue touchant ces événemens particuliers, n'y en ayant qu'une morale, mais qui arrive preſque toûjours. Il y a encore beaucoup d'autres choſes qui concourrent à cela, dequoi nous parlerons à meſure que l'ordre nous y conduira.

III. *L'on peut prévoir & predire aux pécheurs certaines punitions, mais conditionnellement & de certitude morale.*

III. Or comme il n'y a rien de plus certain que cette vérité, que Dieu ſeul eſt la ſource de tout bien; auſſi n'y a-t-il rien de plus certain que cette autre vérité, que l'homme ſéparé de Dieu par le vice & par tels & tels déſordres, ſe verra enfin accablé de tels & tels ſentimens pénibles, de tels maux, de tels fleaux, de telles douleurs, qui ſont les ſuites naturelles & néceſſaires de ces déſordres-là, comme on l'a prouvé ailleurs. Donc l'on peut prevoir & prédire avec certitude & particularité tels & tels maux à tels & tels pécheurs, lorſqu'on connoit leurs mauvaiſes œuvres, leurs mauvaiſes habitudes, & le ſyſtéme, pour ainſi dire, des déſordres de la nature. Mais telle prédiction ou préviſion n'étant fondée que ſur celle que l'on fait des mauvaiſes œuvres de l'homme, il paroit, prémiérement, que de ſa nature elle eſt conditionnelle, quand méme elle ſeroit énoncée abſolument; ſecondement, que ſa certitude n'eſt que morale, & non pas phyſique & abſolument déterminée.

IV. *Ce que Dieu a prevû de l'homme aprés ſa chute, & avant la conſideration de la Grace.*

IV. Voila donc ce que Dieu a prévû de l'homme aprés ſon péché & avant luy faire grace; non ſeulement des péchés & des miſéres

res en général; mais auſſi certains vices, certaines mauvaiſes œuvres, certains malheurs futurs; mais d'une certitude qui n'étoit que morale par rapport à la particulariſation de ces choſes, au lieu qu'elle étoit phyſique & néceſſaire par rapport à l'événement ou à la continuation & à l'augmentation du mal en général, ſuppoſé que Dieu laiſſaſt l'homme dans ſon péché ſans luy faire grace. Mais en cas que Dieu vouluſt luy faire grace, les choſes devoient changer de face, comme nous l'allons voir.

Prevision du mal.

V. Toutes ces choſes, ces malignités & ces malheurs futurs de l'homme, deſquels Dieu prévoit l'événement de la maniére certaine & déterminée que l'on vient de dire, déplaiſoient fort à Dieu. Bien loin que la prévision ou le décret de Dieu ſoit la cauſe de la futurition de ces choſes, ou que Dieu en déſiraſt l'événement, qu'au contraire, lorsqu'il luy plaiſoit de les enviſager & d'en conſidérer les ſuites néceſſaires & moralement déterminées, ce n'étoit qu'avec une ſouveraine horreur, & avec un deſavû infiny & de ces maux & de leur événement, qu'il les enviſageoit. Et cette averſion ſouveraine luy a fait déſirer que tout ce qu'il prévoyoit n'arrivaſt pas. Cela n'eſt pas contradictoire, ou repugnant à la prévoyance de Dieu: au contraire, en matiére de prévoir le péché, il eſt naturel & néceſſaire à l'Etre Saint, de ne le prévoir qu'en ſouhaittant que ce qu'il prévoit n'arrive pas. Car le péché & le malheur n'eſt autre choſe

V. *Dieu déſire que le mal qu'il prevoit, n'arrive pas.*

Previsiõn du mal.

que ce qui repugne à la volonté & à la felicité de Dieu, & à quoi aussi la volonté & la disposition de Dieu repugne reciproquement. Donc, prévoir le péché, le malheur & leurs événemens, c'est à Dieu, prévoir une chose qu'il desavoüe, & qu'il souhaite de n'être & de n'arriver jamais.

VI. *Ce desir est conforme à la Bonté, à la Justice, & méme à la Puissance de Dieu quoique le mal prévu arrive.*

VI. Quelque événement aussi que la chose ait en suite, il ne s'ensuit rien qui implique contradiction par rapport à Dieu ni par rapport aus choses.

Car posé que le mal prévû, arrive comme il a été prévû; la prévision de Dieu étoit donc veritable: & le désir que Dieu avoit qu'il n'arrivast pas, est une preuve de sa Bonté divine, qui ne peut qu'elle n'ait une souveraine aversion du mal, c'est à dire, un souverain desir que le mal ne soit pas: sans quoi, Dieu seroit suspect de malignité. C'est aussi une preuve de sa justice, car il n'y a rien de plus juste à Dieu que de desirer qu'on ne l'offense pas, & qu'on ne s'éloigne pas de sa volonté par le péché & par la misére. Mais, dira-t-on, ce desir seroit par-là convaincu d'impuissance, la chose n'ayant pas succédé à son souhait. Je pense avoir quelque-part répondu suffisamment à cette instance; & fait voir, que Dieu n'a pas désiré cela de la maniére que l'on désire les choses physiques & brutes. Dieu n'a pas voulu des événemens ni des abstinences d'événemens qui fussent dans la contrainte. Il n'a pas désiré que la liberté de l'homme fust anéantie, ni que l'homme ne pûst se déterminer où il voudroit.

droit se déterminer. Ce n'est pas là l'objet de la puissance ni du desir de Dieu. Le désir de Dieu est une bonne-volonté qu'il a eüe pour l'homme de le rendre librement heureux, & de le voir sortir librement de son malheur, à laquelle bonne-volonté Dieu joint des moyens & des effets de sa puissance, qu'il offre à l'homme afinque sa liberté les embrasse. S'il ne le fait pas, & qu'ainsi il tombe dans le mal, la Prévoyance, la Bonté & la Puissance de Dieu (qui n'a pas voulu violer la liberté) demeurent entiérement hors d'atteinte.

Prevision du mal.

VII. Que si le mal prévû, arrive d'une autre maniére qu'il n'a été déterminement prévu, par exemple, si Dieu ayant prevû que le pécheur s'abandonneroit à certain vice, il arrivoit (qu'il nous soit permis de supposer cela,) que par l'usage de sa liberté il s'applicast à un autre vice incompatible avec celuy-là, (& absolument parlant cela se peut,) la Prevoyance divine n'en seroit pas pourtant moins véritable ni moins digne de Dieu: parce que la prévision divine ne prévoit pas ces événemens libres comme des choses absolument déterminées & nécessaires; mais comme des choses qui absolument parlant peuvent se changer si l'homme le veut. Car Dieu voit & prévoit sur toutes choses que l'homme est & sera libre à tous momens, & qu'absolument parlant, il pourra se déterminer indifféremment à quelque particularité qu'il luy plaira d'entre une infinité de maniéres possibles: & quoi qu'il pré-

VII. *Si le mal prevû d'une maniere determinée, arrivoit d'une autre maniére, la Prevision divine n'en seroit pas moins digne de Dieu.*

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [127] - 111
PUBLIC DOMAIN

Prevision du mal.

prévoye que ſes habitudes, les tentations du Diable, & les impreſſions de la Nature, panchent de tel & tel côté, & qu'ainſi il eſt de certitude morale que telle & telle choſe arrivera; néanmoins, il prévoit auſſi que la liberté, ſi elle veut ſe ſervir de ſon droit & de ſon pouvoir, eſt encore plus forte que tout cela; que le tentateur eſt libre pour varier ſes tentations; & que l'homme ſe peut ſouſtraire à certains objets de la Nature, & s'abandonner à d'autres.

Et ainſi, quand bien il arriveroit autre choſe que ce que Dieu a prévû comme moralement certain & déterminé, il n'arriveroit rien néanmoins contre la nature de ſa Prévision divine, laquelle n'exclut pas abſolument les autres maniéres poſſibles d'événemens. La nature de la vérité de ces ſortes de prévisions & de predictions eſt compatible avec la poſſibilité qu'elles ſoient autrement accomplies: ſi bien que quand elles arriveroient autrement, il ne ſe feroit rien d'incompatible avec la nature de leur vérité: & ainſi, elles ſont toûjours veritables à leur maniére, qui eſt libre, & non abſolument déterminée.

VIII. *Si le mal prévû de Dieu n'arrivepas la previſion Divine atteint alors á ſon but le plus parfait.*

VIII. Mais ſi le mal prévû n'arrivoit point du tout, alors & Dieu & les Anges du Ciel en auroient une trés-grande joye acceſſoire: & bien loin qu'en ce cas la Prévision de Dieu devint indigne de luy, manquante, faillible, imparfaite; qu'au contraire, alors elle auroit ſon véritable but & ſon trés-propre & trés-réel accompliſſement. Il me ſemble qu'on s'imaginera que je veux extravaguer en affectant d'avancer des paradoxes ſi con-

tra-

tradictoires qu'on ne ſçait qu'en penſer. Non, non. Ce n'eſt pas cela. Je dis des vérités bien-fondées, trés-belles, &, graces à Dieu, d'un ſens clair & raſſis. J'ay dit (a) quelque-part, que Dieu connoiſſoit premiérement le péché par la raiſon qu'il ne veut pas qu'il arrive. Et ainſi, lorſque Dieu a prévû déterminément & avec autant de certitude que les choſes morales en admettent, des péchés & des maux futurs, & que ces maux n'arrivent pas, ſa préviſion jouït alors de ſon vray but, de ſon vray deſir, & alors elle eſt le plus parfaitement accomplie. Expliquons cecy clairement, s'il eſt poſſible: car ſi nous le comprenons bien, cela nous ouvrira une grande porte à la connoiſſance de la conduite de Dieu envers les hommes, des ſes prédictions, de ſa Bonté, de ſa ſincerité, de la vérité de ſes promeſſes, de ſes proteſtations qu'il ne veut pas la mort du pécheur, aprés méme qu'il la luy a prédite & prononcée le plus abſolument.

Previſion du mal.

(a) Oec. du péché ch 5. n. 2.

IX. Lorſque Dieu, qui pouvoit demeurer éternellement heureux & ſatisfait avec la vûe de ſoy ſeul, a voulu ſaillir de ſoy, & jetter ſa vûe ſur autre choſe, ç'a été pour voir hors de ſoy ſes portraits, & les émanations de ſa puiſſance, de ſa bonté, de ſa beauté & de ſa félicité, ainſi qu'on l'a démontré ailleurs. Le terme direct & véritable de la vûe de Dieu, & de la volonté que Dieu a de voir hors de ſon eſſence, eſt *le bien*. Car ce ne peut étre le néant; puis que Dieu méme fait étre les choſes par cette volon-

IX. *L'objet de la vue & de la préviſion de Dieu, eſt le bien. Dieu ne voudroit pas prevoir le mal en détail s'il ne vouloit l'ôter & mettre le bien en la place.*

Prevision du mal.

lonté-là : par la méme raiſon, ce ne peut étre le péché, qui n'étoit pas encore ; & quand il voit le péché, ce n'eſt qu'en voyant (a) que la bonté qu'il veut faire à un ſujet, n'en eſt pas admiſe : ſibien que la viſion du mal ſuppoſe la volonté de faire du bien. Il en eſt à proportion de méme de la préviſion du mal, & particuliérement de la préviſion exacte & particulariſée de tels & tels maux de coulpe & de peines. Si Dieu aprés qu'il a vû du mal préſent dans un ſujet ne vouloit pas que ce mal ceſſaſt & diſcontinuaſt, il le laiſſeroit là ſans y plus penſer, ſans s'appliquer à le voir d'avantage, à le prévoir, ou à en prevoir les branches, les fruits, les ſuites, & à les prédire déterminément. Non, il renonceroit alors à ces vûes abominables, & abandonneroit la conduite d'un tel ſujet à ſoi-méme, comme il fait celle des Demons par rapport à eux. Car quelle délectation & quel plaiſir Dieu pourroit-il prendre à regarder en combien de maniéres on le peut haïr, blaſphémer, maudire, & faire ce qui luy déplait ſouverainement ? Lors que ſa Divine Majeſté s'eſt aſſez appliquée à la vue du mal par la conſidération de ce que ſa créature rejette le bien qu'elle luy fait, (car c'eſt là la vûe du mal,) & qu'elle prévoit en général & indéterminément la continuation opiniâtre & invincible du mal par la conſidération & la vûe qu'elle a de ce que la créature intelligente rejette avec connoiſſance & de volonté delibérée & reſolue tous les biens & tous les moyens au bien que ſa

(a) Voy Oec: du péche, ch. 1. n. 6.

Bonté & sa Puissance divine luy fourniſſent; alors Dieu abandonne le ſujet à ſoyméme, ſans ſe méler davantage de prévoir plus particuliérement les méchancetés & les maux à quoi il pourra deſormais ſe déterminer & s'abandonner, excepté toutes fois, lors que ce méchant ſujet pourroit encore converſer avec les bons, & eſſayer à les pervertir: Car alors Dieu veillera ſur tout ce qui pourroit proceder de luy contre les bons. Mais nous n'en ſommes pas encore là; & ce que nous venons de dire ne regarde que le ſeul méchant abandonné à ſes propres maux.

Prevision du mal.

X. Mais lors que Dieu s'applique particuliérement à voir & à prévoir les maux qui arriveront à un ſujet, & que cette prévision & ce ſoin ſe terminent principalement à ce ſujet-là, c'eſt une marque infaillible, que Dieu ne veut prévoir les maux qu'afin qu'ils n'arrivent pas. Car Dieu n'a pas cette ſotte curioſité de l'homme, de vouloir prévoir & préconnoitre les maux ſimplement pour en avoir les idées, comme ſi cela importoit de beaucoup à la perfection de ſa divine connoiſſance, laquelle ſe peut paſſer de toutes les idées des créatures, & qui ne peut ſe porter à celles du mal ſinon pour le bien, ſans quoi, le mal luy eſt ſi abominable, qu'elle l'abandonne tout à fait.

X.
Lors que Dieu s'applique à la prevision des maux, c'eſt un ſigne qu'il veut les bien & les guerir Similitude.

Il en eſt icy de Dieu comme d'un trés-ſage & trés-charitable Medecin: lors qu'il s'informe des maux d'un malade, qu'il les regarde & les conſidére particuliérement, qu'il en recherche, qu'il en prévoit, qu'il en

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [131] - 115
PUBLIC DOMAIN

Prevision du mal.

en prédit toutes les ſuites naturelles & tous les événemens ; c'eſt une marque indubitable qu'il a deſſein d'aréter ces maux-là, de les guerir, & d'en empécher toutes les ſuites funeſtes par tous les moyens qu'il pourra. S'il atteint à ce but, & que ces maux-là n'arrivent pas ; bien loin que ſes ſoins, que ſa prévision, que ſes prédictions, ayent été inutiles, fruſtratoires, défectueuſes, par ce manquement d'événement ; qu'au contraire, c'eſt cela qui les perfectionne, s'il faut ainſi dire, & qui les rend accomplies & parfaites. Car une choſe qui atteint à ſon but, atteint à ſon accompliſſement & à ſa perfection : & par conſéquent, une recherche & une préconnoiſſance du mal futur laquelle vient du principe qu'on déſire que le mal n'arrive pas, cette préconnoiſſance là atteint à ſon but, c'eſt à dire, à ſa completion & à ſa perfection, lors que le mal n'arrive pas.

Appliquons tout cela à Dieu ſans ſortir de ces termes, & concluons en avec une évidence qu'il n'y a que l'ignorance affectée ou que l'entétement qui puiſſe obſcurcir, que lors que Dieu prévoit & méme prédit le plus déterminément & le plus particuliérement les maux comme futurs, non ſeulement il déſire qu'ils n'arrivent pas, & fait méme ſon poſſible afin qu'ils n'arrivent pas ; mais auſſi lors qu'ils n'arrivent pas en effet, c'eſt ſa joye, le plaiſir de ſes ſaints, & la plus grande perfection de ſa divine préconnoiſſance, qui par là eſt le plus parfaitement accom-

accomplie. Elle l'est bien aussi par l'événement du mal : mais c'est d'une maniére moins agréable à Dieu, & comme forcée & à contre-cœur ; laquelle il n'empéche pas néanmoins absolument, parce qu'il ne veut pas forcer la liberté des créatures intelligentes, dont il prévoit d'une maniére moralement certaine, mais non pas absolument inchangeable & nécessaire, les maux futurs.

Prevision du mal.

XI. Je puis recommander ces vérités comme certaines, comme belles, comme tres-utiles, avec quelque sorte de confiance ; parce que, graces à Dieu, je les vois comme à plein & trés-évidemment jusques dans leurs sources ; & j'en voids naitre des suites & des conséquences admirables, si je l'ose dire, pour dissiper tant de difficultés & de nuages qui nous ont jusques icy dérobé la vûe de la Sagesse, de la Bonté, de la Miséricorde, de la Sincerité, de la Justice & de la Vérité de Dieu dans ses conduites merveilleuses envers les fils des hommes. Je prends à témoin & à guarant de ces vérités toutes les Saintes Ecritures, qui ne sont faites, non plus que mille autres moyens dont Dieu s'est servy, que pour empécher l'événement des maux que Dieu a prévûs, méme de ceux qu'il a prévû le plus déterminément & le plus certainement qu'il se peut faire dans ces matiéres morales. Lors que l'Ecriture nous represente que Dieu a prévû, & méme prédit, les péchez & les maux soit du monde en général, soit d'une nation, soit de quelques particuliers, com-

XI. *Utilité de ces Principes. Leurs preuves par l'Ecriture : & premierement, que toutes les voyes & tous les gestes de Dieu, ne sont que pour empecher l'evenement des maux qu'il prevoit & qu'il predit.*

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [133] - 117
PUBLIC DOMAIN

Previsiõn du mal.

comme lors qu'il a prévu & méme prédit à Noë, à David & par luy, par Isaïe, par S. Paul, par S. Jean, que le cœur de l'homme seroit en tout temps une source de maux; que Dieu regardant la terre, sur tout vers les derniers temps, il n'en trouveroit pas un seul qui fist bien, pas jusqu'à un; que toute la terre seroit plongée dans les ténébres de la mort, que tous abandonneroient Dieu par une Apostasie universelle, qu'on courroit aprés la fausseté & aprés les illusions, & que tout le monde courroit aprés la béte; Lors qu'il a prévû, & méme prédit par Moïse, par David, par Isaïe, par Jérémie, par Ezéchiel, par Jesus-Christ méme, que la Nation Judaïque se revolteroit contre Dieu, qu'elle méconnoitroit & mal-traitteroit le Messie, que du temps de Sedécias le peuple iroit en captivité, Jérusalem seroit brulée, & ce malheureus Prince enchainé & meiné les yeux crévés en Babylone; lors enfin que Dieu a prévu le meurtre que Caïn feroit d'Abel, &une infinité d'autres événemens qui concernent des particuliers; en tous ces cas, & semblables, il n'a pris connoissance de ces maux & ne les a voulu prévoir, & méme prédire, que pour les empécher d'arriver, & avec un désir sérieux & sincére qu'ils n'arrivent point. L'aversion souveraine & naturelle que Dieu a pour le péché ses propres paroles & tant de moyens dont il s'est servy pour anéantir le mal, nous en doivent persuader. Il avertit, par exemple, les hommes, les Juifs, les Chrétiens, les particuliers, en

en cent & cent maniéres, pour les détourner du mal prévû. Il leur fait connoitre le bien ; il le leur commande ; il leur promet des recompenſes magnifiques : il les flatte & les attire : il leur deffend le mal : il les ménaſſe de chatimens : il exorte, il proteſte, il jure, qu'il ne veut point que le mal arrive : il vient, il parle, il prie, il frémit, il pleure ſur les maux qu'il prévoit, pour témoigner, combien il en a l'événement en horreur ; il meurt méme pour faire mourir le mal, il envoye ſes amis pour perpétuer ces choſes, il donne de bonnes inſpirations pour le bien, de la frayeur & des remors pour le mal, enfin, que ne fait-il pas! Et où ſeroit la ſincérité, la vérité, la bonté dignes d'un Dieu, ſi aprés cela il n'étoit pas vray, qu'effectivement il ne veut pas l'événement du mal qu'il prévoit, & qu'il ne le prévoit & ne le prédit que pour l'empécher d'arriver ? Prevision du mal.

XII. En veut-on des proteſtations expreſſes de la part de Dieu ? Jeſus Chriſt prévoiant & prédiſant en S. Matthieu qu'il viendroit beaucoup de faux profétes qui ſéduiroient les hommes, exorte en méme temps les hommes à s'en donner de garde, & par conſéquent, à faire que cela n'arrive pas ; & il ajoûte pour raiſon, *Voicy, je vous l'ay predit* : comme s'il vouloit dire ; Ce que je vous prédiſ ces choſes, eſt expreſſément afin d'en empécher l'événement dans vous, & dans tous ceux qui liront ou qui entendront ces paroles, leſquels ſont néanmoins ceux que J. Chriſt prévoit devoir étre ſéduits. XII. *Preuves de la méme verité par les paroles & par les exemples formels de l'Ecriture, Exemple* Matt. 24. v. 24, 25.

Dans

Prevision du mal.

Dans Ezechiel, il proteſte, que quand il prévoit & qu'il prédit d'un méchant, *qu'il mourra de mort*, ou qu'il mourra certainement, néanmoins il ne déſire point cet événement funeſte; mais que plûtôt il deſire qu'il n'arrive pas, & que le contraire arrive; méme il en jure ſur ſa vie: (a) *Je ſuis vivant, dit le Seigneur, que je ne veux point la mort du méchant, mais qu'il ſe convertiſſe & qu'il vive. Quand j'auray dit au méchant, Tu mourras de mort: s'il ſe détourne de ſon péché, pour certain il vivra, & ne mourra point.* (b) *Pourquoi prendrois-je en quelque ſorte plaiſir en ſa mort, & non pas en ſa converſion & en ſa vie?* Il montre que ſa préconnoiſſance & ſa prédiction n'ont eu pour but que d'empécher le mal: car aprés les avoir faites, il ajoûte, (c) *Convertiſſez vous donc, maiſon d'Iſraël; & vous vivrez. Et pourquoi donc voudriez-vous mourir?* Ne vaut-il pas mieux en croire Dieu méme ſur ſes proteſtations & ſur ſon ſerment, que de s'en rapporter aus foibles eſprits des hommes, qui ôſent ſoûtenir le contraire ſous prétexte qu'ils ne ſçavent accorder ces vérités avec les fauſſes idées qu'ils ſe ſont formées de la fatalité, de la nature, des propriétés, & des perfections de la Préſcience divine?

Second exemple.

(a) Ezec. 33 v. 1, 14.

(b) ibid. ch. 18. v. 23

(c) ibid. v. 30, &c.

Troiſieme exemple.

Voici encore un exemple hors de replique. Il eſt indubitable que Dieu avoit prévû auſſi déterminément que faire ſe peut la deſtruction de Jéruſalem par Nébucadnezar: & la captivité dure & affligeante de Sédécias. Voicy manifeſtement des paroles les plus ap-

absolues du monde sur cecy: (a) *Ainsi a dit le Seigneur, le Dieu d'Israel: Vous direz ainsi au Roy de Juda qui vous a envoyés pour m'interroger... Les Caldéens retourneront, & guerroyeront contre cette ville-cy, & la brûleront au feu. Ainsi dit le Seigneur; Ne vous trompés pas vous-mêmes disans, les Caldéens s'en iront du tout arriére de nous: Car ils ne s'en iront point. Meme quand vous auriez frappé toute l'armée des Caldéens qui vous font la guerre, & qu'il n'y auroit de reste entr'eux que des hommes transpercés, si se releveroient ils chacun en sa tente, & brûleront cette ville au feu.* Et sur ce que le Roy demanda particuliérement au Prophéte, (b) *Y a-t'il quelque parole de la part de Dieu?* le Prophéte luy répond: *Il y en a. Tu seras livré és mains du Roy de Babylonne:* ce qui est ailleurs plus circonstantié. Il ne se peut rien de plus exprés, ni, ce semble, de plus absolu. Cependant, voicy ce que Dieu dit généralement de toutes ces choses: (c) *Va,* dit-il à Jeremie, *Va prononcer au peuple, toutes les paroles que je t'ay commandées ...Peut-étre qu'ils les écouteront, & qu'ils se détourneront chacun de son mauvais train: & je me repentiray du mal que je pense de leur faire à cause de leurs méchantes actions.* Et voici en particulier ce que Dieu dit touchant le cas que nous venons de voir prévû & prédit si certainement: (d) *Le Prophéte dit au Roy Sedecias: Ainsi a dit le Seigneur, le Dieu des armées, le Dieu d'Israël: Si tu sors volontairement pour aller vers les Princes & Officiers du Roy de Babilonne, ton ame vivra, & cette ville-cy* NE SERA

Prevision du mal.

(a) Jer 37 v. 7, 8.

(b) ibid. v. 17.

(c) Jer. 26: 2, 3.

(d) Jer. 38: 17.

Prevision du mal.

RA POINT BRULEE AU FEU ; *& tu vivras, toy & ta maison :* Et sur ce que le Roy en faisoit difficulté, le Prophéte luy montre, que sa prédiction, son conseil, & son desir, qui étoient ceux de Dieu méme, n'avoient pour but que d'empécher que tous ces maux-là n'arrivent, & qu'ils fussent prevenus : Il prie méme ce Roy de la part de Dieu, ou plûtôt, c'est Dieu qui le prie par sa bouche, de séconder la bonne volonté que la Divine Bonté avoit pour luy, qui étoit, de luy épargner ces fâcheus événemens : (a) *Je te prie*, luy dit-il, ECOUTE LA VOIX DE l'ETERNEL *en ce que je te dis*, AFIN QU'IL TE SOIT BIEN *& que ton ame vive.* Quiconque comprendra bien l'accord & le systéme de ce cas particulier, ou d'un autre quelconque, n'aura point de peine à comprendre tous les autres sans exception : Et la difficulté, que si telles & telles choses prévûes n'arrivoient pas, les desseins de Dieu, & méme de bons & de principaux desseins & ouvrages de Dieu qui y sont annexés, ne devroient dont pas arriver, est nulle. Le bien arriveroit toûjours, quoi que sans le mal, & par d'autres moyens ; puis que Dieu renferme dans sa Puissance & dans sa Sageste une infinité de moyens pour arriver à un méme but.

(a) Ibid. v. 20.

Si l'on me vouloit dire, que dans ces exemples & semblables, il s'agit de *promesses* & de *menasses*, & non pas de *prévisions* ni de *prédictions*, & qu'il ne faut pas confondre les unes avec les autres, cette chicanne seroit la

la plus grande puérilité du monde : car les menasses & les promesses, sur tout à l'égard de Dieu, ne sont autre chose que des prévisions & des prédictions ou déclarations de choses avantageuses ou nuisibles aux hommes. *Prévision*, ou *prédiction*, est le genre ; *promesses* & *ménasses*, sont deux de ses espéces. Or comme tout ce qui est réëllement véritable du genre l'est aussi de l'espéce, quelle incongruité y auroit-il d'alléguer les espéces pour y faire voir ce qui est dans le genre, qui n'est pas de plus d'étendue que toutes les espéces ? De plus, je soûtiens, qu'il est impossible qu'il se trouve des prévisions & des predictions plus formelles & plus expresses que celles de ce cas du Prophete Jeremie ; & ce ne pourroit étre que par pure envie de s'opposer à la lumiére de la vérité, qu'on le voudroit conteſter. Prevision du mal.

Je pourrois aprés ce dernier exemple de Jeremie, me dispenser d'en alleguer davantages, puis que celuy-cy peut servir de modéle à tout ce qui concerne la préscience & la prédiction du mal. J'en vay néanmoins encore rapporter quelques uns, & premiérement, la prediction de Jonas, avec un mot de commentaire de Mess^rs. de Port-Royal ; & je le fay d'autant plus volontiers qu'ils ne font que rapporter le sentiment de S. Chrysostome. C'est sur le chap. 3. de Jonas. v. 4. *Jonas cria, en disant, Dans quarante jours Ninive sera detruite. Pourquoi, ô Saint Profete, dit S. Chrysostome, prédisez-vous des maux qui ne doivent point arri-* *Quatriéme exemple.*

Jon. 3. 4. Chrysost. homil. 33. de pœnit.

Prevision du mal.

ver? *C'eſt pour cela méme, répond ce Saint, que* JE LES PREDIS, AFIN QU'ILS N'ARRIVENT PAS.

Mich. 2: 11.

Les mémes ayant ainſi traduit un paſſage de Michée ſelon la Vulgate: *Plûſt à Dieu que je n'euſſe point l'Eſprit du Seigneur, & que je diſſe plûtôt des menſonges!* ils y font ce petit commentaire: *Quoi que le Prophéte honoraſt dans luy comme il devoit le don de Prophétie, qu'il avoit reçu du S. Eſprit; néanmoins ſon extréme charité luy fait dire en voyant les maux effroyables qui étoient prets de fondre ſur Iſraël, que ſi cela étoit en ſon pouvoir, il ſouhaitteroit plutôt que ſes prophéties fuſſent vaines que de les voir accomplies par la ruïne entiére de ſon peuple.* Si le Prophéte a une telle charité; comme elle vient de Dieu, & que Dieu la poſſéde ſans doute en un degré infiniment plus haut, à plus forte raiſon cette infinie charité qui eſt en Dieu luy fera-t'elle déſirer que ſes préviſions & ſes prédictions ſoyent, je ne dis pas vaines, mais pas accomplies par l'évenement du mal; afin que par cela méme elles ne ſoient pas vaines, & qu'elles atteignent au plus parfait accompliſſement & à la plus pure perfection qu'elles pouvoient avoir, qui eſt, d'empécher le mal qu'elles prédiſent comme conditionnellement certain.

Cinquiéme Exemple

Encore un exemple. Il eſt indubitable à quiconque s'entend le moins du monde dans les Prophéties, que celle de Sophonie n'eſt autre choſe que la préviſion & la prédiction de la grande, univerſelle & finale exter-

extermination des méchans, qui ſe doit faire par toute la Terre dans les derniers jours par les fleaux univerſels de Dieu, dont il eſt tant parlé en Iſaïe, au 24^e. de S. Matthieu, & dans l'Apocalypſe. Or en méme temps que Dieu prédit & circonſtantie cela en pluſieurs maniéres par le Prophéte Sophonie, il y entremele des advertences aus hommes méchans & odieux par où il témoigne le déſir qu'il a que leur converſion empéche l'événement de ces choſes: (a) *Epluchez vous, épluchez vous, nation non-deſirable, avant que le Décret enfante, & que le jour paſſe comme le bale: avant que l'ardeur de la colére de l'Eternel vienne ſur vous: avant que le jour de la colére de l'Eternel vienne ſur vous.* Cela eſt ſi clair, que je n'en diray rien davantage.

Previſion du mal.

(a) Soph. 2. v. 1, 2

XIII. Mais je ne m'aperçois pas que je m'émancipe en m'étendant à parler de la prévision, & méme de la prédiction des maux qui ne regardent l'homme qu'aprés que Dieu luy a offert ſa grace depuis ſa chûte; aulieu que l'ordre de ma matiére ne m'a encore meiné que juſqu'à la prévision des maux de l'homme aprés ſa chûte, avant la conſidération que Dieu luy ait encore offert ſa grace. Cela eſt vray. Néanmoins, comme la nature des prédictions, & de toutes ſortes de prévisions du mal, eſt en ſubſtance la méme que celle que Dieu a eûe avant conſidérer qu'il euſt fait grace à l'homme; & que celle-cy peut étre illuſtrée & expliquée par celles qui ſuppoſent l'offre de

XIII. *Les prévisions & predictions du mal ſoit avant, ſoit aprés l'offre de la grace, ſont de méme nature pour nôtre ſujet.*

Prevision du mal.

la grace, j'ay crû devoir préférer l'utilité de cet éclairciſſement à une exactitude trop rigide de l'ordre métodique, que je vay maintenant reprendre.

XIV. *Trois conſiderations, qui ſont la recapitulation de toutes les choſes précedentes.*

XIV. Repreſentons nous donc l'homme dans l'état de chûte & avant que Dieu luy ait préſenté ſa grace, & que dans cet état, Dieu prévoit en général, 1 premierément, que l'homme, poſé qu'il n'ait point d'autres principes ni point d'autres objets que ceux qu'il a alors, tombera néceſſairement & infailliblement dans une infinité de maux, & cela d'une néceſſité phyſique, ou plus que phyſique, & abſolument infaillible: 2 Secondement, que Dieu veut bien entrer dans la recherche & dans la préviſion plus particuliére de ces maux, en prévoyant, que l'homme ſera abandonné à tels & tels vices, à tels actes, & à telles miſéres; (determination particuliere qui n'eſt que d'une neceſſité & d'une certitude morale:) 3. Et en troiſiéme lieu, que Dieu déſire que cette ſienne préviſion n'ait point ſon effet, & qu'elle ne ſoit point ratifiée par l'événement. Voila où nous en ſommes demeurés.

XV. *Comment Dieu a prévu le bien poſſible & futur dans l'homme aprés ſa chute.*

XV. Pourſuivons, & conſidérons enſuite, que comme Dieu a vû & prévû que l'homme depuis ſa chûte étant laiſſé à luy, ne feroit que commettre des maux de coulpe, & qu'en ſouffrir de pénibles; (puis qu'il n'avoit que de mauvais principes & de mauvais objets;) & qu'avec cela Dieu a encore prévû que l'homme étant pourtant libre, pouvoit ſe déterminer à faire agir à ſon chois tan-

tantôt un mauvais principe ou une mauvaise passion, & tantôt une autre, tantôt s'occuper d'un tel mauvais objet & tantôt d'un autre; On voit de-là, & par de semblables raisons, que c'étoit à Dieu la facilité méme de prévoir, que s'il redonnoit à l'homme de bons principes, & qu'il luy offrist de nouveau de bons objets, cet homme, qui étoit toûjours libre, & qui n'étoit pas tombé de pure malice, ni avec connoissance & resolution pleine de demeurer dans le mal, pourroit en revenir, adhérer librement aus bons principes, & s'appliquer aus bons objets tant intérieurs qu'extérieurs, que Dieu luy presenteroit. Prevision du mal & du bien.

XVI. Cette nouvelle prévision du bien dans l'homme tombé étant opposée à l'événement des maux purs & éternels que Dieu avoit prévûs auparavant, & qu'il avoit voulu prévoir afin de les empécher, Dieu s'y rendra de bon cœur, & mettra la main à l'œuvre pour en faciliter l'événement: c'est à dire; qu'il donnera à l'homme des lumiéres & des graces au dedans & au dehors, pour faire que tout le bien qu'il prévoit comme pouvant arriver à l'homme, luy arrive effectivement, XVI. *Dieu prevoyant le bien possible, tâchera de faire que cette prévision arrive, & que celle des maus, n arrive pas.*

XVII. Par cela la prévision du mal, qui avoit pour but que le mal n'arrive pas, est beaucoup diminuée, selon le désir de Dieu: mais néanmoins, son événement n'est pas tout à fait empéché, ni l'événement de la XVII. *Dieu aprés la chûte de l'homme & l'offre qu'il luy fait de sa Grace, prévoit le salut & la damnation possible de tout homme, sans prévoir ni décreter determinement aucun des deux.*

Prevision du mal & du Dieu.

bonne préſcience de Dieu tout à fait aſſurée. Si l'homme ſe pouvoit trouver, & s'il ſe trouvoit effectivement d'abord dans un état où il n'y euſt plus dans luy ni hors de luy que de bons principes, de bons objets, de bons motifs, & de bonnes habitudes & bien fortifiées, ſans doute la préviſion du bien ſeroit en général d'une certitude entiére par rapport à l'événement; & la préviſion du mal auroit atteint cette perfection, qui étoit ſon motif, ſçavoir, que le mal n'arrivaſt pas. Mais le mal qui eſt dans l'homme & hors de luy, ne pouvant ceſſer que par ſon conſentement & par ſa coöpération; ſi long temps que cette coöpération de l'homme n'eſt pas achevée, & que ſa liberté n'eſt pas habituellement, abſolument & pleinement abandonnée à Dieu, auſſi long temps le mal ſubſiſte dans luy & hors de luy; & le bien, que Dieu luy donne auſſi, ſubſiſte pareillement dans luy & hors de luy. Et ainſi, l'homme a un bon & un mauvais principe, de bons & de mauvais objets. Et comme il eſt libre, il pourra choiſir quel party il luy plaira. Dieu l'aidera pour le tirer au bien; & le Diable, joint à ſa corruption & à celle de la Nature corrompue, l'aidera pour l'attirer au mal; & quant à luy, il pourra ſe rendre à qui il luy plaira, au bien ou au mal, à la vie ou à la mort, ſans que Dieu veüille prévoir déterminément, & encore moins décréter, qu'il ſe rendra à tel party, & non pas à l'autre. Dieu, dans cet état, prévoit alors ſimplement le ſalut de

de l'homme comme une chose possible, & sa damnation comme une chose possible, & rien davantage. Nous supposons l'homme comme n'ayant pas encore acquis les habitudes malignes & volontaires de rejetter les nouvelles graces de Dieu. Prevision du mal.

XVIII. Voila l'OBJET de la PROVIDENCE divine aprés le péché & lors de la volonté que Dieu a d'en relever le pécheur & de le sauver. Cet objet autour duquel se doit desormais occuper la Divine Providence est, Un homme à qui Dieu prévoit qu'il peut arriver des maux infinis par sa faute s'il veut y retourner & y continuer, & des biens infinis par la Grace divine s'il veut l'embrasser & y correspondre par sa liberté, à quoi Dieu tâchera de l'assister par toutes sortes de voyes, par des soins, par des recherches, par des prévoyances plus particuliéres, & par des effets de toutes sortes de maniéres, comme on a vû ailleurs (*a*) amplement; Et je vais y retoucher, ou plûtôt, dire de nouvelles & d'importantes vérités à leur sujet. XVIII. *Le Veritable* Objet de la Providence *apres la chute de l'homme & apres la volonté que Dieu a de luy faire grace.*

(*a*) Dans les Traités du Rétablissement & de la Coöpération.

Providence de Dieu en J. C.

CHAPITRE V.

Comment Dieu a donné l'homme & le Monde à Jesus-Christ pour les retablir, & comment Jesus-Christ y pourvoit par sa Divine Providence. Exemples qui doivent servir à tous cas. Adam, sa Posterité, & premierement Caïn. Comment la Providence leur a pourvû de tout pour les détourner du mal & les rendre heureux.

I. *Vérité que l'on doit observer pour la suite. Dieu ne renouvelle & n'augmente ses graces qu'à condition de la correspondance.*

I. ON doit se souvenir d'une vérité que l'on a proposée en (a) parlant de la grace, assavoir, qu'aprés que Dieu eut produit une créature intelligente à laquelle il donna ses lumiéres, son amour, & toutes ses graces prévenantes, il resolut, pour régle & pour décret inviolable de ne les luy point augmenter ou de ne luy en donner point de nouvelles qu'à mésure qu'elle luy correspondroit par sa liberté, par son désir, & par un amour sincere. Delà est venu, que le Diable étant tombé, outre les autres raisons que Dieu a de ne luy plus offrir sa grace, il y a celle-cy, c'est que les démons ne peuvent présenter à Dieu un acte d'amour & de désir vers luy, en consequence de quoi Dieu leur puisse faire encore une grace nouvel-

(a) Oecon: du peché, chap. II. n. 8, &c. Oecon: l'Inc: chap. V. n. 6.

velle qu'il a voulu ne faire que par maniére de correſpondence.

Providence de Dieu en J. C.

II. Il eſt bien vray que toutes les graces prévenantes de Dieu, n'exigent pas antérieurement dans la créature un acte de correſpondance à quelque choſe de précédent: ce qui ſeroit contradictoire. Il eſt vray encore, que les graces que Dieu feroit à une créature aprés ſa chûte, peuvent étre conſiderées comme des graces prévenantes. Mais pourtant à y bien penſer, elles ne le ſont pas en elles-mémes; puis qu'elles ſe font en conſéquence des premiéres graces de la Création, & que c'en ſont un renouvellement ou une augmentation. Si bien qu'elles exigent antérieurement des actes de correſpondence, ſans quoi, Dieu ne pourroit pas les faire, en vertu de cette volonté, par laquelle aprés avoir produit ſa créature dans l'état de ſes graces, il a reſolu de ne les luy renouveller ni augmenter qu'à méſure de ſa correſpondence, de ſes déſirs & de ſon amour. Dieu a premiérement tout fait & tout donné à ſa créature par le pur amour qu'il luy a porté d'une maniére prévenante. Mais il ne veut luy augmenter ni luy renouveller ſes dons qu'à condition & qu'à l'occaſion de l'amour & du déſir que ſa créature luy portera librement par voye de correſpondence.

II. *Cette vérité a lieu aprés la chute, auſſi bien qu'avant elle.*

Voila une vérité d'un uſage inſigne. Car d'icy paroit (comme on l'a remarqué dans le (*a*) lieu que l'on vient de citer) la néceſſité d'un Médiateur, & qu'il faut qu'il y ait quel-

(*a*) Occ. av. l'Inc. ch. 5 n. 6.

Providence de Dieu en J. C.

quelcun qui supplée & satisfasse à la correspondance que le pécheur a omise, & qui par son désir & par son amour attire sur le pécheur les graces nouvelles & les dons que Dieu n'a voulu ni continuer, ni augmenter, ni redoubler, qu'à l'occasion de la correspondence de la Créature.

Il paroit aussi de cet insigne principe, comment aprés les graces que Dieu aura encore presentées de nouveau à sa créature en correspondant à l'amour & au désir du Médiateur, il ne les augmentera pas, n'en donnera point de nouvelles, & ne diminuera point aussi le reste des peines que la créature pécheresse devra encore souffrir, sinon à mésure que cette créature admise à la grace, correspondra elle-méme à Dieu par sa liberté, par ses désirs & par son amour, ou que d'autres offriront à Dieu des actes d'amour & de correspondance en sa faveur. Mais n'entrons point en ce détail, qui nous fourniroit pourtant de trés-belles lumiéres pour expliquer bien des conduites de la Justice de Dieu.

III. *Comment la Providence de Dieu a pourvu, que si l'homme venoit à tomber, quelcun fournist pour luy des actes de correspondence pour obtenir renouvellement & augmentation de Grace.*

III. Dieu voyant que le Démon tombé étoit incapable du renouvellement de sa grace, tant par la malice pure & spirituelle de son péché, que parce qu'il ne pouvoit venir de sa part aucun acte de correspondence pour attirer la grace divine; voulut pourvoir à ce que l'homme, (qu'il se resolvoit de créer) ne tombast dans le méme malheur. Car Dieu prévit bien, que l'homme pouvoit pécher

cher irreparablement comme l'Ange s'il le créoit dans les mémes termes. C'eſt pourquoi prévoyant cette chûte poſſible & irreparable de l'homme, il voulut, ſelon la nature (a) & le but de ſa préſcience divine touchant le mal, faire ſon poſſible pour en empécher l'évenement: à raiſon de quoi, non ſeulement il créa l'homme d'une nature un peu plus groſſiére que les Anges, afin que ſon péché ne pûſt étre ſi ſpirituel ni ſi malin; mais auſſi, il voulut s'unir luy méme à la nature de l'homme, & prendre à ſoy le premier Fils de l'homme, (b) *le Premier-né de toute créature*, & en faire comme ſon Throne, ſon canal, ſon organe, pour communiquer par luy avec l'homme, & pour faire, que s'il arrivoit que l'homme tombaſt dans le péché, & qu'ainſi ceſſant de correſpondre à Dieu il ne pût plus luy fournir ces actes de correſpondence auſquels Dieu a voulu que que la continuation, l'augmentation, & le renouvellement de ſes graces fuſſent rélatives; ce Fils de l'homme, ce Frére-aîné de tous les autres hommes, en un mot, ce JESUS-CHRIST (c) ne d'Adam un peu aprés ſa création, pûſt offrir à Dieu ſon amour, ſes deſirs, ſa liberté, ſon cœur, en faveur de l'homme, ſuppléer ainſi à ſon omiſſion paſſée de correſpondence, & attirer par le Mérite infini de ſes actes & de ſa médiation Divine la Grace de Dieu ſur l'homme. Nous avons prouvé & expliqué amplement cette grande vérité dans le Traité du Rétabliſſement de l'homme.

Providence de Dieu en J. C.

(a) *Voiés.* Supr. ch. 3, n. 5, 9, 10.

(b) Col. 1. v. 15.

(c) *Voiés* Oeu. du peché ch. XI. n. 15, 16, 17, 18.

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [149] - 133
PUBLIC DOMAIN

Providence de Dieu en J. C.

IV. *Avant la fondation du monde Dieu a elû les hommes à béatitude en J. Christ & par luy.*

IV. On voit d'icy, comment dés avant que l'homme fust créé, & que Dieu eût fondé ce Monde où nous sommes, la bonne Providence de Dieu avoit veillé sur la créature humaine, & que Dieu avoit fait dessein d'unir à soy les hommes & de les rendre heureux par JESUS-CHRIST, soit en conversant toûjours avec eux par luy (qui est le même Dieu qui a créé l'homme,) & leur communiquant par luy toutes ses graces; soit, en cas de chûte, en leur offrant & présentant de nouveau ses graces correspondantes aus Mérites & à l'Amour que Jesus Christ présenteroit à la Divinité en leur faveur: aprés quoi, Dieu les trouvant remis par Jesus Christ, & remplis aussi par leur propre correspondance de toutes ses graces, il pûst les choisir en son Fils pour se les réünir heureusement & eternellement.

V. *Iesus Christ a correspondu & obtenu grace pour l'homme tombé.*

V. Or ce dernier cas, qui est celuy de la chûte, est arrivé. L'homme a péché, & s'est remis dans l'incapacité que nous avons déja vûe. Et Jesus Christ prévoyant dans la sagesse de Dieu, à laquelle il étoit personnellement uni, que comme l'homme n'avoit pas péché par une malice si pure & si éclairée que le Diable, il pouvoit en revenir moyennant luy renouveller les graces de Dieu; il les a demandées à son Pére pour l'homme avec un amour & des instances si vives & si infinies, qu'il a obtenu de son Pére toutes ces graces divines dont nous avons déja parlé, sans oublier les conditions qui y sont annexées.

VI. De

Providence de J. C.

VI. Depuis que le Fils de Dieu s'eſt interpoſé pour Médiateur entre Dieu ſon Pére & entre les hommes ſes fréres, (pour ne pas dire depuis ſa premiére naiſſance,) Dieu luy a donné (*a*) le monde & les hommes à rameiner à luy, à racheter & à ſauver, à gouverner & à conduire: ſi bien que depuis le péché, c'eſt JESUS-CHRIST DIEU-HOMME qui préſide à la Providence Divine, & qui doit pourvoir de tout & aus hommes & à toutes les créatures, pour les rendre heureuſes & glorieuſes comme elles l'étoient avant leur chûte. Voila le vray Dieu qui nous doit pourvoir, gouverner, conduire, & ſauver; le Redempteur du Monde; (*b*) *qui ſoutient* toute la Nature & *toutes choſes par ſa parole puiſſante*, dit S. Paul. Son Deſſein eſt, de fournir les moyens pour exterminer le mal, de l'exterminer effectivement, de mettre le bien en la place, & enfin, de preſenter à ſon Pere ſes créatures rétablies, afin que le Pére leur communique par luy ſa felicité & ſa gloire.

VI. *Ieſus Chriſt Dieu-homme, préſide à la Providence depuis la chute d'Adam Son Grand deſſein.*

(*a*) Pſ. 2: 8, Iſa. 49: 5. Hebr. 11, 2.

(*b*) Heb. 1, v. 3.

VII. Pour cet effet, il nous faut voir comment ce divin Sauveur a commencé l'œuvre de la Providence, dont il eſt l'œconome & le diſpenſateur. Mais avant tout, remarquons, que deſormais il ne faut plus conſidérer la Providence, les prédictions, les proféties, par rapport à la Divinité toute pure; mais par rapport à Dieu en J. CHRIST, ou, par rapport à JESUS-CHRIST. Il en eſt de méme de la plus-part des choſes qui ſont dites de *Dieu*, de *l'Eternel*, du *Seigneur des Ar-*

VII. *La Providence & preſque tout ce que l'Ecriture dit de Dieu par antrhopopathie, doit s'expliquer proprement par rapport à J. Chriſt.*

Providence de J. C.

Armées, dans le vieux Teſtament, tout cela, à la reſerve de trés peu de paſſages, va droit à JESUS-CHRIST, & doit s'entendre de luy: & ainſi, l'on s'épargnera beaucoup de ſens figurés que l'on donne ſans néceſſité aus paſſages des Ecritures qui attribuent à Dieu des choſes corporelles ou humaines, qui la plus part ſont véritables au pied de la lettre, comme ſont les apparitions, & lorſqu'il eſt dit, que les Iſraëlites ont attriſté ou affligé Dieu, que Dieu s'eſt repenty d'avoir fait l'homme ou d'avoir voulu punir tels & tels à qui enſuite il pardonne. Tout cela eſt vray à la lettre. Car c'étoit JESUS CHRIST, vray Dieu & vray Homme, qui faiſoit tout cela, & qui étoit comme Dieu & comme homme, ſuſceptible des propriétés divines & des humaines.

VIII. *Trois maux de l'homme Trois remédes fournis par la Providence de Jeſus Chriſt Il aſſocie les Anges pour un temps au Miniſtére de la Providence.*

VIII. Ce Sauveur adorable & beny, voyant dans l'homme tombé ces trois obſtacles capitaux, aſſavoir, la corruption du cœur de l'homme ignorant & méchant, 2 le Diable uni à luy & à la Nature corrompue, 3. le deſordre & la corruption corporelle de la Nature & de tout l'Univers, y a oppoſé trois Antidotes, aſſavoir, 1 Son Bon Eſprit, 2 les bons Anges, 3 la benediction qu'il a répandue ſur la Nature. Chacune de ces trois bonnes choſes eſt oppoſée à chacune des trois mauvaiſes: mais comme les trois mauvaiſes ſont compliquées, & qu'elles agiſſent l'une ſur l'autre, il en eſt de méme auſſi de ces trois bonnes.

A la corruption du cœur de l'homme eſt op-

opposé directement le bon Esprit de Dieu, qui par autant de rayons & de bons mouvemens qu'il en est de besoin pour faire qu'on puisse correspondre, illumine & frappe le cœur de tout homme venant au monde; ainsi qu'il a été expliqué ailleurs amplement. Au Diable & à ses tentations, sont opposés les Saints Anges, que Dieu envoye pour inspirer aus hommes de bonnes pensées & de saintes images par les mémes voyes par lesquelles le Diable tâche de leur en inspirer de mauvaises, & ainsi, ils tiennent teste à cet Esprit malin, pourvû que l'homme les veüille écouter, & suivre les bons mouvemens qu'ils inspirent. Et à la corruption de la Nature, est opposée la bénédiction que le Fils de Dieu répand & conserve dans la Nature & dans l'Univers par la lumiére & par l'ordre & la fertilité qu'il y entretient. Providence de J. C.

Mais comme le Fils de Dieu n'a pas voulu enlever encore entiérement toute la corruption de l'Univers, laquelle est l'élément où le Diable se joue; & que l'homme, plein qu'il est de corruption intérieure, peut l'augmenter & la répandre sur les créatures matérielles, ce qui pourroit faire éclypser la benediction divine, & redonner d'abord un plein droit au Diable sur le Monde visible; Jesus Christ, pour prévenir ce malheur qu'il prévoyoit, a associé les Anges à soy dans le Gouvernement du Monde.

IX. Il a donc assujetty ce monde aus Anges; mais seulement pour aussi long temps que IX. Jesus Christ *gouverne tout le Monde par le moyen des Anges.*

Providence de J. C.

(v) Hebr. 2. v. 5.

que durera la corruption : car (a) *le monde à venir*, lors que Jesus Christ viendra y regner en gloire aprés la ruïne des méchans, *ne sera point assujetty aus Anges*, dit S. Paul. Mais pour celuy-cy, c'est toute autre chose. Il étoit convenable que la charitable Providence de JESUS CHRIST opposast aus désordres que les mauvais Anges veulent exciter dans la Nature, des esprits opposés, pour y entretenir le bon ordre, pour la régler & la gouverner, & de plus, pour subvenir à l'ignorance de l'homme, qui sans leur secours se précipiteroit dans mille périls, & se serviroit de moyens mauvais & nuisibles, ne croyant pas mal-faire, ou méme croyant bien faire : Ce que Dieu empéche & previent par le moyen de ses bons Anges, ausquels il a soûmis ce Monde.

En effet, il ne faut qu'ouvrir l'Ecriture pour y remarquer par tout, que Dieu a étably ses Anges les uns sur les astres, les autres sur les élémens, d'autres sur le feu, sur les airs, sur les eaux, sur la terre, sur les plantes, sur certains païs, sur certaines nations, sur certaines personnes. Toute l'Apocalypse, que dis-je ? toute la Bible, nous fait foy que Dieu administre tout par le moyen des Anges, la Nature, la Loy, & la Grace méme, ou du moins, beaucoup de moyens de la grace. Comme j'estime que personne ne contestera cette vérité, je ne m'appliqueray point à la prouver plus particuliérement, ni à faire un amas de citations de l'Ecriture en sa faveur.

X. Il

Providence envers Adam.

X. Il faut seulement observer, que les bons Anges ne font pas violence à la nature, & qu'ils ne la gouvernent pas ou n'en disposent pas par caprice. Ils y entretiennent la benédiction de Dieu: & comme ils sçavent les ressorts des choses, ils les combinent pour en produire des effets surprenants, que les hommes ne sçauroient imiter. Si bien que le cours de l'Univers, quoi que soûmis à l'Ange, ne laisse pas de se faire aussi par des voyes naturelles: & l'on pourroit le prévoir en partie si on en connoissoit exactement les principes. Il faut excepter d'icy les cas extraordinaires & miraculeux, qui arrivent, lors que la Bonté de Dieu se veut déclarer en faveur de ses amis singuliers, ou lors que sa Justice veut éclater sur quelque malice insigne des méchans, &c.

X

Les Anges gouvernent le monde par des voyes conformes à la Nature, & que l'on pourroit prévoir en partie.

XI. Or la Providence de Jesus Christ a pourvû également tous les hommes de ces avantages-là en Adam. Il les avoit donnés à Adam afin qu'il les transmist également de sa part à tous les hommes qui devoient naître de luy, sans exception de personne. De sorte que s'il eust été possible que tous les hommes qui sont nés d'Adam, & qui en naîtront encore, fussent sortis alors actuellement de luy, ils auroient tous été également avantagés de ces benedictions-là.

XI.

La Providence a pourvû également tous les hommes de ces avantages en Adam.

XII. Il ne faut pas sur cecy donner place à une double erreur, qui est, que Dieu ait prévû & méme déterminé tous les individus qui devoient naître de l'homme; & qu'entre ces

XII.

Dieu n'a ni déterminé ni prévû le nombre des individus à naître; & encore moins choisy une partie d'eux & reprouvé l'autre.

Providence envers Adam.

ces prétendus individus déterminément prevûs, Dieu en ait choisy les uns & rejetté les autres, voulu garantir les uns & laisser périr les autres, sauver les uns & damner les autres. Ce sont deux chimeres que les hommes ont inventées sous des prétextes ou faux ou mal entendus. Ils ont inventé la premiére, tant parce qu'ils n'ont pas connu que la science que Dieu a des créatures luy est trés-libre, non-nécessaire, mais purement arbitraire, comme on l'a assez expliqué ; que parce qu'ils n'ont pas connu la nature (*a*) du décret de Dieu, ni celle de la fécondité de ses œuvres. Et ils ont imaginé la seconde pour n'avoir pas connu ni la nature de Dieu, ni sa bonté, ni son acte, ni le sens de l'Ecriture, & sur tout du 9. chap. de l'Epitre aux Romains.

(*a*) Oec. de la creat. ch. V. & VII. n. 20.

XIII. *En quels cas Dieu a prévû, déterminé & predit la naissance de quelques particuliers.*

XIII. Il est vray que Dieu a prévû & prédit déterminément la naissance de quelques particuliers longtemps avant qu'ils fussent, comme celle d'Isaac, celle de Josias, & d'autres : Mais il y a bien de la différence de cecy au cas présent, où nous considérons la souche du genre humain antérieurement à sa détermination, à sa correspondence à Dieu, à ses œuvres & à ses habitudes. Mais lors que l'homme est multiplié, qu'il y en a qui ont correspondu à Dieu singuliérement ; ou qu'étant tombés dans une extreme corruption, Dieu les veut relever par le moyen de quelques siens instrumens ; en ces cas particuliers, Dieu, pour recompenser les uns, se détermine à leur donner telle & telle postérité, comme il luy plait ; &

& pour sécourir les autres, il se détermine à faire naître en tel & tel temps quelque instrument sanctifié, comme Josias. C'est icy qu'a lieu la détermination, la prévoyance & la prediction particuliére & circonstantiée: Car il est facile à Dieu de faire, soit par ses inspirations immédiates, soit par celles de ses Anges, que les bonnes ames, qui ont fait habitude de s'abandonner à luy & de seconder ses bonnes inspirations, se rencontrent dans les circonstances qui produisent tel & tel effet qu'il a determiné. Mais c'est se méprendre de beaucoup que de faire des régles générales & universelles de ces particularités extraordinaires & privilégiées.

Providence envers Adam.

XIV. Il ne faut pas non plus s'imaginer, que Dieu aprés avoir reçu Adam en grace de la maniére qu'on vient de voir, ait voulu prévoir & déterminer antérieurement, qu'il seroit sauvé ou qu'il seroit damné, qu'il feroit cecy & cela, qu'il auroit tant & tant d'enfans, un méchant Caïn & un bon Abel, & qu'il vivroit précisément tant & tant de temps, ni plus ni moins. Je le dis avec une pleine assurance & avec une lumiére trés-tranquille, Ce sont toutes des chimeres du crû des hommes.

XIV. *Dieu n'a rien prévû, ni determiné antérieurement ni le salut ni la damnation d'Adam, ni sa conduite ni la durée de sa vie*

Ce qu'il a prévû sur tout cela,

La Vérité est, que Dieu a prévû qu'Adam étoit & seroit toûjours tres-libre: qu'il pouvoit étre sauvé, ou bien étre damné, à son chois; qu'il pouvoit accepter sa grace ou la rejetter; & que l'ayant acceptée & se faisant une habitude de correspondre à Dieu, son salut devenoit plus certain que sa damnation: Mais

Election d'Adam.

Providence envers Adam,

Mais venant au dégré du plein abandon de ſa liberté à Dieu, alors Dieu a prevû ſon ſalut comme tout aſſuré, & l'a choiſy trés ſinguliérement comme ſon épouſe, comme un élû qui ne pouvoit périr, d'une impoſſibilité morale; puis qu'il n'avoit plus alors de propre volonté; que celle de Dieu ne luy pouvoit mal-faire, & qu'alors tout luy étoit Enfer hors de cette volonté divine.

La vérité eſt encore, que Dieu a prévû qu'Adam étoit libre à engendrer plus ou moins, dans un état plus ou moins craignant Dieu, à offrir à Dieu plus ou moins ſes enfans, & à en avoir plus ou moins de ſoin, à ſon chois; d'où eſt venue en partie l'inegalité que l'on y a remarquée enſuite.

Enfin, la verité eſt, que le corps de l'homme étant tombé par le péché ſous la domination des aſtres & du monde matériel, Dieu voit bien déterminément combien durera l'aſſemblage des cauſes qui l'entretiennent, & quand elles ſe diſſoudront, & ainſi, il prévoit que naturellement la vie de l'homme ne pourra aller plus avant que tel & tel terme: il voit auſſi, que l'homme par ſa liberté & par ſa mauvaiſe conduite, pourra l'abréger plus ou moins; ou que par ſes priéres & par ſon obeïſſance, il pourroit bien fléchir Dieu à le luy prolonger.

XV.
Que le terme de la vie eſt tellement conſtitué, qu'il peut étre prolongé & raccourcy.

XV. De ſorte qu'il eſt trés-vray, prémiérement, que la vie de l'homme, & méme de chacun, a un certain terme que naturellement elle ne peut paſſer, & que Dieu n'a qu'à vouloir y jetter les yeux pour le pré-

prévoir certainement ; 2. En second lieu, il est trés-vray que l'homme peut s'abréger ce terme-là par sa mauvaise conduite ; 3. Et en troisiéme lieu, que Dieu peut, nonobstant sa prévoyance determinée qui regarde la nature, le luy allonger. L'Ecriture Sainte est expresse sur ces trois cas. Sur le premier elle dit, (a) *Les jours de l'homme sont determinés : le nombre de ses mois est par devers toy : tu luy as prescrit ses limites, & il ne passera pas outre.* Sur le second elle dit : (b) *Les hommes sanguinaires & trompeurs ne parviendront point à la moitié de leurs jours.* Sur le troisiéme elle dit : (c) *Honore ton pére & ta mere, afin que tes jours soyent prolongés sur la terre que le Seigneur ton Dieu te donne :* & nous avons dans le Roy (d) Ezechias l'exemple d'une pareille prolongation. La conscience ne nous dicte-t'elle pas malgré toutes les belles gloses par lesquelles certains sçavans tâchent de renoncer au sens commun, que Dieu se moqueroit des hommes que de leur parler & de leur faire parler de la sorte s'il étoit vray que leur vie & leur mort fussent précisément, infailliblement & immuablement fatalisées, & que Dieu sçust trés-bien cela, pendant qu'il suppose plus clair que le jour le contraire dans ses discours?

Providence envers Adam.

(a) Job. 14. v. 5.

(b) Ps. 55. v. 24.

(c) Ex. 20. v. 12.

(d) Isa. 38. v. 5.

XVI. Je vay rendre cecy palpable par une similitude. Chacun sçait qu'il y a des orloges ou des montres de diverses façons, & que selon que les ressorts & que les chainettes ont plus ou moins de longueur, elles courent aussi plus ou moins de temps, quinze, vingt,

XVI. *Explication de cela par une similitude palpable.*

Providence envers Adam,

vingt, trente heures, une ſemaine, un ou pluſieurs mois. Quiconque connoiſt la conſtruction de ces différentes machines, ſçait, determinément qu'étant montées, elles iront preciſément juſqu'à tel & tel terme, & pas davantage: naturellement il n'eſt pas poſſible qu'elles courrent davantage; mais il eſt bien naturellement poſſible qu'elles n'achévent pas leur cours, & qu'avant la fin mille ſortes d'inconveniens, de chûtes, ou d'autres accidents qui peuvent leur arriver, & qui ſont fort ordinaires, les arrétent & les faſſent ceſſer: mais que s'il ſurvient une cauſe nouvelle & plus puiſſante que la ſimple force naturelle du reſſort, elle pourra remontrer une montre qui alloit naturellement finir, & ainſi prolonger ſon cours. C'eſt ainſi qu'il arrive à la vie de l'homme. Dés le moment de ſa formation l'eſprit du monde & des aſtres entrant dans luy, y fabrique ſa machine, ſon reſſort & ſa chaine, forts ou foibles, longs ou cours; & dés ſa naiſſance, lors qu'il incorpore abondamment dans ſon ſang par la reſpiration le méme eſprit des élemens & des aſtres, voila ſa machine plus ou moins montée; & cela fait, il eſt naturellement impoſſible qu'il aille plus avant que certain terme alors déterminé. Mais trés-ordinairement il ne va pas ſi loin, & preſque tous les hommes s'abrégent leur vie les uns plus, les autres moins, par leurs déréglemens & par leur mauvaiſe conduite, pendant que d'autre côté Dieu l'allonge ſurnaturellement à trés-peu de perſonnes, y en ayant

ayant trés-peu qui méritent de vivre par cette voye miraculeuse. Voila, en passant, tout le mystére de la détermination, de l'abrégement, & de la prolongation de la vie, au sujet de quoi l'on a tant fait de bruit & de disputes.

Providence envers Caïn.

XVII. Lors qu'Adam engendra Caïn, qui fut un méchant & un fratricide, cela ne vint pas de ce que Dieu eust décrété, déterminé, & prévû infailliblement, qu'Adam devoit engendrer ce méchant, & que Dieu eust voulu le destiner à toutes ses mauvaises œuvres, au fratricide & à la damnation, soit en le décrétant ainsi, & rendant la chose infailliblement future de simplement possible qu'elle étoit auparavant; soit en ne luy donnant pas ses secours & ses graces, au moins jusqu'au dégré qui étoit nécessaire pour vaincre ses tentations; soit enfin, en rendant l'événement de ces choses nécessaires par une prévision infaillible. Tout cela n'est que pure erreur & fausseté. La vérité est, Que Dieu a prévû qu'Adam pouvoit engendrer des enfans bons ou mauvais, selon qu'il se disposeroit luy méme, selon qu'il les éléveroit, & selon que les enfans venus à âge voudroient ensuite déterminer leur liberté: Que Dieu a fait son possible afin que le bien qu'il prévoioit comme possible, arrivast; & que le mal qu'il prévoioit aussi comme possible, n'arrivast pas: Qu'Adam & sa femme n'ayant pas assés veillé sur eux, ni assez donné de place aus inspirations du bon Esprit de Dieu, aus sugestions des bons Anges, à la bénédiction & à l'ordre pur

XVII. *Caïn & ses maux n'ont esté ni determinés, ni decretés ni prevus de Dieu comme infaillibles. Comment Dieu a prevu la malignité de Caïn; & comment elle est arrivée.*

Providence envers Caïn.

& divin de la nature, du temps qu'ils voulurent engendrer Caïn, Caïn (leur fruit) se trouva (contre la volonté de Dieu) comme naturellement fondé dans un état qui étoit corompu à proportion de celuy où étoient alors ses parens, c'est à dire, dans un état où d'un côté le bon Esprit (objectivement present à son intérieur,) luy présentoit ses lumiéres & ses bons mouvemens, comme aussi le faisoient à proportion les bons Anges & les biens de la nature: mais où d'autre côté la corruption de son cœur, jointe à sa pente originelle & comme habituelle, le détournoit beaucoup de ce bon principe, & le tournoit vers luy-méme, vers les sugestions du diable, & vers la corruption de la nature; disposition qui étant fortifiée par une éducation négligente, lors que l'enfant vint à l'âge de l'intelligence & à l'usage de sa liberté, elle produisit des effets de méme nature; & étant fortifiée par la détermination de la liberté, elle donna des fruits de méchanceté, contre la volonté de Dieu.

XVIII. *Dieu n'a rien refusé a Caïn pour luy faire éviter le mal & faire le bien.*

XVIII. Et tant s'en faut que Dieu eust destiné Caïn à ses méchantes actions & à la damnation, ou qu'il l'y eust determiné, ou qu'il l'y eust necessité par décret, ou par soustraction & par refus de sa grace, ou par prévision infaillible; qu'au contraire, il est trés-veritable que Dieu l'avoit destiné au bien & à la vie éternelle; qu'il ne luy a rien refusé pour cela; & qu'il a tâché autant que sa Divine puissance le pouvoit faire sans violer la liberté de Caïn, de faire que le mal

mal qu'il prévoyoit de luy, en conséquence de ses mauvaises habitudes, comme un mal moralement certain & futur, n'arrivast pas, ainsi que nous avons vû que c'étoit-là le but principal de la Prescience divine en matiére de mal. C'est Caïn seul qui de son pur & propre chois, & de sa franche liberté, en a voulu rendre l'événement & moralement & physiquement certain par la commission & par la ratification de ses actes volontaires, opposés au désir ardent & à la volonté de son Dieu. C'est luy qui a voulu resister aus lumiéres, aus desirs, aus bons mouvemens, aus inspirations (mémes extraordinaires) du S. Esprit, des bons Anges, & des autres créatures (entant que ce qui est bon dans elles est la voix de Dieu) pour écouter & pour suivre la pente de son Cœur corrompu, les désirs & suggestions du Diable, les desordres de ses passions & de la nature corporelle: En conséquence dequoi, il a malheureusement rendus certains & existens les fruits de son cœur, uny à l'Esprit du Diable & à la corruption de la nature; lesquels fruits le S. Esprit avoit tant souhaitté de prévenir & d'éteindre par sa prévision, par ses graces, & par ses remonstrances, en luy disant si amiablement lors qu'il le voyoit dans le péril, (*a*) *Pourquoi és-tu dépité? & pourquoi ton visage est-il abattu? Si tu fais bien*, ton oblation *ne sera-t'elle pas agréable? Mais si tu ne veux pas bien faire, voila le péché à la porte. Or c'est à toy que ses* pentes & ses *desirs regardent* (pour obtenir

Providence envers Caïn.

(*a*) Genes. 4. v. 7.

Providence envers Caïn,

nir le plein consentement de ta volonté, & tirer à eux ta liberté:) *mais tu dois le maitriser & le dominer.* Dieu, la source de toute bonté, de toute verité, & de toute sincérité, ne se moqueroit-il pas cruellement & faussement de Caïn, que de luy parler de la sorte, s'il étoit vray que tout eust été fataliſé & nécessité par ses décrets, par sa préscience, par sa détermination, & par une maligne volonté de luy refuser des graces qu'il eust pû luy faire, & qui étoient nécessaires pour éviter un mal qu'il luy commandoit d'éviter, pendant qu'il luy eust dénié les seuls moyens nécessaires à l'éviter ? A peine la fausseté des plus cruels hypocrites pourroit-elle aller jusqu'à ce point-là envers leurs ennemis mortels.

XIX.
Dieu avoit donné à Caïn une Grace avec quoi il luy estoit facile de resister au mal s'il eust voulu.

XIX. Non seulement Dieu avoit voulu aider Caïn à ce qu'il pust s'abstenir du mal & être sauvé ; mais il l'a effectivement sécouru jusqu'au point qu'il ne tenoit plus qu'à Caïn de bien faire, & que cela luy étoit très-possible & très-facile pourvû qu'il eust voulu donner son consentement à l'attrait de Dieu, & se tourner vers son bon Esprit qui l'appelloit, ou plûtôt, qu'il eust voulu ne s'en pas détourner pour écoûter le Diable, qui, comme S. Jean le remarque aprés Jesus-Christ, a eu beaucoup de part à son fratricide.

Mais quoi ! Cela étoit-il possible, dira-t'on, puis que dés sa naissance, soit en vertu de sa mauvaise éducation, soit par les mauvaises habitudes qu'il avoit déja contractées

étées avant que de tuër son frére, le Diable avoit déja plus d'ascendant sur luy que le bon Esprit de Dieu ? Ouy, nonobstant tous ces inconvéniens, cela luy étoit très-possible, moyennant vouloir se tenir à la Grace de Dieu & au bon Esprit qui nous inspire de sa part, & ne point donner d'attention refléchie sur toutes les suggestions du Diable & de la Nature corrompue. Car quoi que le Diable, assisté de la corruption de nôtre cœur, de nôtre corps, & de celle de la nature, ait plus d'ascendant & de crédit sur nous que le bon Esprit de Dieu, néanmoins l'Esprit de Dieu est plus fort que le Diable, que nôtre corruption, & que celle de la Nature : car il est Tout-puissant : & lors qu'on se tourne vers luy, l'on éprouve dans soy avec étonnement & avec joye des effets de sa Toute-puissance contre le Diable, contre nôtre corruption, & contre celle de nôtre nature ; & l'on voit petit à petit, que le Diable & toutes ses diableries s'enfuyent de l'ame, & qu'enfin tous ces ennemis-là disparoissent & fondent comme la cire au feu devant Dieu, lors qu'il se manifeste dans un cœur qui s'ouvre entiérement à luy.

Providence envers Caïn.

XX. Quiconque prétendroit de resister aux inspirations, aux tentations & aux mouvemens du Diable dans soy par ses propres forces, par ses propres efforts, & par ses propres mouvemens, loin de rien effectuer, ne feroit qu'augmenter sa confusion & ses téné-

XX. *Deduction de la maniére dont Caïn & les hommes pouvoient resister au Diable. Comment se vainquent les tentations du Diable.*

Providence envers Caïn.

ténébres. Il faut pour en venir à bout, détourner ſon ame des idées & des motions ou mouvemens diaboliques, & tourner vers Dieu ſon déſir en vacuité de toute autre choſe que du ſouhait de ſa treſſainte Grace. Alors, la divine lumiére qui frappoit à la porte de l'ame, vient ſaillir dans elle, & ſe méle dans ſes facultés & dans ſes actes: & comme les mouvemens de ſes divins rayons ſont droits, purs & uniformes, ils arrétent & rectifient par leur droiture les émotions & les mouvemens irreguliers de Satan. On ſçait qu'une liqueur échauffée & boüillante, ſe calme & ſe raffroidit aux rayons du Soleil; & que la flame du feu y perd beaucoup de ſa force: & la raiſon eſt, que les rayons du Soleil pénétrant ces objets là d'une maniére droite, conſtante & fixe, leur rectitude & fermeté uniforme aréte les mouvemens confus & égarés de la liqueur & de la flame qui leur ſont expoſées. C'eſt un bel embléme de la maniére dont le bon Eſprit de Dieu éteint dans nous les tentations & les forces du Diable. La volonté du Diable ne peut ſympathiſer avec la rectitude & la droiture de la lumiére; car ſon élement eſt la confuſion & les ténébres: & ainſi, ſi tôt, qu'il s'apperçoit de cette rectitude lumineuſe par le ſentiment qu'il a que ſon élement ſe fixe par la pénétration ſimple & droite de la lumiére divine, à laquelle l'ame du pécheur s'expoſe, il s'enfuit d'elle avec honte: car il ne peut durer à la lumiere ni la ſurmonter. L'action

ction de la lumiére, (laquelle eſt Dieu-méme,) eſtant plus forte que le Diable, il voit qu'il y ſera défait, outre que le ſentiment luy en eſt horriblement pénible & angoiſſant. C'eſt pourquoi il s'enfuit & eſt mis en déroute par la lumiére de la Foy, & tous ſes mouvemens & efforts enflammés rentrent dans luy ſeul, & le percent de rage. Providence envers Caïn.

XXI. Cela s'entend lors que l'ame conſent & continue à conſentir à la continuation des mouvemens de la lumiére de Dieu dans elle, & qu'elle continue dans le détour & l'horreur des efforts de Satan, lequel ne quitte pas priſe du premier coup. Mais ſi aprés quelque peu de reſiſtence, l'ame vient à donner place & attention aus imaginations & aux mouvemens du Diable au lieu de s'en détourner, le Diable y revient de plus belle, & la lumiére de Dieu ne peut entrer dans l'ame, la ſecourir intérieurement, ni y opérer: parce que l'opération divine y ſeroit alors vaincue & ſoüillée: ce que Dieu ne ſouffrira jamais. Je dis que l'opération directe de Dieu ſeroit alors vaincue & ſoüillée dans l'ame; d'autant qu'il n'y aura jamais rien de dominant dans l'ame que par le conſentement de la liberté. Dieu a voulu qu'il n'entre rien dans elle que par-là, pas méme luy, pour les raiſons que l'on a vûes ailleurs.

XXI. *Que pour cet effet il eſt requis un conſentement continuel, de l'ame à l'action de Dieu; ſans quoi le Diable devient plus fort dans l'ame que la lumiere Divine.*

XXII. Si donc le conſentement de la volonté ſe tourne vers le Diable & vers ſes ſuggeſtions

XXII. *Comment le Diable devient dominant dans l'ame; & que cependant elle a la liberté d'écouter Dieu.*

Providence envers Caïn.

gestions & mouvemens, voila le Diable dominant dans l'ame, lequel en chasse Dieu, qui est contraint de se tenir dehors à la porte, & d'y frapper encore; comme il fait aussi long-temps que dure cette vie, durant laquelle l'ame a la liberté de prêter son attention & son consentement ou à Dieu, frappant en dehors, ou au Diable quoi que demeurant & dominant déja fortement au dedans, comme dans Caïn.

XXIII. *Comment les hommes peuvent donner place au Diable, ou à Dieu pour vaincre le Diable.*

XXIII. C'étoit à luy, & c'est encore à nous & à tous les hommes, de voir si l'on veut coöpérer avec Dieu ou avec le Diable. Nous sommes tous environnés & assiégez de ces deux esprits-là. Si nous nous tournons vers les mouvemens du Diable, qui sont les inclinations de nôtre cœur & de nôtre nature corrompue, nous coöpérons avec le Diable & le fortifions: mais si nous renonçons aus mouvemens de nôtre corruption, qui sont les vehicules de la volonté & de la puissance de Satan, & que nous nous tournions vers Dieu, jettant les yeux de l'ame sur luy, alors nous luy ouvrons la porte & coöpérons avec luy, qui vient vaincre & détruire dans nous les œuvres du Diable. *Le Fils de Dieu paroit* déja alors spirituellement *pour détruire les Oeuvres du Diable:* car c'est là son ouvrage (*a*) selon l'Ecriture.

(*a*) Jean. 3. v. 8.

XXIV. *Le Diable entre dans l'homme par le moyen des créatures où il met ses affections. Comment il se chasse d'une ame où il domine.*

XXIV. Voila, pour faire en passant cette remarque trés-utile, voila une des raisons de la mortification, de l'abnégation, de l'ab

l'abstinence, & de la pauvreté Evangélique : d'autant qu'en toutes les créatures & au commerce qu'on a avec elles & avec soi-méme, il y a de la corruption & une portion de l'élement de Satan, les mouvemens de laquelle sont soumis à sa volonté. Les filets du diable sont tendus & cachez par tout, dans le boire, dans le manger, dans toutes les actions, dans le marcher, le parler, reposer, agir, imaginer, & le reste ; si bien que d'abord que l'ame est détournée de l'attention & du désir de Dieu, & tournée par affection & consentement vers quelque chose de la nature, le diable entre par-là comme en Triomphe dans elle, & méme il y bâtit un fort & une citadelle de fer par les mauvaises habitudes qui s'y engendrent. Aprés quoi, le diable & son élément étant ainsi habitués dans l'ame, il faut bien de la peine pour les en arracher. Néanmoins, un plus fort que luy peut venir le desarmer & l'en chasser : car comme l'ame est libre pour donner son consentement à Dieu, qui se présente à elle, & qui la frappe ; si elle le fait, le Verbe, Fils de Dieu, la lumiére de l'ame, vient & agit si puissamment, si constamment, si droitement dans elle par la rectitude & la pureté de ses divins mouvemens, comme il vient d'étre dit, que cela déconcerte peu à peu tous les mouvemens du diable jusques dans leurs derniers receptacles ; & Satan se voyant découvert & arété, n'y peut plus tenir Il faut qu'enfin il tourne ses efforts ailleurs ; & que ne pouvant plus disposer de

Providence envers Caïn.

Providence envers Caïn.

son element dans l'homme, il le quitte, faſſé écouler ſon poiſon autre-part où il ne puiſſe point avoir la honte d'étre expoſé avec ſa turpitude aus rayons de la lumiére divine pour y étre vaincu.

XXV. *Moyen le plus puiſſant pour vaincre le Diable Que dans les exemples d'Adam, de Caïn, d'Abel, de Seth & de ſa poſtérité, l'on doit remarquer la conduite de la Providence à l'égard de tous les hommes.*

XXV. Et ainſi, le plus grand & le plus puiſſant moyen pour vaincre le Diable, pour ne pas dire l'unique, eſt, non pas de l'entreprendre directement, de conſiderer ſes tentations, de les péſer, & d'oppoſer formellement actes à actes, ou penſées à penſées; mais de ſe détourner & d'elles, & de la corruption de nôtre cœur, & des mouvemens de nôtre nature corrompue, qui certainement ſont Diaboliques, aſſociez avec ceux du Diable, & qui ſont méme leur véhicule & leur porte; & de nous tourner vers l'Eſprit de Dieu, le regardant toûjours comme trés-préſent à nous, & comme prét à opérer dans nos ames ſi nous les tenons en repos & en attente devant luy.

Je dis tout cela à l'occaſion de la perſonne de Caïn, de ſa corruption, de la maniére dont le Diable l'a tenté, comment il pouvoit & devoit y reſiſter par le ſecours que Dieu luy preſentoit, & comment il y a ſuccombé; & l'on doit appliquer en méme temps cela à tous les hommes, parce qu'en effet, le but que je me propoſe en parlant d'*Adam*, de *Caïn*, & incontinent d'*Abel*, de *Seth*, & de leur *poſtérité* en general, eſt, que ce que je diray ſur ces quatre ou cinq exemples, ſerve à expliquer toute la conduite de la Providence divine envers tous les hom-

hommes, en tout temps & en tous cas : puis que ces quatre ou cinq peuvent servir à tous. Providence envers Cain.

Car en Adam, l'on y peut considérer ceux qui sont comme encore dans l'équilibre, sans s'être encore bien déterminés ni habitués au bien ni au mal.

En ses enfans de différente constitution, l'on peut remarquer d'où vient l'inégalité des hommes dés leur naissance & dés leur jeunesse, quoique Dieu pourvoye de sa part également & impartialement à tous.

Dans Caïn, l'on y observera la conduite de la Providence Divine envers les méchans, soit avant qu'ils commettent leurs crimes, soit lors qu'ils les commettent, soit aprés qu'il les ont commis.

Dans Abel, nous verrons comment cette Divine Providence agit avec les personnes saintes & régénérées, lors méme qu'on les afflige & qu'on les fait crüellement souffrir & mourir.

Dans Seth & dans quelques événemens qui sont arrivés à sa posterité, nous verrons comment Dieu agit avec les bons qui ne sont pas encore si avancés qu'Abel, & avec leur posterité, c'est à dire, avec tous les hommes, qui depuis le déluge sont la posterité du bon Seth & du bon Noë. Poursuivons donc ce que nous avons à dire au sujet de Caïn.

Permiſſion du mal.

CHAPITRE. VI.

De la Providence Dieu dans la permiſſion, dans la direction, & dans la conduite des péchez des méchans.

I. *Permiſſion du péché de Caïn.*

I. Dieu ayant prévû le fatricide de Caïn; & l'ayant voulu prévoir expreſſément pour l'empécher, s'étoit ſervy des moyens que nous venons de dire, des inſpirations & des mouvemens de ſon bon Eſprit, de ſes bons Anges, de ſes autres benedictions, & méme des apparitions, ou du moins, des paroles ſenſibles de Jeſus-Chriſt à ce malheureux. Mais comme il vouloit librement perſeverer en ſa mauvaiſe volonté, donner place aus ſuggeſtions du Diable, & ne tenir compte des obſtacles que Dieu oppoſoit de tous côtés à ſa méchanceté, Dieu ceſſa de luy en oppoſer, & conſentit à ce que ce méchant euſt l'uſage de ſa liberté & de ſes facultés libre. Et c'eſt cela qu'on appelle par rapport à Dieu, mais improprement, *la* PERMISSION *du péché.*

II. *La permiſſion de Dieu ne regarde pas directement le mal mais l'uſage reel & naturel de la liberté.*

II. J'ay dit (*) ailleurs quelque choſe de cette permiſſion: mais je n'en ay pas dit aſſez pour faire comprendre tout ce qui en eſt. La permiſſion de Dieu, & généralement nul acte de Dieu, ne peut regarder directement le mal. Dieu ne peut rien faire ni activement ni permiſſivement, c'eſt à dire, que Dieu

(*) Oecon du péché, chap. 6.

Dieu ne peut faire un acte de permission, en vertu & en conséquence de quoi il arrive directement du mal. Tout acte que Dieu fait, ne se termine qu'au bien, à la réalité, & à la position. Et si les hommes étoient sages, ils ne considéreroient jamais le mal par un rapport direct à Dieu; mais seulement indirectement, & de cette sorte: L'homme veut directement & de son chef faire le mal; & Dieu ayant éprouvé que c'est en vain qu'il a opposé & qu'il opposeroit encore des obstacles à sa méchante volonté, il consent qu'il soit libre: en suite dequoi, l'homme fait ce qu'il veut: mais ce qu'il veut n'est mal qu'en consequence de la malignité de sa liberté & de son cœur, & non pas en vertu & par la raison de la permission divine, qui ne regarde qu'une chose naturellement réelle, assavoir, la liberté & son acte libre: & encore, Dieu dirige-t-il au dehors ces actions mauvaises entant qu'elles ont du rapport aus bons, & mémes aus méchans pour aussi long temps qu'ils sont capables de s'amender: ce que nous allons expliquer plus distinctement

Permission du mal.

III. La *permission* en Dieu, est, d'origine, un consentement que les créatures se servent des forces & des facultés qu'il leur a données: si bien qu'à l'égard de l'homme, c'est un consentement divin que l'homme se serve des dons naturels de sa liberté, de son entendement, de sa volonté, de son imagination, de ses sens, des membres & des mouvemens de son corps, & des créatures de l'Univers.

III. *Explication plus particuliere de ces choses Ce qu'est la la permission Divine, Sujet de la difficulté presente.*

Permiſſion du mal.

Or comme l'uſage de toutes ces choſes ne pouvoit étre que trés-bon de ſoy, ſi ſeulement la liberté ſe conduiſoit bien ; auſſi n'y a-t-il point de difficulté à comprendre, que Dieu en pouvoit donner, & en avoit en effet donné la permiſſion : Mais la liberté n'eſtant pas attachée ni deſtinée à certains objets propres, comme ces autres facultés ; mais ayant une inſpection générale ſur tout pour en diſpoſer à ſon chois ; il pouvoit bien ſe faire, qu'elle arrangeaſt les choſes, qu'elle les applicaſt & les exerçaſt d'une autre maniére, ou plus ou moins durablement que la nature & le but des objets & des facultés ne le requerroient. Ce qui auroit été le mal, lequel eſt une choſe oppoſée & contraire au deſſein & à la volonté que Dieu a eu en créant les facultés de l'homme, & les objets pour les y adapter. C'eſt d'ici que naît la difficulté touchant la permiſſion Divine. L'on demande donc, ſi Dieu peut permettre que la liberté ſe porte au mal ?

IV. *Comment Dieu ne permet pas le mal.*

IV. Il y a dans la liberté ſon acte phyſique & ſon acte moral. Le phyſique regarde le principe, & le moral le but & les objets. L'acte phyſique eſt, que la liberté tourne ſon conſentement de quel côté elle voudra, à ſon chois : & cela n'eſt pas naturellement mauvais : Dieu le permet, & ne l'ôte jamais ni aux Anges, ni aux hommes, ni aux Démons. L'acte moral en matiére de mal eſt, le detour que la liberté fait de ſon conſentement & de ſes facultés divines, de Dieu & de ſa volonté. C'eſt cela que Dieu ne permet

met jamais. C'eſt en ce ſens que Dieu ne permet jamais le péché ; c'eſt à dire, que Dieu ne conſent jamais que la liberté détourne ſon conſentement & ſes falcultés de luy ni de ſa Divine volonté. Et c'eſt en ce ſens que l'Ecriture dit expreſſément, (a) *Le Seigneur n'a donné à nul permiſſion de mal faire*, ou, il n'a permis à perſonne de faire le mal ; ou ſi l'on veut d'autres paſſages, (b) *Tu és un Dieu qui ne veus point l'iniquité.* (c) *Tu as les yeux trop purs pour regarder le mal.* Que fait donc Dieu en matiére de mal, & de permiſſion ou de non-permiſſion du mal ? Le voicy.

Permiſſion du mal.

(a) Eccleſiaſt. 15. v. 20.

(b) Pſ. 5. 5.
(c) Hab. 1. v. 13.

V. 1. Premiérement, lors qu'il prévoit ou qu'il voit le mal, c'eſt à dire, lors qu'il voit que la liberté détourne ſon conſentement & ſes facultés de luy & de leurs véritables objets, qu'elle les tourne vers d'autres d'une maniére indûe, & qu'elle veut faire exécuter cela au dehors par les facultés motrices de ſon corps, Dieu deſaprouve infiniment cela, & il veut & deſire avec une ardeur & des efforts ſincéres & infinis que cela ne ſoit jamais, ou s'il eſt, qu'il ne continue plus ; mais que le contraire arrive.

V.
Conduite de la Providence dans l'evenement du mal.
Ce que c'eſt proprement que ſa permiſſion.

2. Secondement, Dieu ne veut & n'a pas voulu pouvoir forcer la liberté, ni luy ôter la puiſſance de vouloir & de faire ce qui eſt en elle.

3. Mais, en troiſiéme lieu, parce qu'il ſçait que l'homme dans un tel état eſt aveugle, ſéduit par ſes ténébres, par ſa corruption & par Satan, & qu'il pourra ſe tourner ailleurs s'il eſt informé que ce qu'il va faire n'eſt

Permiſſion du mal,

n'eſt pas bon; pour cet effet, Dieu ſans toucher directement la liberté de l'homme, frape ſon eſprit & ſon cœur par des lumiéres & par de bons mouvemens, ſes yeux & ſes oreilles par de bonnes repréſentations & par des paroles d'exortations, de promeſſes, de menaſſes; il met des obſtacles & intérieurs & extérieurs à ce que les facultés de l'homme n'effectuent ce que la liberté leur veut commander; & il en empéche ainſi extraordinairement & d'une maniére qui eſt comme miraculeuſe & ſurnaturelle, les actes & les fonctions.

4. Mais lors que nonobſtant cela, la liberté de l'homme veut perſévérer à ſe détourner, elle & ſes facultés, de Dieu & de ſa volonté, alors, en quatriéme lieu, Dieu ceſſe de s'y oppoſer, & ôte, ou plûtôt diſcontinue les obſtacles qu'il y avoit mis, & permet, que la liberté avec ſes facultés faſſent ſans obſtacle ce qu'elle veut. Et c'eſt là la *permiſſion* en matiére de mal.

VI. *Dans cette permiſſion, Dieu, loin de conſentir au mal, veut infiniment qu'il n'arrive pas. Mais forcer la liberté, n'eſt pas l'objet de ſa puiſſance ni de ſa volonté.*

VI. Cette permiſſion ne regarde que l'acte phyſique: car quoique Dieu voye que cet acte phyſique va étre le ſujet d'une horrible depravation & ſouillure, néanmoins ſa permiſſion, ou ſon divin conſentement, ne regarde pas cette dépravation ou ce péché; au contraire, Dieu le déſaprouve infiniment, & il veut infiniment faire tous ſes efforts pour l'empécher, à la reſerve de la violation de la liberté & de l'expoſition continuelle & inutile de ſes graces contre un cœur reſolument deſeſpéré: Car Dieu ne peut vouloir ces deux cho-

choſes, ſçavoir, expoſer continuellement ſes graces au mépris des méchans volontaires, ni forcer leur liberté, qu'il a immuablement & primitivement reſolu & conſenti de leur donner pour durer à jamais. Il y auroit abſurdité & contradiction à vouloir attribuer ces deux choſes à Dieu. Voila le ſolide & l'eſſentiel de la permiſſion du mal entant qu'il regarde Dieu. Permiſſion du mal.

VII. Quand je dis, que Dieu permet que la liberté faſſe & qu'elle faſſe faire à ſes facultés intérieures & extérieures les actes qu'elle voudra *ſans obſtacle*, cecy a encore ſon exception, tant à l'égard des méchans qu'à celuy des bons, comme je l'ay déja (*a*) touché. L'on parlera tantôt de l'exception par rapport aus bons. Pour les méchans, il faut ſçavoir, que comme leur cœur eſt une ſource continuelle d'iniquité, qui jette ſans ceſſe à gros flots ſes eaux empoiſonnées; & que c'eſt comme un feu, qui pouſſe & qui augmente ſes flammes à l'infiny; lors que Dieu voit qu'ils ſont déterminés à pécher, & que cependant il y a encore quelque eſpérance qu'ils reviendront à eux; ce bon Dieu n'en retire pas tous les obſtacles qu'il avoit mis au devant d'eux à l'intérieur & à l'extérieur pour arréter le cours & le débordement de leurs actions; mais il ne continue plus à les leur augmenter, ou du moins, il ne met plus de digues générales & de tous côtés à leurs actions mauvaiſes; mais il n'en met que de certains côtés. Et de là vient, qu'enſuite le mal ſe déborde d'un côté plûtôt que d'un autre. Et

VII. *Comment Dieu gouverne & dirige les pechés par ſa Providence.*

(*a*) Supr. n. 2.

Permission du mal.

Et cela s'appelle par rapport à Dieu, la *Direction*, ou le *Gouvernement du péché*. Ce ſont des obſtacles que la bonne Providence de Dieu met de certains coſtés à la ſource immortelle de la corruption Diabolique qui eſt dans le cœur de l'homme, enſuite deſquels obſtacles les eaux de cette ſource infernale coulent & ſe débordent d'un côté pluſtôt que d'un autre.

VIII. *Pourquoi J. Chriſt met des obſtacles aux pechés des méchans de certains côtés, & qu'il n'en met point de quelques autres.*

VIII. Si Jeſus Chriſt n'eſpéroit que cette ſource peut encore diminuer, & méme tarir; ou bien ſi elle étoit ſeule & hors du commerce avec les bons, il l'abandonneroit à elle ſeule, ſans y mettre aucune digue: (ainſi qu'il fera les damnés, & méme les hommes des derniers temps, où le mal aura ſon plein empire, lors qu'il aura mis les bons à l'écart:) S'il ne voyoit, que s'il venoit à oppoſer des digues & des obſtacles univerſels à l'éruption extérieure de la corruption de ces méchans, ils en deviendroient en ce cas plus corrompus, plus enragés, & plus endurcis au dedans, & plus hypocrites & trompeurs au dehors; il les empécheroit ſans doute par des obſtacles univerſels de produire aucun mal à l'extérieur. Mais il ne le fait pas, & il laiſſe écouler leur malice ſans obſtacle de certains côtés, parce qu'il ſçait, que la laiſſant ſe déborder au dehors, cela fera exhaler une partie de leur rage & de leur malignité & que cela méme ſervira à leur donner des remors, de l'horreur & du mépris pour eux-mémes lors qu'ils verront palpablement au dehors l'abominable laideur de ce qu'ils ne connoiſ-

ſoient

soient pas si longtemps qu'il étoit renfermé au dedans ; & qu'ainsi, cela pourra servir à les rameiner à repentance ; 2 parce encore, que Dieu voit au dehors de ces méchans quelques autres personnes bonnes & mauvaises qui ont mérité des coups de foüet & des châtimens ; 3 parce enfin, que Dieu en voit de saintes & de justes à qui il sçait que les maux extérieurs des méchans seront occasion de bien, de salut & de gloire. Permission & direction du mal.

Voila trois raisons & trois effets pourquoi Dieu ne met point des digues de tous côtés à la malice des méchans, mais qu'il la laisse aller de quel côté il juge que les effets en pourront étre les meilleurs & les plus salutaires.

Par le premier de ces trois cas, l'on peut décider la question, pourquoi Dieu permet quelques-fois que le mal des méchans soit renfermé au dedans, & quelquesfois qu'il se répande au dehors ; & pourquoi Dieu laisse produire aus pécheurs leurs actions criminelles.

Par le second l'on voit, pourquoi Dieu permet les châtimens & les peines que les hommes se font les uns aux autres.

Et par le troisiéme, pourquoi Dieu permet que les saints soient affligés, méme jusqu'à une cruelle mort, de la part des méchans.

Je ne m'aréte pas à expliquer, (comme l'on voit,) tous les passages ni tous les cas particuliers que nous fournit l'Ecriture. Cela iroit à l'infiny, & ne nous avanceroit pas de beaucoup. Il me semble qu'il vaut bien mieux

Permiſſion & direction du mal.

mieux donner (comme je tâche de faire) une clef générale, qui puiſſe ſervir à l'explication de toutes ſortes de particularités. Et pour en rendre l'application plus facile à tous cas, je vay la faire voir par rapport à l'homicide de Caïn ; & montrer, comment il eſt arrivé par la permiſſion de Dieu.

IX. *Application de cette conduite Divine au fratricide de Cain. La Juſtice, la Sageſſe & la Bonté de Dieu là dedans*

IX. Caïn étoit un méchant, dont Dieu ne vouloit pas forcer la mauvaiſe volonté aprés avoir tâché par tous moyens de la gaigner. Il voyoit qu'il y perſévéroit, qu'il augmentoit intérieurement ſa rage & ſa corruption diabolique, & que néanmoins ce méchant, ſous prétexte qu'elle ne paroiſſoit pas au dehors, vouloit faire l'hypocrite & le religieux, le Sacrificateur, & méme (par un étrange aveuglement d'eſprit) ſe préferer en ſainteté au ſaint Abel. Dieu voyoit, que s'il enlevoit les digues qu'il avoit oppoſées à cette ſource empoiſonnée, ou que s'il n'en oppoſoit pas toûjours de nouvelles, & qu'ainſi cette infection vinſt à ſe répandre au dehors, cela pourroit diminuer la furie de ce méchant, & faire qu'il ſe reconnoiſſe luy-méme ; que cela luy pourroit méme donner de la crainte & de l'horreur pour luy & pour le mal, & ainſi le diſpoſer à la pénitence. D'ailleurs, Dieu voit qu'Adam & Eve avoient trop mis leurs affections en ce méchant-là, qu'ils l'avoient élevé en enfant gâté: & qu'à l'égard d'Abel, ils l'avoient traité avec trop de mépris, ou (ſi l'on veut s'opoſer à moy par eſprit de contradiction,) avec trop d'attachement. Cela méritoit punition. Pour la perſonne d'Abel le juſte, dont

dont le monde étoit indigne, Dieu vouloit le recompenser & le glorifier éternellement. Que fait Dieu dans toutes ces circonstances? Il voit que l'eruption du mal de Caïn pourra servir à tous ces biens-là. Mais pour cela, il n'enléve pas tous les obstacles opposés au cours de la source empoisonnée du cœur de ce méchant: il ne le laisse pas dénué de digues de toutes parts. Oh si cela avoit été, Caïn auroit sans doute tué Pére, Mére, fréres & sœurs, & tous ceux qui pouvoient étre déja au monde, & auroit fait un Enfer de la terre: car que ne peut pas un homme méchant qui se laisse conduire aus mouvemens du diable, & qui est absolument abandonde Dieu? Dieu donc met des obstacles & des freins à la rage de Caïn, & à celle du Diable dans luy; il y met dis-je des digues de plusieurs côtés, du côté d'Adam d'Eve, & du côté d'autres sujets ou d'autres objets: & par là ces choses en sont à couvert; mais du côté d'Abel, Dieu laisse le champ libre: Ensuite dequoi Caïn & le Diable jettent le torrent de leur rage au dehors de ce côté-là, & tuënt ainsi par la permission divine cet innocent agneau. Par ce fratricide abominable, Caïn rentre dans soy, renonce à l'hypocrisie, a horreur de soy-méme, tremble & s'humilie, & peut-étre qu'il devient véritable penitent, & qu'il fait ensuite son salut: car on est trop hardi & trop libéral à damner, comme l'on fait vulgairement, ce pauvre pécheur. Qui sçait s'il n'a point fait pénitence & trouvé grace? Une chose est hors de

Permission & direction du mal.

Permiſſion & direction du mal,

de doute. C'eſt qu'il a pû la faire, & que Dieu la luy a preſentée ſa vie durant. Mais dit-on, il a tué ſon frére. He bien, David n'en a-t'il pas tué d'avantage en expoſant à la mort une troupe de ſes fidéles ſujets pour y envelopper le généreux & le juſte Urie afin de couvrir l'injuſtice deteſtable qu'il luy avoit faite en luy débauchant ſa femme? Mais l'Ecriture dit qu'il en fit pénitence; & elle ne le dit point de Caïn. Il eſt vray: mais elle ne dit pas auſſi le contraire: & ainſi ſans le condamner, laiſſons-le au jugement de Dieu. Cela eſt certain, qu'avec la Grace de Dieu, ſa chûte luy pouvoit ſervir d'occaſion à s'humilier & à faire une pénitence ſalutaire; au lieu qu'auparavant, la méme grace de Dieu ſans ſa chûte n'euſt pû obtenir de luy cet effet-là à cauſe de ſon orgueil & de ſa ſotte préſomption. Par la méme action fratricide, voila Adam & Eve punis & châtiés comme ils le méritoient, & ſans doute qu'ils en devinrent plus ſages. Par la méme encore, fut recompenſé & couronné le juſte Abel, le Monde privé de ce qu'il ne méritoit plus d'avoir, & la poſtérité y eut un exemple vivant & ſalutaire de reſignation, de douceur, de patience, & de la maniére dont il falloit ſe comporter ſalutairement & ſelon Dieu en pareil cas.

X. *Comment on peut & doit recevoir les maux comme venans de la main de Dieu, Exemple en Abel.*

X. Cette admirable direction de Dieu à l'égard du mal, eſt cauſe que l'Ecriture parle quelques-fois d'une maniére comme ſi c'eſtoit Dieu-méme qui fit ou qui fit faire dire-

directement les actions mauvaises ; & comme si l'on devoit les recevoir comme venantes de sa main. Nous en proposerons deux ou trois exemples, qui nous serviront de sujets à une explication que l'on pourra appliquer à toutes ces sortes de locutions de l'Ecriture. Je pourrois alléguer l'exemple de Job, & son authorité ; (a) *Ne prendrions nous pas le mal, tout comme le bien, de la main de Dieu* ? Mais pour nous aréter à Abel, il est certain, quoi que l'Ecriture ne le dise pas à la lettre, qu'il reçut la mort comme si Dieu-méme la luy eust donnée de sa main, ou comme si Caïn eust été un instrument en la main de Dieu pour le tuer : non qu'Abel ait eu la pensée que Dieu eût donné à Caïn cette rage & cette haine meurtriére contre luy, ou qu'il eût décrété de la luy donner, qu'il eût disposé antérieurement & par décret, & ensuite par influence physique & infaillible, la pensée de Caïn & les mouvemens de son corps, à faire que les choses allassent de la sorte, en y prétant un *præcursus*, un *concursus*, & selon d'autres aveugles, en faisant luy-méme immédiatement toute la réalité & toute la determination qu'il y avoit dans l'ame & dans le corps de Caïn. Pensées exécrables. Abel voyoit & sçavoit dans la lumiére de Dieu que Cain étoit libre & à penser & à se remuer comme il luy plairoit, ayant reçu ce don de Dieu pour toûjours ; sans qu'il luy fût besoin ni de *præcursus*, ni de *concursus*, ni de conservation réitérée, ni de toutes ces chimé-

Permission & direction du mal.

(a) Job. 2. 10.

res

Permiſſion & direction du mal,

res d'Ecoles, qui n'ont vû le jour que bien des ſiécles aprés. Il voyoit méme que Dieu avoit fait ſon poſſible pour ôter à Caïn ſa malice & ſa méchante volonté, & que juſques-là, il y avoit oppoſé toutes ſortes d'obſtacles par ſa pure grace: mais qu'il n'étoit pas obligé aprés avoir remis les choſes aprés la chûte dans l'état que nous avons dit, de redonner encore toûjours & à tous momens de nouveaux ſecours à des méchans, qui, loin de correſpondre aux premiers, en avoient abuſé: & ainſi, Abel voyoit, que ç'auroit été à Dieu expoſer trop ſes divines graces, & trop fortifier Caïn dans ſes maux, que de l'avoir toujours voulu brider extraordinairement, & de luy avoir fait violence pour l'empécher d'étre enfin libre à faire le mal. Abel n'avoit garde d'exiger cela de Dieu: & encore qu'il fuſt un homme juſte, & qu'il n'eût point fait de tort à Caïn pour en étre ſi cruëllement maſſacré; neanmoins il conſidéroit, qu'il avoit péché contre Dieu & mérité d'étre chatié, & que d'ailleurs il étoit dans une miſérable vie dont il luy ſeroit bon d'étre délivré. La premiére de ces conſidérations luy faiſoit comprendre, qu'il étoit juſte, que Dieu, qui mettoit des digues aus maux de Caïn pour en empécher l'éruption, n'en miſt plus, ou ne continuaſt plus à en mettre de ſon côté; mais qu'il leur laiſſaſt leur cours naturel, ſinon de tous côtés, du moins vers le ſien, en chatiment de ſes péchés; la ſeconde conſideration luy faiſoit regarder ce torrent de mort, pour ainſi di-

si dire) comme une grace que Dieu luy faisoit pour le delivrer de sa prison. Voila comme les bons reçoivent les maux des méchans, comme des effets de la Justice & de la Bonté divine.

Permission & direction du mal.

XI. *Autre exemple Comment Dieu dirige & envoye les maux.*

L'Ecriture est expresse là dessus dans une occasion où il ne s'agissoit que de purs châtimens. C'est lors que Dieu fit dire à David aprés son péché, (a) *Je m'en vay faire sourdre un mal contre toy de ta maison: j'enléveray tes femmes devant tes yeux, & les donneray à ton domestique, & il dormira avec elles à la vûe de ce soleil: Car tu l'as fait en cachette mais moy, je le feray en la présence de tout Israël & en la présence du Soleil.* On voit que cela veut dire, que Dieu feroit qu'Absalon vînt violer en public les femmes de son Pére. Pourquoi l'Ecriture parle-t'elle ainsi? Est-ce pour nous apprendre que Dieu avoit predestiné Absalom à étre rebéle & incestueux, & que les femmes de David aient été destinées par un décret immuable & éternel à étre violées, & que dans le temps Dieu ait dû étre le principe disposant & agissant de tous ces mouvemens & de toutes ces déterminations-là dans leurs esprits & dans leurs corps? Je ne sçay à quel point d'aveuglement & de folie il faudroit étre arrivé pour demeurer desormais dans des pensées si de travers. Dieu avoit voulu & sauver & guérir Absalom tout comme les autres: mais celuy-ci ne voulant point étre guéry, & la source de sa corruption voulant se répandre de tous côtés, Dieu la refreine & luy oppose des digues d'une &

(a) 2 Sam. 12: 11, 12.

Permiſſion & direction du mal.

d'autre part excepté du côté de David & de ſes femmes, parce que David s'étoit rendu indigne de la protection divine de ce côté-là. Et ainſi, Abſalom, qui ſans les obſtacles & les retenues de Dieu auroit répandu de toutes parts les effets de ſa rage, de ſa luxure, & de tous les mouvemens que le diable, la corruption de ſon cœur, & celle de la nature luy auroient inſpirés, retenu qu'il eſt de tous coſtés excepté de celuy de ſon Pére, que Dieu par un principe de Juſtice ne vouloit pas guarantir, commet les crimes dont le Prophéte avoit ménaſſé David de la part de Dieu en des termes qui vallent autant que s'il avoit dit. „ Il y a dans ta maiſon un déterminé méchant, de la malignité „ duquel j'ay juſqu'icy reprimé l'éruption afin „ qu'elle ne ſe répandiſt point au dehors & par „ tout; mais deſormais, je ne m'oppoſeray „ plus à ſa malignité en ce qui regarde ta couronne, ton lict, & ton honneur: de ſorte „ que ne ſe trouvant point refreiné de moy de „ ce côté-là, il y fera ſes ravages „. Voila le JE FERAY de Dieu, qui vaut autant à dire que, *je ne refreineray pas les efforts de ſa corruption de tels & tels cotés, enſuite dequoi elle s'y jettera.*

Troiſiéme exemple.

De méme, lors que David diſoit toûchant Sémeï qui le maudiſſoit, (a) *Laiſſez le maudire: car l'Eternel luy a dit, Maudy David;* ce *l'Eternel luy* A DIT, ſignifie autant que *je le feray*, dans la ménaſſe de Dieu par la bouche du Prophéte Nathan, c'eſt à dire qu'il ſignifie, que Dieu ne vouloit point mettre

(a) 2 Sam. 16. v. 10.

mettre d'obstacle à la production de la malignité volontaire de Sémeï du côté de sa langue en ce qui regardoit la personne de David, lequel considérant là-dedans la justice de la permission & de la conduite de Dieu, recevoit cela comme de sa part en punition de ses offences, s'humilioit, & donnoit ainsi aux autres un exemple d'humilité & de patience, aussi bien qu'un de punition, pour détourner les hommes du péché. Il y a encore d'autres fruits qui viennent de cette permission divine, à l'égard méme de ceux qui péchent : mais on les passe sous silence, puis qu'on en a vûs de semblables au sujet du meurtre de Caïn.

Permission & direction du mal.

XI. Il faut encore remarquer à l'égard de ces obstacles que Dieu oppose à l'eruption de la corruption, que comme Dieu est libre à laisser écouler au dehors la corruption volontaire de l'homme de tous côtés, ou de luy mettre des barriéres de tous costés, ou de n'en mettre que de tels côtés qu'il luy plait & qu'il juge à propos; il s'ensuit, que Dieu connoissant l'obstination & la malignité volontaire & habituelle d'un ou de plusieurs sujets, prévoit & prédit sans peine les maniéres dont ils pécheront à l'extérieur, ou leurs mauvaises actions. Car comme il prévoit en général, que s'il ne mettoit des digues au torrent de leur cœur corrompu, il se déborderoit de tous côtés; de la méme maniére prévoit-il que s'il en met de tel côté & jusqu'à tel point & à tel temps, & qu'il n'en mette point de cet autre côté, le

XI. *Raisons des Types & des figures, tant en matiére de choses mauvaises que de choses bonnes.*

Permiſſion & direction du mal.

ſujet ſe déchainera juſqu'à tel & tel terme & ainſi, fera tels maux à tels & tels. De plus, s'il plait à Dieu de reſiſter à l'éruption de la malignité des méchans qui vivront juſqu'à la fin du monde, s'il luy plait de l'empécher ou de ne l'empécher pas, & de proceder dans la methode des obſtacles qu'il met ou qu'il ôte, par des voyes uniformes & réglées, ſuivant en tout temps certaines méſures, certaines maniéres, certaines voies proportionnées les unes avec les autre, que ſa ſageſſe & ſa juſtice luy dicteront, en ce cas, l'éruption de la malignité des méchans des ſiécles antécedens ſera conduite, reprimée ou répandue d'une maniére approchante de celle des méchans des ſiécles ſuivans, c'eſt à dire, que la vie & les geſtes extérieurs des méchans des premiers temps, ſeront des figures de la vie & des geſtes des méchans des derniers temps; & que les uns ſeront les types des autres.

De cette méme maniére dans le genre du bien, ſi Dieu veut donner aus gens de bien dans tous les temps des ſecours & des graces par des voyes, des régles & des maniéres de proportion & de reſſemblance, à quoi il luy plaiſe de ſe tenir pour les raiſons qu'il ſçait; en ce cas, les gens de bien des premiers ſiécles, leurs graces, leurs faveurs, leur conduite, ſeront des types des gens de biens des derniers temps. Voila encore une raiſon fondamentale des Types, (pour ne pas dire des prédictions) ſur quoi je n'ay point fait de réflexion lors que j'ay parlé

parlé (*a*) ailleurs des Types & des figures. Je ſouhaite qu'on ne prenne pas ce que j'en ay dit alors pour une explication complette à l'excluſion de celle-cy,

Permiſſion & direction du mal.

XII. Une autre remarque qui nous doit faire comprendre ce que c'eſt que la *fortune* & le *hazard*, eſt, que comme la direction divine à l'égard du péché eſt libre à Dieu, auſſi en diſpoſe-t-il diverſement. Si Dieu abandonnoit un cœur corrompu & opiniatrément méchant à luy-méme, & au Diable à qui il eſt uny, ſans mettre aucune barriére au débordement de ſa corruption, il la répandroit bien indéterminément de tous côtés, mais non pas en un méme temps; mais tantôt d'une part & tantôt de l'autre: tellement qu'au dehors tantôt cet objet-cy, & tantôt cet autre-là s'en trouveroit attaqué & incomodé. Cela n'auroit point de régles certaines; mais il arriveroit tantôt icy & tantôt là, à l'avanture; parceque le cœur de l'homme corompu & le Diable ſon compagnon ſont des principes d'inconſtance & de mutabilité, par la raiſon, que ne trouvant nulle-part, de quelque côté qu'ils ſe tournent, de repos ſolide, ils changent toûjours de routes & de ſituations. Il eſt vray que la conſtitution du corps & les influences des aſtres peuvent y fixer & determiner quelque choſe; mais outre qu'il n'y a point de choſe qui ſoit determinée ſi préciſément que dans elle il n'y ait encore mille maniéres

XII. *Ce que c'eſt que la* fortune *& que le* hazard, *en choſes mauvaiſes & en choſes bonnes.*

(*a*) Oecon. du Ret. avant l'Inc: Chap. XVII. §. 2. p. 422.

Permiſſion & direction du mal.

particuliéres libres & indéterminées, outre que la liberté & de l'homme & du Diable, peut, abſolument parlant, l'emporter ſur ces ſortes d'impreſſions extérieures; c'eſt que ces mémes impreſſions extérieures, jointes avec la corruption indéterminée de l'homme & du Diable, (qu'on ſuppoſe n'avoir point de bariéres particuliéres,) ſont juſtement ce qui fait les événemens que l'on appelle fortuïts & de *hazard*, en matiére de mal; comme en matiére de choſes matériellement bonnes ou indifférentes, l'on appelle *cas fortuïts*, ou de *bonne fortune*, les événemens où Dieu & ſes Anges laiſſent aus bonnes influences de la nature leur cours ordinaire & général ſans le déterminer particuliérement vers certains individus, qui néanmoins s'en trouvent inveſtis, non en vertu d'une détermination particuliére de Dieu ou de ſes Anges, mais en vertu du cours général de la nature, jointe néanmoins à la bénédiction univerſelle de Dieu, & ſoûmiſe au ſoin général de l'Ange.

XIII. *Les hommes ſont differemment plus ou moins ſous la direction particuliere de Dieu, & plus ou moins ſoumis à la conduite fortuite de la nature.*

XIII. Or ſelon que Dieu voit que les hommes ſont méchans plus ou moins opiniatrément & malignement, & qu'ils ſont plus ou moins mélés avec d'autres plus ou moins bons; & ainſi, ſelon qu'il prévoit que les obſtacles qu'il oppoſeroit au débordement exterieur de leur malignité feront plus ou moins d'effets & de fruits, ſoit à l'égard des méchans, ſoit à l'égard des bons; ſelon cela auſſi leur met-il au devant plus ou moins d'obſtacles pour les refreiner plus ou moins, & il les abandonne

plus

plus ou moins indéterminément au cours de leurs paſſions inconſtantes & de la Nature : ſi bien qu'il eſt trés-vray que toute la conduite des hommes n'eſt pas également ſoûmiſe à la direction particuliére de Dieu ni de ſes Anges, ni auſſi également abandonnée à la conduite caſuelle & fortuïte de la Nature : mais il y a du plus & du moins, du oui & du non, ſelon que Dieu le trouve juſte, bon, & convenable. Un méchant homme qui vivra entre des bons ; ou qui ſera deſcendu de bons parents auſquels Dieu aura fait de grandes promeſſes, ou bien un pour qui l'on fera beaucoup de priéres, ſera beaucoup plus ſous la direction particuliére & ſous la bride de Dieu & des bons Anges, & beaucoup moins expoſé aus événemens purement naturels, qu'un autre moins méchant qui vivroit ſolitaire, ou entre ſes pareils, ou qui n'auroit pas les autres avantages que je viens de dire. Je penſe que les Lecteurs s'aperçoivent bien de la liaiſon neceſſaire de ces vérités avec leurs principes, ſans qu'il ſoit beſoin qu'à tout coup l'on remonte de chainon en chainon juſqu'au prémier pour en faire voir la preuve *à priori* à ceux qui n'auroient pas la capacité d'enviſager tout d'un coup le ſyſtéme des choſes. Mais pour en donner une preuve *à poſteriori* & inartificielle, c'eſt que ſans les vérités que nous venons de dire, toutes les priéres des hommes touchant les choſes extérieures, & toutes les promeſſes ou les menaſſes de Dieu touchant les mémes, touchant le ſoin particulier qu'il prendra de faire en tel cas tels

Permiſſion & direction du mal.

Postérité de Caïn.

& tels biens, d'éloigner tels & tels maux, de veiller sur la conduite extérieure des uns ou d'abandonner les autres, seroient des choses inutiles, fondées sur la fausseté, & même ridicules, superstitieuses & trompeuses. La conséquence est assez claire pour quiconque n'est pas du nombre de ceux qui ne veulent pas voir; & je n'ay pas dessein de perdre mon temps à tâcher de faire voir ceux qui veulent fermer les yeux. Chacun sera, icy & ailleurs, clair-voyant ou aveugle à son dam, sans que je me mette beaucoup en peine de les faire parler ou se taire, & encore moins de répondre au caquet de tous les aveugles & sur cecy & sur d'autres matiéres.

C'est Caïn & son péché qui nous ont fourny de sujet à tout ce que nous venons de dire: continuons nos réflexions sur luy; puisque nous verrons par méme moyen, comment la Providence de Dieu se conduit envers tous les méchans & envers leur race.

XIV. *Postérité inégale venant d'une même souche.*

XIV. Ce que j'ay dit cy-dessus d'Adam, que Dieu ne l'avoit pas destiné ni déterminé à produire tant & tant d'enfans, dont les uns fussent prédestinés à la vie, à la probité, & à telles & telles choses; & les autres à la mort, ou à la méchanceté, & à choses semblables; mais que cela étoit remis à la liberté & volonté d'Adam, & à l'état où il se trouveroit, soit au spirituel, soit au naturel, soit au bien, soit au mal; tout cela (en fera revûe qui voudra,) je le suppose dit une fois pour toutes & touchant Caïn, & touchant tous les hommes, & touchant tou-

te

te leur postérité, à la reserve des exceptions particuliéres qui pourroient survenir par la bonne correspondence actuelle des uns & par la mauvaise des autres, qui pourroient attirer, les uns, des benedictions & des graces singuliéres de Dieu, & les autres des châtimens particuliers, tant sur eux que sur leur postérité: si bien qu'encore que tous les hommes eussent été également partagés & avantagés en Adam, ils pouvoient le devenir trés-inégalement par le moyen des différentes soûches mitoyennes, interposées entr'eux & Adam. *Posterité de Caïn.*

XV. L'on doit, pour voir clair dans le sort différent de la posterité d'Adam & de la conduite de la Providence envers elle, avoir devant les yeux les vérités dont a proposé la plus-part au sujet du péché originel, comme sont: Que l'homme engendre son semblable dans le méme état & dans le méme dégré où il est luy-méme: Que Dieu joint la grace de sa lumiére & de ses bons mouvemens à l'ame de tout homme pour aussi long-temps que dure cette vie & ce temps d'épreuve: Que si Adam reçu en grace, avoit rejetté cette grace constamment & absolument, de sorte qu'il eust toûjours été en état de damnation, néanmoins les enfans qu'il eust engendré dans cet état durant cette vie, n'auroient pas été privés de l'offre intérieur de cette grace; mais que s'ils étoient venus à mourir avant l'usage libre de leurs facultés divines, ils auroient été censés devant Dieu comme n'ayant pas accepté sa grace; puis qu'en effet ils

XV. *Principes generaux pour juger de l'état de la posterité des hommes.*

Poſtérité ſie Caïn.

l'auroient pas acceptée ni par eux, ni par leur pére : au lieu que s'ils étoient venus à l'age du libre uſage de leurs facultés, c'eſtoit à eux à accepter ou à refuſer cette grace divine: mais qu'alors leur ame auroit eu plus de penchant à la refuſer qu'à luy donner place: Au lieu que ſi Adam euſt embraſſé la grace de Dieu, & qu'il s'y fut affermy & habitué, ſes enfans venant au monde, quoi que participans au fonds corrompu de la nature, qui eſt encore l'element de Satan, auroient non ſeulement participé aus inſpirations du bon Eſprit & aus benedictions de Dieu; mais auſſi aux bonnes pentes & habitudes de leur Pére: par lequel moyen, le bon Eſprit auroit trés-facilement & ſans beaucoup de peines dominé dans eux dés qu'ils ſeroient venus en âge de pleine liberté, & il y auroit dominé ſans difficulté s'ils étoient venus à mourir en bas âge lors que leur origine étoit dans la Grace de Dieu. Toutes ces vérités ſont applicables à la poſterité de Caïn.

XVI. *Dieu veut egalement ſauver: mais les hommes ne ſont pas egalement diſpoſés. Il offre egalement des graces d'appel: Mais il ne donne pas galement des graces de correſpondence.*

XVI. Suppoſé qu'il fuſt méchant, comme il l'étoit en effet; Dieu ne laiſſoit pas de vouloir ſauver ſa poſterité auſſi bien que celle des plus ſaints: mais elle n'étoit pas ſi diſpoſée ni ſi propre à donner place à la grace de Dieu que la poſterité des juſtes.

Les premiéres graces d'appel, d'illumination, & de bons mouvemens que Dieu fit à Adam aprés ſa chûte, l'offre & le don objectif de ſon bon Eſprit & de ſes autres bénédictions, luy furent faites & pour luy & pour tous ſes deſcendans également & ſans diſtinction;

ction : mais les graces de retribution & de correſpondance divine, ne luy furent faites, & ne le ſeront à ſes deſcendans, qu'à méſure de leur correſpondence. Si bien que tous les enfans d'Adam participent également aux premiéres graces de la part de Dieu ; mais non pas à ces derniéres, qui ſont conditionnelles.

Poſtérité de Caïn.

XVII. Cependant, il ſemble que ni les enfans de Caïn, ni ceux des méchans, n'ayent pas été ſi éclairés, ni ſi mûs de Dieu, que les enfans de Seth & des gens de bien : Cela ne ſemble-t'il pas contraire à cette égalité de partage que nous diſons ſe faire également à tous les hommes de la part de Dieu ?

XVII. *Comment Nonobſtant l'egalité de la Providence les Enfans de Caïn & des mechans ne ſont ni ſi eclairés, ni ſi mûs de Dieu que ceux des juſtes.*

Je réponds, que cela n'y eſt nullement contraire pour deux raiſons, l'une, que dans ces lumiéres & ces bons mouvemens des bons, il n'y a pas ſeulement des graces du premier chef, des abſolues & des primitives ; mais qu'il y en a auſſi de retribution & de correſpondance, leurs parents ayant correſpondu à Dieu, & eux ayant participé à l'état de leurs parents : aulieu que dans les méchans cette correſpondence ne ſe trouvant point, il ne faut pas s'étonner ſi ni eux, ni conſéquemment leurs enfans, ne participent point à ces graces de retribution : mais cela n'empéche pas que quant aux graces primitives ils n'ayent été également partagés.

La ſeconde raiſon de cette inégalité eſt, que de leur côté les méchans ſe diſtrayans de la voix interieure de Dieu, de ſa lumiére & de ſes bons mouvemens, pour écouter le

Providence sur les méchans.

Diable & leur corruption, ils s'en font une habitude ; & ainsi, la lumiére de Dieu, sa voix & ses coups, leur deviennent insensibles, parce qu'ils en sont détournés, & qu'ils sont habituellement & opiniatrément occupés ailleurs. Et cette disposition d'ame étant habituelle, passe des péres dans les enfans, (selon les vérité cy-dessus prouvées:) de sorte que les enfans des méchans & des mondains naissent avec une disposition de ne pas écouter Dieu, de s'en détourner, de le fuïr, de suivre le Diable & la corruption: & ceux des bons, tout au contraire. Et cependant la Providence de Dieu les traitte & les partage tous d'origine & de sa part également & impartialement. C'est un Soleil qui luit également pour tous & à tous: mais ceux qui de race & de naissance ont des cataractes aux yeux, ou qui se sont cachés dans des cavernes, n'y sont pas également sensibles. Dieu de sa part parle antécédemment à tous d'une voix égale & également forte ; mais tous, par leur faute, n'ont pas les oreilles également bonnes ou également débarassées du tintamarre des passions & des objets corrompus, qui empéchent les ames d'ouïr la voix de Dieu.

XVIII *Desavantages de la posterité des méchans nonobstant l'égalité de la Providence.*

XVIII. Ainsi, nonobstant l'universalité & l'impartialité de la Providence divine à l'interieur, les méchans & leur posterité ne sont ni si clair-voyans, ni si émûs au bien, ni si craignans Dieu, ni si éloignés du Diable & du vice, que les bons: au contraire, ils sont plustôt pleins de ténébres, de mauvais

vais mouvemens, de mépris de Dieu, de haine de la vertu, & d'amour du vice, quelques efforts que Dieu fasse durant cette vie pour leur inspirer le contraire. L'on descendra tantôt dans la spécification d'autres avantages & d'autres desavantages, comme les révélations extérieures & leur privation, & semblables: mais cette différence appartient plustôt à la posterité de Seth par Noë, qu'à celle de Caïn. Disons maintenant quelque chose d'Abel & de la Providence de Dieu sur les justes.

Providence sur les bons.

CHAPITRE VII.

De la Providence particuliére de Dieu par rapport aus bons, tant à l'égard des maux qui leur peuvent arriver de la part des créatures, des méchans & des Demons, que de ceux qu'ils peuvent commettre eux-mémes.

I. CE qui a fait discerner Abel d'avec Caïn, n'a pas été ce prétendu décret de Prédestination & d'Election fait avant tout égard à la correspondence de l'homme. Les paroles de l'Ecriture y sont formellement contraires, lors que Dieu dit à Caïn, (a) *Si tu fais bien, ne sera-t-il pas* (ton sacrifice ou bien ta personne) *agréable*? & S. Paul aussi, lors qu'il dit d'Abel, (b) que c'est *par la foy* que son Sacrifice a été plus excellent

I. *Principes & raisons du discernement d'Abel d'avec Caïn.*

(a) Gen. 4. v. 7.
(b) Hebr. 11: 4. &c.

Providence sur les bons.

que celuy de Caïn ; & que luy & tous les Patriarches, ont été agréables à Dieu par la Foy. Mais voicy les principes de son discernement d'avec celuy de Caïn.

Il est croyable qu'Abel avoit été engendré lors qu'Adam & Eve étoient dans un dégré de perfection & d'amour de Dieu plus avancé que lors qu'ils produisirent Caïn, & que peut-étre ils l'élevérent mieux, ou le gâtérent moins, que Caïn : peut-étre aussi que lors de la naissance d'Abel la combinaison des choses céleſtes, élementaires & terrestres, qui influent dans le corps de l'homme, étoit plus benigne que lors de la naissance de Caïn. Quoi que le vice & la vertu ne dépendent pas des choses matérielles, il est néanmoins certain, qu'un bon tempérament aide autant à la sageſſe & à la vertu, qu'un mauvais à la folie & au vice. Quand je parle d'influence, je ne prétends pas avoüer toutes les réveries des astrologues judiciaires : mais je ne prétends pas aussi que l'astrologie judiciaire soit fausſe & mépriſable en soy : elle ne l'est pas, pourvû qu'on sçache bien la trouver, & discerner la vraye & ſes vrais principes d'avec la fausſe. Je me suis assez ouvert (*a*) ailleurs sur cela pour quiconque voudroit qu'on s'expliquaſt là dessus d'avantage. Mais voicy ce qui mettoit principalement différence entre Abel & Caïn, (entendez en qualité de cauſe admittente & occasionnelle, & non pas en qualité de cauſe efficiente & réelle des dons de Dieu :) c'est qu'Abel avoit correspondu à toutes les

(*a*) Cog. Rat. Libr. III cap. IX in notis.

semen-

semences, à tous les appels, & à tous les mouvemens de Dieu ; & qu'à mesure que Dieu luy augmentoit les graces de sa divine correspondence & de sa retribution, il s'y rendoit, & y correspondoit fidélement, de la maniére que l'on a vûe à plein dans le Traité où l'on a parlé de l'opération de Dieu & de la coöpération de l'homme. Si bien qu'Abel devenoit toûjours de plus en plus l'objet de la Providence particuliére & des soins singuliers de Jesus Christ, à mésure qu'il se rendoit fidéle à ses lumiéres & à ses inspirations. Providence sur les bons.

II. Or cela n'est pas une partialité dans la Providence de Dieu, que les choses étant ainsi, elle ait plus favorisé Abel que Caïn. Cette préference étoit un effet de la Justice, de la Verité, & de la Bonté de Dieu, & non pas la suite d'un pur bon-plaisir partial, déraisonnable & capricieux, tel que l'on veut se l'imaginer, quelques beaux noms qu'on luy donne. Il étoit *juste* que Dieu se tournast particulierement vers celuy qui se détournoit de toute autre chose pour se rendre à luy. Dieu ayant fait connoitre aus hommes cette vérité, qu'il prendroit en sa grace & protection singuliére ceux qui se rendroient à luy, il étoit de la *vérité* de Dieu de ratifier cela par une singularité de Providence & de graces beaucoup plus grandes pour ceux-là que pour des rebelles ou des lâches. Enfin, la *Bonté* de Dieu ne peut que se communiquer trés-amplement & sans bornes à quiconque est disposé à la recevoir. Cela n'empéchoit pas néanmoins que la Pro- II. *Impartialité de la Providence en cette diversité.*

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [199] - 183
PUBLIC DOMAIN

Providence sur les bons.

Providence ne veillast sur le salut de Caïn d'une maniére impartiale aussi grande, par rapport à l'état & à la correspondence de Caïn, que celle qui veilloit sur Abel, & qui agissoit envers luy selon l'état où il se trouvoit.

III. *Tout est aux justes : quoi qu'ils doivent s'en abstenir, & se démettre de tout entre les mains de J. Christ.*

III. Lors qu'Abel fut arrivé (par les voyes que l'on a marquées ailleurs) à l'état du parfait abandon à Dieu, d'une justice, & d'une Régénération solide ; alors Dieu n'eut plus de reserve pour luy. Les intérets d'Abel & ceux de Dieu, étoient la méme chose : car il estoit un avec Dieu. Les pensées, les désirs, les passions, les mouvemens, les paroles, le marcher, le reposer, le manger, le boire, le tout d'Abel, étoit à Dieu, tout comme si cela eust concerné Dieu-méme immédiatement. C'est pourquoi aussi, Dieu en disposoit, les regissoit, les conduisoit par une Providence trés-singuliére, par une sagesse, par des inspirations, par des mouvemens trés-particuliers de l'Esprit de Jesus Christ, duquel tous les trésors appartenoient à Abel, méme tout le monde, & toutes les œuvres de Dieu, selon la parole de S. Paul aus Saints : (a) *Tout est à vous, & vous à Christ, & Christ à Dieu.*

Providence tres-singuliere *de Dieu sur les siens en toutes choses.*

(a) 1 Cor. 3. v. 22.

Néanmoins, comme dans ce monde un enfant débile & innocent, quoi que tous les biens de son Pére soient à luy, doit cependant, sous peine de larcin méme, ne les pas usurper contre la volonté de son Pére : mais les laisser manier souvent à des esclaves, & n'en recevoir que ce qu'il plait à son Pére

Pére qu'il en ait, & par les voyes qu'il luy marque, juſqu'à ce qu'il ſoit venu à l'âge compétent : Ainſi Abel & les ſaints ſont obligés de la part de Dieu à attendre juſqu'à la reſurrection des juſtes pour jouïr des œuvres de Dieu & de la plénitude de ſes graces ; & cela d'autant plus, que les œuvres de Dieu, le Monde & les créatures, ſont à préſent couvertes, & méme remplies de beaucoup de malédictions, ſur quoi le Diable a beaucoup de puiſſance ; que les juſtes ſont entre les méchans, avec leſquels il faut tenir des méſures ; & qu'ils ſont eus-mémes encore pleins de foibleſſes du côté du corps, auſſi bien que du côté de l'eſprit par rapport aus choſes du monde, ne pouvant ſçavoir d'eux-mémes ce qui leur eſt de plus ou de moins convenable, & ne devant pas méme s'en informer hors de néceſſité & par curioſité, tant pour s'épargner de trés-nuiſibles diſtractions, que pour ne pas s'expoſer à la vanité, à l'orgueil, & aus tromperies du Diable. Providence ſur les bons.

Mais Jeſus Chriſt, à qui ils appartiennent, peut & ſçait tout pour eux : C'eſt pourquoi, dés qu'ils ſe ſont entiérement remis à luy de tout ce qui les concerne, Jeſus Chriſt diſcerne & choiſit pour eux, & régle trés-particuliérement, d'une maniére trés-ſage & trés-convenable, tout ce qui les regarde & qu'ils n'auroient ſçu diſcerner ni diſpoſer. Il dreſſe leurs voyes devant eux : il y conduit leurs pas : il choiſit pour eux état, travail, repos, entrée, ſortie, parler, taire, ſanté,

Providence sur les bons.

(a) Matth. 10. v. 29, 30.

santé, maladie, vie, mort, temps, manières & circonstances à tout: si bien (a) *qu'un seul cheveu*, pour ainsi dire avec l'Evangile, *ne tombe pas de leur tête* sans la direction de leur Pére Céleste, *étant tous contés* & observés de luy: & si Dieu par sa Providence générale pourvoit aus lys des champs & à la nourriture des oiseaux; si *un passereau ne tombe point en terre que par* les lois & *la volonté* de sa Providence universelle, comment sa Providence trés-singuliére, sa Providence particuliére de correspondence à l'abandon de ses amis & de ses chers enfans, ne leur pourvoiroit-elle pas de vivres & de vétemens, & ne disposeroit-elle pas trés-singuliérement de leur vie & de leur mort? Jesus Christ fait ces sortes de questions pour montrer que ces vérités sont si incontestables, qu'on ne pourroit penser à les nier sans une absurdité & une impiété toute manifeste. Aussi ne m'arréteray-je pas à alleguer cent & cent passages qu'il y a dans les Divines Ecritures sur ce sujet.

IV. *Providence divine dans ce qui arrive aus bons de la part de la Nature, des méchans, & des Démons mémes.*

IV. De telles saintes ames, régénérées & abandonnées à Dieu, ne sont plus sous la fatalité ni sous le hazard & la fortune des événemens & du cours de la Nature: mais sous la main de Dieu & sous les ailes du Trés-haut. Ce n'est pas que les choses du monde élémentaire & les événemens naturels ne les touchent encore, & qu'en effet ils n'y soient encore soûmis. Nous voyons le contraire; ils en sont chargés, persécutés méme, & gémissent quelques fois sous ces fardeaux & sous

sous ces rigueurs-là. Mais ce qu'il y a de particulier & de consolant pour eux, c'est qu'ils n'y sont point soûmis en vertu d'un cours purement naturel & fortuït, mais en vertu d'une volonté & d'une Providence particuliére de Dieu, qui s'applique aus choses extérieures autant qu'elles concernent ses amis, & qui les leur applique diversement tantôt selon leur cours naturel, tantôt en les changeant, augmentant, diminuant, continuant, prolongeant, raccourcissant, selon leur besoin, ainsi que sa Providence & sa Volonté singuliére & trés-individuelle pour ses amis le trouve à propos pour leur salut & pour sa gloire. Providence sur les bons.

Si bien que les vrais Enfans de Dieu sont regis & pourvûs spécialement par luy au milieu méme de l'inconstance de la Nature, au milieu des méchans, & méme des Démons, qui les environnent, mais qui sont soûs la chaine à leur égard: & en un mot, toutes les créatures du Ciel, de la terre, & de l'Enfer, sont sous le frein de Dieu par rapport, je ne dis pas aus méchans & aus impies, qui n'ont point à se flatter de cette Providence paternelle; mais par rapport aus ames abandonnées à Dieu, & remplies de son Amour. Les Diables ne peuvent les approcher sans la permission particuliére de Dieu, comme on le voit dans le livre (*a*) de Job, & dans la parole de J. Christ à S. Pierre, (*b*) *Satan demande à vous cribler*. Les hommes méchans ne peuvent leur nuire, les affliger, ni les mettre à mort, qu'autant que Dieu déterminera par

(*a*) Job, chap. 1. & 2.
(*b*) Luc. 22. v. 31.

Providence sur les bons.

par sa main & par son Conseil le cours & les voyes de leur malice, en y mettant plus ou moins d'obstacles de quel costé qu'il luy plaira, ainsi que le reconnoit la sainte assemblée des Apôtres, qui disoient à Dieu, (a) *Contre ton Saint Fils Jesus, que tu as oint, se sont assemblés Hérode & Ponce Pilate, avec les Gentils & les peuples d'Israël, pour faire toutes les choses que ta main & ton Conseil ont auparavant déterminées d'être faites.* Ce n'est pas que Dieu ait voulu par un décret antérieur & prévenant, ni qu'il ait consenty, que ces gens-là eussent une telle méchanceté, & qu'ils fissent des péchés contre Dieu: mais c'est, que Dieu avoit prévû, 1 qu'aprés qu'il auroit fait son possible pour ôter le mal de leur cœur, ils demeureroient pour la plus-part dans leur iniquité volontaire; 2 que le cours de leur malice auroit emporté Jesus Christ & tous les Saints un milion de fois & en mille maniéres, s'ils en avoient eu matiére, & si cette malice eust été laissée à elle méme: 3 que Dieu pour la malice des impies ne vouloit pas laisser d'envoyer son Fils pour le bien des autres, & méme de tous, le laissant converser, vivre & mourir entre les hommes, luy & ses disciples, d'une maniére qui fust salutaire au monde: 4 ensuite dequoi, afin que les méchans ne retranchassent pas Jesus Christ ni les siens à contre-temps par leur malice, Dieu mit des digues au débordement naturellement indéterminé de leur méchanceté; sa *main* & son *conseil* voulurent la refreiner au dehors de cent

(a) Act. 4: 27, 28.

cent côtés, & la laisser ouverte en tel & tel temps, de telle & telle part, & jusqu'à tel & tel point de violence, luy marquant avec son doigt, comme à la mer, ses limites, & luy disant, (a) *Tes vagues s'arrêteront & se briseront là, & n'iront pas plus outre.*

Providence sur les bons.

(a) Job. 38. v. 11.

V. Je dois le dire encore: ce passage des Actes, & semblables, ne veulent pas dire, que Dieu détermine les hommes au mal, ni par décret, ni par impression. Ce n'est pas là précisément de quoi il s'agit icy. Il n'est pas question de sçavoir, si Dieu a déterminé les ames de Pilate, d'Hérode, des Gentils & des Juifs, à se plaire dans le péché, à n'en vouloir pas sortir, à ne pas écouter la voix de Dieu, & à suivre celle du diable & de leur corruption. A Dieu ne plaise qu'on pense qu'il ait déterminé que ces ames là choisissent le party de l'iniquité & de la mort, & qu'elles abandonnent la grace & l'amour de Dieu: puis qu'au contraire, il est trés-véritable, que Dieu avoit fait & qu'il vouloit encore faire tout son possible pour les déterminer au bien. Mais ne pouvant vouloir forcer leur liberté, & prévoyant que la généralité des hommes de ce temps-là (sans rien personnaliser,) s'opiniatreroit, grands & petits, Juifs & Payens, à demeurer dans le party du mal & du diable, & qu'ensuite ils s'abandonneroient à une infinité de maux qu'ils s'efforceroient à répandre de tous côtés & sur tous les gens de bien, & par conséquent, sur Jesus Christ; la-dessus, *sa main & son conseil* y interviennent pour en *déterminer*, & même

V. *Dieu ne détermine personne au mal. Comment il détermine la conduite des méchans.*

Providence sur les bons.

me, si l'on veut, pour les déterminer ; non pour déterminer une volonté qui seroit en équilibre entre le bien & le mal à choisir plûtot le mal que le bien ; mais pour régler & déterminer, limiter & borner le cours & le débordement extérieur d'une volonté qui étoit déja antérieurement & opiniatrément determinée contre la volonté de Dieu au party du mal, à l'iniquité, & à la corruption qu'elle vouloit généralement commettre en une infinité de façons indéterminées. C'est là qu'interviennent *le Conseil & la Main de Dieu*, qui *déterminent* en effet l'épanchement & le cours extérieur de cette malice ; afin qu'au lieu de se répandre par tout, & d'y faire mille ravages diaboliques, comme elle auroit fait sans les obstacles de la puissance & de la main de Dieu, elle ne se jette que de tel & tel coté, & aussi avant que la main de Dieu luy aura mis des bornes plus ou moins, comme il aura trouvé à propos pour sa gloire, & pour le salut de ses enfans.

VI. *Sous prétexte de la Providence divine, on ne doit pas ni se negliger, ni négliger les moyens naturels.*

VI. Au reste, sous prétexte de cette Providence si particuliére de Dieu, les bons ne doivent pas se négliger, se tenir moins sur leurs gardes, & s'attendre nonchalamment aus soins extraordinaires & tous particuliers de Dieu. Dieu veut qu'ils se servent en sa crainte (autant qu'il est en eux) des moyens naturels qu'il leur présente, puis qu'il n'a créé la Nature que pour se manifester & pouropérer par elle: si bien que quiconque la rejette sans sujet, rejette l'œuvre de Dieu, & la manifestation

ſtation qu'il veut faire de ſoy par-là : & de plus, Dieu ne veut pas qu'on mépriſe les dons de prudence & de ſageſſe, de circonſpection, de modération, de conſeil, qui ſont des dons de ſon bon Eſprit, leſquels ceux qui l'aiment n'ont garde de mépriſer. De ſorte que certaine eſpéce d'étourdis & de préſomptueux, qui ſous prétexte de s'abandonner à la Providence particuliére de Dieu, s'expoſent inconſidérément à des hazars ou à des dangers ſans neceſſité, ſont plûtot des contempteurs de Dieu le Créateur, & méme du S. Eſprit & de ſes eſtimables dons de prudence, d'ordre, & de ſageſſe; que des perſonnes véritablement abandonnées à Dieu, lequel eſt un Dieu d'ordre, de méſure, & de trés-grande régularité en toutes choſes, ennemy de la précipitation & de la confuſion; laquelle eſt plûtot l'élement du Diable que celuy de Dieu.

Providence ſur les bons.

VII. Dieu ſe ſert toûjours, autant que faire ſe peut, des voyes les plus naturelles & les plus courtes, & ne veut point faire toûjours des miracles viſibles ou inviſibles, & cela principalement pour deux raiſons; l'une, parce que ces ſortes d'opérations de Dieu ne ſont pas des opérations abſolument prévenantes & antérieures, qu'il faſſe à l'homme comme de ſon ſeul chef: mais ce ſont des opérations qui correſpondent à une certaine conduite antérieure de l'homme, laquelle Dieu veut comme recompenſer. Or une conduite imprudente ou négli-

VII. *Pourquoi Dieu eſt reſervé à faire des miracles.*

Providence sur les bons.

négligée n'est pas un bon moyen pour engager Dieu à correspondre ainsi avec éclat: vû que méme il n'y a point là de matiére de correspondence. Ce n'est donc pas un moyen propre à engager Dieu à faire des miracles. L'autre raison est, que Dieu ne correspond par les effets extraordinaires de sa Providence particuliére que pour suppléer au manquement des causes naturelles, où pour aller plus avant que les causes naturelles n'auroient été. Ce qui suppose qu'on les a mises en usage autant qu'il est possible, & que c'est méme la Providence divine qui s'est servie d'elles, & qui ensuite leur ajoûte au besoin ce qui leur manquoit. Et ce secours que Dieu donne ainsi par sa Providence, doit s'entendre de JESUS CHRIST agissant ainsi, soit par luy-méme immédiatement, ou médiatement par l'entremise du ministére de ses Anges.

VIII. *Si la Providence de Dieu manque aus bons qu'elle laisse tomber.*

VIII. Il y a un peu plus de difficulté à comprendre la maniére dont la Providence divine agit envers les bons par rapport à leurs péchez, qu'il semble que Dieu permette lors qu'il pourroit les empécher : comment comprendre cela? & comment ne leur donne-t'il pas sa grace, sa lumiére & sa force à proportion de ce qu'ils les désirent & qu'ils les luy demandent? Cela semble donner sujet de murmures contre la Divine Providence, & de tels murmures, que les bons sont tentés à croire qu'ils ont quelque raison de se plaindre qu'elle leur manque là dessus en beaucoup d'occasions,

On

On répond ordinairement à cela, & fort à propos pour appaiſer ces murmures, que puis que l'homme depuis qu'il a péché contre Dieu ne mérite rien que l'Enfer; puis qu'il y a encore dans luy une infinité de maux ſecrets qu'il ne voit pas, & qui l'indiſpoſent à jouïr de la grace de Dieu; puis que ſouvent du paſſé lors que Dieu luy offroit ſes graces il les a rejettées; puis qu'il eſt juſte que la Providence divine faſſe paroitre ſa Juſtice dans ſa Conduite; qu'il s'enſuit, que perſonne n'a à ſe plaindre de Dieu non ſeulement lors qu'il ne donne pas tant de graces qu'on en voudroit; mais auſſi lors qu'il n'en donneroit point du tout. Et cela doit aréter tout murmure. Providence ſur les bons.

Mais dans la ſuppoſition que nous faiſons, que nonobſtant l'indignité de l'homme, Dieu ne laiſſe pas aprés la chûte d'offrir aus méchans mémes toutes ſes graces prévenantes, pour les retirer du mal & pour les empécher de le commettre, comment ſe peut-il faire que cela ſubſiſte avec les manquemens actuels des bons lors que ces manquemens ſont contre leurs volontés? Que les méchants tombent nonobſtant l'offre que Dieu leur fait de ſes graces, cela ne nous doit pas ſurprendre, puis qu'ils s'en détournent par leur libre volonté. De méme on n'eſt pas ſurpris que les bons viennent à tomber lors que leur volonté ſe relâche librement. Mais que lors qu'elle continue, & méme qu'elle s'augmente en bien, ils commettent néanmoins des fautes qu'ils

Providence sur les bons,

voudroient ne pas commettre, & qu'ils demandent la grace de ne pas commettre, sans cependant l'obtenir : c'est ce qu'on a peine à accorder avec la libérale Providence de Dieu, qui doit être si particuliére pour eux ; sinon qu'on die, qu'elle leur defaille au besoin.

IX. *Reponses a cette difficulté.*

IX. Il y auroit bien des choses à dire sur cela & sur tous les cas qui y ont du rapport ; mais sans m'y engager, je me contenteray de dire un mot sur le principal, d'autant plus, que l'on trouvera (*a*) ailleurs des matiéres & des raisons approchantes de ces difficultés, sur lesquelles nous ne voulons pas nous étendre.

(*a*) Oec de la Coop. Ch. IX. n, XX,

Premiérement, je dis, que Dieu ne manque & ne manquera jamais de fournir aus bons toutes les graces possibles & necessaires à leur faire éviter le péché mortel, ou le péché qui est incompatible avec l'amour de Dieu, & qui l'éteint. Les bons ne péchent ainsi qu'inexcusablement & en rejettant les graces que Dieu leur offroit pour les preserver de ces chûtes-là. Mais Dieu leur ayant fait tout ce qu'il se peut faire, à la reserve de ne point violer leur liberté ; s'ils veulent pécher, alors ce que fait sa divine Providence est, de disposer de l'éruption, de l'épanchement, de l'extérieur, & des maniéres de leur chute, de telle sorte, qu'en cas qu'ils veuillent ensuite s'en relever lors que Dieu les rappellera, cette chute leur tourne à occasion de s'humilier, & de renoüer plus fortement & plus resolument avec Dieu. En

En second lieu, quant aus pechés d'infirmité, dont on a parlé (*a*) ailleurs, je dis, que Dieu présente aussi toûjours la grace pour les faire éviter; & que cette Grace est suffisante à cela sans autre dégré de nouvelle grace: Mais aussi, cette grace ne manifeste pas toûjours sensiblement ses opérations; sans que pourtant le refus de cette manifestation soit un refus de grace: au contraire, cette occultation de la manifestation de la grace de Dieu, est elle-méme une grace; & la présence de cette manifestation est souvent telle, qu'elle ne pourroit subsister qu'avec un grand dommage de l'ame, lequel Dieu veut luy épargner en ne se manifestant pas ainsi à decouvert, quoi que luy & sa grace soyent présents avec tant de force & tant de puissance, que de pouvoir rendre en un moment l'homme tout Angelique si la disposition, ou plûtôt l'indisposition de l'homme, le pouvoit souffrir.

Providence sur les bons.

(*a*) Oec. de la Coop. ch. IX. n 33. &c.

X. Pour comprendre cette vérité, il faut considérer, que sur toutes choses la Providence de Dieu prend à cœur de préserver ses enfans de la chûte des Démons, de l'orgueil, de l'acquiescement & de la complaisance à soy-méme, & de l'amour propre spirituel: de quoi rien ne les peut garantir que l'humilité. Or une humilité actuelle ou encore foible ne pourroit pas tenir bon contre toutes les tentations du monde, du Démon & de la corruption, si elle ne devient habituelle. Et une humilité habituelle ne peut absolument s'acquérir que par des sen-

X. *Admirable conduite & bonté de la Providence de Dieu lors qu'il permet les fautes des bons.*

Providence sur les bons.

timens réïtérés & par des vûes continuées des imperfections & de l'impuiſſance où l'on eſt, & des manquemens & fautes que l'on commet, méme involontairement. C'eſt pourquoi Dieu, pour faire naitre dans le cœur des bons un bien ſi grand & ſi capital que l'humilité habituelle, qui eſt le fondement de tous les biens, ne laiſſe pas manifeſter toûjours ſa grace au dedans d'eux. D'où il arrive, qu'eux ne voyant pas ſes rayons, ou ne ſentant pas ſa chaleur actuelle en telle & telle occaſion, ils manquent & tombent: mais le Seigneur les tient par la main, & eux ſe relevant promptement par le divin ſecours, s'humilient trés-profondément devant ſa Majeſté, qui par ce moyen produit dans eux cet admirable don de l'humilité habituelle, par laquelle ſeule on peut étre preſervé de la chûte des Démons. Cette Providence de Dieu n'eſt-elle pas tout à fait adorable ? & ne vaut-elle pas mieux que ſi Dieu avoit alors manifeſté dans eux la préſence de ſa Grace, & qu'il euſt empéché par là un tel acte de manquement & d'infirmité que les bons ſouhaittoyent de pouvoir éviter ?

XI. *Dieu exauce en ſubſtance, & plus pleinement, l'ame qu'il laiſſe ainſi manquer, que s'il l'exauceoit de la maniere qu'elle le déſire.*

XI. Non, l'Adorable Providence de nôtre Dieu ne manque jamais aus priéres ni aus bons déſirs de ſes Enfans: mais elle les accomplit plus pleinement & plus parfaitement qu'ils ne le ſouhaittent eux-mémes. Supposons que quelqu'un ſouhaitte & demande de Dieu la Grace de ne point manquer en telles & telles choſes. Que fait Dieu ? Il donne

donne à un tel sa grace en substance, ou plûtôt, elle habite déja habituellement dans luy. Supposons que Dieu en fasse paroitre la manifestation & l'activité : alors une telle personne viendra en effet à ne pas manquer dans telle & telle chose : mais aussi, bien loin que la foiblesse humaine trouve là-dedans une occasion assurée de croitre en humilité, elle y trouvera plutôt occasion d'étre tentée de complaisance, de vaine gloire, d'adhérance à elle, & d'amour propre, qui est sans contredit un péril plus grand & un moindre profit pour cette ame, que si elle eust manqué, & que de ce manquement elle eust tiré matiére de s'avancer dans la solide humilité. D'où l'on voit, que Dieu exauce & accomplit en substance les priéres & les desirs de l'ame beaucoup plus solidement & plus pleinement qu'elle ne le pense & ne le souhaite, par cela méme qu'il ne l'exauce pas formellement de la maniére particuliére qu'elle luy prescrivoit, pour ainsi dire, ou qu'elle exigeoit & demandoit de luy par ses priéres, determinées & bornées à certaines choses particuliéres.

Providence sur les bons.

XII. Il y a plus. C'est que le désir & la priére que l'ame faisoit pour avoir la grace de ne pas faillir en cecy & en cela, est exaucée en particulier, encore méme qu'elle vienne à y faillir : d'autant que cette chute étant ainsi involontaire, & l'ame ayant désiré ardemment tout le contraire, Dieu luy impute à effet ce desir de ne pas manquer, & ne luy impute nullement à péché ni à mal

XII. *Il l'exauce méme ainsi à l'égard de ce qu'elle souhaitte.*

Providence sur les bons.

son manquement, en considération de la bonne volonté qu'elle avoit de ne pas faillir. Et comme cette bonne volonté ôte & anéantit, pour ainsi dire, la malignité qui sans cela auroit pû se trouver dans un tel manquement; aussi par la méme raison & par la grace de Dieu, une telle faute ne luy peut nuire.

XIII. *Autres cas ou la difficulté susditte n'a pas tant de lieu.*

XIII. Je ne dis rien des autres raisons par lesquelles ces sortes de chûtes & de manquemens pourroieut arriver: d'autant qu'en bien des cas, de tels évenemens ne seroient pas difficiles à étre conciliés avec la plenitude de la Providence Divine, comme seroit, par exemple, si l'ame se plaisoit en ces sortes de chûtes: car alors il n'y auroit point de sujet de s'étonner qu'elle y tombast, & que Dieu la laissast tomber, sans contrevenir à l'étendue de sa bonne Providence: En second lieu, quand l'homme se distrait du regard de Dieu volontairement & sans néceſſité, il n'y a point non plus de sujet de s'étonner s'il ne voit & s'il ne sent point la manifestation de la Grace divine, & par consequent, s'il vient à faillir alors nonobstant toute bonne volonté antérieure. En troisiéme lieu, lors que la bonne volonté n'a été qu'une velleïté & un désir imparfait & à demy, ce n'est pas de merveilles qu'on ne jouïsse pas ensuite de la grace Divine avec plénitude. Enfin, lors que les ames ont encore dans leur fonds beaucoup d'impuretés habituelles qui doivent en étre chassées & poussées en dehors, il ne se peut que la Justice & la lumiére méme de la Grace de Dieu ne les fassent paroitre,

comme

comme on l'a vû en parlant de la purification de l'ame : Ces quatre cas, & peut-être encore d'autres, ne sont pas difficiles à resoudre, comme l'est celuy où nous supposons une ame pure, de parfaitement bonne volonté, à qui ces sortes de manquement déplaisent fort, qui désire pleinement de ne les point commettre, & qui ne se distrait de Dieu que par les nécessités indispensables où nous engagent les foiblesses de nôtre Nature, & qui néanmoins vient à manquer : mais, aussi d'une maniére où nous venons de voir que la Divine & Bonne Providence est entiérement adorable & benigne.

Impartialité de la Providence.

CHAPITRE VIII.

Conduite impartiale de la Providence universelle envers la postérité de Seth & de Noë, bons & méchans, Payens & non-Payens, & des personnes ordinaires & extraordinaires.

I. Il nous reste à-faire quelques reflexions sur la postérité de Seth, qui est l'unique qui a peuplé la terre par la branche de Noë, tout le reste ayant été retranché par le deluge ; & il nous faut voir comment la Divine Providence a pourvû universellement & impartialement au salut de cette postérité, nonobstant l'effroyable inégalité qu'il y a eu,

I. *Dessein de ce qui suit.*

Impartialité de la Providence.

qu'il y a encore, & qu'il y aura desormais, (mais pour un peu de temps seulement,) entre tous les hommes qui en sont venus ou qui en viendront.

II. *Supposition & application de ce qui précede.*

II. Tout ce que nous avons dit d'Adam, de Caïn, d'Abel, assavoir, que Dieu n'avoit pas antérieurement destiné ni déterminé leur liberté, leurs actes, leur salut ni leur damnation d'une maniere absolue, non plus qu'il ne l'avoit pas faite à l'égard du nombre, ni des actes, ni du sort de leur posterité; tout cela se doit supposer icy.

III. *Difficultés de question: Comment l'inégalité de l'état des hommes s'accorde avec l'Universalité & l'impartialité de la Providence.*

III. Si tous les hommes étoyent dans un état d'égalité, du moins par rapport aus choses spirituelles, il n'y auroit point de difficulté à accorder cela avec l'Universalité & l'impartialité de la Providence divine; & il n'y en auroit que trés-peu pour faire voir comment l'état extérieur peut étre inégal quoique la Providence divine soit impartialle. Mais l'on sçait, qu'il y en a de plus & de moins éclairés, qu'il y en a de plus & de moins touchés: qu'il y en a dans un état de bétes, d'autres dans un état de damnation & de demons, d'autres dans un état de salut; qu'il y en a qui ont des avantages de revélation, de graces, de bénédictions que les autres n'ont pas, sans rien dire des mutations & des inégalités qui se trouvent dans les Revolutions des Royaumes & des Monarchies, dont l'état & les changemens ont des suites qui vont jusques sur l'état spirituel des ames, & de là au salut éternel. C'est sur cela qu'il y a de la difficulté à se representer comment une si pro-

di-

digieuse disparité peut subsister avec la Providence Divine, si tant est qu'elle soit universelle & impartiale dans le soin de procurer le salut de tous les hommes.

Impartialité de la Providence.

IV. Voici des vérités & des principes, qui, ce me semble, doivent suffire pour nous faire comprendre comment toutes sortes d'événemens, les plus différens & les plus inégaux du monde, subsistent trés-bien avec l'universalité & l'impartialité de cette Divine Providence.

IV. *Solution. Les graces prevenantes sont originellement égales : celles de correspondence fonté l'inégalité nonobstant l'impartialité de la Providence.*

La principale de ces vérités dépend de la distinction que l'on a faite plus d'une fois entre les graces de Dieu qui sont prévenantes, & entre celles de correspondence. Nous avons vû, que non seulement Dieu a prévenu l'homme avant sa chûte ; mais méme que depuis son péché il l'a retably par les dons prévenans de sa lumiére, de ses bons mouvemens, du soin de ses Anges, & des bénédictions de la Nature. Ces offres & ces graces-là subsistent durant cette vie. Mais il y a d'autres graces qui sont, ou l'insinuation & la fructification interieure de ces premiéres, ou leur augmentation & le don de nouvelles. Celles cy, Dieu ne veut les donner que par maniére de correspondence & de recompense, & cela plus ou moins, à mesure que l'homme luy correspondra plus ou moins. Or on sçait que les hommes sont libres à correspondre & à ne pas correspondre. Donc de ce chef, il ne faut pas s'étonner s'il y a de l'inégalité entre les hommes nonobstant l'impartialité & l'Universalité de la

Impartialité de la Providence.

Divine Providence. C'eſt que les uns correſpondent à Dieu, & que les autres ne veulent pas luy correſpondre. L'impartialité & l'égalité de la Juſtice de Dieu, veut qu'en conſéquence de leur correſpondence, il agiſſe inégalement envers eux; & que comme il doit arriver à chacun ce qu'il a voulu choiſir, choſes inégales ſoient données à ceux qui ont fait des chois inégaux. Il ne faut pas juger de l'égalité & de l'impartialité de Dieu par la confrontation que l'on feroit d'un acte de ſa Providence avec un autre acte de ſa Providence; mais par la confrontation d'un acte de cette Divine Providence avec la diſpoſition, la correſpondence & le chois d'un ſujet; & par la confrontation d'un autre acte de la méme Providence avec la diſpoſition d'un autre ſujet. Et c'eſt en cela qu'il y a une trés-parfaite & une tres-juſte égalité & proportion. On ſçait que dans une Police bien réglée la veritable juſtice eſt égale pour tous, qu'elle n'a qu'une balance & qu'un poids, & que neanmoins elle traitte trés-différemment des ſujets inégaux, ſans préjudice de ſon impartialité & de ſon égalité.

V. *Application de ces veritez à la poſterité de Seth.*

V. Ainſi donc, il ne faut pas s'étonner ſi entre les Enfans, de Seth il y en a eu de méchans, de mondains, de perdus, & qui enſuite ont été exterminés par les fleaux de Dieu dans le déluge; & ſi entre les mémes il y avoit un trés-ſaint Enoc, avec lequel Dieu ſe familiariſoit ſi particuliérement que de l'enlever miraculeuſement du monde ſans qu'il vit la mort. Que de méme, ou à peu prés

prés de méme, il se communiquast si familiérement avec le juste Noë, jusqu'à ne pas permettre par un effet singulier de sa Divine Providence, qu'il goûtât la mort avec le premier Monde. Cela ne venoit point de quelque partialité ni de quelque décret qui fust plus favorable aux uns qu'aus autres avant tout égard à leur correspondence aux graces prévenantes de Dieu. S. Paul remarque dans (*a*) l'Epitre aus Hébreux, qu'ils furent agréables à Dieu parla raison qu'ils luy correspondirent *par la Foy*. Si les autres, qui voulurent devenir & demeurer méchans, avoient voulu correspondre à Dieu comme ont fait Enoc, Noë, & comme d'autres Saints, Dieu leur auroit fait les mémes graces en substance, quoique par d'autres maniéres que celles d'étre enlevés comme Enoc: car Dieu peut faire en une infinité de maniéres accessoires & extérieures des avantages qui feront les mémes en substance par rapport à la felicité & à la perfection solide.

Impartialité de la Providence.

(*a*) Hebr. ch 11.

VI. Cette vérité devroit suffire pour faire comprendre l'égalité solide qu'il y a dans toute l'inégalité apparente de la Conduite d'un Dieu qui est universel & impartial pour toutes ses créatures, n'étoit que les ténébres où nous sommes nous font paroitre certains nuages de difficultés, qui semblent l'obscurcir. Ce sont trois ou quatre instances que voici.

VI. *Quatre difficultés sur la difference des conduites de la Divine Providence.*

I. L'on dit, premiérement, que la réponse que nous venons de faire ne concernant que les graces de correspondence; les prévenantes donc, & sur tout les lumiéres &

La premiere.

Impartialité de la Providence. les mouvemens de Dieu à l'interieur, devroient étre égales; & que pourtant elles ne le ſont point en tous, comme l'experince le fait voir d'une maniére à ne pouvoir en douter.

La ſeconde. 2. Secondement, on dit, que pluſieurs, avant avoir correſpondu, ont beaucoup de graces qui ſont ſalutaires & de correſpondences, comme on le voit dans la poſterité des Iſraëlites & des Chrétiens; & que d'autres en ſont privés ſans avoir refuſé de correſpondre, comme le ſont les enfans des payens.

La troiſieme. 3. En troiſiéme lieu, l'on objecte, que méme tels qui refuſent de correſpondre, ont néanmoins des avantages que d'autres ne peuvent avoir quand bien ils voudroient correſpondre: comme, par exemple, les Chrétiens, quoique méchans & rebelles, ont néanmoins l'avantage de la revélation, avec beaucoup d'autres, que les Payens, quelque bonne volonté qu'ils ayent, ne peuvent avoir comme eux.

La quatriéme. 4. En fin l'on dit, qu'entre la généralité de ceux qui correſpondent d'un côté, & de ceux qui ne correſpondent pas de l'autre, il y a néanmoins des chois, des préférences & des exceptions perſonnelles & particuliéres de la part de Dieu, ſoit entre les fidéles, ſoit entre les infidéles; qu'il y a des vaiſſeaux d'élection & de colére entre les uns, comme S. Paul & Judas: & qu'entre les autres il y en a de plus & de moins favoriſés de Dieu, comme un Socrate & un Neron entre les Payens.

VII. Ce

Impartialité de la Providence.

VII. Ce n'eſt pas pour toutes ſortes de Lecteurs qu'il eſt néceſſaire de répondre à ces inſtanes-là. Ceux qui ont de la pénétration auront ſans doute remarqué, que l'on a déja donné en pluſieurs rencontres des principes ſuffiſans pour ſatisfaire à tout cela. Mais en faveur des plus foibles, je veux bien encore faire remarquer particulierement une ou deux vérités qui doivent donner jour à cecy; & j'en feray méme l'application.

VII. *Solution de ces difficultés.*

Rep. à la 1. Pourquoi les hommes ſont inegalement ſenſibles aus graces prévenantes, aus lumieres & aus mouvemens de Dieu.

La ſolution des deux premiéres de ces difficultés, dépend de cette vérité, que Dieu a établi immuablement, que les choſes qui ſont productives, ſoient productives de ſemblables à elles & à l'état où étoient alors les produiſantes. Donc, ſi une perſonne de laquelle les facultés ſont détournées du mal & des ténébres, & ſont tournées vers la lumiére & vers le bien, & par conſéquent de laquelle les facultés ſont trés-ſenſibles & trés diſpoſées au ſentiment de la lumiére & des mouvemens de Dieu, en engendre une autre dans cet état-là, la perſonne engendrée aura de naiſſance l'ame trés-ſenſible & trés-diſpoſée à la lumiére & aux mouvemens de Dieu; & elle n'aura qu'à y conſentir ſimplement pour en avoir une jouïſſance & une actuation trés-vive. Par la méme raiſon, une ame tournée vers les ténébres, vers la terre, vers le mal, en engendrera une dans un méme état. Or le détour d'une ame vers les ténébres & vers le mal, eſt un obſtacle à la lumiére & aus bons mouvemens de la Grace prevenante; & la ſen-

Impartialité de la Providence.

ſenſibilité de la méme ame occupée dans les choſes baſſes & terreſtres, eſt par cela méme éloignée de la ſenſibilité ſpirituelle. Ce n'eſt donc pas de la part de Dieu que vient cette inégalité de la ſenſibilité de ſa lumiére & de ſes divins mouvemens dans les uns, & de l'inſenſibilité où ſont les autres à cet égard.

Dieu frappe, il luit, il fait effort également de ſa part, & peut-étre mémes bien plus à l'égard des inſenſibles qu'à l'égard des autres: mais ils ſe ſont endurcis. Une voix forte eſt moins ſenſible à une perſonne éloignée qu'une moins forte à une perſonne proche. Eſt-ce à dire pourtant qu'on appelle moins, & moins fortement, par un principe de partialité, l'éloigné que celuy qui eſt plus prés?

VIII. *Les pécheurs peuvent devenir plus ſenſibles à Dieu que les bons.*

VIII. J'oſerois aſſurer, que ſi les plus méchans vouloient ne pas écouter le Diable, ni leur malice, ni les mouvemens de la nature corrompue; la lumiére de Dieu & ſes divins coups leur deviendroient plus ſenſibles au cœur qu'à beaucoup d'autres qui n'ont pas été ſi méchans, & méme qu'à pluſieurs des bons: & cela s'eſt vû dans pluſieurs qui de grands pécheurs ſont ſoudain devenus de grands convertis & de grands Saints. La raiſon de cette extraordinaire ſenſibilité eſt, que deux contraires ſont beaucoup plus ſenſibles l'un prés de l'autre qu'autrement, ſelon la régle véritable: *Contraria juxta ſe poſita magis eluceſcunt.* De ſorte qu'un pécheur qui n'aura jamais ſenty que

que les mouvemens des ténébres, venant par son détour d'eux à éprouver ceux de Dieu, qui leur sont infiniment contraires; peut en étre frappé si vivement, que de s'en sentir transporté comme de l'Enfer au Ciel, si son détour est sincére & généreux, & qu'en méme temps il veüille s'abymer dans cet Océan de Charité infinie, qui crie dans le cœur de tous les hommes encore plus fortement que dans les rues de Jerusalem, (a) *Venez à Moy, vous tous qui étes travaillez & chargez; & je vous soulageray.*

Impartialité de la Providence.

(a) Matt. 11. v. 29.

IX. A cette raison,) de l'état actuel de la personne engendrante & de la posterité engendrée,) l'on doit ajoûter celle des habitudes, qui passent de l'une à l'autre, & qui se fortifient dans les uns & dans les autres. Par cette raison, une personne qui détourne son intellect actuellement d'une lumiére & d'une bonne inspiration que Dieu luy présente au cœur, & qui s'applique à en considérer & à en sentir une du Diable ou de la Nature corrompue, une personne, dis-je, qui se rend ainsi insensible à Dieu dans tel & tel acte, & puis dans le suivant, & ainsi consécutivement, cette personne-là devient habituellement, & en toutes choses, insensible aus coups divins, quoi que Dieu de sa part frappe & parle toûjours à son cœur, lequel est souvent si aveuglé, que de prendre des mouvemens & des lumiéres de Dieu pour des tentations & pour des faussetés du Diable: dequoi néanmoins Dieu préserve autant qu'il est nécessaire les pécheurs qui d'ailleurs ont le cœur sincére.

IX. *Les habitudes rendent les hommes & leur posterité insensibles à Dieu.*

X. L'on

Impartialité de la Providence.

X. L'on voit d'icy, que la seconde instance est sans difficulté, sur tout, lors qu'elle est appuyée de ces deux considérations; 1 l'une, que lors que les amis de Dieu prient pour certaines personnes, ou pour certains pécheurs, Dieu considére ces priéres-là comme venantes de ces pécheurs, & qu'il agit avec eux à ce sujet par la correspondence de ses graces; 2 l'autre, que les graces, mémes celles de correspondence, que Dieu donne à une personne, sont pour elle & pour toutes les personnes qui viendront d'elle par la génération. On n'aura point de peine à comprendre la premiére de ces vérités & sa conséquence, en supposant, comme il est vray, que Dieu ne donne certaines graces qu'à l'occasion de quelques actes qui ont précedé dans la créature; & que de tous les actes de la créature il n'y en a point de plus agréable que l'amour ou la charité, & sur tout, la charité la plus pure & la plus desinteressée, comme est celle des priéres que l'on fait pour les autres. Or comme de la part de Dieu il y a des graces, des dons, des mouvemens divins & particuliers pour ses amis particuliers & pour leurs actes particuliers d'Amour & de vertu, il s'ensuit, que quand ces amis de Dieu prient pour des pécheurs mémes, Dieu ne pouvant qu'il ne corresponde à leur Amour & à leurs desirs charitables, il exauce leurs priéres, & ainsi, il agit envers ces pécheurs-là par les mouvemens & par les graces particuliéres qui sont destinées à ses amis & à leurs actes. Ce qui est fort juste. Dieu donc éclai-

X. *Rep. a la 2. difficulté. Quelques uns avant correspondre eux mémes, ont (par l'entremise d'autres) des graces particulieres de correspondence. Avantages de la posterité d'Abraham.*

éclaire, frappe, meut extraordinairement certains pécheurs, & certaines perſonnes pour qui l'on prie, (comme le fut S. Auguſtin par l'entremiſe des priéres de ſa Ste Mére;) méme, il change, il abrége, il diminue leurs peines par cette entremiſe de ſes amis, tout cela, comme il paroit, ſuivant les régles de ſa Juſtice, & ſans partialité. S'il n'en fait pas de méme envers d'autres pécheurs, c'eſt que la juſtice de ſa correſpondence ne permet pas qu'il leur donne rien d'extraordinaire. Remarquons en paſſant l'utilité des priéres des uns pour les autres. Impartialité de la Providence.

L'autre conſidération, qui regarde la continuation des graces de Dieu à la poſtérité, n'eſt pas moins évidente: Car Dieu ne retire jamais ſes graces dés qu'il les a préſentées & données: (a) *Ses dons & ſa vocation ſont ſans repentance*, dit l'Apôtre, juſtement dans un pareil ſujet. (a) Rom. 11. v. 29.

Abraham, par exemple, avoit correſpondu à Dieu d'une maniére particuliére, ſurquoi Dieu luy élargit ces graces, ſçavoir, prémiérement, celle de luy découvrir ſes ſécrets: (b) *Cacherois-je à Abraham ce que je m'en vay faire?* Secondement, une poſterité nombreuſe: Troiſiémement, une poſtérité qui ſera en la main de Dieu un inſtrument de benedi-ction pour tous les peuples de la terre: Enfin, une poſterité dont il aura un ſoin particulier. Dieu pouvoit faire ſans partialité ces avantages-là à Abraham plûtôt qu'à d'autres, parce qu'il luy avoit correſpondu d'une telle maniére, que Dieu n'en avoit point encore trou- (b) Gen. 18. v. 17.

Impartialité de la Providence.

trouvé de ſi noblement ni de ſi généreuſement abandonnés à luy. Or puis que Dieu eſt véritable, puis qu'il n'eſt pas un retracteur de ſes dons, puis qu'il a étably que d'origine chaque choſe ſoit ſemblable à ſa produiſante, pourquoi les Enfans d'Abraham auroient-ils été de naiſſance privés de ces prérogatives? Je veux bien qu'ils n'y participent pas en vertu d'une naiſſance ſimplement charnelle, qui eſt une choſe commune aus Payens, & méme aus bétes: mais ils le font en vertu de ce que la grace d'un Dieu véritable, immuable & conſtant, s'eſt voulu joindre à leur Origine & à leur principe. De ſorte que ſi d'un côté ils participent à l'infirmité & à la corruption naturelle qui étoit en leur origine durant cette vie, laquelle corruption eſt l'élément de l'ennemy de nos ames; d'origine auſſi ils participent à la grace & au bon Eſprit de Dieu joint à cette corruption, & la tenant refrénée & captive, voire fort mortifiée; ſinon qu'enſuite, eux venus en âge, ils reſiſtent à l'Eſprit de Dieu pour écouter celuy du Diable, ainſi que cela eſt arrivé. Et encore en ce cas, la promeſſe de Dieu touchant les biens à faire à la poſtérité d'Abraham, s'accomplira au temps & és perſonnes convenables, comme S. Paul avec toute l'Ecriture fait voir qu'en faveur d'Abraham, d'Iſaac, de Jacob, de David, & du ſerment fait aus Patriarches, Dieu a fait & fera encore de grandes merveilles, ſur tout, vers la fin du monde: de quoi l'on a parlé ailleurs.

XI. Dieu

Impartialité de la Providence.

XI. Dieu ne fait point de tord aus Payens s'il ne leur donne pas ces graces de correſpondence. Il n'en crie pas moins à leurs cœurs, & n'en a pas moins de ſoin par les bénédictions de la Nature, ni méme par le miniſtére de ſes Anges. Il eſt vray qu'il ne le fait pas ſi ſpécialement. Mais il y a un miniſtére & une protection générale d'Anges & de bénédictions divines qui n'abandonnent point la Nature ni les hommes, & qui deviendroient plus ſpéciales s'ils y correſpondoient; au lieu que n'y correſpondant pas, non ſeulement ces ſortes de graces ne croiſſent pas, mais les obſtacles qui en empéchent la communication aus hommes, s'augmentent toûjours d'avantage, juſqu'à ce qu'il n'y ait plus d'eſpérance de pouvoir gaigner les méchans, & que le temps de leur condamnation ſoit venu.

XI. *Les Payens ne ſont pas pour cela hors du ſoin ſubſtantiel de la Providence.*

XII. Je dis à la troiſiéme difficulté, qu'il eſt vray que les enfans des bons ne laiſſent pas d'avoir beaucoup de graces de correſpondence trés avantageuſes pour le ſalut quand bien-mémes ils n'y correſpondroient pas: car non ſeulement il eſt vray que leur cœur eſt plus facilement ſuſceptible de la lumiére & de la grace de Dieu, que celuy des autres; mais auſſi ils ont ce grand avantage, de connoitre la volonté de Dieu par la revelation de ſes oracles, qui eſt (*a*) un *avantage*, dit S. Paul, *grand en toutes maniéres*, lequel leur incredulité ne peut anéantir; parce que Dieu l'a promis & donné à leur Origine pour elle & pour ſa poſtérité, & qu'en effet c'eſt un avantage

XII. *Rep. á la 3. Diffic. Pourquoi quelques-uns ont dauantage de plus grands avantages que d'autres, ſans qu'ils y correſpondent. Ils ſeront auſſi plus punis.*

(*a*) Rom. 3. v. 2.

Impartialité de la Providence.

tage ineſtimable d'étre né de perſonnes amies de Dieu.

Mais auſſi, lors qu'on s'opiniâtre à ne pas correſpondre à Dieu, ſa Divine Providence eſt ſi juſte & ſi impartiale, que bien loin de recompenſer ces rebelles par de nouvelles graces de correſpondence, bien loin de faire que celles auſquelles ils participent de naiſſance leur ſoyent ſalutaires, elle laiſſe tomber ſur eux des châtimens plus rigoureux que ſur le reſte des hommes qui n'étoient pas ainſi avantagés. Leurs graces leur tournent alors à plus grande condamnation; & ceux qui ont plus particuliérement connu la volonté du Pere, ſeront battus de beaucoup plus de coups. Ils ne faut que conſidérer l'hiſtoire des Juifs rebelles, & obſerver ce que Dieu commence & ce qu'il continuera á faire avec les Chrétiens, pour étre convaincu de la Juſtice & de l'Impartialité de ſa Providence.

XIII. *Dieu ne néglige point les payens à méſure de leur correſpondence.*

XIII. Quant aux Payens, il ne faut pas douter que ſi quelques uns correſpondoient aus graces de Dieu à proportion de ce qu'il leur en préſente, Dieu ne les avançât à méſure de leur correſpondence juſqu'à les mettre dans un état ſalutaire, quand bien méme ils n'auroient pas la connoiſſance hiſtorique & litérale de l'Evangile. Leur bonne volonté leur ſeroit imputée à ſalut, ou à voye & à moyen de ſalut, ainſi que S. Paul dit (a) *que le prépuce eſt imputé à circonciſion.* Ce que Dieu demande des hommes pour opérer ſalutairement dans leurs cœurs, n'eſt pas let-

(a) Rom 2. v. 26.

lettre, ni histoire, ni opinions ni idées ; mais l'humilité, la soûmission du cœur à Dieu, l'abandon à luy, le desir de son amour & de ce qui luy est agréable Lors qu'un cœur est dans cette disposition, Dieu y opére, soit dans cette vie, soit dans l'autre, la lumiére, la purification, & toutes les graces qu'il luy plait d'y verser. Que si Dieu en voyoit quelques-uns de si bien disposés, qu'il jugeast necessaire de leur donner dés cette vie sa connoissance, méme l'historique, sans doute qu'il feroit plûtôt un miracle que de leur manquer la à dedans.

Impartialité de la Providence.

XIV. On dira, peut-étre, que cet un SI & une chose dite en l'air. Point du tout; & j'en pourrois alleguer plus d'un exemple. Ceux qui ont les yeux ouverts pour reconnoitre l'excellence des écrits du divin Taulére, ne douteront pas que ce qu'y raconte le laïque idiot, qui convertit ce grand Docteur, ne soit une vérité qui prouve ce que nous disons, & qui est d'autant plus certaine qu'elle est arrivée à celuy-là méme qui a composé cette Vie. Voici l'exemple.

XIV. *Exemples de cela.*

(a) *Il y avoit un certain Payen qui étoit de trés-bonne volonté, vivant justement selon la loy de nature. Cet homme levant tous les jours les yeux vers le Ciel, invoquoit celuy qui l'avoit creé & luy & toutes choses, & luy disoit, O souverain Seigneur, Créateur du Ciel & de la terre! Vous sçavez que je suis né en cette region & contrée, & que je suis élevé dans la Foy & Religion qui s'y enseigne. Or maintenant, j'entends que les Juifs ont une autre Religion, & les*

(a) Vie de J. Taulere.

Impartialité de la Providence.

les Chrétiens une autre. Donc, Seigneur, qui étes par dessus nous tous, & qui avez creé toutes choses, je vous prie maintenant s'il y a une meilleure Religion que celle en laquelle j'ay été instruit dés mon enfance, qu'il vous plaise me faire la grace de m'en donner connoissance, & j'embrasseray vôtre foy & obéiray de tout mon cœur à vos commandemens. Que si vous me refusiez ce que je vous demande, & que je vinsse à mourir dans ma Religion, n'en sachant point de meilleure, il me semble que ce seroit me faire un grand tord. Ce Payen continuant à prier Dieu de la sorte, il est arrivé, qu'il luy fut écrit par moy une lettre par la lecture de laquelle il fut converty à la foy de Jesus Christ. On a encore dans la Vie des Péres l'exemple de S. Pasthumius : & dans les Oeuvres (*a*) de Ste. Brigitte l'exemple d'une femme payenne, que je veux bien mettre icy, tant je le trouve édifiant : le voicy. „ Il n'y a rien qui plaise davantage à Dieu que lors qu'on l'aime sur toutes choses. Je vous le vay faire comprendre par l'exemple d'une femme Payenne, qui sans rien sçavoir de la Religion Chrétienne, disoit ainsi à part-soy. Je sçay bien de quelle matiére je suis faite & née de mes parents. Mais je tiens pour impossible, que j'eusse pû avoir un tel corps, si bien agencé, & composé de vases, de membres & de sens si admirables, si quelqu'un ne l'avoit ainsi disposé & donné : & partant, il y a un Créateur, qui m'a faite ce que je suis, créature humaine si proportionnée & si belle, & qui n'a pas voulu me faire une créa-

(*a*) Liv. VI. ch. 50.

créature laide & vile, comme les vers & les serpens. Il me semble que pour ce sujet, si j'avois plusieurs maris, & qu'ils m'appellassent tous, que je courrois plûtôt à la seule voix de mon Créateur qu'à toutes les leurs. J'ay plusieurs fils & filles: néanmoins, si je les voyois leur nourriture entre les mains, & que je sçusse que mon Créateur eust faim, assurément je leur ôterois la nourriture des mains, & la présenterois avec joye à mon Créateur. J'ay des biens & des possessions dont je dispose à ma volonté: mais si je connoissois la volonté de mon Créateur, je quitterois volontiers la mienne, & disposerois de ces choses à l'honneur de mon Créateur. Voyez ce que Dieu fit à cette femme. Il luy envoya un de ses amis qui l'instruisit dans la foy Chrétienne: & Dieu luy-méme visita son cœur par son bon Esprit, comme il parut ensuite. Car dés que cet homme luy eût apris que Dieu étoit un, sans commencement & sans fin, & qu'il avoit créé toutes choses, elle répondit; Il est bien à croire que celuy qui m'a créée, & qui a fait toutes choses, n'a au dessus de soy personne qui l'ait fait: & il est vray-semblable que celuy qui m'a donné la vie, a une vie éternelle. Ensuite ayant entendu, que ce Créateur s'étoit revétu de nôtre nature humaine laquelle il avoit tirée d'une Vierge, & qu'il avoit annoncé la vérité de sa propre bouche, elle dit: Certes on doit bien ajoûter foy aus paroles de Dieu pour venir par là à la pratique de toutes sortes de choses bonnes: & partant

« Impartialité de la Providence.

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [231] - 215
PUBLIC DOMAIN

Impartialité de la Providence.

„ tant, je vous prie, vous qui êtes amy de
„ Dieu, dites moy quelles ſont les paroles
„ qui ſont ſorties de la bouche de mon Créa-
„ teur: car je veux quitter ma propre volon-
„ té, & luy obeïr conformément aus paroles
„ de ſa bouche. Surquoi cet homme de Dieu
„ luy ayant parlé de la mort & des ſouffran-
„ ces de Dieu, & de ſa Reſurrection; elle dit
„ en pleurant, Beny ſoit Dieu, qui a demon-
„ ſtré dans la terre avec tant de patience, la
„ grande Charité qu'il nous a portée dans les
„ Cieux: Et partant, ſi je l'ay aimé cy-de-
„ vant parce qu'il m'a créée, je ſuis beaucoup
„ plus obligée de l'aimer maintenant qu'il m'a
„ montré la droite voye, & qu'il m'a rachetée
„ par ſon ſang. Je me reconnois obligée à le
„ ſervir de toutes mes forces & de tous mes
„ membres, puis qu'il n'a épargné aucun de
„ ſes membres pour me racheter. Enfin, je
„ me trouve obligée à renoncer à tous les de-
„ ſirs que j'ay eus auparavant pour moy, pour
„ mes biens, pour mes enfans, & pour mes
„ parents, afin de ne plus déſirer que mon
„ ſeul Créateur en ſa gloire & dans cette vie
„ qui ne finira jamais.

S'il y en avoit beaucoup qui priſſent ainſi leur ſalut à cœur, & qui s'addreſſaſſent à Dieu pour en obtenir les moyens, ils éprouveroient bien que Dieu n'eſt point partial, & que ſa Providence veille univerſellement ſur le ſalut de tous. Mais s'ils ſont la plus-part hors des diſpoſitions de ſe bien ſervir de ces graces de Dieu, pourquoi Dieu les leur preſenteroit-il? Pour les rendre, comme les Chrétiens

tiens d'aujourdhuy, plus rebelles, plus méchans, & plus dignes de l'Enfer? Certes c'eſt à Dieu une grande charité que de leur épargner ces coups-là en les laiſſant dans leur ignorance; outre que leurs occupations toutes terreſtres, & le peu de ſoin qu'ils ont des choſes d'enhaut, les rendent incapables d'entendre rien dans les choſes divines qu'on leur découvriroit. Dieu leur fait tant de graces extérieures, palpables, & proportionées à leur groſſierté, ſans que cependant ils entendent cette voye, & qu'ils viennent ſe rendre à Dieu par reconnoiſſance & par amour; comment donc entendroient-ils le langage de Dieu le plus ſublime & le plus ſpirituel ſi Dieu le leur faiſoit ouïr? (a) *Si je vous ay dit des choſes terreſtres & groſſiéres, & que vous ne croyiez point, croiriez-vous bien ſi je vous en diſois de céleſtes* & de ſublimes, dit Jeſus Chriſt à Nicodéme? Comme j'ay parlé ailleurs (b) des moyens ſalutaires que Dieu fournit aus Payens, je n'en diray pas icy d'avantage.

Impartialité de la Providence.

(a) Jean, 3. v. 12.

(b) Oec. du Ret, apres J. C. ch. 13.

XV. Pour ſe débaraſſer de la quatriéme difficulté, il ne faut pas confondre ce qui eſt eſſentiel ou néceſſaire au ſalut d'un ſujet, avec ce qui eſt acceſſoire, miniſtériel, & qui n'eſt que pour le regard des autres. De méme il ne faut pas confondre ce qui eſt eſſentiel au mal avec ce qui n'en eſt que l'acceſſoire & l'extérieur. Dans le genre du bien, Dieu veut & procure l'eſſentiel & le néceſſaire autant aus uns qu'aux autres des enfans de ceux qui luy ont correſpondu; autant à S. Pierre ou à S. Paul, qu'à Judas ou à tout autre en-

XV. *Rep. à la 4. difficulté: Comment dans l'eſſenciel Dieu traite les ſujets également.*

Impartialité de la Providence.

enfant d'Abraham. Il leur veut & leur procure auſſi à tous ce qui eſt neceſſaire pour éteindre le mal dans eux. Que ſi enſuite de cela les uns ſe trouvent plus avancés que les autres dans l'eſſentiel du bien ſalutaire, & plus éloignés que les autres de l'eſſentiel du mal, cette inégalité vient de leur correſpondence, comme il a été dit, ſans aucune partialité de Dieu.

Des dons miniſtériels & acceſſoires.

Mais il en eſt un peu autrement dans les graces acceſſoires, ou dans les biens qu'on peut appeller extérieurs & miniſtériels. Comme ils ne ſont pas pour le ſalut perſonnel de celuy qui les poſſede, Dieu pourroit, s'il vouloit, les donner à qui il luy plait par le principe de ſon pur & unique chois, ſans égard à aucune correſpondence qui ſoit dans un ſujet plus que dans un autre: mais néanmoins, la vérité eſt, qu'il a toûjours égard à certaine diſpoſition qui eſt dans le ſujet qu'il choiſit. Je parleray plus clairement.

XVI. *Dans les dons acceſſoires Dieu a égard aus diſpoſitions des perſonnes & non pas à un chois tout pur.*

XVI. Il arrive quelques-fois (mais extraordinairement & lors que la néceſſité l'exige) que Dieu veut faire aus hommes quelques nouvelles graces prévénantes, comme de leur annoncer certaines vérités particuliéres, de les conduire & de les diriger de certaine maniére ou par certains moyens dans la droite voye: & qu'il leur veut faire ces graces-là par l'entremiſe de quelques autres perſonnes. Il faut donc qu'il donne à ceux dont il veut ſe ſervir, des graces particuliéres & miniſtérielles, que j'appelle *acceſſoires* & extérieures, parce que ceux-cy n'en ont pas beſoin

soin pour leur propre salut, & qu'elles sont pour le salut d'autres que d'eux. Or ces graces-là ne peuvent se donner à tous; non seulement parce que ce seroit une confusion que tous voulussent enseigner & conduire; mais aussi, parce que le sujet doit étre antérieurement saint & régénéré, ou du moins, abandonné à Dieu. S'il arrivoit néanmoins qu'il y eust plus de sujets saints & bien-disposés que Dieu n'en voudroit employer à l'office ministériel qu'il veut; alors de plusieurs sujets également bien disposés, il pourroit sans aucune partialité en choisir les uns & laisser les autres par son pur bon-plaisir, puis qu'il ne s'agit pas des graces du salut personnes & éternel, ausquelles ceux qu'il ne choisit pas de cette sorte ne laissent pas de participer de sa part, aussi bien que ceux qu'il choisit: mais qu'il ne s'agit que de dons ministériels, & de dons ordinairement si pesants & si laborieux, que Moïse, qui en avoit des plus extraordinaires, loin de les considérer & de les sentir comme un avantage, en étoit tout effrayé, les fuyoit, les refusoit trois & quatre fois de la main de Dieu-méme; & que se plaignant à luy de cette terrible charge, il luy demandoit d'en étre quitte, & se rejouïssoit que Dieu luy diminuast de ses dons pour en répandre sur septante autres, s'échappant méme quelques-fois jusqu'à un dépit & à une impatience qui obligea Dieu à luy abréger la vie. Et ainsi personne n'a sujet de considérer cela comme des faveurs de partialité, quand méme elles ne viendroient que du

Impartialité de la Providence.

Impartialité de la Providence.

bon-plaisir de Dieu sans autre égard. Néanmoins, j'estime que méme dans ces rencontres Dieu a égard à la disposition des ames qu'il employe, aussi bien qu'à leur origine ou à leurs parents, & aux priéres que l'on fait pour eux, & sur tout, aus habitudes & aus pentes secrétes de leur fonds. D'où vient que quand il fallut choisir un Apôtre en la place de Judas, & qu'on préſenta deux sujets tous deux saints & bien disposés, on remet l'affaire à Dieu, le priant d'en choisir un selon qu'il connoissoit la disposition interieure de leurs ames: *a) Toy, Seigneur, qui* CONNOIS LES COEURS *de tous, montre lequel de ces deux tu as choisi, afin qu'il entre dans ce ministeré, & dans l'Apostolat dont Judas est déchû par son crime.*

(a) Act. 1. v. 24.

XVII. *A des personnes également disposées; Dieu donne également l'essentiel; mais non pas le ministériel & l'accessoire. Raisons de cette difference.*

XVII. Ainsi dans ces rencontres méme le chois de Dieu à des graces extraordinaires & ministérielles n'est pas fondé sur un simple bon-plaisir, & sur l'acception d'une personne plûtôt que de l'autre. Il est certain pourtant qu'il y a une différence entre le chois aux graces essentielles au salut, & entre le chois aus graces qui ne sont qu'accessoires & ministérielles. C'est, qu'en tout temps, depuis le commencement du monde jusqu'à la fin, Dieu donnera les unes également à ceux qui seront en méme disposition. Par exemple; si avant Moïse, si du temps de Moïse, si aprés luy, si du temps de Jesus-Christ, & si aprés sa venue en chair, il s'est trouvé de différentes personnes qui ayent été également disposées envers Dieu, il est certain que Dieu leur aura donné les né-

mémes graces salutaires en substance; parce que ces graces-là ne sont attachées ni à lieu, ni à temps, ni à égards extérieurs; mais seulement à la disposition du cœur. Au lieu que les graces ministérielles ayant du rapport à certaines personnes extérieures, à certains temps, à certains lieus, Dieu ne les donne pas hors de ces circonstances-là à des personnes qui auroient eu les mémes dispositions que celles qui vivent lors que les lieus & les autres circonstances sont présentes. Quand avant la Sainte Vierge & aprés elle, il y auroit eu des ames aussi pures qu'elle, il est visible pourtant qu'elles n'auroient pû être toutes choisies à l'avantage d'être les Méres de Jesus Christ. Il en faut dire le méme de toutes les autres graces ministérielles des Prophétes, des Apôtres, & semblables, qui ne peuvent étre données hors certaines circonstances de temps & de lieus à des personnes qui seroient également parfaites.

Impartialité de la Providence.

XVIII. Mais lors que sont venus le temps & les autres circonstances où Dieu veut faire aus hommes quelques graces prévenantes par le ministére de quelques-uns; alors il ne choisit pas pour l'ordinaire certain individu personnel & précis, Pierre, ou Jean, ou Jaques, par la raison qu'il l'ait ainsi destiné à cela de toute éternité: mais sçachant de combien d'instrumens il veut se servir, il regarde alors sur la terre en quelle disposition sont les hommes; & ceux qu'il trouve les mieux disposés, il les prend pour leur communiquer ces graces extraordinaires, qu'il n'auroit

XVIII. *Impartialité de Dieu dans l'élection des personnes à des graces extraordinaires & ministériell*

Impartialité de la Providence.

roit pas données, & qu'il ne donnera pas en un autre temps à ceux de méme diſpoſition, parce que ce n'en ſera plus le temps. Ainſi donc, il choiſit pour ſes vaiſſeaus d'élection à ſon miniſtére ceux qui ſe trouvent alors les mieux diſpoſés ; & ſelon leur diſpoſition, (a) *il leur donne à l'un cinq talens, à l'autre deux, & à l'autre un, à chacun ſelon ſa portée* : & s'il arrive que quelcun ne correſponde pas à ces graces miniſtérielles, il les luy ôte, & en choiſit un mieux diſpoſé à qui il les commette, (b) ainſi que Jeſus Chriſt le fait voir dans la parabole de l'Evangile. Lors que Dieu prédit & nomme quelquesfois avant la naiſſance, mais extraordinairement, quelques inſtrumens dont il veut ſe ſervir enſuite ; c'eſt que dés-lors il a en main des perſonnes qu'il veut avantager, & qui ſont aſſés abandonnées à luy pour faire naître, élever, inſtruire, nommer par eux ſelon les mouvemens de ſon Eſprit, les enfans dont il ſe veut ſervir comme il le prédit. Encore cette maniére eſt elle extraordinaire, & pour recompenſer la piété extraordinaire de quelques ſaints Péres & Méres.

(a) Matt. 25. v. 15.

(b) ibid. v. 28.

XIX. *Cela s'obſerve auſſi à l'égard des Payens.*

XIX. Ce que je viens de dire du chois de certaines perſonnes à des graces miniſtérielles, enquoi Dieu, qui pourroit y agir à pure diſcrétion & ſans égard aus diſpoſitions des perſonnes, y agit néanmoins ſi impartialement & ſi juſtement, cela peut s'appliquer non ſeulement à de tels chois, que Dieu a fait entre ſon peuple Juif ou Chrétien ; mais auſſi à d'autres, qu'il a faits entre les Payens, d'un

d'un Diogénes, par exemple, d'un Socrate, d'un Epictéte, & d'autres, qui étoient des inſtrumens & des miniſtres choiſis de Dieu pour éclairer & pour conduire les hommes de leur temps ſelon qu'ils en étoient capables. Dieu y agiſſoit à proportion de la méme maniére, avec la méme impartialité, ſageſſe & juſtice, que nous venons de remarquer dans ſon peuple. Comme j'ay parlé ailleurs de ces choſes entant qu'elles regardent les Payens, je n'en diray icy rien davantage.

Impartialité de la Providence.

XX. Pour ce qui eſt des méchans, & du chois qu'il ſemble que Dieu faſſe entr'eux de quelques-uns plûtôt que d'autres pour étre d'inſignes inſtrumens de quelques maux, comme furent Pharaon, Abſalom, le Roy d'Aſſur, celuy de Babylonne, Judas, Neron, & pluſieurs autres, je penſe avoir montré cy-deſſus (*a*) comment non ſeulement Dieu a cherché leur ſalut éternel, mais auſſi comment il les a regy dans ces rencontres; reſte ſeulement de ſçavoir, pourquoi il a ainſi diſpoſé de ces méchans là, plûtôt que d'autres méchans qu'il a laiſſés.

XX. *Comment Dieu ſauf la benignité & l'impartialité de ſa Providence, ſe ſert de certains méchans plûtôt que d'autres pour étre inſtrumens de grands maux.*

(*a*) Supra Ch. V. & VI.

Pour répondre à cette queſtion, il faut toûjours ſuppoſer les vérités de cy-deſſus, aſſavoir, premiérement; que Dieu leur avoit fait auſſi bien qu'à tous les autres méchans toutes les graces prévenantes (non celles de correſpondence) qui étoient néceſſaires à anéantir leurs maus, ou à les acheminer à l'anéantiſſement de leur mechanceté, laquelle Dieu deſiroit de tout ſon

Impartialité de la Providence

cœur de voir exterminée, & qu'ils fuſſent ſauvés. Secondement, que ces méchans & leurs ſemblables, ſe revoltant malignement contre Dieu & ſes bonnes inſpirations, étoient reſolus à donner vie & cours à leur malice & corruption. En troiſiéme lieu, quoi qu'ils méritent tous d'être punis, Dieu voit néanmoins, que s'il ne met point de digues au débordement de leurs malices, ils ſe mangeront tous les uns les autres, & qu'ils mangeront auſſi tous les bons.

C'eſt ſur cela que Dieu regardant juſqu'à quel point il veut ou protéger ou expoſer les bons & les méchans aus châtimens extérieurs, s'il trouve, qu'entre les méchans il y en ait de plus puiſſants, de plus cruels, de plus inclinés à tels & tels vices les uns que les autres, & que mettant des digues & des obſtacles à l'épanchement de la malignité de ces iniques de ce côté-cy & non de celuy-là, les hommes ſeront châtiés au point qu'il veut, alors, il met plus ſpécialement à certains méchans qu'à d'autres certaines bornes d'un côté, & n'en met point d'un autre; & il varie leurs voyes & leur éruption de telle ſorte, que ſon jugement s'accomplit. Et c'eſt ainſi que l'Ecriture nous parle de Pharaon, (*a*) d'Aſſur, *verge de la fureur* de Dieu, coignée de ſa main, qu'il faiſoit remuer : non que Dieu cauſaſt & excitaſt ſa malice, laquelle au contraire il auroit bien voulu exterminer : mais ce méchant ne le voulant pas luy méme, & prétendant la répandre par tout à ſon choix, Dieu prend ce mau-

Iſa. 10. v. 5, 15.

mauvais cheval par la bride, luy ferme ses voyes icy & là, & ne les luy laisse ouvertes que de tel & tel côté, de sorte qu'il ne peut aller extérieurement que là où Dieu le conduit & où il a marqué. Si Dieu refreine d'avantage les autres méchans à l'extérieur, je ne doute pas que ce ne soit en partie parce que les actes de leur corruption intérieure ne sont pas si malins, qu'ils donnent quelque audience (quoi que trés-imparfaitement,) aus bonnes inspirations de Dieu, & qu'enfin, le débordement de leur malice seroit contre le dessein que Dieu a de protéger & d'entretenir le monde jusqu'à tel & tel point, sans le désoler & le punir d'avantage en faveur des bons, & pour la déclaration de sa propre Bonté.

Providence sur les Empires.

CHAPITRE IX.

De la Providence Divine dans les revolutions des Etats & des Empires. Fondemens véritables de la Politique.

I. CEcy est fort approchant de ce que nous devons dire pour montrer comment se font ces grandes inégalités dans les Empires, dans les Monarchies, & dans mille revolutions & événemens différens qui arrivent aus nations & aus peuples du Monde, & que l'on veut accorder avec l'impartialité & l'universalité de la Providence.

I. *Comment la Providence divine a présidé aus Principes de la Politique Mondaine, & à leur évaluation.*

Providence sur les Empires.

dence divine. Dieu voit la corruption du cœur de l'homme, son étendue, son opiniatreté, son progrés: il en a l'expérience; & cela, aussi bien que la connoissance de la disposition maligne de Satan & des objets naturels & extérieurs, luy fait prévoir, que s'il veut abandonner leur corruption à elle-méme, elle abymera bien-tôt toute la Nature & tout le genre humain par toutes sortes de violences, par des meurtres, brigandages, voleries, paillardises, & par toutes sortes de desordres diaboliques. C'est là l'état naturel de Messieurs les Politiques, où tous sont contre tous, & où tout est permis à tous & au plus fort, mais par une *permission* & par une malice diabolique, aussi éloignée de la Nature véritable & intégre, que le Diable est éloigné de Dieu.

Dieu voulant prévenir ce bouleversement infernal, & mettre quelque ordre dans ces desordres, n'a pas établi & approuvé que tous transportassent ce prétendu droit diabolique à une personne qui en disposast selon sa fantasie corrompue, & que ce fust là le Principe de la justice, méme selon Dieu, ainsi que l'a publié au Monde de la part de l'Enfer l'aveugle Hobbes: mais desaprouvant la corruption & toutes les convoitises des hommes, il a mis des barriéres à celles des uns plus, & à celles des autres moins, selon qu'il a vû que de ces différentes barriéres il viendroit un systéme du Monde corrompu, ou de Police, moins brouillé, & plus propre à conserver les bons, & à aider les

les méchans à sortir de leur malice lors qu'ils en auroient la volonté.

Providence sur les Empires.

II. Ainsi, ceux dont la corruption a été moins barricadée, ont, comme des bétes cruelles & ravissantes, étendu leur gueule, leur voracité, leur ambition & leur violence sur ceux que Dieu n'avoit pas mis à couvert à leur égard. Les grands ont mangé les petits, & les forts se sont soûmis les foibles par pure ambition diabolique & criminelle, dont Dieu néanmoins tenoit le frein en main. C'est ainsi que sont nés actuellement les Empires, les Monarchies, les Royaumes, & toutes ces cruelles bétes qui ont joüé de tout temps à s'abymer & à se dévorer les unes les autres, ainsi que le S. Esprit nous le represente souvent dans l'Ecriture, & particuliérement dans les Revélations du S. Prophéte Daniel.

II. *Source & naissance actuelle des grands corps de la Politique mondaine.*

Mais quoi que ce soit là la vérítable naissance de la Politique mondaine, néanmoins il faut observer deux choses; & je les remarque d'autant plus volontiers, que sans cela il se pourroit bien trouver des Calomniateurs qui s'imagineroient que j'ouvre icy un beau-champ à leurs calomnies.

L'une de ces choses est, que comme les gens de bien sont icy les plus foibles, & qu'ils doivent faire leur salut entre ces méchans, & meme tâcher de les gaigner à Dieu & de les convertir par l'exemple d'une vie pure & sainte, ils doivent aussi se soûmettre à eux, (a) *non seulement par* le principe *de la crainte*, comme font les foibles méchans

III. *Les bons doivent se soûmettre de cœur aux Puissances iniques.*

(a) Rom. 13. v. 5.

Providence sur les Empires,

chans à l'égard des forts ; mais aussi *par* le principe de *la conscience*, reconnoissant & respectant icy la main, le reglement, l'ordonnance & la disposition de Dieu, qui alonge ou racourcit la chaine plus ou moins à ces cruelles bétes, qui leur donne un champ plus ou moins spacieux, qui leur ouvre telles voyes pour punir d'autres méchans qui auront accablé les bons, & qui leur en ferme d'autres pour laisser les bons en paix. Cette doctrine de la soûmission aus Puissances en choses extérieures, est si véritable, que méme quand il y en auroit qui seroient des Usurpateurs les plus iniques du monde, & des Tyrans les plus outrés, on la leur devroit néanmoins, tant à eux, qu'aus Officiers & aus Ministres de leurs ordres iniques & violents.

IV.
Il n'est pas permis a des sujets de tuër un Tyran.
Dieu les punit en permettant que les états s'entre-mangent,

IV. C'est une Doctrine méchante que d'enseigner, comme font quelques Politiques, qu'il soit permis aus sujets de tuër un Tyran. Les bons & les méchans mémes doivent respecter la direction de Dieu, son Bourreau, & les valets de ce Bourreau, j'entends les Tyrans & leurs Officiers. C'est à Dieu à y mettre la main, & non aus sujets. Et lors que Dieu le veut faire, voyant que la béte devient trop cruelle, & qu'enfin elle devoreroit & engloutiroit tout, il luy donne des barriéres, & lâche la bride à une autre cruelle béte qui vient dévorer la premiére : & ainsi successivement, de béte en béte, une béte mange l'autre, & méme, selon que Dieu dispose en différentes maniéres.

niéres des freins & des obstacles qu'il leur met plus ou moins, une béte se divise en plusieurs, qui s'entre-mangent mutuellement de siécle en siécle, comme il paroit divinement bien dans les revélations de Daniel. Cela durera jusques vers la fin du méchant monde, où il semble qu'une de ces cruelles bétes, née d'une grande, doive se lever pour manger non seulement toutes les autres qui luy seront exposées, mais aussi pour devorer les bons & le bien, & pour faire regner le Diable & toute iniquité jusques dans le Temple & dans le culte de Dieu méme, lequel alors viendra exterminer cette béte farouche par la clarté de son avénement glorieux; aprés quoi, il n'y aura plus de bétes, mais (a) *tous les Royaumes de la Terre seront devenus les Royaumes de Dieu & de son Christ, qui regnera aux siécles des siécles.* Tout cecy est marqué, & méme bien circonstantié, dans Daniel & dans l'Apocalypse. Bien-heureux à qui le S. Esprit en donnera la vive intelligence en son temps: je dis le S. Esprit, car sans luy, on se rompt inutilement la téte à commenter sur ces choses avant leur temps.

Providence sur les Empires.

(a) Apoc. 11, v. 15.

V. L'autre chose que j'ay dit qu'il faut observer, est, que non seulement il faut distinguer entre le fondement des Monarchies & leur entretient, mais aussi qu'il ne faut pas confondre celle de Dieu, telle qu'a été celle des Israëlites, avec celles du Monde. Quoique le fondement & l'accroissement des Monarchies mondaines soit l'iniquité, & que le

V. *Les Etats sont authorisés de Dieu; & on peut y présider en sa crainte.*

Providence sur les Empires.

tiltre de Conquérant soit une qualité infernale, & incompatible avec celle d'enfant de Dieu, néanmoins, lors qu'un Etat est ou né ou envahy, Dieu, pour entretenir les choses en ordre autant que faire se peut, & pour éviter de nouvelles & de continuelles confusions, permet & approuve que celuy qui y est entré, y demeure; & il le revest d'esprit & d'authorité pour donner des réglemens & les faire executer. Et lors qu'un tel Etat est devenu héréditaire & successif, ceux à qui il est dévolu, & ceux qui en administrent le gouvernement, peuvent bien le faire en la crainte de Dieu en devenant & en demeurant ses enfans, pourvû que dans l'intérieur & par rapport à Dieu, ils pratiquent les choses qu'on a expliquées en leur lieu; & que pour l'extérieur, ils comprénent, que leur devoir est, d'étre des instrumens de Dieu par lesquels Dieu tienne la bride aux méchans, de peur qu'ils n'engloutissent les bons. Je pourrois m'étendre sur cette matiére, & faire voir le plan de tout son Systéme: mais ce seroit visiblement m'écarter de mon dessein. Si une remarque ou deux que je viens de faire en passant sur un ou deux de ses articles, n'est pas encore assez, je vay y en adjouter encore autant.

VI. *Ce qu'on vient de dire regarde particuliérement les Etats immoderés et conquérans.*

VI. L'on pourroit me dire, que parler des Puissances de la maniére que l'on vient de faire, est en parler trop desavantageusement; qu'une personne (a) pour qui j'ay beaucoup d'estime, & qui en a traité solidement,

(a) Mlle Bourignon, au Traité contre les Trembleurs p. 172.

ment, a rapporté leur naissance à la vertu, & leur maintient à la donation d'un Esprit principal & double que Dieu donnoit aus uns pour gouverner les autres. Je réponds, que je ne parle point de la Puissance en elle même, & encore moins de ce que les hommes auroient pû, soit par l'amour de Dieu, soit par l'instinct le mieux réglé de la nature, avoir établi entr'eux les personnes les plus sages & les plus-propres à les diriger. Sans doute que là-dedans il y a bénédiction & faveur divine. Mais ce que je viens de dire regarde les hommes entant que d'investis qu'ils étoyent d'une puissance moderée & limitée, qu'ils avoient reçue, ils en ont abusé; & par l'usurpation d'une grandeur & d'une force illimitée, & qui n'a point d'autre raison que le desir & le *Je veux*, ils ont donné naissance à ces Grandes & cruelles Bêtes feroces, telles que sont les quatre célébres Monarchies, qui au lieu d'étre des Corps bien réglés de brebis & d'agneaux, ne sont que des Lions furieux, des Ours, des Leopards, des Tygres forcenés, & semblables bêtes carnaciéres & meurtriéres que l'on voit en Daniel.

Providence sur les Empires.

VII. J'ay admiré plus d'une fois l'aveuglement & le ridicule de la pluspart de ceux qui se sont voulu méler de faire des Systémes de Politique, & d'expliquer la source & la nature des Etats & des Empires du Monde. Ils n'ont pas seulement connu le fonds de la matiére sur laquelle il faut travailler, ni le but qu'on se doit proposer, ni la forme qu'il faut donner à cette matiére-là. Les uns ont agy

VII. *Vains fondemens de plusieurs Politiques.*

Providence sur les Empires.

agy comme si tous les hommes étoient naturellement bons, ou du moins qu'on se dûst proposer pour but de les rendre bons par ces établissemens Politiques ; & ainsi, ils vous bâtissent dans les airs des Républiques de Platon, qui ne peuvent servir que dans le monde des Romans. Les autres, comme Hobbes, vous supposant en effet, quoique sans le dire expressément, que tous les hommes sont méchans, prénent cette méchanceté pour un principe de justice & de droit naturel : & sur ce principe de droit chimérique, ils vous font des fables, que la crainte a assemblé les hommes & leur a fait se desaisir de ce détestable droit en faveur d'un autre, qui en étant revétu, est, à sa fantaisie, la régle du juste & de l'injuste ; de sorte que quiconque observe les fantaisies de ce prétendu Oracle, est vrayement juste & plaist à Dieu, *& cætera*, qui sont des réveries de Satan.

VIII. *Les Puissances, ne sont point ordonnées, pour établir par leur force la Religion.*

VIII. Il y en a qui ont posé, que les Puissances étoient établies pour avancer le Royaume de Dieu, pour étre Gardiens, comme on dit, des deux Tables, pour faire que les hommes servissent Dieu, & pour les ramener à luy : qui sont des Principes trés-pernicieux, propres à faire des Opresseurs de conscience, des Sacriléges, & des hypocrites. Cela auroit encore quelque couleur si l'on étoit dans un Etat Théo-cratique, comme fut celuy de la République d'Israël du temps de Moïse & des Juges, où l'on ne faisoit rien que selon la bouche du Seigneur, lequel n'étendoit le droit de la puissance extérieure que

que sur l'extérieur, & sur un culte qui étoit inconteſtablement établi par luy. Mais depuis que luy-méme a aboly ces établiſſemens-là, qu'il ne demande que des ſerviteurs & des Adorateurs en Eſprit & en verité, qu'il a laiſſé & cela, & l'extérieur à la liberté des hommes; dans des Etats purement Politiques & mondains, où la volonté de la chair & du ſang, celle de l'homme, & méme celle du Diable eſt le plus ſouvent priſe pour la volonté de Dieu, c'eſt un deſordre, un attentat, une uſurpation, & un crime de Leze-Majeſté divine que de vouloir étendre le droit & la puiſſance humaine ſur ce qui concerne l'homme par rapport à Dieu & au ſalut éternel.

Providence ſur les Empires.

IX. L'homme, qui avoit été créé dans un état Angélique, eſt devenu par ſa chute auſſi corrompu & auſſi incapable de faire le bien par ſoy que le Diable. Cette matiére diabolique, corrompue dedans & dehors, je parle de l'homme corrompu, Dieu la veut reprendre encore pour voir s'il en refera un Ange, non par le moyen de toutes les puiſſances de tous les hommes, qui pour cet effet ne vallent pas mieux que celles des Diables; mais par ſa lumiére, par ſes mouvemens intérieurs, par ſon Amour, par la foy divine, & par toutes ſes opérations ſpirituelles, moyennant la coöpération de la liberté de l'homme. Voila en quoi conſiſte la nature, la matiére, & la forme de *l'Empire de Dieu*. C'eſt une volonté & une puiſſance lumineuſe & bonne, qui s'inſinue doucement dans

IX. *Différence de la Puiſſance ſpirituelle de Dieu, de la miniſterielle de l'Egliſe, & de la Puiſſance Politique.*

Providence sur les Empires.

dans une matiére Diabolique, laquelle venant à se rendre librement à Dieu, devient Angélique par les opérations de Dieu. Lors que Dieu veut employer quelque chose d'extérieur à cela, c'est, des personnes qui parlent & qui instruisent en priant, en exortant, en remontrant, en suppliant les hommes corrompus d'imposer silence à la corruption Diabolique de leurs cœurs pour écouter & pour admettre la voix & les opérations de Dieu dans eux. Voila la *Puissance Ministerielle* qui doit avoir place dans l'Eglise. C'est un état qui doit avoir pour sujet, pour nature, pour matiére, & pour forme, des personnes mûes de Dieu, suppliantes avec douceur les hommes corrompus d'écouter Dieu dans leur intérieur, & de désirer sa grace dans leurs cœurs Diaboliques, pour en être changés. Ceux qui correspondent librement à ces deux états, (le divin & spirituel & le ministeriel,) & qui s'y soûmettent, deviennent sujets & Enfans de Dieu, & rentrent dans l'état Angelique : Mais ceux qui n'y correspondent pas, demeurent dans leur corruption & dans leur état Diabolique, où Dieu néanmoins les attend cette vie durant à penitence par le moyen des bons qu'il y laisse. Et afin qu'ils ne dévorent pas les bons, & qu'ils ne s'ôtent pas à eux-mémes par le débordement de leur corruption la vie & le repos, qui peuvent encore leur servir à faire pénitence, pour cet effet Dieu a étably des Puissances mondaines de la maniére que l'on a dite.

X. Et

Providence sur les Empires.

X. Et ainsi, le sujet où réside la Puissance mondaine, sa nature, la matiére sur quoi elle doit travailler, & la forme qu'elle luy doit donner, sont renfermés dans cette proposition, Que les Puissances humaines sont des personnes du monde qui par un principe de force & de contrainte doivent veiller sur les hommes corrompus, non pour les changer ou les rendre intérieurement bons & vertueux par leur force; mais de peur que la corruption Diabolique de leur cœur ne sorte au dehors d'une maniére qui trouble & fasse périr les bons, ou qui ôte aus méchans la vie & le repos qui pourroient leur servir, s'ils veulent, à se sauver.

X. *Nature et devoir des Puissances.*

XI. Je ne nie pas que les Puissances ne puissent étre des personnes saintes, & qu'ils ne doivent tâcher de rendre les hommes vertueux; mais ce n'est pas en qualité de Puissances qu'ils le seront & qu'ils le feront. Il faut icy mettre à part la force & la contrainte extérieure, & n'agir que par remontrances & par exortations, laissant libre chacun à étre ou vertueux ou impie, moyennant qu'on ne trouble personne. Dans l'état où le monde est à présent, un Magistrat doit étre content de ses sujets lors qu'ils vivent reguliérement & en repos, & qu'ils ne font tord à personne, quelque-méchans, errans, corrompus qu'ils soient par rapport à Dieu. Le plus qu'il peut de droit, est, de ne plus vou-

XI. *Devoir des Puissances par rapport au* Spirituel.

loir

Providence sur les Empires.

loir les gouverner, ou de les laisser aller en paix, ou plûtôt, de leur procurer des moyens inconteſtablement ſalutaires, & de laiſſer à chacun la liberté de s'en ſervir ou non, de demeurer enfans du Diable ou de devenir enfans de Dieu, à leur pur chois; puis que cela n'importe directement à l'Etat: au contraire, ſi tous devenoient enfans de Dieu, cela ſeroit l'anéantiſſement & la fin de tous les Etats: Non que les bons deuſſent jamais manquer de ſoûmiſſion & d'obéiſſance à leurs Souverains; mais c'eſt que les Souverains étant alors ſaints avec tout le monde, ils ſe ſoûmettoient eux-mémes volontairement à tous par humilité de cœur, ou plûtôt, tous ſe ſoûmettroient à Jeſus Chriſt, qui ſeroit alors Monarque d'une maniére admirable, rendant Rois & Princes tout autant de ſujets qu'il auroit. Mais ces événemens ſont de l'autre monde. Dans celuy-ci les Puiſſances doivent retenir leur droit ſur les hommes, & les conſerver en bon ordre, tous méchans qu'ils ſont: auſſi bien, la matiére & l'objet de la Polique de ce monde, ne ſont que des méchans & des hommes corrompus. Les bons n'y ſont que par accident & comme étrangers: & s'il n'y avoit que des bons, loin de dominer & de contraindre, chacun, comme on vient de dire, diſputeroit à qui ſe ſoûmettroit à ſon frére par humilité de cœur, à quoi Dieu mettroit le divin ordre de la Charité. Mais avec les méchans on doit ſe conduire autrement.

XII. Diſ.

XII. Quand je parle de méchans qui demeu-

meurent méchans avec toute leur Politique, je l'entends d'une méchanceté réelle & qui est telle aux yeux de Dieu; & non pas d'une méchanceté politique. Il y a grande différence entre les vices véritables, & entre les vices politiques; entre le bien & la *vertu véritable*, & entre le bien & les *vertus Politiques*; & cela doit étre bien discerné pour ne pas tomber dans le Pharisaïsme & dans le malheureux aveuglement d'esprit qui créve les yeux presque à tout le monde.

Providence sur les Etats.

XII. *Différence de la vertu veritable & des vertus Politiques: des vices veritables & des vices de Politique.*

En bonne Politique on doit étre (& beaucoup le sont en effet,) vertueux, honorables, justes, chastes, sans pourtant avoir un brin de vertu, d'honneur, de justice ni de chasteté devant Dieu, le scrutateur des cœurs & du fonds de l'ame, devant lequel on ne devient juste & vertueux que par la dure voye de la purification que nous avons (*a*) marquée. Politiquement, l'on feroit tord à la plus part de les appeller méchans, & de ne les pas reconnoitre pour gens de bien & d'honneur: Mais divinement, Dieu sçait, & ceux à qui Dieu ouvre les yeux le sçavent aussi, que de tels gens de bien & d'honneur s'ils venoient à se reconnoitre dans la lumiére divine, verroient qu'ils sont avec toute leur probité, des abominables égouts de toutes les ordures de l'Enfer. Et cela est vray de quiconque n'est pas régénéré, quelque politiquement bien-habillé & bien paré que soit son vieil-Adam, à la corruption diabolique duquel la Politique ne regarde pas. Il peut étre, avec honeur Politique, aussi garnement &

(*a*) Oecon. de la Coop. Chap. V. & VI.

Providence sur les Etats.

& auſſi méchant qu'il luy plait en eſſence; pouvû ſeulement que la méchanceté ne ſoit pas au dehors de mauvaiſe conſéquence pour les intérets extérieurs des autres. Avec cela, on eſt vertueux à la Politique; mais pourtant, fils du Diable & de la géne à la Théologique; mais avec cette différence des autres méchans débordés, que ceux qui ſçavent refreiner leurs paſſions à l'extérieur par égard humain & par politique, peuvent être plus diſpoſés à écoûter, s'ils veulent, le bon Eſprit de Dieu à l'intérieur, lors qu'il les appelle à luy. Et celuy-là leur apprendra, s'ils l'écoûtent, une vertu, une juſtice, une chaſteté, un honneur, une Morale, bien d'une autre teneur que toutes celles de la Politique de ce Monde.

XIII. *Que dans les affaires & la revolution des choſes il faut ſur tout avoir égard à la Direction de Dieu.*

XIII. Mais revenons aus revolutions qui arrivent dans ces Etats. Je crois en avoir dit aſſez pour faire comprendre comment dans leurs principes, dans leur durée, dans leurs changemens, & dans leur fin, ils ſont ſoûmis à la juſte & à l'univerſelle Providence de Dieu, à laquelle il faut principalement & preſque uniquement avoir égard dans toutes ſortes d'affaires & de revolutions: non que la malice, que l'artifice, que les conſeils de la prudence ou de la fineſſe humaine & politique n'y interviennent; mais ils n'y interviennent qu'à méſure que Dieu leur lâche plus ou moins la bride, & qu'il leur ôte plus ou moins les obſtacles qui les reprimoient. Et c'eſt de là que les uns ſont forts & les autres ſtupides, les uns entreprenans & les autres

tres endormis; les uns réüssissans, & les autres gâtans tout : (a) *Les Princes de Tsohan ont perdu le sens ; les Princes de Noph ont perdu courage : ils se sont égarés dans leurs pensées : ils ont séduit l'Egypte, eux qui étoient la force & le soûtient des peuples* ! Comment cela? *Dieu a répandu au milieu d'Egypte un esprit d'étourdissement ; & ainsi, ils ont fait errer l'Egypte dans toutes ses œuvres, comme un homme yvre qui ne va qu'en chancelant, & qui rejette ce qu'il a pris.* C'est à quoi devroient bien prendre garde Messieurs les Politiques, qui s'imaginent de tout pénétrer & de tout resoudre, de tout entreprendre & de tout exécuter par la force & par l'industrie de leur prévoiance ; sans penser à cette parole qui s'addresse à eux : (b) *Voicy un jour de trouble, de froissure, & de perplexité de par le Seigneur l'Eternel des armées en la valée de vision,* (Jerusalem, la Chrétienté corrompue & ses Etats.) *Il s'en va renverser la muraille, & l'on en entendra de grans cris dans la montagne . . . . Et vous autres avez vû que les bréches de la Cité de David étoient grandes, dont vous avez assemblé les eaux de l'étang d'en bas, & avez dénombré les maisons de Jerusalem, & avez démoly les maisons pour fortifier la muraille. Vous avez fait aussi un reservoir d'eaus entre les deux murailles pour les eaux du vieil étang : Mais* VOUS N'AVEZ POINT REGARDE' A CELUY QUI A CREE' ET FORME' CY-DEVANT JERUSALEM. *Et au lieu que le Seigneur, le Dieu des armées, vous invite à pleurer & à gémir, à vous arracher les cheveux & à vous revétir de sacs, vous*

Providence sur les Etats.

(a) Isa. 19: 13, 14.

(b) Isa 22: 5, 9, &c.

Liberté et Predictions.

vous ne penſez qu'à vous réjouïr & à vous divertir, à tuër veaux & moutons, à bien manger & à avaler le bon vin, comme en diſant, Mangeons, beuvons, nous mourrons demain, (nous ne vivrons pas toûjours, & n'aurons pas toûjours l'occaſion de nous donner du bon-temps: prenons-le maintenant que nous pouvons le prendre, & que tout eſt à nôtre commandement & diſpoſition;) *Pour ce ſujet, le Seigneur, le Dieu des armées, m'a déclaré cette parole, Je jure que ce péché ne vous ſera point pardonné, & que vous en mourrez, dit le Seigneur, le Dieu des armées.*

CHAPITRE X.

De la vérité & de la certitude des Prédictions & des Proféties divines, & de leurs événemens.

I. *Les choſes precédentes ſervent a concilier la liberté avec les Predictions.*

I. Toutes les choſes que j'ay traitées juſqu'icy peuvent ſervir à expliquer d'une maniére auſſi à fonds & auſſi complete qu'il eſt requis, cette difficulté conſidérable que l'on a propoſée dés le premier Traité, & qui s'eſtant preſentée à pluſieurs occaſions, a toûjours été remiſe juſqu'icy, j'entends, la difficulté qui touche la vérité & la certitude des Prophéties & des Prédictions divines, laquelle paroiſſoit incompatible avec ce que nous avons dit de la liberté de l'homme dans ſa conduite: car cette liberté ſemble anéantir la certitude d'une détermination antérieure & prédite; & reciproquement,

ment, la certitude d'une prédiction, ſemble ôter la liberté d'indifférence, qui eſt la véritable & l'unique liberté.

Liberté & predictions.

II. Mais peut-étre que l'on pourroit nous objecter, que cela méme que nous venons de dire incontinent touchant la maniére dont Dieu tient en bride la malignité des méchans, & touchant les obſtacles qu'il oppoſe à ſon épanchement, ſemble leur ôter, ou leur lier & leur contraindre la Liberté. Je réponds qu'il me ſemble, que ſi l'on comprend bien en quoi la liberté conſiſte & en quoi elle ne conſiſte pas; qu'elle ne conſiſte pas en ce qu'on puiſſe ſe porter à toutes ſortes d'objets, mais qu'on puiſſe varier les actes de ſes facultés autour des objets alors preſents, & non pas les étendre à ceux qui ſont abſents, l'on comprendra bien auſſi, que la liberté demeure toûjours aux méchans quelque barriére que Dieu mette aus choſes pour faire qu'elles ne ſe preſentent pas à eux.

II. *Inſtance. Quoique Dieu mette des obſtacles à l'eruption de la malice des mechans, ils ſont neanmoins libres.*

En effet, quelle difficulté y a-t'il à comprendre, que l'homme depuis ſa chûte n'ayant plus que des ténébres & des maux dans ſoy, auſſi bien que hors de ſoy, ne pouvoit que ſe porter au mal, quoi qu'il fuſt tres-libre à le faire en une infinité de maniéres? Qu'aprés cela Dieu luy ayant preſenté par ſa grace, tant au dedans qu'au dehors, ſa lumiére & ſon bien, il eſtoit libre à ſe porter au mal ou au bien, & à s'y porter en cent & cent façons: Mais que ſuppoſé qu'il veüille choiſir le mal & y demeurer, en ce cas, le voila déterminé & non-libre actuellement

Liberté & Predictions.

lement pour ce temps-là, & méme le voila déterminé habituellement pour le temps futur; & ainſi, le voila comme non-libre moralement, encore qu'il puiſſe abſolument changer s'il veut; mais que quoi qu'il en ſoit, & tout déterminé qu'il eſt au mal, c'eſt premiérement un effet de liberté, & en ſecond lieu, il peut dans le mal méme qu'il a choiſy, y porter ſes deſirs en mille maniéres à ſon chois? Or que Dieu empéche au dehors l'éruption ou les effets extérieurs de ſes deſirs, la liberté intérieure qu'il a, de vouloir cecy & cela, de déſirer & de ſe paſſionner comme il veut, n'en eſt pas pourtant ôtée. Le Diable, que Dieu tient en frein pour luy empécher les effets extérieurs de ſes deſirs, n'en eſt pas moins libre pour deſirer & vouloir intérieurement tout ce qu'il luy plaiſt, ſans que Dieu ſe méle du réglement intérieur de ſes penſées & de ſes mouvemens; mais il luy ferme ou luy ôte les objets extérieurs ſur leſquels cet ennemy voudroit répandre ſa rage, ou bien auſſi, il les luy laiſſe ouverts & expoſés juſqu'à certain point, ſelon que le juge la Sageſſe & la Juſtice de ſon Adorable Providence.

III. *Nonobſtant les barriéres que Dieu met à l'extérieur des méchans, ils ne laiſſent pas d'être interieurement libres, & méme exterieurement.*

III. Il ne faut pas confondre *la liberté intérieure* de l'Eſprit à diſpoſer de ſes facultés, avec les *actes extérieurs* ſur toutes ſortes d'objets à diſcrétion. Dieu ne touche pas la premiére dans les méchans; mais il diſpoſe des autres; non en decrétant que la liberté de tels & tels ſe portera à tels actes ainſi circonſtan-

stantiés ; mais en laissant certains objets découverts de certains côtés, aussi bien que certaines voyes & certaines routes à y aller; d'où s'ensuit, que le Diable & les méchans, qui ne cherchent qu'à répandre le torrent de leur corruption par tout, ne manqueront pas à s'y répandre. Liberté & Prédictions.

Dans cet épanchement méme ils auront mille occasions d'y agir avec liberté : car dans une méme chose, dans une circonstance & dans une action qui demeure la méme en substance, il y a mille choses incidentes, mille autres actions & mille circonstances non-necessaires & indifférentes, où la liberté peut toûjours s'exercer. Par exemple, supposez que la poursuite que Pharaon fit des Israëlites à travers la mer rouge ait été en substance bornée & circonstantiée de Dieu de la maniére qu'on l'a dit, il y avoit encore pourtant là dedans des millions de choses accessoires où Pharaon pouvoit exercer sa liberté à discretion : comme les pensées de son esprit & leur ordre ou desordre, la posture & les mouvemens de son corps, se faire meiner dans tel ou tel equipage, disposer du poste de son monde & de ceux qui l'approchoient, à sa discretion, & ainsi d'une infinité de particularités, qu'il seroit ridicule de s'imaginer avoir été toutes bornées par des decrets divins, ou méme par des vûes particuliéres de Dieu.

Il faut encore se souvenir de cette différence des actions libres des méchans d'avec celles du diable : C'est que les méchans si long-

Predictions & Profeties.

temps qu'ils ſont au monde, pourront, s'ils veulent, (comme abſolument parlant ils le peuvent avec la grace de Dieu, qui leur eſt toûjours préſente;) ils pourront dis-je ſe détourner du mal & ſe rendre au bien par leur liberté. Mais ce cas, pour un méchant qui voudra ceſſer d'étre un inſtrument de colére pour exécuter quelque mal, il s'en preſentera mille autres tous prets. Car ni Dieu, ni le Diable ne manqueront jamais de matiére: & en tout cas, les deſſeins véritables & ſubſtantiels de Dieu ne manqueront jamais. Cela ſe verra mieux quand nous aurons parlé des Proféties & des Prédictions divines.

IV. *Avant le peché, les predictions de l'ouvrage & du deſſein eſ ſenciel de Dieu eſoient abſolues & infaillibles. Mais* l'acceſſoire *ne ſe pouvoit ainſi predire.*

IV. Pour parler avec fondement de leur certitude, il eſt neceſſaire de prendre garde à la nature des choſes prédites.

Quoique toutes les choſes qui ne ſont pas Dieu luy ſoient acceſſoires, il y a néanmoins dans ces choſes acceſſoires, à les conſidérer en elles mémes, des choſes *eſſentielles au deſſein de Dieu*, & d'autres *accidentelles* & incidentes. Comme Dieu veut faire abſolument les eſſentielles, auſſi peut-il les predire par la raiſon qu'abſolument il les veut faire: mais comme les choſes accidentelles exigent plus ou moins l'entremiſe de la liberté de l'homme, & qu'ainſi leur événement n'eſt pas de certitude abſolue, mais ſeulement morale & conditionnelle; auſſi en eſt il de méme des prédictions & des prophéties qui les concernent. Donnons des exemples de tout.

C'eſt *l'eſſentiel* du deſſein de Dieu, de ſe déle-

délecter corps, ame & Divinité avec les hommes sur la terre en gloire. Cela se fera absolument ; & Dieu sçaura par sa puissance en retrancher tous les obstacles qui voudront s'y opposer. C'est pourquoi, Dieu a prédy & prophétisé absolument dans tous les Prophétes, qu'il viendroit regner en gloire avec les saints sur la Terre. Cette prédiction & profétie est la plus essentielle, la plus absolue, & la plus certaine de toutes, sans aucune exception. Predi-ctions & Profeties.

Il est accidentel au dessein de Dieu & à l'oeuvre essentielle de ce dessein, que le peché arrive, & que l'homme s'oppose à Dieu. Il étoit & possible, & facile, & plus agréable à Dieu, que l'essentiel de son dessein & de son ouvrage s'accomplist sans l'entremise du péché, qu'avec son événement. Cela posé, (l'on suppose aussi que Dieu eust déja l'idée du péché par la chûte de l'Ange,) cet événement ne pouvoit se prédire absolument avant la chûte de l'homme ; parce que cet événement n'étoit ni absolu, ni nécessaire, ni essentiel à l'ouvrage & au dessein de Dieu ; & qu'au contraire, comme on vient de le remarquer, Dieu seroit sans cet accessoire du péché, parvenu à son ouvrage essentiel beaucoup plûtôt, plus facilement, par une plus courte voye, & d'une maniére plus agréable à luy. C'est pourquoi avant la chûte, Dieu n'a prédit à Adam le péché & sa peine que conditionnellement ; & sa certitude n'étoit en effet que conditionnelle.

V. Mais depuis que cet incident du péché est V. Après

Predi-ction & Profeties.

V. *Apres le péché l'essentiel du dessein de Dieu demeurant, son obstacle peut s'enlever par deux sortes de moyens ou d'ouvrages*

est arrivé, Dieu continuant dans l'essentiel de son premier dessein, & en ratifiant toûjours la certitude, a encore entrepris deux sortes d'ouvrages mitoyens, qui sont des moyens pour ôter les obstacles survenus accidentellement à son dessein principal. Le premier de ces ouvrages est appellé dans les Ecritures (*a*) *l'ouvrage de Dieu*, comme étant son propre ouvrage: & il consiste en ce que Dieu offre lumiéres & mouvemens divins à l'homme, & méme des moyens extérieurs, pour exterminer le péché de son cœur. Cela étant, le dessein principal de Dieu est en état de s'accomplir. L'autre ouvrage de Dieu est appellé dans l'Ecriture (*b*) *son ouvrage étrange, & sa besoigne non-accoutumée*; & il consiste en ce qu'une personne, ou une Nation, ou le général du Monde, ne voulant point par leur liberté laisser opérer dans eux la lumiére & les mouvemens de Dieu, ni faire cesser leurs pechés, Dieu les extermine eux-mémes de dessus la terre, laquelle il purifie ensuite, & y vient avec les bons accomplir son dessein principal, qu'il avoit si certainement prédit, que d'assurer, que ce seroit par-là qu'on le connoitroit pour le Dieu véritable, & qu'on se glorifieroit & jureroit desormais (*c*) *par le Dieu de vérité.*

(*a*) Jean. 6 v. 29. & ch. 11.4,5.
(*b*) Isa. 28. v. 21.
(*c*) Isa. 65. v. 16.

VI *Quoi qu'il n'importe à Dieu par quelle œuvre son dessein s'accomplisse; il ne choisit & n'aime de sa part que la voye de son œuvre d'Amour.*

VI. Or il faut remarquer, qu'il n'a jamais importé à Dieu de sa part, par quelle voye il arrivast à son dessein principal, si directement, sans l'accessoire du péché; si aprés l'événement du péché, par la voye de son ouvrage propre, ou par celle de son ouvra-

ge

ge étranger. C'est une fausseté horrible que de s'imaginer, que Dieu, ou que sa gloire, ait eu besoin de l'intervention du péché, ou que cette gloire divine exige plûtôt la voye de l'ouvrage étranger de Dieu que la voye de son ouvrage propre. An contraire, Dieu n'a souhaité que la voye de la droitute & de la sainteté; & il a eu horeur pour celle du péché, dont il a taché d'empécher l'événement, en faisant pour cela tout ce qui étoit faisable de sa part. Et aprés l'événement du péché, il a tâché & tâchera toûjours d'arriver à l'accomplissement de son dessein capital par le moyen de son ouvrage propre, sans l'intervention de son ouvrage étranger. *Predictions & Profeties.*

VII. C'est la raison pourquoi il annonce & prédit le bien dans l'Ecriture d'une maniére par où il fait connoitre qu'il souhaite que toutes les créatures, & les plus méchantes, mémes Babylone la paillarde, ses filles & ses habitans, s'y rendent, & soyent gueris par son œuvre d'amour: Et que lors qu'il annonce & qu'il prédit le mal, le particulier ou l'universel, il témoigne qu'il luy déplait, qu'il souhaitte que cela ne soit pas ainsi, & qu'il invite serieusement la généralité des méchans à l'éviter, prest qu'il est à le leur épargner; comme la chose est aussi possible (a) qu'agréable à Dieu, & indifférente de soy, pour ne pas dire qu'elle contribue plus directement à l'accomplissement de son dessein principal. VII. *Predictions du bien & du mal: dispositions de Dieu à leur egard.*

(a) Voyez supra chap. 4. §. 9. &c.

VIII. Or comme les hommes sont libres à admettre & à ne pas admettre les opéra- VII. *Ces predictions ne sont de certitude absolue & physique,*

Predictions & Profeties

tions de Dieu, & à donner lieu à ſon œuvre propre ou à ſon œuvre étrangére; auſſi les prédictions touchant ces choſes ne ſont pas d'une certitude abſolue, phyſique & infaillible: puis qu'abſolument parlant, les choſes peuvent aller autrement, & que Dieu même le ſouhaitte de ſa part.

IX. *Dégrés differens de la certitude des Predictions*

IX. Quel eſt donc le dégré de certitude de ces prédictions, & d'où vient-il? Il y en a de pluſieurs ſortes.

1. *Le premier.*

1. Premiérement, aprés le péché les choſes que Dieu veut abſolument faire de ſa part, ſe peuvent prédire avec une entiére certitude: Telles ſont, l'offre des lumiéres de Dieu & de ſes graces tant intérieures qu'extérieures, l'appel des Gentils & de toutes Nations, & ſemblables.

2. *Le ſecond.*

2. Secondement, comme les particuliers ſont libres, il ne ſe peut prédire comme une choſe abſolue & d'événement néceſſaire, & phyſiquement infaillible, quels ſont ceux qui correſpondront & ceux qui ne correſpondront pas. Et ainſi, toutes les prédictions & les prophéties de cette ſorte, les promeſſes des biens futurs, les ménaſſes des maux à venir, ſuppoſant la correſpondence, qui eſt libre, ſont, à parler proprement, conditionnelles, quand mémes elles ſeroient énoncées trés-abſolument, ſoit dans le genre des biens que Dieu donne par correſpondence, ſoit dans le genre des maux dont il menaſſe: C'eſt à la liberté de l'homme à ſe rendre à ſon chois l'objet ou le ſujet des biens ou des maux, & de contenter Dieu, qui ſouhaitte le bien plûtôt que le mal. Néan-

Néanmoins, parce que Dieu connoit les pensées & les pentes de l'homme, la force de ses habitudes, le cours & les forces de la Nature, la maniére d'agir & de tenter de Satan, les influences physiques du Ciel & des choses élementaires sur l'homme, l'impression que cela fait sur les ames, comment l'ame corrompue suit le torrent de ses passions, de son inclination, de son tempérament, en un mot, les impressions de la Nature, de la chair & du sang; tout cela, avec la connoissance que le méme Dieu a selon qu'il luy plait des obstacles & du cours qu'il mettra différemment à l'éruption de la corruption de l'homme & de ses actes, cela dis-je fait qu'il peut prévoir & prédire quand il luy plaist ce qu'il leur arrivera avec autant de certitude, que l'on peut prédire qu'une personne habituée à un vice ou à une vertu allant dans un lieu où elle trouvera des objets qui réveilleront ses habitudes, en produira des actes. *Predictions & Profeties.*

X. Cette derniére certitude, quoi qu'elle ne soit pas absolue, est néanmoins si grande, que peu s'en faut qu'elle ne soit d'événement aussi certain que l'événement absolu. En effet, n'est-il pas aussi certain, ou peu s'en faut, qu'un yvrogne & un gourmand affamé entrant dans un lieu où toutes sortes de biens luy seront abandonnés, ne manquera pas à s'y gorger & à s'y enyvrer aussi assurément, que s'il ne faisoit cela que machinalement & par pure necessité, sans aucune liberté ? Il est vray pourtant, qu'absolument parlant, il pourroit faire autrement par *X. Combien est grande la certitude morale des Predictions.*

Predictions & Proſeties.

par l'uſage de ſa liberté : mais combien cela eſt-il rare ? De dix-mille s'en trouvera-t'il un ſeul qui le faſſe ? Car il faudroit pour cet effet renoncer à ſoy-méme & à ſa corruption, & ſe faire une violence extréme ; ce qui eſt la rareté & la difficulté méme ; mais toutes fois, cela n'eſt pas l'impoſſibilité.

De-là vient que nonobſtant toute la certitude morale de ces prédictions-là, les mauvaiſes pourroient ne pas arriver ſi les hommes vouloient faire leur devoir à ſe renoncer eux-mémes, comme Dieu le déſire & le demande ; & que les bonnes au contraire, pourroient auſſi leur manquer, s'ils ne correſpondoient pas aus conditions ſur leſquelles elles ſont tacitement fondées : encore en ce cas, Dieu les ratifieroit-il envers d'autres,

XI. *Les predictions du bien ne peuvent qu'elles ne s'accompliſſent ; celles du mal peuvent ne pas s'accomplir.*

XI. Car voici encore une différence entre les prédictions bonnes & les mauvaiſes : c'eſt que les bonnes à les conſidérer en elles, auront aſſurément leur événement : car quoi que certains particuliers à qui elles avoient été addreſſées, puiſſent s'en éloigner & s'en priver ; Dieu pourtant les ratifiera envers d'autres qui s'y voudront rendre : au lieu que les prédictions qui concernent les maux pourroient abſolument n'avoir point d'événement extérieur & formel ſi tous les hommes vouloient correſpondre aus appels de Dieu, lequel n'auroit pas beſoin de chercher ou de ſuſciter d'autres ſujets pour y accomplir les prédictions du mal. Il ſeroit bien aiſe de n'en plus trouver.

XII. L'on

Predictions & Profeties.

XII. *Qu'il y a eu des predictions divines sans évenemens.*

XII. L'on peut demander à ce sujet en dernier ressort, premiérement, s'il est jamais arrivé que ces sortes de prédictions ayent été sans événemens? En second lieu, si en supposant que l'événement de celles qui concernent le mal ne fust pas arrivé, ou qu'il n'arrivast pas, cela ne détruiroit point, je ne dis pas la vérité des Prédictions, (car on a déja répondu à cela (*a*) cy-dessus,) mais les desseins de Dieu sur les hommes?

(*a*) Supr. chap. IV. n. 7.

Je réponds à la premiére question par les exemples de l'Ecriture méme, qui nous fait voir des Profeties & des prédictions de Dieu, tant dans le genre du bien que dans celuy du mal, desquelles l'événement n'est pas arrivé à ceux à qui il avoit été dénoncé. Voicy les paroles de Dieu-méme à Hély: (*b*) *J'avois dit entiérement* (c'est prédire bien resolument une chose,) *que ta maison & la maison de ton Pére assisteroient devant moy éternellement. Mais maintenant l'Eternel dit, qu'ainsi n'avienne que je fasse cela: car j'honoreray ceux qui m'honoreront, & ceux qui me mépriseront seront mépriséz. Voicy le jour vient que je couperay ton bras.*

(*b*) 1 Sam. 2. v. 30.

Dans le genre des prédictions du mal, il y a la célébre Profetie de Dieu aux Ninivites, qui étoit denoncée absolument, (*c*) *Encore quarante jours, & Ninive sera renversée*: ce qui néanmoins n'arriva pas ainsi.

(*c*) Jon. 3. v. 4.

Il y a la prédiction formelle que Dieu fit faire expressément au Roy Ezechias par la bouche du Prophéte Isaïe, qu'il envoya luy dire de sa part lors qu'il étoit malade à la

Predi-ctions & Proſeties.

mort, (a) *Ainſi a dit le Seigneur, Diſpoſe de ta maiſon: car tu t'en vas mourir, & ne vivras plus.* Et cependant cela n'arriva point, à cauſe des priéres de ce Roy pieux.

(a) Iſa 38. v 1.

XIII. *Rien ne peut ſatisfaire les indociles, ni les empécher de ſe tromper.*

XIII. Il me ſeroit ſuperflu d'alleguer d'autres exemples. Ceux-cy font voir aſſez évidemment la vérité que l'on établit pour quiconque eſt docile: mais pour les indociles, qui ne veulent rien apprendre que ce qu'ils ont déja dans la téte & qu'ils y veulent retenir, tous les exemples du monde, toutes les déclarations, & méme les jurémens de Dieu en perſonne, ne pourroient les ſatisfaire. Si le méme Dieu, qui a juré autresfois qu'il ne vouloit point la mort des pécheurs aprés méme qu'il la leur avoit prédite, & qui aſſure que cette prédiction peut ne point arriver, & qu'il le déſire, devoit encore jurer le plus préciſément du monde, que la Doctrine d'une Prédeſtination déterminée, infaillible, & immuable par rapport aus ſujets & aus événemens particuliers, eſt une fauſſe Doctrine; & que les hommes nonobſtant toute prédiction ſur leur vie ou ſur leur mort ont la liberté de ſe ſauver avec la grace de Dieu & de ſe damner par leur propre volonté; & que nulle prédiction de cette ſorte n'eſt d'événement infaillible; ces entétés n'en croiroyent rien. Ils chercheroient des diſtinctions & des gloſſes pour tordre les paroles de Dieu toutes claires qu'elles pûſſent étre, & pour luy faire dire, que le blanc eſt noir; & il ne leur ſeroit pas difficile d'en trouver: car il n'y a rien

rien de plus facile à un cœur ténébreux & qui aime l'erreur, que de se tromper, sur tout depuis qu'on a ajoûté l'art à la nature corrompue, & que de peur qu'on ne manquast de moyens de se tromper, il semble qu'on n'ait établi les études dans toutes sortes de partis qu'uniquement pour s'en faire accroire, & pour deguiser l'erreur que l'on veut suivre avec le faus masque de la vérité apparente. Je crois avoir prévenu quelque-part la chicanne que l'on pourroit faire icy sur la différence des prédictions divines d'avec les promesses & les menasses. Et ainsi je passe à la seconde difficulté. Predictions & Profeties.

XIV. Supposé que les Prédictions de Dieu, par exemple, celles qui touchent le mal, (car celles-là entrent le plus en considération,) n'arrivassent pas, la vérité de Dieu n'y seroit-elle pas interessée; & la construction & l'oeconomie de ses desseins n'en seroit-elle pas renversée & détruite? Je réponds, que ce seroit tout le contraire: & je pense avoir montré cy-dessus (*a*) comment si le mal prédit n'arrivoit pas, les prédictions auroient alors leur véritable but & leur accompliſſement le plus plein, & que le dessein de Dieu seroit le plus parfaitement & le plus briémveent accomply. Et c'est ce qui est encore plus facile à comprendre par les vérités que nous venons de dire touchant le dessein principal & substantiel de Dieu; & touchant son ouvrage veritable, & son ouvrage étranger. XIV. *Quand nulle des prédictions du mal n'arriveroit & ne seroit arrivée, cela ne dérogeroit en rien à l'accompliſſement des desseins de Dieu.*

(*a*) Supra Chap. IV. Num. 58.

XV. L'on s'imagine mal-à-propos qu'il XV. Le

Predictions & Profeties.

ſoit de l'eſſentiel du deſſein de Dieu qu'il ſe faſſe par des voyes où les péchés & la corruption interviennent de telle & telle maniére, & que ſans ces voyes obliques le deſſein de Dieu ſeroit ruïné. Erreur toute pure! Dieu a des infinités de voyes pour parvenir à la ratification de ſon deſſein ; & nulles de ces voyes n'exigent le péché, maisbien la pureté. Cependant, l'homme ayant ouvert cette voye malheureuſe & etrangére, Dieu, pour achever ſon deſſein, veut tâcher de l'en retirer par ſon œuvre propre & divine: mais comme lors que les pécheurs veulent opiniâtrément pourſuivre leur voye, Dieu veut les refreiner, il veut auſſi leur prédire leurs maux, en ſorte pourtant & à deſſein, que ſi les hommes font ce qui eſt en eux, ces maux-là n'arrivent pas. S'ils n'arrivent pas, alors le deſſein ſolide & principal de Dieu ſubſiſtant toûjours, Dieu l'accompliroit par cent autres voyes de pureté; & il n'y auroit que la voye oblique de l'œuvre étrangere de Dieu, qui luy fuſt ainſi fermée. Ce qui loin de déplaire à Dieu, feroit la joie & de luy & de ſes Anges, & luy donneroit ſujet d'accomplir ſon Grand & unique Deſſein eſſentiel beaucoup plus-tôt, plus agréablement, & d'une maniére plus directement glorieuſe & heureuſe qu'autrement. Expliquons cecy par quelques exemples conſidérés hypothétiquement

XV. *Le peché n'eſt pas néceſſaire à l'accompliſſement des deſſeins de Dieu.*

XVI. *Exemple à l'égard des maux qu'on a commis dans le meurtre de J. Chriſt.*

XVI. Les Prophétes ont prédit, que Jeſus Chriſt ſeroit rejetté & mis à mort par la Na-

Nation Judaïque. Il n'y a point de doute que la rejection du Fils de Dieu & ſa crucifixion n'aient été de trés-grands péchés pour ceux qui les ont commis : & par conſéquent, il n'y a point de doute que Dieu n'ait déſiré trés-ſérieuſement & de tout ſon cœur, que les Juifs, ni aucuns autres, ne commiſſent point ce péché-là, & que ce ne ſoit pour cela qu'il leur a fait dire tant de verités, & qu'il leur a fait faire tant de biens par ſon Fils, lequel il envoyoit expreſſément & directement vers eux pour les amolir, & pour leur faire produire & luy rendre des fruits de Juſtice, & non pour leur donner ſujet de le tuër, comme il paroit plus clair que le jour par (*a*) la parabole des ſerviteurs qui furent envoyés dans la vigne pour en rapporter du fruit, & enfin du Fils bien-aimé, que le Pére de famille y envoye auſſi pour le méme deſſein, avec intention & déſir qu'ils portent revérence à ſon Fils : *Peut-être*, dit-il, *que le voyant, ils le revéreront.* Mais depuis que Dieu en conſéquence de la reſolution de cet envoy, eut prévû l'opiniâtreté volontaire & la rage des Juifs, & que néanmoins le ſalut des bons exigeoit la préſence en chair de J. Chriſt pour venir les retirer de leurs ténébres, alors Dieu conſentit que cela ſe fiſt aus dépens des perſécutions & du meurtre de ſon Fils : & ſuppoſant cette obſtination volontaire des Juifs, il prédit leur crime aſſez particuliérement.

Predictions & Proſeties.

(*a*) Matth. 21. v. 33

Suppoſons maintenant, que puis qu'abſolument parlant, les Juifs étoient libres & pouvoient

Predictions & Profeties.

voient ſe changer ; & que la certitude de la prédiction n'étoit pas incompatible avec ce changement; ſuppoſons, dis-je, qu'en effet ils n'ayent pas rejetté ni mis à mort le Fils de Dieu ; qu'en ſeroit-il arrivé ? Premiérement, le deſſein de Dieu & ſon intention la plus directe envers les Juifs, qui étoit qu'ils ſe convertiſſent, qu'ils portaſſent des fruits, & qu'ils vécuſſent en honorant ſon Fils, auroit été accomplie. Secondement, le Fils de Dieu & les Juifs convertis auroient été appeller & convertir les Iſraélites diſperſés, auſſi bien que les Payens, où ils auroient rencontré d'autres ennemis & d'autres méchans, leſquels ſe ſeroient convertis ou non. Si l'on ſuppoſe qu'ils ne ſe fuſſent pas convertis, voila J. Chriſt & les ſiens en état d'y étre perſécutés & crucifiés ſelon la teneur des Prophéties : Mais ſi l'on ſuppoſe qu'ils ſe fuſſent convertis; alors Dieu, ſelon ſon plus grand déſir & ſon intention la plus directe, auroit obtenu ſon but ſans l'entremiſe de ſon œuvre étrangére & du grand crime que les hommes auroient autrement fait en tuant ſon Fils. L'eſſentiel du deſſein de Dieu ſeroit alors tres-parfaitement accomply ſans l'entremiſe de tant de péchez odieux à Dieu, ſans l'opération étrangére de l'effuſion de la colére divine ſur les hommes meurtriers & rebelles, & ſans la damnation de tant d'ames que Dieu avoit créées pour le ſalut qu'il leur a ſouhaité par deſſus toutes choſes. Cependant, Jeſus Chriſt n'euſt pas été abſolument ſans croix, ſans ſouffrances, & ſans mort interieure dans le fonds de ſon ame au

ſujet

sujet des péchés commis contre Dieu dés le commencement du monde; & si quelqu'un eust alors voulu une interprétation de toutes les choses qui ont été prophetisées de luy, on auroit pû trouver ces choses spirituellement & mystiquement dans luy, dans les méchans, & dans les bons. Predictions & Profeties.

En ce cas, la Redemption auroit donc pû se faire sans la mort corporelle Jesus Christ, dira quelqu'un. J'ay dit (*a*) ailleurs ce qui est necessaire pour satisfaire à cette difficulté.

(*a*) Oec. du Ret. av. l'Inc. chap. XV. § 9

XVII. Donnons un second exemple hypothétique de ce que nous avançons. Supposons que les grandes prédictions de la domination de l'Antechrist, de la corruption & de l'extermination de la Grande Paillarde, & de la Chretienté bestiale, n'arrivent pas, par la raison que tous les Chrétiens pour éviter les terribles peines qui leur pendent sur la tête, & pour plaire à Dieu, vinssent à se convertir veritablement; (car ce n'est qu'en ce cas que ces maux prédits peuvent ne pas arriver, sans quoi, leurs événemens sont aussi certains que des vérités de mathématique, comme le sont aussi en general toutes les prédictions des maux, hors le cas de la conversion:) Si donc en tel cas, les Prédictions de l'extermination de la Paillarde n'arrivoient pas, qu'en seroit-il pour cela? Quel inconvenient si elles ne se ratifioient pas par un moyen si saint? Dieu se seroit-il trompé! Non: car il a prévû qu'absolument parlant ces choses pouvoient ne pas arriver, & qu'elles n'arriveroient qu'à condition que les

XVII. *Autre exemple, dans la supposition que les hommes se convertissant, les fleaus universels ne tombent pas sur eux.*

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [273] - 257
PUBLIC DOMAIN

Predi-ctions & Profeties.

les hommes ne vouluſſent pas ſe convertir. Seroit-il déchû de ſon deſſein ? Son deſſein direct n'eſt que le ſalut, la ſantification & la glorification des hommes : le reſte n'eſt qu'une œuvre qui luy eſt étrangere, qui ne vient pas de ſon crû, & dont il s'abſtient trés-volontiers. Si Babel ſe convertiſſoit, le déſir de Dieu & des Saints ſeroit accomply ; & l'œuvre principale de Dieu ſeroit en état d'être incontinent achevée par la voye la plus directe. La deſtruction méme de Babel, & toutes ſes perſonnes, ſeroient accomplies dans l'intérieur : Babel ſeroit détruite dans les ames, ſes abominations, ſes pompes, ſa force, ſa vie, tout y ſeroit exterminé par l'épée de la Parole de Dieu, & brulé par le feu de ſon Amour, méme peniblement (quoi que ſalutairement) lors de la purification véritable, dans laquelle on découvriroit clairement & tous ſes maux, & tous ſes monſtres, & toutes ſes playes.

XVIII. *Reponſe à une inſulte.*

XVIII. Si l'on me dit, que ce ſont là des réveries de Myſtiques; je réponds que cette inſulte eſt une impiété de méchant & d'aveugle. Les choſes intérieures de l'Eſprit ſont devant Dieu ſi incomparablement plus réelles que les extérieures, que cela ne ſe peut exprimer. Il eſt certain que Dieu fait plus de cas de la mort ſpirituelle & myſtique d'une ſeule ame, c'eſt à dire, d'exterminer dans elle le vieil-Adam & la corruption; que de la mort & de l'extermination de mille méchans, voire de tous les méchans du monde. Que (*a*) *s'il y a joye au Ciel pour*

(*a*) Luc. 15, v. 7, 10.

un pécheur qui vient à pénitence, il y auroit des abymes de joyes ineffables si Babel pouvoit étre exterminée mystiquement & spirituellement, sans qu'il fust besoin de la frapper à l'extérieur & de l'abymer éternellement corps & ame. O que cela seroit agréable à Dieu! Mais comme elle ne le veut pas, quoi que Dieu fasse tout ce qui est faisable pour la meiner là, Dieu consent, en conséquence de son opiniâtreté diabolique, que les œuvres de ses mains retombent sur elle: & c'est ce qui l'accablera, si ce n'est qu'elle retourne à Dieu, comme elle le pourroit, si elle vouloit. Aprés tout, Dieu achevera son dessein capital, lequel ne peut manquer, quelques diversités, quelques différences, quelques variations que les hommes puissent faire intervenir dans les voyes & dans les moyens accessoires.

Predictions & Proeties.

XIX. Un dernier exemple, que Dieu méme nous fournit. Il avoit prédit aus Israëlites qui avoient été dans l'Egypte, qu'il les introduiroit dans le païs de Canaan; & le Testament de Jacob est tout plein de prédictions de ce qui arriveroit à chaque Tribu. Cependant, dans le désert, Dieu fut tout prest à les exterminer tous, à la reserve de Moïse: & il l'auroit fait sans son interceſſion. Que seroient alors devenues les prédictions & les desseins de Dieu sur la Nation Judaïque? Je réponds, que Dieu les auroit executé par cent autres voyes: En voicy une qu'il ouvre à Moïse: (a) *Laisse moy faire; & ma colére s'embrasera con-*

XIX. *Dernier exemple tiré des evenemens des Juifs.*

(a) Exod. 32. v. 10.

Predictions & Profeties.

contr'eux, & je les conſumeray : mais je te feray devenir une grande Nation.

XX. *Qu'il ſemble ne plus y avoir de difficultés ſur ces matiéres.*

XX. Je ne ſçay ſi aprés toutes ces vérités, il pourroit encore reſter quelque juſte ſujet de difficulté ſur cette matiére, ſinon que peut-étre l'on diroit, qu'à entendre les choſes de la ſorte, il faudroit qu'il y euſt dans Dieu des maniéres de penſer & de concevoir qui fuſſent durables & comme temporelles ou variables ſelon les différences des temps: à laquelle difficulté je ſçay (ſi jôſe parler avec quelque aſſurance,) je ſçay diſje avoir répondu à fonds dans (*a*) le premier Traitté, que le Lecteur conſultera s'il luy plaiſt. Si Dieu avoit voulu demeurer dans l'abyme de ſon éternité, où il n'y a point de durée ni de ſucceſſion, il n'auroit jamais produit de créatures, & ne ſe ſeroit manifeſté à aucune: mais s'étant voulu manifeſter à des créatures durables, & dont les actes ſont ſucceſſifs, & voulant correſpondre à elles & à leur actes, cela méme renferme la volonté qu'il a eüe de proportionner à elles, à leur durée & à leur ſucceſſion, les actes arbitraires & libres de ſon bon-plaiſir. Il me ſemble que cela devroit ſuffire, quand bien je n'aurois pas averty (*b*) cy-deſſus, que comme c'eſt Jeſus-Chriſt Dieu & homme qui préſide à la Divine Providence, & à l'exécution des deſſeins de Dieu; il ne faut point s'étonner ſi dans luy il y a ſucceſſion & diverſités de penſées.

(*a*) Oecon. de la Creat. chapp. 13. 14. & 15:

(*b*) Supr. chap. V. n. 6.

XXI. *Recapitulation des choſes precedentes.*

XXI. J'étois tenté de mettre icy comme par maniére de recapitulation ſur toutes ces ma-

matiéres, ce qu'il y a dans la Préface Apologétique de la Vie de Madlle. Bourignon, depuis la pag. 170. jusqu'à la 175. & de citer ce que dit le sublime Jean de la Croix touchant les prédictions & leur événement dans les 19. & 20. chapitres du II. Livre du dégré de la Montagne. Mais sans rien décrire, j'aime mieux me contenter de la simple citation que j'en fais, & finir icy la premiére des trois choses que j'ay à traitter en ce livre. On la comprendra si l'on conçoit bien, que rien n'est nécessaire ni essentiel à Dieu que luy seul, sa seule Idée, & son seul Amour; & que le reste luy est indifférent, arbitraire & accessoire: qu'ayant voulu accessoirement instituër des idées & des choses, son dessein principal & direct dans ce plaisir arbitraire a été de communiquer sa félicité à ses créatures libres par la voye d'une fidélité sainte de correspondence; que le péché y estant intervenu purement par accident, & contre l'intention de Dieu, c'est tout un à Dieu par quelle voye le péché soit ôté; & qu'il luy est plus agréable, & plus conforme à son desir, qu'il le soit par la conversion du sujet que par sa destruction: qu'en fin, quoi qu'il en soit, Dieu atteindra au dessein qu'il s'est arbitrairement proposé avec les créatures, lequel cependant ne luy est pas essentiel. Ce plan fondamental, bien compris, l'on ne trouvera point de difficultés dans tout le reste. Predictions & Profeties.

CHA-

Preuve de ce Systeme,

CHAPITRE. XI.

Avantages & preuves de nôtre Systéme de la Grace, de la Providence, & de la Liberté; & incommodités insoûtenables des autres Systémes.

I. *Suite des matieres Réfléxions sur nôtre Systeme par rapports à l'universalité de la Grace,*

I. IL me semble que jusqu'à présent j'ay donné un Systéme assez complet de la Providence divine, & que de là on peut voir, comment elle s'accorde avec l'universalité de la Grace, de laquelle on a aussi fait voir la nature & les opérations dans les Traités qui précedent. J'avois pensé que je ferois bien de prouver maintenant à dessein cette universalité: mais l'ayant fait de plusieurs chefs primitifs & solides dans les Traités précédens selon que la diversité des matiéres en fournissoit l'occasion, je me borneray à quelques courtes reflexions sur ce Systéme de la Providence & de la Grace, & je prieray le Lecteur de considérer avec moy ces trois ou quatre choses, qui, si je ne me trompe, doivent suffire pour nous assurer de la Vérité d'un Systéme.

Cinq preuves & avantages de ce systéme au dessus des autres,

1. La premiére est, que toutes sortes de considérations, divines & humaines, & toutes sortes de témoignages, de Dieu, de la conscience & de la nature, nous meinent à nostre Systéme.

2. La seconde, que ce Systéme satisfait à tous les attributs de Dieu, & à tous les devoirs de l'homme.

3. La

3. La troisiéme, qu'il est absolument impossible de trouver une autre voye que celle-là pour satisfaire à tout cela, & à cent autres difficultés. *Preuve de ce Systeme.*

4. La quatriéme, que tous les autres Systémes loin de satisfaire à la vérité, sont des sources inépuisables de fausſetés les plus insoûtenables.

5. Et la cinquiéme, que nôtre Systéme n'a nulle difficulté particuliére; & qu'on ne luy en peut opposer aucune ni de la nature des choses divines ou humaines, ni des témoignages de l'Ecriture, à quoi il ne satisfasse trés-facilement & trés-évidemment, & qui selon luy ne soyent trés-faciles en elles-mémes.

II. (1.) En effet, pour retoucher chacune de ces considérations, si l'on se souvient de ce que l'on a vû dans le premier Traité, il ne se peut que l'on ne remarque de toutes les considérations de la Nature de Dieu, de ses desseins & décrets, & de la Création, que tout tend à nous assurer, que Dieu a fait tous les hommes uniquement pour étre éternellement heureux. Je renvoye aus considérations qui font le Chapitre XXVIII. de ce Traité-là, & je suis assuré, qu'aprés cela on ne pourra raisonnablement douter de cette vérité; puis qu'il paroit de-là, que la constitution de la nature de chacun de nous & sa création, n'est pas réellement distinguée de la destination de chacun à la béatitude souveraine, & de l'acheminement à son exécution. (1) *Dieu, sa Nature, ses desseins, la création, font voir la verité de ce Systeme.*

Cha-

Preuves de ce Systeme.

Chacun (à la reſerve de Spinoza & de ſes Athées,) tombe d'accord que Dieu a fait toutes choſes pour un *but* ; qu'il leur a donné une *nature* & des *facultés* pour y tendre & pour y atteindre ; & que lors qu'elles atteignent ce à but, elles ſont alors dans un état d'acquieſcement, de joye, de repos, de contentement & de félicité ; puis qu'elles jouïſſent de leur but. Dieu eſt le *but* de toutes choſes, & particuliérement de l'homme. Or Dieu n'eſt pas un étre ténébreux tourmenté, plein de rage, de triteſſe & de déſolation ; mais il eſt lumiére, paix, joye, amour, delices. Donc le but de la *création* de tout homme eſt une vie lumineuſe, paiſible, joyeuſe, délicieuſe, en un mot, c'eſt la vie éternelle. Et pour la *nature* de l'homme & ſes facultés, elles conſiſtent principalement dans le ſentiment ou la vie, dans le déſir, dans l'intellect & la liberté, dont les objets ſont, celuy de la vie ou de la ſenſibilité, l'agréable ; celuy du deſir, le bien ; celuy de l'entendement, la verité ; celuy de la liberté, une admiſſion & une jouïſſance infinie & indeterminée du bien : toutes leſquelles choſes ſont Dieu méme & la Vie éternelle : car l'agréable, le bien, la vérité, l'infinité du bien, c'eſt Dieu méme. C'eſt en Dieu la méme choſe que vouloir créer & créer effectivement un ſujet vivant & ſenſible, déſirant, intelligent & libre, & que vouloir & faire un ſujet la nature & le but duquel conſiſtent en ce qu'il ſoit porté au ſentiment, à la connoiſſance & à l'amour

l'amour infiny de Dieu, c'est à dire, en ce qu'il soit destiné à étre heureux, & heureux pour l'éternité; puis que son but & ses facultés sont de nature immortelle & éternelle. Donc tous les hommes sont destinés & créés de Dieu pour étre librement & éternellement heureux.

Preuve de ce Systeme.

III. Que l'on considére, que Dieu n'a pû se dépeindre autrement, ni se constituer une autre image, que comme il est, lumineux, glorieux, heureux, paisible, & de bon accord. Qu'on interroge la conscience, qu'on consulte les paroles & les conduites de Dieu, méme aprés le péché, comment il a reçu l'homme en grace incontinent aprés sa chûte; & qu'afin que cette grace s'étendit à tous ses descendans, il la luy a presentée lors méme qu'eux étoyent encore & dans luy & une méme chose avec luy, afin que (selon la maniére de raisonner (*a*) de S. Paul,) la racine étant reçue en grace, les branches le soyent aussi; & que les premices étant rappellées à la vie, la masse le soit aussi. Les soins & les effets de la Providence envers tous, l'offre des moyens intérieurs, & de ceux de la nature, à tous; l'offre des extraordinaires à quelques-uns pour appeller par eux tout le monde; ce que tout homme est capable avec l'aide de Dieu, d'étre sauvé; la considération que cette vie n'est naturellement qu'un temps de délibération & d'épreuve pour se rendre à la vie ou à la mort; La charité, la dignité & le mérite du Médiateur, qui sont

III. *Autres preuves de la verité de ce Systéme.*

(*a*) Rom. II. v. 16.

Preuve de ce Systéme.

infinis & au de-là de tout ce qu'on sçauroit penser; celle de sa puissance, plus grande pour sauver que celle du premier homme pour perdre; enfin celle de mille & mille sortes de graces prévenantes & correspondentes qu'il a répandues & qu'il répand en tout temps sur ses créatures, nous meinent uniquement à cette méme Vérité, à laquelle rendent témoignage toutes les Ecritures, jusqu'aus sermens & aus juremens de Dieu méme, aussi bien que tous les écrits de ceux des saints qui ont joui de la plus pure lumiére de Dieu. Et quand Dieu ménasse, qu'il promet & qu'il prédit des biens & des maux, & qu'au méme temps il exorte les hommes à se mettre en état de participer aus uns, d'éviter les autres, & méme d'en empécher l'événement, cela meine manifestement au Systéme que nous avons proposé de la Providence, de la Prévision des choses futures, & de la Liberté de l'homme.

IV. (2) *Ce Systéme s'accorde avec tous les attributs de Dieu, & tous les devoirs de l'homme.*

IV. (2) Mais s'il y a quelque chose qui montre l'avantage de nôtre Systéme, c'est qu'il satisfait parfaitement à tout ce que demandent les attributs de Dieu & les devoirs de l'homme. La *Puissance*, *l'Infinité*, *l'Indépendence*, *la Communicabilité* de Dieu, veulent, qu'en cas qu'il luy plaise de se communiquer actuellement, il crée un sujet qui soit libre & indépendant de tout autre que de soy en sa détermination; ainsi que nous l'avons proposé. La *Justice* de Dieu exige la méme chose; autrement, Dieu ne rendroit pas à chacun des hommes selon leurs

leurs œuvres, ſelon leur opération, & ſelon le choix des uns & des autres; mais ſelon la pure & ſimple méſure de ſa propre volonté, indépendamment de l'homme. La *Sageſſe* de Dieu veut qu'il ne faſſe rien qu'en conformité avec ſoy, avec ſa verité, avec ſon amour, avec ſa ſainteté, avec ſon acquieſcence; & partant, qu'il ne faſſe ni nature, ni facultés, ni moyens, que pour étre conformes à luy, que pour la vérité, pour ſon amour, pour ſa ſainteté, & pour ſa béatitude. La *Sainteté* divine eſt infiniment éloignée du péché & du conſentement au péché, & ne ſçauroit ſe concevoir plus purement qu'en reconnoiſſant que Dieu n'a ni décreté, ni voulu, ni permis le peché, & qu'il n'en a pas méme fait ni eu l'idée avant qu'il arrivaſt; bien loin qu'il ait voulu la damnation de quelques-uns comme un moyen de manifeſter ſa juſtice, vû que la damnation renferme le péché, lequel Dieu ne veut point, & ſans lequel l'Enfer & toutes ſes douleurs ſe changeroient en délices infinies. La *Charité* de Dieu ne luy peut permettre, que les hommes étant tombés, & que n'étant pas néanmoins inhabiles (avec ſa grace) de rentrer dans la béatitude, il les abandonne. Son *Impartialité*, ſon *égalité* & ſa *Conſtance*, ne peuvent ſouffrir que continuant le deſſein de les rendre heureux, il le quitte à l'égard de plus de la moitié par des raiſons venantes de luy. Il doit & paroitre & étre *aimable* à tous les hommes; puis que tous les hommes le doivent aimer:

Preuves de ce Syſteme.

Preuve de ce Syſteme.

& tous doivent trouver dans ſa conſidération des ſujets d'amour, d'humilité, de conſolation, d'eſpérance, de courage pour ſe ſauver, auſſi bien que de crainte & de tremblement.

C'eſt à quoi ſatisfait pleinemens ce Syſtéme, qui ſoûtient, que la Grace eſt univerſelle; qu'elle peut ſe gaigner & ſe perdre; que les promeſſes & les menaſſes, les biens & les maux prédits, peuvent s'éviter ou s'exécuter. Si les événemens arrivent, voila la Grace qui agit, & la liberté qui l'admet: ſi les mauvais événemens s'accompliſſent, c'eſt que l'homme ſe détourne librement de la Grace de Dieu, qui a bien voulu empécher le malheur de l'homme, mais qui n'a pas voulu contraindre ſa liberté.

V. (3) *Qu'il n'y a que l'unique voye de ce ſyſtéme pour ſortir de difficulté.*

V. (3) C'eſt une choſe que l'on doit bien remarquer, & c'eſt la troiſiéme des réflexions que nous avons à faire; qu'abſolument rien ne peut ſatisfaire à toutes les choſes que nous venons de dire, touchant les Deſſeins de Dieu, la Création, ſes divins attributs, & le devoir de l'homme, non plus qu'à cent difficultés qui concernent ces choſes, ſinon la ſeule voye que nous avons priſe, qui eſt, de reconnoitre la Grace de Dieu, ſon Univerſalité, & la Liberté de l'homme à l'admettre ou à la rejetter ſans y étre déterminée que par ſoy. Niez une ſeule de ces choſes, vous n'expliquerez rien dans les deſſeins ni dans les conduites de Dieu, dans ſes attributs, ni dans le devoir de l'homme. Tout y devient ténébres indiſſipables, pour

ainſi

ainsi dire. Nier sa Grace, est Pelagien & athée : nier son universalité & la liberté de l'homme, est se mettre dans le centre de toutes les ténébres & de toutes les difficultés imaginables, dont on ne sortira jamais, quelque voye que l'on tente, si l'on n'en vient à l'aveu de ce point, que la Bonté de Dieu est universelle, & que la Liberté de l'homme est indéterminée & indéterminable de tout autre que de l'homme méme. Ce dernier article, contre lequel les Prédestinatistes rigides se mettent le plus sur leur garde, est si indispensablement nécessaire, que pour peu qu'on s'en relâche, toutes les difficultés rentrent en foule. Pour peu qu'on admette que Dieu détermine antérieurement & infailliblement la liberté de l'homme, tous les murmures, toutes les absurdités, toutes les fausſetés consécutives, reviennent & subsistent invinciblement. Cependant, on ne doit point étre indifférent à les laisser subsister dans les esprits ; puis qu'elles sont pour la plus-part des blasphémes contre l'honneur de Dieu. Pourquoi donc ne voudroit-on pas donner les mains à la voye que nous proposons, puis qu'en effet il n'y a qu'elle seule qui puisse les dissiper, & qu'il est absolument impossible de le faire par toute autre voye.

Preuve de ce Systeme.

VI. (4) C'est nôtre quatriéme considération, que tous les autres systémes loin de satisfaire à la vérité & à tous ses phénoménes, sont des sources de difficultés enormes, & de conséquences évidemment in-

VI. (4) *Tous les autres Systemes sont sujets à des difficultés insoûtenables.*

Preuves de ce ſyſteme.

ſoûtenables. Il n'eſt pas beſoin, pour nous convaincre de cela plus particuliérement que nous n'avons fait à pluſieurs occaſions dans les Traités précédens, d'examiner icy toutes ſortes de ſyſtémes & de méthodes ſur ce ſujet : Contentons nous d'en conſidérer trois, par rapport aus trois articles du nôtre, qui ſont, la Grace Divine, ſon Univerſalité, & la Liberté indeterminée. Il y a des Syſtémes qui nient la Grace; d'autres ſon univerſalité; & d'autres la liberté, ou du moins quelque choſe qui la concerne.

Syſtéme des Pelagiens.

Je ne veux pas inſiſter ſur le premier, qui eſt celuy des Pélagiens. On en a aſſez fait voir les abominations; & ce ſyſtéme eſt plûtôt digne d'Athées que de Chrétiens.

Syſtémes differens des particuliariſtes.

Quant au Syſtéme de ceux qui font la Grace de Dieu particuliére, comme il y en a de pluſieurs ſortes, ou plûtôt, que ceux de cette opinion-là ont pluſieurs méthodes, celle des Surlapſaires, & celle des Infralapſaires, ou communs, ou Amyraldiſtes, je ne m'aréteray pas beaucoup ni à ces diverſités-là, ni à montrer, qu'aprés tout, ſi on veut preſſer les Infralapſaires par la conſidération de leur doctrine des décrets, de la détermination, & de l'action de Dieu ſur les agents ſeconds, & méme ſur la liberté, ils doivent néceſſairement revenir au Surlapſiſme. Je ne conſidéreray pas non plus leur ſyſtéme du plus laid côté. Je ne veux le regarder que d'un côté qu'ils ne ſe plaindront pas qu'on déguiſe, & qu'ils avoüent eux-mémes, c'eſt à ſçavoir, que Dieu n'ait pas créé tous

tous les hommes pour les sauver ; & que de tombés qu'ils étoient tous en Adam, il n'ait voulu en racheter que quelques-uns. *Preuves de ce système.*

VII. La premiere de ces choses est incompatible avec la nature des décrets, des desseins & des actes de Dieu, avec la Création, avec la nature de son but, celle de la créature intelligente, de ses facultés & de leur usage. Si cela étoit, Dieu ne se seroit pas établi pour but & pour fin de toutes les créatures. Il se seroit desaprouvé en qualité de fin unique & souveraine, & il auroit préféré l'absence de soy & de son image à sa présence : ce qui est insoûtenable. L'on peut faire venir icy en ligne de compte toutes les considérations qu'on a rapportées dans le chapitre XXVIII. du Traité de la Création, qui devroyent étre toutes fausses si cette fausse proposition étoit véritable, que Dieu n'a pas créé tous les hommes à salut. VII. *Difficultés du système du particularisme à l'égard de la création.*

Ces conséquences sont particuliérement fortes & inévitables à l'égard des Surlapsaires, de la doctrine desquels il suit encore bien d'autres absurdités monstrueuses : car, s'il étoit vray que Dieu eust eu pour fin subalterne en créant les hommes d'en damner la plus-part, afin que cela fust un moyen pour parvenir à une fin souveraine qui soit la manifestation de sa gloire ; il faudroit donc, que Dieu ait trouvé bon (en qualité de moyen) & qu'il ait voulu, que l'homme le rejettast, l'ignorast, le haïst & le blasphémast avec une rage & des douleurs infinies : car la damnation n'est autre chose que rejection de Dieu, *Absurdité du Système des Surlapsaires. Il implique contradiction.*

Preuves de ce ſyſteme,

ténébres dans l'entendement ; haine dans la volonté ; blasfémes, rage & douleurs dans les affections & dans la ſenſibilité. Or vouloir cela pour ſa gloire & pour ſon plaiſir, c'eſt juſtement ce que veut le Diable, qui prétend damner ainſi les hommes pour ſa gloire & pour ſon plaiſir. On ne ſçauroit ſans horreur penſer attribuer de telles abominations à Dieu.

Il implique contradiction.

J'ajoûte, que dire que Dieu auroit voulu créer des hommes afin qu'une partie fuſſent damnés pour ſa gloire, implique contradiction : car la damnation eſt un état de troubles & d'inquiétudes ; & au contraire, la nature du repos & de l'acquieſcence eſt, que ce ſoit un reſultat d'un ſujet lors qu'il atteint aus moyens, aus voyes, & au but où il eſt deſtiné de ſa premiére cauſe. D'où s'enſuit, que des ames deſtinées à tels moyens, à telles voyes & à tel but que ce ſoit, ne ſçauroient étre malheureuſes ſi elles y atteignent ; puis qu'alors elles ſont dans les voyes & dans le centre que Dieu leur aura, dit-on, deſtiné. C'eſt donc une chimére & une contradiction que de ſoûtenir, que Dieu auroit créé des ames pour certains moyens & pour certain but ; & que ces ames y atteignant, pûſſent néanmoins étre inquiétes & tourmentées.

VIII. Grandes difficultés du ſyſtéme du particulariſme par rapport à la Redemption.

VIII. L'autre choſe qu'il y dans la doctrine du particulariſme, aſſavoir, que Dieu n'a pas voulu racheter tous les hommes tombés, non ſeulement ne ſatisfait pas à la vérité des voyes de Dieu, non plus qu'à celle de ſes attri-

attributs ; mais méme elle leur eſt directement contraire. Elle accuſe Dieu d'inconſtance & de changement, de bonté bornée, de contradiction à ſoyméme, de cruauté, de partialité, de fauſſeté, de deſavû de ſoyméme, d'amour ou d'inclination pour le péché plus que pour ſon image ſainte, de fourberies, de menſonge & d'hypocriſie ; Elle rend les hommes deſeſpérés ou préſomptueux, profanes, libertins, relâchez & négligens : elle éteint dans eux la piété, l'amour de Dieu, celuy du prochain, les priéres, la foy, & toutes les vertus, & y porte les ſemences de tous les maux. Preuves de ce ſyſteme.

Je dis premiérement, que ſelon cette doctrine Dieu eſt accuſé de *changement* dans ſon deſſein, au moins, à l'égard de ceux qui n'oſent nier que Dieu n'ait premiérement voulu le ſalut de tous les hommes en les créant : mais qui diſent qu'enſuite du péché Dieu ne veut plus que le ſalut d'une partie : d'où s'enſuit, que Dieu ne continueroit de ſa part dans ſon premier deſſein ſur tous les hommes, qu'en partie ; & qu'il en changeroit & en abandonneroit la plus-grande portion.

La *Bonté* de Dieu ſeroit auſſi trés-bornée ſi elle ne s'étendoit que ſur une partie des hommes tombés, & méme ſur la plus petite partie : je pourrois ſans peine concevoir une Bonté beaucoup plus grande, ſçavoir, une Bonté qui s'étendiſt à tous. Donc j'aurois plus de bonté en idée que Dieu n'auroit de bonté effective. Ce qui eſt abſurde.

Preuves de ce ſyſteme.

Dieu ſe *contrediroit* auſſi luy méme : parce qu'ayant mis & excitant encore dans tous les hommes une pente & un déſir pour la vérité, pour le bien, pour la félicité, & méme pour la pénitence ; ſi cependant il avoit fait un acte de décret de ne les pas donner, ſes actes ſeroient ainſi contraires & oppoſés les uns aus autres.

Il ſeroit encore *cruel*, ou ſe plaiſant dans le mal & dans les tourmens, ſi pouvant vouloir le ſalut de tous les hommes, & pouvant le leur offrir à tous, il refuſoit de leur vouloir & de leur procurer un bien ſi poſſible, & d'ôter le mal qu'on tient ſi facile à étre ôté : tout cela, parce qu'il luy plairoit que cela fuſt ainſi ; quoi que s'il vouloit, il luy fuſt trés-facile de décreter & de faire autrement. Il ſe plairoit donc de gayeté de cœur dans les tourmens comme un cruel.

Il ſeroit viſiblement *partial*, ſi entre des ſujets également diſpoſés, il prenoit les uns & laiſſoit les autres, les traitoit inégalement d'une diſproportion ſi effroyable qu'eſt celle du ſalut des uns d'avec la damnation des autres, & cela, parce qu'il luy plairoit d'agir ainſi, ſans égard aus diſpoſitions antérieures de ces ſujets-là.

Ce ſeroit étre *fauſſaire*, ſi proteſtant par la voix de la nature, de la conſcience, de l'Ecriture, qu'il veut le bien, la repentance & la vie de tous, il avoit néanmoins une volonté contraire.

Il ſe deſavoüeroit méme s'il ne vouloit pas que

que ſon image fuſt remiſe là où elle pourroit étre remiſe ; ou ſi pouvant par la Redemption rendre tous les hommes capables de recevoir ſon Image, il ne vouloit le faire qu'à l'égard de trés-peu. Il faudroit donc qu'il approuvaſt l'abſence de ſon image ou de ſoy-méme dans des ſujets où elle pourroit étre : & ainſi, il deſavoüeroit ſa préſence, & il auroit plus de plaiſir & plus d'amour dans l'abſence de ſon Image, (laquelle abſence eſt le péché dans l'homme) qu'il n'auroit d'inclination pour cette Image ſainte : c'eſt à dire, qu'à l'égard de la plus-part des hommes, il *préféreroit le péché à la ſainteté.* Preuve de ce ſyſteme.

Ce ne ſeroit auſſi qu'un amas de *menſonges*, de *tromperies*, *d'hypocriſie & d'illuſions* que tout le *procédé* de Dieu, ſes *inſtructions*, ſes *exortations*, ſes *commandemens*, ſes *promeſſes*, ſes *ménaſſes*, & tout le contenu de l'Ecriture, qui parle de tous & à tous, ou du moins à tous les appellés, & méme aus plus endurcis & à ceux qui périſſent, leur dénonceant des biens s'ils l'écoutent, & des maux s'ils ne la reçoivent ; pendant qu'en effet Dieu n'en voudroit qu'à quelques-uns. On dit, que Dieu leur propoſe ſerieuſement & tout de bon la nature du bien & de la vérité ; & que s'ils font cela, telle & telle choſe ſuivra : c'eſt à dire, que Dieu leur montre en ſpéculation & en l'air la vérité & le bien, & qu'il leur en fait voir, la conſéquence, & la liaiſon des prémices avec la conſéquence. Mais que cependant, il n'y a rien

Preuve de ce syſteme

pour eux. Dieu leur explique la Logique; la nature des conſéquences des propoſitions générales καθόλου πρότων : & ceux qui n'écouteront pas cette leçon de Logique, cette vaine Théorie & ſpéculative, où il n'y a rien pour eux, ſeront plus coûpables & plus dignes de damnation qu'ils n'étoient auparavant. Quelles abſurdités! & quelle pitié ſi ces pauvres auditeurs de Logique, ou quiconque voudra, ſe vont mettre en téte d'étre des particuliers prédeſtinés!

Il ne faut que ſuivre la Logique la plus naturelle pour en tirer des conſéquences qui les rendent *préſomptueux*, libertins, profanes, pleins de ſécurité, peu ſur leurs gardes, négligens & relâchés. Que s'ils viennent à s'imaginer d'étre reprouvez, outre les mémes perils de profanation, de libertiſme & d'impiété où ils ſont expoſés, ils le ſont auſſi à celuy du *deſeſpoir*,

C'eſt diminuer *l'Amour de Dieu* dans les hommes, & le rendre *haïſſable* à la pluspart d'eux, que de le faire paſſer pour miſericordieux à la moindre partie d'eux ſeulement.

C'eſt diminuer *l'amour pour le prochain*, que de nous repreſenter plus de la moitié des hommes comme des objets que Dieu n'aime pas & ne veut pas ſauver : d'où il devroit ſuivre, que perſonne ne doit aimer tous les hommes, ou tous ſes prochains ; puis que nôtre amour ne doit pas étre plus étendu que celuy de Dieu, lequel on doit tâcher d'imiter en amour.

C'eſt anéantir les *priéres*, que de croire que-

que Dieu ait disposé absolument du bien & du mal éternel antérieurement à nos souhaits & indépendemment d'eux. Preuves de ce Système.

C'est anéantir *la foy* : car comment pourray-je croire aux promesses de Dieu, & me porter à embrasser les biens qu'il me montre ; puis qu'ils ont été offerts à des millions d'hommes, aussi-bien qu'à moy, sans que pourtant Dieu vouluſt les leur donner ?

C'est enfin donner occasion à la *destruction de toutes les vertus*, & à la pullulation de tous les maux, comme il est facile de le deduire des raisons que l'on vient de toucher.

Si l'on me dit, que l'expérience ne vérifie pas cela, mais plûtôt le contraire dans ceux qui soûtiennent cette doctrine comme étant celle de S. Augustin ; je réponds, qu'on n'en est pas redevable à la doctrine de la Prédestination ; mais à celle de la Grace immédiate & opérante intérieurement, que ces personnes-là embrassent avec humilité, & qui leur sert de contrepoison pour empécher les effets funestes que feroit la Doctrine de la Prédestination rigide si elle marchoit toute seule & qu'on suivist les conséquences de ses visions inconstantes : car jamais il n'y eut rien de plus capricieux ni qui soit plus plein de contradictions que cette doctrine là. Les uns sont destinés à vie, & les autres à damnation, par caprice : ceux-cy sont plus griévement damnés s'ils rejettent des moyens qui ne sont pas pour eux ; & si ceux-là les rejettent, il leur sera suppléé par imputation & par une foy imaginaire. Si les uns croyent

Preuve de ce Syſteme.

une ſeule fois, les voila aſſurés de perſévérer ; mais ſi les autres viennent à croire, ce n'eſt rien, ce ne ſera que *ad tempus*. Le mal des uns leur tournera à bien ; & le bien des autres leur tournera finalement à mal. Je n'aurois jamais fait à accumuler toutes les abſurdités dont cette doctrine fourmille.

IX. *Difficultés du Syſteme du particulariſme par rapport à la Providence & à la liberté.*

IX. Mais celles qui pululent d'un troiſiéme chef du ſyſtéme du particulariſme, de ce qui regarde la Providence, la détermination de Dieu, l'inflexion de la liberté, & ſemblables, ne ſont pas moins énormes. Je n'en veux preſſer qu'un ſeule, qui eſt, que ſi Dieu décréte tous les événemens & toutes les particularités, s'il influe dans tout efficacement, s'il détermine tout, méme la liberté ; s'il la flechit infailliblement & indéclinablement, (pour imiter le langage des ſcolaſtiques,) je dis, que non ſeulement il n'y a plus de liberté ; mais qui plus eſt, qu'il n'y a plus de ſainteté en Dieu, & qu'il eſt amy du péché. Que s'il eſt vray, comme il l'eſt en effet, que Dieu & ſa volonté ſoit le ſouverain bien, & que le péché ſoit le ſouverain mal, il faut néceſſairement que Dieu ait pour le péché une averſion infinie Si Dieu a une averſion infinie pour le péché, donc tout ce qui eſt dans Dieu eſt infiniment éloigné du péché. Donc ſa Divine puiſſance en doit témoigner par effet une averſion infinie, ou bien, faire infiniment des actes d'averſion pour le péché, c'eſt à dire, faire tout ce qu'elle peut pour l'empécher, & pour luy reſiſter. De méme le conſentement de Dieu, ſa

ſa volonté, ſa permiſſion, en doivent étre infiniment éloignés. Celuy-là a-t'il une averſion infinie pour une choſe, qui pouvant l'empécher, ne veut pas néanmoins l'empécher; mais la veut, la décrete, la permet, approuve & trouve bon qu'elle exiſte? Ces difficultés, que la vérité de nôtre ſyſtéme fait diſparoitre comme une petite ombre, je voudrois qu'on tâchât un peu de les denoüer par le ſyſtéme vulgaire; & je confeſſeray, qu'on ſçait faire des prodiges & des miracles. Je n'inſiſte pas ſur ce que ſuivant le méme ſyſteme l'on ne ſçauroit expliquer, comment Dieu exorte les hommes à ne pas ſe ſouſtraire aus biens qu'il a prédits, & à éviter les maux qu'il a prophétiſés, en ſuppoſant, que nonobſtant leurs prédictions, ils peuvent arriver ou ne pas arriver. Cela eſt inexplicable par la voye ordinaire.

Preuve de ce Syſteme.

X. Toutes ces difficultés, & encore beaucoup d'autres que l'on ômet, mais particuliérement celles qui concernent l'amour de Dieu pour le ſalut der hommes, & l'averſion qu'il a pour leur damnation, & pour le péché qui en eſt le plus eſſentiel, ont fait, que tous ceux qui ont joüi des pures lumiéres de Dieu, n'ont parlé de la Doctrine de la Predeſtination rigide & particuliére qu'avec horreur & exécration. C'eſt un monſtre que la Théologie Myſtique, qui eſt la plus pure de toutes, ignore & extermine. On y voit en cent autheurs & en cent endroits, que l'homme eſt libre à laiſſer operer la grace de Dieu, & à la rejetter; on y voit, que ſi Jeſus

X. *Toutes les perſonnes purement illuminées ont eu en horreur le particulariſme.*

Preuves de ce Syſteme.

ſus Chriſt pouvoit empécher la damnation d'une ſeule ame en venant encore mourir pour elle & en deployant tous les effets de ſa puiſſance & de ſa bonté, il ne manqueroit à rien de tout ce qui luy ſeroit poſſible. Il y a eu des (a) ames ſaintes à qui Dieu a commandé expreſſément de déclarer aus hommes, que cette doctrine de la Prédeſtination étoit *une doctrine Diabolique & directement contraire à l'Evangile*, dont le but eſt, de ſauver tous les pécheurs. Mademlle. Bourignon, qui avoit l'Eſprit de Dieu dans un dégré ſi ſublime, avoit coûtume de dire des Janſeniſtes, dont une partie étoyent de ſes amis, (b) *Ils s'en vont reformer l'Egliſe par les erreurs mémes, entre leſquelles il n'y en eut jamais une plus grande que la Prédeſtination*: & de Labadie & des ſiens, qui étoient ſes ennemis, & qui ont publié contr'elle un libelle où ils ont pouſſé ces matiéres juſqu'au Surlapſiſme le plus outré, & où ils font voir qu'ils ont ſi bon eſtomac, que de digérer fer, feu & flammes, Reprobation, péché, l'Enfer & tout ſon attirail; (c) *Je n'ay rien de conforme à ſes ſentimens. Il eſt arété à la Prédeſtination; & moy je la tiens pour la plus pernicieuſe doctrine qu'il y ait dans la Chrétienté*. Je pourrois produire quantité de pareils témoignages d'autres perſonnes qui ont eu des caractéres indubitables que leurs lumiéres venoient immédiatement de Dieu: Mais je ne le crois pas néceſſaire, puis que ſans cela, les perſonnes les plus équitables qui tiennent encore pour la Predeſtination particuliére, avoüent de bonne foy

(a) Engelbert. Préf. du Nouv. Ciel.

(b) Confuſion des Ouvr. de Babel. Lettre 1.

(c) Avis & Inſtr. ſalutaires Let. 22.

foy qu'ils en sentent fort bien les difficultés & les fâcheuses consequences ; & que s'ils pouvoient s'en défaire par une autre voye que par celle où ils sont, ils ne' hésiteroient point sur cela, pourvû que la voye nouvelle qu'il faudroit suivre ne fust pas elle-méme sujette à ces mémes difficultés, ou à de plus grandes que celles-là. Preuves de ce Systeme.

XI. C'est cela, ou quelque chose d'approchant, que j'ay leu avec plaisir dans un Autheur célébre qui a écrit des derniers sur ces matiéres. Aprés avoir rapporté quelques unes des difficultés qui naissent de cette doctrine, il dit, (a) *Y a-t'il personne qui soit assez peu sincére pour dire que cela ne luy fait point de peine, & qu'il accorde cela facilement avec la haine que Dieu a pour le péché? Si l'on veut parler sincérement, on avouera, que l'on ne sçauroit rien repondre pour Dieu qui puisse imposer silence à l'esprit humain.* Cela est vray à l'égard des Méthodes qui ont paru jusqu'icy : & l'Autheur est assez gencreux pour le reconoitre de la sienne, & assez impartial pour se declarer en faveur d'une plus commode s'il s'en pouvoit trouver. *J'éloigne* (dit-il) *de mon systéme le mieux qu'il m'est possible ces consequences* [fâcheuses.] *Cependant, je sens que je n'y réüssis pas aussi bien que je le voudrois. Je trouve dans la conduite de Dieu des choses qui me sont incompréhensibles : j'ay beaucoup de peine à reconcilier la haine qu'il a pour le péché avec la Providence : & cette épine m'est si incommode, que si quelcun me la peut ôter, je me déclare sans balancer pour luy, & je luy sacrifie mon Idée de l'Etre infiniment parfait.* Nô-

XI. *Equité de quelques personnes qui tiennent pour le particularisme.*

(a) Jugement sur les Methodes de la Provid. & de la Grace. p. 91. & 101.

Ibid. p. 65.

Preuves de ce syſteme.

Nôtre syſtéme n'en demande pas tant ; & je prétends, qu'il ôte parfaitement & cette épine & toutes les autres, en mettant plus que jamais en ſon luſtre l'Idée de l'Etre infiniment parfait, loin de luy donner quelques atteintes.

Mais peut-étre eſt-ce préſomption que de penſer cela. Mais auſſi, ſi la choſe étoit ainſi, pourquoi ſeroit-ce préſomption de le dire? Ou bien, ſeroit ce préſomption que de tâcher d'en venir-là? Les gens d'eſprit & d'équité ne le diront point ; & ils ne pourront qu'ils n'approuvent un deſſein que je me fais plaiſir d'exprimer par les paroles ſi bien dites de l'Autheur que le viens de citer. (a) *Chacun cherche une maniére d'expliquer & la Providence & la Grace, qui ſauve la ſainteté & la juſtice de Dieu, qui les mette entiérement à couvert, qui mette l'homme en pleine liberté, qui le faſſe unique autheur de ſes malheurs, en ſorte que rien n'en puiſſe étre imputé à Dieu. C'eſt un bon deſſein : Et ſi quelqu'un eſt capable de trouver une méthode qui execute parfaitement ce deſſein, & qui me léve toutes les difficultés, je déclare dés à préſent que je m'y range. Car il n'y a perſonne qui ſoit plus incommode que moy de ces difficultés. Mais devant que de changer de party, & de laiſſer l'Ecole de S. Auguſtin, je ſouhaitte ces deux choſes.* 1. *La premiére, qu'on ne donne aucune atteinte à l'Idée de l'Etre infiniment parfait.* 2. *La ſeconde, qu'on me léve abſolument toutes ces difficultés en ſorte qu'il n'en reſte plus rien. Car ſi aprés m'avoir tranſporté dans une de ces méthodes de relâchement je me trouve accablé de ces mé-*

(a) ibid. Sect. 1 V. pag. 333 34.

mémes pésanteurs, il est évident qu'on m'a trompé: on ne m'a rien tenu de ce qu'on m'avoit promis. Il valoit autant me laisser où j'étois premiérement. Preuves de ce système.

Je dis donc en premier lieu, que ces méthodes adoucies doivent laisser mon Idée de l'Etre infiniment parfait en son entier. Car il ne m'est pas libre de l'abandonner. On aura beau faire, accumuler difficultés sur difficultés: on ne m'obligera jamais à croire (1) que l'Etre infiniment parfait ignore quelque chose; (2) qu'il puisse avoir des volontés inefficaces; (3) qu'il puisse vouloir quelque chose & ne le faire pas; (4) qu'il puisse arriver des choses dans le monde qui ne soyent pas dans l'ordre de la Providence; (5) qu'il soit dans la dépendance des creatures; (6) qu'il soit obligé de les suivre & de travailler suivant leur caprice; (7) que les creatures soyent indépendentes de Dieu; (8) & qu'elles puissent resister à sa volonté & empécher l'exécution de ses desseins.

XII. *Toutes ces difficultés sont solvables par nôtre système.*

XII. Il n'y a rien de plus juste que tout cela, & que la satisfaction que l'on demande à ces sortes de difficultés par la Méthode que l'on croid avancer comme plus commode que les autres. Il me semble que quiconque aura bien compris le Systéme & les vérités de tous les Traités précédens, reconnoitra sans peine, que toutes ces difficultés-là s'evanouïssent par leur moyen, & que méme on a répondu en divers endroits sinon à leurs termes du moins à leur substance & à la chose méme. Mais comme il y en a encore d'autres à la solution desquelles j'ay dessein d'employer le reste de ce Traité, je vay commencer par dire un mot ou deux sur celles-cy,

aprés

Solution des difficultés. aprés quoi, je feray ſuivre les autres, premiérement celles qu'on tire du raiſonnement, & aprés, celles que l'on objecte de la Sainte Ecriture

CHAPITRE XII.

Solution des difficultés précédentes, ſelon nôtre Syſteme. Que l'Idée de l'Etre infiniment parfait eſt ſelon luy entiérement hors d'atteinte.

I. Premiére difficulté de la perfection de la connoiſſance & de la Precon. noiſſance de Dieu Réponſe.

I. IL eſt contraire, dit-on, à l'Idée de l'Etre infiniment parfait d'ignorer quelque choſe, aſſavoir, les choſes futures: car un étre qui connoitroit l'avenir, & qui perceroit toute l'éternité future, ſeroit beaucoup plus parfait. Je pourrois donc concevoir quelque choſe de plus parfait que Dieu: c'eſt un étre qui connoiſtroit tout.

J'ay ſur cela beaucoup de choſes à dire. Premiérement, l'Idée de la perfection infinie d'un Etre, exige néceſſairement que cet Etre-là ſoit parfait par la ſeule idée & connoiſſance de ſoyméme & de ſoy ſeul, & elle exclud la néceſſité de toute autre connoiſſance, de tout autre objet, & de toute autre idée: car ces choſes, ou leurs idées, ne ſçauroient étre néceſſaires à l'Etre parfait que l'Etre parfait ne ſoit imparfait par luy ſeul, ce qui eſt contradictoire. Si l'on dit, que l'Etre parfait, qui ſe ſuffit avec la connoiſſance de ſoy ſeul, connoit néceſſairement par là ſa puiſſance, & par conſéquent les

les objets de cette puissance, les êtres créables & leurs conduites possibles ; ce n'est rien dire. Dieu connoit sa puissance par la considération qu'il a, que s'il veut sortir hors de luy, il y aura ce qu'il voudra ; mais par là il ne détermine & ne connoit encore formellement rien des choses possibles. Il connoit seulement sa suffisance à tout ce qu'il luy plaira de vouloir. Solution des difficultés.

De plus, si l'Etre infiniment parfait préconnoissoit déterminément tout, l'Etre infiniment parfait seroit ignorant, impuissant, & imparfait. Il seroit ignorant : car il n'auroit pas l'idée d'une créature libre & indéterminée ; & ainsi il luy manqueroit une idée & une connoissance excellente : car il est certain que l'idée d'une seule chose libre est plus excellente & plus digne que toutes les idées de l'Univers. Il seroit impuissant : car en ce cas il ne pourroit faire ni disposer des choses autrement que comme elles sont déterminément prévûes ; & luy méme seroit fatalizé en tous ses actes pour toute l'éternité : chose que nous avons démontrée (a) être fausse & absurde. Il seroit imparfait : car (pour raisonner *ad hominem*) ne connoissant rien de libre, un être qui connoitroit une chose libre, seroit plus parfait que luy. (a) Oec de la Creat. Chap. XIII.

La vérité est, que toutes les choses, & toutes les idées qui ne sont pas l'idée de la Divinité, sont arbitraires à Dieu : elles luy sont un jeu indifférent, libre & non nécessaire, duquel il pouvoit se passer, ou l'établir à son chois ; faire les choses plus ou moins libres,

Solution des difficultés.

libres, & ainsi prévoir leur durée & leur conduite plus ou moins déterminément : mais il y a contradiction à prévoir déterminément une chose indéterminée.

La connoissance arbitraire de Dieu ne doit pas être conçue comme une chose éternelle, indivisible & immuable. Il luy est libre de l'étendre plus ou moins, à son chois : & lors qu'il l'étend à connoitre une chose libre & indeterminée, elle est alors beaucoup plus étendue que s'il en connoissoit des millions de déterminées. Il ne faut pas dire alors, que Dieu ignore les déterminations futures : mais il faut dire, qu'il luy plait de connoître alors un principe plus parfait que tout ce qui est de nature déterminée ; que sa connoissance a alors un objet plus parfait & plus ample que tous les objets déterminés ; & que s'il ne connoissoit rien que de déterminé, il ignoreroit la belle idée & le principe si excellent de la liberté.

Il faut bien comprendre une fois pour toutes, que l'Idée de l'Etre infiniment parfait subsiste par elle seule, sans aucune autre idée ; & que quoi qu'il arrive desormais aus choses & aus idées qui ne sont pas l'être infiniment parfait, cela ne peut ni ôter ni ajoûter quoi que ce soit à l'Idée de l'Etre infiniment parfait, qui, content & parfait par soy seul, se comporte avec les autres choses comme il luy plait. Il est comme nécessaire de se souvenir à ce sujet des Chapitres II. III. & IV. du Traité de l'Oeconomie de la Création, pour se bien representer l'Idée de l'Etre

tre infiniment parfait, & ſes veritables propriétés.

Solution des difficultés.

II. L'on dit, que l'Etre infiniment parfait ne peut avoir des volontés inefficaces, puis que l'on concevroit alors quelque choſe de plus parfait, aſſavoir, un étre dont les volontés ſeroient efficaces. Je réponds, que les volontés de l'Etre parfait touchant les agents libres ne ſont pas inefficaces ; parce que Dieu veut qu'ils agiſſent librement : or quoi qu'ils faſſent, cela arrive ainſi. Donc les volontés de Dieu ont été efficaces, mais non pas déterminantes & fatalizantes. Si cela étoit, elles ne ſeroient pas efficaces : puis que Dieu voulant des créatures libres, cette volonté ne ſeroit pas accomplie.

II. *Seconde difficulté ſur l'efficace des volontés de Dieu. Reponſe.*

III. L'on dit, en troiſiéme lieu, que l'Etre infiniment parfait ne peut pas vouloir une choſe, (comme le ſalut de tous les hommes,) & néanmoins ne la pas faire : qu'il ne peut avoir des volontés imparfaites, des *je voudrois bien* : qu'autrement, on pourroit concevoir un étre plus parfait que luy, un étre qui diroit ſur toute choſe, *je veux*, & *rien ne peut reſiſter à ma volonté.*

III. *Troiſieme difficulté, ſi l'Etre parfait peut avoir des deſirs reſiſtibles & des je voudrois bien. Reponſe.*

Je réponds, prémiérement, que cela ne ſe peut dire par rapport à la ſainteté & au péché. Oſeroit-on penſer que Dieu ne voudroit pas que tous les hommes l'aimaſſent, qu'ils ne péchaſſent pas contre luy, & qu'ils ne reſiſtaſſent pas à ſa divine volonté ?

Je dis en ſecond lieu, que poſé que Dieu ait une fois voulu qu'il y euſt des créatures libres, il y a contradiction à dire, que l'Etre

Solution des difficultés.

tre parfait ne puiſſe avoir des *je voudrois bien*; mais des *je veux abſolument*. C'eſt tout le contraire. Il ne doit point avoir de *je veux* abſolus en ce qui regarde leur liberté: car il détruiroit ſon établiſſement, ſon ouvrage, & ſa premiére & abſolue volonté, & ainſi, il ſeroit imparfait. Il doit avoir des *je voudrois bien*; parce que toutes les créatures luy important peu ou point du tout pour ſa perfection, comme il ne déſire généreuſement que leur avantage, & qu'il les a créées libres, il s'enſuit, qu'il doit vouloir, mais non abſolument, leur avantage. C'eſt une contradiction toute viſible, que de dire, que l'Etre parfait ne puiſſe vouloir une choſe & ne la pas faire. Car s'il veut qu'une choſe ſoit faite par une autre choſe, à laquelle il luy plaiſe de donner le pouvoir de la faire à diſcretion, il eſt viſible, qu'il ne pourroit la faire luy-méme ſans contradiction.

Ces volontés-là ne ſont pas des volontés imparfaites, ces deſirs-là ne marquent pas un deffaut de puiſſance en Dieu. Ce ſont de parfaits & de ſerieux deſirs que l'homme faſſe librement ce que Dieu luy a donné de pouvoir faire. Cette perfection & cet accompliſſement abſolu que l'on requiert en ces deſirs de la part de Dieu, ſeroient des deſtructions du deſſein de Dieu & de ſes ouvrages libres: & ce ſeroient des choſes contradictoires à la demande que Dieu fait à la créature, qu'elle faſſe & coöpére de ſa part. Un Etre qui ſe ſuffit par ſoy, à qui la communication de ſoy au dehors eſt arbitraire, à qui

qui il plait de se communiquer à des sujets autant que ces sujets-là voudront l'admettre, & qui leur donne de le pouvoir admettre à leur choix, ne peut & ne doit sinon attendre & desirer le chois actuel de sa créature, & se tenir prest à luy correspondre autant qu'elle voudra se déterminer vers luy. Ce dessein arbitraire de Dieu & cette conduite-là est-elle impossible, ou absurde & indigne de Dieu, ou incomprehensible? Et n'est-ce pas la lumiére & la facilité méme?

Solution des difficultes.

IV. L'on dit en quatriéme lieu, qu'il n'est pas de l'Idée de l'Etre infiniment parfait qu'il puisse arriver des choses dans le monde qui ne soyent pas dans l'ordre de sa Providence. Sur quoi je dis, qu'il y a contradiction à penser que l'ordre de la Providence exige le péché ou le desordre. Le péché ne peut arriver que contre l'ordre de la Providence: mais étant arrivé, la Providence refreine son éruption de la maniére qu'on a assez expliquée dans ce Traité pour satisfaire quiconque y voudra penser sans préoccupation.

IV. *Difficulté & Reponse.*

V. Une cinquiéme difficulté est, qu'il est incompatible avec l'Idée de l'Etre infiniment parfait qu'il soit dans la dépendance des Créatures: car s'il y étoit, je pourrois concevoir un étre plus-parfait: c'est un étre qui ne seroit nullement dans la dépendence des créatures.

V. *Cinquiéme difficulté & Reponse.*

Je réponds, que cela est vray: mais qu'il ne touche point nôtre systéme, lequel ne fait pas dépendre des créatures ni la nature

Solution des difficultés,

ni les attributs essentiels de Dieu, non plus que les arbitraires, quoi qu'il ait plû à Dieu de varier ses idées arbitraires & leur combinaison à l'occasion de la liberté qu'il a voulu donner aux créatures. Il dépendoit de Dieu d'établir cela ou de ne le pas établir : mais l'ayant voulu, la variation de ses idées en conséquence de la liberté des créatures est une conséquence dépendante originairement de l'institution divine. La lumière du Soleil ne dépend ni de moy ni de mes yeux, quoi qu'il dépende de moy de varier son admission & son opération dans moy en cent façons, ou de l'exclure toute entiére. Il seroit à propos de considérer plus particuliérement cette comparaison, que l'on trouvera *(a)* ailleurs plus amplement.

(a) Oecon. de la Créat chap. XVIII. §. 7. &c.

VI. *Sisieme difficulté & Reponse*

VI. L'Idée de l'Etre parfait, dira-t'on en sisiéme lieu, ne souffre pas, qu'il soit obligé de suivre ses créatures, & qu'il travaille suivant leur caprice.

Je réponds, qu'à parler absolument, Dieu n'est obligé à rien. Mais s'il luy plait de faire des créatures libres, & s'il veut s'obliger d'opérer avec elles & dans elles par maniére de correspondence à la conduite de leur liberté ; non seulement personne ne luy peut empécher cela & ne le doit trouver étrange ; mais aussi l'Idée de l'Etre parfait renfermant la vérité & la fidélité, exige alors nécessairement qu'il agisse en conséquence de la conduite libre & volontaire de la créature. Et c'est là le fondement des pacts & des promesses de Dieu.

VII. Pour

Solution des difficultés.

VII. Pour ſeptiéme difficulté l'on prétend, que ſi les Créatures étoient indépendentes de Dieu, cela ruïneroit l'Idée de l'Etre infiniment parfait. J'ay ſatisfait amplement à cette difficulté dans (*a*) le premier Traité. L'Idée de l'Etre infiniment parfait eſt beaucoup plus amplifiée ou illuſtrée en ſoûtenant, qu'il dépend de la conſtitution divine une certaine nature d'étres à qui Dieu a donné pour repreſenter ſon indépendance, la conduite libre de leurs actes; que ſi l'on diſoit, qu'il n'a pû faire cela. Je l'ay auſſi prouvé (*b*) ailleurs.

VII. *Reponſe à une ſeptieme difficulté.*

VIII. J'ay auſſi ſatisfait (*c*) ailleurs ſi pleinement à la difficulté ſuivante, & à ſes deux membres, que je puis m'abſtenir d'en dire icy davantage: Néanmoins je dis encore ce mot, que tant s'en faut qu'il ſoit de l'Idée de l'Etre infiniment parfait qu'on ne puiſſe reſiſter à ſa volonté; qu'au contraire, le péché n'eſt infiniment mauvais & infiniment imparfait que parceque c'eſt une reſiſtence actuelle & formelle à la Volonté d'un Etre infiniment parfait; & la damnation n'eſt malheureuſe, que parce qu'elle eſt l'empéchement non de ſon deſſein en general, mais de l'admiſſion & de l'exécution particuliére de ce deſſein dans quelques particuliers. Pourquoi ſeroit-il contraire à l'Idée de l'Etre trés-parfait de dire que des créatures libres fuſſent cauſe qu'il ne fiſt & ne ratifiaſt

VIII. *Reponſe à la huitiéme.*

(*a*) Oec. de la Creat. Chap. VIII. §. 7, 8, 9.
(*b*) ibid Ch. XVI. §. 11, 12, 13. & chap. XVII. §. 2.
(*c*) Oec. du peché. Ch. VII. §. 2, 3, 4, 5.

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [307] - 291
PUBLIC DOMAIN

Solution des difficultés.

pas à leur égard des choſes qu'il n'a voulu faire que ſous la condition de leur correſpondence & de leur libre volonté ? Il me ſemble qu'on ne pourroit ſans une fauſſeté énorme alleguer d'autres raiſons de la damnation des Créatures.

Voila, ce me ſemble, l'Idée de l'Etre infiniment parfait entiérement hors d'atteinte par une méthode laquelle explique la Providence & la Grace d'une maniére qui ſauve la Sainteté & la Juſtice de Dieu, qui les met entiérement à couvert, qui met l'homme en pleine liberté, qui le fait unique autheur de ſes malheurs, en ſorte que rien n'en puiſſe étre imputé à Dieu. S'y rangera maintenant qui voudra. Cependant, je vay continuer à répondre au reſte des difficultés que l'on fait ſur les mémes matiéres.

CHAPITRE XIII.

Quatre difficultés capitales & artificielles contre le Syſteme de la Grace univerſelle, en faveur du Surlapſiſme & du Particulariſme. Solution de ces difficultés.

I. *Quatre difficultés capitales oppoſées à l'Univerſalité de la Grace.*

I. ENtre beaucoup de difficultés artificielles que l'on oppoſe à la Doctrine de l'univerſalité de la Grace de Dieu, & par leſquelles on voudroit en méme temps appuyer la doctrine oppoſée, il y en a quatre prin-

principales, que je vay propoſer & ſoudre : la premiére eſt tirée de la conſidération du principe & du motif des actions de Dieu ; la ſeconde, de la conſidération de leur execution & de leur événement ; la troiſiéme, de la conſidération de la nature méme des actions divines ; & la quatriéme, de la conſidération du devoir de l'homme Voicy la premiére. Solution des difficultes.

I. Dieu, dit-on, a voulu produire des créatures pour la fin de la manifeſtation de ſa gloire. La manifeſtation de la gloire de Dieu conſiſte en celle de ſes attributs. Entre les attributs de Dieu il y a celuy de ſa Miſéricorde & celuy de ſa Juſtice. Le ſalut eſt la manifeſtation de la Miſéricorde ; & la damnation eſt la manifeſtation de la Juſtice. Or Dieu ne doit rien aus créatures, & il peut faire d'elles ce qu'il luy plait. Donc il a pû (ne leur devant rien,) & il a dû (voulant manifeſter la gloire de ſa Juſtice & de ſa Miſéricorde,) il a dis-je pû & dû créer les unes pour manifeſter la gloire de ſa miſéricorde par leur ſalvation ; & créer les autres pour manifeſter la gloire de ſa Juſtice par leur damnation & leur mort éternelle. Voila les fondemens du Surlapſiſme. S'ils ſon valides, nôtre Syſtéme ne doit rien valoir.

I. premiere difficulté tirée des fondemens du Surlapſiſme.

II. Je ſuis ſenſiblement touché de voir que les hommes ſe ſoyent laiſſé ébloüir par le Diable juſqu'à un tel point, que de propoſer une Doctrine ſi effroyable comme un grand moyen pour manifeſter la gloire de Dieu. La gloire de Dieu conſiſte en ce que

Solution des difficultés.

ſes vertus ſoient reconnues comme lumineuſement & tranquillement d'accord avec elles-mémes. Les vertus de Dieu, ou ſes attributs, ſont beauté, bonté, joye, délices : il n'y a rien dans Dieu qui ne ſoit tel; & partant, il ne peut rien manifeſter que de tel au dehors. Il n'y a dans luy ni ténébres, ni tourmens, ni feu dévorant avec rage & fureur éternelle. Comment donc manifeſteroit-il cela au dehors ? Il ne peut manifeſter avec pompe & gloire que ſa douceur, ſa charité, & ſa joye lumineuſe. Il y auroit contradiction qu'il pûſt vouloir & faire autrement, ſe défigurer & ſe repréſenter comme un Démon, ainſi qu'on l'a démontré (*a*) ailleurs. Belle image ! Belle repreſentation de Dieu ! Belle manifeſtation de ſes attributs ! Une creature deſtinée à haïr & à blaſphemer Dieu, & à enrager dans des douleurs de corps & d'ame qui n'ayent jamais de fin ! Je voudrois bien ſçavoir ſi ces gens-là ſeroient bien aiſes d'avoir un tel Dieu qui euſt de tels deſſeins ſur eux, & ce qu'ils diroient & penſeroient de ce Dieu-là. Aſſurément, ſe repréſenter un Dieu comme voulant des créatures afin de les tourmenter pour glorifier & manifeſter quelque pretendu attribut qui ſeroit dans luy, & décreter pour cet effet leur chûte d'une telle maniére qu'elle arrive infailliblement, eſt l'Idée du grand Diable d'Enfer, qui n'eſt pas encore ſi méchant ni ſi déteſtable que cela.

(*a*) Oecon. de la Creat. Ch V, n. 7, 8, 9.

(*b*) Supr. chap. II, n. 2.

III. J'ay fait voir (*b*) cy-deſſus, qu'il n'étoit

toit pas néceſſaire que le péché & la damnation fuſſent intervenus pour manifeſter le ſubſtantiel de la Juſtice, & de la Miſéricorde de Dieu. Au regard de la Miſéricorde, il n'y a rien qui choque d'avantage le ſens commun que la bizarre idée d'une Miſéricorde qui conſiſte, en ce qu'on veüille ou qu'on permette arriver des maux & des miſéres que l'on auroit pû empecher, afin de faire paroitre à cette occaſion des marques & des effets de compaſſion. Plaiſante & ridicule idée ! Le véritable miſéricordieux aime bien mieux empécher les maux, ou faire ſon poſſible pour les empécher, que de les laiſſer arriver de gayeté de cœur pour faire voir enſuite qu'il en eſt touché de compaſſion. Agir autrement ſeroit plûtôt malignité & hypocriſie que miſéricorde : & ceux qui ſe font fort de la Doctrine de S. Auguſtin, ne doivent pas en diſconvenir. (a) *Etſi approbetur* (dit-il) *officio charitatis qui dolet miſerum ; mallet tamen utique non eſſe quod doleret, qui germanitus miſericors eſt. Si enim eſt malevola benevolentia, (quod fieri non poteſt ;) poteſt. & ille qui veraciter ſinceriterque miſeretur, cupere eſſe miſeros ut miſereatur.* C'eſt à dire, „ Encore que celuy qui „ eſt touché de compaſſion envers un miſéra- „ ble, ſe rende recommandable par cet acte „ de charité ; néanmoins, s'il eſt vray qu'il „ ſoit véritablement miſéricordieux, il aime- „ roit mieux qu'il n'y euſt perſonne qui fuſt „ dans l'état d'exciter ſa compaſſion. Et il eſt „ auſſi peu poſſible qu'il puiſſe deſirer qu'il y „ ait

Solutions des difficultés.

III. *Que l'intervention du péché n'eſt pas neceſſaire pour manifeſter la Miſericorde ni la Juſtice de Dieu : Et que ni l'une ni l'autre n'eſt manifeſtée ſelon le ſyſteme du Surlapſiſme.*

(a) Aug. Conf. Lib. III. Cap. 2.

Solution des difficultés. ait des misérables afin d'avoir sujet d'exercer sa misericorde, comme il est peu possible que la Bonté-méme puisse étre malicieuse, ou que la bienveillance nous porte à vouloir du mal à nôtre prochain. Cette refléxion étant bien suivie, bat toute seule en ruïne tout le Systéme de la Prédestination moderne.

Il est sur tout fort visible à l'égard de la Justice divine, que ni le péché ni la misére de la damnation n'est pas nécessaire à sa manifestation. Car la Justice n'est pas en Dieu une proprieté de Tyran & de bourreau cruel, qui exige pour son tableau extérieur, pour son portrait, pour sa représentation & sa manifestation, des tourmens infinis & effroyables dans une pauvre créature destinée à cela avant sa naissance par des moyens & des décrets inévitables. Mais c'est une volonté efficace par laquelle Dieu a disposé qu'il arrive à chacun selon son chois. Cette Justice se peut manifester sans qu'il y ait ni péché ni damnation; & Dieu n'a eu dessein que de la manifester dans le genre du bien, en rendant à un chacun des mésures de bien différentes, plus ou moins grandes, par une juste proportion avec le chois plus ou moins plein, ardent, durable qu'on eust fait de Dieu, de ses biens, de ses vertus, & de ses œuvres differentes.

C'est par accident, par la seule faute de l'homme, & contre la volonté de Dieu, que cette Justice est venue se manifester dans le genre du mal: encore ne le fait elle pas en

en voulant & causant positivement les douleurs ; mais simplement en laissant l'homme à luy-méme aprés avoir éprouvé qu'il veut demeurer opiniâtre dans la rejection de la Grace divine. Solution des difficultés.

Mais si l'homme n'avoit pas eu la liberté de choisir entre la vie & la mort ; si Dieu ne luy eust pas offert la vie, & qu'il ne fust tombé dans le mal que par fatalité, sans l'avoir embrassé par un chois si libre que d'avoir pû le laisser ; ne seroit-ce pas une belle administration & une belle manifestation de Justice que de l'adjuger à la damnation ? *Justice* présuppose un acte libre & antérieur de celuy à qui on fait Justice : autrement, ce n'est que pur bon-plaisir, & caprice malin en fait de peines.

IV. Mais Dieu, dit-on, peut faire de sa créature ce qu'il veut, puis qu'il ne luy doit rien. Ho, ce n'est plus icy manifestation de la Justice de Dieu : c'est la manifestation de sa liberté & de sa pure indifférence. Et que suit-il de cette liberté de Dieu envers sa créature ? Il ne luy doit nul : mais & encore moins luy doit-il du mal ; car il n'est pas Démon. Il peut donc faire d'elle ce qu'il veut dans le genre du bien ; luy en donner ou point, la laissant dans le néant ; ou peu, la faisant de terre ; ou beaucoup, la faisant à son Image, & luy donnant de soûtenir en cette qualité ceux de ses attributs lumineux, heureux & glorieux, qu'il luy plaira, & à tel point qu'il luy plaira. Mais de penser que Dieu puisse faire de ses créatures dans

IV. *Comment Dieu peut ou ne peut pas faire de sa creature ce qu'il luy plait.*

Solution des difficultes.

le genre du mal ce qu'il luy plait, ou plûtôt, ce qu'il plait au caprice de l'homme aveugle de luy attribuer, c'eſt une horreur qui me fait frémir quand je la conſidére, & lors que j'enviſage la totalité du beau Syſtéme qu'on bâtit là-deſſus, & la belle conduite qu'on taille à Dieu : Car enfin, c'eſt comme ſi on luy faiſoit dire : „ Moy, qui „ ſuis lumineus & heureus dans moy, & qui „ n'ay pas beſoin de produire des créatures „ pour ma gloire eſſentielle; je veus le faire ar„ bitrairement pour manifeſter ce que j'ay dans „ moy. Par ce principe-là elles doivent être „ lumineuſes & heureuſes, & je puis faire „ qu'elles le ſoient toutes : mais pourtant, quoi„ que je n'aye ni ténébres, ni tourmens, „ ni rages, & que j'en ſois infiniment éloi„ gné, je veux faire des créatures qui en ayent „ pour repréſenter & manifeſter ce qui n'eſt „ pas dans moy, & ce que j'abhorre ; & „ & je feray appeller cela, *manifeſter ma juſti„ ce vangereſſe.* Je feray ces créatures capa„ bles d'un bien infiny que je ne leur veus pas „ donner : ce qui leur tournera à tourment : & „ par là, on verra que je ſuis juſte : car elles „ en ſeront privées par le décret & l'entremi„ ſe de mon pur bon-plaiſir. Je les créray „ néanmoins premiérement avec la lumiére „ & le bien dans elles. Mais je les laiſſeray ſans „ ſecours efficace ; je diſpoſeray toutes les „ circonſtances de leur chûte ; je feray tous „ les mouvemens & tous les actes de l'Ange, „ du Diable, du Serpent, méme les actes de „ leurs penſées : car tout dépend de mon dé-

cret,

eret, de mon concours, & de mon influence particuliére. Cependant, je leur feray accroire qu'il ne tient qu'à elles que les choſes n'ayent été autrement, quoi que néanmoins elles n'euſſent pû en effet aller autrement en cas que je n'aye pas voulu les décréter, les mouvoir, les déterminer autrement. De ces hommes tombés dans l'état de la damnation, quoi que je puiſſe les en relever tous ſans qu'il m'en coûte davantage, ſans que j'en ſois moins heureux & moins glorieux, & que les uns ne fuſſent pas plus impropres au ſalut que les autres; Je n'en veux néanmoins relever que trés-peu, dans leſquels j'opéreray ſans qu'ils puiſſent y reſiſter: & comment le pourroient-ils, ne pouvant agir d'eux-mémes, ni contre ma détermination, ni contre mes décrets? Pour les autres, qui font le plus grand nombre, je les laiſſe au Diable. Ce n'eſt pas pour eux qu'eſt ma grace ni la vie éternelle; & méme, ils ne pourroient ſe déterminer à les admettre quand bien je les leur préſenterois. Cependant, je les y exorteray: je feray bien du bruit & du vacarme: je commanderay, je ménaſſeray, je prieray, je tonneray & fulmineray de la belle maniére, leur enjoignant ſur une peine à la quelle ils ſont prédeſtinez ſans cela, qu'en cas qu'ils ne veüillent pas agraver leur damnation, ils ne reſiſtent pas à une grace qui n'eſt pas pour eux, que je ne leur preſenteray pas, ou que je ne leur preſenteray qu'en partie & pour la reprendre, ou en leur refuſant

" Solutions des difficultés.

Solution des difficultés

„ fusant ce qui estoit requis pour la conser-
„ ver, & qu'ils ne peuvent avoir d'eux mémes.
„ Et parce qu'ils n'auront pas fait ce qu'ils ne
„ pouvoient faire, & ce qu'ils n'auroient pû
„ faire sans me convaincre d'impuissance,
„ d'inconstance, d'ignorance dans mes de-
„ crets & dans ma prévoyance; parce qu'ils
„ n'auront pas fait ce à quoi je ne les ay pas
„ destiné, & ce qu'intérieurement je n'ay pas
„ voulu qu'ils fissent, je les précipiteray dans
„ l'Enfer, auquel méme je les ay predestiné
„ avant toute prévision de leur conduite: &
„ par-là, je feray voir combien je suis juste &
„ équitable, agissant avec chacun selon une ex-
„ acte équité & justice, disposant d'eux com-
„ me il me plait sans égard à leurs dispositi-
„ tions: car je puis faire de ma créature ce
„ que je veux, & je ne luy dois rien. Si bien
„ que me voila manifesté comme juste; & de
„ là, on me doit glorifier, & reconnoitre que
„ je suis un Etre admirable & infiniment aima-
ble. Ne voila pas de belles & de rares in-
ventions!

V.
S'il faut proportionner l'intention & les desseins de Dieu à l'evenement des choses.

V. 2. Je les quitte pour venir à la difficulté que l'on tire de la considération de l'événement des choses & de leur exécution. Puis qu'aprés tout, dit-on, l'événement des choses sera, que peu se trouveront sauvés, & que la plus-part se verront damnés; que ne proportionne-t'on les desseins & la volonté de Dieu à cet événement-là? N'est il pas vray aussi qu'en bonne Philosophie, ce qui est le dernier dans l'exécution est le premier en l'intention? *Quod ultimum est in execu-*

executione, illud primum est in intentione, disent nos Maitres? Or dans l'exécution, la derniére choſe que Dieu fait, c'eſt qu'il ſauve les uns & qu'il damne les autres. Ergo, c'étoit-là ſa premiére intention. Solution des difficultés.

Je réponds, que ces beaux principes-là ne vont pas moins qu'à authoriſer tous les pechés, toutes les horreurs, & toutes les diableries du monde & de l'Enfer: car l'événement a déja fait voir ces abominations en partie, & les fera voir deſormais éternellement dans l'Enfer: cela arrivera: cela s'exécutera: Ergo, faut-il accommoder les deſſeins & la volonté de Dieu avec cela; & dire, que tous les maux qui ſont arrivés & qui arriveront, ſont de la premiére intention de Dieu? Tout au contraire, il faut diſproportionner l'événement des choſes mauvaiſes d'avec le deſſein de Dieu, par la raiſon, que ces choſes ſont mauvaiſes. Et parce que l'exécution derniére de Dieu au regard des méchans ſera ſon œuvre étrangére & inaccoûtumée, (comme on l'a expliqué (*a*) cy-deſſus,) par cette raiſon il faut conclure, qu'elle n'a pas été de ſa premiére intention. Lors que dans un deſſein il ſurvient quelque choſe d'étranger, d'acceſſoire, & méme de contraire à l'ouvrage principal, comme le peché l'eſt à l'égard du deſſein & des œuvres de Dieu, alors, tout ce qui s'exécute envers cette choſe étrangere, n'étoit pas de la prémiere intention. La régle de Philoſophie n'eſt valable que dans les deſſeins où il ne ſurvient rien d'op-

Que cela authoriſeroit toutes les abominations du monde & de l'Enfer; & que le contraire eſt veritable par rapport au mal.

(*a*) Supr. chap. X. n. 5. &c.

Solutions des difficultés.

d'opposé ni d'étranger. J'ajoute, que comme Dieu ne punit pas positivement les méchans, & qu'enfin il les laissera eux & leurs blasfémes éternels sans y vouloir plus penser, il en faut donc conclure, que sa premiére intention a été de ne pas penser ni au péché ni aus pécheurs, & ainsi, de ne prédestiner aucun au péché ni à la damnation.

VI. 3. *Les dessein de Dieu touchant le salut de tous ne sont pas frustratoires, quoi que tous ne soyent pas sauvés.*

VI. 3. Mais, dit-on pour troisiéme difficulté capitale, (& on la rebat souvent) Dieu ne peut faire ni de desseins ni d'actions en vain & frustratoirement : car tout ce qu'il fait doit porter le caractére de sa réalité, de sa Puissance, de sa Sagesse. Comment donc auroit-il pû avoir dessein & volonté de sauver tous les hommes, lors que ce dessein ne s'accomplit pas, & qu'il va en fumée à l'égard de la plus-part?

Réponse. Dieu n'a pas eu dessein de sauver tous les hommes absolument, machinalement, par force & d'une maniére physique; mais librement & autant qu'ils le voudront. Or cela s'accomplit & s'accomplira toûjours. Si quelqu'un veut se retirer librement de Dieu, le dessein de Dieu ne va pas en fumée à son égard; d'autant que ce n'a jamais été & ne sera jamais le dessein de Dieu de sauver les hommes sans l'entremise de leur liberté. Il a voulu, il veut, & il voudra toûjours que son salut entre & soit admis par la liberté, & il luy a donné le choix & le pouvoir de le faire comme elle le voudra, comme on l'a prouvé (*a*) ailleurs.

(*a*) Oec de la Creat. Chap. XVII.

On voit de-là, que quoi qu'il puisse arri-

ver ensuite, ce dessein-là n'en sera pas ébranlé, comme il le seroit par la doctrine qui veut que Dieu détermine absolument & infailliblement la Liberté.

VII. Mais que deviendront donc, dit-on encore, tant d'actions de Dieu & de Jesus Christ, son Intercession, sa Mort, l'offre de sa lumiére & de sa Grace, choses que l'on veut étendre jusqu'aus méchans, qui néanmoins ne laissent pas de se damner? Ces choses-là ne seroient-elles pas à tout le moins inutiles & vaines? Dieu peut-il agir en vain?

VII. *Les actions de Dieu & de J. Christ pour le salut de tous, ne sont pas en vain quoique tous ne soyent pas sauvés.*

Reponse. Premiérement, Dieu ne fait rien en vain comme s'il perdoit quelque chose dont il eust besoin, & dont il fust privé aprés l'avoir perdue.

Secondement, les mémes choses qui deviennent inutiles à l'égard des méchans & des rebelles, les lumiéres de Dieu, sa grace, les fruits & les effets de l'Intercession & de la Mort de Jesus Christ, ces choses-là que les méchans rejettent, Dieu les reprend & en donne une double portion aus bons. Le talent donné au serviteur inutile ne fut pas une chose vaine. Dieu bien loin de le laisser périr, le reprit, & le donna au serviteur fidéle, dont la portion fut ainsi augmentée.

En troisiéme lieu, ces offres, ces graces, ces actions de Dieu, ne sont point vaines, puis qu'elles servent à manifester la Grande Charité de Dieu & son Amour immense & infiny envers ses ennemis.

De-là, en quatriéme lieu, toutes ses créatures,

Solution des difficultés.

tures, au moins les bonnes & les raisonnables, sont touchées d'admiration, d'amour & de reconnoissance ineffable envers une si prodigieuse Miséricorde de Dieu.

En cinquiéme lieu, Jesus Christ en a la satisfaction de conscience & le sentiment intérieur & consolant, pour ainsi dire, de se rendre le témoignage, d'avoir été patient, miséricordieux, amateur de sa créature, de ne luy avoir pas manqué, & d'avoir fait de son côté tout ce qu'ont pû inspirer à sa Majesté les entrailles de ses miséricordes infinies.

En sisiéme lieu, les mémes choses, qu'on suspecte d'étre frustratoires, servent à justifier & à mettre en évidence toutes les voyes, toutes les protestations & toutes les déclarations de Dieu, qui sans cela seroient injustes, fausses & illusoires.

Et enfin, elles servent à fermer la bouche à toutes les plaintes & à tous les blasfémes des méchans & des damnés, qui sont convaincus d'injustice & d'ingratitude pendant que la Justice & que la Miséricorde & l'Amour de Dieu brillent comme un Soleil que nuls nuages ne peuvent obscurcir. Dira-t'on maintenant, que ces choses-là sont encore en vain?

VIII. 4. *Si les hommes doivent consentir à la reprobation & damnation.*

VIII. 4. La plus spécieuse couleur que la finesse de la Raison aveugle se soit avisée de prendre pour le décret barbare de la reprobation, sur tout dans le sens des surlapsaires, est, qu'on a dit, (a) que c'étoit un effet de l'amour propre que de ne pas vouloir con-

Fausseté de cette pensée.

(a) Vid. Yvon. de Præd. p. 143, 144, &c.

sen-

ſentir à ſa damnation : qu'il n'y avoit que l'amour propre qui trouvoit cela dur ; qu'il falloit en cela plutôt ſe ſoûmettre à la volonté de Dieu, & luy dire, *Ta Volonté ſoit faite*, que de chercher ſon propre avantage ; en un mot, qu'il falloit renoncer à ſa propre volonté, & luy préférer celle de Dieu. Solution des difficultes.

Ne voilà-pas Satan bien déguiſé en Ange de lumiére, & ſa cauſe bien revétue de la livrée de celle de Dieu ? Mais que ces ſubtilités-là ſont groſſiéres ! Quoi ! La damnation & la reprobation ſeront des moyens au pur amour & à l'abnégation de ſoy méme ? Dieu aura reprouvé & damné des créatures pour les obliger à l'aimer purement à & ſe renoncer elles-mémes ? La reprobation aura pour but l'Amour, ou, ſe pourra & ſe devra faire avec Amour, avec humilité & abnegation de ſoy-méme ! Je ne ſçay à quoi il faut penſer pour en venir-là.

L'on penſe, dira-t'on, à ce que les Saints diſent ſouvent, qu'il faut aimer la volonté de Dieu plus que nôtre ſalut ; & que méme ils diſent expreſſément, que ſi Dieu nous vouloit damner, il y faut conſentir & dire Amen. Je réponds, que dans la damnation il y a deux choſes à conſidérer, l'une eſt la ſéparation d'avec l'amour & d'avec la ſainteté de Dieu, ou, le péché : & cecy eſt le capital de la damnation ; l'autre choſe eſt, les douleurs & la peine de ſentiment. Cette derniére choſe n'eſt qu'un acceſſoire, qui ſans le peché, ſeroit joint avec un acquieſcement indicible, & qui diſparoitroit bien-tôt, quand mé-

Solution des difficultés.

méme on ne s'y attendroit pas, & qu'on ne le ſçauroit & n'y penſeroit pas. C'eſt à l'égard de cette peine de ſentiment que les Saints, qui étoient dans la purification, où l'on éprouve en effet (*a*) les peines de l'Enfer, ont dit, qu'il falloit conſentir à cette damnation, ſans ſe mettre en peine qu'elle duraſt toûjours ou non; & qu'il falloit préférer la volonté & la Juſtice de Dieu à nos intérets. Mais de penſer qu'ils ayent entendu, qu'il falloit conſentir à être ſéparé, ne fuſt-ce que pour un moment, de la volonté de Dieu, à être privé de ſon Amour, & à être ennemy de ſa Sainteté; que Dieu ait voulu cela, & qu'il y ait prédeſtiné la plus grande partie des hommes; cela fait horreur. Il n'y a que le Diable & ceux de ſon party qui puiſſent en effet vouloir cela, & exiger que les hommes y conſentent; & c'eſt défendre ſa cauſe que d'aprouver de tels conſentemens à la damnation. Jamais nul ſaint n'a penſé à acquieſcer à cela; & ils ne le pourroient ſans devenir impies & méchans. Lors méme que Dieu fait ſemblant de retirer d'eux ſon amour en leur retirant le ſentiment de ſon union avec eux, ils ſont ſi éloignés d'y conſentir, qu'ils font des efforts extrémes pour prier Dieu d'empécher cela. C'eſt ce qui faiſoit dire au lict de la mort à une ame tres-ſainte à qui il ſembloit que Dieu la vouluſt quitter; (*b*) *Il y a déja trente-cinq ans, Mon Seigneur, que je ne vous ay demandé aucune choſe pour moy: maintenant je vous prie de ne vouloir point me ſéparer de vous. Vous ſça-*

(*a*) Voy. Oec. de la Cop. Chap. V, VI. VII.

(*b*) Ste. Cath. de Genes, ch. 49.

sçavez bien, Mon Seigneur, si je le pourrois supporter ..... Mon Seigneur, toute chose m'est facile à supporter excepté cette séparation: parce qu'elle est contraire à l'ame, avec laquelle elle ne peut subsister. C'est une vérité que nous avons démontrée dans le I. Traité, que la nature de l'ame avoit été faite & établie de Dieu pour être unie avec luy, & non point pour en être séparée, comme le Diable, le peché, le mensonge & l'erreur voudroient le faire croire, & baptiser méme cette pensée abominable du nom de *la Cause de Dieu*, dont on prétend étre Avocat lors qu'on l'est en effet du Diable & du péché.

Solution des difficultés.

IX. C'est par un méme aveuglement que quelques-uns étant pressés sur ce que leur doctrine meinoit les hommes dans le desespoir, & ne sachant comment échaper de là, ont dit, qu'il n'y avoit pas tant d'inconvenient à desesperer; & qu'il y a une sorte de desespoir qui est salutaire. Ces gens-la sçavent souffler le froid & le chaud. D'un côté ils vous soutiennent à cors & à cris qu'il faut s'assurer de son salut, d'une foy & d'une élection qui ne peuvent manquer: & maintenant on nous chante, qu'il est bon de desespérer. Mais encore de quelle sorte? Il est certain qu'il est bon de desespérer de la suffisance de nos propres forces, de nôtre vertu, de nôtre mérite, de nôtre propre pouvoir à continuer dans la fidelité & dans la correspondance aus graces de Dieu. Mais penser qu'on doive desespérer de l'amour & de la misericorde de Dieu, desesperer qu'il ait la volonté de nous sauver

IX. *Quoi qu'il y ait une sorte de bon desespoir, ce n'est pas celuy qui vient de la consideration de la reprobation.*

Solution des difficultes,

ſauver & de nous faire grace ; je ſoûtiens, que ce deſeſpoir eſt damnable & diabolique: & cependant, c'eſt-là où meine directement la doctrine de la Predeſtination à la damnation, ou celle de la prétérition abſolue.

X. *Voye ſingulière pour répondre aus difficultés qu'on objecte a la doctrine de la reprobation.*

X. Mais y a-t'il rien de plus admirable que la methode dont quelques-uns ſe ſont allés aviſer le plus plaiſamment du monde pour mettre à couvert leur Surlapſiſme des conſéquences blaſphématoires & injurieuſes à Dieu qu'on leur fait voir qui ſuivent de-là? C'eſt qu'ils mettent en fait, que leur doctrine eſt de Dieu, que c'eſt ſa penſée & ſa cauſe: & de là, ils ſe croyent en droit de s'emporter par une colére divine (ce leur ſemble) & par un zéle de Dieu, contre les perſonnes qui leur font ces objections-là, comme contre des perſonnes qui s'en prénent à Dieu-méme, qui le blaſphément, qui le calomnient, & qui l'accuſent d'injuſtice & de cruauté; & ſur cela ils les traitent d'impies & de blaſphémateurs. Peut-étre qu'on s'imagineroit que ce ſont des contes & des cas fabuleux que je fais, ſi je ne diſois, que cette belle méthode ſe peut voir dans deux ou trois libelles que les Diſciples de M. Labadie ſe ſont aviſez de publier à l'aveugle contre M^le. Bourignon, ſans que pourtant ils ayent pû comprendre une ſeule fois ſa penſée. Je ne crois pas qu'il faille ranger cet admirable procédé entre les difficultés qui ontbeſoin de réponſe. Il eſt trop ſingulier pour ne pas mériter qu'on n'y touche pas, & qu'on luy faſſe la grace qu'on fait aus prodiges les plus rares & les plus hors de régle, que l'on con-

conserve chérement pour les rareté du fait, au lieu de penser à la détruire. Difficultés tirées des Ecritures.

CHAPITRE XIV.

Difficultés objectées des Ecritures. Cinq sources generales de leur solution. Réponse à quelques passages particuliers.

I. JE n'ay pas dessein de répondre en particulier à tous les passages que l'on peut alléguer de l'Ecriture pour appuyer une doctrine contraire aus vérités que nous venons d'avancer. Il me semble qu'on ne doit plus y trouver de difficultés, du moins à la plus-part, aprés que l'on aura leu & compris les Principes & les vérités des Traités précédens; l'on en a méme expliqué la plusart en differens endroits, comme, par exemple, celuy-cy, (a) *Nul ne vient à moy si le Pére qui m'a envoyé, ne le tire:* & cet autre, (b) *Dieu produit en vous le vouloir & le parfaire selon son bon plaisir;* & encore; (c) *Dieu endurcit qui il luy plait, & fait misericorde à qui il luy plait;* & plusieurs autres que l'on peut avoir remarqués. Je me contenteray icy, de faire voir la source générale des fausses interprétations que l'on donne à ces sortes de passages; en suite j'en examineray deux ou trois en particulier, & je finiray par la considération de ce qu'il y a de plus insigne sur ces choses dans l'Epitre de S. Paul aus Romains.

I. *Maniéres de repondre aux difficultez tirées de l'Ecriture.*

(a) Oec. de la Coöp. Ch. IV. § 12. & supra, ch. II. n. 13.
(b) Oec de la Coöp. ch IV. n. 14.
(c) Oec du péché. Ch II. n 3.

II. Voi-

Difficultés tirees des Ecritures.

II. *Source des mauvaises interpretations*

1. *L'on confond plusieurs sortes de Prédestinations & d'élections.*

(*d*) Oec de Creat. ch. 19. n. 10.

2. *L'on suppose pour objet immédiat de l'élection & de la reprobation, les personnes entant qu'individus, au lieu que ce sont les dispositions du cœur,*

II. Voici les sources des mauvaises interprétations que l'on donne à divers passages des Ecritures que l'on allégue.

1. Premierement, au lieu de distinguer plusieurs sortes de Prédestinations, d'élections & de reprobations; l'on confond tout cela pour n'avancer que les seules qui concernent l'éternité bien-ou mal-heureuse. L'on a remarqué ailleurs (*a*) cet inconvenient plus particuliérement.

2. Secondement, lors que l'Ecriture parle d'élection & de reprobation, l'on suppose mal à propos que ce soit une élection ou une reprobation qui regarde directement les personnes ou les individus; & indirectement leur état & disposition, qu'on veut qui soient une suite de cette élection & reprobation: au lieu que l'élection regarde directement les états & les dispositions, & indirectement les personnes, lesquelles sont saisies ou non par l'élection selon l'état où elles se trouvent & où elles se mettent ou se conservent par leur liberté. Dieu veut directement choisir la liberté qui s'abandonnera à luy & aux opérations de sa Grace, en qui que ce soit que cette liberté se trouve ainsi; & il veut choisir médiatement & en consequence de cette liberté abandonnée, Pierre, Jaques & Jean, qui n'ont point voulu resister à Dieu. Il en est de méme de la Reprobation. Ainsi, quand il est dit, que Dieu choisit un peuple, comme les Israëlites; & qu'il rejette un autre peuple, comme les Iduméens; outre qu'il ne s'agit pas là de l'élection à la vie éternelle, si néan-

si néanmoins on vouloit le supposer, cela ne devroit pas signifier que tous les individus du peuple d'Israël fussent élus à la vie, & que tous les individus d'entre les Iduméens fussent personnellement reprouvés ou prédestinés à la mort : Mais cela devroit signifier, que comme Dieu aime l'humilité & la simplicité, & qu'il hait l'orgueil & la fierté, aussi choisit-il l'humble & le simple Jacob, & sa race qui participera à ces dispositions ; & il rejette le fier & l'orgueilleux Esaü, & ceus de sa posterité dans lesquels cette disposition mauvaise sera dominante. Cependant, les particuliers des Israëlites qui seront fiers & orgueilleux, seroit censez devant Dieu comme des Iduméens reprouvés, à cause de cette disposition-là : & au contraire, tous les particuliers des Iduméens qui se trouveront dans l'humilité de cœur, seront mis de Dieu dans le rang des élus d'Israël. Car ce sont les dispositions du cœur qui font tout devant Dieu : c'est par elles que l'on possède Dieu ou le Diable, que l'on est Ange ou Demon, que l'on est Israëlite ou Esavite, que l'on est élu ou reprouvé : elles sont enfin, les objets directs & immédiats de l'élection & de la reprobation : & c'est là le veritable sens de ce que l'Ecriture dit, que (a) *Dieu n'accepte pas les personnes* : c'est à dire, que l'objet direct de l'acceptation, du chois, de l'election de Dieu ; n'est pas les personnes entant que personnes ; mais entant que disposées de telles & telles manieres, & qu'elles sont dans certains états agréables ou desagréables à Dieu.

Difficultés tirées des Ecritures.

(a) Act. 10 : 34.

3. Une

Difficultés tirées des Ecritures.

3. *L'on confond le bon-plaisir sage lumineux, égal & juste de Dieu, avec un bon-plaisir de caprice humain.*

3. Une troisiéme faute que l'on commet dans l'interprétation des passages de l'Ecriture qui regardent cette matiére, c'est que lors qu'il y est parlé du bon-plaisir de Dieu ou de sa volonté, on se forme d'abord une idée de bon-plaisir & de volonté en Dieu à la maniére des caprices humains, & encore quelque chose de pis. Comme les hommes sont ignorans, fous, inconstans, malins & violens; il arrive ordinairement qu'en se comportant en diverses maniéres à l'égard de plusieurs sujets, ils n'ont pour raison de la diversité de leurs maniéres d'agir, qu'un *Je veux, telle est ma volonté & mon bon plaisir:* ce qui signifie, que le principe de leur détermination est effectivement l'ignorance, la folie, l'inconstance, & souvent la malignité & la férocité de leur esprit. Mais s'ils étoient sages, éclairés, égaux & justes, leur bon-plaisir & leur *je veux*, seroient bien autre chose. Or Dieu est infiniment sage, lumineux, constant, & il est la justice même. Donc son bon-plaisir & sa volonté sont un bon-plaisir & une volonté de lumiére, qui luy fait voir les différentes dispositions des sujets; de sagesse, qui luy fait destiner des traitemens & des états différents à des sujets différents; de justice, qui luy fait proportionner pour les hommes des événemens divers, de telle sorte, qu'il arrive à chacun selon son chois; en fin son bon-plaisir est une volonté de constance & d'égalité, traitant toûjours de méme des sujets egalement disposés;

poſés; loin de vouloir damner l'une & ſauver l'autre, reprouver l'une & choiſir l'autre de deux perſonnes qui ſeroient dans de mémes diſpoſitions. Difficultés tirées des Ecritures.

(*a*) *Il a compaſſion de qui il luy plait, il endurcit* ou rejette *qui il luy plait*, il faitgrace à qui il luy plait & la refuſe à qui il luy plait: c'eſt à dire, à qui il le trouve bon & convenable par le principe reſolu & ferme d'une juſtice égale & impartiale, & d'une ſageſſe éclairée. Car la volonté juſte, impartiale, immuable, ſage & éclairée de Dieu, n'a & ne veut avoir complaiſance que dans l'ame qui ſe tourne vers luy avec vacuïté, renoncement, abandon, humilité. Il plait à Dieu de ne choiſir que celles-là; & quand il les choiſit, c'eſt parce qu'elles ſe trouvent dans l'ordre des objets de ſa complaiſance. Comme au contraire, la méme volonté juſte, ſage & impartiale, veut laiſſer-là toutes les ames tournées vers elles-mémes, vers leur grandeur, vers leurs œuvres, vers leurs propres forces. Il les rejette; parce qu'il luy plait de ne ſe pas communiquer à des ſujets ainſi conditionnés. L'Ecriture (*b*) rend cent témoignages à ces verités-là, que Dieu ſe plait avec les humbles, qu'il regarde l'eſprit briſé, qu'il s'incline vers les choſes baſſes; & que l'orgueil, la propre volonté, & la fierté luy déplaiſent. Tel eſt donc la nature du bon-plaiſir & de la volonté de Dieu, qui ſont bien éloignés des caprices injuſtes, inconſtants, cruels & malins qu'il ſemble qu'on ſe faſſe une grande affaire de cacher ſous

(*a*) Rom. 9. v. 18.

(*b*) Iſa. 57 v. 15. Ch. 62: 2. Pſ. 138: 6. 1 Petr. 5: v. 15.

Difficultés tirées des Ecritures.

les mots de bon-plaiſir & de volonté divine.

On confond la cauſe réelle & productive de la Grace, avec la cauſe admiſſive,

4. La quatriéme ſource des fautes qu'on commet en alléguant des paſſages des Ecritures pour appuyer la doctrine de la Prédeſtination perſonnelle & abſolue, eſt, que l'on confond l'acte de Dieu, qui eſt la cauſe productive & efficiente du bien, avec l'acte de la liberté de la créature, qui n'eſt qu'une cauſe admiſſive, & non pas une cauſe efficiente & productive. Je m'explique. L'Ecriture conſidére en pluſieurs endroits les effets ou les graces ſalutaires, par rapport à leur cauſe qui en a produit la réalité ; & ainſi elle dit, que c'eſt Dieu qui en eſt la cauſe, & non pas l'homme. De-là, qu'a-t'on fait ? On en a conclu, que l'homme n'étoit pas libre à admettre & à ne pas admettre la grace de Dieu. Pourquoi ? Parce que la grace ne dépend que de Dieu, & non pas de l'homme. Ouy, voilà qui eſt vray : la Grace ne dépend que de Dieu en fait de cauſe productive & efficiente : mais ſon admiſſion & ſa rejection, ſont tout autre choſe que la cauſe productive : & ainſi l'admiſſion & la rejection peuvent dépendre, & dependent en effet, de l'homme, Dieu l'ayant voulu établir ainſi, & l'Ecriture ne nous parlant que ſur cette ſuppoſition là, qu'elle établit expreſſément en cent endroits.

Exemple & application.

Lors donc, par exemple, qu'on allégue ce paſſage ; (*a*) *Ce n'eſt point du voulant ni du courant, mais de Dieu qui fait miſéricorde* ; ou celuy-cy, (*b*) *Qui eſt-ce qui met de la différence entre toy & un autre* ? l'on ne prend pas ſe-

(*a*) Rom. 9 v. 16.
(*b*) 1. Cor. 4. v. 7.

Difficultés tirées des Ecritures.

sez garde à ce que nous venons de dire. On s'imagine que par le premier de ces passages l'Ecriture nous enseigne qu'il ne dépende pas de la volonté ni des efforts de l'homme d'admettre ou de ne pas admettre la Grace de Dieu: & ce n'est pas cela. L'Ecriture nous veut montrer seulement, que nôtre volonté & que nos efforts ne sont pas ce qui font & ce qui produisent dans nous cette divine grace: tout de méme que si une personne *vouloit* étre éclairée, & qu'elle *courust* au Soleil pour ce sujet; si elle jouït ensuite de la lumiere, il est pourtant vray que cette lumiére ne dépend pas *ni du voulant*, *ni du courrant*, mais du Soleil illúminant: & si quelqu'un s'imaginoit qu'il dût étre illuminé en vertu & par la force de sa *volonté* ou de sa *course*, il est certain qu'il mériteroit que le Soleil luy refusast sa lumiére, ainsi que le fait le Soleil de justice à ceux qui font dépendre sa divine illumination de leur *vouloir* ou de leur *courir*, au lieu qu'elle ne dépend que *de celuy qui fait misericorde* & grace.

C'est ainsi qu'il faut aussi entendre le second passage. C'est Dieu seul qui est la cause productive des dons & des graces qui mettent différence entre un homme & un autre homme: *Qu'as-tu que tu ne l'ayes reçu* de Dieu, l'Autheur & le Donateur? Mais cela ne veut pas dire que l'homme n'aye pas la liberté de mettre difference entreluy & un autre en qualité de cause admissive & non-admissive. Au contraire, c'est là proprement & uniquement ce qui est du devoir & de la dépendence

Difficultés tirées des Ecritures.

de l'homme. J'ômets un grand nombre d'exemples de la ſorte.

5. *L'on confond l'adminiſtration des moyens exterieurs avec les interieurs,*

5. Enfin, une cinquiéme ſource de ces mauvaiſes interprétations qu'on donne aus paſſages qu'on allegue ſur le ſujet de queſtion, eſt, que l'on confond les moyens extérieurs de l'appel de Dieu, ou l'appel exterieur, avec l'appel intérieur que Dieu fait dans toutes les ames par les opérations de ſa Grace. De-là, lorſque l'Ecriture dit, par exemple, que *Dieu* (*a*) *n'a pas manifeſté ſes ſtatuts aus autres peuples comme à Iſraël, & qu'ainſi, les autres nations n'ont point connu les ordonnances de Dieu*; l'on conclud, que Dieu n'ayant point voulu donner les moyens du ſalut aus Nations, & ne les y ayant point appellées, n'a point eu auſſi la volonté de les ſauver. Mais on le conclud mal. Il falloit ſeulement en conclure, que Dieu pour de juſtes raiſons, ne leur avoit pas adminiſtré les moyens extérieurs ainſi qu'aus Iſraëlites: ſi bien qu'ils ne connoiſſoient pas les ſtatuts de Dieu particuliers aus Juifs: mais il ne ſuit nullement qu'ils n'ayent rien connu de Dieu par la lumiére intéreure, & que Dieu n'ait pas voulu les ſauver ni eſſayé de le faire par les opérations de cette divine lumiére dans leur interieur. Cette verité a été démontrée amplement (*b*) ailleurs.

(*a*) Pſal. 147. v. 19. 20.

(*b*) Oec. du Retab. avant l'Inc. Ch VI VII. VIII IX. & XIII.

Ces cinq obſervations générales ſur les ſources des mauvais ſens qu'on donne aus Paſſages de la Ste Ecriture, ſont en méme temps des ſources de ſolution pour les mémes. Il y en a pourtant encore quelques uns dont

dont il semble que l'explication ou la solution se doive tirer de quelques autres considerations. En voicy un.

Difficultés tirées des Ecritures.

III. Pour montrer que l'homme n'a pas la liberté de disposer des mouvemens de son cœur, ou du moins, que Dieu en dispose d'une maniére irresistible & physiquement certaine, on allegue ce passage de Salomon, (a) *Le Cœur du Roy est en la main du Seigneur comme des ruisseaux d'eaux, & il l'incline à tout ce qu'il veut.* Mais il n'est pas necessaire pour expliquer ce passage d'avoir recours à une flexion prévenante & irresistible que Dieu fasse du cœur pour le tourner de mal en bien: ce qui détruiroit manifestement la liberté. Supposons que Salomon parle d'un Roy pieux, ou méme d'un Roy en sens mystique, c'est à dire d'une ame fidéle, qui domine sur ses passions, & qui s'est abandonnée à Dieu. Il est clair alors, que Dieu fléchit son cœur où il veut; parce qu'une telle ame a donné à Dieu sa liberté, & qu'elle consent que Dieu fasse d'elle comme il luy plaira, ainsi que S. Paul disoit, (b) *Ce n'est plus moy qui vis; mais c'est Jesus Christ qui vit dans moy.* Or cette vérité n'est nullement opposée à nos sentimens sur la liberté, comme on l'a pû voir (c) ailleurs: car nous soûtenons, que Dieu détermine & regit la liberté lors qu'elle le veut & qu'elle se donne à luy.

III. *Explication d'un passage des Proverbes.*

(a) Prov. 21: 1.

(b) Gal. 2. v. 20.

(c) Oec. de la Coöp. ch. II. §. 15.

Que si l'on suppose que les Rois dont parle Salomon soient du nombre des impies, le sens de ce passage sera, ou que Dieu leur donne de bons mouvemens & de bonnes in-

Difficultés tirées des Ecritures.

inſpirations, telles qu'il luy plait, ſans leur ôter pourtant la liberté de les ſuivre & de les rejetter; ou plûtôt, que comme ces cœurs corrompus, qui ne veulent pas ſe ſoûmettre aus inſpirations de Dieu pour leur converſion, ſont des ſources d'eaux empoiſonnées qui voudroient ſe répandre par tout, & faire des dégats univerſels; Dieu leur met des digues de certains côtés, & les laiſſe couler de l'autre où il luy plait: ce qui ne fait rien (a) pour la détermination phyſique de la liberté. Ajoûtez, que dans les choſes de la conduite extérieure, Dieu peut en cent façons fléchir ou faire tourner le cœur vers certains objets extérieurs ou vers d'autres: car il peut diſpoſer & des objets & des circonſtances, & des mouvemens du ſang & des eſprits, dont le cœur ſuit habituellement & par coutûme les impreſſions, quelques changeantes & inconſtantes qu'elles ſoyent. Mais en matiére de converſion, comme les mouvemens en doivent étre purs, ſpirituels & divins; & qu'il n'y a point encore dans l'ame d'habitude ni de coûtume à les ſuivre, & que méme les mouvemens de la chair & du ſang, & quantité d'habitudes mauvaiſes, y ſont tous contraires; il eſt évident, que quelques mouvemens que Dieu donne, l'ame a tellement la liberté d'y reſiſter, que le plus ſouvent & ordinairement elle y reſiſte par effet, & qu'elle ne va pas là où Dieu voudroit bien qu'elle allaſt. Et ce n'eſt pas à cet égard-là que Salomon dit, que Dieu fléchit le cœur du Roy: ſi cela étoit, nul ne reſi-

(a) Voyez Supra ch. X. n. 3

resisteroit à Dieu, & tous seroient convertis & sauvés : *car il ne veut pas qu'aucun perisse.*

Difficultés tirées des Ecritures.

IV. Un autre passage que l'on avance pour montrer que Dieu ne veut pas sauver tous les hommes, ni leur donner à tous la foy ; mais seulement à ceux qui sont prédestinez à la vie, est celuy des Actes, où il est dit qu'aprés que S. Paul eût annoncé l'Evangile, (a) *ceux* des auditeurs *qui étoyent ordonnés à la vie éternelle, crûrent.* Je n'ay rien à dire sur cela aprés ce que d'autres ont remarqué, qu'il falloit traduire, *ceux qui étoient disposés pour la vie éternelle crûrent* ; c'est à dire, ceux qui avoient une disposition & un desir sérieux de chercher & de faire leur salut, ceux-là reconnurent la vérité dans le discours de l'Apôtre, & l'embrasserent. C'est de cette ordonnance & de cette disposition du cœur dont Jesus Christ dit, (a) *Si quelqu'un veut faire la volonté de celuy qui m'a envoyé, il connoitra ma doctrine* Or que fait cela pour en conclure, que Dieu ne veüille donner la vie qu'à quelques uns, & qu'il ne donne *la Foy* qu'à ce petit nombre de prédestinés ?

IV. *Explication d'un passage des Actes.*

(a) Act. 13 v. 48.

(b) Jean. 7. v. 17.

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [335] - 319
PUBLIC DOMAIN

Epitre aus Romains.

CHAPITRE XV.

Plan de l'Epitre de S. PAUL *aux Romains, reduite en* XIX. *Propositions. Abregé des huit premiers Chapitres.*

L'Epitre aux Romains est le principal prétexte que l'on ait pour la Prédestination.

TOut le monde doit demeurer d'accord que le fort où se retranchent principalement, pour ne pas dire uniquement, ceux qui soûtiennent la Prédestination au sens que nous l'avons impugnée, est le chapitre 9. de l'Epitre aus Romains, avec une partie du 8, du 10. & de le 11. De sorte que si on peut les satisfaire sur cela sans avoir recours à leurs hypothéses, ils seront obligés de confesser, qu'il n'y a rien dans toute l'Ecriture qui faſſe pour eux : car, quelques autres passages que l'on puisse alléguer, rien ne peut être pressé si fort que ceux de cette Epitre. Nous allons donc tâcher d'y satisfaire ; & non seulement cela, mais aussi de donner une idée racourcie de toute cette divine Epitre de S. Paul, laquelle servira à vérifier tout le Corps du Systéme Théologique que nous avons proposé dans les Traités précédens. On se contentera de marquer les choses en un mot, sans s'y étendre autrement.

Aussi commune & véritable qu'est l'opinion, que cette Epitre de S. Paul est un parfait Systéme de Theologie ; aussi rare & peu commune est la véritable interpretation qu'on luy donne. Chacun y fait des com-

men-

mentaires différens selon la diversité des préjugés où l'on est. Je ne sçaurois mieux faire que de ne pas penser à ce qu'on en a écrit ; & d'en rechercher de moy, avec la grace de Dieu, le véritable sens, ainsi que j'ay coûtume de faire à toute occasion, considérant toûjours les choses comme devant Dieu dans mon interieur, sans égard à ce que d'autres ni que moyméme, pourrions en avoir pensé cy-devant. Epitre aux Romains.

Pour bien comprendre la disposition & l'œconomie de cette admirable Epitre, il faut remarquer que tout son but & toute sa substance est comprise en certains versets, ou en certaines propositions que l'Apôtre parséme à diverses repriſes dans tout le corps de la lettre ; & que ce qui se trouve entre deux ou entre plusieurs de ces sortes de versets ou de propositions capitales, en sont des explications, des amplifications, ou des difficultés & des objections incidentes, à quoi l'Apôtre répond en chemin faisant, & en s'avançant d'une verité capitale à une autre. Voicy comme je conçois le plan de cette Epistre, que je vay mettre par Propositions, lesquelles je retoucheray ensuite pour y faire intervenir leurs liaisons, leurs incidens, & leur sens véritable. *Plan de cette Epitre en XIX Propositions.*

I. Premiere Proposition. Moy Paul, je vay vous évangeliser, à vous Juifs & Grecs qui étes à Rome, l'Evangile de J. Christ, qui est un moyen puissant dont Dieu se sert pour sauver ceux qui le recevront par la foy : chap. I ; 14, 15, 16.

Epitre aus Romains.

II. PROP. Cet Evangile envoyé du Ciel, découvre à plein la divine juſtice que l'on doit embraſſer & recevoir par la foy, afin d'étre juſte & de vivre éternellement: car il n'y a que le juſte qui vivra & ſera ſauvé, & cette vie ne vient que par la foy, qui introduit la juſtice. I. v. 17.

III. PROP. Dieu a cy-devant déclaré & manifeſté aus Payens & dans eux la verité de ſa juſtice: mais ils en ont abuſé; ils l'ont mépriſée, oubliée, & pervertie volontairement & malicieuſement. Chap. I: v. 18 19, 21. 32.

IV. PROP. Dieu a auſſi manifeſté aux Juifs, par la Loy & par les Prophétes (chap. III. v. 21.) & par d'autres grands avantages, (Rom. 3:2.) cette divine juſtice. Mais ils s'en ſont éloignés pis que les Payens. ch. II.

V. PROP. Maintenant, Dieu manifeſte à tous, à Payens & à Juifs ſans diſtinction, la vérité de ſa divine juſtice par un autre moyen que par la lumiére naturelle & que par la Loy, aſſavoir, par la Foy de Jeſus Chriſt; lequel il a étably afin que quiconque participera à ſon ſang par la Foy, ſoit rendu juſte par la Grace de Dieu, lequel démonſtrera & établira ſa juſtice dans un tel, en effaçant & faiſant diſparoitre (διὰ τὴν πάρεσιν,) ſes péchés paſſés, & en déclarant que préſentement un tel eſt juſte, & juſtifié de luy. Chap. III. v. 21, 22, 23, 24, 25.

VI. PROP. C'eſt par la foy, & non pas par les œuvres de la Loy, que l'homme reçoit la juſtice de Dieu. Chap. III. v. 27.

VII.

VII. PROP. Ceux qui ſont juſtifiés par la foy, ſont remis en paix avec Dieu. chap. V. v. 1, 2. Epitre aux Romains.

VIII. PROP. Cette paix de Dieu eſt ſi ſolide, que les tribulations ne peuvent la troubler ; puis que c'eſt un effet de l'Eſprit de Dieu, lequel nous a été donné par la méme charité par laquelle le Fils de Dieu a été livré pour nous ; afin de faire abonder plus de grace & de juſtice dans tous ceux qui ont part à luy par la foy, qu'Adam n'a fait couler de péchés & d'injuſtice dans ceux qui ont part à luy par la naiſſance qu'ils tirent de luy. chap. V. v. 3, 5, 8, 17. &c.

IX. PROP. Les juſtifiés ſont, enſuite de la mort au péché, regenérés par l'Eſprit de Dieu, ſont ſes Enfans, & en cette qualité, ils hériteront ſa gloire, à condition néanmoins de ſouffrir en ce monde, ainſi que Jeſus Chriſt. chap. VIII. v. 2, 4, 9, 10, 16, 17.

X. PROP. Les Gentils ont été admis à la juſtice par la Foy ſans la Loy : Mais les Iſraëlites ayant cherché cette juſtice de Dieu & ſon adoption pour étre ſes enfans, par les œuvres de la Loy, & non point par la foy, ont été juſtement rejettés de Dieu, & déboutés de leurs prétentions, ſans que Dieu contrevienne par là ni à ſes promeſſes, ni à ſon équitable juſtice. Chap. IX. v. 6, 14, 31.

XI. PROP. La Juſtice de Dieu n'eſt pas attachée à la lettre de la Loy, ni à des choſes extérieures ; mais à Jeſus Chriſt, qui eſt la lumiére, la voix, la Parole intérieure dans le cœur de tous les hommes. Chap. X. v. 4, 8, & 18.

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [339] - 323
PUBLIC DOMAIN

Epitre aus Romains.

XII. PROP. Les Iſraélites ne ſont pas rejettés de Dieu abſolument & pour toûjours. Mais lors qu'ils ſe rendront à la foy par vacuïté & humilité de cœur, Dieu les recevra en Grace. Chap. XI. v. 1. 25.

XIII. PROP. Effectivement il arrivera que toute la Nation des Iſraélites ſera un jour convertie à la juſtice de Dieu par la venue de Jeſus Chriſt: puiſque Dieu avoit choiſy leurs Péres pour étre glorifié par leur race. Chap. XI. v. 26, 27, 28.

XIV. PROP. Ne ſervez plus Dieu à la Judaïque; mais que vôtre culte ſoit ſpirituel & véritable, & qu'il conſiſte en une vie ſainte & conſacrée à Dieu. Chap. XII: 1.

XV. PROP. Exercés avec joye, patience, & priéres continuelles toutes ſortes de vertus envers vos fréres, vos prochains, & vos ennemis mémes. Ib. v. 3. &c,

XVI. PROP. Soûmettez vous aus Puiſſances par un principe de Conſcience. Ch. XIII. v. 1, 5.

XVII. PROP. Soyez juſtes & pleins de charité envers tous. XIII: 7, 8.

XVIII. PROP. Ne diſputez pas avec les foibles de bonne volonté, ne les condamnés pas, ne les choquez pas dans leurs foibleſſes, quoi que leurs opinions ſeroient fauſſes: mais condeſcendez leur plutôt, & les édifiez en paix, comme a fait Jeſus Chriſt, Chap. XIV. v. 1, 3, 15, 19. Chap. XV. v. 1, 2, 3.

XIX. PROP. Jeſus Chriſt, étant Miniſtre non ſeulement des Juifs, mais auſſi des Gen-

Gentils, & m'ayant confié son Ministére envers ces derniers, je me suis acquité de ce devoir envers vous, vous écrivant librement: & je continueray tant envers vous qu'envers tous par toutes sortes de devoirs. A Dieu. &c, &c. Chap. XV. v. 8, 9. 15, 16. &c. 30. & chap XVI. Epitre aus Romains.

Voila, à mon avis, le plan général de cette Epitre. Faisons maintenant quelques refléxions sur ces Propositions autant qu'il est nécessaire pour les éclaircir, & par rapport au sujet dont il s'agit, & méme de toutes les vérités que nous avons proposées dans les Traités precedents, que nous citerons icy de fois à autres pour faire paroitre leur conformité avec la Doctriue de S. Paul.

I. Prop. *A qui S. Paul parle, son but, Nature de l'Evangile.*

Sur la Premiére PROPOSITION, l'on doit remarquer, qui sont ceux à qui l'Apôtre s'addresse, la chose qu'il se propose à leur égard, & la nature de cette chose. Il a dessein de parler aus *Payens & aus Juifs*: & c'est pourquoi il s'addresse tantôt aus uns; chap. I. tantôt aus autres, chap. II. tantôt à tous ensemble, chap. III. tantôt il revient aux Juifs prévenant leurs difficultés & y répondant. chap. IV, VII, IX, X, XI; tantôt aus Gentils; chap. XI. & XV. Il dit qu'il leur veut *évangeliser*, c'est à dire, qu'il veut leur annoncer que Dieu, au lieu de les laisser dans l'état de la damnation, où ils sont naturellement depuis le péché d'Adam, (comme on a vû dans les 3 premiers chapitres du III. Traité, (Tom. 4.) & où ils s'enfoncent de plus en plus par leurs propres péchez, leur

Epitre aus Romains. en veut procurer la délivrance par J. Christ, à raison dequoi, l'Evangile porte le Nom *d'Evangile de Jesus Christ*, qui est celuy qui a obtenu & moyenné cette délivrance, (conformément à ce qu'on a fait voir au III. Traité, (Tom. 4.) chap. IV & V.)

La nature de la chose que S. Paul se propose d'annoncer, ou de l'Evangile, est, *que c'est la puissance de Dieu*; mais qu'il n'est tel qu'*aus croyans*, ou à ceux qui le recevront par la foy. De tous les moyens dont Dieu s'est servy pour communiquer la grace de la delivrance aus hommes, le plus puissant est la prédication de l'Evangile: néanmoins lors qu'on ne l'écoute qu'avec la Raison humaine, & qu'on n'en reçoit les idées & la persuasion que dans elle, ce n'est qu'inefficace, qu'impuissance; que lettre qui tue, & que pure predication légale. Pour étre reçu & gouté comme salutairement vivant, il le faut recevoir *par la foy* du cœur: alors Dieu travaille *puissamment* dans le cœur par sa grace Evangelique, & y produit les operations *du Salut*; & ainsi *l'Evangile* devient *la puissance de Dieu à salut pour tous les croyans*, qui sont des vérités que nous avons aussi exposées aus chapitres VI, VII, VIII & IX du Traité que l'on vient de citer.

II. Prop. *Ce que c'est que la justice de Dieu que l'Evangile propose.* Dans la II PROPOSITION, qui est tirée du ch. 1. v. 17, l'Apôtre suppose, qu'on ne peut jouïr de la délivrance que l'Evangile annonce, sinon *par la* jouïssance *de la justice* de Dieu, *laquelle l'Evangile propose* aussi *à*

plein.

plein. Cette justice n'est pas la Justice qui est en Dieu, par laquelle il rend à chacun selon ses œuvres ; (dont on a parlé (*a*) au troisiéme Traité, Tom. 4. chap. IV. §. 6. & 24,) Mais c'est celle dont on a parlé (*b*) plus bas ; & dont on a traitté amplement au chap. VIII. de la Coöpération. Elle est appellée *justice de Dieu* ; parce que c'est Dieu qui en est l'Autheur & la cause produisante, & qu'il l'opére dans les cœurs de ceux qui luy sont abandonnés par la foy : car la foy est le moyen qui fait vivre le juste, & qui luy fait recevoir l'opération de Dieu, sa grace, sa justice divine, qui est l'aliment de son ame. La méme justice est appellée divine, parce qu'elle est digne de Dieu, & qu'elle peut subsister & soûtenir l'examen devant luy. C'est un état où ni Dieu ni Diable ne peuvent rien trouver à redire ni à condamner. Rom. 8. v 1. Oec. de la Coop. Chap. VIII. Cette JUSTICE est l'œuvre capitale de l'Evangile.

Epitre aux Romains.

(*a*) Oec. avant J. C. chap. IV. n. 6 & 24.
(*b*) ibid. §. 24. n. 2, 3, p. 88, 89.

Pour épargner au Lecteur la peine de chercher ailleurs qu'icy les propositions précedentes sur lesquelles je fay des réfléxions, je vay les repéter à mésure que leur tour viendra : Je voudrois méme que l'on eust aussi devant les yeux le texte de cette Epitre de S. Paul.

III. PROPOSITION. *Dieu a cy-devant declaré & manifesté aus Payens & dans eux la vérité de sa justice ; mais ils en ont abusé ; ils l'ont mépriſée, oubliée & pervertie volontairement & malicieusement.* Chap. I. v. 18, 19, 21, 32 &c.

III. Prop. *La justice de Dieu, manifestée intérieurement aus Payens, en a été rejettée.*

REFLE-

Epitre aus Romains.

REFLEXIONS. L'Apôtre ſuppoſant que Dieu a toûjours voulu le ſalut & la delivrance de tous les hommes, fait voir qu'il leur a manifeſté à l'intérieur *tout ce qui ſe peut* ou qui ſe doit *connoitre* de cette juſtice que Dieu demande, & qu'il veut opérer dans les cœurs qui écouteront avec humilité & reconnoiſſance; ſa parole intérieure (Rom. 2: 15. & [ch. 10: 8, 18,) ſi bien que le ſubſtanciel de l'Evangile ne leur étoit pas abſolument inconnu, quelque imparfaitement & obſcurément qu'il leur fuſt manifeſté. Il eſt plus clair que le jour que ſaint Paul propoſe cette vérité dans tout le I. chapitre & dans une partie du II & du X^e. Cependant, il y fait voir, que la généralité des Payens a abuſé de cette Grace & diſpenſation divine envers eux, excepté néanmoins quelque peu de bons d'entr'eux, Rom. 2, v. 10, 14, 15, 26, 27. Nous avons fait voir la même vérité dans nôtre III^e. Traité, (*a*) où l'on a remarqué, que Dieu voulant eſſayer de ſauver les hommes par deux ſortes de voyes, par l'intérieure & la pure naturelle, & par celle de la Revelation poſitive, (qui eſt pour les Juifs,) les Payens n'ont pas correſpondu à la leur, excepté quelque peu d'ames, qui ont trouvé par cette voye la théorie & la pratique de la ſubſtance de l'Evangile: mais que cela ne conclud rien pour la généralité, qui s'eſt rendu cette voye de Dieu inutile. Nous allons voir ce que les autres ont fait de la leur.

(*a*) Tom. 4. Chap. XI. n. 14. Et Ch. XIII.

PROPOSITION IV. *Dieu a auſſi manifeſté aux*

aus Juifs par la Loy & par les Profétes (Rom. 3: 21. & ch. 10. v. 4.) *& par d'autres grands & insignes avantages*, (Rom. 3, v. 2.) *cette divine justice. Mais ils s'en sont éloignés pis que les Payens.*

Epitre aus Romains.

IV. Prop. *Dieu ayant manifesté aus Juifs sa justice par la Loy, ils l'ont rejettée, & ont perverty la Loy.*

Reflexions. C'est indubitablement l'abrégé & la substance de ce que veut dire S. Paul dans tout le chapitre IIe. & dans les lieux que j'ay marqué du 3e & du 10. Et je n'ay pas besoin d'insister sur l'amplification qu'il en fait. Mais je désire, que l'on se souvienne de ce que l'on a fait voir dans le III. Traité, (*a*) & qui revient à cecy, sçavoir, que les hommes se détournant de l'attention à la lumiére intérieure de leur cœur, Dieu s'est communiqué à eux au dehors par des Apparitions, par des cérémonies, & par des Revelations qui ont reveillé dans leur esprit les idées de la justice à quoi la lumiére intérieure du cœur les inclinoit, & de l'injustice dont elle les détournoit. Voila comment Dieu a donné la Loy pour conduire à la lumiére intérieure de la Foy. Mais voici le terrible & funeste Sophisme qu'ils ont commis icy. C'est qu'au lieu de se tourner vers la Foy, ou vers la lumiére intérieure de leur cœur, c'est à dire, vers Dieu méme opérant dans l'intérieur, afin d'obtenir par la force divine de la Foy la vertu de ratifier & d'accomplir vivement ce que la Loy & ses idées leur montroient de juste; ils se sont arétés à leur Raison, & ont tâché d'accomplir & d'acquerir par leurs propres forces & par les mouvemens corrompus de leur

(*a*) Occ. avant J. C. ch. X. n. 15, 16.

Epitre aus Romains.

leur propre volonté, la juſtice que la Loy leur montroit. Et comme les forces de l'homme ſont corrompues & ne valent rien, ils n'ont pû que ſe précipiter avec elles. Et ainſi, par leur propre volonté, par leurs propres efforts & par leurs propres œuvres légales, ils ſont déchus de la Foy & de la véritable juſtice de Dieu, & tombés dans toutes ſortes de deſordres, de ténébres & de miſéres : comme on le va remarquer dans la ſuite, & preſque par tout.

V: Prop. *Dieu manifeſte à tous ſa juſtice en I.C. par la foy.*

V. PROPOSITION. *Maintenant Dieu manifeſte à tous, à Payens & à Juifs ſans diſtinction, la verité de ſa Divine juſtice par un autre moyen que par la ſimple lumiére naturelle & que par la Loy, aſſavoir par Jeſus Chriſt.*

REFLEXIONS. L'Apôtre a montré depuis le verſet 21e du chap. I. juſqu'au 20 du chap. 3e. que ces deux diſpenſations de Dieu, l'une, d'avoir laiſſé les Payens à la pure lumiére intérieure ; l'autre, d'avoir éveillé les Juifs par le miniſtére de la Loy, pour les ramener à la juſtice de Dieu, avoient été inutiles, & que mémes les Juifs s'étoient voulu aréter à pratiquer la Loy par leur Raiſon & par leurs forces corrompues, & non point par la Foy. C'eſt pourquoi, il dit, que Dieu ouvre *maintenant* un nouveau Période ou une nouvelle diſpenſation (*a*) pour leur *manifeſter la juſtice*, la méme juſtice *que la Loy & que les Prophétes montroient* ſpeculativement. (Rom. 3. v. 21.) que Dieu la manifeſte *par la foy de Jeſus Chriſt*, (διὰ πίστεως Ἰησοῦ Χριστοῦ, v. 22.) c'eſt à dire, par une foy

(*a*) Voyez le 5. Perio. Oec. apres J. Chriſt. ch. I, &c.

foy par laquelle Jesus Christ vive dans nous, (comme il s'explique (a) ailleurs,) par une foi de méme nature que celle de J. Christ, par une foy qui étant celle du Fils de Dieu, la véritable lumiére, fasse dans nous ce qu'elle a fait dans luy, la mort & le sacrifice du vieil-homme, & l'offre de nous à Dieu.

Epitre aus Romains.

(a) Gal. 2. v. 20.

Car (continue la proposition avec les termes de l'Apotre, v. 23, 24 25.) *Dieu a étably Jesus Christ, afin que quiconque participera à son sang par la Foy, soit rendu juste par sa Grace.*

Ce que c'est estre justifié par la foy dans le sang de J. Christ.

Reflexions. La foy est toûjours la méme sous toutes sortes de dispensations: mais comme elle avoit été mal-traitée dans les Payens & dans les Juifs, Dieu la renouvelle & la propose dans son Fils, où elle est efficace, agissante, vive & incorruptible. Or la Foy de Dieu a opéré dans Jesus Christ un Sacrifice de soy-méme. C'est cela que Dieu nous propose: une conformité & une participation réelle au sacrifice & au sang de Jesus Christ par la Foy, ou, une foy qui nous rende participans par conformité & par influence réelle du sacrifice & du sang de Jesus Christ. Lors qu'on s'y abandonne, l'on est par-là *racheté* & délivré de toute injustice, &, pour parler avec l'Apôtre; (v. 24.) *Dieu démontre* & fait paroitre *sa* divine *justice* dans nous (*) *en faisant passer* & dispa-

(*) Il me souvient d'avoir donné ailleurs (a) une autre signification à ce mot: mais comme celle-cy me semble la plus conforme au sens de S. Paul, je la préfére à la premiére.

(a) Oec de la Coop. Ch. VIII. n 7.

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [347] - 331
PUBLIC DOMAIN

Epitre aus Romains.

(a) Oec. de la Coöp. Ch. V. n. 12.
(b) Oec. av. J.C. Ch XVII. § 11. n. 13, 16. 17, 18.
(c) Oec. de la Coöp. Ch. VIII.

disparoitre *les péchés precedens qu'il avoit tolérés* dans nous ; & *cela fait voir, que Dieu eſt juſte* & amateur de la juſtice & de la pureté ; & *qu'il rend juſte* par l'opération de ſa Grace quiconque s'abandonne à *la foy de Jeſus Chriſt* ſacrifié & crucifié pour nous. J'ay expliqué ailleurs ce qui concerne (*a*) le ſang de Jeſus Chriſt & ſon (*b*) ſacrifice, & comment (*c*) il juſtifie : & je prie ceux qui prénent à cœur des choſes de ſi grand poids, d'y avoir égard.

VI Prop. *C'eſt par la Foy, & non par la Loy, qu'on reçoit la Juſtice de Dieu.*

PROPOSITION. VI. *C'eſt par la Foy, & non par les œuvres de la Loy, que l'homme reçoit la Juſtice de Dieu.* Rom 3. 27.

REFL. C'eſt la concluſion capitale de l'Apôtre, qui eſt la clarté méme à quiconque en comprend les termes. *La Juſtice de Dieu*, l'état juſte où il n'y ait plus rien de condamnable, eſt mis gratuïtement de Dieu dans l'homme par *la Foy*, par la lumiére intérieure & opérante du Fils de Dieu dans le cœur ; & non *par les œuvres de la Loy*, par des efforts charnels d'une ame qui loin de ſe quitter pour s'abandonner à Dieu, ne conſulte & n'employe que ſes forces corrompues, ſon activité, ſa propre volonté, & ſes ſpéculations ſtériles pour contenter Dieu & ſa Loy.

L'Apôtre montre que cette voye de la foy exclud l'orgœuil. (v. 26. *Où eſt la vanterie ?*) & en ſecond lieu, que cette voye ſatisfait la Loy de Dieu, l'*établit*, (v. 30.), & méme l'*accomplit*. (ch. 8. v. 4.)

Dans le chapitre quatriéme, l'Apôtre confirme

firme sa divine doctrine par l'exemple d'Abraham. Comme je n'écrits pas un commentaire sur cette Epitre, mais des remarques sur son plan & sur ses propositions capitales, je ne diray rien sur cette amplification de l'Apôtre. Quiconque comprendra bien ce que nous venons de dire, ou ce que l'on a dit ailleurs de la Justification, & aussi de la Foy, reconnoitra avec beaucoup de satisfaction, comment la foy agit dans toutes les choses dont l'Apôtre parle au sujet d'Abraham, qui entra par elle dans un état juste & agreable à Dieu, non seulement en qualité de fidéle particulier; mais aussi en qualité de Pére des fidéles, & de tronc élu & choisi de Dieu pour perpetuer la race des Saints. Epitre aux Romains.

On doit remarquer d'icy, qu'il y a une *élection* à la qualité de fidéle particulier ou d'enfant de Dieu, & une *élection* à la qualité de fidéle en chef, & de Pére des croyans: (Election en vertu de laquelle Dieu convertira un jour les Juifs lors qu'ils se reconnoitront.) Et que pareillement il y a une *justice* requise à un fidéle particulier, & une *justice* requise à un Pére des fidéles; mais que toutes viennent par la foy. Continuons.

PROPOSITION VII. *Ceux qui sont justifiés par la foy, sont remis en paix avec Dieu.* Rom. 5. v. 1, 2. VII. Prop. *La Justification est suivie de la Paix.*

REFL. Cette paix suit non seulement la justice réelle que Dieu a operée dans l'homme par la lumiére de la Foy de Jesus Christ; mais aussi, & sur tout, elle suit la décla-

Epitre aus Romains.

déclaration que Dieu a faite dans l'ame qu'elle eſt juſte à ſes yeux divins. L'on a expliqué ces choſes dans les chap. VIII. & IX. de la Coöpération.

VIII Prop. *Cette paix eſt ſolide & à l'épreuve, venant de la grace de Dieu plus étendue & plus efficace ſur ceux qui ſont en I. C. que le mal ne l'eſt ſur ceux qui ſont en Adam.*

PROPOSITION VIII. *Cette paix eſt ſi ſolide, que les tribulations ne peuvent la troubler &c.* Rom. 5. v. 3, 5. &c.

REFL. L'Apôtre met entre les effets de la paix divine la confiance & la fermeté au milieu des tribulations, par la raiſon, que Dieu aime les juſtifiés, & qu'il leur a donné ſon Eſprit d'Amour. v. 6. & que méme avant qu'ils fuſſent juſtifiés, il a donné Jeſus Chriſt pour les pécheurs, v. 8. par lequel, tous ceux qui ſont dans luy par la foy ſont beaucoup plus reconciliés avec Dieu & plus remplis de juſtice & de grace, que ceux qui ſont en Adam ne ſont enveloppés dans l'inimitié de Dieu, dans l'injuſtice, dans le péché & dans la mort. Sur cela il fait un paralelle du don de la juſtice à laquelle participent ceux qui ſont en Jeſus Chriſt, avec le malheureux don naturel & Adamitique du péché & de la condamnation à quoi participent tous ceux qui ſont encore en Adam & dans la vieille naiſſance qu'ils ont tirée de luy. Vérité dont nous avons traité (a) quelque-part.

(a) Oec. du peché, chap. 15, 16, 17.

Matiére des chapp. VI. & VII de cette Epitre,

L'Apôtre répond dans les chap. VI. & VII. à une difficulté incidente. Il avoit dit (ch. 5. v. 20.) que la Loy ayant fait paroitre l'abondance du péché, la Grace faiſoit paroitre ſon abondance dans les juſtifiés à méſure que le péché y avoit abondé, & méme au

au dessus. Sur quoi il s'objecte : *Quoi donc ? pécherons nous encore afin que la Grace démontre son abondance ?* (ch. 6: 1.) A laquelle objection il répond en plusieurs maniéres. Epitre aus Romains.

Premiérement, il fait voir que cette objection est contradictoire à elle-méme ou à sa supposition. Car (v. 2.) une personne justifiée est intérieurement morte au péché. Or il y a contradiction qu'elle y soit morte, & qu'elle y vive néanmoins encore.

Secondement, il prouve la méme chose par le Baptéme auquel ont participé les justifiés. Il dit, (v. 3, 4, 5.) que par là ils sont morts à la vieille vie, & sont resuscités en une vie nouvelle.

En troisiéme lieu, il insiste (v. 6, 7.) sur ce que pour étre justifié, il a fallu premiérement que le vieil-homme, le Systéme du péché, fust antérieurement anéanty, nul n'étant *déclaré juste* & absou *du péché* que *celuy qui y est mort.* v. 7.

Enfin, il montre l'absurdité de la méme objection par des considérations sur la liberté & sur la servitude où l'on se remet en obéissant à Dieu ou au péché.

Il pousse encore au chap. 7. la méme difficulté ; & il l'avoit fort à cœur, l'affaire capitale des Chrétiens étant de ne plus pécher. Il montre aus Juifs qu'ils s'étoient auparavant attachez à la Loy, à la théorie stérile du bien & du mal, & à leurs propres forces & volontés autour d'elle, comme une femme l'est à son mary; & qu'il n'y a point de sujet de s'étonner si alors la Loy impuissante ne pouvoit produire dans Chap. VII.

Epitre aus Romains, dans leurs ames charnelles que des fruits de mort & de péché. Mais comme leur mary (la Loy) eſt mort à leur égard, & eux au ſien, & que (ſelon la permiſſion de la Loy méme) ils ont épouſé un autre mary, qui eſt Jeſus Chriſt, ils ſeroient adultéres de produire encore des fruits de péchés par leſquels ils ſe ſoumettroient de nouveau à l'eſclavage de la Loy, abandonnant l'Eſprit vivant & nouveau de la Foy. Enſuite, il enléve une difficulté qu'on luy pouvoit faire comme s'il euſt parlé deſavantageuſement de la Loy. (v 7.) Et montrant juſqu'à la fin du chapitre, l'uſage de la Loy, & comment elle ſert à une perſonne qui veut parvenir à la juſtice, il fait voir ſon propre procédé en tout cela, & les différens dégrés par où il eſt paſſé pour arriver à la juſtification & à la regénération. J'ay expliqué cela dans (a) un autre endroit. Ainſi finit le chapitre ſétiéme. La propoſition ſuivante concerne le huitiéme.

(a) Oec. de la coöp. Ch. IX. v. 43.

IX Prop. *Les juſtifiés ſont regénérés, & paſſent à l'heritage divin, mais par les ſouffrances.*

PROPOSITION. IX. *Les juſtifiés ſont, en ſuite de la mort au péché, régénérés par l'Eſprit de Dieu, ſont ſes enfans; & en cette qualité, ils hériteront ſa gloire, à condition néanmoins de ſouffrir en ce monde ainſi que Jeſus Chriſt.* Chap. VIII : 2, 4, 9, 10, 16, 17.

REFL. L'Apôtre montre icy admirablement bien (v. 1. ad 13.) comment les juſtifiés ne péchent plus, ne vivent plus ſelon la chair, & n'en ont plus les affections; & qu'ils ont au contraire les affections, les mouvemens, & les œuvres de l'Eſprit de Jeſus Chriſt, par lequel ils accompliſſent vive-

ment

ment la justice que la Loy montroit & exigeoit sterilement des personnes charnelles. On a expliqué cette matiére (*a*) au Traité de la Coöperation. Il dit ensuite (v. 15. &c.) que les justifiés *ayant reçu le S. Esprit*, sont par luy regénérés & devenus *enfans de Dieu*, qualité qui les introduit dans *l'héritage* de tous les biens *de Dieu* : mais qu'avant étre *glorifiés*, il faut *souffrir*. Epitre aus Romains. (*a*) Ch. XI.

Consolations pour ceux qui ont à souffrir.

Ceux qui ont à souffrir, ont besoin qu'on leur donne courage. L'Apôtre le fait de plusieurs chefs. 1, par le paralelle de la gloire qui suivra les souffrances, laquelle gloire est telle, que toutes les créatures aspirent aprés elle. Sur cela, il revéle (v. 20.) ce grand secret, à quoi l'on a si peu pensé, que toutes les créatures ont été créées dans cet état de gloire où elles seront rétablies ; qu'il n'y a que le péché de l'homme qui les ait couvertes de tenebres & assujetties à la corruption ; qu'elles ont (v. 21.) un principe qui fait effort à s'en delivrer & à faire crise, & (v. 22.) que cela aura effet lors que les enfans de Dieu seront delivrés de leur corruption & remis dans la liberté de leur premiére gloire, aprés laquelle ils soûpirent, attendant que comme leurs ames sont déja rachetées du péché qu'elles avoient contracté, leurs corps soient aussi rachetés (v. 22.) de l'état corruptible & grossier qu'ils ont contracté par le péché, avant lequel ils étoient dans la liberté de la gloire. L'on a expliqué le systéme de cette grande vérité dans tout le Traité de l'Oeconomie de la Création, & en core dans un (*a*) autre lieu. (*a*) Oec. avant J C. Ch. II. n. 10.

Epître aus Romains

En ſecond lieu, l'Apoſtre conſole les enfans de Dieu ſur leurs ſouffrances futures par la conſidération, que le deſir qu'ils ont de la gloire divine ne ſera pas vain, puiſque *l'Eſprit de* Dieu méme s'en méle, & qu'il *prie* & demande luy-méme dans eux & *pour eux ce que l'homme ne ſçauroit comprendre, & ce qui eſt agréable à Dieu.* v. 25.

Enfin, il les conſole (v. 27. &c.) par la conſidération, que *tout* ce qui leur arrivera *leur tournera en bien:* parce qu'*ils aiment Dieu*, & que Dieu de ſon côté correſpondra à leur amour par toutes ſortes de ſoins, & par tous les effets de ſa dilection paternelle. Cette matiére va juſqu'à la fin du chapitre, & c'eſt une explication de la perſévérance de Dieu envers nous, moyennant que nous perſévérions de nôtre part en ſon amour (v. 27.)

(a) Ch. X. Nous avons auſſi expliqué ces choſes (a) au Traité de la Coöpération.

Explication des v v. 28. & 29.

Il y a de la difficulté ſur les verſets 28 & 29, où l'Apôtre parle de Prédeſtination. Car d'abord on s'imagine d'y voir la Prédeſtination abſolue & perſonnelle à la foy, ou au ſalut, qui eſt l'idée que l'on a en téte. Cependant, l'Apôtre n'y a ſongé ni icy ni ailleurs. Voicy le veritable ſens de ſes paroles, qui dépend du v. 27.

Il dit aus enfans de Dieu pour les conſoler, que *toutes choſes*, & mémes les afflictions, *leur tourneront à bien*; puiſqu'*ils aiment Dieu*, & que ce n'eſt pas par imprudence ni par leur mauvaiſe conduite qu'ils tombent dans des périls & des afflictions; mais que Dieu

Dieu les y engage par sa conduite, par son *appel*, & par dessein formé. Ce qui ne doit pas étre trouvé étrange ; puis que Dieu se sert des souffrances aussi bien aprés la justification, qu'il s'en est servy avant elle pour introduire l'homme dans la mort de la vieille vie, & luy faire crucifier & mourir son vieil Adam par la conformité à l'image de JesusChrist souffrant. *Car* (v.28.) voicy le procedé de Dieu : Il s'est formé le dessein d'avoir des enfans & des héritiers, & il a ainsi déterminé leurs voyes. Ces enfans, ces héritiers qu'*il a préconnus*, & dont-il s'est formé l'idée générale & la *préconnoissance* avant qu'il y en eut effectivement, *il a* dés-lors, *avant* qu'ils fussent, *destiné* & *ordonné* qu'ils souffriroient intérieurement & extérieurement avec Jesus Christ, afin de mourir au vieil homme par *la conformité à l'Image de* sa mort, & pour étre sanctifiez par le méme moyen, (Hebr.2 : 10, 11.) & rendus semblables *à leur frére aîne. Et ceux qu'il a* ainsi *prédestinés* & (*a*) ordonnés anterieurement aus afflictions & souffrances, *il les y appelle* & les y engage effectivement dans le temps, les purifiant alors de leurs péchez, & les sanctifiant par afflictions : ensuite de quoi, *il les justifie* ; & puis, *il les glorifie*, mais aprés avoir encore souffert, ainsi qu'il l'a dit cy-dessus, v. 17. On a touché cet ordre (*b*) quelqu'autre-part.

Epitre aus Romains.

(a) Thess. 3, v. 3.

(b) Oec. de la. Coöp. Ch. VII. n 1 & 2. (6) Ibid. ch X. n 41.

Le reste du chapitre n'a point de difficulté ; ou s'il y en a, on entrouvera la solution dans le lieu (6) cité à la marge.

Epitre aus Romains Chap. IX.

CHAPITRE XVI.

Explication du Chapitre IX. de cette Epitre de S. Paul.

NOus voici au 9e. chapitre de l'Epitre, qui eſt le fort ou le prétexte principal de la Prédeſtination rigide. Nous verrons incontinent à quel droit. Cependant, conſidérons la Propoſition capitale du chapitre, qui eſt celle-cy.

X. Prop. *Abregé & plan du chap. IX.*

PROPOSITION. X. *Les Gentils ont été admis à la juſtice par la Foy, ſans la Loy: Mais les Iſraëlites ayant cherché cette juſtice de Dieu & ſon adoption pour être ſes enfans, par les œuvres de la Loy, & non point par la Foy, ont été juſtement rejettez de Dieu, & déboutés de leurs prétentions, ſans que Dieu contrevienne par là ni à ſes promeſſes, ni à ſon équitable juſtice.* Chap. IX. v. 6, 14, 31.

Trois choſes à conſidérer en ce chapitre 1. l'état de la queſtion, 2. Reponſe à une difficulté par rapport à la verité de Dieu 3. & à une par rapport a ſa juſtice.

REFL. Cette Propoſition eſt l'abrégé de tout le chapitre 9e. &, comme luy, elle a trois membres principaux: Le premier contient l'état de la queſtion, & regarde la rejection des Juifs & l'admiſſion des Gentils. L'Apôtre en parle depuis le verſet 24, juſqu'à la fin du chapitre; mais le principal eſt contenu au v. 30, 31, 32. Le ſecond membre eſt la reponſe à la difficulté, ſi cela s'eſt pû faire ſauf la *vérité* des promeſſes de Dieu: ce qu'il traite depuis le verſet 6. juſqu'au 13e. Et le troiſiéme eſt, la ſolution d'une autre diffi-

difficulté, si ce procedé ne contrevient pas à la *justice* de Dieu; & cela est traité dans les versets 15 & suivans, jusqu'au 23e.

Epitre au Romains Chap. IX

1. *La premiere. L'état de la question du chap. 9.*

1 L'Apôtre pour ne pas pas choquer ni aigrir ceux de sa nation, non seulement fait un prélude adoucissant, dans les cinq premiers versets de ce chapitre mais aussi, il differe jusqu'à la fin du chapitre à exprimer l'état de la question, & la conclusion, qui étoit odieuse aus Juifs, puis qu'elle concernoit leur rejection & l'admission des Gentils: v. 30, 31, 32. *Que dirons-nous donc? Que les Gentils, qui ne cherchoient point la justice*, (par les œuvres de la Loy,) *ont embrassé la justice, je dis, la justice qui vient par la foy:* Mais *Israël cherchant la Loy de la justice* (le principe qui rend juste) *n'est point parvenu à la Loy de la Justice. Pourquoi? parce que ce n'a pas été par la Foy; mais comme* voulant y atteindre *par les œuvres de la Loy.*

Ces paroles-là marquent visiblement, 1. l'état de la question, assavoir, s'il étoit vray que les Gentils étant admis à la justice, les Juifs en fussent déchus? 2. la Conclusion de l'Apôtre; (qu'ouy,) appuyée de ses raisons, l'une, que les Gentils s'étoient rendus à la voye de la foy & non à celle des œuvres; & l'autre, que les Juifs avoient voulu y procéder par la voye des œuvres, & non pas par celle de la Foy. D'où s'ensuit, qu'à juste raison ils étoient deboutés de leur prétension à la qualité de justes, d'enfans & d'heritiers de Dieu, lors que les Gentils étoient admis à ces mémes prerogatives.

Epître aus Romains, Chap. IX.

S. Paul n'a jamais pensé à la Predestination rigide.

Il paroit plus clair qne le jour par la lecture de ce chapitre, & sur tout des dix derniers versets, par le chapitre 10, par le 11 & ses versets 11 jusqu'au 31. qu'en premier lieu, c'est la l'état de la question & la matiére dont il s'agit; & que S. Paul n'a jamais pensé icy (non plus qu'ailleurs,) à une pretendue Prédestination absolue & personelle de certains particuliers les uns à la vie & les autres à la mort éternelle, sans égard aus différentes dispositions ni à la conduite différente de ces sujets-là. Cela paroit, en second lieu, de ce que ni les Juifs d'alors, ni ceux d'à présent, n'ont jamais pretendu à une telle prédestination, dont ils ne sçavent encore rien; non plus qu'ils n'ont jamais formé de difficulté sur cela aus Gentils, ni tenu, que les Gentils fussent réprouvés par un prétendu décret absolu. Cette seule observation, laquelle on ne sçauroit contester, suffit à plein pour dissiper toutes les prétendues preuves qu'on s'imagine de trouver dans ce chapitre & dans les suivans pour cette Prédestination absolue. Par malheur pour elle, S. Paul n'y a jamais pensé, & il s'agit dans cette Epitre, & dans ces chapitres 9, 10, & 11, que l'on allégue, il s'y agit dis-je de toute autre chose.

On substitue à la question de S. Paul une question toute différente

L'on s'imagine, qu'il est question de sçavoir, si certains particuliers sont predestinés éternellement de Dieu les uns à la vie & les autres à la mort éternelle; & qu'en conséquence, les moyens du salut soient destinés & administrés aux uns, & qu'ils ne soyent pas

pas pour les autres. L'on croit qu'ouy. L'on fonde ce procédé de Dieu sur un pur bon-plaisir qui n'a égard à aucune différence qui soit dans les personnes ; & l'on cherche cela dans S. Paul. Epitre aux Romains, Chap. IX.

Et dans S. Paul il s'agit de faire voir, comment Dieu ayant cherché premiérement de sauver tous les hommes, Juifs & Payens, par le moyen de la véritable justice, aprés y avoir attiré les Payens par la lumiére naturelle, & les Juifs par la Loy, & ensuite tous deux ensemble par la Predication de l'Evangile ; comment il est arrivé que les Gentils soient admis par Dieu à cette justice, & à ses prérogatives, qui sont celles d'étre enfans & héritiers de Dieu ; & que les Juifs en soient exclus & rejettés ? Et l'Apôtre répond sur cela, que la raison de ce différent traittement des Juifs & des Gentils & de cette différente maniére d'agir de Dieu envers eux, est fondée, sur ce que les uns y ont procédé *par* la voye de *la foy* ; mais que les autres au lieu d'y tendre *par la foy*, y ont voulu parvenir *par les œuvres de la Loy*. (Rom. 9. v. 30, 32.) Cela n'est-il pas infiniment différent de la Prédestination rigide ? n'y est-il pas opposé ? & ne ruïne-t'il pas méme de fond en comble le fondement de cette chimére, assavoir, un pretendu bon-plaisir de Dieu qui n'auroit point d'égard à la différence de la disposition & de la conduite des hommes ?

Je pourrois en demeurer icy comme sur une vérité qui renverse le fondement de toutes les difficultés & de toutes les gloses que

Epitre aus Romains, Chap IX.

l'on fait ſur les textes qui ſuivent dans l'Apôtre : à quoi l'on peut adjoûter l'explication que l'on a donné ailleurs (*a*) de quelques-uns de ces verſets, & méme ce que l'on a dit (*b*) du plan de l'Election & de la reprobation des Juifs, auſſi bien que de celles des Payens par rapport à ce qu'en enſeignoit S. Paul dans les 9, 10 & 11. chapitres de cette Epitre. Je deſire que l'on s'y rapporte : car encore que j'aille faire quelques réflexions tant ſur les textes ſuivans de l'Apôtre, que ſur le reſte de nos propoſitions ; je n'y expliqueray pas à deſſein certaines choſes que je ſuppoſe expliquées ailleurs.

(a) Oec. du peché Chap. II. § 3. 4.

(b) Oec. avant J. C Chap. XV. § 19

(2) Seconde partie de ce chapitre : une difficulté par rapport à la verité de Dieu.

(2) L'Apôtre ayant reconnu aus v. 4. & 5. les avantages des Iſraëlites, que l'adoption filiale, la gloire d'étre le peuple de Dieu, l'alliance divine ſouvent renouvellée, la Loy, la Religion, & toutes les promeſſes divines avoient régardés, & enſeignant en méme temps, que Dieu les avoit rejetté du nombre de ſes enfans, des vrais juſtes, & de ceux qui doivent joüir de l'effet de ſes promeſſes ; répond (v. 6.) à la difficulté, ſi donc la parole & les promeſſes de Dieu étoient trompeuſes & muables ?

Qui ſont les vrais enfans d'Abraham & les Iſraëlites a qui les promeſſes ſont faites.

Il répond que non ; & la raiſon qu'il en donne eſt, qu'encore que Dieu ait fait généralement ſes promeſſes à Iſraël & à la race d'Abraham, cependant, il ne luy a pas plû d'entendre, de reconnoître, de choiſir pour Iſraélites ni pour race d'Abraham ceux qui en ſeroient charnellement, & qui ſe faiſant une préſomptueuſe idée de cet avantage-là, & de

& de tous ceux des revélations, des loix, des cérémonies, prétendroient qu'en vertu de cela, & de leurs penſées & occupations préſomptueuſes autour de cet attirail, Dieu les dût reconnoître & tenir pour ſes enfans & pour des perſonnes juſtes, & les traitter comme tels. Non, ce n'eſt pas là le plaiſir ni l'intention de Dieu. Et pourquoi? Pource que Dieu étant le DIEU DU COEUR, & du cœur ſpirituel, humble & pur; il ne peut ſe plaire dans les cœurs charnels, orgueilleux & attachés à eus mémes. Il ne peut attacher ſa grace ni ſa complaiſance à eux, ni par *promeſſes*, ni par effets. Mais ſon plaiſir, ſa volonté, ſon décret, eſt, de n'entendre & de ne reconnoître pour Iſraëlites, de ne tenir pour race d'Abraham, de ne prendre, choiſir & déclarer pour ſon peuple, pour ſes enfans, pour ſes juſtes, que ceux dont le cœur ſeroit pareil au cœur d'Iſraël & d'Abraham, c'eſt à dire, que ceux dont le cœur ſeroit humble & plein de foy, & qui ſeroient ainſi les vrais enfans d'Abraham ſelon l'eſprit. Tel eſt le bon-plaiſir de Dieu, & le décret de ſon élection à la juſtice, à l'adoption, & à l'effet de ſes promeſſes. Et ce n'eſt à perſonne de prétendre de s'y ingérer en ſuivant ſes propres voyes & ſa propre volonté, ſi bonne & ſainte qu'elle luy parûſt: mais il faut ſe rendre au bon-plaiſir de Dieu, duquel tout dépend, & qui eſt la cauſe de tout.

Epitre aux Romains, Chap. IX.

Or (v. 7.) cela a paru d'abord dans les premiers Enfans d'Abraham: car Dieu ayant pro-

Premier exemple pour cette verité, *que S. Paul prouve cette* Iſmael & Iſaac.

Epitre aus Romains, Chap. IX.

promis à ce Patriarche de ſe ſervir de luy & de ſa race comme de vaſes & de canaux de ſes graces, tant pour eux, que pour les perpetuer & les communiquer aus autres par eux; Iſmaël, le fils de l'eſclave & le moqueur, quoi que fils charnel d'Abraham, ne fut pas pourtant cenſé ſon fils: mais ce fut Iſaac le doux & l'humble, & le fils de la franche: pour nous montrer, que Dieu ne reconnoitra & ne choiſira pour enfans, à qui il a promis la juſtice & la grace, que ceux qui loin de ſe confier dans leurs avantages charnels, & de ſe moquer de la grace ſurnaturelle de Dieu, ſe rendront humblement & librement à cette pure grace & à cette bonne volonté de Dieu. L'Apôtre explique ailleurs la (*a*) méme choſe en termes trés-clairs.

(*a*) Galat. 4. v. 21. &c & ſur tout, v. 28, 29, 30, & 31.

Second exemple: Jacob & Eſau.

Au v. 10, de nôtre chapitre, il fait voir cela méme par l'exemple ou l'embléme des fils d'Iſaac & de Rebecca, Jacob & Eſau. *Car* (v. 11.) *afin que le propos* & le décret *de Dieu touchant l'élection* qu'il vouloit faire & perpétuer dans la race d'Iſaac, *fuſt ratifié* & accompli dans ladite race; *&* qu'il paruſt, que cela ne ſe faiſoit *point en vertu* des prérogatives ni *des choſes & des œuvres* charnelles, *mais par la* vertu & par la grace de *celuy qui appelle* & qui opére intérieurement; *Dieu avant la naiſſance* des fils d'Iſaac, *&* avant *qu'ils euſſent rien fait* de quoi ils pûſſent ſe prévaloir ni l'un l'autre, *dit* & fit une déclaration touchant eux & leurs deſcendants.

Et

Et quelle fut-elle cette déclaration ? Etoit-ce que Dieu avouëroit pour ſien & préféreroit celuy qui s'attacheroit le plus à ſoy méme, à ſes avantages & à ſes forces naturelles, à ſon addreſſe & à ſes exploits, & qui ſeroit le plus grand à ſes propres yeux ? Loin de cela : il déclara, que *le plus grand*, celuy qui voudroit étre preſomptueux, attaché à ſoy, à ſes forces naturelles, & à ſes propres œuvres, *ſeroit inférieur* & poſtpoſé devant Dieu *à celuy qui ſeroit le moindre*, qui ſeroit détaché de ſoy & abandonné à Dieu en humilité. Voila comment Dieu déclare qu'il choiſit l'eſprit d'humilité, de ſoy & d'abandon à luy ; & qu'il rejette & mépriſe l'eſprit d'orgueil & de préſomption.

Epitre aus Romains, Chap. IX.

L'Election de Jacob *ſignifie que Dieu choiſit ceux qui ſe rendent à ſon bon Eſprit d'humilité & de ſoy. Et* la rejection d'Eſau, *marque que Dieu reprouve l'eſprit d'orgueil & de la nature corrompue & charnelle, avec ceux qui y adhérent.*

Or Jacob avoit un tel eſprit de douceur, d'humilité, de ſimplicité & de foy : Et Eſau avoit un eſprit de préſomption, de grandeur, d'eſtime de ſoy & de ſes œuvres, luy & les ſiens. Donc, en vertu de cette declaration Jacob (auſſi bien que ceux qui voudroient ſe rendre à la conduite de ſon Eſprit,) devoit étre aprouvé & choiſi de Dieu ; & Eſau (ſi long-temps qu'il auroit luy & les ſiens ſon eſprit de corruption & d'orgueil,) en devoit étre rejetté & mépriſé. Et c'eſt auſſi ce qui eſt arrivé. *Car l'Ecriture dit*, que *Dieu a aimé Jacob*, le ſimple & l'humble d'eſprit ; *& qu'il a haï* & mépriſé *Eſaü*, le préſomptueux & l'orgueilleux de cœur. Et cela doit s'entendre à l'égard tant de leurs perſonnes que de leurs deſcendans, ſi longtemps qu'ils demeureront dans les mémes diſpoſitions de cœur.

Epitre aus Romains, Chap. IX.

Car Dieu n'avoüe & ne choisira jamais pour enfans que l'esprit humble de Jacob, qui est l'Esprit méme de J. Christ; & il ne rejette que l'esprit présomptueux d'Esaü, qui est l'Esprit de la nature corrompue, & méme celuy du Diable.

Voila la premiére difficulté évanouïe. Car puis qu'il paroit que les promesses de Dieu ne regardent que les ames humbles & abandonnés à l'Esprit de sa Grace, & non pas les présomptueuses, attachées à leur activité; il s'ensuit, que les promesses de Dieu n'ont point manqué quoi que les Juifs soient rejettés & que les Gentils soyent admis & avoüés de Dieu: parce que ces Juifs avoient l'esprit charnel, mercénaire, présomptueux & orgueilleux d'Ismael & d'Esaü; & que les Gentils se sont abandonnés à l'esprit humble & plein de foy de Jacob sitôt que Dieu le leur a eu manifesté par l'Evangile.

(3) *Troisiéme partie de ce Chapitre Difficulté par rapport à la justice de Dieu.*

(3) Voici maintenant la seconde difficulté sur le méme procédé de Dieu. v. 14. Mais quoi? *Que dirons-nous donc?* Ne semble-t'il pas *qu'il y ait de l'injustice en Dieu*, de faire des promesses sérieuses & générales à Abraham, à Israël, & à tous ceux qui sortiront d'eux; & cependant de ne pas tenir ni ratifier sa parole à l'égard de ceux qui effectivement luy peuvent representer qu'ils sont ceux-là mémes de la race d'Abraham & d'Israel? Mais *à Dieu ne plaise* que nous le suspections pour cela d'injustice. La Raison est, que Dieu ne peut attacher sa grace & sa miséricorde à la chair ni au sang, & encore moins

Aqui Dieu veut faire misericorde.

moins à la confiance présomptueuse qu'on auroit sur ces choses-là : il ne la peut annexer qu'à sa volonté juste & sainte, & aus dispositions qui luy plaisent & luy sont agréables : *car* (v. 15.) *il dit à Moïse j'auray compassion de qui je voudray avoir compassion, & je feray miséricorde à qui il me plaira de faire miséricorde* ; & non, je feray miséricorde à qui il plaira aux hommes que je la doive faire sous prétexte de telles & telles de leurs dispositions qui leur plaisent fort, mais qui me déplaisent beaucoup. C'est à eux à se rendre aus dispositions agréables à mon bon-plaisir & à ma volonté, puis que mon bonplaisir & ma volonté sont les sources & les distributeurs de ma misericorde & de ma grace. Epitre aus Romains. Chap. IX.

Ce n'est donc point (v. 16.) *ni du voulant ni du courant, mais de Dieu qui fait miséricorde.* Vouloir est bon, courir & agir est bon, lors que l'on s'en sert comme de bons moyens, sans prétendre que ce soit la fin, ni qu'en vertu d'eux & de l'attachement à eux, l'on soit dans l'état que Dieu agrée : autrement, ils sont à obstacle. Ce qui doit nous rendre agréables à Dieu, & nous rendre lumiére au Seigneur, doit venir de Dieu méme dans nous par la Foy. Nos actes de *vouloir cecy*, de pratiquer cela, d'étre de telle Religion, d'en exercer les fonctions, de *courir* aus Sacremens, ne nous rendront pas par eux agréables à Dieu : c'est aveuglement & tromperies que de se flatter de ces avantages & de ces œuvres-là sans se renoncer & se jetter tout humblement & pure-

Epitre aus Romains. Ch. IX.

ment dans l'abyme de la pure miſéricorde de Dieu, de laquelle dépend tout.

Dans les meilleurs, mémes, & dans la Converſion, non eſt volentis neque currentis, ſed Dei miſerentis. Comment cela,

Cette vérité ſe manifeſte au doigt dans tous ceux qui ſe ſont convertis véritablement à Dieu: Car premiérement, ils ſont pleins de bonnes *volontés*, ils *courent*, ils agiſſent, ils font tout ce qu'ils peuvent & qu'ils s'imaginent d'étre le plus propre & le plus efficace à ſe convertir; & néanmoins, aprés tout, ils voyent qu'ils n'avancent pas, & méme il ſemble qu'ils reculent: & Dieu le permet, afin qu'ils voyent que ſa grace, qu'il leur veut donner, ne dépend pas de leur *vouloir* ni de leur *courir*. Mais, tout d'un coup, lors qu'ils n'y penſent pas & qu'ils ont méme perdu toute eſpérance du ſuccés de leur travail, Dieu leur verſe ſa lumiére & ſa grace qui les change en un moment, d'une maniére où ils contribuent ſi peu activement, qu'ils ſçavent bien alors ce que veut dire, *Ce n'eſt point du voulant ni du courrant; mais de Dieu qui fait miſericorde.*

La méme choſe dans les méchans.

C'eſt ce qu'éprouvent auſſi d'une autre maniére ceux qui avec tout leur vouloir & tout leur courir ſont rejettés de Dieu, comme le fut Eſaü nonobſtant qu'il *vouluſt* avoir la benediction de ſon Pére & qu'il *courut* & fiſt ſon poſſible en matiére de moyens charnels, pour l'obtenir: mais ni ſon *vouloir* ni ſon *courir* ne plûrent pas à Dieu, à cauſe de ſa preſomption & de ſon orgueil. Le méme eſt arrivé aus Iſraëlites qui ayant une bonne *volonté* & un Zéle divin, & qui *courrant* à l'obſervance de la Loy, & méme

à fai-

à faire des prosélytes par tout pour la faire observer ; cependant, comme ils ne le faisoient pas dans un esprit d'humilité & d'abandon à la miséricorde de Dieu, mais dans un esprit de présomption & d'attachement à eux-mémes ; ni leur vouloir ni leur courir ne les ont point rendu agréables à Dieu ; au contraire, ils tombent dans sa disgrace jusques là, que Dieu ne les néglige, ou plûtôt, ne les punit pas à la maniére ordinaire des autres peuples pécheurs & infidéles de la terre, qu'il punit & laisse perir d'une maniére commune : au lieu que pour ceux-cy, vous diriez que Dieu les met comme sur le théatre, qu'il les produit & qu'il les fait subsister pour un exemple signalé de sa colére, & de sa sévére vengeance.

Epitre aux Romains, Ch. IX.

v. 17. Et cela n'est pas une chose si extraordinaire à Dieu ; au contraire, il a accoûtumé de disposer ainsi des méchans lors qu'ils s'opiniâtrent à ne se pas convertir, & à vouloir suivre leur corruption. La Providence divine en ce rencontre les conduit d'une maniére singuliére pour faire paroitre sa gloire avec éclat dans leurs crimes & dans leurs châtimens, (comme on l'a vû (*a*) cy-dessus :) & l'Exemple de *Pharaon* est parlant sur ce sujet, puis que *l'Ecriture* nous aprend que Dieu luy *dit*, qu'au lieu de le laisser périr à l'ordinaire, ou de le laisser dans le rang commun des méchans obstinés, *il veut* élever à un rang distingué ce pécheur endurcy, & *le faire subsister* longtemps *jusqu'à ce qu'il* soit arrivé au point d'en

Comment la volonté de Dieu dispose justement de ces méchans.

Pharaon.

(*a*) Supra Ch. VIII. v. 20.

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [367] - 351
PUBLIC DOMAIN

Epitre aus Romains, Ch. IX.

d'en prendre une vengeance qui *faſſe parler du Nom de Dieu par toute la terre.* De méme Dieu fait ſubſiſter les Juifs opiniâtres en exemple ſignalé de ſa ſévére juſtice, pour ſe faire connoitre par toute la terre pour un Dieu amateur de l'humble abandon à ſa grace, & ſi ennemy de la préſomption, de l'amour propre, & de l'attachement charnel à ſoy-méme, que de le punir dans la race de ſes plus chers amis d'une maniére ſi diſtinguée, ſi ſévére, & ſi éclatante.

V. 18. Concluons *donc* que Dieu *a compaſſion de ceux de qui il luy plait* d'avoir compaſſion, c'eſt à ſçavoir des eſprits humbles & abandonnés à luy; & qu'il abandonne à leur *endurciſſement ceux qu'il trouve bon* & juſte *d'abandonner*; ſçavoir, les préſomptueux & ceux qui demeurent opiniatrés à leurs attachemens charnels & naturels.

V. 19. *Mais*, dira-t'on, s'il eſt vray que Dieu veüille ainſi diſpoſer des incrédules, des préſomptueux & des opiniâtres, & les faire ſubſiſter comme des exemples qui par la ſévérité de leur traitement rendent le Nom de Dieu célébre, & le faſſent connoitre au monde, *pourquoi Dieu ſe plaint-il encore d'eux, puis qu'ils ne peuvent reſiſter à la volonté* que Dieu a de s'en ſervir ainſi?

Structure de vaiſſeaux a honneur & à deſhonneur.

V 20, 21, *Mais ô homme*, penſes-tu bien, *qui tu és pour trouver à redire* à la conduite de *Dieu*? N'eſt-il pas ſage & juſte pour faire juſtement & à-propos ce qu'il fait, ſans encourir ni ta cenſure ni celle de l'ouvrage qu'il conduit? Jamais un *ouvrage ne peut* juſtement

stement *contester contre celuy qui luy a donné la forme*, comme les *vaisseaus de terre* ne *contestent pas contre le potier* lors que *d'une méme masse il en fait de plus & de moins honorables.* Pourquoi donc trouver étrange que Dieu en agisse de méme avec les Juifs dont il reçoit les uns au nombre de ses *vaisseaux d'honneur* & de ses enfans, & rejettant les autres, il les fait subsister d'une maniére *si honteuse* en exemple de vengeance ; quoi que les uns & les autres soient *tirés de la méme masse* & du méme tronc d'Abraham & d'Israël ? Epitre aus Romains, Ch IX.

V. 22. Mais ce qui est sorty de cette méme masse ne s'est point également disposé à l'égard de Dieu : une partie luy a donné trés-juste sujet de plainte & d'en faire ensuite des instrumens où paroisse sa juste severité. Car une partie de cette masse ne s'estant pas voulu rendre à luy ni à l'appel de sa Misericorde, *Dieu, aprés les avoir longtemps toléré* dans leur desobeïssance à sa divine volonté, qui vouloit leur conversion, & aprés s'étre justement plaint de leur rebellion, a tiré & formé de cette partie corrompue & rebelle de la masse d'Israel, laquelle veut demeurer & s'affermir dans la *disposition à la perdition, des instrumens pour* faire connoitre sa puissance, son nom, & sa *justice* par tout le monde, d'une maniére exemplaire. Mais l'autre partie de la masse s'étant desapropriée de sa propre conduite pour s'abandonner à la volonté de son Facteur, Dieu en a tiré & formé *des vaisseaux*

de

Epitre aus Romains, Ch. IX.

de ſa Grace : dans leſquels il veut faire paroitre les richeſſes de la gloire qu'il leur a préparée.

V. 24 &c. *Et ceux-là*, cette partie fidéle de la maſſe d'Abraham, qui eſt la matiére des vaiſſeaux que Dieu *appelle* & forme à ſa gloire, *ne ſont pas ſeulement les Juifs* qui ſont nés d'Abraham ſelon la nature; *mais auſſi* ceux *d'entre les Payens* qui ſe rendent à la diſpoſition de l'Eſprit de foy & d'humilité d'Abraham & de Jacob. Dieu a prédit tout cela par les Profétes, par Oſée, par Iſaïe: & la raiſon fondamentale de tout eſt, que *les Juifs ont cherché aprés la juſtice par la voye* de leurs propres *œuvres*, qui les ont enflé d'orgueil & *fait heurter contre* l'humilité de Jeſus Chriſt, lequel eſt *une pierre d'achoppement* aux orgueilleux, & à ceux qui étant pleins d'eux mémes, ne trouvent rien de plus inſupportable que la parole du Sauveur, *Venez à moy, Apprenez de moy que je ſuis doux & humble de cœur.*

CHAPITRE XVII.

Réflexions ſur les Chapitres X, & XI & ſur le reſte de l'Epitre aux Romains.

COntinuons nos reflexions ſur le reſte de l'Epitre de nôtre Apôtre, à l'occaſion des Propoſitions que nous en avons formées comme un abrégé. Voicy la XI.

PRO-

XI. PROPOSIT. *La Justice de Dieu n'est pas attachée à la Lettre de la Loy, ni à des choses extérieures, mais à Jesus Christ, qui est la lumière ; la voix, la parole intérieure dans le cœur de tous les hommes.* Chap. X. v. 4, 5, 18. Epitre aus Romains, Ch. X.

REFL. Cette Proposition contient le principal de ce chapitre, sur quoi l'on n'a que peu à dire pour en montrer la connexion, le reste étant expliqué (*a*) ailleurs. XI. Prop. *La Justice de Dieu est attachée à I C. lequel est la parole interieure, la voix & la lumiere de tous les cœurs.*

Aux versets 1, 2, 3, l'Apôtre reïtére ce qu'il avoit dit chap. IX: v, 1, 2, 3, 4, 5, 31 & 32. Il dit qu'il y a eu, non de la pure présomption, mais aussi de l'ignorance dans la chûte des Juifs, qui sont déchus de la justice de Dieu, parce qu'*ils n'ont point connu cette justice.* Ils n'ont point pris garde, que c'étoit une opération de la pure Grace de Dieu dans une ame qui reconnoissant, que tout ce qu'elle est & tout ce qu'elle peut est corrompu, & que cela ne peut opérer que damnation, se vuide de soy, & se donne à Dieu esprit, cœur, & tout, pour laisser travailler dans elle l'Esprit de Dieu, qui doit estre le Principe & l'Ouvrier de la divine justice que nous devons avoir. Au lieu de cela, ils sont demeurés pleins d'eux mémes ; & ne connoissant point leur impuissance, ni la corruption damnable de leur nature, de leurs facultés, de leur entendement, de leur raison, de leurs desirs, de leurs efforts, conduite, propres pensées & propre volonté, ils se sont appliqués avec tout cet attirail à la Loy de Dieu (qui préscrit la Justice,) pour tâcher de la bien connoitre & de l'opérer

(*a*) Oee. av. l'Inc ch. XIII. n 4. p. 287. 288.

La vraye Justice ne vient point par la Loy.

Epitre aus Romains. Ch. X.

pérer eux-mémes par leur propre activité, & par la voye qui leur plaisoit le plus, sans se renoncer & se donner tout passivement à Dieu. Et ainsi, *ils ont* proprement *cherché une justice* de leur *propre* fabrique & de leur façon; une justice dépendante de leurs forces corrompues, qui ne s'occupent que de la lettre & des formalités des déclarations de Dieu. Ce qui les a empéché de s'abandonner à la justice que Dieu seul opére intérieurement & uniquement par l'Esprit de Jesus Christ dans les ames qui s'abandonnent à luy avec mépris & abnégation d'elles & de leurs puissances impures & malades.

V. 4. *Car Jesus Christ*, lors qu'on y participe ainsi, *est l'accomplissement de la Loy & le but* qu'elle a marqué; lequel rendra *justes tous ceux qui l'admettront* dans eux en s'abandonnant à luy & à ses opérations *par la* veritable *Foy*. Au lieu que (v. 5.) *la justice* que l'on pretendroit acquérir en se conformant à *la Loy*, *exige* outre la rectitude intérieure, qui ne peut étre opérée que par la seule Foy; (Rom. 3: 30.) une observance exacte de *toutes les choses* & formalités extérieures; sans quoi, on ne pourroit dire que la justice vienne par la voye de la Loy; vû qu'en les ômettant, il y a plûtôt des malédictions légales à attendre, qu'une justice à espérer.

Mais (v. 6, 7, 8, 9 &c.) *la* pure *justice de la foy* est si intérieure, si spirituelle, si peu dépendante de tout le dehors, que méme elle

n'exige

n'exige pas qu'on voye corporellement Jesus Christ, dont l'Esprit en est le Principe & l'Ouvrier, ni aussi qu'on en voye les les moyens & effets extérieurs, & qu'on sçache par une experience sensible & charnelle qu'aprés la mort cette justice subsiste devant Dieu, & rend héritiers de la vie éternelle. *La parole du cœur*, qui est la parole intérieure de la Foy & la subsistance de ce *que nous préchons* & que nous *disons*, supplée à cela, & c'est elle qui nous sauve. Epitre aux Romains. Chap. X.

Car (v. 9.) *si* la *confession que la bouche fait de Jesus Christ* est véritable, en sorte que tu ayes réellement & vivement dans toy ce que tu dis, & *que ton cœur embrasse par la foy* d'humilité & d'abandon l'Esprit & la vie nouvelle & sainte de *Jesus Christ resuscite*, si bien que Jesus Christ resuscite & revive *par la puissance du Pere* dans ton cœur *mort* au péché, & *remply de foy, tu seras sauve.*

Car (v. 10.) *c'est ainsi qu'on croit de cœur à justice*, c'est ainsi que l'on devient juste par la foy & par la parole interieure du cœur; & c'est ainsi qu'*on le* témoigne & le *confesse* dehors par des paroles & des œuvres *salutaires*; au lieu que la confession extérieure, morte & Judaïque, soit par paroles, soit par cérémonies, ne venant pas d'un cœur où l'Esprit de Jesus Christ vive & opére, ne va pas à salut.

V. 12 &c. Et comme Dieu a voulu sauver tous les hommes, Juifs & Payens, aussi leur propose-t'il à tous *sans différence du Juif ni du Grec* cette méme justice intérieure, qu'il opére

Epitre aus Romains Chap. X, & XI.

opére par l'Eſprit de la foy *dans ceux qui s'abandonnent* à luy & qui *l'invoquent*, luy qui eſt *le Seigneur de tous*, & *qui eſt riche envers tous*, & *qui veut ſauver tous ceux qui l'invoqueront*. Ce que les Payens pouvoient bien & connoître & faire du paſſé s'ils euſſent bien pris garde à *la voix* univerſelle de Dieu, *dont le ſon eſt allé* dans les cœurs de tous les hommes *du monde*. Et les Juifs au lieu de s'en ſcandalizer, devoient s'étre attendus à cela; puis que Dieu les avoit averty par Moïſe & par Iſaïe de la vocation & de l'admiſſion des Gentils, auſſi bien que de leur propre rébellion, qu'ils devoient redouter.

XII. Prop. *La Rejection des Iſraëlites n'eſt pas abſolue, mais ſous la condition d'infidelité, laquelle ceſſant, ceſſera leur rejection.*

PROPOSITION XII. *Les Iſraëlites ne ſont pas rejettés de Dieu abſolument & pour toûjours; mais lors qu'ils ſe rendront à la Foy par vacuité & humilité de cœur, Dieu les recevra en Grace.* Chap. XI. v. 1 ad 25.

Il ne s'agit point icy de Predeſtination.

REFLEXIONS. Comme S. Paul n'a pas penſé juſqu'icy à la Prédeſtination rigide, il eſt encore beaucoup plus facile à remarquer, qu'il n'y penſa jamais dans tout ce chap. XI; & vouloir ſoutenir le contraire, c'eſt faire de ce chapitre un caos de brouilleries inexplicables. Car ſi l'on ſoûtient que l'Apôtre y parle de la Prédeſtination, on ſe rend ridicule dans l'explication de plus de la moitié: par exemple: Elie ſe ſera-t'il plaint à Dieu (v. 3.) que les Iſraëlités étoient tous reprouvés par le décret éternel de Dieu? & Dieu luy a-t-il voulu dire, qu'il y avoit de reſte ſept mille predeſtinés à la vie éternelle? La reprobation des Juifs (v, 11 & 12.) ſera-t'elle

t'elle un moyen de l'Election éternelle des Payens? & v. 15. une seconde élection éternelle des Juifs, sera-t' elle un moyen à une autre seconde élection des Gentils à la vie? Les Juifs (v. 17 &c.) ont-ils été retranchés de l'élection éternelle par leur incrédulité comme les branches d'un tronc franc? & les Payens ont-ils été élus éternellement en consideration de leur foy; & seront-ils retranchez de cette élection s'ils deviennent orgueilleux? & les Juifs seront-ils derechef réincorporés dans elle s'ils ne persévérent point dans leur incredulité? Tout cela est incompréhensible, & contraire à leurs propres hypotheses. Aussi doit-on reconnoitre, que l'Apôtre parle dans tous ces lieux-là de la vocation & de l'admission actuelle que Dieu fait des hommes au nombre de ses enfans, de ses justes, & des héritiers de ses biens & de sa Grace. Mais cela étant, comment veut-on que S. Paul fasse entrevenir dans ce discours la matiére de la Predestination absolue qu'on cherche dans les v. 5, 6, 7, & 28. jusqu'à la fin? Je confesse que je suis incapable de tenir l'Apôtre pour une personne qui ait fait un discours si bigarré & si entrecoupé de choses si hors de propos, & mémes si opposées les unes aus autres. Laissons là ces sortes d'absurdités, indignes de la sageſſe du S. Esprit, & disons un mot du fil du discours de l'Apôtre.

S Epitre aus Romains. Chap. XI.

Nous avons remarqué cy-dessus dans les Refléxions sur la VI Proposition, & aussi ailleurs

Dieu tient sa promesse à Abraham à l'égard du peuple preconnu.

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [375] - 359
PUBLIC DOMAIN

Epitre aus Romains. Chap XI.

ailleurs (*a*) que conformément à ce que dit l'Apôtre (Rom. 4. v. 12 13, 14, 17;) Abraham avoit été élû non seulement pour être un juste particulier; mais aussi pour être par le moyen de sa race le Pere des fidéles, le moyen & le canal par lequel la justice de Dieu se répandist sur tout le monde. C'est ce que Dieu luy a déclaré & luy a promis. Cela veut dire, que Dieu, pour tenir sa promesse, doit choisir Abraham & sa race tant en qualité de justes particuliers & personnels, qu'en qualité d'organes pour communiquer par eux la justice aus autres. Or l'on vient de voir comment il en est allé aus Juifs. *Dieu donc, a-t'il* annullé la promesse de son élection, & *a-t'il rejetté un peuple* qu'il avoit promis de choisir pour juste & pour pépiniére de justes?

(*a*) Oec. du Ret. avant l'Inc. Chap XV. v. 10.

L'Apôtre (v 1,) dit que *non*. Et il le prouve en plusieurs sortes.

Premiérement par son exemple, puis qu'il est de la race d'Abraham & que Dieu l'a élu & l'a pris actuellement pour le rendre & le déclarer juste, & pour servir à répandre par son moyen sa divine justice par tout le monde.

Secondement, il dit expressément que *le peuple que Dieu a préconnu*, c'est à dire, le peuple dont il a plû à Dieu de se former l'idée, les conditions, & les dispositions qui luy sont agréables pour étre admis à la justice, ce peuple-là *n'est* & ne peut étre *rejetté*. Dieu ne peut desaprouver aucun de ceux qui seront conformes à cette idée & à ces qualités préconnues de luy. En

Epitre aus Romains, Chap.XI.

En troiſiéme lieu, il prouve par l'avanture d'Elie, que de tout temps (v. 5.) *la Grace* de Dieu *promiſe* à Abraham & à ſa race, la Grace dis-je promiſe (*& non les œuvres*, v.6.) a choiſi & *fait élection de quelques-uns qui ſont reſtés* & n'ont pas été entrainés par le torrent de la préſomption & de l'incredulité: & que les autres auroient auſſi été tous choiſis s'ils s'étoient rendus aus diſpoſitions quel'élection de Dieu exige dans ceux qu'il admet à la juſtice & à l'adoption. Mais que *les Iſraëlites* (v.7) *ayant cherché* cette juſtice & cette adoption divine par leur propre volonté, par leurs œuvres & par leur propres forces (chap.IX.32,) *ne l'ont point obtenue*: la prétendue élection qu'ils s'imaginoient que Dieu devoit faire d'eux, pour les ranger au nombre des juſtes & de ſes enfans en vertu de leur activité préſomptueuſe, n'a rien valu ni rien obtenu: *mais l'élection* que Dieu vouloit faire des humbles & des perſonnes abandonnées à ſa grace par la foy, cette élection-là *a valu* & a été ratifiée dans tous ceux qu'elle a trouvé à ſon gré; *& les autres ont été* laiſſés dans leur état préſomptueux, corrompu & miſérable, où ils ſe ſont *endurcis* de plus en plus.

V.8, 9, 10. Et cela leur eſt arrivé avec tant de juſtice, qu'il faut dire Amen, & conſentir, avec l'Eſprit de Dieu, aus miſéres qu'ils ſe ſont procurées volontairement, & à tous les maux où cette divine juſtice les a laiſſé ſe precipiter aprés qu'ils ont refuſé ſa benediction & ſa grace. Comme auſſi nous voyons que l'Eſprit de Dieu, l'Eſprit d'équité & de juſti-

Epitre aus Romains Chap. XI.

ce, y consent, par la bouche de David & des Prophétes.

L'on est choisi ou rejetté selon qu'on se dispose.

V. 11. &c. jusqu'au 25. Cependant la Nation Judaïque n'est pas si absolument *tombée* ni tellement rejettée de Dieu, qu'elle n'en doive *plus relever* & que Dieu ne veuille plus choisir aucun de leur race pour son peuple, pour ses enfans, pour ses justes. Leur *incrédulité* & leur presomption les a fait *rejetter*, comme la méme *présomption* fera *rejetter les Gentils s'ils y tombent. Mais* si les Juifs *ne persévérent point en leur incrédulité*, *Dieu* les choisira & *les prendra de nouveau* pour son peuple, & *les incorporera comme une branche d'arbre sur le tronc* choisi d'Abraham, dont ils avoient été retranchés: & cela d'autant plus, qu'ils sont déja *des branches* de ce *tronc*, que Dieu a *beny & santifié* luy & sa croissance, & duquel il a déja tiré tant de saintes branches, qui sont comme de *saintes premices* de ce que doit étre *toute la masse*. Voila clairement ce que veut inculquer l'Apôtre jusqu'au v. 26. & c'est ce qui est contenu dans nôtre XII.e Proposition. Voyons la suivante.

XIII. Prop. *Conversion & Resomption future des Juifs.*

PROPOSITION XIII. *Effectivement il arrivera que toute le Nation des Israëlites sera un jour convertie à la justice de Dieu par la Venue de J. Christ; puis que Dieu avoit choisi leurs Péres pour étre glorifié par leur race.*

REFLEXIONS. L'Apôtre avance & prouve cette verité en plusieurs maniéres.

Premiérement (au v. 25.) il déclare, que l'endurcissement d'Israël n'est qu'en partie, ou

ou pour un temps ; & qu'il ne durera que jusqu'au temps que la plenitude des Payens entrera, c'est à dire, (& cette interpretation me paroit préférable à toutes les autres,) jusqu'au temps que toutes les nations du monde doivent étre converties à Dieu. On sçait que plus des trois quarts du monde est à présent tout payen : & l'Ecriture ne nous permet pas de douter, que toutes les nations & tous les peuples de la terre ne doivent étre un jour convertis & soûmis au Seigneur. Isaïe & les Pseaumes en sont pleins. Or quand ce temps-là sera prét à arriver, quand il sera à la porte, lorsque les Nations seront sur le point d'entrer dans l'Eglise des saints, alors l'endurcissement d'Israël finira : ils se convertiront alors, & méme ils serviront d'instrumens à convertir & à faire entrer les nations. Car, pour m'exprimer avec l'Apôtre, v. 12. & 15. si *la chûte des Juifs a été un moyen d'enrichir le monde* spirituellement, *& si leur déchet & amoindrissement a été l'enrichissement des Gentils ; combien plus leur pleinitude sera t'elle* l'enrichissement & l'abondance & du Monde & des Gentils ? *Et si leur rejection* a servy à *la reconciliation du Monde, que sera leur reception sinon une* resurrection & un renouvellement de *vie* pour tout le Monde, plongé jusqu'alors *dans* les ténébres de *la mort* ?

Epitre aux Romains Chap XI.

Secondement, l'Apôtre prouve la méme vérité (v. 26, 27.) par les oracles des Prophétes Isaïe & Jéremïe, dont il conclud, que *toute la* Nation *d'Israël sera* un jour *délivrée & sauvée.*

Epitre aus Romains Chap. XI

En troiſiéme lieu, il le prouve (v.28.&29.) par la nature *des dons* & de *la vocation* de Dieu, qui ſont tels, que *Dieu ne s'en repent point*, & ne les retracte point. Or eſt-il, que Dieu avoit *appellé* leurs Péres, & qu'il leur avoit promis & *donné* l'avantage de ſe ſervir d'eux & de leur race pour répandre ſa benédiction ſur le reſte du monde. (Rom. 4. v. 13. Geneſ. 22. v. 18.) Donc Dieu ne ſe repentira point de cela, & ne le retractera pas; & ainſi, les Juifs deviendront encore juſtes & ſaints, & des canaux de ſainteté & de benediction pour tout le monde.

Il eſt vray (v.28.) qu'à préſent *ils ſont ennemis* de la vérité *quant à l'Evangile*, & qu'ils s'y opiniâtrent d'autant plus *par la conſidération que vous, Gentils*, qui leur étes odieux, l'avez embraſſé. *Mais* cette Nation ne laiſſe point d'étre *regardée de Dieu avec* un œil d'*Amour & de bien-veuillance à cauſe* du chois & *de l'élection* qu'il a faite *de leurs Péres* pour étre glorifié dans tout le monde par eux & par leur race. Voila évidemment le rappel des Juifs: dont nous avons parlé ailleurs (*a*) en plus d'un lieu. Il n'y a rien de plus clair ni de plus inconteſtable que ce qu'en dit Moïſe dans les dix premiers verſets du trentieme du Deuteronome.

(*a*) Oec. du Retab. avant l'Inc Ch XV. n 8. & 10. Oec. aprés l'Inc. Chap. X, n. 20.

L'Apôtre pour repreſenter l'admirable conduite de Dieu en toutes ces choſes, fait voir, que ſa divine Providence s'eſt tellement mélée de tant de maux & de rebellions, que d'avoir fait ſervir le mal des uns au bien des autres, & à un bien abondant & univerſel: car (v. 30.) les Juifs étant devenus rebelles, cela a été occaſion de vocation & de grace aux

aux Payens, auparavant infideles: & maintenant les Juifs étant rebelles, à l'occasion de la grace faite aus Payens, ces mémes rebelles seront reçus à grace au sujet de la misericorde que Dieu répandra un jour sur tous les Payens de toute la terre, (il faut visiblement suppléer cette reddition au texte de l'Apôtre, & le Grec y meine manifestement si on le veut bien considérer.) Epitre aus Romains, Ch XI.

V. 32. *Car Dieu a renfermé tous sous la desobéissance, afin qu'il fasse misericorde à tous.* Voilà la conclusion & de ce chapitre, & de tous les onze premiers de cette divine Epitre; & c'est le capital de tout ce que l'Apôtre a voulu marquer jusqu'icy. En voicy le précis par rapport à ce verset. *Conclusion Capitale de S. Paul.*

Tous les hommes ayant péché, ont perdu la gloire, la justice & la Lumiére de Dieu, & ne sont qu'abomination, injustice, & ténébres si long-temps qu'ils sont laissés à eux mémes. Dieu a voulu les delivrer tous par le moyen de sa divine lumiére & de sa justice, qu'il a offert à l'intérieur des Payens par le dictamen de la conscience, & à l'extérieur des Juifs par les grands avantages de la Revélation. Les Payens au lieu de donner place à cette divine lumiére dans un cœur humble & reconnoissant, qui auroit donné lieu à l'opération de la divine grace justifiante, l'ont mépriſée par ingratitude, l'ont éteinte volontairement; & par la présomption de leur esprit, ils se sont tournés vers l'activité de leur Raison humaine, & de leur Imagination, prétendant devenir sages par cette pre- *Procédé de Dieu envers les Payens.*

Epitre aus Romains, Chap. XI.

voye. Mais voicy ce que Dieu a fait là deſſus par ſa Providence. Comme ils s'opiniatroient dans leur préſomption & dans l'attachement à eux mémes, tenant cela par aveuglement d'eſprit pour des vertus, au lieu que ce ſont d'abominables vices devant Dieu; Dieu *a conclu* de permettre que cette ſource volontaire & opiniatre de la corruption de leur cœur fiſt éruption au dehors par cent ſortes de *pechés* ſi groſſiers, qu'il paroiſſoit, que bien-loin que ces miſérables fuſſent des ſages, ils étoyent rebelles & desobéïſſans aux lumiéres de Dieu & aux plus palpables de la Nature. Or étant une fois convaincus à la face de toutes les créatures de leur méchanceté & rebellion, qui étoit auparavant cachée dans leur cœur, & qu'ils n'y voyoient pas, mais que Dieu voulut laiſſer écouler au dehors afin qu'ils ne la pûſſent méconnoitre, cela devoit ſervir enſuite à les tenir dans l'humilité lors que Dieu leur preſenteroit ſa Grace juſtifiante: car alors, ils n'auront garde d'avoir recours à leur Raiſon & à leurs facultés corrompues, comme s'ils prétendoient que cette Grace promiſe & offerte dûſt leur étre appliquée & donnée effectivement en vertu & par la conſideration de leur activité & de leur conduite. Le ſouvenir de leur rebellion & de leur deſobéïſſance paſſée, qui ſont des fruits de leur préſomption, auſſi bien que de leur Raiſon & de leurs facultés corrompues, leur fera baiſſer la téte, s'abſtenir deſormais d'eux-mémes, & de leur prudence & pro-

pre-

pre conduite, pour se jetter sans reserve avec un plein renoncement & abandon d'eux-mémes entre les bras de la Grace de Dieu, n'attendant plus ni lumiéres, ni bons mouvemens, ni purification, ni justice, ni conduite, que de sa pure Misericorde. Ainsi la Providence de Dieu *a conclu*, *que* les Payens corrompus feroient paroitre leur corruption au dehors, afin que cela méme leur serviſt d'un moyen à les rendre *capables de la misericorde de Dieu*; & que cette divine Misericorde en fust mieux reconnue. Epitre aux Romains, Ch. XI.

De méme, les Juifs au lieu d'embrasser par la foy la justice à quoi Dieu les conduisoit par la Loy, ont fermé les yeux à la divine lumiére de la Foy, qui les appelloit intérieurement au Verbe de Dieu, & qui l'étoit elle-méme, pour s'attacher à eux & à leurs œuvres par présomption & par orgueil: d'où vient, que sans reconnoître leur corruption & leur impuissance, ils ont employé avec attachement toutes les facultés de leur nature corrompue & toute son activité, à pratiquer à leur mode & extérieurement les Loix de Dieu, pensant, qu'à cause de ce bel ouvrage de leurs propres efforts, Dieu dûst leur donner sa justice; sans connoitre, que leur corruption naturelle étoit si grande, que de ne pouvoir penser, ni dire, ni faire un seul acte d'elle-méme qui fust bon. (Rom. 3. v. 11 -- 19.) Presomption qui est une disposition incompatible avec le don de la Justice, laquelle Dieu n'opére dans l'ame que par les purs & seuls mouvemens de *Procedé de Dieu envers les Juifs.*

Epitre aus Romains, Chap. XI.

ſa Grace & de ſon bon Eſprit. Or qu'a fait Dieu au ſujet de cet opiniâtreté Pélagienne des Juifs ? *Il a conclu* de laiſſer paroitre au dehors par une rebellion, par des *pechés*, & par une deſobéïſſance palpable, l'indiſpoſition & la corruption de leurs cœurs, & l'impuiſſance de leurs prétendues forces. Ainſi, cette corruption cachée & inconnue à eux par leur aveuglement, a parû & a fait éruption en ſe revoltant contre le Fils de Dieu, qu'ils ont tué luy & les ſiens, lors méme qu'ils venoient leur offrir la Grace de Dieu. Cette rebellion contre la Grace méme, fera, que lors qu'ils viendront à ſe reconnoitre, ils ſeront dans un état à recevoir la Grace & la miſéricorde de Dieu d'une maniére ſi pure, qu'ils n'en decherront plus ; ne conſultant plus ni leur Raiſon, ni l'Ecriture par elle, ni leurs propres mouvemens, ni leur bon-plaiſir, leur paruſt-il un zéle tout divin, ni enfin rien de ce qui vient d'eux ; puis qu'ils verront que cela n'a produit du paſſé que la rebellion & que la rejection de la Grace : Mais ils s'abandonneront avec une pleine humilité & ſans reſerve, cœur, eſprit, raiſon, conduite, & tout, aus lumiéres, aus mouvemens, à la conduite, à la Grace, à la Miſéricorde du S. Eſprit, qui les gouvernera abſolument, & les conduira à la juſtice & à la vie éternelle. Voila comment Dieu a conclu de laiſſer paroitre la corruption intérieure des Juifs par leur rebellion manifeſte, afin que cela méme ſerviſt de moyen à les diſpoſer & à les rendre capables de la Miſericorde divine.

C'eſt

C'est ainsi que Dieu a conclu de laisser tomber *tous*, Juifs & Gentils, *dans une rebellion* palpable & éclatante, *afin que* par ces préparatifs là *il pût faire misericorde à tous.* Epitre aus Romains Chap. XI.

V. 33. *O Profondeurs des richesses, & de la sagesse, & de la connoissance de Dieu!* O mon Dieu, que *les richesses* de vôtre Bonté sont infinies, de vouloir faire grace à tout le genre humain, aux Gentils & aux Juifs, aprés tant de chûtes & de rebellions criminelles, & opiniâtres! O que vôtre *Sagesse* est admirable, de faire servir la rebellion méme à la disposition, à la reception, & à l'affermissement de vôtre Misericorde; & de faire tourner l'inimitié des Payens & des Juifs en une réünion & en une charité éternellement durable! O que vôtre *Science* est pénétrante & étendue, d'avoir ainsi & prevû & disposé ces choses pour jusqu'à la fin du monde! *O que les jugemens de Dieu sont incomprehensibles* à l'homme (*a*) naturel & corrompu, & à toute sa Raison & à ses conjectures! *O que ses voyes* & la conduite de sa Providence dans la maniére dont il dispose des bons & des méchans, *sont difficiles & impossibles à trouver* à l'esprit humain des sages & des entendus, des Docteurs de la Loy, des Rabbins, & des Philosophes! *Car qui a connu la pensée du Seigneur?* Ouy Seigneur, quel homme auroit jamais déviné & pensé que vous eussiez voulu tenir une telle conduite sur les Juifs, sur les Payens, & sur les rebellions criminelles des uns & des autres; & que vous en eussiez voulu tirer ainsi du bien, & méme un bien univer- *Jugemens de Dieu comment incomprehensibles.*

(*a*) 1 Cor. 2: 14.

Epitre aus Romains, Ch. XI.

verſel & pour tout le Monde ? *Qui eſt-ce, Seigneur, qui a pû vous donner* de ſi admirables *conſeils* ? *Ouy, qui eſt-ce qui* a pû prévenir Dieu en conſeil, en deſſeins, en Sageſſe, en Charité, *& on luy en rendra* la reconnoiſſance qu'il mérite ? Perſonne n'a pû rien contribuer à tout cela ; & l'Eſprit des Docteurs, des Sages, des Philoſophes, avec toute la litérature & la Science de la Lettre & de la Raiſon, ont été en ténébres ſur ce grand deſſein de Dieu juſqu'à cette heure. C'eſt à l'Eſprit de Dieu de projetter, d'exécuter & de manifeſter tout : *Car de luy, & par luy, & pour luy ſont toutes choſes. A luy ſoit gloire à jamais. Amen* !

Abus que l'on fait de cette exclamation de S. Paul.

Voila, ce me ſemble, la Doctrine de l'Election & de la Reprobation ſuffiſamment éclaircie, & le ſens de S. Paul applany ſur ces matiéres-là. Seulement voudrois-je qu'on remarquaſt (& peut-étre en ay-je déja dit quelque choſe ailleurs,) avec combien peu de raiſon l'on veut faire ſervir cette exclamation de S. Paul, O *profondeurs des richeſſes, & de la ſageſſe, & de la ſcience de Dieu* ! comme d'un prétexte pour en couvrir & en defendre les plus grandes abſurdités des hommes, par la raiſon qu'elles ſont *incomprehenſibles* au ſens commun. Sans mentir l'invention en eſt plaiſante ! On ſe fabrique des Syſtémes & des idées qui ne ſont que difficultés, que duretés, que précipices, que repugnances à toutes les notions divines & humaines, au ſens commun & à la conſcience ; & pour défendre ces chiméres inexpli-

cables

cables, on s'écrie ſur elles, *ô profondeurs des richeſſes, & de la ſageſſe, & de la connoiſſance de Dieu! ô que ſes jugemens ſont incomprehenſibles & ſes voyes impoſſibles à trouver!* au lieu qu'il faudroit s'écrier ſur ces fictions-là, ô profondeur de la pauvreté, de la folie, & de l'ignorance de l'eſprit humain! ô que ſes jugemens & ſes réveries ſont ridicules, & que ſes voyes ſont chimériques & contradictoires! ô que *l'homme animal & charnel eſt éloigné de comprendre les choſes de l'Eſprit de Dieu, qui ne peuvent ſe comprendre que par l'Eſprit &* par la Grace de Dieu méme! ô que cela eſt vray! & que les hommes ſçavent peu, & veulent encore moins ſçavoir, ce que cela veut dire!

Epitre aux Romains. Ch XI.

Voyes de Dieu ne ſont incomprehenſibles lors qu'on adhére a ſon divin Eſprit.

Mais à quiconque poſſéde l'Eſprit de Dieu, ou méme, à quiconque a quelque petit rayon de ſa trés-ſainte grace, les voyes de Dieu & ſes Jugemens non ſeulement ne ſont incomprehenſibles ni impoſſibles, ou difficiles à trouver; mais ils ſont la droiture, la lumiére, & la facilité-méme: *car (a) l'Eſprit de Dieu ſonde toutes choſes, mémes les profondeurs de Dieu; & (b) il enſeigne tout.* C'eſt une matiére qu'on a traité ailleurs amplement: & ainſi, je la laiſſe, pour continuer mes reflexions ſur les Propoſitions qui reſtent encore pour achever l'abregé de cette Epitre. Je n'ay qu'un mot à en dire, aprés quoi, je vay auſſi finir cet Ouvrage

(a) 1 Cor. 2: 10.
(b) 1 Jean, 2. 27.

XIV. Prop. *Culte ſpirituel.*

PROPOSITION. XIV. *Ne ſervez plus Dieu à la Judaïque; mais que vôtre culte ſoit ſpirituel,*

Epitre aux Romains ch XII. &c. *tuel & véritable, & qu'il consiste en une vie sainte & consacrée à Dieu.* Ch. XII.

REFLEXIONS. Il y a eu des prémices de ces choses dans l'Eglise de Jerusalem, comme nous l'avons remarqué ailleurs : mais elles seront parfaitement accomplies dans la nouvelle Jérusalem, où S. Jean (*a*) *ne voit plus de Temple* matériel. Dans l'Eglise que Dieu renouvellera sur la terre, il y sera servy purement, *en Esprit & en vérité*, sans plus de cérémonies ni de figures. C'est ce qu'on a fait remarquer (*b*) ailleurs. L'Eglise chrétienne est déchûte & tombée pour n'avoir pas observé cela. On a voulu retourner à servir Dieu à la Judaïque ; par un esprit de Scribes, de Docteurs, de Rabbins, d'orgueil & de présomption ; & avec un zéle de Juifs, on s'est fondé sur la lettre de l'Ecriture, sur les cérémonies, & méme sur l'attirail des sciences payennes ; & non point sur l'intérieur d'un cœur humble, divin, & réglé par les mouvemens du S. Esprit. Cecy passe maintenant pour Enthousiasme. Toutes fois (*c*) *la main de l'Eternel n'est pas raccourcie, & sa vertu n'est pas defaillie. Mais ce sont vos pechez qui ont mis separation entre vous & vôtre Dieu.*

(*a*) Apoc. 21, v. 22.

(*b*) Occ avant J. C. ch. XVIII. §. 7. &c.

(*c*) Isa 69. v 1, 2, & 50. 2.

XV. Proposit. &c. La PROPOSITION XV. regarde l'exercice des vertus Chrétiennes, que S. Paul recommande. Ces exortations, & toutes les autres de l'Apôtre, sont fondées sur ce Principe, que comme les justes aussi long temps qu'ils sont en ce monde, sont environnés de beaucoup d'ennemis, de la chair, du Dia-

Diable, du monde, des infirmes; s'ils ne prénent pas garde à eux, ils peuvent déchoir de leur juſtice, & périr, comme on l'a démontré (*a*) en ſon lieu. C'eſt pourquoi, la Charité de l'Apôtre leur donne des advertances pour être ſur leurs gardes en toutes ſortes de cas, & pour ſe bien conduire en tout temps, & avec toutes ſortes de perſonnes & de circonſtances. Au verſet 1. il montre comment on doit ſe comporter envers Dieu; au 3e & ſuivans envers toutes de prochains & en toutes ſortes de rencontres: ſurquoi il n'eſt pas de mon deſſein d'inſiſter, puisque méme j'en ay traitté en pluſieurs lieus; comme par exemple, (*b*) de la ſoumiſſion aus Puiſſances Souveraines, (Prop. XVI.) de la juſtice, de la charité, de la maniére paiſible d'agir avec les foibles de bonne volonté, & d'opinions différentes: de quoi l'on a tâché de faire voir la pratique lors qu'on a expliqué la matiére (*c*) de l'Euchariſtie: Et, (conformément à la XIX. Propoſition,) comme S. Paul a écrit pour les Juifs & pour les Gentils avec liberté & pour leur ſalut; j'ay taché d'écrire pour quelques-uns qui ſont avides de raiſonnemens, d'une maniére libre & avec grande ouverture de cœur. Dieu faſſe tourner le tout en bien. Amen!

Epitre aus Romains. ch. XII. &c

(*a*) Oec de Coöp. ch. X.

(*b*) Supra chap. IX.

(*c*) Oec. apres J. C. Chap VI. & VII.

Avis & Conclusion.

CHAPITRE Dernier.

Avis sur l'universalité de la Grace que propose ce Systéme : que cela ne favorise point l'amour propre, comme fait le Systéme des Pelagiens. L'amour propre est l'objet direct de la reprobation. Conclusion de cet Ouvrage.

I. *Ce Systéme ne favorise point l'amour propre.*

I. J'ay remarqué un peu (*a*) auparavant, qu'il sembloit que quelques uns suspectassent la Doctrine de la Grace universelle, ou de la volonté que Dieu a de sauver tous les hommes, comme si elle favorisoit l'amour propre. Quoi que cette objection se détruise d'elle-méme, & qu'il y ait contradiction à prétendre qu'une doctrine favorise l'amour propre lors qu'elle enseigne que Dieu veut rameiner tous les hommes à son pur Amour, qui est la vie éternelle, dont il leur fournit les moyens, & entr'autres la voye dure & terrible de la purification, qui est la mort du méme amour propre ; néanmoins, il faut confesser que tels embrassent, croyent, prônent une Grace universelle, ou une volonté en Dieu de sauver tous les hommes, qui ne le font que par pur amour propre.

(*a*) Supra. Ch. XIII. §. 8.

II. *Le Systéme Théologique de l'universalité & de la moderation Pelagienne, est un pur Systéme d'amour propre.*

II. Tel est tout le Systéme & toute la Théologie des Pélagiens, & de ceux qui sont de leur sentiment. Ce n'est qu'un Systéme

ſtéme d'amour propre, & une Théologie du Vieil-Adam, lequel eſt auſſi adroit que qui que ce ſoit pour ſe procurer repos, aiſe & contentement. Ce n'eſt pas par la voye de l'humilité, de l'abaiſſement, du renoncement à eux-mémes, de la mortification intérieure & extérieure, de la purification douleureuſe & terrible qu'opére la Grace intérieure de Dieu pour faire mourir le vieil-homme juſqu'à la racine par la vive conformité à la mort de Jeſus Chriſt, que ces gens-là veulent étre ſauvés. Non, non, ils n'entendent pas cela : Amour, eſtime, ſatisfaction de ſoy, bon témoignage qu'on ſe rend, plaiſir & lieſſe, repos, joye, contentemens & commodités, tout cela doit demeurer; & par deſſus tout cela, la Raiſon & la Foy de perſuaſion & d'imagination admettront à leur goût tels moyens & telle voye de ſalut qu'ils trouveront à propos; aprés quoi, s'enſuivra gaillardement le ſalut, & on vous couronnera ſans manquer ce vieil-Adam, qui s'eſt ſi chérement conſervé. Avis & Conclusion.

Qu'on y préne bien garde. Tout le Syſtéme de la Théologie Pélagienne, leur Dieu, leur Grace univerſelle, leur foy de raiſon & d'imagination, leur morale, leurs vertus, leur doctrine de modération, de tolérance, de condeſcendence, de paix, tout cela ne va qu'à entretenir & à conſerver en honneur, en repos & en contentement le vieil-Adam & l'amour que chacun ſe porte à ſoy-méme, par le principe duquel on eſt bien-aiſe de ſe procurer dans ce monde.

Avis & Conclusion.

monde & dans le monde à venir, paix, repos, & ſatisfaction. C'eſt le plus fin & le plus pernicieux poiſon de Satan & du Phariſaïſme, duquel il eſt impoſſible de ſe guarantir (car nous y naiſſons tous,) que par la voye de l'humilité, du renoncement à ſoy, de la croix, & de la purification que l'on a expliquée ailleurs amplement.

III. *La vraye univerſalité de la grace ſubſiſte avec la Reprobation abſolue de l'Amour propre.*

III. Cela étant ainſi; je n'ay pas à craindre qu'on ſuſpecte l'univerſalité de la Grace, telle que je l'ay propoſée, de favoriſer l'amour propre & la corruption de l'homme. Quiconque aura leu le Traité de la Coöpération de l'homme, en jugera bien autrement; & méme il ne faut que ce que l'on vient de dire ſur la ſubſtance de l'Epitre aux Romains, ou d'une de ſes parties, pour ne point avoir d'arriére-penſées ſur ce ſujet.

N'y euſt-il que ce que l'on a dit au ſujet de la reprobation d'Iſmaël & d'Eſaü, c'eſt à dire, de l'eſprit humain, charnel, préſomptueux, attaché à l'eſtime de ſoy-méme, de ſa raiſon, de ſon activité, de ſes œuvres, ſoit apparemment divines, ſoit viſiblement corrompues. L'on a vû, que cet eſprit étoit reprouvé de Dieu, & deſtiné à la mort éternelle, ſans que jamais Dieu le reçoive à grace & à vie. Car Dieu n'aura jamais point d'amitié ni de communion avec un tel eſprit, qui doit néceſſairement périr, comme étant *le fils de perdition*. De ſorte que ſi quelqu'un en eſt poſſedé & qu'il veüille étre ſauvé, il doit néceſſairement le faire mourir & périr dans ſoy pendant le temps

temps que dure cette vie : ſinon, ſi à la mort il eſt trouvé encore uni à luy & révetu de luy, ils ſont tous deux, l'homme & ſa corruption, ou ſon *Eſprit d'Eſaü & d'Iſmael*, reprouvés de Dieu, & précipités dans la mort éternelle. Avis & Concluſion.

IV. Et partant, l'univerſalité de la Grace de Dieu ne fait rien pour flatter ce méchant ; car Dieu ne la préſente pas & ne la donne pas à l'homme ſimplement & abſolument. Il y a dans l'homme deux choſes, l'un eſt ſon ame, créée de Dieu pour la vie éternelle ; l'autre eſt ſon amour propre, ou ſa corruption, introduite par le Diable & par le péché pour la mort éternelle. Et ces deux choſes ſont maintenant unies dans tous les hommes. Or Dieu préſente indiſſolublement deux autres choſes à ces deux-là qui ſont dans l'homme : à ſon ame créée de luy, il préſente grace & vie ; & à l'amour propre, ou à la corruption venue du Diable, il préſente croix, mort & exterminatiõ. Et il eſt impoſſible de changer l'ordre & le rapport de ces choſes, c'eſt à dire, de préſenter la vie & la grace à l'amour propre & à la corruption du vieil-Adam ; & de préſenter la mort à l'ame méme ; comme le voudroient ceux qui ſoûtiennent la reprobation abſolue. De méme auſſi eſt-il impoſſible d'embraſſer l'une de ces choſes ſans l'autre, la vie & la grace ſans la croix & la mort : d'autant que l'une de ces choſes eſt une introduction & une condition néceſſairement annexée à l'autre, le bien ne pouvant

IV. *L'offre de la vie à toute ame ; & l'offre de la croix & de la mort, à la corruption & à l'amour propre, ſont indiſſolubles.*

Conclusion. pouvant vivre que le mal ne meure ; & la lumiére ne pouvant éclairer que les obſtacles & les ténébres ne ſe diſſipent. Et ainſi, la grace eſt univerſellement préſentée à toute ame à condition que pour le party de la corruption qui eſt unie à elle, elle embraſſe la croix & la mort pour s'en défaire, & qu'elle abandonne à Dieu toutes ſes facultés & ſa liberté afin que Dieu produiſe & manifeſte dans elle ſa Divine vie & toutes les opérations de ſa trés-ſainte Grace de la maniére qu'il le jugera le plus à propos. En voila aſſez pour mettre fin à mon Ouvrage. A Dieu, Lecteur, vous puiſſé-t'il étre utile à ſalut.

V. C'eſt aſſez parler aux hommes. Il y a longtemps que je deſire de finir & de me rendre à Toy, mon Dieu, dont je ne penſois pas me devoir tant diſtraire lors que je me ſuis mis à écrire dans le deſſein de ne pas paſſer dix ou douze feüilles ſur la matiére de ta Grace : mais je ne ſçay quel deſir inconſidéré de profiter aus autres, & de leur faire voir ta divine & ta ſalutaire vérité, m'a inſenſiblement emporté à faire un Ouvrage ſi long, & que je n'aurois eu garde d'entreprendre ſi je l'avois prévû ; puis que non ſeulement je n'avois pas encore alors la plus-part des connoiſſances qui me ſont venues en écrivant ; mais méme parce qu'encore que je les euſſe eües, j'aurois dû attendre pour les produire avec fruit, qu'elles fuſſent avant tout réaliſées vivement & fortement dans moy. Mais auſſi comme ta Bon-

Bonté infinie recompense souvent la bonne volonté comme les effets & la réalité méme, Je Te prie (& c'est la recompense que je te demande) de tirer de cet Ouvrage, tout tel qu'il est, l'avancement de ta Gloire adorable & du salut de mes prochains ni plus ni moins que si je l'avois écrit avec une aussi parfaite disposition d'ame que je souhaiterois de l'avoir pû faire. J'espére que ma volonté & mon intention ne t'auront pas été desagréables, & que ta Bonté aura au moins conduit mon esprit & ma bonne-volonté dans la vérité idéelle des choses que j'ay desiré de faire connoître aus autres pour ta gloire, afin que de cette connoissance idéelle eux & moy aspirions à la possession réelle des choses mémes, lesquelles ta seule Grace sçait donner aus ames qui s'abandonnent à Toy en quittant & leurs erreurs & leurs idées les mieux travaillées, & toute l'activité de leur esprit & de leur Raison; pour donner place par un plein repos à tes sacrées opérations intérieures. Conclusion.

Je desire de me rendre à Toy en vacuïté & en silence pour Te laisser desormais faire en moy ce qui t'est agréable. Reçoy mon ame dans ton sacré repos, & me délivre de l'activité imparfaite, & méme toute corrompue de mon esprit, de ma Raison humaine, de la fonte de mes idées, de mes spéculations stériles & superficielles, & de tout ce misérable travail des enfans d'Adam, qui, comme celuy d'Egypte, ne fait que renforcer nôtre servitude, & nous éloigner de la véritable

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [395] - 379
PUBLIC DOMAIN

Conclusion.

ble liberté des opérations de ton S. Eſprit. Pren toutes mes ſpéculations, & me donne en la place une goute de ton pur Amour. C'eſt un échange que tu ſçais que je voudrois bien faire. Fay-le dans moy, & dans tous ceux à qui je pourrois avoir ſervy d'occaſion à ſe remplir d'idées & de ſpeculations, & à s'y trop attacher. Rends nous tous diſciples de la Foy & de l'Amour, & que par là nous devenions capables de recevoir de ton Eſprit les choſes qui ne peuvent monter dans l'Eſprit de l'homme, & que tu reſerves pour ceux qui t'aiment.

Pourquoy, mon Dieu, penſe-t'on à autre choſe qu'à t'aimer & à donner place à ton Amour, puis que tu ne penſes de ton côté à autre choſe qu'à nous témoigner & à nous donner en toutes les maniéres poſſibles les effets éternels de cet Amour infiny, & que cet Amour eſt le Grand Maitre qui enſeigne ſolidement toutes choſes! Pourquoi penſons-nous à autre choſe qu'à nous vuider de nous-mémes, de nôtre activité & de nos ordures, puiſque Tu és tout-prét à nous remplir de ta Grace & de tes biens ſalutaires? C'eſt l'ennemy de nôtre ſalut qui nous aveugle ainſi, & qui nous tient captifs ſous ſa volonté pour nous faire ainſi périr éternellement: car il ſçait, que nous ſommes naturellement ſes eſclaves & en état de damnation; qu'il n'y a que ta trés-ſainte Grace & tes divines opérations qui puiſſent nous en delivrer; que tout ce qui vient de nous & de nôtre propre crû eſt opoſé & incompatible avec tes opérations

ſain-

saintes ; &que nous n'avons que le temps de cette vie pour prendre party ou à demeurer dans nôtre état & dans nôtre travail naturel & damnable, ou à nous rendre à toy & à tes opérations en desistant de nous-mémes : Et ainsi, cet ennemy de nos Ames tâche à nous faire passer & employer à autre chose le précieux temps de nôtre vie, afin qu'à la mort trouvant nos ames vuides de toy, de ta Grace, & des divines opérations de ton Esprit, il les emporte irréparablement avec soy dans son Royaume infernal, où appartiennent tous ceux qui n'ont point l'Esprit de Jesus Christ dans eux, mais celuy de la raison corrompue & de la sagesse de ce monde. Et de-là vient, que cet esprit malheureux nous fait passer le temps à nous occuper de nous mémes, & à penser à mille & mille fatras, vanités & folies, telles que sont celles dont les sçavants s'occupent fort sérieusement l'esprit leurs sciences & leurs curiosités stériles, sans penser qu'ils sont dans la mort, & qu'ils perdent ainsi le temps de rentrer dans la véritable vie ! O mon Dieu, faut-il donc qu'on te perde pour si peu de chose! Si peuque j'en sçache c'est assez pour sçavoir & pour dire que le tout est peu de chose, & méme que c'est beaucoup d'ordures ; & je n'en ay que trop éprouvé pour sçavoir que par là on s'éloigne de toy, & qu'on te perd. Ne permets pas s'il te plait que j'y rentre jamais & que je te perde. Et puisque tu sçais combien tu vaus, pour l'amour & pour l'estime que tu as de toy ne permets pas que je fasseune si grande perte

Conclusion.

Conclusion. perte. Aide moy à te trouver & à te poſſeder: car je ne le puis de moy-méme. Je ne ſçaurois Te faire naitre dans moy; & mes facultés corrompues, avec tous leurs efforts, ne peuvent que faire naitre des idées ſtériles, & méme des fantômes, qui te chaſſent & qui empéchent ton ouvrage dans moy. Toutes nos ſpéculatiens ne ſont pas la vérité lumineuſe & réelle, & ne nous avancent point d'un ſeul pas vers toy, mon Dieu, juſqu'à ce que nous nous repoſions dans l'attente de ton ſalut & dans le deſir que tu viennes travailler dans nous. O voye rare, & que les ſçavans mépriſent & traittent de folie & d'Enthouſiaſme, blaſphémans comme des fous & des inſenſés les choſes divines qu'ils ne connoiſſent pas, pendant qu'ils ſe rendent eſclaves de cette remuante Paillarde de Raiſon corrompue, dont ils font leurs délices, auſſi bien que des fruits de leur paillardiſe avec elle, qui ſont l'orgueil, la fierté, les diſſentions, diſputes, factions, haines, & ſur tout la ſotte & déplorable préſomption d'étre par là quelque choſe, d'étre véritablement éclairés, & mémes quelques fois d'embraſſer ta pure & chaſte Sageſſe éternelle, lors qu'en effet on n'embraſſe qu'une paillarde, ou que cette vaine nuée de la fable, dont naiſſent des monſtres & des fictions les plus creuſes & les plus folles du monde.

Abats, Seigneur, abats cette grande Idole de la Raiſon humaine qu'on veut ériger de nos jours en Dieu & préférer à la Foy divine, à la vacuïté & à la Simplicité du cœur. Détruy ſon

son Empire ; & fay paroitre si clairement sa foibleſſe, ſa folie & ſes extravagances dans ceux qui en ſont Idolatres, qu'eux & que tous les autres apercevant les réveries & les folles chiméres qu'ils en bâtiſſent, s'en détournent pour ſe rendre à la vacuïté ſalutaire que demande la Foy. Conclusion.

Soyent confus & défaits
Tous ces Dieux contre-faits,
Et toutes ces gens folles
Qui ſervent ces idoles!

Pſal. 97. v. 7.

Mais que ce ſoit d'une confuſion & d'une défaite qui leur ſoit ſalutaire, & qui d'Adorateurs de *la Grande* & de la lunatique *Diane des Ephéſiens*, les rende par une nouvelle naiſſance Adorateurs du Pére dans l'eſprit & dans la vérité. Exterminé cette autre Idole Judaïque & pernicieuſe, l'héréſie mortelle du Pélagianiſme, qui refuſant tout d'un coup de reconnoitre & la maladie, & le Medecin, & la medecine, & la gueriſon de l'homme naturel & corrompu, le met dans une neceſſité inévitable de perir éternellement. Ce poiſon d'Enfer, capable de damner mille mondes, fait effort à s'inſinuer maintenant par tout, dans les uns groſſiérement, & dans les autres d'une maniére plus-fine & plus ſubtile. Les uns font profeſſion ouverte de ne reconnoitre ni les miſéres, ni l'aveuglement, ni l'état damnable où l'on eſt plongé, ni les opérations de ton Eſprit de Grace, ni la folie qu'on commet

Conclusion.

met de s'appliquer par un zéle aveugle & par une Raiſon pervertie aux Idées ſtériles de la lettre & de l'hiſtoire de l'Ecriture, & à quelques pratiques extérieures, par où ils s'imaginent de t'étre agréables, & d'entrer ainſi dans la vie; & les autres donnent place imperceptiblement à un Pelagianiſme plus fin & non moins pernicieux, qui poſſéde preſque tous les hommes, par l'eſtime ſecréte qu'ils ont d'eux-mémes & de leurs avantages, par la confiance qu'ils ont dans leurs eſprit, dans leur addreſſe, dans leurs conduite, & dans toute choſe qui les toûche, & par la brutale ignorance où ils ſont que tu veuilles prendre tes delices avec les enfans des hommes dans la communication des lumiéres & des mouvemens vifs de ton S. Eſprit, & par ſon commerce & ſes divins entretiens avec les ames pures. Ce que ces aveugles décrient univerſellement comme un Enthouſiaſme, au méme temps qu'ils ont la pitoyable préſomption de dire, qu'ils ont eus-mémes le S. Eſprit & ſes opérations, reduits qu'ils ſe voyent, ou à reconnoitre qu'ils n'appartiennent pas à J. Chriſt, & qu'ils ne ſont pas ſes membres; ou à faire profeſſion de la méme verité en ſubſtance, prénant néanmoins par une preſomption pitoyable les idées ſteriles, les œuvres & les illuſions de leur imagination, & leur foy morte, pour le S. Eſprit & pour ſes operations & ſa conduite. Diſſipe, Seigneur, toutes ces illuſions-là. Fay comprendre aux hommes par les coups de ta divine lumiére la gran-

grandeur de leur misére & de leur impuissance, l'éloignement prodigieux où ils sont de toy, la vanité & la folie de toutes les imaginations & de toutes les pratiques charnelles dont ils se flattent; combien les opérations de ton Esprit, qui seules nous doivent rendre agréables à Toy & nous sauver, sont & celestes, & pures, & au de-là de tous les avantages judaïques dont nous nous flattons & dont nous nous glorifions à la Juïve, pendant qu'en effet nous sommes destitués de la matiére de nous glorifier en Dieu, qui est la possession unique de ton adorable Esprit. Conclusion.

Puis que Tu nous as creés uniquement afin que nous soyons ton Temple, que tu viennes demeurer, agir, & prendre tes delices dans nous & nous dans Toy; fay donc, mon Dieu, que ce but de tout ce que nous sommes & que nous avons, que cette chose unique & nécessaire, ne soit plus ainsi ni oubliée des uns, ni mépriſée & tenue pour impossible des autres, ni rejettée effectivement de tous de la maniére qu'elle l'est. Manifeste pour le moins encore dans les ames de bonne volonté & qui s'attendent à Toy, que tu n'es pas un Dieu mort, ni oisif, ni muable, ni qui ayes dit & promis beaucoup pour ne tenir que peu ou rien du tout. C'est une verité dont tu m'as convaincu par l'expérience vivante & par le grand flambeau de la divine lumiére que tu as proposée en nos jours dans une sainte Ame que tu avois rendue le sacré Temple de ton Saint Esprit, dont je te loüeray à jamais de m'avoir

Conclusion.

donné une connoiſſance qui a commencé à m'ouvrir les yeux & à diſpoſer mon cœur à te chercher tout de bon. (a) *Les méchans, qui haïſſent les bons, & qui les rejettent comme une choſe vile & mépriſable à cauſe de ton Nom, s'en ſont moqués*, & *ont dit* par maniére d'inſulte, *quoi! le Seigneur feroit connoître ainſi ſa gloire!* Ouy, Seigneur, *qu'elle ſoit ainſi connue & manifeſtée* par les cœurs humbles, par les ſimples & par les petits; que *ta gloire* & ta loüange la plus parfaite *ſoit fondée*, comme tu l'as (b) dit, *ſur la bouche des petits enfans & de* ceux qui voudront bien devenir *tétans à la mamelle, pour* abattre *tes adverſaires* orgueilleux, *à la joye des bons, & à la confuſion des méchans*, & des cœurs ſuperbes, fiers & hautains des ſots ſçavans du ſiécle & de ceux qui les adorent. Ou plutôt, s'il eſt poſſible à la converſion & au ſalut de tous: car pluſieurs inſultent à Dieu qui ne penſent pas le faire, tant les ténébres du cœur ſont grandes.

(a) Iſa. 66. v. 5.

(b) Pſ. 8. v. 3.

Mais quand tu fais parler tes organes au dehors à des aveugles, il faut, s'il te plaiſt ô lumiére divine, qui as plus de puiſſance & de pénetration que les ténébres les plus épaiſſes & les plus intérieures de nos cœurs, que tu nous éclaires au dedans, & que tu nous faſſes vivement connoitre la vérité & le menſonge, le bien & le mal, ainſi qu'il eſt devant Toy: & ta vérité nous rendra libres. Il faut ô humilité du Sauveur, plus forte & plus centrale que l'orgueil le plus enraciné de nos ames, que quand tu fais parler à nôtre

tre orgueil, tu nous penétres, & que tu fasfes mourir dans nous la sotte estime & le sot agrément que nous avons pour nous mémes, & la grande Idolatrie que nous faisons de nôtre esprit, de nôtre Raison, de nôtre propre volonté, & de tout ce que nous faisons, quoi que ce ne soit qu'ordures devant toy. O divine Eternité, rameine nous de la dispersion où nous sommes dans les vanités temporelles & passagéres, & nous recœuille dans le centre tranquille du cœur, où nous puissions donner lieu & attention aus toutes-puissantes & ineffables opérations de ta manifestation, dont un moment vaut mieux que toute la durée du temps: Mais, sur tout, ô Divin Amour, Amour infiny & incomprehensible, qui surpasses toute la malice des hommes & des Démons, absorbe & anéanty dans toy nôtre amour propre, & nous rends Amateurs d'un Dieu qui nous aime tant que de ne vouloir (ce semble) étre Dieu que pour nôtre bien. C'est toy, ô divin Amour, qui és le plus méconnu, le plus blasphémé, le plus injurié, le plus mal-traité de tous, quoi que tu sois le plus évident & le plus universel de tous. Conclusion.

On t'a borné, on t'a défiguré, on t'a changé en haine, en mal-veillance, en volonté de damner ou de laisser damner de gayeté de cœur la plus grande partie du genre humain, qu'on dit qu'il ne tenoit qu'à toy de retirer de la mort éternelle. On ne veut pas qu'à present méme tu cherches à sauver tous les hommes par toutes sortes de moyens;

Conclusion. & l'on enſeigne, que Tu en veus laiſſer perir la plus-part ſans leur fournir ſoit intérieurement, ſoit extérieurement, les moyens d'un ſalut qu'on dit que tu as décreté de toute éternité de ne leur pas donner.

O divin Amour, ceux qui parlent ainſi ne t'ont jamais bien connu, & n'ont point vû par un œil purement éclairé de la foy comment tu cherches le cœur de tes ennemis, & que tu les aſſiéges & te tiens aus aguets pour les percer de tes traits & les remplir de ta flame ſi peu qu'ils s'expoſent à Toy & qu'ils ſe detournent de leurs occupations mortelles! Car tu te tiens à la porte des cœurs, & y frappes; & ſi quelqu'un veut ceſſer de ſe diſtraire, & écouter la voix de l'Amour, le voila qui oubliant tous les affronts & toutes les injures qu'on luy a faites, entre dans le cœur de ſes plus grands ennemis, & y opére avec une charité, une ſageſſe & une puiſſance infinie l'œuvre de leur Redemption, leur enſeignant ſes grands & divins ſecrets, inconnus à quiconque ignore l'amour, & leur faiſant faire ce qui leur étoit auparavant impoſſible, & qu'il a fait voir étre trés-poſſible à l'Eſprit d'Amour lors que luy méme eſt venu en chair ſe livrer à la mort pour par ſa mort rendre la vie au monde.

Mais ces miſérables au lieu d'ouvrir la porte à l'Amour, qui les aſſiége, qui les appelle, & qui les frappe de tous côtés, ſont ſi malins, que de luy fermer les oreilles, & de s'exciter mille bruits & mille diſtractions

ctions pour ne pas ouïr voix de l'Amour, pour ne pas sentir ses coups, & ne pas donner lieu à ses opérations. Ils se précipitent comme des perdus & des enragés dans des abymes de folies étrangéres, mondaines & diaboliques, qui dans les soins de bien manger & de bien boire, qui dans ceux de se bien parer, qui à amasser de l'argent, qui à se faire estimer & saluer des fous ses semblables, qui à se remplir la téte de toutes les sotises, spéculations, chiméres & idées que l'ennemy de leur salut leur met au devant par les vaines sciences & curiosités de la terre, pour leur faire passer leur temps dans l'oubly de l'Amour jusqu'à ce que la mort vienne, & que le diable les emporte dans l'abyme contre les desseins de l'Amour, qui ne vouloit que leur correspondence pour les sauver & pour les rendre des Dieux par participation. Et cependant leurs compagnons aveugles, qui demeurent encore sur la terre aprés que ces misérables sont allés à la perdition, voyant bien qu'ils n'ont point tenu la voye du salut, & que leur fin n'est pas celle des justes, en rejettent la faute sur l'Amour, & disent, que l'Amour l'a ainsi décrété de toute éternité, qu'il a voulu ne pas s'étendre jusqu'à eux, & ne pas les sauver quoi qu'il l'eust pût, & qu'il ne tinst qu'à sa volonté. Conclusion.

O divin Amour, je voudrois bien que les hommes te fissent reparation d'une si cruelle calomnie, & de tant de blasfémes & d'injures qu'ils ont répandu contre Toy en tant de

Conclu-
ſion,

maniéres, & ſouvent en croyant bien faire, tant l'aveuglement eſt extréme ! Je voudrois bien qu'on ſçût & qu'on connût ce que tu és, & ce que ſont tes penſées & tes œuvres. Je voudrois bien que je pûſſe, moy indigne & chetive créature, contribuer quelque peu à te faire connoitre vivement & véritablement ; & c'eſt ce qui m'a pouſſé à mettre par écrit quelques verités touchant Toy, tes deſſeins, tes créatures, comment tu t'és conduit avec elles lors que tu les créas, lorſqu'elles tombérent dans le péché, & ce que tu as fait & que tu feras encore tant au dehors qu'au dedans des ames pour les rétablir aprés leur chûte, & pour rameiner toutes choſes par ta Providence au point de la parfaite Redemption. Mais comme je ſuis ſi ſuperficiel & ſi mort devant Toy, je n'ay pû produire que des idées & des tableaux inanimés & bien-obſcurs encore: C'eſt à toy, s'il te plait, à joindre dans nos ames la réalité, la vie, & la vive & divine lumiére du cœur, nonobſtant toutes nos offenſes qui nous en rendent indignes.

Et d'autant que mes paroles & mes penſées ſont ſi diſproportionnées d'avec l'immenſe & l'incomprehenſible Grandeur de la Majeſté infinie de l'Amour, qui eſt Toy-méme, & de tes effets, dont j'ay oſé parler: ta divine Bonté excuſera, s'il te plaiſt, mon begayement, & me pardonnera tous les defauts que je puis y avoir mélé du fonds de ma corruption : car, ô mon Dieu, il me ſemble qu'ils ne ſont pas volontaires, & que ſi je

je les ſçavois, je les deſavoüerois moy même, ſi mon cœur ne me trompe. Mon deſſein & mon intention dans tout ce que j'ay avancé, ne te ſont point cachés: & j'eſpére que tu les a prouveras, & que tu me defendras dans le cœur des gens de bien contre les menſonges de ceux qui voyant que je ne favoriſe point leurs erreurs, leurs préjugés, leur intéret, leurs partialités, voudront peut-étre faire accroire que j'ay de mauvaiſes intentions, & que j'ay avancé des choſes qui tournent à ton deshonneur & au deſavantage de ton pur Amour & de ta Vérité ſantifiante. Tu ſçais que cela n'eſt point véritable; & tu me donneras d'étre en paix & en repos de ce côté-là, & pour toute Apologie, de loüer ton S. Nom, ta Grande Puiſſance, ton immenſe Sageſſe, & ton Amour infini, comme je veux faire dés maintenant, uniſſant, pour mieux conclure cet Ouvrage, mon eſprit avec celuy de ton (*a*) S. Prophéte: Conclu-ſion,

(*a*) Pſal. 145.

Mon Dieu, mon Roy, je te glorifieray, & beniray ton Nom dans tous les ſiécles & dans toute l'éternité.

Je te beniray tous les jours; & je loüeray ton Nom éternellement & à jamais.

Que l'Eternel eſt Grand! qu'il eſt digne de loüanges! Sa Grandeur eſt infinie & incompréhenſible.

Un peuple raccontera tes œuvres glorieuſes à l'autre peuple, & tous publieront ta puiſſance.

Conclu-sion.

Je deviſeray de la magnifique Gloire de ta Majeſté, & de tes œuvres admirables.

On annoncera la fermeté de tes deſſeins & de tes œuvres merveilleuſes, & je parleray de ta Souveraine Grandeur.

Tous ſe répandront en loüanges par le ſouvenir de ta Grande Bonté; & ils loüeront hautement ta Juſtice.

L'Eternel eſt plein de Miſéricorde & de compaſſions: Il eſt lent en ſa colére, grand & prompt en ſa Miſéricorde.

Le Seigneur eſt bon à tous les hommes; & les œuvres de ſa Miſéricorde ſurpaſſent toutes ſes autres œuvres.

O Seigneur, que toutes tes œuvres te loüent, & que tes bien-aimés te beniſſent! Qu'ils publient la gloire de ton Royaume, & qu'ils annoncent ta grande Puiſſance;

Afin de faire connoitre aus hommes la Grandeur de ta force, & la Magnificence de ton Royaume glorieux.

Ton Royaume ſera un Royaume éternel, & ton Empire durera de ſiécle en ſiécle.

(a) Vulgate.

(*a*) Le Seigneur eſt véritable en toutes ſes paroles, & bon en toutes ſes actions.

Le Seigneur ſoûtient ceux qui tombent, & reléve ceux qui ſont tombés.

Les yeux de toutes les créatures s'attendent à toy; & tu leur donnes leur nourritu-

re.

re en temps. Tu ouvres ta main, & tu raſſaſies le deſir de toute créature vivante. Conclusion.

L'Eternel eſt Juſte en toutes ſes voyes; & plein de Miſéricorde & de Bonté en toutes ſes œuvres.

L'Eternel eſt prés de tous ceux qui l'invoquent; de tous ceux qui l'invoquent en vérité & ſincérité.

Il accomplira le deſir de ceux qui le craignent; il exaucera leur cry, & il les ſauvera.

L'Eternel garde tous ceux qui l'aiment, & il perdra tous les méchans.

Que ma bouche publie les loüanges du Seigneur, & que tous les hommes beniſſent ſans fin & à toute éternité ſon Nom trés-ſaint! AMEN!

FIN

De l'Oeconomie de la Providence, qui eſt le ſiſiéme & dernier Traité de L'Oeconomie Divine.

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [409] - 393
PUBLIC DOMAIN

Kempis de Imit. Christi. Lib. III. Cap. XXXIV.

Tu facis bene sentire de omnibus & in omnibus laudare Te.

Vous faites juger sainement
De tous effets, de toutes causes:
Et vous nous inspirés le digne sentiment
Dont la sincére ardeur vous loüe en toutes choses.

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [410] - -
PUBLIC DOMAIN

PASSAGES
De
L'ECRITURE

Qui ſont ou expliquées à deſſein dans cet Ouvrage, ou cités d'une maniere qui leur donne quelque éclairciſſement, ou qui en fait voir l'accompliſſement.

Geneſe.

Chap.	Vers	Tome	pag.
1	2, 3	7-	131
	24	5-	365
	26	1-	257
		2-	716
	31	1- 112,	143
		2-	636
2	7	1-	289
		2-	599
	16, 17	3- 198,	200
	18		202
3	6		198
	4	4-	148
	15		254
	19	2-	601
4	1	4-	428
	7	7- 147,	181
6	3	4-	271
	5	3-	354
8	2		354
	19	4-	351
17	2	3-	139
22	17	5-	456
	18	4-	359
32	28	2-	487
	30	3-	190
50	20	4-	451

Exode.

3	2.	4-	370
	2,6	3-	190
	14,16	1-	33
4	24	4-	371
6	7	4-	388
13	21		371
14	19	5-	415
20	5	3-	279
	6	3-	283
	12	7-	143
24	10	4-	373
32	33	6-	512
33	9	4-	371
	15		373
	18	3-	190
	19 &c	4-	368, 369
34	5	3.	190

Nombres.

10	35, 36	4-	371
12	6, 7, 8		372
13	14	6-	468

Deuteronome.

4	7	4-	355
20	3, &c.	6-	469
30	11, &c.	4-	171
	13	6-	64
32	4	2-	606
	39	1-	55
34	4		113

Juges.

5	31	2-	683
13	22	4-	368

1. Samuel.

2	6	6-	236
2	30	7-	251

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [411] - -
PUBLIC DOMAIN

Paſſages de l'Ecriture:

Chap.	Vers	Tome	pag.
	I *Sam*		
15	11,22	4-	438
	II *Sam*		
10	10	7-	170
12	11,12		169
	14		141
	I. *Rois.*		
8	41 &c.	4-	355
	Job		
Clef du liv de Job		5-2	23
14	4	4-	5.
	5	7-	143
19	27	4-	376
	6,8		147
35	5		376
	Pſeaumes.		
1	5	5-	352
2	8	6-	109
		7	135
	10	5-	422
5	5	3-	66
8	3,6	5-	366
10	4	3-	139
16	7	6-	184
	8	3-	140
18	26, 27		23
	45	5-	315
23	1		399
24	7,8,9		398
31	23	6-	230
33	6	1-	291
	11		94
34	6	3-	138
	9	1-	158,246
37	11	5-	329
39	1	6-	513
40	13	5-	22
41	10		23
42	8	6-	214. 233
49	21	2-	606
51	19	4-	398
54	5	3-	139
55	22	5-	315
	24	7	143
58	4	3-	283
66	3	5-	315
69	1,2,5	5-	23,24
73	22	6-	234
	23	3-	21
	17,28		138
81	11	6-	153
96	9 &c.	5-	376
97	7	2-	381
98	4	5-	376
99	8	4-	141
102	7	6-	234
109	4,5	7-	81
	17 *ib.* &c.	6-	495
110	6	4-	386
116	10	1-	13
118	27	4-	421
119	137	6-	218
125	3	5- 331,	354
143	2	6-	432
145	19	2-	486
147	19,20	7-	316
148	6	1-	144
	Proverbes.		
1	23	6-	29
	26	1-	239
3	32	4-	269
4	23		174
9	1 &c.	2-	393
16	10	6-	236
20	9	6-	460
	27	4-	174
21	1	7-	317
23	26	3-	138
24	16	6-	460
	Eccleſiaſte.		
7	20	6-	432
12	1 &c.	1-	239
	1, 2	6-	338
	3	3-	130
Cant.)	9	2-	601
1.	4	3-	21
1	8	6-	131
2	4	1-	184
4	7	6-	362
4	9	2-	487

Chap.

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [412] - -
PUBLIC DOMAIN

Cant,

Chap.	Vers	Tome	pag.
5	1	2-	382
8	7		489

Isaïe.

2	4	5-	329
4	3		453
5	2	2-	531
6	1	4-	444
	9		318
	14	5-	456
9	2,3 &c.	5-	280
10	5, 15	7-	224
	27	5-	281
11	6		454
	9		356
22	5.9	7-	239
24	23	2-	683
		5-	444
27	4	2.730.	3-33
	5	3-	33
	9	5-	337
28	21	7-	246
30	15	6-	194
	26	2-683	5-374
33	24	5-	453
38	5	7-	143
40	2	4-	141
	9	5-	397
	10	1-	94
43	24	4-	102
43	25		141
44	22	6-	362
45	7		236
	10	3-	11
	18.22	5-	376
46	8	3-	84
49	5	4-109.	7-135
	6	4-	109
52	7	5-	397
54	9		399
	11,12		446
55	6	1-	238
	6	6.	61
56	10 &c.	5-	309
60	2		357

Chap.	Vers	Tome	pag.
60	21	5-, 453,	455
	22		455
62	12	5-	453
63	9,10	4-	102
65	8	5-	345
	16,17	3-	84
	23	5-	458
	24	2-	486
66	5.6	5-	397
	12 13		457
	24	4-	53

Jeremie.

2	19	3-	241
3	35	2-	531
4	1	5-	248
23	19		333
26	2,3	7-	121
29	4 &c.	5-	137
30	19		456
	23		333
31	18	6-	134
31	34	5-	356
37	7,8,17	7-	121.
38	17,20		122
46	28	4-	141

Lam. de Jerem.

3	33	3-	92

Ezechiel.

1	8	4-	444
8	3	6-	108
9	5	5-	338
16	62.63	6-	385
18	23,30	7-	120
	24 &c.	6-	513
	26	3-	293
28	12 &c.	5-	339 &c.
33	11	3-	91
	12	6-	304
	14,16	7-	120
46 &c.		5-	445
48	35		399

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [413] - -
PUBLIC DOMAIN

Daniel.

Chap.	Vers	Tome	pag.
7	27	5	377
12	2		332
	3	2	605
		5	440

Oſée.

12	23	5-	398
13	9	3-	241
	11	5-	211

Joel.

2	28	5-	356

Amos.

3	6	3	32
6	8		91

Jonas.

2	4	7-	251
3	4	7-	123

Michée.

2	11	7-	124
7	8	1-	186
	19	6-	362

Nahum.

3	4	5-	316

Habacuc.

3	2 &,	5-	423

Sophonie.

2	1,2	7-	125
3	13	5-	453

Zacharie.

3	3	6-	134
12	8 10	4-	199
14	5 &c.	5-	377 406
	20,21	4-	224 442

Malachie.

1	11	4-	417 442
3	6	1-	94
4	1	5-	332
	6		345

Tobit.

13	19	5-	446

Sageſſe de Salomon.

Chap.	Vers	Tome	pag.
5	2 &c.	5-	404
6	2 &c.		422
11	14	6-	195

Eccleſiaſtique.

4	19&c	4.	192
15	20	3-	66

S. Matthieu.

3	2	5-	100
	11		117
5	8	1-	14
	38	5-	91
6	12	6-	433
7	3	3-	30
	22,23	5-	421
	29		270
8	29	5-	392
9			219
10	30	7-	186
11	12	3-	30
	21	4-	273
12	31	195	198
13	43	2-	605
16	24	6-	57
18	7	5-	3
19	28	2-	601
		5-	44
	29	4-	61
21	31	6-	176
	33	7-	255
22	30	2-	605
		5-	383
	31, 32	4-	389
24	*per totum*	5-	321,335
	2,3		277
	24	6-	529
	25	7-	119
	26,28	5-	325
	31	*ib.*	324
25	6		397
26	42		27
27	46		63

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [414] - -
PUBLIC DOMAIN

S. Marc.

Chap.	Vers	Tome	pag.
9	2	2-	684
	23	5-	218
13	19		335

S. Luc.

1	38	2-	509
10	16	5-	271
11	21,&c.	6-	515
12	2	3-	152
		5-	439
13	24	4-	203
		5-	331
14	23		352
	33	4-	58
15	7,23		103
18	14	6-	355
21	11,36	5-	336
22	29		457
23	34	4-	197
24	49	5-	144

S. Jean.

1	1&c,	1-	74
1		4-	172
	3,4	1-	293
	5,9,11	6-	124
	13	1-	213
3	2,3	5-	479
	5		117
4	22		143
5	39,46	4-	378
6	37	6-	525
	44		131
7	17	4-	316
	46	5-	270
8	15	4-	175
	40,,44	3- 162	170
	44 &.	4-	377

Chap.	Vers	Tome	pag.
	56		350
10	9	1-	246
	28,29	6-	524
12	35	2-	387
	36	6-	61
	40	3-	32
	41	4-	444
14	12	5-	33
	23	6-	159
	27		393
	30	5-	80
16	7		222
	8		11
	7,13		159
17	9	4-	207
	12	6-	495
		7-	81
	21	1-	253

Actes.

2	24&c.	5-	172
	38	6-	27
3	21	2-	604
		5-	379
4	27,28	7-	188
	32 &c.	5-	175
5	3,13		176,177
8	26		113
10	34	7-	311
13	48		319
15	16	4-	265
17	23 &c.	1-	296
	30	6-	349

(*) *Ep. aus Romains.*

1	15	4-	239
2	14	3-	352
		6-	126
	27	6-	126

Chap.

(*) La plus-part de l'Epitre aus Romains étant expliquée par ordre dans le Tome VII, Chap. 15, 16, 17. Et cela étant facile à trouver, l'on n'en a rien mis dans cet Indice; si bien qu'apres les passages icy marqués, on peut encore chercher & les memes & d'autres de la méme Epitre, dans le lieu que l'on vient de dire.

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [415] - -
PUBLIC DOMAIN

Rem.

Chap.	Vers	Tome	pag.
3	25,26	6-	349
	30	4-	245
		6-	360
4	7		372
	25		365,376
5	1		392
	2 ad 11	6-	398
	5	1-	236
	12,15,18	3-	356
	20	4-	194
	20	6-	441
6	3,4	5-	112
	4 ad 11	6-	375
	6	5-	89
	7	2-	364.376
			378
7	9 &c.	6-	462,463
	14,ad 25,	6-	464
8	1,2,3	6-	465
	2,3,4	4-	246
		6-	360
	10,11	4-	443
	19,20,21	4-34	5-443
	22	5-	443
	20	1-97.	2-604
	21	2-	604
	22	5-	356
	25	6-	134
	28,29	6-	374
	34	2-	489
		6-	526
9	16	7-	315
	18	3-	22,32
		7-	313
	19	3-	24
	20		11
	29		24
10	8	4-	172
	12,14 ...		288
11	16	3-	283
	26	4-	451
11	29	7-	209
13	5		227
14.	23		225

I. *Aus Corinth.*

Chap.	Vers	Tome	pag
1	21	4-	239
2	2		400
	4	5-	270
	14	1- 263 6-	21
3	13	5-	437
4	4	6-	343
	7	2-	466
		7-	315
6	7	5-	179
	11	6-	377
	17	1-	253
7	14	3-	283
10	9	4-	379
	31	4-	261
11	20 ad 30	5-	179
13	11		98
15	15		456
	26	2-	604

II. *Aus Corinth.*

3	3	5-	270
	5	6-	23
			135
			173
4	6	4-	459
5	4	6-	87
	21	5-	61
6	2	6-	

Aux Galates.

3	12	4-	244
	27	5-	118
4	9	4-	228
5	15	5-	256
6	8	4-	25

Aus Epheſiens.

2	3	3-	342,348
5	13		152

Aus Philippiens.

2	12	6	136, 140
	13	6-23,	136, 140
3	7	6-	190
4	4	7-	393

Chap.

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [416] - -
PUBLIC DOMAIN

Aus Coloss.

Chap.	Vers	Tome	pag.
1	12	6-	131
	15	1-	294
	15	7-	133
	16	1-	291
	20	4-	8
2	8	6-	109

I. & II. aus Thessal.

2	13	5-	270
5	23,24	6-	43
2	8	4-	43
	8	5-	416
	10, 11, 12.	5-	344

I. & II. à Timothée.

1	5	2-	433
	9	4-	248
	9	6-	433
5	21	3-	156
2	13		98
3	6	5-	271

A Tite.

1	2	3-	98
	5	5-	262
3	5		118
3	5.6,7	6-	377

Aus Hebreux.

	6	2-	381
21	5	4-	121
		7-	138
	14.17	5-	24
4	9 10		371
	12	1-	319
	12	4-	393
	15	5-	24
	16	6-	61
5	7,8	5-	25
	4	4-	204
6	4	6-	518
10	29	4-	415
	31	6-	259
	38	6-	521

Chap.	Vers	Tome	pag.
11	3	5-	330
	27	3-	140
12	4	1-	267

S. Jaques.

1	15	3-	125

I. S. Pierre.

1	3	5-	89
2	2		306.
	24	6-	377
3	21	5-	112
4	17		338
5	8	3-	212

II. S. Pierre.

2	19	5-	145
3	10		437

I. S. Jean.

1	7	4-	415
		5-	83
	8	6-	434
2	15,16,17	3-	128
	19	6-	528
3	9		434
4	8	1-	235
	8	2-	730
5	16 &c.	4-	208

S. Jude.

	6	3-	157
	12	6-	522

Apocalipse.

1	7	4-	199
3	20	6-	50, 62
4	6	2-	684
5	9.10	5-	378
6	16	4-	43
	16	5-	396
11	15	5-	378
	17,18	5-	418
12	2,5		321
	4		332
	10		353
	11	4-	256

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [417] - -
PUBLIC DOMAIN

Passages de l'Ecriture.

Chap.	Vers	Tome	pag.
12	12	3-	212
		5-	335
	17	4-	256
		5-	353
13	1,2&c.	5- 299	300
	8	4-	101
	11		306
	12,13,14		310
	15 16		312
14	10	4-	53
	13	1-	334
16	19	5-	144
17	5.6		308
18	7.		310
18	20,21	5-	418
19	6&c.	5-	398
20	4		400
	5		409
	6		401
	7	464.	468
	9 ...15		471&c.
	13		417
21	10		329
	11,21	2-	684
	22	7-	372
22	4	5-	447
	11	6-	344
	19		512

TA-



GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [418] - -
PUBLIC DOMAIN

TABLE
DES
MATIERES PRINCIPALES
dtou tes les parties de
L'OECONOMIE DIVINE.

Les nombres Capitaux marquent les Tomes & le petit chifre, la page.

Abandon à Dieu.
son excellence. VI. 68, 71. VII, 184.
est la vraye maniére d'admettre Dieu. I, 241
Son fondement & neceſſibté &c. IV, 2
Abandonner. Dieu n'abandonne abſolument les hommes. IV, 265
Abel & Caïn. types. IV, 428
Abel, comment reçoit la mort. VII, 168
Comment diſcerné d'avec Caïn. VII, 181
Abus des ceremonies. IV, 229
Abnegation. voy. *Renoncement.*
Son fondement. IV, 19
Abraham ſon élection, IV, 351, 363,
deux élections & deux juſtices en luy, VII, 333
ſa promeſſe, & ſon accompliſſement, IV, 358 V, 456. VII, 209, 210
les promeſſes faites à luy ne ſeront anéanties, VII, 360
avantages de ſa poſterité, VII, 210
vrais enfans d'Abraham, qui, VII, 345
Abſalom, refreiné & dirigé de Dieu, VII, 169
Abſtinence des juſtes, VII, 185
Abſtraction, I, 18
Accord des creatures, vient du S. Eſprit. VII. 29.

Actes

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [419] - -
PUBLIC DOMAIN

Ame.
Actes de l'ame, subsistent éternellement en idée, I, 333
des choses ne sont bornés de Dieu, I, 102
des creatures, ne sont des actions immédiates de Dieu, I, 164
de Dieu, general envers les creatures spirituelles, VII, 22
particuliers de Dieu, *Ib.* 23
Les mémes pour les choses corporelles, *Ib.* 35
Actes essentiels de Dieu, s'ils sont libres, ou non, I, 195
Actes essentiels de Dieu comment libres & indifferens, I, 196, 198
Multiplicité & inégalité dans l'acte de Dieu, *Ib.*
Actes & *activité* de l'Esprit, I, 245
Actes, étrangers & domestiques à l'ame, IV. 178
Acte intellectuel de Foy, VI, 161
Acte occasionnel au bien, II, 515, 522
Activité de l'ame, VII, 40
Activité des causes secondes, la nier est une grande source d'erreurs. I, 131, 306, VI, 33, 39
activité de l'esprit, nuisible, VI, 153, 317
teray sa purification, VI, 228, 234, 316
voye d'activité en la conversion, VI, 72
sans activité il n'y a point de liberté, I, 308
Acquiescence n'est incompatible avec les souffrances, VI, 299

Adam, voyés *Homme*,
disposition à son péché, VI, 193, 196
perd la conversation de Dieu, III, 194
sa chûte, III, 217
son salut, sa vie, sa conduite, non prévues ni determinées absolument, VII, 141
son élection, VII, 141
ne pouvoit étre creé habituellement juste. III, 302
prevenu de graces, IV, 189
luy & sa famille, sont typiques, IV, 428
Adam. Vieil-Adam, aime la certitude de son salut. VI, 354
&

Vieil Adam.
& celle de sa pretendue justification, *Ib.* & 366
ses subterfuges pour demeurer dans le peché, VI, 460
Admission de Dieu, I, 242, II, 423
Admission de la lumiere divine, ses conditions, VI, 43
Adversités & afflictions, VI, 228
Adolescence de l'homme, IV, 366
Adoration de J. C. dans l'Eucaristie, V, 232
Deux sortes d'adorations, *Ibid.*
Affermissement. l'homme n'y pouvoit être creé, III, 34
l'homme affermy. III, 41
Affermissement des choses, III. 32
Affermissement de la liberté, III, 20
Agilité primitive du corps, II, 705
Allegories, leurs raisons essentielles, IV, 422
Ame, voyez, *facultés*, *homme*, *liberté*, *purification*, &c.
Ame animale, I, 262
Ame Humaine dite particule de la Divinité, I, 277
Son *Idée*, inconnue & incomprehensible, II, 542
Source de son Idée, I. 179, 205
ne se peut connoitre que par la connoissance de la Ste. Trinité. II, 392
Sa *nature*, & ses formes, II, 396, 400, 404
est de nature divine, I, 250, 254, 264
prouvée par l'Ecriture, I, 289, &c.
difference de sa nature d'avec Dieu, I, 256
participe naturellement au Pere, mais non au Fils ni au S. Esprit, II, 368, 383, VII, 9
participe subjectivement aus proprietés d'être, de durer, d'agir & de produire. VII, 11
sa nature seule est le fondement de la misere éternelle. II, 369, 371
sans le Fils & le S. Esprit est tenebreuse & angoisseuse, II, 370
sa misere naturelle est le fondement de sa beatitude, II, 375
desire naturellement la lumiere & le bien, II, 405
est par nature necessairement immortelle, VII, 16

Ames
Son *immortalité*, demontrée. I, 280, &c. VII, 16
Son *origine*. Elle ne vient du pur néant, I, 266 &c.
est nee de Dieu, I, 267
comment, en est née par & pour le Verbe divin, I, 270
ne peut comprendre sa production, I, 278
est creée à la ressemblance de la Ste. Trinité, II, 264
est créée pour loger le Fils de Dieu, II 385
pour étre le vase de Dieu & le domicile de l'adorable Trinité, II, 390, 394
Son *fond*. I, 224
Ses *Facultés*, voyez, *facultés*,
Ses facultés pour Dieu & pour les creatures. I, 258
Ses proprietés en elle correspondentes à tout ce qui est en Dieu, I, 257
est capable de la lumiere divine, VI. 195
comment la Ste. Trinité y nait. II, 423
est representative de la contemplation divine, I, 209
ne peut s'illuminer soy méme, I, 214, II, 383, VI, 151
ne doit acquiescer en soy, I, 215
se damne en se voulant contempler & aimer soy méme. II, 386
peut produire l'idée de Dieu, & celles d'autres choses, I, 216, 219
peut sans péché recevoir les impressions des objets, III, 132, 153, 178
est libre par origine, II, 477
Ses *Passions*, voyez, *Passions*,
Sa *Felicité* ou beatitude, II, 401, 406, 424, 547
Sa *Corruption*, III, 221, IV, 176
Sa stupidité aprés le péché, *Ib.* & IV, 202
Ame, marquée par les Céremonies des Juifs, IV, 391
Ames & leur propagation: ne sont créées immédiatement de Dieu, mais produites par la generation, II, 160, III, 254, 260

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [422] - -
PUBLIC DOMAIN

Ame.
Idée de leur propagation, I, 165
Biens & maus à quoi elles participent en vertu de leurs differentes origines, III, 266
Sont toutes également avantagées de Dieu, II, 408
D'où vient leur inegalité, *ibid.*
Ne sont toutes capables de purification dans cette vie, VI, 314, 321
Ames *impies*: comment imitent la Ste. Trinité illicitement, II, 418
Ames des damnés ne seront jamais aneanties, V, 475
Amertume, Grace solide, IV. 191
Amitié de Dieu & de l'homme, II, 485
Amour: trois sortes d'Amour en Dieu, II, 420
doit être libre, II, 482
Amour, est le principe des actions & passions de J. C. V, 58
Amour naturel. Son essence, I, 219 236
Amour propre, ses tromperies en la conversion, VI, 76
est l'objet de la Reprobation, VII, 376
son aneantissement total, VI, 232
Amour pur, aime les souffrances, VI, 290
Ananias & Sapphira, V, 176, 184
Aneantissement de l'ame, est impossible, VII, 19
Anges, ont des corps, V, 382
ne sont libres à la maniére de l'homme, V. 385
associés au ministére de la Providence pour gouverner le monde, VII, 137
ne peuvent rétablir l'homme, IV, 7
Anges *bons*.
1 leur affermissement, III, 143 & 155
2 leur commerce mutuel, III, 144
3 leur felicité, III, 146
4 leur illumination, III, 142
5 leur service pour les hommes, IV, 121
comment agissent avec les infirmes, III, 147
comment avec les mauvais Anges, III, 150, 152
comment connoissent les pensées des mechans, III, 151

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [423] - -
PUBLIC DOMAIN

Anges *mauvais*, voyez *Diable Satan.*
ce qu'ils étoient avant leur chute, III, 156
leur peché, chute & reprobation, *ib.* 157, &c. 168
ſont incurables, III, 161
leur ſeduction par leur Chef, III, 164
n'ont pu ſeduire les bons, III. 170
Dieu n'a voulu leur Damnation; III, 172
Antechriſt, V, 116. 335. 343. VII. 229
Antiquité, n'eſt toujours la meilleure. IV, 467
Apercevoir, l'ame aperçoit proprement les objets corporels. II, 659
Ἀφεσις VI, 364
Apparitions de J. Chriſt à l'homme.
Au premier periode. IV, 253, 348
au ſecond. ib. 275, 349
au troiſieme. ib. 368 &c.
au quatrieme. ib. 443
au cinquieme. V, 20
au ſiſieme. ib. 320
au ſetieme. ib. 396
Apparitions de J. C. leur uſage. IV, 253, 275, 444
Appel de Dieu. IV, 148
Appel interieur & exterieur, diſtingués. VII, 316
Application des Merites de J. Chriſt. VI, 364
Apocalypſe, principe d'interpreration. V, 293
Arbre de Science, & ſa prohibition. III, 198
M. Arnaud. II, 622, 642 VII, 70
Aſſurance de Grace & de ſalut. VI, 395
Aſtrologie, de ſes principes. VII, 103 &c. 144, 182
Atheiſme, fine eſpece d'Atheiſme. I, 234
Atheiſme de cœur. VI, 7
Attributs de Dieu, comment communicatifs. VII, 7
Attributs de Dieu, prouvent nôtre Syſtéme. VII, 266
Attraits de Dieu rendus inſenſibles. III, 157, 183
Averſion de Dieu pour le mal. VII, 118
S. Augustin. IV. 158, V, 34, 108, 129, VII, 295
ſon erreur ſur la Predeſtination. VI, 318
Autheur & *Pere*, comment different. I, 298

B.

Babilone.
Babylone & ſes enfans. V. 132
Bapteme ſa ſimple privation ne damne. IV, 229
ſes ſource, nature, proprietés & ſujets. V. 111
de penitence, ou d'eau, & d'Eſprit ou de feu. V. 114
ſa realité. V. 116. 119
abus du Bapteme. V. 120. 128. 140
Bapteme des enfans. V, 122
relachement du Bapteme, V, 238
Beatitude & felicité, voyez, *bonheur.*
Beauté abſolue des choſes, I, 150
Beauté divine, quoi, I, 149
Beauté relative des Créatures, I, 151
Pourquoi la beauté touche ſi fort, I, 154
Benedictions leur fondement & leur force, II, 712
III, 35
Benedictions de la nature. IV, 213, V, 5, 6
Bete, celles du 13 de l'Apoc. V, 296
la ſeconde, V, 303
Marque de la béte, V, 313
Bete de Daniel. VII, 227, 229
Bétes n'ont perceptions ni mouvemens volontaires, I, 261
Bien: ce que c'eſt à parler exactement. III, 367
le bien plus puiſſant que le mal, III, 150
le bien & le mal, ne ſeront pas toujours preſentés a la liberté des creatures, II, 466, 512
Bienheureux, égaus & inegaux, V, 440, 441
Blaſphemes, leur ſource, III, 160
J. Boem, II, 427
Bonheur, III, 367
l'homme ne peut ſe le produire, VII, 19
bonheur des Bien-heureux, V, 453, 456
Bonheur ou felicité des choſes, I, 157
Bon-larron, ſa purification, VI, 241
Bonnes œuves. VI, 380 (VII, 312, 345
Bon-plaiſir de Dieu en faiſant grace ou non, III, 22, &c.
Bons: permiſſion de leurs chutes, VII, 194
comment

Bons.
coment se condamnent mutuellement. V, 250, 253
leurs evenemens és derniers jours. V, 346. 352
bons qui sont incredules, leur peril. V, 349
Bonté des choses. I. 142
Bonté de Dieu. doit etre emue pour la Redemption. IV, 93
Mlle. *Bourignon.* III, 189, 215, 313, 340. IV, 379 V, 22, 100, 124, 157, 170, 316, 321, 323, 388, 455. VI, 198, 247. VII, 92, 96, 230, 280.
Ste. *Brigitte.* V, Preface §. 5. VII, 214

C.

C *Abale.* V. 203
Cain. Son fratricide dirigé de Dieu. VII, 164
pouvoit resister au mal. ib. 148
principe de sa malignité. VII, 146
Providence salutaire de Dieu sur luy. VII, 145 & IV, 428
Cain & Abel, types.
Cantique des Cantiques de Salomon rejetté des prophanes. II, 428
Caos, ses tenebres d'où. V, 361
Caprices qu'on attribue à Dieu. III, 47, 61, 93
Cartesiens, leur principale demonstration de l'immortalité de l'ame, ne vaut rien. I, 284
leurs Principes de Physique sont faux. II, 675
Cassien, defendu contre S. Prosper. VI, 35
Ste. *Catherine* de Genes. V, 436, VI, 182, 210 VII, 75, 306

Cause.
Cause *finale.* II, 612
Causes *occasionelles*, leurs notions fausses & vrayes, VII. 41 ad 44
Cause occasionelle de l'illumination. VII, 46
du salut. VII, 97
du bien. II, 515, 525
Causes *Physiques.* VII, 44
Causes: la *productive* & *l'admissive*, ne doivent étre confondues. VII, 31
Causes *réelles*, premiere & secondes, leur notions. VII, 14 cau-

Cauſe.
Cauſe reelle de la vie Erernelle. ib. 49
Cauſes ſecondes, ou agents ſeconds, ont une véri a-
ble activité &puiſſance. I, 120
La nier, eſt pernicieux. I, 131
Idée de la puiſſance des cauſes ſecondes. I. 122
Cene voyez *Eucariſtie.*
Ceremonies, voyez *ordonnances*, & *choſes ſaintes.*
Leur ſource & nature. IV. 217
Leurs proprietés.
1 ne ſont eſſentielles a la Religion IV, 221
2 non neceſſaires à tous. IV, 222
3 leur bonté. ibid.
4 degenerent en ſuperſtition. IV, 227
5 rameinent quadruplement a Dieu. IV 230
6 ne ſont ſans realité. ib. 232, 390, V, 108
7 ne juſtifient point. IV. 234
8 ſont bonnes quoi qu'alterées. ib. 235
9 les premieres cedent aus dernieres. ib. 238
Ceremonies d'inſtitution humaines, agréent a Dieu, IV, 225
Ceremonies, ne font le ſervice de Dieu. IV, 226
ne ſe debattre pour elles. IV, 276
Significations des Judaïques. IV, 389, &c.
ce que marque leur reiteration. IV, 390
ceſſeront. IV, 442
difference des legales & des Evangeliques. V, 104
leur obſervance ne fait le Chretien. V. 117
leur variation relachée. V, 135, 206
Ceremonies, pretextes de ſchiſmes. V, 141
celles des ſchiſmatiques, bonnes. V, 209
les recevoir comme de Dieu. V, 257
Certitude de l'etat de Grace. VI, 397 &c.
Certitude morale des predictions. VII, 249
Changement de Religion ou party: avis. V, 198, 249
Charité, vient de Dieu. I, 305
Choſes tendent a durer & ſe reproduire. III, 27, 253
Choſes ſaintes, leur relachement. V, 131

TABLE

Chreſtiens, les veritables. V. 262
chacun d'eux eſt Prétre ou Sacrificateur. V. 96, 286
Chrétiens d'à preſent. IV. 383. 356
ſont inferieurs aus Juifs. V. 173
leurs excuſes frivoles. V. 317
ne veulent ſe convertir. V. 338
Chrétienté ſera detruite. V. 105
Chriſtianiſme, comment differe du Judaïſme *ib.* 288
ſa decadence. V. 296
repréſenté par 2 bétes & par une image Apoc. 13. V. 297
naiſſance & progrés de ſa corruption V. 315
la conſommation
Chûte, voyez *péché. Ange. Adam.*
Chûtes des juſtes. VI. 447. VII. 195
Cœur, en la main de Dieu. VII. 317
Combat dans l'homme VI. 424
Cometes V. 336
Commandemens de Dieu. ſi on les peut obſerver. VI. 436 ad 447
facilité & difficulté à les obſerver & à les violer VI. 445
Commerce avec Dieu VI. 403. 413
Communication, ſubjective & objective VII. 6. &c.
Communion. voyez, *Eucariſtie.*
Concours Scolaſtique & Carteſien, chimere VII. 13, 25, 28
vray concours de Dieu pour le ſpirituel. *ib.* 13
concours prévenant & ſimultanée VII. 21
concours véritable pour le corporel. VII. 27, 29, 34
concours, en quoi a lieu ou non *ib.* 32
Conducteurs des ames.
ceux de l'Egliſe primitive V. 264
ceux de l'Egliſe relâchée V. 282
Confeſſer J. C. à ſalut VII. 357
Confiance véritable VI. 143
Confidence de Dieu envers l'homme II 484
Conformation des choſes I. 145. IV. 31

Connoiſſance, de Dieu. voyez *Dieu.*
Connoiſſances eſſentielles & acceſſoires VI. 327
Connoiſſance vive du Sauveur VI. 267
Conquérans du monde. qualité Diabolique VII, 230
Conſcience. ſes principes II. 432
Conſeils Evangeliques V. 91
Conſervation. voyez *Concours.*
Conſervation du bon état des choſes I. 144
Conſtantin V. 298
Contemplation divine en Dieu, & ſes variations arbitraires I. 199. 338 &c.
eſt ſource des choſes I. 226
Converſion.
la veritable comment elle ſe fait VI. 59 &c.
Converſion fauſſe V. 248
Converſion de tout le monde V. 328, 353
Converſion à la Foy. VI. 188
Converſion pourquoi ſemble arriver en un moment VI. 283
Converſion. comment n'eſt du voulant ni du courant VII. 349

Coöperation de l'homme, de cinq ſortes,
1. celle de refus abſolu VI. 65
2. de refus moderé *ib.* 66
3. de pur abandon a Dieu *ib.* 67
4. l'active *ib.* 70
5. la batarde *ib.* 74
plan general de ſon procedé avec Dieu *ib.* 84
Corps. voyez *Matiere.*
leur exiſtence II, 660
Corps & matiére ſont primitivement lumineux I, 151
Corps humain.
n'a été creé comme il eſt à preſent II, 594
principes pour le connoitre II, 595
étoit incorruptible, puiſſant, lumineux, leger II, 598 607
comment tiré de la poudre *ib.* 600
chef d'œuvre des œuvres de Dieu *ib.* 602

TABLE

Corps humain.
comment portoit les caracteres de la divinité. II, 607
trois sortes de facultés en luy. II. 609
principes de sa conformation. II. 611. 613. 614
Son agilité II. 705
sert à rendre la chûte moins perilleuse. III. 186
Son dereglement. III. 233. 235
sans Dieu ne peut être heureux. VII 26
Corps *mystique* de J. C. V. 153
Gorps *glorieux* pénetre tout. V. 36
Correspondence de J. C. pour l'homme. VII. 134
Correspondence de l'homme, *voy*, *coöperation*.
est libre à l'homme. VI 62
Correspondence des uns pour les autres. VII. 208
Corruption du cœur. VII. 88
Corruption des creatures. II. 695. 712. III. 196. 221
sa deposition. V. 437
Couleurs, aus sens & dans les objets. II. 672
expriment la nature des corps. II. 674
couleurs primitives. II. 682
Coup de Dieu, IV, 186
Coups de Dieu, trois en la conversion, VI, 59
Creation, a été faite en gloire, II, 604
Createur & *creature*, leur difference, I, 46
Creatures. leur impuissance, I, 212
leur limites, I, 277
Proprietés negatives de la créature intelligente.
1. N'être ponit de nécessité absolue. I. 180
2. N'être avantageuse à Dieu. I. 182
3. Dependence idéelle & existentielle de Dieu. I. 184
4. N'avoir pas la liberté de production. I. 189
Creatures corporelles, ont des caracteres de la Ste. Trinité. VII. 27
Creatures faites pour la felicité. II. 714
Creatures, ont été creées en état de gloire. VII. 337
Creatures doivent être retablies. IV. 33
ne sont d'abord remises en gloire. IV. 139
déchargeront leur malediction sur les pecheurs. IV. 36
Creatures glorifiées. V. 444

Criti-

Critique. Son usage & abus à interpreter l'Ecriture. IV. 333
Critique. Sa foiblesse & son abus. III. 344
Critique, corruptrice du Christianisme. V. 290
Croix, voyez, *adversités, peines, souffrances.*
Croix & grace, presentées ensemble à l'homme. VII. 377

D

Damnation, voyez *Enfer.*
Spirituelle, sa source & sa nature. II. 239. 402. 407
Damnation vient de la liberté. II 407
Damnation, si l'on doit y acquiescer. VII 305
Damnation accessoire des Persecuteurs, Seducteurs & oppresseurs V. 417. 433
Damnation finale & universelle des mechans. V. 462
Durera sans fin. V. 475
Damnés ne pourront mourir. IV. 45
leur tourmens mitigés de Dieu. IV. 55
David. Sa purification pénible. VI. 223. 297
Sa chute. VI. 446. 461
son chatiment. VII. 169
Decharge du peché ou de sa peine. IV. 80. 81
Décharge de souffrances. IV. 80. VI. 287. 387, 390
Decret. voy. *Dieu, peché.*
Decret de Dieu. I. 82
Propriétés du divin Décret.
1. Il est desinteressé. I. 82
2. Il est libre. I. 83
3. Il est indifférent quant aus choses. *Ibid.*
mais non quant à la maniere de son action. I. 91
4. Il est representatif de Dieu. I. 92
5. Il est constant I 94
6. Il n'y a que conformité. I. 96
7. Il est impartial. I. 97
8. Il est sans bornes. I. 101
9 Il est absolu. I. 102
Division du divin decret. I. 109
Decret *absolu* de Dieu. III. 23
Décret de Dieu, comment *conditionnes.* I. 107

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [431] - -
PUBLIC DOMAIN

Decret de Dieu, clair & obscur. I. 108
Delices de Dieu dans l'ame II. 424. 497
Delices des Saints V. 456
Delices corporelles dans l'Eternité, pourquoi inegales VII. 30
Delivrance. si elle est possible IV. 67
son idée IV. 82
Deluge IV. 272
Demons, voyez *Diable*.
ont eté créés pour la vie éternelle II. 730. III. 156
Desespoir. sa cause. II. 711
Desespoir juste & salutaire. VI. 211. 294. VII. 307
Desir. fait la nature de l'ame. II. 397
source de bien & de mal *ib.* 400 &c.
il émeut Dieu. *ib.* 410. 486. 526
il emeut les creatures & l'univers II. 692. V, 430
Desir des ames. leur efficace *ib.* 427
Desir actif & passif VI. 53
sa corruption *ib.* 55
comment Dieu opere dans luy *ib.* 59
naturel & surnaturel IV. 129. 135
Desir. se porte au bien naturellement VI. 137
sept conditions du bon desir *ib.* 138 &c.
Desolation de l'ame *ib.* 213, 217, 233
Desseins de Dieu, immuables & non frustrés III. 83. IV. 353. 357. V. 368. &c. VII. 246
Desseins de Dieu sur les Israëlites IV, 353, 354, 363.
sur l'homme V. 370
Grand dessein de J. Christ VII. 135
Destruction ou diminution des choses & des realités ne vient pas de Dieu I. 96
la Destruction n'est pas naturelle I, 146
Destruction de toutes choses V. 337
Devoir unique de l'homme VII. 98
Fondemens du devoir de l'homme, de l'humilité, de l'Amour, & de l'obéïssance I, 186
Devoir de l'homme & de la femme III. 205
Diables, voyez, *Anges mauvais*.
son acces à Eve III. 216

sa

Diable.
ſa puiſſance, III, 207. IV, 63, 180. VI, 274. VII. 152
pourquoi il flatte IV. 62
imite les voyes de Dieu IV, 426
refreiné ſept fois V. 7
craint & décrie le Royaume de J. C. ſur la Terre V, 392
ſon dernier dechainement V. 465. &c. (433
ſa domination V, 316, 334
attaque les ames apres la mort VI, 273
DIEU, voyez *Trinité, Jeſus Chriſt, Verbe, S. Eſprit* &c.
Son *exiſtence*, prouvée par cinq argumens. I, 5... 33
ſa certitude plus grande que celle qu'on a de ſoy méme I, 10, 35
Sa *Nature* I, 47
tout ce qui eſt en Dieu n'eſt pas Dieu méme I. 59, 103
ne depend des creatures VII. 289
Comment luy attribuer du feu, de l'eau & des qualités materielles I, 174 (I, 174 &c
Occupation eternelle de la pure divinité, ſans creatures
Differences dans la pure Divinité I, 77
Choſes acceſſoires ou accidentelles a Dieu I, 50
Surpriſe comment en Dieu II. 530
Sa *preſence* à l'ame II. 392. IV, 128, VI. 14
Dieu-méme habite en l'ame I, 253. IV. 129
Deux ſortes de preſences de Dieu à l'ame I, 313
pourquoy & depuis quand humaniſé III, 188
Manieres particulieres de repreſenter Dieu I, 176
Ses *attributs* ou perfections.
Autant de differentes perfections divines en Dieu que de créées dans les creatures, & reciproquement I, 173
Sa *Bonté* V. 89
eſt communicative hors de ſoy VII. 5
n'ôte & ne refuſe aucun bien III, 228
Sa *Connoiſſance*.
en quoi conſiſte ſa perfection I, 55, 351
Deus ſortes de connoiſſances en Dieu I, 314
Connoiſſances arbitraeres en Dieu touchant luy I. 341
Concept arbitraire de Dieu. I. 61

Dieu
Comment Dieu prevoit les choſes libres. I, 359 voyez *Preſcience* & *Préviſion.*
Connoiſſance que Dieu a des penſées du cœur & de ce qui eſt dans les ames. I. 315
eſt infaillible. I, 318, 320 &c.
peut ne pas s'etendre a certaines ames. I, 322, III. 4
eſt arbitraire par rapport aus choſes de la raiſon. I, 326
Son *Eternité* avant les Idées. I, 73, 197
Sa *Felicité* eſſentielle & l'arbitraire. II, 380, 547
Sa *Grace*, voyez *Grace*
Sa grace & lumiere ne dépend aucunement de la créature. II, 510 &c. IV, 146
il opére dans les ames immediatement par luy-méme, VI, 8
Il veut ſauver tous également VII, 178
ne fait rien en vain pour cela. VII, 302
Sa *Juſtice* voyez *Juſtice.*
Comment n'eſt obligé à rien, ou l'eſt à quelque choſe. II, 455, VII, 290
ne punit poſitivement ni directement. III, 240
comment il endurcit, eſt en colere, punit. III, 31
Sa Colere. III. 33
Sa *Liberté* I, 198, 204
eſt productive. I, 212
Sa *Longanimité.* IV, 119
Sa *Puiſſance* III, 94 Voyez *Puiſſance.*
Tout vient de Dieu. II, 507, 515
Comment il peut ou ne peut faire de ſa créature ce qu'il luy plait. VII, 297
Comment il ne peut certaines choſes. III, 96
Ne peut damner perſonne. II, 519
fait ſon poſſible pour ſauver tous. VII, 70, 75
fait ſon poſſible pour empecher le mal. III, 89, 93 VII, 57, 278
n'a concourru a la tentation d'Adam. III, 219
Il dirige le mal. VII, 161
Sa *Suffiſance.* I, 47

Dieu.
Sa *Volonté.*
Dieu peut vouloir ne pas connoitre les particularités de plusieurs choses. I, 86
se determine diversement à l'occasion de l'homme. II, 525
n'est determiné par l'homme II, 526
Dieu ne decrete ni le mal ni les imperfections. I, 93
ne decrete, ne permet, ne veut le péché. III, 66, 88, 221, 228, 239, VII, 156
Différence du Createur & de la Creature. I, 46
Difficulté morale. III, 29
Discernement, principe de discernement. VI, 147
Discernement des créatures, d'où. II, 465
Disciples de J. Christ. qui. V, 109
Dispensation de trois choses à l'homme. IV. 252, 264
Dispensations de Dieu, leur but. IV, 309
Distraction. IV. 216
Distraction, source du peché. III, 122, 136, IV. 130
Docilité. VI, 150
Docteurs du Monde. VI. 411
Doctrine de J. C. V, 90, 94
son interpretation. V, 93
Domination sur les créatures, n'est presentement a recouvrer. II, 695
Dons de Dieu. Dieu ne les retire. VII. 58
Don du S. Esprit, est pour tous les fideles. VI, 16, &c
Dons accessoires & ministeriels: leur distribution impartialle. VII, 218, 221
Duree, manifestée en Dieu. I, 343, 346
Durée des choses. III, 27

E.

Ecclesiastiques, gens d'Eglise, *voyez* Clergé, Conducteurs, Ministere, sçavans.
Les bons. V, 264
recompense des bons. V. 421. 440
les mauvais & corrompus. V, 308
sont la Paillarde de l'Apoc. V, 300

TABLE

Ecclesiastiques mauvais,
ſont tyrans des ames. V, 96
ſeront exterminés. V, 280,339
Ecriture. ſon interpretation. IV, 311,&c
Ecriture, parle generalement. III. 346
a des ſens multiples. IV, 326
ſera parfaitement entendue. V, 355
pourquoi eſt quelques fois obſcure. IV,319.VI,333
Effets participent au mal de leur cauſe. III, 333
Efficace des paroles & du miniſtere des Saints V. 266
Effroy. ſa cauſe. II, 711
Egalité exacte n'eſt point à trouver en differens ſujets. VI,36
Dieu traite avec égalité des ſujets égaus. VII, 217, 220
Egliſe. Voyez *Party. Religion. Secte. Schiſme.*
Egliſe comment eſt interprete de l'Ecriture. IV, 329
la vraye Egliſe. V, 133,200
degenere en Paillarde. V, 134,292
hors de l'Egliſe point de ſalut, comment V, 252
Egliſe corrompue comment s'y comporter V, 143,203
ſon retabliſſement V, 355
Election & ſes eſpéces. II, 535
quatre ſortes d'election & d'elus. VI, 532
élus qui peuvent perir, & qui ne le peuvent. VI,533
Regle de l'Election divine. VII, 48
Decret veritable de *l'Election.* VII, 99
Election perſonnelle de quelques-uns à des graces extraordinaires, eſt impartialle. VII, 221
Objet de l'Election. VII, 310
Element du Diable. III, 207, IV, 68, 180. V. 333 468 VI, 274
Elire, l'homme ne peut s'élire, mais bien ſe ſouſtraire à l'Election. II 539
Empire de Dieu. VII, 233
Empires, dirigés par la Providence. VII, 226
Empires, leur naiſſance & decadence. VII, 231.238
Endurciſſement. III. 30. IV. 131 VII, 206
Enfantement, avant & apres la chute. III, 242
Enfans, voyez *poſterité.*
Enfans leurs états différents ſelon la difference de leurs parents & Origines III, 269, &c. 285

En-

Enfans.
leur état en cas de mort. III, 284
comment Dieu leur offre sa grace. III, 271,309
comment portent l'iniquité des Peres. III, 293
comment sont jugés & condamnés de Dieu. III: 317
leur sort depend de leur parents. III, 298, 303
comment naissent avec la lumiere divine. III, 274
Enfans des *mechans*, ne sont si sensibles au bien que d'autres VII, 179, 207
Enfans *de Dieu*, de Jerusalem, de J. C, leur difference de ceux du Diable, du monde, de Babilone. V, 105
Enfer spirituel II, 389,402,407
corporel IV- 37,54
Son lieu. IV. 50
Enfer complet IV. 57
Enfer, triple Enfer dans l'homme. VII, 90
Enfer de la purification VI, 219,266,301
Entendement voyez *Intellect*
Enthousiasme. faux reproches d'enthousiasme II, 572 IV. 160, VI, 408
Envieux spirituels IV, 240
Envoyés de Dieu: un de leurs caractéres IV, 465
sont persecutés IV, 459. V, 300,318,420
Epictéte, son sentiment de l'ame. I, 301
de la liberté. II, 485,521
de Dieu. IV, 291
Sa priere. IV, 295
Ses vertus. ibid.
Epitre aus Romains IV, 363
Son plan VII, 321 &c.
Epreuves VI, 231
Erreurs. deux erreurs incompatibles avec la Foy. VI, 188
purification de l'erreur apres la mort. VI. 318
Esau sa reprobation. VII, 346,377
Esperance vive. sa source & nature. VI, 397,487
S. Esprit. voyez Trinité.
son effusion. V, 326,355
est & opere dans tous les fideles sans exception. VI, 16
nier ses operations est orgueil Diabolique. V, 25

TABLE

Esprit.
Esprit impur rentrant avec sept esprits pires. VI, 515
Esprits: deux esprits nés avec l'homme. IV, 154 VII, 96
Etat naturel des Politiques. VII. 226
Etendue. quatre sortes d'etendues. II. 628
Eternité sans indifference, ni variabilitée, ni durée. I, 197
1 Eternité est incomprehensible. I, 222
2 Eternité de Dieu. I. 197.337.338.345
3 Eternité de l'ame par participation. I. 105 II. 426
ESTRE absolu & simple.. I, 22 &c
Etre parfait.
la perfection de sa connoissance ne fait rien pour les decrets particuliers. VII. 284
son idée ne souffre d'atteinte par le Systeme de la grace universelle. VII. 284 &c.
Etre. proprietés de l'étre. III 27 &c
Etres, voyez *choses*.
tous etres ne sont naturellement bons. III. 368
Etudes leur malheur. V, 46, VI.74,176.179. VII.253
deffendues par Jesus Christ. V, 50. 304
s'opposent aus lumieres de Dieu. VI, 193
leur usage. V. preface. n.2
Etudes & considerations des choses naturelles, legitimes & illegitimes. I. 247
Evangile, puissance de Dieu aus croyans. VII. 326
Eucaristie.
Dans l'Eglise *primitive*
sa source, nature, proprietés & effets. V, 152 &c
sa definition. V, 164
Son institution & son sens. ib. 165,180
Sa pratique. ib, 171
Dans l'Eglise *relachée*. ib 185,205
sa source. V, 157,178,185,206
la necessité de sa variation. V, 160,186,207
sa ratification divine. V, 189,208
son bon usage. V, 190
en tous partis. V, 218
Ses differences avec soi. V, 222
Evenemens, derniers evenemens. V, 410 aprés

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [438] - -
PUBLIC DOMAIN

Evenemens aprés le Royaume de J. Christ. V, 459
Exaucer. Dieu exauce en refusant. VII, 196
Existence de Dieu, prouvée par cinq argumens. &c I. 51
& par la moindre des idées. I. 116
Existence de la Liberté prouvée. II, 448, 461 I. 502.
Existence des corps, prouvée par les sens. II, 660
Expiation: voyez purification.
expiation imaginaire VI. 221
Expressions metaphysiques des choses intellectuelles, nouvelles & obscures. I. 228,273 II.273,482
Extases, insensibles. II, 647

F

Facilité morale. III, 29
Facultés, le mot, & la chose. I, 233,&c
Division des facultés. I, 138
Absurdité de ceux qui rejettent les facultés. I, 142
Facultés *de l'ame.* leur naissance. I, 205
pour Dieu & pour les créatures. I, 258
comment propres & impropres à quelque chose. I,352
divisées en trois, & en sept. II, 396,430
leur vacuité est fondement de delices. II, 409
sont naturellement vuides II, 413
Facultés de l'ame, representatives de la S. Trinité. II,430
Facultés *inferieures.* leur fondement. II. 543
ne les trop exercer. III. 182
Facultés, leur division en interieures & exterieures, expliquée par similitude. II. 652,664,
Facultés: leur foiblesse & maladies. II, 512
Facultés *corporelles*, de trois sortes. II 609
Facultés de l'homme, leurs principes. II. 616
Facultés, peuvent toutes jouïr de leurs objets. III, 179
Facultés demeurées apres la chûte. VII. 84
Fanatiques, faus-prophétes. VI, 405,409
Fanatisme. voyez, *Enthousiasme.*
Fatalité absolue est une chimére. II. 434
Fautes des justes, comment se commettent. V 449
leurs qualités, & rareté, ib. 453,454

Fecondité de Dieu. I, 158
des créatures. ibid.
Felicité de Dieu. I, 156
Felicité eſſentielle de Dieu, & arbitraire II, 380
De l'ame. ſa naiſſance II, 401.406,424
en quoi elle conſiſte. II, 666
Felicité des ſens, acceſſoire II, 667
Femme, pourquoi donnée à l'homme III, 202
ſa formation III. 204
ſes foibleſſes originaires. III. 205
ſeduite & ſeduiſante. III, 215. IV, 60
ſemence de la femme. IV. 255
Fermeté des choſes fondée en Dieu III, 26
Fertilité accordante des créatures, vient de l'empreinte
continuelle du S. Eſprit ſur elles VII, 29
Fleaux univerſels. V, 333
peuvent ne pas arriver VII, 257
Fils de Dieu. voyez Jeſus Chriſt. *Trinité. Verbe.*
il nait dans l'ame comme en Dieu VI, 158
Fond de l'ame I, 224
Force des actes des objets ſur l'ame IV. 178
Formes. ſept formes dans la nature de l'ame II, 400,404
Fortune, ce que c'eſt VII. 173
On y eſt plus ou moins ſoumis *ib* 174
LA FOY.
Elle eſt Dieu méme IV, 150
Diverſes choſes à y conſider er I, 231. VI, 119
ne peut venir de l'homme I, 232. I. 233
comment n'eſt pas de tous IV. 157
ſans elle tout eſt peché *ibid.* 225
Foy & Loy, comment différent *ibid.* 243
Foy. ſa *Diviſion* VI. 95
Foy *temporelle.* *ib.* 96
la veritable peut defaillir pleinement VI, 97
Foy *vivante*, ſalutaire, juſtifiante *ibid.* 98
Foy *morte.* *ibid.* 99 ad 116
deux ſources de la foy morte *ibid.* 100
ſes héreſies, erreurs & illuſions VI, 105 &c

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [440] - -
PUBLIC DOMAIN

Foy.
Foy *véritable*, ſera éternelle. VI 118
elle reſide en trois facultés, *ibid.* 120
divers de ſes noms *ibid.* 121.143
comment eſt dans tous *ibid.* 123,127
Foy naturelle du *deſir*, ou active *ibid.* 125. 143
Foy paſſive & ſurnaturelle du deſir *ib.* 128
tous peuvent l'avoir, ſans la cauſer *ib.* 130
Dieu la donne impartialement *ib.* 132
Foy de *l'intellect* *ib.* 144,196
acte de foy intellectuelle *ib.* 161
Foy implicite, eſt la veritable *ib.* 168
ſes avantages *ib.* 181,187
Diſputes touchant la foy, vaines ibid, 170
Ennemis de lo Foy ibid. 173
avancement de la Foy ibid. 174
comment la foy diſpoſe au ſalut ibid. 177,180
elle purifie l'ame ibid. 184
Foy de l'*acquieſcence* ibid. 196
Foy de pur *abandon* V. 198,201,
Foy. ſa *definition* VI. 199, & 535
Foy au Pére, au Fils, au S, Eſprit ibid. 199
Foy pratique ibid. 200
Effets principaux de la Foy ibid. 203
Foy imputée à juſtice ibid. 363
ſon uſage & efficace en l'Eucariſtie V, 218
Foy ne regarde que Dieu ſeul VI, 91
comment ſe comporte avec les créatures impliquées avec ſon objet divin ibid. 92
Fragilité, n'eſt pas péché ibid, 447
elles deplaiſent aus ſaints ibid. 358

G.

GEneration au Royaume des Cieux V. 454
Gloire de Dieu.
Fondement de la reconnoiſſance & de la gloire que l'on doit rendre à Dieu. I, 181
Gloire: comment Dieu nous a fait pour ſa gloire. I, 184

Gloire.

Gloire.
Gloire insupportable aus damnés. IV, 42, 44
Glorifier Dieu. Cela suppose la liberté, II, 491
Glorification, glorifiés.
Principe de la glorification. V, 434
Qui a le plus souffert, sera le plus glorifié. V, 438
inegalité des glorifiés. V, 440
sont tous infiniment heureux. V, 441
glorification de toutes choses. V, 444, 452
gloire des Saints. V, 456
Gog & Magog. V. 468.
Le Gouſt. II, 688
GRACE voyez, *Operation de Dieu*,
Sa *nature*, ses *proprietés* & son procedé.
1 Dissimuler le peché. IV, 148
2 Illuminer. ib.
3 Effrayer. ib. 184
4 Delectation prevenante. ib. 187
5 Amertume. IV, 190
6 Delectation solide. ib. 191
7 Abonder sur tout. IV, 194, VI, 511
8 Son efficace. IV, 210
La *veritable* ne favorise l'amour propre. VII, 377
Grace & croix presentées ensemble. VII, 377
Grace opere douloureusement. VI, 254, 263, 275
La mesme Grace fait souffrir & rend heureux. VI, 301
Trois miracles de la Grace. IV 131, 188, VI, 10
Son *independance* de l'homme.
Grace de Dieu ne depend de l'homme. I, 237, II, 510 IV 146
L'homme ne peut l'admettre à sa fantaisie. I, 238
Comment elle est ou n'est pas soumise a l'homme. VI, 47
Sa *necessité*. VI, 14
sans elle on ne peut avoir nul bon mouvement. VI, 44, 56
Sa *perseverance*. VI. 488
Est la meme avant & apres la chûte. III 25

Gra-

Grace.
son procede auſſi le méme. III. 41
Gradation de la Grace. III. 39
Ses *eſpeces* & differences.
Grace actuelle, ſa premiere communication & ſon augmentation. III. 35. IV. 147, &c.
Grace apres la chute, ſa force. III. 42
Graces de corteſpondence. VII. 130
Grace du Createur & du Redempteur. III. 41. IV. 119
IV. 135
Grace derniere. III. 37
Grace habituelle. III. 36
Grace immediate & interieure admiſe, ſert de contre-poiſon à la Predeſtination. VII. 277
Graces objectives. VII. 21. 95
Graces particulieres. VII. 23
Grace de perſevérance. III. 56. 63
Grace prevenante. III. 37. 47, 55
Nulles Graces prevenantes n'ont manqué à l'homme. III. 47, &c.
Grace de la priere. VI. 133
Grace ſuffiſante & Grace efficace. III. 37
Grace victorieuſe. III. 40
Grace n'eſt ſurmontée par l'homme. III. 109. IV. 146
Grace de Dieu pour vaincre requiert le conſentement de l'homme. VII. 151
Nulle Grace ne peut empecher l'homme de pecher lorſqu'il le veut. III. 52
On reſiſte à la Grace. III. 190
Grace interieure, *univerſelle.* III. 339
Grace Univerſelle du Pelagianiſme, eſt fauſſe & trompeuſe. VII. 375

H.

H*Abitude*, leur force ou foibleſſe. III. 29
Habitudes, s'acquierent par naiſſance. III. 320 323
Habitudes mauvaiſes, leur purification. VI. 212, 231
Haine ſon origine, & fondement. II. 710. 711
ſon uſage. ibid.

Hai ne

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [443] - -
PUBLIC DOMAIN

TABLE

Haine de soy-méme VI. 216
Hazard, ce que c'est VII 173
Herbert, Edoard III 291
Herbert, Hermannus III 340
Heresie, fausse, & vraye V. 97. 99. VI. 189
Hobbes. Fondemens detestables de sa Politique. VII. 226. 232

HOMME, voyez *Ame*, *Facultés*, *Liberté*, *Corps*, *péché*, *Bons*, *Mechans*, *Grace*.
Homme, ses sept *ages* ou periodes IV. 250
Le premier IV. 252
hommes du premier age, familiarisent avec Dieu. IV. 269
Le second *ib.* 275
Le troisiéme *ib.* 360
Le quatriéme *ib.* 433
Le cinquiéme. V. 9
Le sisiéme *ib.* 287
Le septiéme *ib.* 358
Idée de l'homme creé. II, 715
sa convenance avec le grand monde II 690
Principes de toutes ses facultés. II. 616. &c.
Tous les états & toute la conduite de l'homme expliqués vivement par une similitude. VI. 419. ad 430
Sa Creation & son but.
Pourquoi Dieu a produit & creé l'homme I. 183
sont creés en la place des Anges III. 184
Homme creé moindre que l'Ange pourquoi. V. 366. 371
deviendra plus parfait que l'Ange V. 368. 476
Est predestiné & creé à salut II. 717. &c. 729. III. 184
Hommes sont tous creés à salut, tombés repris, en grace, en Adam III. 269 &c.
Dieu a fait son possible à les sauver tous VII. 70. 75. &c.
Hommes, pourquoi viennent tous d'un seul. III. 295. 300
Homme prevenus de graces. III. 87. voyez graces
ses *Avantages*.
Canal de benediction pour le monde II. 712

Homme.
Homme a meu & gouverné l'univers II. 692. 693
Emouvoit par ſes geſtes puiſſances des creatures II. 696
Dieu honore les hommec. II, 490
Sa *corruption.* VII. 45. &c
Idée de l'homme tombé III. 238
a corrompu le monde & les creatures II. 713
Eſt ſucceſſivement béte, Payen, Juif, Chrétien VI, 250. 386
Aveuglement & maladies des hommes du temps de J. C. V. 13. &c
Son *impuiſſance*, & état aprés la chûte VII. 88
ſon incapacité au bien aprés la chûte VII. 85
Homme tombé eſt démon incarné IV. 3
ſans Liberateur ne peut que malfaire IV. 9. 18
ſans la Grace n'eſt meilleur que le Diable VI. 57
Homme impuiſſant à ſe delivrer IV. 3, 5, 16
Hommes inegalement ſenſibles à Dieu VII. 205
Plus heureux en ſenſibilité que l'Ange VI. 271
Hommes moins chargez que J. C. V. 32
Tout homme doit etre victime de J. C. IV. 405

I

Jacob élû & *Eſaü.* reprouvé. VII. 346
Janſeniſtes. VII. 280
Idees, ne ſont la foy VI. 170
Les choſes & leurs idées ſont originairement parfaites. I. 111
Proprietés des idées & des étres.
1. la ſubſiſtence durable. I. 115
2. l'activité, ou la puiſſance I. 118
3. la Bonté. I. 142
4. la Beauté. I. 149
5. la Felicité. I. 156
6. la Fecondité. I. 158
Idée de l'ame voyez *ame.*
par ſoy ſeule, ſans celle de Dieu, eſt tenebres I. 38. 44
eſt incomprehenſible II. 542

TABLE

Idées.
Idées des Creatures, ne ſont neceſſaires à Dieu. I. 48. 60
ne ſont rien par elles. I. 54. &c.
dans Dieu ne ſont Dieu méme, ni eternelles. I. 59
ſont arbitraires à Dieu. I. 60. 210
ne ſont la ſubſtance de Dieu entant que repreſentative des creatures. I. 64
ne ſont ni eternelles, ni immuables, ni indépendentes. I. 207 III. 4
peuvent s'augmenter dans le concept divin. I. 349
Idées. Occaſion de la production des Idées en Dieu. I. 78
Liberté, liberalité & generoſité de Dieu en la production des Idées & des créatures I. 80
ſource des idées de l'Univers & des êtres. I. 206
Idées de creatures melées avec la foy. VI. 92
Idée de Dieu, y adherer commme a Dieu, principe d'Atheïſme, II, 569
Son uſage. II, 570
Idée de Dieu la plus propre. I. 47
Idée de Dieu, lumineuſe. I. 42
eſt du reſſort de la Raiſon. II. 555
peut naitre de la conſideration des créatures. II. 559
toutes choſes peuvent l'exciter. II, 561
ſans elle on ne peut rien raiſonnablement connoitre. I. 38. II. 562
l'homme peut la cauſer. II. 564
Idée de l'homme. II. 715
Source de l'Idée de l'homme. I, 176. 179
Idée du peché, voyez péché.
Idées de la Raiſon, voyez Raiſon.
trois ſortes. II 558
les reglées ne dependent de la fantaiſie de l'ame. II. 566
ſont ouvrage de créature. II 567
diſparoiſſent devant la Foy. VI. 192
Idées ſenſibles, ce qu'elles ſont. II. 654
ne ſont excitées de Dieu. II. 656
Idolatrie ce que c'eſt. V. 234
Idolatrie de la Raiſon & de ſes Idées. II. 568. 571. VI. 107

S. Jean

S. Jean Climaque. IV. 380
Jean de la Croix. VI. 223. 229
Jeruſalem & ſes Enfans. V. 133
Jéruſalem rétablie & glorifiée. V. 445
JESUS CHRIST
Ce qu'il *eſt* à l'homme. IV. 121
Ses differentes *apparitions. voy.* Apparitions.
Commandement de ſon Pere à luy. V. 58
Converſe avec Adam. III 193
Converſe avec Moïſe & les Iſraëlites. IV. 36
Correſpond pour l'homme à Dieu. VII 134
Sa *demande* à ſon Pere. IV. 118. 120
Son *Incarnation* V. 35
pourquoi incarné. IV, 151, V, 20
Ses *infirmités* & tentations. V, 22, &c. 53, &c.
leur grandeur. V, 28, 40, 55
Intercede trois fois pour l'homme.
la premiere. IV, 100, 105, III 117
la ſeconde. V. 9
la troiſieme. V. 319. &c.
eſt marqué diverſement les par Ceremonies Judaïques. IV. 391. &c. 436
Ses *Merites*, voyez *Merite*
Sa *Mort*, ſi ſans elle on a pû eſtre ſauvé. IV. 360
comment non voulue de Dieu. VI. 255
comment mort pour Pharao. IV. 362
Sa *Naiſſance*. ſix naiſſances de J. Chriſt
1. enfant que Verbe de Dieu. II, 377. 419
2. qu'homme glorieux, III, 191
3. qu'homme fragile, V, 35
4. ſpirituelle, dans chaque ame, II, 424, VI, 158
5. ſpirituelle, dans tous aus derniers jours, V, 320
6, triomphante, dans l'univers, II, 381, V, 218, (voy. Pſal. 2, v, 7.)
Sa naiſſance d'Adam; III, 191
nait dans l'ame par la Foy, VI, 158
Préſide à la Providence divine, VII, 135
Les *remedes* qu'il aporte aus hommes, V, 17
Son *Reigne*, V. 397

Com-

TABLE

JESUS CHRIST
Comment est *Repondant* IV, 120
J. C. est *Restaurateur* & Sauveur du Monde, V, 452
est *Sacrificateur*. IV, 405, &c.
substitué aus Sacrifices de la Loy IV, 398
sa *Satisfaction* a la Justice de Dieu IV, 15, V, 74
ses *souffrances*, les premieres IV, 101, 117
voyez souffrances & sacrifice
J. C. est *source* de gloire a toutes choses V, 436, 452
tout est en luy IV, 400
sa derniere *Venue* V, 397
S. Ignace, IV, 166, V, 170
Ignorance, n'est pas en Dieu I, 349
Illumination de l'ame, ses espéces, maniéres VI, 160,
&c. comment se fait VI, 182
Illusions des fanatiques VI, 409
Image de Dieu dans l'homme, son essentiel II, 544
Image complete de Dieu dans l'homme II. 715
Image de la bete V, 311
Imagination divine, productive II, 588
principe des formes corporelles II, 613
Imagination de l'homme, ne cause la matiére II, 589
cause & determine le mouvement II, 590
son sujet & objet immediat II, 591, 592
sa pureté primitive II, 593
Corps imaginé fait impression sur l'ame II, 593
son déréglement III, 232, IV, 23
Imitation de J.C. necessaire V, 57
Imitation illicite de la Ste. Trinité II, 418
Impartialité de Dieu I, 97, &c.
Impartialité de Dieu envers Caïn & Abel VII, 183
& envers tous. VII 200. &c.
Impeccabilité.
Desir d'impeccabilité est absurde, impie & contra-
dictoire III. 6. &c.
Dieu seul est impeccable III. 4.
Imperfection III. 367
Imperfections des idées des choses I. 177
Imperfections des saints, ne sont pechés VI. 437.

Im-

Imprecations, leur force V, 427
Impreſſion des créatures les unes ſur les autres I. 154
Impreſſion des objets ſur l'ame III, 130, 182
Impreſſions mauvaiſes, ſubſiſtent V, 431, 439
Imputation du peché, rejettée III. 257 &c.
Imputation des Merites & de la Juſtice de J. C. VI. 348 356, 363, 385
fauſſe imputation de Babel *Ib.* 388
Imputation, trompeuſe IV, 410, 415, VI, 221
Incapacité de l'homme, de trois ſortes VII, 85
Incarnation de J. Chriſt V, 35
Incarnation, voye à la nudité d'eſprit I. 244
Incertitude du ſalut dans les fideles VI. 353
Inclinations de la nature, malignes III. 321. IV. 216
Incomprehenſibilité des voyes & *des jugemens* de Dieu. VII. 54. 369
Independence abſolue n'eſt qu'en Dieu. I. 185
Independence de determination & de conduite peut être dans la créature. I. 185
Independence des créatures, non contraire à celle de Dieu. I. 185. II. 479. VII. 291
Independence & liberté dans l'homme, autres qu'en Dieu. I. 187
Indifference des choſes à l'égard de Dieu: elles ſont telles qu'il les a voulues I. 84
Indifference, ſa ſource I. 198
Indifference dans la vie éternelle VI. 501
Indocilité VII. 252
Indoctes, éclairés IV. 327
Individus, leur nombre & naiſſance ne ſont determinés. VII. 139
Inégalité des operations divines és Ss. VII. 49. 51
Inegalité des hommes, accordée avec l'Impartialité de la Providence divine VII. 200. 205
Infaillibilité preſomptueuſe d'une perſeverance abſolue. VI. 509
Infirmes, comment agir avec eux. III. 148
Inſenſibilité ſpirituelle de l'homme VII. 91
Inſenſibilité des méchans VII, 179 205

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [449] - -
PUBLIC DOMAIN

Intellect, doit étre evacué pour la Foy, comment VI. 144
Intention és Sacremens. V. 217
Intention. *Quod ultimum in executione, primum est in intentione.* VII. 301
Invocation ardente du Sauveur. VI. 267
Job. Clef de son livre. VI 223
sa purification penible. VI. 295
Josias, sa faute. VI. 452
Josué, sa faute. VI. 450
Joye, voyez, *felicité.*
Joye, passion, sa nature. II. 706. 709
Joye de Dieu II. 421.
Joye des Saints au milieu des souffrances. II 647
Joye spirituelle de l'ame. II. 425. VI. 392
Isaac, comment élû. VII. 346
Ismaël, comment reprouvé. *ib* & 377
Israëlites, dessein de Dieu sur eux. IV. 363
Israëlites, les véritables. VII. 345
Judaisme, sa source & nature. IV. 381
Judas, Dieu fait son possible pour le sauver. VII. 70. 81
Jugement general. V. 466. 473
Jugement du monde méchant. V. 333. 413
Jugemens de Dieu, incomprehensibles. VII 54. 369
Juif, son caractére IV. 383
Juifs-Chrétiens IV. 384
Juifs comment ont abusé de la Loy VII. 329
Juifs, leur reprobation VII. 340. 361
Juifs leur Conversion IV. 358. V. 353. VII. 362. 363
Procedé de Dieu envers eux VII. 367
Justes, tout est à eux VII. 184
Justes, la grace ne leur manque jamais VI. 491
Justes, peuvent tomber finalement VI. 497. 505. 513
Justice, sa notion. II. 398. 432. IV. 112
Regle de la justice II. 433
elle suppose la liberté II. 481
s'oppose à la delivrance de l'homme IV. 70
satisfaite par J. C. IV; 115, V, 74
& par l'homme IV, 75

justi-

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [450] - -
PUBLIC DOMAIN

Juſtice de Dieu, exacte & impartialle VI, 256, &c. 309
peut étre manifeſtée & glorifiée ſans que le peché exiſte VII, 296
Juſtice de Dieu evangelique VII, 327, 328
Juſtice vient par la Foy VII, 332
Propre Juſtice VII, 355
Juſtification. VI, 340
pluſieurs ſens de ce mot. *Ib.* 345
celle de quelques uns, differée aprés la mort *Ib.* 341
Pluſieurs *ſortes* de juſtifications *Ib.* 346
La *premiere* *Ib.* 347
merite & juſtice de J. C. imputés ici 348
La *ſeconde* *Ib.* 350
ſon incertitude & imperfection *Ib* 352
Merite & juſtice de J. C. imputés icy *Ib.* 356
La *troiſieme*, qui eſt la *véritable juſtification*. *Ib.* 357 &c.
accuſation précedente *Ib.* 358
diſpoſition à la juſtification *Ib.* 359
ſon Acte *Ib.* 361. 364
Merite & juſtice de J. C. y imputés *Ib.* 363
ſi elle eſt un *acte iudiciaire* VI. 345. &c.
abus de la juſtification *Ib.* 366
Juſtification ne précede la Santification *Ib.* 374
ſi les bonnes œuvres la precedent VI. 379
La *quatrieme*, & tres-ſut lime *Ib.* 383
Merite & ſatisfaction de J. C. imputés icy *Ib.* 385
Juſtifiés. juſtes. leur paix *Ib.* 392
ſont aſſurés d'étre en grace VI. 395
leurs chûtes VI. 447. 453
Etre juſtifiés par la foy dans le ſang de J. C. VII. 331

L

L*Abadie* & les ſiens VII 280. 308
Labilité, voyez *peccabilité*
Labilité, s'en plaindre eſt injuſtice & abſurdité III. 14
eſt occaſion de bien III. 16
il ne ſe pouvoit que l'homme ne fut labile III. 17. 19
VII. 20
Laideur ne vient de Dieu I. 156

TABLE

Langage du Dragon V, 306
Langue, naturelle II, 701
Langues, ne decouvrent le sens des Ecritures III, 344
don des langues IV, 313
Lavement des pieds V, 259
Liberateur, néceſſaire IV. 3
LIBERTE', voyez, *peché*, *grace*, *operation*.
Son exiſtence.
elle eſt poſſible II, 442, 447
elle exiſte veritablement II, 448. 461, 502
prouvée par l'Ecriture II, 468
Vingt & une raiſons de la liberté II, 477, &c.
L'homme a la liberté de ſe ſauver & de ſe damner, ſans pourtant étre la cauſe de ſon ſalut I, 190
nier la liberté va à l'impieté & à faire Dieu autheur du mal II, 450, &c.
Sa *Nature* & choſes y appartenantes.
L'on a mal confondu la liberté avec la cauſalité ou la production I, 191
en quoi elle conſiſte II, 437
eſt toujours infinie, ſans augmenter ni diminuer II, 438
eſt eſſentiellement indifferente VI, 501
n'eſt detruite par la Grace VI, 3
Trois cauſes fondamentales d'elle II, 446
Sa *determination* & ſa conduite.
n'eſt phyſiquement determinée II, 445, 460
n'eſt mûe irreſiſtiblement de Dieu III, 21
dire que Dieu determine la liberté, eſt ouvrir un champ aus blaſphémes, à l'impieté, à la profanation, & à mille abſurdités & contradictions II, 452 &c. VII, 69, 262
Son acte ne peut etre ſupléé par la Puiſſance divine, VII, 66
n'eſt otée par les lois III, 110.
n'eſt determinée ni par decret, ni par acte, ni par previſion de Dieu VII, 39
liberté à l'egard du ſpirituel, expliquée par la liberté à l'egard de la lumiere corporelle II, 510, &c.

Libere

Liberté,
Ses *proprietés* & qualités
Liberté, ne peut étre ſans but III, 115
La *liberté* & le changement de la créature, ne ſont changer le *decret* de Dieu I. 96
ne porte de ſoy à l'orgueil II. 491.520
n'admet le bien à ſa fantaiſie ib. 512
n'eſt productive du bien. I, 191, II. 437.464,508 511,514,522
comment productive ou non I. 193
cauſe de diminution, non d'augmentation II. 517
elle eſt faillible dans l'homme ib. 440
eſt le plus grand de tous les dons ib. 504
elle eſt une perfection infinie ib. 435
comment eſt agie & mue de Dieu VI, 50
ſon affermiſſement III. 20
Son *uſage* & ſes avantages
n'eſt de ſoy occaſion au mal ib. 117
Salut & damnation en procedent II. 408
coöpere au retabliſſement IV. 137
cauſe occaſionnelle du ſalut VII. 97
eſt la ſource de la glorification de Dieu II. 491
& des delices de Dieu avec l'homme II. 446
delices divines de ſon uſage I. 354, &c.
Son *abus*.
ſa depravation VII, 86
eſt la ſource du peché III. 114
Liberté de Dieu I. 189. 204. 221
Liberté du corps en ſa conduite II. 691
Liberté des creatures, en quoi productive I. 192. 211
difficultés contre la liberté II. 505
choſes libres, comment prévûes de Dieu I. 350. 353
bons, ſeront libres au Ciel & les méchans és Enfers II, 467
on eſt libre és choſes divines, & és naturelles II. 500
conduite libre de l'homme II. 691
Lieu de retraite, es derniers V. 348
Livre de vie. V. 472
effacer

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [453] - -
PUBLIC DOMAIN

effacer du livre de vie VI. 512. II. 692.
Locomotrice.
Loy, voy, *Ordonnances*
Loix, leur source & nature IV. 217. 239
Loy, sa difference de la Foy IV. 243
Loi n'est pour le juste IV. 248
comment ne promet les biens éternels. IV. 387
est donnée pour être observée VI. 440
Loy, est donnée pour conduire à la Foy VII. 329.
ne s'accomplit que par la Foy IV. 245. VI. 360
comment son observance justifie *Ib.* 451
comment elle fait abonder le peché *Ib.*
Lois morales, comment peuvent augmenter & diminuer. IV. 246
immuables, pourquoi IV. 241
Lumiere. la lumiere *spirituelle* des choses, quoi I. 153
Lumiére de Dieu, voyés, *grace*, *operation*. *purification.*
Lumiére, s'excite en Dieu & en l'ame de méme maniere, & comment. II. 415. &c.
Lumiere de Dieu, les dernieres V. 322
ne forcent jamais V. 330
comment les discerner VI. 147
particulieres ne sont à souhaiter VI. 152
Lumiere *intérieure*, voyez, *grace*, *operation*, *purification*
sa necessité VI. 14
comment naît avec l'ame. III. 274. IV. 152
comment est en l'ame pechereſſe IV. 127
comment elle y vient IV. 129
violente le mal, non la liberté. VI. 212
Lumiere obscure dans la Contemplation VI. 164. 167
Lumieres particulieres, Dieu ne les donne toûjours VI. 165
les particulieres, comment les recevoir VI. 162
On ne doit pas choisir ses lumieres VI 152
Lumieres d'à present, pourquoi si steriles VI. 154
Lumiere *corporelle*, ce qu'elle est au sens & és objets II. 672
Lumiére primitive II. 582

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [454] - -
PUBLIC DOMAIN

Lumiere corporelle, eſt une impreſſion continuelle du Fils de Dieu VII. 29
Lumiére, purifiera la Nature V. 426
Lumiere, terrible aus méchans IV. 42. 51. 55
frapera trois fois les damnés IV. 56

M

Magiſtrature, n'eſt incompatible avec la pieté VII. 229
Main, ſa puiſſance primitive II 697
Mal, voyez, *Preſcience, previſion, liberté, ténébres.*
Mal, purement remis à ſoy III. 365
Mal preveu, Dieu ſouhaitte qu'il n'arrive pas VII 109
Mal, tout ce que Dieu a fait n'eſt que pour l'empécher VII. 117
Mal, arrive contre l'attente de Dieu. II. 531
s'augmente de Pére en fils III. 276
Mal, ne peut étre éteint qu'en ſa ſource V. 419
detâchement du mal VI. 218
manifeſtation du mal VI. 228
on ne peut acquieſcer au mal VI 264
il doit étre connu & ſenty VI. 266
Maux, les recevoir comme de Dieu VII. 167
Maux & méchans, dirigés de Dieu VII. 161. ad 172. 188. 189
Maux, leur reveil & efforts dans l'homme IV. 115
Maux que les bons ont fait, doivent retomber ſur eux V. 429

Malebranche.
ſes principes ſont Dieu materiel II 632
Refutation de ſes Principes
ſur l'activité des cauſes ſecondes I. 121. 306. VI. 33. 40. VII. 11. 33. 40
ſur les cauſes occaſionnelles VII. 41. 45
ſur la certitude de l'exiſtence des corps II. 660
ſur la Foy VI. 107
ſur les idées I. 64

TABLE

Malch. Refuté.
sur le péché originel III. 255
sur la Predeſtination VII. 3
sur la Raiſon II. 568. &c. VI. 104. 106
sur les ſens II. 622
sur les plaiſirs des ſens II. 662
sur les ſenſations II. 656
ſource de ſes erreurs II. 644
Maledictions, leurs forces & fondemens II. 712
Maledictions, & ſacrifices IV. 411
Jeſus Chriſt l'a été pour nous V. 87
Malheur. III 367
Marchands. IV. 262
Mariage, ſon premier but III. 203. 205.
Marque de la Bete, ce que c'eſt V. 313
Matiére, il y en a de plus parfaite l'une que l'autre I. 147
ne peut donner par ſoy des penſées divines IV 27
Matiére divine, & de creature. I. 264
Choſes *materielles*
leur origine & naiſſance II. 588. 677
preuve de leur exiſtence II. 660
ſont principes de tourmens aprés le péché IV. 28
Matthieu Weyer. VI. 223. 326
Mecaniſme. inepte pour expliquer la Nature II. 615
Mechans traités inégalement, pourquoi. VII. 175
ſeront exterminés V. 332. 343
comment V. 414
leurs ſupplices & peines V. 425. &c. 433
s'augmentent mutuellement leurs peines. V. 430
leur derniére défaite V. 471
leur dernier ſort V. 474
leurs peines, ne finiront jamais *Ib.* 475
Dieu en choiſit quelques-uns pour inſtrument de ſa vengeance, accord de cela avec la Bonté divine. VII. 223
ſont libres quoique Dieu les refreine VII 241
Méchant juſtifié. VI. 372
Mepris de ſoy-méme VI. 215
Merite, & demérite IV. 92
Merite de Jeſus Chriſt. IV. 97. &c. 115

Me-

Merites de J. C. imputés VI. 348. 356. 363. 385
Menasses de Dieu, sont advertences charitables III. 242
Metaphysique, ses Expressions I. 228. 273. II. 372 428
Microcosme, sa convenance avec le grand monde II. 690
Millénaires. V, preface. n, 5, & pag. 393.
Ministere, Observations & conditions differentes V. 281
Ministere vivant & efficace V. 266. 274
Ministere des méchans V. 272. 303
comment en faire bon usage V. 273. 276
Miracles, sont naturels sur le pied de la Creation. II. 692 &c. 702
leur voye la plus ordinaire IV. 122
Dieu est reserve à en faire VII. 191
C'est par miracle que les ames saintes subsistent encore en des corps corruptibles V. 435
Miracles de la Grace. voyez *Grace.*
Misericorde de Dieu, sa manifestation n'exige le péché. VII. 295
Dieu l'a fait à qui il luy plait VII. 348
Modifications de l'ame, essentiellement representatives. II. 553
Moqueurs IV. 271. 274
Monde, a été avant la création Mosaïque V. 359
Monde *Angelique* V. 361
Monde *temporel.* V. 364
pourquoi creé V. 369
creé moins subtil que l'Angelique V. 461
source de ses desordres II. 712
sa sentence V. 319
sera abandonné pour un temps au Diable V. 333
son Retablissement V. 452
Morale de l'Evangile, la méme que de la Loy *ib.* 91
Mort. son introduction III. 217. IV. 4
n'est une separation absolue du corps IV. 46
Mort de J.C. voy. *J. Christ. Sacrifice.* salut avant elle IV. 360
Mortification. ses fondemens *ib.* 24. VI. 429
Moyens Naturels, ne doivent étre negligés VII. 190
Multiplication des Saints au Royaume de J. C. V. 454

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [457] - -
PUBLIC DOMAIN

Mystiques. leurs expressions, & leur eloge I. 224. IV. 16. VII. 73. 258

N.

Naissances prévues & predites VII. 140. 222
Naissance de la Ste Trinité, dans l'ame II. 423
Naissance de J. Christ. voyez, *Jesus Christ.*
Naissance des Empires VII. 227
Nations, laissées en leurs voyes IV. 351
Nature III. 367. voyez *etres, facultés. Mecanisme.*
sa corruption III. 237
source de tourmens aus pecheurs IV. 28
benie & temperée de Dieu. IV. 213. V. 5. 6.
soutenue de Dieu III. 238
ses dernieres crises V. 333. 443
principe de sa glorification *ib.* 443
son epurement final *ib.* 471. 472
Naturel. mot ambigu. IV. 155
Noë & sa race *ib.* 277
Nouveautés éternelles dans les productions & œuvres de Dieu I. 172
Nouveauté n'est pas un mauvais caractére. *ib.* 332
caractére du S. Esprit IV. 468

O.

Objets. trois objets necessaires à l'homme III. 17. 126
font impression sur l'ame *ib.* 130. &c. 181
Obligation.
Comment Dieu est obligé à certaines choses II. 455. VII. 297
n'est obligé à rien *ib.* 49
Odium Theologicum *ib.* 162
Odorat II. 688
Oeuvres. voyez *Actes.*
par elles on est discerné & jugé V. 474
Oeuvres de la Loy, bonnes œuvres, & œuvres ou fruits de l'esprit, different VI. 379
Oeuvres mauvaises subsistent V. 431
Oisiveté, meine à perdition IV 263

Ope-

Operation de la créature, distinguée de celle de Dieu VI. 41
ce qu'elle peut & ne peut pas VI. 42
Operation immédiate & interieure de Dieu. voyez Grace.
fondement de sa necessité IV. 71.
preuve que Dieu opére es ames *ib.* 162 168. VI. 8. &c.
Operation de Dieu, pourquoi n'est sensibles à toutes les ames VI. 9
previent celles de l'homme *ib.* 44
ne previent physiquement sa liberté *ib.* 45
deduction de tout son procedé dans l'homme *ib.* 59 &c. 84 &c.
Plan & *procedé* de l'Operation de Dieu & de la cooperation de l'homme VI. 84
Operations de Dieu, pourquoi inégales és Ss VII 49 51
Raison de leurs longueurs & durée VI. 242
Opérations du S. Esprit, fausse notion qu'on en a *ib.* 407
Operations du S. Esprit exterieures, ne vont sans les interieures VII. 33
Opiniatreté, obstacle à la foy VI. 175
Opinions erronnées, ne nuisent à qui a la foy *ib.* 185
Ordonnances ou établissement de Dieu à l'homme
au premier periode IV. 258
au second *ib.* 277
au troisieme *ib.* 381. 389
au quatrieme *ib.* 435
au cinquiéme V. 103
au sisieme *ib.* 357
au setieme *ib.* 449
Ordre au Royaume des cieux V. 449
Orgueil spirituel VI. 77
Origines des Ames, sources de biens & de maus III. 266 &c.
Orthodoxe VI. 189
Ouvrage étranger de Dieu VII. 246

P.

P Actes de Dieu, leur fondement VII. 290
Paillarde & ses enfans V. 132
Paillarde de l'Apocalipse V. 301. 308
son extermination *ib.* 339

TABLE

Paix de l'ame: sa source & nature VI. 392, 394
Paradis. l'on y est touché pour les pécheurs IV. 102
Pardon du réat ou démerite IV. 116
Pardon & punition, ne sont incompatibles IV. 140
Pardon, ne s'obtient sans souffrances VI. 303, 306
VI. 349. VII. 331
Parfaitement. accomplir parfaitement les commandemens de Dieu VI. 455
Parole. son pouvoir primitif. II. 699. 702
sa nature II. 700
pensées communicables sans paroles *ib.* 703
Parole de Dieu; son interpretation IV. 311 &c.
son but IV. 321
pourquoi elle est obscure *ib.* 319
Parole *interieure* VII. 357
Paroles *des Saints*, leur efficace V. 266
Partis; en tous il y a des bons & des mechans V. 193
faire son salut en tout party *ib.* 195
changer ou non de party *ib.* 198
le bon party *ib.* 200
differences des partis V. 201. 202. 215
Passions de l'Ame II. 705
trois passions capitales II. 706
la premiere, le desir, a quatre formes, d'où naissent les autres passions *ib.* 707
usage legitime des passions & leur fin *ib.* 708
passions de haine, tristesse, aversion, douleur, anxiété, colére &c. ne viennent de Dieu; mais du peché. II, 701.
leur dereglement III. 234
Patience de Dieu IV. 148
S. PAUL. procédé de sa Regeneration VI. 462
son assurance à l'egard du salut *ib.* 526
N'a pas pensé à la Predestination dans l'Epitre aux Romains VII. 342. 353
Pauvreté Evangelique. son fondement IV. 58
Payens. leur état IV. 280 &c.
Dieu a soin des Payens VII, 211, 212
quelques uns convertis miraculeusement *ib.* 213. &c.

Payens

Payens,
Dieu en avantage quelquesuns ſans partialité VII. 223
n'ont ignoré la juſtice de Dieu *ib.* 328
preſomption, cauſe de leur rejection VII. 366
Total du procedé de Dieu envers eux VII. 365
Peccabilité n'eſt pas un mal, ni une occaſion au mal. III. 12
eſt fondée ſur la nature de l'homme *ib.* 13
Pecheurs. voyez, *Mechans.*
on le devient en trois manieres *ib.* 261
Pecheurs ſenſibles à Dieu VII. 206
PECHE'. voyez. *mal.*
Peché par rapport à Dieu.
ſon idée ne vient de Dieu III. 71
elle n'eſt avant le peché méme *ib.* 70
comment Dieu en a l'idée *ib.* 72. 74
n'eſt pas decreté de Dieu. *ib.* 65, 73, 221, 228, 239, 286
comment n'eſt prévu de Dieu *ib.* 77
ni permis *ib.* 88. &c, VII 160
desaprouvé de luy infiniment III. 90. VII. 118. 278
n'a pû étre empeché de Dieu. III. 93. 98
Dieu fait tout pour l'empécher III 89. 93. VII. 57. 60
Pechés, comment ſont dirigés de Dieu VII. 161
Peché n'eſt neceſſaire à l'accompliſſement des deſſeins de Dieu VII. 254
eſt contre l'ordre de la Providence III. 289
ne tourne qn' indirectement à ſa gloire, & directement à ſon deshonneur *ib.* 68
Peché par rapport aus créatures.
ſon *origine* & choſes appartenantes.
ſon Idée vient de la créature pechante III. 72
n'eſt dans la creature avant ſa chute *ib.* 120
Il vient de la liberté *ib.* 114. 218
comment il eſt poſſible *ib.* 122
comment il eſt voulu *ib.* 119
Gradation & naiſſance du peché *ib.* 122, 183
moyen de l'eviter *ib.* 137. 153
ſes ſuites *ib.* 221

TABLE

Péché.
vue du péché eſt infiniment terrible VI. 325
Peché, ne doit ſe commettre ſous pretexte de la Grace VII. 335. (214. 230
Pechés ſemblent s'accroitre à meſure qu'on ſe purifie VI.
Eſpéces générales & degrés du péché III. 127
Peché de l'Ange *ib.* 157. 161
Peché de l'homme.
moins irremédiable que celuy de l'Ange III. 175
ſon premier degré *ib.* 183
comment eſt prévû de Dieu *ib.* 185
Peché à la mort. IV. 205
Peché contre le Pere *ib.* 195
contre *le Fils* *ib.* 196
contre le S. *Eſprit.* comment irremiſſible *ib.* 200
ſont pardonnables *ib.* 194. 202
Peché originel. cinq opinions ſur cela III. 246
eſt dans tous *ib.* 249
pécher originairement, ce que c'eſt *ib.* 253
Peché originel n'eſt pas une ſimple inclination au mal. *ib.*
ne vient de l'imagination *ibid.* (255
comment defendu de Dieu III. 289
ne vient par imputation *ib.* 257. 262. 263
ſa communication *ib.* 265. &c. 314
difference de la participation au péché d'Adam de celle que nous avons aus pechés de nos Peres *ib.* 280
Peché originel. Objections & leurs ſolutions *ib.* 287
1. n'étant réalité, il n'eſt communicable. Rep. III. 289
2. N'eſt defendu *ibid.*
3. On n'en demande pardon. R. *ib.* 289
4. l'Enfant ne doit parter l'iniquité du Pere. R. *ib.* 293
5. Dieu l'auroit deu faire eviter. R. *ib.* 294
6. Pourquoi le ſort des enfans eſt remis aus Parents, *ib.* 298. (310
7. Les enfans n'ont ni connoiſſance ni diſcernement *ib.*
8. Sont ſimples, ne font ni bien ni mal. R. *ibid.*
9. Dieu ſeroit cruel envers eux, R. III. 313. 327
10. Dieu rend a chacun ſelon ſes œuvres R. III. 316
11. Ne venant ni par acte ni par habitude, ce n'eſt rien. R. III. 320. 323.

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [462] - -
PUBLIC DOMAIN

Objections contre le peché Orig. & Rep.
12. n'ayant ni cauſe morale, ni phyſique, ce n'eſt rien R. III. 320.
13. eſt une doctrine nuiſible. R. 327
14. fait Dieu cruel a tous les hommes. Rep. III, *ibid.*
15. Authoriſe le relachement. Rep. *ib*, 328
16. Aneantit la grace de J. C. R. *ibid.*
17. Combat la prerogative de l'homme ſur l'Ange. R. III,
18. Fait Dieu injuſte R. III. 330 (329
19. Qui peche en Adam, doit étre puny en Adam, & non en ſoy. R. III. 332
20. Paſſages des Ecritures énervés & retablis. III. 342 &c.
Peines, voyez, *ſouffrances, ſupplices, purification, punir.*
tranſpoſition de peines VI. 286
Peine du peché IV, 71, 78
n'eſt ſans coulpe III. 249
ſi eternelle ou non IV, 73
le liberateur s'en charge par Amour IV. 84
Pelagianiſme. ce que c'eſt VI. 4
on n'y peut étre ſauvé *ib.* 7
eſt une Atheiſme fin *ibid.*
eſt la plus pernicieuſe de toutes les hereſies VI. 31
ſon Syſtéme n'eſt que pur amour propre VII. 375
Pelagiens. Theologiens du Vieil-Adam *ibid.*
Peres. ſouſcrire à leur doctrine V. 277
inferieurs aux Myſtiques VII, 73
SS. Peres des deſerts V. 299
Perfection & imperfection, quoi III. 367
Perfection de Dieu, & de l'Ame II, 547
état de perfection, eſt poſſible VI. 466
Periodes. Sept du monde. voy. *Homme.*
Raiſon du renouvellement des periodes IV. 470
cinq choſes renouvellées à chaque periode V. 5
Permiſſion du Peché, ce que c'eſt en Dieu VII, 156, &c.
Permiſſion des fautes des bons *ib.* 193, &c.
Perſecutions derniéres V, 353, 354
Perſecuteurs, leur dernier ſort V, 419
Perſeverance abſolue. ſource de cette erreur. VI, 474
meine à la ſecurité & au deſeſpoir *ib.* 475

eſt

Perſeverance abſolue.
eſt une preſomption d'infaillibilité VI. 509
ib.
Perſeverance veritable
ſa nature n'eſt pas indiviſe ib. 487
principes de ſa certitude ib. 488
Perſeverance de Dieu & de l'offre de ſa grace VI. 488, 490, 524, &c,
ſes preuves. 1. la haine de Dieu contre le péché ib. 492
2 ſon immutabilité ibid.
3 l'interceſſion de J. Chriſt ib. 493
4 J. Chriſt chef de ſes membres ib, 494
5 ſes ſoins & ceux de ſon Pere ibid,
6 nature de la grace ib, 495
7 habitudes des regenerés ib, 496
moyen de perſeverer ib. 510
Pharaon VII, 551
Philoſophes mondains, ne peuvent connoitre la nature des choſes I, 208, II, 577, 676
Philoſophie, voyez, *études*
a corrompu le Chriſtianiſme V, 290, 304
Phyſique ſés principes II, 678
Plaintes injuſtes des hommes ſur l'incertitude de leur fin, II, 728
Politique, ſes fondemens VII, 232 &c
les Politiques ne penſent aſſez á Dieu V, 234, VII, 239
Porte etroite V, 331, VI, 218
Poſterité participe aus qualités bonnes & mauvaiſes des parents III, 276. 283, 285
inégale d'une méme ſouche VII, 176
Pratique meine à la theorie V, 94
Preconnus, peuple préconnu VII, 339, 360
Predeſtination. ce que c'eſt, & ſes eſpeces II, 535
comment differe de l'Election, ou non ibid.
l'homme peut s'en ſouſtraire ib, 538
tout homme eſt predeſtiné á ſalut du chef de ſa creation, 69 raiſons de cela II, 717, III, 357, VII, 263
Predeſtination moderne
Doctrine de ſecurité & de deſeſpoir VI, 477
nie la perſeverance de Dieu ib, 489

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [464] - -
PUBLIC DOMAIN

ruine les attributs de Dieu & les devoirs de l'homme, VII, 273
est en horreur aus ames purement illuminées ib, 279
n'en est parlé en l'Epitre aus Romains VII, 342, 358
Predestination à la damnation
est fausse & impossible II, 411, 717, &c. 728
Predictions, pourquoi obscures IV, 458
leur intelligence pourquoi reservée aus derniers jours. IV, 461
leur certitude de plusieurs sortes VII, 244, 248
celles du mal ib. 250
peuvent ne pas arriver ib, 251, 253, &c
celles du bien ib, 250
Predictions des derniers événemens, IV, 447, &c, 457. V. 99, 101
Prescience de Dieu I, 336
libre & indeterminée á l'égard de luy, comment I, 346
& des autres choses libres, bonnes & mauvaises. I, 353 &c
ne veut s'appliquer aus actes futurs des damnés. I, 357
Dieu n'a préscu le premier peché. II, 527, III, 70, 77
Présence de Dieu III. 137
Presence réelle en l'Eucaristie, son Principe V, 218
son efficace V, 230
sa vérité ib, 223
Presomption sarisienne, faussement objectée á l'etat des regenerés VI, 461
Prevision.
Ce qu'on peut prevoir de l'homme VII, 104. ad 108
Prevision du mal, Dieu souhaite qu'elle n'arrive ib. 109 &c
est accomplie lors que le mal n'arrive ib. 112
Dieu ne *prevoit* le mal que pour l'empecher. ib. 115, 117
n'a prevu le premier peché II, 527, III. 70, 77
Prevision *du bien* de l'homme apres sa chute VII. 127
salut & damnation de l'homme ne sont *prévus* determinement VII, 128
Prevision des individus ib, 139, 140
Priere, naturelle & surnaturelle, commune & non commune VI, 133, 134
Conditions & qualités de la Priere VI, 168
les plus ardentes VI, 268

Prin-

Principes, ſur la conduite bonne & mauvaiſe des Anges III, 171
ſur la conduite de Dieu envers l'homme III, 185
du pouvoir du Diable ſur les créatures III, 207
des facultés de l'homme II, 616
d'interpretation de l'Ecriture IV, 320
de Morale I, 237
du peché originel III, 253, 265
de Phyſique II, 672
de Politique VII, 231, &c.
de Religion I, 186
Principes pour juger de l'état de la poſterité. VII, 177
Productions de Dieu infinies & croiſſent à l'infiny. I, 171
Productions individuelles des créatures ne ſont determinées de Dieu I, 169
Les choſes produiſent leurs ſemblables I, 159
Créatures ont une vertu produiſante I, 162
Promeſſes & menaces, ſont eſpeces de predictions. VII, 123
Promeſſe faite à Abraham, ſa fermeté VII, 360
Propagation de l'Ame I. 166
Propagation de la Foy VI, 171
Propagation de l'homme : ſa maniere etablie pour eviter le peché des demons III, 295
Propagation au Royaume des Cieux V, 455
Production de ſon ſemblable, libre á l'homme, & non à Dieu VII, 16
Prophetes, clef pour les interpreter IV, 450
faux-*Prophetes* V, 324
leur origine VI, 409
S. *Proſper*, ſes bevues contre Caſſien & contre les pretendus Semipelagiens VI, 34
Providence divine VII, 53
a pourvu au ſalut de tous VII, 2
(1) avant la chute par cinq choſes ib. 4
1. creant des ſujets capables de beatitude ib. 5 &c
2. incapables á ſe la cauſer ib. 19
3. leur offrant l'objet beatifiant ib. 21
4. leur donnant le pouvoir de l'introduire ib. 38

5 agiſ-

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [466] - -
PUBLIC DOMAIN

Providence divine
5. agiſſant en l'ame autant qu'il y eſt admis ib. 47
(2) lors de la chute ib. 57
La Providence fait ſon poſſible pour empecher la chute VII. 60
& pour ſauver les hommes VII, 70
(3) Aprés la chute ib. 83
1 entretenant le ſujet & ſes facultés ib.
2 quoi que corrompu & impuiſſant ib. 85
3 offrant les objets ſalutaires ib. 94
4 donnant de pouvoir les admettre ib. 97
5 les communiquant autant qu'on veut ib. 99
Objet de la Providence VII, 129
Providence comment regit les pechez VII, 161
Providence particuliere de Dieu pour les ſiens VII, 185
ſon impartialité VII, 200, &c
Providence ſur les Etats VII, 226
Principes & fondemens de la Providence VII, 101. &c
Prudence de la liberté II, 471
Puiſſance: eſt communicable I, 123
Puiſſance active des créatures VII, 37
Puiſſance de Dieu III, 91 VII, 64
dans le bien & dans le mal, oppoſée comparativement à celle du Diable III, 1
Puiſſance divine, ne peut empecher la perte de celuy qui veut perir VII. 68
Puiſſance deſtructive de Dieu, n'eſt pour les ſubſtances. VII, 18
Puiſſance du Diable III. 207 voyez *Diable*
Puiſſance humaine III. 99
Puiſſance & impuiſſance de l'homme VI. 55 &c. 133
Puiſſances, la ſpirituelle, de Dieu; l'Eccleſiaſtique, & la Politique VII 233
Puiſſances du monde leur nature & devoir VII, 235
Puiſſances du monde: on doit s'y ſoumettre VII, 227
Punir. comment Dieu punit III, 240, 314, 364. IV, 114
Purgatoire. voyez *Purification aprés la mort*

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [467] - -
PUBLIC DOMAIN

TABLE

Purification douloureuse, IV, 79
son fondement
Purification active VI, 205, 227
passive de trois sortes ib. 208
se fait par Jesus Christ ib, 220
sept degrés de son procedé declarés par similitude. VI, 227, &c
la plus dure purification ib, 238
Longueurs differentes de la purification ib. 242
des bons durant le Reigne de J. Christ V, 407
Purification des pechés par les souffrances de J.C. V, 67. 87
Purification douloureuse aprés la mort VI 245
ce que c'est ib. 248
ses principes ib. 250
ses preuves tirées
1 du changement d'état de l'ame ib. 254
2 de la Justice de Dieu ib. 256
3 de la Verité de Dieu ib. 260
4 de la sainteté de Dieu ib. 261
5 que c'est une notion commune ibidem
6 de la sensibilité de l'ame ib. 263
7 qu'autrement le salut seroit fondé sur l'ignorance ib. 266
8 du desir & du gout, du salut & du Sauveur. ib. 267
9 de la capacité des consolations divines ib, 269
10 du combat du bien & du mal VI. 272
11 du Retablissement des facultés ib, 277
12 qu'autrement la grace tourneroit à mal ib. 279
13 du changement des habitudes mauvaises ib, 281
14 de l'acquisition de saintes habitudes ib, 284
15 de la generosité de l'Amour de Dieu ib 289
difficultés & solutions, touchant la Purificarion aprés la mort ib 292
1 n'est pas une doctrine de desespoir ib, 293, 299
2 ni contraire à la remission des pechez ib, 302
3 ni à la purification par le sang de J. Christ. ib, 305
4 ni a la Bonté de Dieu ib, 305
5 pourquoi la purification ne se fait toujours en cette vie ib. 313

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [468] - -
PUBLIC DOMAIN

Purif. après la mort.
6 pourquoi l'Ecriture n'en parle si manifestement VI 327
elle en parle pourtant ib. 331, &c
Justice de Dieu dans la purificaiton ib. 309
Usage de cette doctrine ib. 336

Q.

Quackres, leur source & caractere VI, 409
Quietude, ou inactivité de l'ame, sa necessité demontrée. ib. 151
oppositions qu'on y fait, & reponses ib. 155
est preferable à l'activité ib. 157

R.

Raison humaine.
n'est qu'accessoire à l'homme II, 545, 584
sa source I. 218
ses fondemens II, 543
son Origine & sa cause ib. 549
sa dignité primitive ib. 582, 584
ses delices & objets ib. 583, 584
peut étre illuminée de Dieu ib. 585
ses idées moins vives que celles des sens, pourquoi ib. 650
ses objets ib, 547
sa distinction d'avec la Foy ib. 573. &c
distinguée en trois, elle & ses idées ib. 558
son usage I, 247. II, 372, 584 III, 180
sa puissance & son impuissance
est cause de ses idées II, 551, 557, 564, 575
ne peut atteindre á Dieu II, 574
Raison seule, principe d'inquietude ib.
peut cesser par la mort ib. 578
sa mort & son renouvellement ib. 580
plus elle est ici mortifiée, plus excellente sera-t'elle dans la vie a venir ib, 581

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [469] - -
PUBLIC DOMAIN

Raiſon humaine.
Son abus & ſes maladies.
eſt tenebreuſe & folle ſans la Foy, II, 576,224,228
Idolatrie de la Raiſon. II, 568,571, III, 226
Eſtant opiniatrée elle fait perir l'ame VI, 179
ſes connoiſſances ſont ordures devant la foy. VI. 190
tournée en folle devant Dieu dans la purification VI, 214,238

Raiſon par rapport aus choſes divines
Elle a ſeduit l'homme III, 216
Sa corruption, ſes folies, & égaremens III, 223,235 IV, 21
eſt plus pernicieuſe que les vices groſſiers III, 227
a cauſé la reprobation des Payens & des Juifs. VII, 366
ſon abnegation, neceſſaire IV, 22
a mal guidé en matiere de Predeſtination III, 357
ne peut interpreter l'Ecriture IV, 316.322
ſa vanité lá dedans IV, 332
eſt ſource de la foy morte VI. 103
eſt la foy morte meme ibid, 104
ſes terribles excés & hereſies ib. 106,&c
bannie de la foy VI, 161
Rançon, comment J. C. l'a payée V, 85
Realité, III, 366
Réalités de deus ſortes III, 275
Redemption. voye commode & incommode pour l'expliquer IV, 86
eſt plus que la Création IV, 90
eſt le méme deſſein que la creation ib. 123
Reformation, vraye & fauſſe V, 245 VI, 405, &c
Reformation des ceremonies V, 192,146
Regeneration. VI, 400
ſon procedé ib, 416,419,&c
celuy de la Regeneration de S. Paul VI, 462
Regenerés, deſcription d'un Regeneré VI, 401
ſont tres-rares VI, 410,411
trois ſortes, ou degrés ib. 412
merveilles de Dieu en eux ib.

Rege-

Regenerés.
comment ils n'ont plus de mauvais mouvemens VI, 418
ſimilitude vive ſur tout leur procedé ib. 419 &c
leurs combats contre le mal ib. 427
ils ne pechent plus ib. 430. VII. 335
ils obſervent parfaitement les commandemens de Dieu VI, 433
peuvent tomber mortellement ib. 444, 497 &c. 505. &c.
leurs chutes de fragilité VI, 447
Regle generale de Dieu envers les Creatures ſpirituelles. VII. 2194.
envers les corporelles ib. 35
Regle immuable de Dieu, pour agir VII. 47
Reigne de I. Chriſt. ſur la Terre, V, 376, 396
ſa durée V, 390
Son ordre, ſon étendue, ſa gloire V, 451
on n'y pechera plus V, 453
Religion voyez *Party.*
Religion veritable I, 300 IV, 150
eſt naturellement empreinte au cœur IV, 152
la naturelle & la Chretienne ſont la méme en ſubſtance IV, 221
La bonne V. 200
Si l'on peut ſe ſauver en toutes ib. 247
doit étre ſans contrainte VII, 233
Remonſtrans III, 335, 340
Renoncement. ſa neceſſité & ſon utilité VI, 80
Renoncement a ſoi. ſon fondement IV, 11
a parents & amis ibid. 60
au Diable & a la nature ibid. 62
Repos. le grand repos V. 371
Repos de l'ame, voyez, *Quietude*
Reprobation, ſon objet VII, 311, 376
Reprobation des Juifs VII, 340, 361
Reſiſter á Dieu III. 104. &c. VII. 291
Reſurrection IV. 48
la premiere Reſurrection V. 400
la generale, ne doit arriver qu'aprés les 1000 ans du Regne de J. Chriſt. V, 462, 472

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [471] - -
PUBLIC DOMAIN

Resurrection de Jesus Christ V. 88
Retablissement de l'ame VI. 234
est douloureux *ib.* 277
du monde V. 452
des creatures *ib.* 443
Revelation de Dieu.
au premier période du monde IV. 253. 348
au second *ib.* 275. 349
au troisieme *ibid.* & 367
au quatrieme *ib.* 437. 445
au cinquieme V. 90
au sisieme *ib.* 355
au septieme *ib.* 456
Revolutions des Etats & Empires VII. 238
Royaume. voyez, *Regne, Empires.*
Rusbrochius IV. 232

S.

S *Acremens.* dispute du nombre V. 260
Sacrifices leur source, nature & proprietés IV. 403 &c.
Sacrifices interieurs & exterieurs IV. 438
Sacrifices de la Loy. aneantis par celuy de J. C. IV. 401
Sacrifice de J. CHRIST *ib.* 407
sa necessité *ib.* 409
abus qu'on en fait *ib.* 414. 436. V. 18
est engageant, non dispensatif IV. 416. V. 83
est la source de tous biens IV. 418
est imitable IV. 419
ses raisons & son but V. 70 &c.
n'est pas un simple exemple V. 72. 77
est meritoire & satisfactoire V. 72
Sainteté Pharisaique VI. 206
Saints, leur derniére alarme V. 466

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [472] - -
PUBLIC DOMAIN

Salut, on le peut faire en tous partis V. 195
eſt difficile V. 331
Dieu & la creature y agiſſent enſemble VI. 2
doute du ſalut és fideles VI. 353
n'eſt prévû déterminement de Dieu VII. 128
l'interieur bien obſervé, ſuffit à ſalut IV. 157
Sang, deffenſe du ſang IV. 277
de J. Chriſt, ce que c'eſt VI. 382
comment purifie de pêchés V. 69. 83. VI. 220. 350
Santification. voyez *Purification*
elle précede la Juſtification VI. 374
actuelle & habituelle VI. 378
Satan, voy, *Anges mauvais*, diables &c.
Satan, dechainé la derniere fois V. 464
Satisfaction, trois ſortes V. 74
l'homme doit & peut ſatisfaire à la Juſtice de Dieu *Ib.* 75

Satisfaction de J. Chriſt, voyez, ſacrifice
eſt imputée aus ſaints VI. 385
Sçavans, aveugles. IV. 328
cauſe de tous troubles V. 255
ſont difficilement purifiés VI. 238
Schiſmes, leur ſource V. 142. 192
leur inutilité V. 142
leur domage V. 144
comment s'y comporter V. 149. 197
qui s'y engagent ou non V. 194
Sciences naturelles : methode pour elles II. 586
Scolaſtiques, leur faus ſentimens ſur les idées I. 53
Secheresſes de l'ame VI. 233. 239
Seducteurs, voyez *Schiſme, Egliſe, Chretienté*.
Seducteurs, relâchent les cœurs VI. 468
leur dernier ſort V. 420
Seduction ſpirituelle III. 196
Semence de la femme, briſant la téte du ſerpent IV. 254
Sens: leurs principes II. 619
penſées viſionnaires ſur leurs objets, refutées II. 619 &c.

Sens,
leurs facultés ſont ſuperficielles II, 647
ne peuvent rendre heureux au milieu des delices II. 648, 664, 667
plus vifs que la Raiſon, pourquoi II, 650
plus vifs & moins libres que l'Imagination II, 652
convainquent invinciblement de l'exiſtence des corps II, 660
Cinq aphoriſmes des plaiſirs des ſens. II, 669
Senſaſions ne ſont excitées de Dieu II, 656
leur cauſe II, 657
ſont engourdies à preſent II, 659
Sermons des ſaints, V, 267
Serpent. Sa forme primitive & ſon entremiſe dans la tentation. III, 213
Service de Dieu. IV, 226
Seth, difference de ſa poſterité VII, 202
Sextus Pytagoricien, ſes admirables lumieres IV, 299
Severité de Dieu IV, 365
Socniens, IV, 86, V, 201
leur extravagance ſur l'Image de Dieu dans l'homme II, 546
Socrates. V, 403
Sons primitifs II, 978
Sorcelleries, IV, 278
Sort. chacun eſt l'arbitre de ſon ſort II, 533
Souffrances, ſont l'unique voie à la vie. VI, 294
Souffrances de J. Chriſt, prédites IV, 446
ſurcroit d'elles V, 60
ſont inconcevables V, 63
Souffrances ſpirituelles de J. C. V, 65
Souffrir. Qui ſouffre le plus ſera le plus glorifié V, 438 451, VI, 288
ſi l'on peut ſouffrir pour un autre VI, 286
Soumiſſion aus Puiſſances VII, 228
Stupidité de l'homme, ſa cauſe IV, 214
Subſtitution, ſi elle anéantit la peine du peché IV, 78, &c.
de deux ſortes IV, 81
Superiorité, dangereuſe IV, 263

Surlapſiſme. Ses fondemens, & leur ruïne VII, 293
Suſo. IV, 194
Sybilles. IV, 286
Syſteme, marques & preuves d'un vray ſyſtéme & du nô-
tre VII. 262, &c
difficultés oppoſées, & ſolues *Ib.* 283, &c.
Syſtéme du *Particulariſme.* VII. 270
des *Surlapſaires*, ſes abſurdités VII. 271, 294, 298
des *Infralapſaires*, ſes difficultés VII. 278
Syſtéme des *Pelagiens* VI, 4, VI, 270
eſt un ſyſtéme d'amour propre VII. 375

T

T*Aulere.* IV. 315. VI. 458. VII, 48. 213
Temps & éternité V, 264, 375
Temps d'epreuve; on peut s'y ſauver & damner VI 507
510
changé de delicieus en penible V, 372
Temps de Renouvellement, ne ſe peut determiner V, 387
Temps de repos, augmente au ſeptuple V, 373
ne peut ſe changer ni ſe differer V, 374
Temps précieus & favorable VI, 61
perte de remps VII. 381. 389
Tenebres de l'ame, ne ſont d'abord diſſipées IV, 125
ne s'anéantiſſent ſans coöpération IV, 132
leurs forces dans l'ame IV, 176, 180
Tentation d'Adam III, 213
Tentations de J. Chriſt V, 22, 53
Tentations des regénerés VI, 427
Tentations du diable, moyen de les ſurmonter VII, 150 &c.
Ste. TERESE II, 682, IV, 43, V, 214, 458
Terme de la Vie, comment determiné ou non VII, 143
Terre. voyez *Monde*
étoit le domicile des Anges tombés V. 360
elle ſera purifiée V, 376
J. Chriſt y regnera V, 374
Toucher, ſens du toucher II, 688

Tranquillité Spinoſiſte. VI, 393, 394
Tranſformation des ſaints V, 437
Tranſparence au ſens & és objets II, 672, 682
tout eſt tranſparent II, 674
Tranſſubſtantiation. Son explication & ſa réalité V, 225
Travail. Son inſtitution & ſes fins IV, 258
vain travail, à eviter IV, 260
travail d'Eſprit IV, 262
TRINITE'.
Trinité & Simplicité, liées indiſſolublement I, 51
Trinité, coment comunicable aux creatures VII, 8, 9
comment aus creatures corporelles VII, 27, &c.
1. Pére, Idée du Pere diſtingué du Fils & du S. Eſprit II, 365
ne peut ſubſiſter ſeul II, 368
comment engendre ſon Verbe II, 377, 417
2. Fils, Verbe: ſa naiſſance II, 377, 419
ſa contemplation II, 380
ſa naiſſance dans l'ame II, 423, 426
3. S. Eſprit, comment procede du Pere & du Fils. II, 379, 420
nait dans l'ame II, 424, &c. 426
donne le ſens de l'Ecriture IV, 324, &c.
Triſteſſe, ſon origine, fondement, & uſage II, 710, 711
Types & antitypes, leurs raiſons IV, 422, VII, 171
Tyrans: n'eſt permis de les tuër VII, 228
leur punition eternelle V, 419, 433

V

Vacuité, fondement de delices II, 409
ſa neceſſité pour la Foy VI, 130
Vacuité du deſir VI. 138
de l'intellect, VI, 144, &c.
Vacuité, comment eſt en Dieu II, 414
Vain: Dieu n'a rien fait *en vain* pour le ſalut de tous les hommes VII, 302

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [476] - -
PUBLIC DOMAIN

Vaincre, l'homme ne peut étre vaincu que de luy méme II. 488

Vaiſſeaux à honneur & à deshonneur d'une méme maſſe VII. 353

Velléités, ou *je voudrois bien*: comment en Dieu. VII. 287

Venue glorieuſe & derniere de J. Chriſt. V. 397

Venue glorieuſe de J. C. prédite IV. 349. 448

Venue ſpirituelle de J. Chriſt V. 321

Verbe de Dieu, voyez *Trinité*

comment il nait dans l'ame II. 424. VI. 158

Verité. I. 2

Premiere verité

de deux ſortes de neceſſaires és derniers jours. V. 347

Vertu, ſuppoſe la liberté. II. 496

Vertus morales, different de la Grace. I. 237

Vertus & vices politiques. VII 237

Vie, ſon terme prolongé ou raccourcy. VII. 143

Vierges folles, abandonnées aus fleaux V, 350

exclues du Royaume de J. Chriſt V, 407, 408

Vivification de toutes choſes V, 439

Univerſalité, voyez, *Grace*.

Vocation exterieure, étendue aus Payens V, 3

Vocation interieure & exterieure IV, 266

Volonté du ſigne & du bon-plaiſir III 76

Voix: ſa puiſſance primitive II. 699

Voyes de Dieu IV, 425

comment incomprehenſibles ou comprehenſibles VII, 54, 371

Voyes generales de Dieu envers les creatures ſpirituelles VII. 22

envers les corporelles *Ib.* 35

la Veue, ce qu'elle eſt II 671

ſes découvertes infinies & certaines II. 684

eſtoit active II. 685

Z

Z *Ele* IV. 13

Zeles faux VI. 176

Zele divin V, 428

Fin de la Table.

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK

Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [477] - -

PUBLIC DOMAIN

Au lieu de laiſſer en blanc les pages ſuivantes, on a cru qu'il valloit mieux les remplir de cet admirable Chapitre du Divin à Kempis, (qui eſt le III de ſon Ir. livre,) où il montre la vraye maniére d'étudier & d'apprendre la Vérité. Dieu la veüille rendre familiére à tous!

§.

Qu'heureux eſt le mortel que la VERITÉ *meme*
CONDUIT *de* SA MAIN PROPRE *au chemin qui luy plaiſt!*
Qu'heureux eſt qui la voit dans ſa BEAUTE SUPREME,
Sans voile & ſans Embleme,
Et telle enfin qu'elle eſt!

Nos ſens ſont des trompeurs, dont les fauſſes images
A nôtre entendement n'offrent rien d'aſſeuré,
Et ne luy font rien voir qu'à travers cent nuages,
Qui jettent mille ombrages
Dans l'œil mal éclairé.

Dequoi ſert une longue & ſubtile diſpute
Sur mille obſcuritez où l'eſprit eſt deçu?
Dequoi ſert qu'à l'envy chacun s'en perſecute,
Si Dieu jamais n'impute
De n'en avoir rien ſçu?

GRANDE PERTE DE TEMPS! *& plus grande foibleſſe,*
De s'aveugler ſoy-meſme & quitter le vray bien,
Pour conſumer ſa vie à pointiller ſans ceſſe
Sur le Genre & l'Eſpece,
Qui ne ſervent à rien!

Tou-

TOUCHE, VERBE ETERNEL, *ces ames curieuſes!*
Celuy que ta Parole une fois a frapé,
De tant d'opinions vaines, ambitieuſes
Et ſouvent dangereuſes,
Eſt bien dévelopé.

Ce VERBE donne ſeul l'étre à toutes les cauſes,
Il nous parle de tout, tout nous parle de luy,
Il tient de tout en ſoy les natures encloſes,
Il eſt de toutes choſes
Le PRINCIPE & l'appuy.

Aucun ſans ſon ſecours ne ſçauroit ſe defendre
D'un million d'erreurs qui courent l'aſſieger,
Et depuis qu'un eſprit refuſe de l'entendre,
Quoi qu'il penſe comprendre,
Il n'en peut bien juger.

Mais qui rapporte tout à ce Verbe immuable,
Qui voit tout en luy ſeul, en luy ſeul aime tout:
A la plus rude attaque il eſt inebranlable,
Et ſa paix ferme & ſtable
En vient ſoudain à bout.

O Dieu de Verité, pour qui ſeul je ſoupire,
Uny moy donc à Toy par de forts & doux nœuds!
Je me laſſe d'ouïr, je me laſſe de lire,
Mais non pas de te dire,
C'eſt TOY SEUL que je veux.

PARLE SEUL A MON AME, & qu'aucune prudence,
Qu'aucun autre Docteur ne m'explique tes loix!
Que toute creature à ta ſainte preſence
S'impoſe le ſilence,
Et laiſſe agir ta voix!

§.

Plus l'eſprit ſe fait SIMPLE, & plus il ſe raméne
Dans un INTERIEUR DEGAGE' des objets;
Plus lors ſa connoiſſance eſt diffuſe & certaine,
Et s'éleve ſans peine
Juſqu'aux plus hauts ſujets.

Oüy, Dieu prodigue alors ſes graces plus entiéres,
Et portant nôtre idée au deſſus de nos ſens,
Il nous donne d'ENHAUT d'autant plus de LUMIERES,
Qui percent les matiéres
Par des traits plus puiſſans.

Cet eſprit SIMPLE, uni, ſtable, PUR, PACIFIQUE,
En mille ſoins divers n'eſt jamais diſſipé;
Et l'honneur de ſon Dieu, dans tout ce qu'il pratique,
Eſt le projet unique
Qui le tient occupé.

Il eſt toûjours en ſoy detaché de ſoy-méme,
Il ne ſçait point agir quand il ſe faut chercher:
Et fuſt-il dans l'éclat de la grandeur ſupréme,
Son propre Diademe
Ne l'y peut attacher.

Il ne croit trouble égal à celuy que ſe cauſe
Un cœur qui s'abandonne à ſes propres tranſports:
Et maiſtre de ſoy-méme, en ſoy-méme il diſpoſe
Tout ce qu'il ſe propoſe
De produire au dehors.

Bien loin d'étre emporté par le courant rapide
Des flots impetueux de ſes boüillans deſirs,
Il les dompte, il les rompt, il les tourne, il les guide,
Et donne ainſi pour bride
La raiſon aux plaiſirs.

Mais

Mais pour ſe vaincre ainſi qu'il faut d'art & de force!
Qu'il faut pour ce combat préparer de vigueur!
Et qu'il eſt malaiſé de faire un plein divorce
Avec la douce amorce
Que chacun porte au cœur!

Ce devroit étre auſſi nôtre unique penſée
De nous fortifier chaque jour contre nous,
Pour en déraciner cette amour empreſſée,
Où l'ame intereſſée
Trouve un poiſon ſi doux.

Les ſoins que cette amour nous donne en cette vie
Ne peuvent auſſi-bien nous élever ſi haut,
Que la perfection la plus digne d'envie
N'y ſoit toujours ſuivie
Des hontes d'un defaut.

Nos ſpeculations ne ſont jamais ſi pures
Qu'on ne ſente un peu d'ombre y regner à ſon tour;
Nos plus vives clartés ont des couleurs obſcures,
Et cent fauſſes peintures
Naiſſent d'un ſeul faux jour.

Mais n'avoir que mépris pour ſoy-meme & que haine
Ouvre & fait vers le Ciel un chemin plus certain,
Que le plus haut effort de la ſcience humaine,
Qui rend l'ame plus vaine
Et l'égare ſoudain.

Ce n'eſt pas que de Dieu ne vienne la ſcience,
D'elle-méme elle eſt bonne & n'a rien à blâmer;
Mais il faut preferer la bonne conſcience
A cette impatience
De ſe faire eſtimer.

Cepen-

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [481] - -
PUBLIC DOMAIN

§.

Cependant ſans ſoucy de regler ſa conduite
On veut être SÇAVANT, *on en cherche le bruit:*
Et cette AMBITION *par qui l'ame eſt ſeduite,*
Souvent traine à ſa ſuite
MILLE ERREURS *pour tout fruit.*

Ah ſi l'on ſe donnoit la méme diligence
Pour extirper le vice & planter la VERTU,
Que pour ſubtiliſer ſa propre intelligence,
Et tirer la ſcience
Hors du chemin battu!

De tant de queſtions les danger eux myſteres
Produiroient moins de trouble & de renverſement,
Et l'on n'auroit pas vû dans les Regles auſteres
Des plus Saints Monaſteres
Tant de relachement.

(conte

UN JOUR, UN JOUR VIENDRA, qu'il faudra rendre
Non de ce qu'on a leu, mais de ce qu'on a fait:
Et l'orgueilleux ſçavoir, à quelque point qu'il monte,
N'aura lors que LA HONTE
De ſon MAUVAIS EFFET.

OU SONT TOUS CES DOCTEURS *qu'une foule ſi grande*
Rendoit à tes yeux méme autrefois ſi fameux?
Un autre tient leur place, un autre a leur Prebende,
Sans qu'aucun te demande
Un ſouvenir pour eux.

Tant qu'a duré leur vie ils ſembloient quelque choſe,
Il ſemble aprés leur mort qu'ils n'ont jamais été:
Leur memoire avec eux SOUS LEUR TOMBE *eſt encloſe,*
Avec eux y repoſe
TOUTE LEVR VANITE.

Ainſi

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [482] - -
PUBLIC DOMAIN

§.

Ainſi paſſe la gloire où le Sçavant aſpire
S'il n'a mis ſon étude à ſe juſtifier ;
C'eſt là le SEUL EMPLOY *qui laiſſe lieu d'en dire ;*
Qu'il avoit ſçeu bien lire
Et BIEN ETUDIER.

Mais au lieu d'aimer Dieu, d'agir pour ſon ſervice ;
L'éclat d'un vain ſçavoir à toute heure ébloüit,
Et fait ſuivre à toute heure un brillant artifice
QUI MEINE AU PRECIPICE,
ET LA S'EVANOUIT.

Du ſeul DESIR D'HONNEUR *nôtre ame eſt enflamée ;*
Nous voulons être GRANS *plûtôt qu'* HUMBLES *de cœur :*
Et tout ce bruit flatteur de nôtre renommée,
Comme il n'eſt que fumée,
Se diſſipe en vapeur.

La grandeur veritable eſt d'une autre nature :
C'eſt en vain qu'on la cherche avec la vanité ;
Celle d'un vray Chrétien, d'une ame toute pure,
Jamais ne ſe meſure
Que ſur la CHARITE.

Vraiment GRAND *eſt celuy qui dans ſoy ſe ravale,*
Qui rentre en ſon NEANT *pour s'y connoître bien,*
Qui de tous les honneurs que l'Univers étale.
Craint la pompe fatale,
Et ne l'eſtime RIEN.

Vraiment SAGE *eſt celuy dont la vertu reſerre*
Autour du vray bonheur l'eſſor de ſon eſprit,
Qui prend pour du fumier les choſes de la terre,
Et qui ſe fait la guerre
Pour gaigner JESUS-CHRIST.

Et

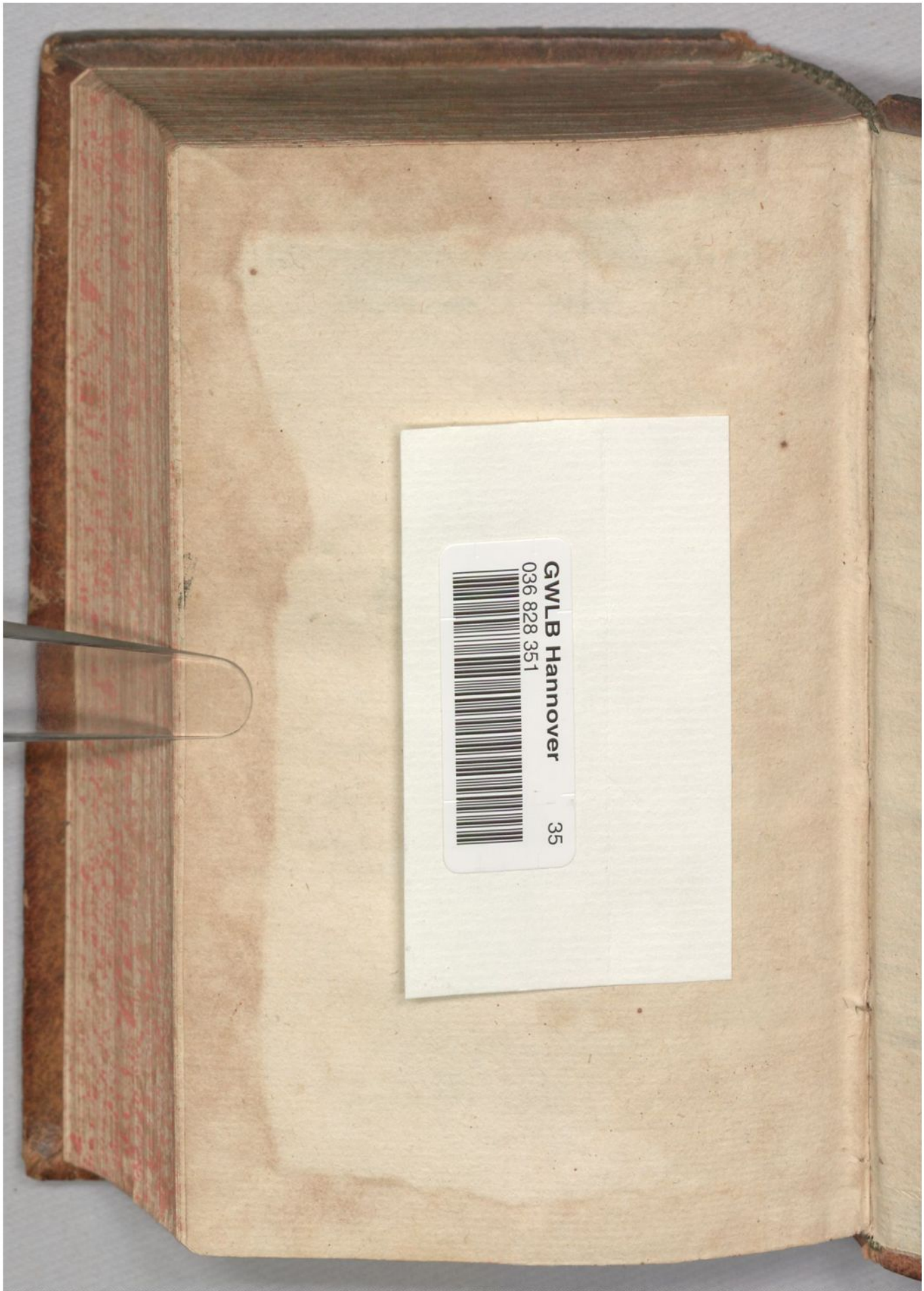
Et vraiment DOCTE *enfin est celuy qui préfere*
A son propre vouloir le vouloir de son Dieu,
Qui cherche en tout, par tout, à l'apprendre, à le faire,
Et jamais ne différe
Ni pour temps, ni pour lieu.

AMEN!

FIN.

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [484] - -
PUBLIC DOMAIN

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK
Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [485] - -
PUBLIC DOMAIN


GWLB Hannover
035
036 828 351

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK

Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [486] - -

PUBLIC DOMAIN

Niedersächsische
Landesbibliothek
Hannover

I, 1395

GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK

Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [487] - -

PUBLIC DOMAIN



GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK

Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [488] - -

PUBLIC DOMAIN



GOTTFRIED WILHELM LEIBNIZ BIBLIOTHEK
NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBIBLIOTHEK

Signatur: Leibn. Marg. 102:7, [489] · ·